This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

+ *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.

+ *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.

+ *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.

+ *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter `http://books.google.com` durchsuchen.

AUS
METTERNICH'S NACHGELASSENEN PAPIEREN.
5. BAND.

WILHELM BRAUMÜLLER, WIEN.

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

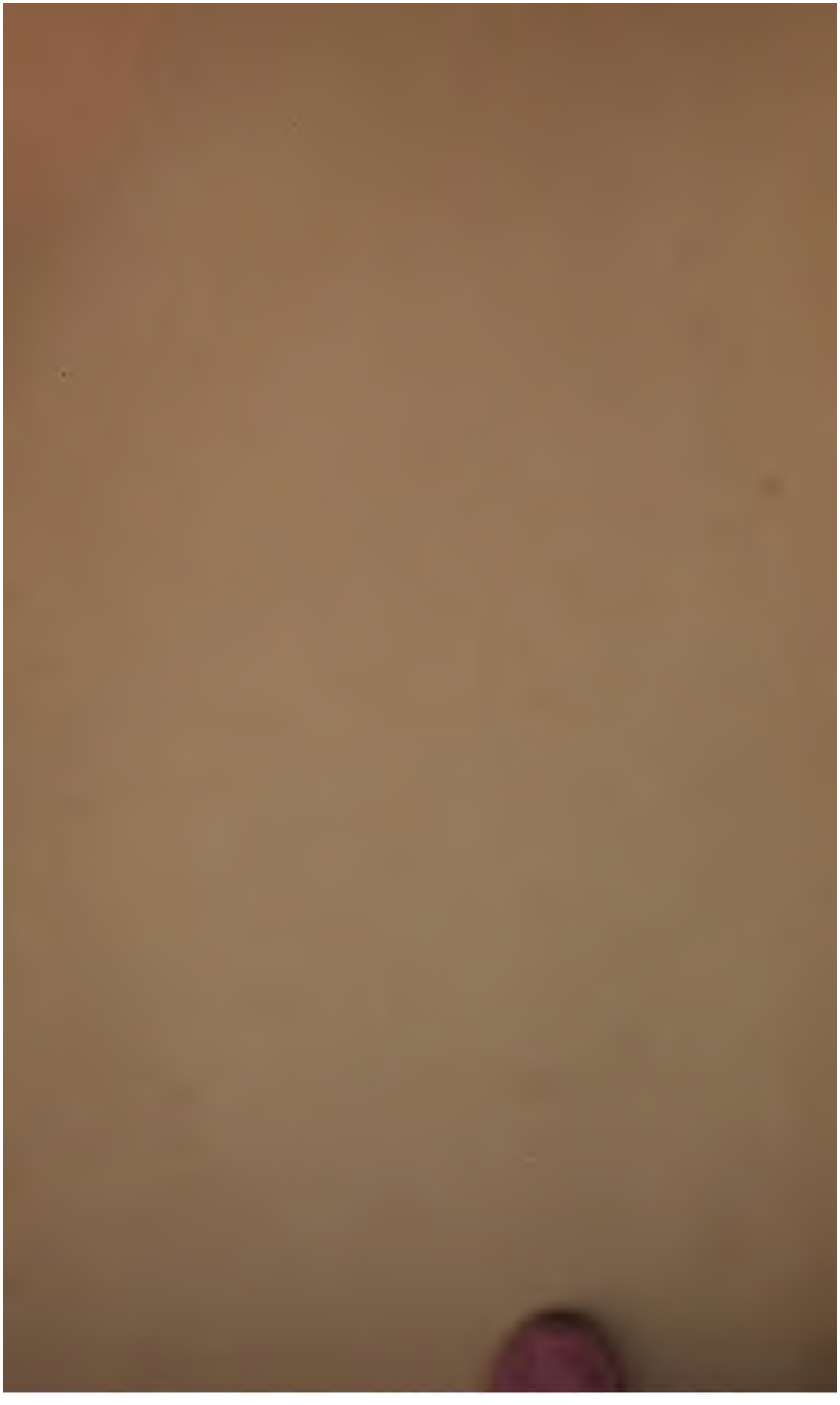

Aus

Metternich's

nachgelaſſenen Papieren.

Herausgegeben

von dem Sohne des Staatskanzlers

Fürſten Richard Metternich-Winneburg.

Geordnet und zuſammengeſtellt von Alfons v. Klinkowſtröm.

Autoriſirte deutſche Original-Ausgabe.

Zweiter Theil.

Friedens-Aera 1816—1848.

Dritter Band.

Wien 1882.

Wilhelm Braumüller

k. k. Hof- und Univerſitätsbuchhändler.

Aus

Metternich's

nachgelassenen Papieren.

Herausgegeben

von dem Sohne des Staatskanzlers

Fürsten Richard Metternich-Winneburg.

Geordnet und zusammengestellt von Alfons v. Klinkowström.

Autorisirte deutsche Original-Ausgabe.

---

5. Band.

Wien 1882.

Wilhelm Braumüller

k. k. Hof- und Universitätsbuchhändler.

Aus

Metternich's

nachgelaſſenen Papieren.

Herausgegeben

von dem Sohne des Staatskanzlers

Fürſten Richard Metternich-Winneburg.

Geordnet und zuſammengeſtellt von Alfons v. Klinkowſtröm.

Autoriſirte deutſche Original-Ausgabe.

Zweiter Theil.

Friedens-Aera 1816—1848.

Dritter Band.

Wien 1882.

Wilhelm Braumüller

k. k. Hof- und Univerſitätsbuchhändler.

Vorbemerkung des Herausgebers.

Die Familien- und Privat-Correspondenz Metternich's, die den Leser durch das IV., V. und VI. Buch begleitete, hört mit dem Jahre 1829 auf. Fast alle jene theuern Personen, die dem verewigten Staatskanzler zunächst gestanden, mit denen er vertraulichen Ideenaustausch gepflogen, sind ihm in rascher Aufeinanderfolge durch den Tod entrissen worden. Diese schmerzlichen Lücken im Leben des Fürsten muß der Leser nun mitempfinden, denn die Quelle ist versiegt, aus der wir in den Jahren 1817 bis 1829 das Material zur Geschichte seines Lebens zusammentragen konnten. Auch Gentz tritt bald von der Schaubühne des irdischen Daseins ab, er stirbt im Juni 1832. Mit ihm, der in den letzten Jahren vor seinem Tode nur mehr „Phantasiedienste" geleistet hat, scheidet eines der wichtigsten Glieder aus dem brieflichen Verkehre. Neumann lebt zwar noch länger, aber der Briefwechsel mit diesem vertrauten Freunde ist nur sporadischer Natur und bewegt sich allzusehr in rein geschäftlichen Angelegenheiten, als daß der Inhalt desselben für unsere biographischen Zwecke ausreichen könnte. Zu alledem kommt noch, daß das Leben des Staatskanzlers in ruhigeren Geleisen sich fortbewegt. Weder Congresse noch sonstige wichtigere Reiseanlässe nöthigen ihn, für längere Dauer seine Häuslichkeit zu verlassen, weshalb eine Trennung von seiner gewohnten Umgebung nur selten die Gelegenheit zu einem schriftlichen Verkehr mit den Zurückbleibenden darbietet.

Am 30. Januar 1831 vermält sich Fürst Metternich in dritter Ehe mit Gräfin Melanie Zichy-Ferraris. Mit diesem Zeitpunkte erschließt sich eine neue Quelle für das Werk: das Tagebuch der

Fürstin Melanie. Die Gemalin des Fürsten war überaus fleißig in der Aufzeichnung ihrer Tageseindrücke. Vom Jahre 1820 beginnend, Tag für Tag fortgesetzt, erst im Jahre 1853 kurz vor ihrem Tode abschließend, erreichen diese Aufzeichnungen einen Umfang von dreißig dicken, engbeschriebenen Quartbänden. Wir benützen diese reichhaltige und sehr werthvolle Quelle erst von dem Vermälungstage als von jenem Zeitpunkte angefangen, mit welchem die Verfasserin dem Staatskanzler als treue Lebensgefährtin zur Seite tritt und in dieser Eigenschaft mehr als jeder andere Zeuge in der Lage ist, über das Leben ihres Gemals Aufschluß zu geben. Doch legt uns nicht allein der Umfang des Tagebuches gewisse Beschränkungen auf, auch dem intimen Charakter der Aufzeichnung schulden wir Rücksichten, die nicht außer Acht zu lassen sind. Wäre es gestattet, gleichwie in der Dichtung, die Bekenntnisse einer schönen Seele vor aller Welt kund zu geben, wie gern gönnten wir dem Leser den vollen Einblick in diese nur zur eigenen Erinnerung niedergeschriebenen Blätter. Aus jeder Zeile würde man die treue und liebevolle Gefährtin erkennen, die sich mit den Grundsätzen und Zielen ihres Gatten in vollkommenem Einklang weiß, und die ihre Feder nur in Bewegung setzt, um für ihren Clemens Lob und Preis anzustimmen oder wenn sie für sein Wohl zittert. Leider müssen wir Vieles verschweigen, aber in dem, was wir nicht verschweigen, sind wir treu und genau in der Wiedergabe der Worte des Textes. Die Zeit, dieses verschlossene Buch zu öffnen, ist noch nicht gekommen. Fürstin Melanie stand mitten in den höchsten Gesellschaftskreisen Wiens. Geburt und Erziehung, Schönheit und Geist befähigten die Gemalin des Staatskanzlers in hervorragendem Grade zu der Rolle, welche sie in der großen Welt zu spielen berufen war. Gewiß hat die glänzend begabte Fürstin Melanie viel dazu beigetragen, daß neben dem Kabinet des Staatskanzlers auch der Gesellschaftssalon des Fürsten zur Stätte geworden ist, von der aus lange Zeit hindurch die große Weltpolitik ihre Leitung empfing. Und daß dieser Einfluß der Fürstin Melanie von den Zeitgenossen und Epigonen als historische Thatsache angenommen wurde und wird, dafür spricht der Umstand, daß die geniale Frau mit ihrem Gemal der Parteien Gunst und Ungunst theilte und theilt. Offenen Auges und mit schnellem Urtheil

über das Gesehene ließ sie die Gedankenfülle in ihre geistvolle Feder strömen. Aber die Fürstin schrieb nur für sich, Niemand weniger als sie selbst dachte an die Möglichkeit, daß die Geheimnisse ihres inneren Denkens und Fühlens, die sie dem Papier anvertraute, jemals in die Oeffentlichkeit treten sollten.

Rücksichten aller Art waren es sonach, die uns bei der Publication des Tagebuches leiteten. Und wie sehr uns auch bei der Mittheilung der kurzen Auszüge hauptsächlich das allgemeine Interesse der Leserwelt vor Augen schwebte, durften wir doch anderseits bei Nennung von Namen und Anführung kleiner Tagesbegebenheiten die Localfärbung nicht gänzlich unterdrücken, wofür uns Jene, die mit den Elementen des Wiener Lebens, unter deren Einfluß die Schreiberin stand, näher vertraut sind, Dank wissen werden, während wir eben diesen Umstand bezüglich der übrigen Leser als Entschuldigung ausdrücklich hervorheben.

Wie nun das Tagebuch der Fürstin Melanie eine Fülle von biographischen Notizen liefert und den Einblick in das häusliche Leben des Fürsten gewährt, so stand uns glücklicherweise für die politische Thätigkeit des Staatskanzlers die ganze Reihenfolge der vertraulichen Briefe desselben an den österreichischen Botschafter in Paris, Grafen Apponyi, aus den Jahren 1831 bis 1848 zu Gebot. Nach der Julirevolution bildete Paris, noch mehr als es schon früher der Fall war, den Mittelpunkt der politischen Bewegung von Europa. Die conservative Politik des Staatskanzlers war vorzugsweise mit diesem Platze beschäftigt. Alle wichtigeren Vorkommnisse auf der europäischen Bühne wurden von ihm in den Briefen an den kaiserlichen Botschafter in Paris besprochen. So gestaltete sich diese Correspondenz zu einer Darlegung der gesammten politischen Thätigkeit des Staatskanzlers während jener achtzehn Jahre, und es finden sich in ihr wie durch eine Sammellinse die Anschauungen des Fürsten über die verschiedenartigsten politischen Angelegenheiten in engem Rahmen aneinandergereiht. Keine andere Quelle hätte uns bessere Dienste leisten können, um in Verbindung mit dem Tagebuche der Fürstin Melanie ein fortlaufendes Bild von dem Leben des Fürsten Metternich im Kabinete und in der Familie für jenen Zeitabschnitt aufzurollen.

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

Aus

Metternich's

nachgelassenen Papieren.

Herausgegeben

von dem Sohne des Staatskanzlers

Fürsten Richard Metternich-Winneburg.

Geordnet und zusammengestellt von Alfons v. Klinkowström.

Autorisirte deutsche Original-Ausgabe.

5. Band.

Wien 1882.

Wilhelm Braumüller

k. k. Hof- und Universitätsbuchhändler.

Aus

Metternich's

nachgelaſſenen Papieren.

Herausgegeben

von dem Sohne des Staatskanzlers

Fürſten Richard Metternich-Winneburg.

Geordnet und zuſammengeſtellt von Alfons v. Klinkowſtröm.

Autoriſirte deutſche Original-Ausgabe.

Zweiter Theil.

Friedens-Aera 1816—1848.

Dritter Band.

Wien 1882.

Wilhelm Braumüller

k. k. Hof- und Univerſitätsbuchhändler.

Vorbemerkung des Herausgebers.

Die Familien- und Privat-Correspondenz Metternich's, die den Leser durch das IV., V. und VI. Buch begleitete, hört mit dem Jahre 1829 auf. Fast alle jene theuern Personen, die dem verewigten Staatskanzler zunächst gestanden, mit denen er vertraulichen Ideenaustausch gepflogen, sind ihm in rascher Aufeinanderfolge durch den Tod entrissen worden. Diese schmerzlichen Lücken im Leben des Fürsten muß der Leser nun mitempfinden, denn die Quelle ist versiegt, aus der wir in den Jahren 1817 bis 1829 das Material zur Geschichte seines Lebens zusammentragen konnten. Auch Gentz tritt bald von der Schaubühne des irdischen Daseins ab, er stirbt im Juni 1832. Mit ihm, der in den letzten Jahren vor seinem Tode nur mehr „Phantasiedienste" geleistet hat, scheidet eines der wichtigsten Glieder aus dem brieflichen Verkehre. Neumann lebt zwar noch länger, aber der Briefwechsel mit diesem vertrauten Freunde ist nur sporadischer Natur und bewegt sich allzusehr in rein geschäftlichen Angelegenheiten, als daß der Inhalt desselben für unsere biographischen Zwecke ausreichen könnte. Zu alledem kommt noch, daß das Leben des Staatskanzlers in ruhigeren Geleisen sich fortbewegt. Weder Congresse noch sonstige wichtigere Reiseanlässe nöthigen ihn, für längere Dauer seine Häuslichkeit zu verlassen, weshalb eine Trennung von seiner gewohnten Umgebung nur selten die Gelegenheit zu einem schriftlichen Verkehr mit den Zurückbleibenden darbietet.

Am 30. Januar 1831 vermält sich Fürst Metternich in dritter Ehe mit Gräfin Melanie Zichy-Ferraris. Mit diesem Zeitpunkte erschließt sich eine neue Quelle für das Werk: das Tagebuch der

Fürstin Melanie. Die Gemalin des Fürsten war überaus fleißig in der Aufzeichnung ihrer Tageseindrücke. Vom Jahre 1820 beginnend, Tag für Tag fortgesetzt, erst im Jahre 1853 kurz vor ihrem Tode abschließend, erreichen diese Aufzeichnungen einen Umfang von dreißig dicken, engbeschriebenen Quartbänden. Wir benützen diese reichhaltige und sehr werthvolle Quelle erst von dem Vermälungstage als von jenem Zeitpunkte angefangen, mit welchem die Verfasserin dem Staatskanzler als treue Lebensgefährtin zur Seite tritt und in dieser Eigenschaft mehr als jeder andere Zeuge in der Lage ist, über das Leben ihres Gemals Aufschluß zu geben. Doch legt uns nicht allein der Umfang des Tagebuches gewisse Beschränkungen auf, auch dem intimen Charakter der Aufzeichnung schulden wir Rücksichten, die nicht außer Acht zu lassen sind. Wäre es gestattet, gleichwie in der Dichtung, die Bekenntnisse einer schönen Seele vor aller Welt kund zu geben, wie gern gönnten wir dem Leser den vollen Einblick in diese nur zur eigenen Erinnerung niedergeschriebenen Blätter. Aus jeder Zeile würde man die treue und liebevolle Gefährtin erkennen, die sich mit den Grundsätzen und Zielen ihres Gatten in vollkommenem Einklang weiß, und die ihre Feder nur in Bewegung setzt, um für ihren Clemens Lob und Preis anzustimmen oder wenn sie für sein Wohl zittert. Leider müssen wir Vieles verschweigen, aber in dem, was wir nicht verschweigen, sind wir treu und genau in der Wiedergabe der Worte des Textes. Die Zeit, dieses verschlossene Buch zu öffnen, ist noch nicht gekommen. Fürstin Melanie stand mitten in den höchsten Gesellschaftskreisen Wiens. Geburt und Erziehung, Schönheit und Geist befähigten die Gemalin des Staatskanzlers in hervorragendem Grade zu der Rolle, welche sie in der großen Welt zu spielen berufen war. Gewiß hat die glänzend begabte Fürstin Melanie viel dazu beigetragen, daß neben dem Kabinet des Staatskanzlers auch der Gesellschaftssalon des Fürsten zur Stätte geworden ist, von der aus lange Zeit hindurch die große Weltpolitik ihre Leitung empfing. Und daß dieser Einfluß der Fürstin Melanie von den Zeitgenossen und Epigonen als historische Thatsache angenommen wurde und wird, dafür spricht der Umstand, daß die geniale Frau mit ihrem Gemal der Parteien Gunst und Ungunst theilte [illegible]en Auges und mit schnellem Urtheil

über das Gesehene ließ sie die Gedankenfülle in ihre geistvolle Feder strömen. Aber die Fürstin schrieb nur für sich, Niemand weniger als sie selbst dachte an die Möglichkeit, daß die Geheimnisse ihres inneren Denkens und Fühlens, die sie dem Papier anvertraute, jemals in die Oeffentlichkeit treten sollten.

Rücksichten aller Art waren es sonach, die uns bei der Publication des Tagebuches leiteten. Und wie sehr uns auch bei der Mittheilung der kurzen Auszüge hauptsächlich das allgemeine Interesse der Leserwelt vor Augen schwebte, durften wir doch anderseits bei Nennung von Namen und Anführung kleiner Tagesbegebenheiten die Localfärbung nicht gänzlich unterdrücken, wofür uns Jene, die mit den Elementen des Wiener Lebens, unter deren Einfluß die Schreiberin stand, näher vertraut sind, Dank wissen werden, während wir eben diesen Umstand bezüglich der übrigen Leser als Entschuldigung ausdrücklich hervorheben.

Wie nun das Tagebuch der Fürstin Melanie eine Fülle von biographischen Notizen liefert und den Einblick in das häusliche Leben des Fürsten gewährt, so stand uns glücklicherweise für die politische Thätigkeit des Staatskanzlers die ganze Reihenfolge der vertraulichen Briefe desselben an den österreichischen Botschafter in Paris, Grafen Apponyi, aus den Jahren 1831 bis 1848 zu Gebot. Nach der Julirevolution bildete Paris, noch mehr als es schon früher der Fall war, den Mittelpunkt der politischen Bewegung von Europa. Die conservative Politik des Staatskanzlers war vorzugsweise mit diesem Platze beschäftigt. Alle wichtigeren Vorkommnisse auf der europäischen Bühne wurden von ihm in den Briefen an den kaiserlichen Botschafter in Paris besprochen. So gestaltete sich diese Correspondenz zu einer Darlegung der gesammten politischen Thätigkeit des Staatskanzlers während jener achtzehn Jahre, und es finden sich in ihr wie durch eine Sammellinse die Anschauungen des Fürsten über die verschiedenartigsten politischen Angelegenheiten in engem Rahmen aneinandergereiht. Keine andere Quelle hätte uns bessere Dienste leisten können, um in Verbindung mit dem Tagebuche der Fürstin Melanie ein fortlaufendes Bild von dem Leben des Fürsten Metternich im Kabinete und in der Familie für jenen Zeitabschnitt aufzurollen.

Wir lassen demnach diese Briefsammlung, nach Jahrgängen abgetheilt, unter der Aufschrift: „Ueber die politischen Ereignisse des Tages", dem Tagebuche der Fürstin Melanie unmittelbar folgen.

Zur näheren Charakteristik der Briefe dürfte eine kurze Bemerkung hier am Platze sein. Die Expeditionen des Staatskanzlers an die wichtigeren k. k. Missionen des Auslandes bestanden in der Regel aus drei, auch vier Gattungen von Schriftstücken: 1. Aus den officiellen Weisungen; 2. aus den reservirten Depeschen; 3. aus den geheimen Depeschen, und 4. aus höchst vertraulichen Privatschreiben (lettres particulières) des Staatskanzlers. Diese letzteren, blos für die Person des Botschafters oder Gesandten bestimmt, reassumiren gewöhnlich die Gesammtheit der Expedition, ertheilen vertrauliche Winke und Aufschlüsse und sprechen häufig den letzten und eigentlichen Gedanken des Staatskanzlers aus. Sie sind demnach inhaltlich das werthvollste Object der Expedition und, insofern ihre Form den Charakter eines Privat-Schriftstückes zwischen Briefsteller und Adressaten bewahrt, dem Eigenthumsrechte des Amtes entrückt. Die vertraulichen Briefe an den Botschafter Grafen Apponyi, von denen hier die Rede ist, gehören alle in die vierte Kategorie der sogenannten lettres particulières, deren Sammlung der verewigte Staatskanzler während seiner freiwilligen Verbannung in Brüssel im Jahre 1850 selbst veranstaltet hat. Wenn in den Briefen eine Hinweisung auf die „Expedition vom heutigen Tage" vorkommt, so ist damit eine der drei vorbezeichneten Depeschen gemeint. Wo es in solchen Fällen zum Verständniß der Sache dienlich war, haben wir das bezügliche Schriftstück unter die Special-Angelegenheiten aufgenommen, mit deren Einreihung wir wie bisher fortfahren, oder wir begnügen uns mit einer kurzen Analyse in einer besonderen Anmerkung zum Texte.

Inhalt

des fünften Bandes.

(Dritter Band des zweiten Theiles.)

Siebentes Buch.

Seite

Die Julirevolution und ihre nächsten Folgen. Vom Ausbruch derſelben bis zum Tode des Kaiſers Franz, Schriften-Sammlung 1830—1835 1

Das Jahr 1830 3

Zur Lage Frankreichs (Nr. 953—956) 3

Eine Auseinanderſetzung Metternich's mit Neſſelrode in Carlsbad (Nr. 957) 9

Ausbruch der Julirevolution in Paris (Nr. 958—964) 13

Die Anerkennung der neuen franzöſiſchen Regierung von Seite Oeſterreichs (Nr. 965—971) 18

Aufſtändiſche Bewegungen in Leipzig und Dresden (Nr. 972—973) 34

Inſurrection in den Niederlanden (Nr. 974—978) 39

Orloff's Miſſion in das kaiſerliche Hoflager zu Preßburg (Nr. 979 bis 982) 53

König Karl's X. Aſyl in Oeſterreich (Nr. 983) 71

Ausbruch der polniſchen Revolution (Nr. 984—990) 72

Louis Philipp, König der Franzoſen (Nr. 991) 84

Das Jahr 1831 89

Aus dem Tagebuche der Fürſtin Melanie (Nr. 992—994) . . . 89

Ueber die politiſchen Ereigniſſe des Tages (Nr. 995—1015) . . . 113

Die Papſtwahl Gregor's XVI. (Nr. 1016) 145

Seite

Ausbruch und bonapartistische Genesis der Revolution in Modena und im Kirchenstaate (Nr. 1017—1021) 147

Ueber Frankreichs Antrag auf allgemeine Abrüstung (Nr. 1022—1023) 158

Die Frage der Räumung der päpstlichen Staaten von österreichischen Truppen (Nr. 1024) 168

Alarmirende Zwischenfälle in Italien (Nr. 1025—1028) 172

Alarmgerüchte über österreichische Rüstungen (Nr. 1029—1030) . . . 180

Abzug der österreichischen Truppen von Bologna (Nr. 1031—1032) . 186

Ueber die Nothwendigkeit der Einigung der drei Nordmächte (Nr. 1033) 190

Die Wahl des Prinzen Leopold von Sachsen-Coburg zum König der Belgier (Nr. 1034—1035) 197

Neue Unruhen in Griechenland (Nr. 1036) 199

Die Capitulation Warschau's (Nr. 1037—1038) 201

Frankreichs Abrüstungsantrag von Oesterreich angenommen (Nr. 1039 bis 1040) 203

Ueber die Zustände in den römischen Legationen (Nr. 1041) 208

Zur Revision der Schweizer Bundesverfassung (Nr. 1042) 211

Der Vertrag der fünf Großmächte mit Belgien vom 15. November 1831 (Nr. 1043—1045) 214

Das Jahr 1832 222

Aus dem Tagebuche der Fürstin Melanie (Nr. 1046—1048) 222

Ueber die politischen Ereignisse des Tages (Nr. 1049—1073) 256

Die Besetzung Ancona's durch die Franzosen (Nr. 1074—1081) . . . 296

Ratification des (holländisch-belgischen) Vertrages vom 15. Nov. 1831 von Seite Oesterreichs (Nr. 1082—1084) 318

Rathschläge Oesterreichs bezüglich der Regierung des Kirchenstaates (Nr. 1085—1087) 326

Das Fest in Hambach (Nr. 1088) 337

Der Juniaufstand in Paris (Nr. 1089—1090) 340

Die sechs Artikel des Deutschen Bundestages (Nr. 1091—1093) . . 347

Englands Rücktritt von den Conferenzen der fünf Großmächte in Rom (Nr. 1094—1095) 363

Seite

Die Wahl des Prinzen Otto von Bayern zum König von Griechenland (Nr. 1096) 372

Palmerston's Einmischung in innere Angelegenheiten des Deutschen Bundes (Nr. 1097—1099) 373

Die französisch-englischen Coërcitiv-Maßregeln gegen Holland (Nr. 1100 bis 1103) 388

Die Politik des Zuwartens (Nr. 1104) 412

Das Jahr 1833 416

Aus dem Tagebuche der Fürstin Melanie (Nr. 1105—1109) 416

Ueber die politischen Ereignisse des Tages (Nr. 1110—1125) 441

Wiederaufnahme der holländisch-belgischen Unterhandlung (Nr. 1126 bis 1127) 466

Erhaltung der Türkei (Nr. 1128) 476

Conflict der Pforte mit Mehemed Ali (Nr. 1129—1130) 481

Affaire Roussin (Nr. 1131—1132) 486

Ueber die Zustände in Württemberg (Nr. 1133—1134) 494

Der preußische Zollverein (Nr. 1135) 502

Die Monarchen-Zusammenkunft in Münchengrätz (Nr. 1136—1138) . 520

Einladung zu den deutschen Ministerial-Conferenzen in Wien (Nr. 1139 bis 1140) 529

Beginn des Thronstreites in Spanien nach dem Tode Ferdinand's VII. (Nr. 1141—1143) 533

Das Jahr 1834 538

Aus dem Tagebuche der Fürstin Melanie (Nr. 1144—1146) 538

Ueber die politischen Ereignisse des Tages (Nr. 1147—1167) 569

Conferenzen deutscher Minister in Wien (Nr. 1168—1171) 600

Quadrupel-Allianz zwischen England, Frankreich, Spanien und Portugal (Nr. 1172) 612

Die Stellung der drei Nordmächte gegenüber Don Carlos (Nr. 1173) 615

Palmerston's Rücktritt (Nr. 1174) 618

Das Jahr 1835 622

Aus dem Tagebuche der Fürstin Melanie (Nr. 1175) 622

Seite
Ueber die politiſchen Ereigniſſe des Tages (Nr. 1176—1184) 629
Die Politik der beiden Weſtmächte in Spanien (Nr. 1185—1186) . . 641
Tod des Kaiſers Franz (Nr. 1187—1188) 649

Das Perſonal-Regiſter, die Bände des geſammten zweiten Theiles umfaſſend, befindet ſich am Schluß des zweiten Theiles.

Berichtigungen.

Man leſe: Seite 37, Zeile 2 von oben: donnent ſtatt donne.
„ 401, „ 10 „ „ ces ſtatt les.

Siebentes Buch.

Die Julirevolution und ihre nächſten Folgen.

Vom Ausbruch derſelben bis zum Tode des Kaiſers Franz.

Schriften-Sammlung

1830—1835.

Die Julirevolution und ihre nächſten Folgen.

Das Jahr 1830.

Zur Lage Frankreichs.

Vier vertrauliche Schreiben Metternich's an Apponyi in Paris vom 14. April bis 10. Juni 1830.

Vienne, 14 Avril 1830.

953. Je vous avoue que je suis loin de pouvoir me former une idée satisfaisante de la vérité dans la situation des hommes et des choses en France. Je sais bien que le Roi qui sait vouloir doit également pouvoir beaucoup. Il paraît enfin que Charles X veut; la question est de savoir s'il continuera de rester également ferme, et si les organes de sa volonté sauront choisir les bons moyens.

J'ai en effet la conviction que M. le Prince de Polignac est trop engagé dans l'œuvre de la restauration pour ne pas voir le jour au bout de la route qu'il suit. Le Gouvernement qui sait vouloir et qui veut est très-fort, et si de plus il s'appuie sur le bon droit, il doit réussir. Ainsi, d'après votre dernier entretien avec le Prince de Polignac, ce sont plus que de simples espérances que m'inspire l'avenir de la France.

C'est sur le terrain de la Charte que le Gouvernement doit s'établir; c'est ce terrain qu'il doit défendre, et c'est sur ce terrain que je le regarde comme inexpugnable. Le céder à l'ennemi serait une grave faute, et s'il s'agit d'interpréter la loi, c'est certes celui qui l'a donnée qui se trouve investi de

ce droit, et non celui qui l'a reçue. Si les administrations antérieures avaient su remplir cette tâche, la situation des choses serait bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

— 9 Mai.

954. Il est immanquable que mon apparition sur les rives du Rhin (Johannisberg) serve à la faction de matière à calomnie. Le „Journal des Débats" sera le premier à dénoncer mon voyage comme se rattachant à quelque événement en France. Il en sera de même de la course que vous ferez; vous serez le courrier de M. de Polignac, et ce sera moi qui dicterai ce que ce ministre aura à faire. Il nous faudra donc, ou combiner autrement nos mouvements, ou, selon les circonstances, renoncer à ce qui pourtant me conviendrait sous tous les rapports.

Vous aurez appris par le Cabinet français que la Porte a consenti aux arrangements des alliés relatifs à la Grèce*). Le Sultan a bien fait; cela n'empêche pas que les alliés n'aient commis de grands méfaits politiques. Le Reis-Effendi s'en est expliqué envers M. Gordon dans un sens qui fait autant d'honneur à la religion du Divan qu'à son intelligence. Les barbares n'ont, pour le coup, point été ceux qui portent le turban.

Johannisberg, 5 Juin.

955. Le sort de la royauté en France et le repos de l'Europe se jouent aujourd'hui comme une partie d'écarté. Ce sera celui qui tournera le Roi qui marquera le point et qui gagnera, car, de part et d'autre, on est dans ce moment à point égal.

Quel désarroi à Paris et à Londres! On dirait de loin deux maisons de fous! Cela vous frappe moins sans doute, car vous êtes sur la scène, tandis que sur ma montagne je suis aux premières loges. Qu'est-ce qui nous attend encore? Dieu sait

*) Die drei alliirten Mächte England, Frankreich und Rußland waren im Conferenz-Protokolle vom 4. Februar 1830 übereingekommen, daß Griechenland als unabhängiger, tributfreier Staat zu erklären sei und einen eigenen König erhalten solle.

tout, mais je me déclare pour ma part dans un état de véritable imbécillité. Fiat voluntas tua. C'est tout ce qu'un homme de sens peut dire*)!

Vos rapports offrent un bien pénible intérêt; les diverses questions sur lesquelles ils portent sont de la nature la plus grave, et leur solution est enveloppée dans un profond brouillard. J'ai toujours une grande répugnance à aborder des sujets dans lesquels je ne vois pas clair; mais de combien cette impression ne doit-elle pas augmenter, quand il s'agit de questions vitales pour un grand empire, et quand surtout je ne puis me défendre d'un sentiment approchant de la conviction que le Gouvernement français, occupé des plus audacieuses entreprises, ne voit pas plus clair sur les chances du dénoûment que je ne le fais moi-même!

Il s'agit en ce moment de deux immenses entreprises, qui, distinctes de leur nature, ne s'en confondent pas moins dans un même but: on ne saurait caractériser autrement l'état d'hostilité avoué dans lequel s'est placé le Ministère français en face de la Chambre élective, — et l'entreprise d'Alger**). Tout diffère dans l'essence des deux affaires, et elles n'ont cependant qu'un seul et même motif. Pour se rendre un compte précis de la différence qui existe entre la nature des deux questions, il suffit de les aborder par leurs côtés les plus saillants. La lutte avec la faction peut avoir été une affaire de nécessité (et je suis prêt à croire que tel a été, en effet, le cas), tandis que l'entreprise contre Alger est volontaire. La première affaire est administrative, et la seconde est politique. L'une et l'autre ont été conçues pour sauver le Gouvernement royal;

*) An Fürſt Eſterhazy in London ſchrieb Metternich an demſelben Tage: „Je vois fort noir sur la situation générale des choses. En France, les affaires ont tourné toutes en questions de personnes. Les choses ne sont plus qu'un prétexte dont les factions se servent pour arriver à leurs propres fins. M. de Polignac ose beaucoup; il faut espérer qu'il réussira, mais qui pourrait en répondre?" D. H.

**) Frankreich hatte am 20. April dem Dey von Algier den Krieg D. H.

l'entreprise d'Alger pourra réussir, — et elle devra réussir matériellement, je n'en doute pas, — le Gouvernement cependant n'en périra pas moins, s'il ne se sauve par d'autres moyens: l'affaire des élections pourra manquer, — et je serais fort surpris si elle réussissait, — la question politique ne survivrait pas moins comme une complication des plus dangereuses. En un mot, tout en France est mis en jeu, — tout est dans un état de crise flagrante. Il y a bien longtemps que j'ai eu le sentiment de l'existence du danger, et que je l'ai vu grossir; il y a également longtemps que j'ai cru devoir éveiller à ce sujet la sérieuse attention des principales Cours; je n'ai point été écouté par les Cabinets. Les uns ont vécu dans un état de dangereuse sécurité; d'autres ont craint, en s'en occupant, d'appeler un mal que j'ai jugé tout venu. Aujourd'hui, les conseils ne sont plus de saison; l'Europe est réduite au rôle le moins digne, — à celui d'une dangereuse attente des événements. La Cour qui, sans comparaison aucune, a le plus de reproches à se faire, c'est celle de Londres. Elle seule a tout pu, et n'a rien fait qui, de loin même, aurait porté le caractère d'une utile prévision. Entre de grands États, le moyen de la répression, — c'est la guerre. Or l'Angleterre voudra-t-elle de celle-ci? Je ne le crois pas. Laissera-t-elle se consommer ce qui nécessairement devra être la conséquence de l'expédition française? Une résignation pareille me semble bien difficile. J'en suis venu à un point où je ne sais plus ni rien prévoir ni rien calculer. Aussi souvent qu'un esprit calme se trouve réduit à une situation pareille, les choses doivent être bien détestablement placées!

Peu de jours avant mon départ de Vienne, Lord Cowley m'a donné connaissance de la plus récente correspondance entre son Cabinet et Lord Stuart. La dernière pièce était une instruction de Lord Aberdeen à cet ambassadeur, en date du 4 Mai, et vous en avez ressenti les effets dans l'humeur postérieure de votre collègue contre le Gouvernement français. Par cette instruction, Lord Stuart a été chargé de déclarer

à M. le Prince de Polignac „que le Cabinet britannique se reconnaissait le droit et le devoir d'apprendre à connaître d'une manière explicite les vues de la France sur toutes les conséquences possibles de son entreprise". La dépêche de Lord Aberdeen finit par la déclaration que, dans le cas où une explication pareille devrait ne pas être donnée incessamment, les conséquences du refus, de quelque nature qu'elles pourraient être, retomberaient sur le Cabinet de Sa Majesté Très-Chrétienne. M. le Prince de Polignac aura fait la seule réponse qu'il pouvait faire; il aura répété que la France restera prête à s'entendre avec ses alliés. Ce n'est pas ce que veut l'Angleterre, ni ce dont elle pourrait se contenter, et c'est cependant tout ce que le Ministre français aura pu répondre. La demande anglaise est certes fortement motivée; mais elle aurait dû être faite il y a six mois, c'est-à-dire, dans le temps utile où nous avons abordé la question envers les Ministres anglais, et où ils ont eu l'air de la traiter avec une entière indifférence. N'auraient-ils pas eu la conviction que le Gouvernement français était tout décidé en faveur de l'entreprise? Le fait ne serait pas moins inexplicable.

Peu avant la communication de Lord Cowley, M. de Rayneval avait reçu un courrier de sa Cour, avec l'injonction de nous inviter à vous adresser l'autorisation éventuelle de prendre part à des délibérations auxquelles l'affaire d'Alger pourrait donner lieu. J'ai répondu à l'ambassadeur que vous recevriez à ce sujet des directions de notre part.

Celles-ci ne sauraient être que très-simples. Si vous deviez être invité par le Ministre des affaires étrangères à vous réunir avec lui et vos collègues pour une prise en considération commune, vous n'hésiterez pas à vous rendre à cet appel.

Dans l'affaire en question, un objet fixe avant tout nos regards, c'est celui du maintien de la bonne harmonie entre les Puissances maritimes.

Nous n'avons dans l'affaire d'Alger pas d'autres intérêts que ceux que partage avec nous la totalité des États: l'aboli-

tion de la piraterie, celle de l'esclavage; l'introduction d'un ordre de choses plus régulier à Alger: tout cela peut être regardé par nous comme étant d'un avantage réel et général. Ce qui, dans les résultats de grands succès français, dépasserait ces objets, devra conduire à des démêlés politiques. Mais ici l'Angleterre se trouve engagée en première ligne; et comme nos relations de bonne entente avec cette Puissance sont pour nous tout à fait naturelles, il est dans l'ordre des choses que, dans la présente complication, nous consultions avant tout l'intérêt de la Grande-Bretagne. Il serait désirable que, sur tous les points qui jamais pourraient être portés à une délibération commune, les Cours de Vienne et de Londres pussent se consulter et s'entendre en confiance et en bonne amitié.

Vous pouvez annoncer à M. le Prince de Polignac, verbalement et confidentiellement, que vous avez reçu l'autorisation de vous réunir, le cas échéant, avec lui et avec vos collègues, pour écouter les ouvertures que Son Excellence aurait à vous faire. Vous ajouterez que la seule direction possible vous a été donnée pour vous servir de règle générale; savoir, celle d'apporter dans la prise en considération de tous les objets un esprit d'entière impartialité et en même temps de franche conciliation des intérêts qui, au grand regret de votre Cour, pourraient offrir de la divergence. Vous vous expliquerez dans le même sens envers Lord Stuart et vos collègues de Russie et de Prusse. Vous recommander d'éviter dans l'ensemble de votre attitude tout ce qui aurait l'air d'un vif empressement, me semble parfaitement inutile.

Quant à l'ambassadeur d'Angleterre, vous pourrez le prévenir que c'est avec lui que vous serez toujours disposé à vous entendre de préférence.

La réunion d'une conférence me paraît, au reste, encore fort problématique. Plus le Cabinet français voudra y avoir recours, moins celui de la Grande-Bretagne se trouvera disposé, probablement, à aborder en commun des questions

qu'à juste titre il peut regarder comme étant avant tout anglaises *).

— 10 Juin.

956. La lutte entre les partis royalistes me paraît, à en juger par la teneur des feuilles publiques, se calmer un peu. Il serait heureux que les adhérents de ces divers partis se réunissent pour présenter un front compacte à leurs adversaires communs, les libéraux. Tout ce qui se passe est, au reste, pitoyable, et serait impossible ailleurs qu'en France. Une guerre pareille à celle que se font les partis eût depuis longtemps, dans tout autre pays, assuré le triomphe de l'un ou de l'autre de ces partis. N'est-ce pas une preuve que ni les uns ni les autres ne sont dans le vrai?

Eine Auseinandersetzung Metternich's mit Nesselrode in Carlsbad.

957. Metternich an Kaiser Franz (Vortrag) Königswart, 31. Juli 1830.

957. Ich bin am 27. Juli d. J. zu Carlsbad angekommen und habe mich vierundzwanzig Stunden daselbst aufgehalten, um mit dem Grafen Nesselrode in Berührung zu treten.

Graf Nesselrode war scheu und er fürchtete sich, mit mir zusammenzutreffen. Als ich ihn mit gänzlicher Unbefangenheit empfing und ihm mit gut beobachtetem Ebenmaße die Punkte entwickelte, welche ich zu berühren mir vorgesetzt hatte, und endlich ihm die Vorwürfe machte, welche sein politisches Betragen seit Jahren verdient, verschwand bei ihm die Scheu und, genöthigt zur Vertheidigung, mußte er seine Waffen bald zu kurz finden. Den größten Beweis, den er mir hievon lieferte, war, daß er sich auf Denegationen einließ, welche nicht stichhältig waren.

Wie es in Dingen — sie mögen noch so verwickelt sein — nur einen Punkt gibt, auf dem sie ruhen, so habe ich aus meinen Gesprächen

*) Bekanntlich endigte die Expedition mit der Capitulation von Algier am 5. Juli 1830. D. H.

à faire valoir les services si notables que vous avez rendus dans les années 1820, 1821 et 1823".

„So bleibt", erwiederte ich, „nur mehr eine Wahrheit und diese ist die Schwäche Ihrer Stellung. Wenn Sie, und ich bezweifle es nicht, dem Kaiser Nicolaus ein Bild der Art entworfen haben, so hat Ihnen derselbe keinen Glauben beigemessen."

Graf Nesselrode versuchte mir begreiflich zu machen, daß dies wohl nicht ganz der Fall gewesen sei, daß manche kleinere Umstände u. s. w. auf den Kaiser eingewirkt hätten.

„L'excuse", entgegnete ich, „est mauvaise; ou vous êtes Ministre, ou vous ne l'êtes pas! Tout homme qui ne peut maîtriser les événements soumis à son action, n'est à mon avis pas ce que j'entends par la qualification de Ministre. Je ne regarde comme tel que l'homme qui, ainsi que le général en chef, peut diriger la bataille."

Hier schwieg Graf Nesselrode abermals.

„Der zweite Vorwurf, den ich Ihnen mache", fuhr ich fort, „ist das Oberwasser, welches Sie durch Ihr Abweichen von den einzig richtigen politischen Grundsätzen den Feinden aller Ordnung darbieten. So können die Dinge nicht fortgehen; Sie und Rußland würden als die ersten Opfer fallen."

Graf Nesselrode versicherte mich bei diesen Worten, das volle Gefühl der bestehenden Gefahren zu haben.

Soweit habe ich meine Unterredung in Carlsbad geführt. Am 10. August kommt Graf Nesselrode nach Franzensbad, also ganz in meine Nähe. Er wird die dortige Cur brauchen. Indessen entwickeln sich die Ereignisse in Frankreich und in England und beide werden mir Anlaß geben, meine Bearbeitung fortzusetzen. Meine auf die vollständigste Kenntniß des Individuums gegründete Ansicht ist, daß ich den Geist des Grafen Nesselrode gewinnen werde. Damit ist aber nur ein negatives Gute erreicht. Das positive wird durch die Nothwendigkeit herbeigeführt werden *).

*) Zur Zeit, als Metternich die letzten Worte des Vortrages niederschrieb, war der Moment der „Nothwendigkeit" schon eingetreten. Zufall, daß das Gespräch der beiden

Meine erste Unterredung mit dem Grafen begann ich mit einer Mittheilung des letzten Berichtes des Grafen Apponyi zu Paris über die Verhandlungen des Fürsten Polignac in der brasilianischen Angelegenheit. Er stimmte mit meinen eigenen Ansichten vollkommen überein.

Hierauf sprach ich von anderen Weltläufen und das Resultat war dasselbe. Ich schloß diesen Cyclus mit der Entwicklung meiner Ansichten über die Lage Frankreichs. Auch diesen konnte er nichts entgegenstellen.

Als wir so weit gekommen waren, sagte ich ihm im Tone einer scherzhaften Verwunderung, „wie seltsam es erscheinen müsse, daß zwei Männer, die zugleich beide Kabinet-Chefs seien, in allen Detailfragen ganz gleich dächten und dem Anscheine nach dennoch in der politischen Stellung ihrer beiderseitigen Höfe sich so ganz ferne stünden!" Hierauf konnte er nichts erwiedern.

Sein erstes Verstummen schien mir der günstigste Moment, um mit den directen Klagen herauszurücken.

„J'ai", sagte ich ihm, „un reproche immense à vous faire, et le reproche est d'autant plus grave qu'il porte sur votre double qualité d'homme et de ministre. Comment! vous qui avez été le confident, vous qui même avez été le moteur et l'appui de mes longues et utiles relations avec feu l'Empereur, avez-vous pu prêter le flanc à la faction qui avait durant plusieurs années travaillé en vain à rompre ce même lien, un lien sur lequel reposaient en grande partie la paix de l'Europe et la tranquillité intérieure des États qui la composent?"

Hier unterbrach mich Graf Nesselrode mit sehr lebhafter Betheuerung, daß er diese Schuld nicht trage; seine lebendige Sorge sei im Gegentheil stets gewesen, in entgegengesetzter Richtung zu wirken. Er könne als Beleg dafür jene Arbeit anführen, welche er dem neuen Kaiser bei dessen Regierungsantritt vorgelegt habe, deren Zweck gewesen sei, die Ereignisse der Zeit seit dem Jahre 1815 in ein treues Bild zusammenzufassen und dem Monarchen sonach die Wahl der einzuschlagenden Wege freizustellen; „dans ce tableau", fügte er bei, „vous jouez le premier rôle, et je me suis appliqué avec zèle

Widersprüche — möglich, verhält sich die Sache anders. Dort ist nichts vorherzusehen, weil das Treiben der Parteien ebenso leicht nur im Schein als in der Realität liegen kann.

So viel ist sicher, daß nun nur mehr der Sieg einer der beiden sich gegenüberstehenden Parteien möglich ist. Betragen sich die Liberalen gemäßigt, so liefern sie solche Beweise von Schwäche, daß der Sieg der Regierung schon gesichert erscheint, wenn es ihr nur gelingt, dieselben auf ihren Sitzen und in ihrer Stellung festzuhalten.

Hier ist also nur ein Abwarten dessen, was da kommen wird, angezeigt. Sollten die Dinge auch zu wirklichen schweren Schlägen erwachsen, so bleibt doch der Vortrag des Gesammtministeriums, wie er im „Moniteur" vom 26. Juli steht, ein ewig nützliches Manifest. Es enthält nicht einen Satz, den Wir — und mit Uns alle Vernünftigen — nicht von jeher als gründliche Wahrheiten ausgesprochen hätten. Solche Wahrheiten in die Welt geschickt und zwar von einer Regierung, welche sie so lange verläugnete, sind ein großes Ereigniß; es geschehe was immer!

Der Monat August wird ein großer Monat! Auf ihn paßt in jedem Falle das novus ab integro nascitur ordo!

Königswart, 1. August.

959. In dem seltsamen Momente, wo mir von der großen Maßregel, welche die französische Regierung am 26. Juli bekannt gegeben hat, außer dem Wortlaute der königlichen Ordonnanzen noch nichts bekannt ist, habe ich geglaubt, daß es nicht ohne Interesse sein dürfte, eine wenn auch nur oberflächliche Zergliederung der Maßregeln selbst zu versuchen.

Die erste derselben — die Suspension der Freiheit der Presse — zerfällt in zwei Theile.

In Beziehung auf periodische Schriften besteht keine Censur. In der ergriffenen Maßregel liegt eine weit größere Härte: die Zeitungsunternehmer, die Redactoren wie die Buchdrucker müssen die Bewilligung der Regierung, das Blatt unternehmen zu dürfen, ansuchen; sodann können sie es publiciren und dies zwar

unter der täglichen Gefahr der Suppreſſion der Zeitung und der Zurücknahme der Conceſſion.

Für alle Druckſchriften unter zwanzig Bogen beſteht die Cenſur. Dies hat man aus den Carlsbader Geſetzen entlehnt.

Die Maßregel in Betreff der Journale und Zeitungen kann nur proviſoriſch ſein; ohne eine Abänderung könnte wirklich kein journaliſtiſches Unternehmen beſtehen; die Cenſur muß ſich hier als das natürlichſte Mittel zum Zwecke zeigen.

Das Wahlgeſetz iſt ein ganz neues und nähert ſich ſehr dem Wahlgeſetze, wie es Napoleon gemacht hatte.

Wird der gute und äußerſt kräftig erwieſene Wille der Regierung obſiegen? Dies kann nach meiner Ueberzeugung Niemand wiſſen.

Königswart, 3. Auguſt.

960. Euer Majeſtät geruhen aus der Beilage Nachrichten aus Paris zu entnehmen, welche beweiſen, daß ſich die Dinge daſelbſt ſehr in Aufregung befinden. Alles liegt übrigens ſehr im Dunkel; das Böſe bei der Sache iſt, daß das weniger Lichte eben die Fähigkeiten der Miniſter ſind. Daß ſie Muth haben, iſt erwieſen, aber zwiſchen Muth und Fähigkeit liegt oft eine Kluft.

Ich zweifle kaum, daß nicht aus Frankfurt directe Briefe nach Wien gelangt ſein dürften; doch habe ich jedenfalls erachtet, Euer Majeſtät das, was mir auf ſchnellen Wegen zukommt, gehorſamſt unterlegen zu ſollen.

Königswart, 3. Auguſt Abends.

961. . . . Der Kampf hat zu Paris einen ernſthaften Charakter angenommen und heute weniger als je läßt ſich deſſen Ausgang berechnen. Welch' ein Stand der Dinge in einem Reiche, deſſen Schickſale ſo tief in das europäiſche Leben eingreifen!

Sollten die Dinge ſich noch mehr verwickeln und einen kategoriſchen Charakter annehmen, ſo werde ich es als meine Pflicht erachten, meinen hieſigen Aufenthalt aufzuheben und mich zu Eurer Majeſtät zu begeben. Ich würde es bereits gethan haben, wenn ich nicht befürchtete, vielleicht ein unnützes Aufſehen zu erregen. Ich bitte Eure Majeſtät, ſich hier ganz auf mein Gefühl zu verlaſſen.

Die Berechnung des Moments und der Nothwendigkeit wird mir nicht entgehen.

Königswart, 4./5. August Mitternacht.

962. Soeben erhalte ich das beigeschlossene Blatt aus Frankfurt. Sein Inhalt zeigt, daß die Revolution, und zwar die crasseste, zu Paris obgesiegt hat.

Diese Thatsache beweist zwei Wahrheiten: Zuerst, daß das Ministerium sich über die Wahl seiner Mittel irrte; sodann, daß ich Recht hatte, als ich bereits seit mehr als zwei Jahren die Kabinete auf die drohende Lage der Dinge aufmerksam machte. Leider verhallte meine Stimme in der Wüste!

Ich sehe nun den Augenblick gekommen, wo ich das mit meiner unvorgesehenen Rückkehr nach Wien verbundene Aufsehen als geringfügig gegen die Nothwendigkeit, mich Eurer Majestät zu nähern, betrachte.

Ich nehme meine Maßregeln derart, mich noch einmal mit dem Grafen Nesselrode*) zu besprechen und sodann meine Reise nach Wien fortzusetzen. Ich hoffe daselbst am 10. oder 11. d. Mts. einzutreffen.

Den Grafen Kolowrat habe ich von den Vorfallenheiten in Frankreich benachrichtigt und ihn aufgefordert, sich ebenfalls nach Wien zu verfügen. Der Moment ist zu wichtig und er greift zu tief in alle Verhältnisse des Staates ein, als daß nicht Jeder auf seinen Posten eilen sollte. Ich hoffe, daß er der Aufforderung folgen wird.

Welche Folgen kann und, ich möchte sagen, muß die Katastrophe des Tages nicht auf die nächste und selbst auf die entferntere Zukunft haben? Eine Seite, wohin Wir die Blicke unverweilt richten müssen, ist die italienische. Dorthin wird sich das revolutionäre Treiben sicher zu wenden trachten.

In dem Umstande, daß sich die alten und neuen wahren Jacobiner an der Spitze des Aufstandes befinden, liegt eher etwas Gutes als etwas sehr Schlechtes. Diese Leute sind in Frankreich nicht

*) Graf Nesselrode befand sich damals (wie aus dem Schriftstück Nr. 957 bekannt ist) in dem von Königswart nur wenige Stunden entfernten Carlsbad. D. H.

populär; sie werden aber gefürchtet und in jenem Lande gilt die Furcht mehr als alles Uebrige; dies jedoch nur momentan.

Königswart, 5. August.

963. Euer Majestät geruhen in der Anlage einen soeben aus Frankfurt an mich eingelangten neuen Bericht des Freiherrn von Münch nebst einem Schreiben des Grafen Apponyi an ebendenselben zu erhalten.

Die Dinge werden durch diese Schreiben etwas klarer. Der Herzog von Orleans hat sich an die Spitze des Aufstandes gestellt; derselbe hat demnach dermalen ein Haupt. Der König steht noch mit der Armee. Wie lange werden sich die Dinge so erhalten und welche Form wird das Ende annehmen? Das Ereigniß trägt in mancher Beziehung das Gepräge der Revolution des Jahres 1688 in England.

In meinen Reiseplänen habe ich nichts geändert und werde somit, wie ich es heute Nacht die Ehre hatte Eurer Majestät zu melden, morgen früh von hier über Carlsbad — um mich dort mit Grafen Nesselrode zu besprechen — nach Wien abgehen. Ich hoffe daselbst am 10. d. Mts. einzutreffen.

Königswart, 5. August.

964. Nachträglich zu meinem heutigen allerunterthänigsten Vortrage habe ich die Ehre, Eurer Majestät den soeben eingelangten Bericht des Grafen Buol aus Baden bei Carlsruhe zu unterlegen. Er selbst und noch mehr die ihm angeschlossene Zeitung aus Straßburg enthält eine Menge Details, welche nur zu sehr beweisen, daß der Umsturz der Dinge zu Paris beinahe vollständig ist.

Die sämmtlichen angestellten Männer sind von der äußersten linken Seite. Unter selben ist nicht Ein ehrenwerther Bürger; der Sieg gehört hier den Radicalen, wie dies immer der Fall im offenen Kampfe der Parteien sein wird.

Die Deliberationsgegenstände, die ich morgen mit dem Grafen Nesselrode vornehmen werde, beziehen sich hauptsächlich auf die mir am nöthigsten scheinende Maßregel: auf die Art und Weise, wie ein Vereinigungspunkt zwischen den großen Mächten und insbesondere der alten Quadrupel-Allianz geschaffen werden

Die Berechnung des Moments und der Nothwendigkeit wird mir nicht entgehen.

Königswart, 4./5. August Mitternacht.

962. Soeben erhalte ich das beigeschlossene Blatt aus Frankfurt. Sein Inhalt zeigt, daß die Revolution, und zwar die crasseste, zu Paris obgesiegt hat.

Diese Thatsache beweist zwei Wahrheiten: Zuerst, daß das Ministerium sich über die Wahl seiner Mittel irrte; sodann, daß ich Recht hatte, als ich bereits seit mehr als zwei Jahren die Kabinete auf die drohende Lage der Dinge aufmerksam machte. Leider verhallte meine Stimme in der Wüste!

Ich sehe nun den Augenblick gekommen, wo ich das mit meiner unvorgesehenen Rückkehr nach Wien verbundene Aufsehen als geringfügig gegen die Nothwendigkeit, mich Eurer Majestät zu nähern, betrachte.

Ich nehme meine Maßregeln derart, mich noch einmal mit dem Grafen Nesselrode*) zu besprechen und sodann meine Reise nach Wien fortzusetzen. Ich hoffe daselbst am 10. oder 11. d. Mts. einzutreffen.

Den Grafen Kolowrat habe ich von den Vorfallenheiten in Frankreich benachrichtigt und ihn aufgefordert, sich ebenfalls nach Wien zu verfügen. Der Moment ist zu wichtig und er greift zu tief in alle Verhältnisse des Staates ein, als daß nicht Jeder auf seinen Posten eilen sollte. Ich hoffe, daß er der Aufforderung folgen wird.

Welche Folgen kann und, ich möchte sagen, muß die Katastrophe des Tages nicht auf die nächste und selbst auf die entferntere Zukunft haben? Eine Seite, wohin Wir die Blicke unverweilt richten müssen, ist die italienische. Dorthin wird sich das revolutionäre Treiben sicher zu wenden trachten.

In dem Umstande, daß sich die alten und neuen **wahren** Jacobiner an der Spitze des Aufstandes befinden, liegt eher etwas Gutes als etwas sehr Schlechtes. Diese Leute sind in Frankreich nicht

*) Graf Nesselrode befand sich damals (wie aus dem Schriftstück Nr. 957 bekannt ist) in dem von Königswart nur wenige Stunden entfernten Carlsbad. D. H.

populär; sie werden aber gefürchtet und in jenem Lande gilt die Furcht mehr als alles Uebrige; dies jedoch nur momentan.

Königswart, 5. August.

963. Euer Majestät geruhen in der Anlage einen soeben aus Frankfurt an mich eingelangten neuen Bericht des Freiherrn von Münch nebst einem Schreiben des Grafen Apponyi an ebendenselben zu erhalten.

Die Dinge werden durch diese Schreiben etwas klarer. Der Herzog von Orleans hat sich an die Spitze des Aufstandes gestellt; derselbe hat demnach dermalen ein Haupt. Der König steht noch mit der Armee. Wie lange werden sich die Dinge so erhalten und welche Form wird das Ende annehmen? Das Ereigniß trägt in mancher Beziehung das Gepräge der Revolution des Jahres 1688 in England.

In meinen Reiseplänen habe ich nichts geändert und werde somit, wie ich es heute Nacht die Ehre hatte Eurer Majestät zu melden, morgen früh von hier über Carlsbad — um mich dort mit Grafen Nesselrode zu besprechen — nach Wien abgehen. Ich hoffe daselbst am 10. d. Mts. einzutreffen.

Königswart, 5. August.

964. Nachträglich zu meinem heutigen allerunterthänigsten Vortrage habe ich die Ehre, Eurer Majestät den soeben eingelangten Bericht des Grafen Buol aus Baden bei Carlsruhe zu unterlegen. Er selbst und noch mehr die ihm angeschlossene Zeitung aus Straßburg enthält eine Menge Details, welche nur zu sehr beweisen, daß der Umsturz der Dinge zu Paris beinahe vollständig ist.

Die sämmtlichen angestellten Männer sind von der äußersten linken Seite. Unter selben ist nicht Ein ehrenwerther Bürger; der Sieg gehört hier den Radicalen, wie dies immer der Fall im offenen Kampfe der Parteien sein wird.

Die Deliberationsgegenstände, die ich morgen mit dem Grafen Nesselrode vornehmen werde, beziehen sich hauptsächlich auf die mir am nöthigsten scheinende Maßregel: auf die Art und Weise, wie ein Vereinigungspunkt zwischen den großen Mächten und insbesondere der alten Quadrupel-Allianz geschaffen werden

könnte, dessen Zweck sein muß, ihren Entschlüssen und Schritten Einheit zu verleihen.

Die Sache ist schwer, unter allen ist sie aber die nöthigste*).

Metternich m. p.

Das, was Sie am Ende dieses Vortrages sagen, ist, was ich gedacht, ehe als Sie mir es schrieben. Einheit in den Grundsätzen, in den Entschlüssen und in der Ausführung muß bestehen, und um dieses zu bewirken, muß ein Vereinigungspunkt zwischen den großen Mächten hergestellt werden. Dies zweckmäßig zu bewirken, ist die vorzüglichste Aufgabe, welche Sie zu lösen haben.

Baden, 9. August 1830. Franz m. p.

Die Anerkennung der neuen französischen Regierung von Seite Oesterreichs.

965—967. Drei Unterredungen Metternich's mit General Belliard, Abgesandten des Königs Louis Philipp, vom 27. August, 30. August und 8. September 1830, nach eigenhändigen Aufzeichnungen des Ersteren.

968. König Louis Philipp an Kaiser Franz (Schreiben) Paris, 19. August 1830.

969. Kaiser Franz an König Louis Philipp (Schreiben) Schloßhof, 8. September 1830.

970. Circular-Depesche Metternich's an sämmtliche k. k. Missionen, Wien, 5. September 1830.

971. Metternich an Apponyi in Paris (D.-A.) Wien, 12. September 1830.

Erste Unterredung vom 27. August 1830.

965. Le général Belliard, arrivé ici dans la nuit du 26 au 27 Août, n'y a plus trouvé l'ambassadeur Comte de Rayneval, qui était parti la veille pour se rendre à Paris. Il paraît avoir été désappointé par cette circonstance. Il s'est adressé au premier secrétaire de l'ambassade, qui, dans la matinée du 27, m'a demandé de fixer l'heure à laquelle je voudrais voir cet

*) In der am folgenden Tage in Carlsbad mit Nesselrode stattgehabten Unterredung war der gewünschte Vereinigungspunkt schnell gefunden und bald erreicht. Metternich gab demselben Ausdruck in wenigen Worten, die er auf ein Stückchen Papier niederschrieb und denen Nesselrode vollends beistimmte. Diese Worte lauteten: „Adopter pour base générale de notre conduite de ne point intervenir dans les démêlés intérieurs de la France, mais de ne point souffrir, d'un autre côté, que le Gouvernement français porte atteinte ni aux intérêts

officier général. Je l'ai invité à se rendre chez moi à deux heures de l'après-midi.

Le Général, accompagné par M. de Schwebel, s'est présenté à l'heure indiquée, et je les ai reçus ensemble.

Le général Belliard a entamé la conversation en s'acquittant de la commission dont il m'a dit se trouver chargé. „Le nouveau Roi", m'a-t-il dit, „m'a envoyé auprès de Sa Majesté Impériale et Royale, pour lui remettre une lettre de sa part (N° 968). Sa Majesté m'a ordonné d'ajouter à ses paroles écrites l'assurance verbale des sentiments de la plus franche amitié qu'Elle professe pour l'Empereur, ainsi que de son désir le plus constant d'entretenir avec lui les relations les plus intimes de paix et de bonne harmonie. J'ai de plus reçu l'ordre de déclarer au nom de Sa Majesté, et de la manière la plus formelle, que le nouveau Gouvernement ne veut que le maintien de la paix de l'Europe; qu'il sait et qu'il saura respecter tous les traités, qu'il ne vise et ne visera à aucune extension de territoire, et que son plus vif désir est celui de ne pas se voir appelé à la légitime défense de ses domaines et de ses droits.

„Je dois ajouter à cette assurance celle que les vœux du Gouvernement ne se bornent pas à ce seul objet; il désire également voir la paix intérieure des États maintenue; de son côté, il ne fera non-seulement rien qui puisse tendre à la troubler, mais il usera de tous les moyens pour empêcher que des esprits turbulents ne se portent à des excès par suite d'un calcul erroné qu'ils fonderaient sur un appui quelconque de sa part. J'ai à ce sujet l'ordre de vous prévenir même, mon Prince, que le Roi a repoussé des vœux qui lui ont été

---

matériels de l'Europe tels qu'ils sont établis et garantis par les transactions générales, ni à la paix intérieure des divers États qui la composent." Diese summarische Punctation über die Haltung Oesterreichs und Rußlands gegenüber der Julirevolution blieb auch fernerhin unter Anschluß Preußens der Leitfaden für die Politik der drei alliirten Nordmächte. In der diplomatischen Sprache gab man der auf ein Zettelchen hingeworfenen Punctation mit Rücksicht auf ihre Entstehungsart die Bezeichnung „chiffon de Carlsbad". Siehe Nr. 981. T. H.

adressés à cet égard de plusieurs côtés: Sa Majesté les repoussera toujours, et même le Gouvernement a sur-le-champ expédié des agents pour exhorter les perturbateurs du repos public à ne pas s'exposer à une défaite en comptant sur un appui quelconque de sa part."

A la suite de cette allocution, le général Belliard me présenta la copie de la lettre dont il était porteur. Je ne l'ai point acceptée.

„Je me vois forcé", lui ai-je dit, „de prévenir avant tout l'Empereur de votre arrivée, et de réclamer les ordres de Sa Majesté. Ce que je n'hésite pas à vous dire dès ce moment, c'est que l'Empereur, fidèle aux mêmes règles de sagesse et de raison qui servent toujours de guide à ses pensées et à ses déterminations, ne se laissera point diriger, dans l'une des circonstances les plus regrettables et je dirai même les plus désastreuses, par une politique de sentiment. Sa Majesté ne pense et ne pensera pas à se mêler des affaires intérieures de votre grand et malheureux pays; par contre, Sa Majesté n'entend et ne souffrira pas que le nouveau Gouvernement s'immisce dans ses affaires. Sa Majesté a constamment respecté et respectera toujours la sainteté des traités: Elle y reconnaît la seule base du maintien de la paix politique, et Elle est profondément convaincue qu'en cela une seule et même pensée anime toutes les Puissances de l'Europe.

„Le Ministre", ai-je ajouté, „n'a pour le moment pas autre chose à vous dire: le Prince de Metternich, cependant, peut causer avec une ancienne connaissance.

„Ce que vous venez de m'apprendre sur les dispositions du nouveau Gouvernement, n'a en aucune manière lieu de me surprendre. Il est une règle qui ne trompe guère ceux qui la suivent, c'est celle qui place les calculs sur la base des intérêts. Le premier des intérêts pour tout Gouvernement est celui de la consolidation et de la conservation. Les hommes arrivés au pouvoir doivent vouloir son maintien, et ce n'est pas dans les voies du trouble que cela est possible. Soyez persuadé, par

conséquent, que je ne doute pas de la réalité des dispositions que vous me dites être celles du nouveau Gouvernement; mais la question tout entière n'est pas là: le Gouvernement pourra-t-il ce qu'il veut? Mon opinion à cet égard est toute formée."

Le Général répliqua que le doute que je venais de lui exprimer était digne d'un homme d'État, et qu'il se trouvait heureux d'être à même de le dissiper. „Vous venez de voir un premier acte d'autorité du Roi. Vous avez lu sa proclamation. L'effet des paroles royales a été complet; des attroupements nombreux s'étaient reformés; il a suffi, pour qu'ils se dissipent, de la seule affiche de la proclamation. L'immense majorité de la France veut la paix intérieure et extérieure. C'est fort de cette majorité, et en se mettant à sa tête, que le Roi saura maintenir ce qui a toute la valeur d'engagements pris par lui. Le dernier Gouvernement est tombé parce qu'il n'a ni pu ni su pousser des racines en France. Il n'en sera pas de même du Gouvernement nouveau."

„— Il me paraît", dis-je au Général, „que vous n'avez pas saisi la nature et la valeur de mes paroles; — je vais vous les rendre plus claires.

„Je vous ai connu comme l'un des adhérents les plus zélés de l'homme qui, sans contredit, était le prototype du pouvoir. Je ne saurais admettre que de deux chances l'une: ou le caractère de Mgr le Duc d'Orléans est aussi ferme que celui de Napoléon, ou bien il l'est moins, car le plus ne me paraît point possible dans la nature. Or, vous qui avez beaucoup connu Napoléon, croyez-vous que, placé dans la position du Gouvernement actuel, il se serait cru en possession des moyens de gouverner nécessaires, ou, ce qui revient au même, qu'il se serait cru en état d'assurer son trône et le maintien de la tranquillité intérieure de la France? Ce que Napoléon n'eût pas reconnu comme suffisant, le nouveau Gouvernement est-il en droit de le regarder comme pouvant lui offrir des gages assurés d'existence?"

Le général Belliard fit à cette demande la seule réplique qu'il pouvait y faire. Il se tut, et après un moment de recueillement il me dit: „Les choses, mon Prince, sont changées; la France n'est plus l'ancienne France, il faut la gouverner avec des moyens nouveaux."

Ne me sentant point appelé à évoquer une discussion polémique, je laissai ici tomber la conversation, en répétant au Général que je prendrais les ordres de Sa Majesté Impériale et que je lui en ferais part.

Zweite Unterredung vom 30. August 1830.

966. Le général Belliard m'ayant fait demander une heure pour me parler, je l'ai reçu aujourd'hui.

Il débuta par des phrases générales, qui ramenèrent tout naturellement l'entretien aux termes de celui qui l'avait précédé.

Je reproduisis les doutes que je lui avais témoignés sur les facultés du nouveau Gouvernement de remplir les promesses que renferme la lettre du Duc d'Orléans à l'Empereur.

Le Général opposa à mes doutes le fait dont il m'avait déjà parlé, celui nommément de l'impression satisfaisante qu'avait produite immédiatement la première proclamation de Mgr le Duc d'Orléans.

Ne me voyant aucunement enclin à accorder à ce fait isolé la valeur d'une garantie, et pressé par moi de me fournir des preuves plus concluantes, le Général me dit:

„La garantie véritable du succès se trouve dans l'éloignement décidé qu'éprouve l'immense majorité de la nation pour tout ce qui pourrait occasionner de nouveaux troubles ou amener une nouvelle révolution. La masse ne vise qu'au repos, et cette disposition sera immanquablement mise à profit par le Gouvernement. Celui-ci ne fait qu'entrer en fonction; tous les débuts sont difficiles, ne jugez donc pas de l'avenir par l'apparente faiblesse du moment."

„— Je me trouve placé", lui dis-je, „dans une fort singulière position; il y a longtemps que j'ai prévu qu'une catastrophe

en France était inévitable, et je n'hésite pas à vous initier à la cause de mes vives appréhensions. Quand j'ai vu l'autorité royale reculer chaque jour et les factions occuper le terrain qu'abandonnait le pouvoir légal, je n'ai eu besoin que de ma propre expérience, d'accord, au reste, avec celle qu'on puise dans l'histoire, pour en conclure que la France s'avançait à grands pas vers une nouvelle catastrophe. Je n'ai pas caché mes craintes à cet égard aux divers Ministères qui se sont succédé chez vous avec une si effrayante rapidité. Tous, et en particulier le dernier, m'ont uniformément répondu par le même argument dont vous venez de vous servir. Je vous avouerai que ce qu'il aurait pu offrir de spécieux ne m'a jamais séduit; comment serait-il possible qu'après la dernière et cruelle expérience que nous venons de faire, il pût avoir pour moi la valeur d'une garantie?"

Le Général s'efforça, mais en vain, de sortir du cercle dans lequel je le tenais renfermé. Il finit même par se rabattre sur plusieurs questions de détail. La force armée fut la seule qui n'entra pas dans l'énumération des moyens de salut dont disposait le nouveau Gouvernement. La grande popularité dont jouit son chef fut, en dernier résultat, la base sur laquelle il appuya le plus.

Cette discussion, qui se maintint dans les termes les plus convenables, me fournit l'occasion d'apprendre une circonstance particulière dont j'avais jusqu'ici ignoré les détails.

„Il y a en France", me dit le général Belliard, „des hommes qui voudraient arriver à la République; les plus marquants dans ce nombre, — et il est restreint surtout hors de Paris, — doivent vous être connus; je me dispenserai donc de vous les nommer. Au moment où le Duc d'Orléans avait été proclamé par la Chambre Lieutenant général du Royaume, il écrivit au général de La Fayette, qui organisait à l'hôtel de ville une commune à l'instar de celles de républicaine mémoire. Le Général ne lui fit point de réponse. Le Duc lui adressa tout aussi inutilement deux lettres subséquentes. Lorsque la Chambre

vint présenter ses hommages au Lieutenant général, le Duc informa les députés de ce qui venait d'arriver, et il leur fit part de sa détermination de se rendre en personne et seul à l'hôtel de ville.

„Ce ne fut que sur l'insistance des députés qu'il consentit à être accompagné par eux. Une foule immense couvrait la route, depuis le Palais-Royal jusqu'à l'hôtel de ville. Depuis le point du départ jusqu'à la place de Grève, le Duc fut accueilli par cette foule avec les démonstrations de joie et de dévouement les plus prononcées. Mais le peuple qui remplissait la place de Grève offrait un aspect tout différent; son attitude était morne et même menaçante. Peu à peu, l'enthousiasme de la foule qui se traînait après le cortége du Duc gagna la place de Grève, et ce Prince n'était pas encore descendu de cheval que les cris de „Vive le Lieutenant général!" devinrent unanimes. Le Duc se rendit alors dans la chambre du conseil; il prit le général de La Fayette par le bras, et le conduisit sur le balcon; là il l'embrassa, et c'en était fait de la République."

„— Le fait", interrompis-je, „prouve en faveur de la contenance du Duc d'Orléans. Un baiser est un léger effort pour étouffer une République; croyez-vous toutefois pouvoir accorder un même pouvoir à tous les baisers dans l'avenir? leur accordez-vous la valeur de garanties?"

Le Général se mit à rire, et la discussion en resta là.

Je me levai, et il me demanda alors, avec quelque embarras, si l'honneur de présenter ses hommages à l'Empereur lui serait encore longtemps refusé? Je lui répondis que n'ayant point encore reçu les ordres de Sa Majesté, il ne m'appartenait pas de les préjuger.

„Ne croyez pas, mon Prince", répliqua le Général, „que je joue l'impatient. Je sais ce que je dois à l'honneur de celui que je représente; je conçois, d'un autre côté, que vous puissiez avoir plus d'un intérêt à consulter. Je mets au nombre de ceux-ci des garanties à nous demander."

Je pris le Général au mot, et je le félicitai de sa prévoyance *).

Dritte Unterredung vom 8. September 1830.

967. L'Empereur ayant signé les réponses aux lettres dont le général Belliard avait été le porteur, je les lui ai remises ce soir (N° 969), et à cette occasion la conversation suivante s'engagea entre nous:

„Vous allez retourner à Paris", lui dis-je, „et j'espère que vous m'avez compris. J'ai eu l'honneur de m'entretenir deux fois avec vous sur les graves circonstances du moment; désirant toutefois que vous ne vous livriez à rien qui ressemblerait à de l'erreur sur la pensée réelle du Cabinet autrichien, je regarde comme un devoir de résumer en peu de mots la vérité tout entière sur notre compte.

„L'Empereur abhorre ce qui vient de se passer en France; en cela, il ne se livre pas à un sentiment de prédilection pour

*) Zwiſchen dieſer und der folgenden Unterredung mit General Belliard ſchrieb Fürſt Metternich dem damals in Wien anweſenden Grafen Neſſelrode, der ſich eben zur Heimreiſe nach Petersburg anſchickte, am 1. September folgendes Billet: „Je traînerai encore l'audience du général Belliard pendant deux ou trois jours; je ne puis pas aller au delà, à cause de notre public. Les partis pris et expliqués nettement sont les seuls qui aient droit à être appuyés par l'opinion. Elle ressemble à un navire au milieu de la tempête; il faut lui donner une direction quelconque, et la meilleure se trouve toujours dans une marche que l'on peut avouer hautement. L'opinion de tous les hommes raisonnables chez vous, — et leur nombre est heureusement encore grand, — se trouve en accord parfait avec le système sur lequel nous nous sommes personnellement entendus à Carlsbad. C'est le seul raisonnable, et je dirai même le seul qui, pour les États civilisés, soit possible.

Ma pensée la plus secrète, au reste, est celle que la vieille Europe est au commencement de la fin. Décidé à périr avec elle, je saurai faire mon devoir, et ce mot n'est pas seulement le mien; c'est également celui de l'Empereur. La nouvelle Europe n'est, d'un autre côté, pas encore à son commencement; entre la fin et le commencement se trouvera un chaos.

Je me félicite bien sincèrement, mon cher Comte, de l'heureuse circonstance de notre rencontre. Le contact personnel ne peut être remplacé par aucune autre espèce de relation." T. H.

telle ou telle forme de Gouvernement ou pour tel ou tel système; l'Empereur raisonne, et tout ceci prouve que la vérité n'est qu'une et qu'appliquée à votre Gouvernement, elle démontre que celui-ci se trouve placé dans une situation que les épithètes de fausse et de périlleuse ne caractérisent qu'imparfaitement. Le sentiment profond, irrésistible de l'Empereur, est que l'ordre de choses actuel en France ne peut pas durer.

„Sa Majesté Impériale est également convaincue que le chef de ce Gouvernement et que ses Ministres ne sauraient se dissimuler cette vérité, et que dès lors ils devront se livrer avec anxiété à la recherche des moyens de se soutenir le plus longtemps que faire se pourra. Ces moyens, ils ne peuvent les trouver qu'en revenant aux règles et aux principes sur lesquels reposent tous les Gouvernements. Dès lors, et abstraction faite de leur origine, ils se trouveront placés sur une ligne d'action qui leur deviendra commune avec tous les Gouvernements de l'Europe: tous veulent conserver; les fous seuls visent à détruire.

„C'est cette conviction qui, aux yeux de l'Empereur, peut uniquement excuser le parti qu'il vient de prendre. Il est des temps et des circonstances où le bien réel est impossible; alors la sagesse veut que les Gouvernements, comme les hommes, s'attachent à ce qui est le moindre des maux. L'Empereur, en prenant le parti que vous lui voyez suivre, a consulté cette règle; il ne voit derrière le fantôme d'un Gouvernement en France que l'anarchie la plus caractérisée. Sa Majesté Impériale n'a pas voulu avoir à se reprocher d'avoir favorisé l'anarchie.

„Que votre Gouvernement se soutienne; qu'il avance sur une ligne pratique, nous ne demandons pas mieux.

„Ce que nous avons pu faire pour lui, nous l'avons fait; nous n'avons plus d'autre devoir à remplir envers nous-mêmes et envers l'Europe, que celui de surveiller les écarts auxquels il aurait le malheur, ou de se livrer, ou de se laisser entraîner. Jamais nous ne souffrirons d'empiétements de sa part; il

nous trouvera, nous et l'Europe, partout où il exercerait un système de propagande. Quant à de la politique, l'Autriche n'en fait pas, et les circonstances actuelles ne sont assurément pas propres à en faire. Notre politique se concentre dans la seule sphère du maintien des traités et de celui du repos public."

Le général Belliard prit alors la parole et me dit: „Je vous ai compris dès le premier jour, et mon Gouvernement vous a fourni, par la commission même dont il m'a chargé, la preuve que d'avance il avait jugé votre attitude morale telle que vous venez de me la définir. Dites-vous bien qu'il ne veut pas autre chose que se conserver, et que pour cela il devra prendre une assiette que, dès sa naissance, il n'a pas pu avoir. Il triomphera des obstacles, car il les connaît. Nous autres, hommes d'un temps qui a marqué par la force du Gouvernement, sommes aujourd'hui remis en évidence; nous savons ce que nous voulons et ce qu'il faut faire. Fiez-vous à nos efforts; ils seront tous dirigés contre l'anarchie. Nous ne la voulons pas pour nous, et tout aussi peu dans d'autres pays; cette anarchie nous écraserait, en nous livrant à la merci de nos ennemis de l'intérieur."

J'interrompis ici le général Belliard pour lui répéter ce que déjà je lui avais dit antérieurement: que je ne doutais pas de la volonté du Gouvernement, mais bien de ses facultés. J'ajoutai que je voyais bien les hommes de l'Empire remis en scène, mais qu'habitué dans le temps à ne voir l'Empire que dans Napoléon, il me serait impossible de chercher aujourd'hui le pouvoir autre part que dans son centre le plus élevé. „Or", lui dis-je, „c'est justement là que je ne parviens pas à le découvrir, tandis que je le vois encore, à l'heure qu'il est, entre les mains du héros du 6 Octobre."

„A la vérité", interrompit le Général avec chaleur, „cet homme est un fléau et il faudra l'abattre, et avec lui la démagogie!"

„Vous ferez là", lui dis-je, „une grande œuvre; il y en avait cependant une plus facile à faire, c'était celle de ne pas l'élever."

Le Général me promit qu'il rendrait au Roi un compte en tous points exact et fidèle de nos entretiens, et que d'avance il était certain de ne rien lui apprendre à quoi il ne s'attendît*).

König Louis Philipp an Kaiſer Franz (Schreiben) Paris, 19. Auguſt 1830.

968. Monsieur mon Frère, Cousin et Beau-Frère, J'annonce mon avénement à la Couronne à Votre Majesté Impériale et Royale, par la lettre que le Lieutenant géneral Comte Belliard Lui présentera en mon nom; mais j'ai besoin de Lui parler avec une entière confiance sur les suites d'une catastrophe que j'aurais tant voulu prévenir.

Il y a longtemps que je regrettais que le Roi Charles X et son Gouvernement ne suivissent pas une marche mieux calculée pour répondre à l'attente et au vœu de la nation. J'étais loin pourtant de prévoir les prodigieux événements qui viennent de se passer, et je croyais même qu'à défaut de cette allure franche et loyale dans l'esprit de la Charte et dans le sens de nos institutions qu'il était si difficile d'obtenir, il aurait suffi d'un peu de prudence et de modération pour que ce Gouvernement pût aller longtemps comme il allait. Mais depuis le 8 Août 1829, la nouvelle composition du Ministère m'avait fort alarmé. Je voyais à quel point cette composition était suspecte et odieuse à la nation, et je m'inquiétais, avec toute la France, des mesures que nous devions en attendre. Néanmoins, l'attachement aux lois, l'amour de l'ordre ont fait de tels progrès en France, que la résistance au Ministère ne serait probablement pas sortie des voies parlementaires, si, dans son délire, ce Ministère lui-même n'en eût donné le fatal signal par la plus imprudente et la plus audacieuse violation de la Charte, et par l'abolition

*) Zur vollſtändigen Aufklärung des Sachverhaltes laſſen wir nun das Schreiben des Königs Louis Philipp an den Kaiſer Franz, mit deſſen Ueberreichung General Belliard betraut war, ſowie die dem franzöſiſchen Abgeſandten eingehändigte Antwort des Kaiſers Franz an König Louis Philipp hier folgen. D. H.

de toutes les garanties de nos libertés, pour lesquelles il n'est guère de Français qui ne soit prêt à verser son sang. Aucun excès n'a souillé cette lutte terrible; mais il était difficile qu'il n'en résultât pas quelque ébranlement dans notre état social, et cette même exaltation des esprits qui les avait détournés de tout désordre, les portait en même temps vers des essais de théories politiques qui auraient précipité la France et peut-être l'Europe dans de grandes calamités. C'est dans cette situation, Sire, que tous les vœux se sont tournés vers moi.

Les vaincus eux-mêmes m'ont cru nécessaire à leur salut. Je l'étais encore plus peut-être pour que les vainqueurs ne laissassent pas dégénérer la victoire. J'ai donc accepté cette noble et pénible tâche, et j'ai écarté toutes les considérations personnelles qui se réunissaient pour me faire désirer d'en être dispensé, parce que j'ai senti que la moindre hésitation de ma part pouvait compromettre l'avenir de la France et le repos de tous nos voisins, qu'il nous importe tant d'assurer. Le titre de Lieutenant général du Royaume, qui laissait tout en question, excitait une défiance dangereuse. Il fallait se hâter de sortir de l'état provisoire, tant pour inspirer la confiance nécessaire que pour sauver cette Charte si essentielle à conserver, et qui aurait été très-compromise si l'on n'eût promptement satisfait et rassuré les esprits. Il n'échappera pas à la perspicacité de Votre Majesté, ni à sa haute sagesse, que pour atteindre ce but salutaire, il est bien désirable que les événements de Paris soient envisagés sous leur véritable aspect, et que l'Europe, rendant justice aux motifs qui m'ont dirigé, entoure mon Gouvernement de la confiance qu'il a droit d'inspirer. Que Votre Majesté veuille bien ne pas perdre de vue que tant que le Roi Charles X a régné sur la France, j'ai été le plus soumis et le plus fidèle de ses sujets, et que ce n'est qu'au moment où j'ai vu l'action des lois paralysée et l'exercice de l'autorité royale totalement anéanti, que j'ai cru de mon devoir de déférer au vœu national en acceptant la Couronne à laquelle j'étais appelé.

Les liens de famille et de parenté qui m'unissent à Votre Majesté ajouteront encore à mon désir de voir consolider l'heureuse harmonie qui subsiste entre nos États. Ces sentiments sont sincères, Sire, et j'ose croire que vous daignerez les partager.

Je prie Votre Majesté d'agréer, etc., etc.

Kaiser Franz an König Louis Philipp (Brief) Schloßhof, 8. September 1830.

969. Monsieur mon Frère, Cousin et Beau-Frère, J'ai reçu par le Lieutenant général Comte Belliard la lettre que Votre Majesté m'a adressée en date du 19 Août. Tout en déplorant vivement les catastrophes qui ont eu lieu en France, je me suis décidé, dès le moment où la nouvelle m'en est parvenue, à ne point intervenir dans les démêlés intérieurs de ce pays. J'ai pris cette résolution dans la ferme et légitime attente que Votre Majesté désirera, de son côté, d'éviter tout ce qui pourrait porter atteinte aux intérêts et à la tranquillité des autres États. Il existe entre la France et toutes les Puissances de l'Europe des traités solennels, qui ont fixé d'une manière claire et précise leurs rapports respectifs, ainsi que l'état de leurs possessions territoriales.

J'observerai religieusement ces traités, auxquels l'Europe doit les bienfaits de la paix dont elle jouit depuis quinze ans. J'ai tout lieu de croire que toutes les Puissances, connaissant les devoirs que lesdits traités leur imposent, et les droits qu'ils leur accordent, seront également convaincues de la nécessité de les prendre pour règle invariable de leur politique. Les paroles de Votre Majesté m'autorisant à La regarder comme animée des mêmes sentiments, je n'ai pas hésité à prendre acte de son avénement au trône, et je fais les vœux les plus sincères pour la stabilité et la prospérité de son règne*).

[illegible] suis, etc., etc.

[illegible]tig mit dem obigen officiellen Antwortschreiben ist ein confiden[illegible] [illegible]is Philipp abgegangen, worin es heißt: „Le Lieutenant gé-

Circular-Depesche Metternich's an sämmtliche k. k. Missionen, Wien, 5. September 1830.

970. L'Empereur s'étant décidé à recevoir le 4 de ce mois, dans la matinée, en audience particulière, M. le général Belliard, chargé d'annoncer à Sa Majesté le dernier changement de Gouvernement qui a eu lieu en France, et de Lui présenter des lettres de Sa Majesté le Roi des Français, Louis-Philippe, j'ai l'honneur de vous en prévenir, Monsieur, et de vous informer en même temps, que le nouveau Gouvernement français se trouvant ainsi avoir été reconnu par Sa Majesté, les relations diplomatiques que les derniers événements avaient momentanément suspendues entre l'Autriche et la France vont être rétablies.

L'ordre vient en conséquence d'être donné dans tous les ports de la Monarchie d'admettre le pavillon tricolore.

Recevez, etc., etc.

Metternich an Apponyi in Paris (D.-A.) Wien, 12. September 1830.

971. . . . Je vous ai écrit par l'occasion que m'a offerte le retour du Général Belliard à Paris. Il me reste cependant

---

néral Comte Belliard m'a remis la lettre particulière dont Votre Majesté a bien voulu le charger pour moi. La réception que je lui ai faite suffira pour prouver à Votre Majesté que j'ai pris acte de son avénement au trône. Je profite du départ du général Belliard pour en donner la confirmation à Votre Majesté.

„Je crois d'autant moins nécessaire de parler à Votre Majesté de la vivacité de mes regrets sur les tristes catastrophes de la fin du mois de Juillet, que les propres paroles de Votre Majesté me prouvent jusqu'à quel point Elle en a personnellement reconnu la gravité. Mes vœux se rencontrent avec ceux de Votre Majesté. Ils sont tous concentrés dans le rétablissement de la paix intérieure de la France et le maintien de la paix politique de l'Europe. Que Votre Majesté se pénètre à cet égard de l'entière franchise de ma pensée, et par conséquent de celle de ma marche. Le sentiment d'une parfaite solidarité entre les Puissances pour le maintien des traités existants se confond en moi avec celui de la nécessité où se trouve la France d'assurer, par tous les moyens dont elle peut disposer, son repos intérieur, seul gage de la stabilité de ses rapports avec les autres Puissances." D. H.

presque tout à vous dire, pour compléter ce qu'il vous est nécessaire de savoir pour votre information.

Je n'essayerai pas même, Monsieur l'Ambassadeur, d'aborder envers vous le passé. Tout à ce sujet a été dit entre nous. Vous m'avez depuis longtemps vu pénétré de la conviction qu'une crise imminente se préparait en France; votre bon esprit vous avait placé dans un accord parfait avec mes sinistres prévisions. Ce qui m'avait été démontré immanquable s'est réalisé. Telle est l'histoire du passé.

La vue de l'observateur impartial et éclairé plane aujourd'hui sur les décombres d'un monde entier. Rien de ce qui dans ce moment existe en France ne pourra se soutenir, car tout manque et de base et d'appui, tandis que tout ce qui se soutient encore hors du Royaume est exposé à être attaqué. Ce n'est pas une attaque à main armée de la part de la France qu'il est nécessaire de prendre en considération. Ceux qui devraient y donner le signal de la guerre politique, n'ont ni le temps d'y songer ni les moyens de la faire. Les réflexions que renferment à ce sujet vos derniers rapports sont d'une parfaite justesse. Je vais même plus loin, et je ne crains pas de me tromper, en admettant que le nouveau Gouvernement redoute bien plus une rupture avec les Puissances que celles-ci n'auraient lieu de la craindre. La preuve la plus évidente de la difficulté de sa situation se trouve dans les craintes mêmes qu'il nourrit à cet égard. Il sent l'incompatibilité qui existe entre lui et le repos de l'Europe, et il voudrait pouvoir devenir ce qu'il ne peut être, un garant de la paix du monde! La différence véritable entre la situation des choses en France, dans le cours des dernières années, et celle du moment, consiste en ce qu'aujourd'hui la Révolution se montre, tandis que naguère un léger voile la couvrait encore.

Les Puissances viennent de prendre le seul parti politique qui se soit trouvé à leu rportée. Ce parti, vous en avez été informé par le retour du général Belliard. Dans le précis ci-joint de mes entretiens avec ce Général, vous apprendrez à juger

de l'esprit dans lequel nous avons agi pour notre part, ainsi que nous l'avons fait. Vous me rendrez la justice que j'ai usé d'une entière franchise envers cet Envoyé. J'aurais manqué à la conscience de l'Empereur et à la mienne propre, en usant envers lui d'un autre langage. Je n'ai eu qu'à me louer de l'attitude également franche dans laquelle le général Belliard s'est constamment maintenu.

Vous ne recevez pas encore des lettres de créance, Monsieur le Comte, par les deux raisons suivantes: d'une part, le bruit s'est répandu que le nouveau Gouvernement français désirerait supprimer les ambassadeurs par raison d'économie; de l'autre, nous désirerions connaître le choix du personnage qu'on nous destinera *).

Veuillez vous expliquer franchement sur ces objets envers M. le Comte Molé, et placer avec une grande simplicité les deux questions sous ses yeux.

Les partis les plus difficiles à prendre sont pris; dès lors, toute arrière-pensée se trouve écartée dans notre marche.

Le nouveau Gouvernement français, — je l'ai dit au général Belliard, — doit, d'après notre conviction la plus intime, avoir aujourd'hui et avant tout un seul objet en vue, — sa conservation. Il doit donc vouloir ce que veulent tous les Gouvernements. Il y a plus: on ne conserve pas par des moyens de destruction; cette vérité rapproche le Gouvernement français de la ligne d'action commune. En exprimant cette vérité, je fournis par là même une preuve que nous ne suspectons pas ses intentions. En vous autorisant à faire une pareille déclaration à M. le Ministre des affaires étrangères, je vous fournis le meilleur argument pour éclairer et fixer son jugement sur notre compte.

Vous vous mettrez en relation directe avec le Cabinet, et vous vous considérerez placé comme le sont les Repré-

*) Marschall Maison wurde als französischer Botschafter nach Wien geschickt. Damit war die Frage gelöst und Apponyi erhielt die Beglaubigungs- als Botschafter Oesterreichs am Hofe Louis Philipp's. D. H.

sentants des Puissances aux époques de passage d'un règne à l'autre. Chaque événement semblable laisse, sans que le cours des affaires puisse en souffrir, une lacune entre l'extinction des dernières et l'arrivée des nouvelles lettres de créance. Vous vous considérerez donc comme placé dans cette situation.

Instruktion für Sendungen in Leipzig und Dresden.

972. Erlaß an Hrn. v. Seebach in Dresden. Berlin, 28. September 1850.
972a. Bericht an Frhr. v. Manteuffel in Dresden (Nr. 1). Leipzig, 2. September 1850.

972. Euer Hochgeboren Bericht vom 30. v. M. und mir heute zugekommen. Dessen Inhalt ist mir der Intervention Ihrer*. Seine Majestät der König haben mir zur Pflicht gemacht, das Königlich sächsische Cabinet durch Euer Hochgeboren in die volle Kenntniß Allerhöchstdero Gründe und Absichten setzen zu lassen.

Es ist Ihnen also bekannt, daß Seine Majestät Königliche Majestät sich genöthigt zu sehen glaubten, mit welcher die bisherige Regierung dem Kurfürsten endlich Genugthuung der Verletzung des Verfassungseides zu Theil werden ließ. Dem deutschen Bunde sind seitens dem regierenden Fürsten sogleich Anzeigen über den Königlich sächsischen Beitritt zu Theil geworden, mit welchen die Königlich sächsischen Truppen auf dem Marsche nach Hessen begriffen waren. Daß die Ereignisse nur die gegenwärtigen Resultate kommen, würde unerklärlich sein, wenn es nicht bekannt wäre, daß die Regierung des Kurfürsten nicht Augenblicke gewartet hat, um Ihre Absichten zu verwirklichen.

Unter den Ereignissen müssen verhältnißmäßig der kommen mir am kurz Eines bemerken, welches in seiner Verwirklichung schwer und in der Folge immer schwerer sein kann. Der oben gedachte Beitritt Sachsens, Regierung und Land, an die Politik deutscher Staaten zu verbinden, die unglücklicherweise uns nicht die Freiheit und die

---

* Der Inhalt dieses Berichtes ist in der Hauptsache übereinstimmend mit dem Inhalte des Berichtes des Hrn. v. Manteuffel aus Dresden vom 2. September d. J. (Nr. 972a), welcher in der allgemeinen Korrespondenz zur Unterstützung der Hauptakten dient. E. H.

gebenheiten erscheinen, welche in Ursprung und Form das reine Nachbild der Ereignisse in fremden Staaten sind, deren Geschichte und Volksgeist so wesentlich von dem deutsch-vaterländischen abweicht? Welches Beispiel liefert heute nicht Sachsen anderen deutschen Stämmen? Seine Majestät der Kaiser als erster Bundesfürst und als Nachbar können das Vorgefallene nie genug bedauern.

Ich erfülle demnach eine Pflicht, indem ich Euer Hochgeboren den Auftrag ertheile, sich über die Gefühle unseres Allergnädigsten Herrn gegen den königlich sächsischen Hof sowohl als gegen das Kabinet rund und unumwunden auszusprechen. Innigere Bande als die, welche die beiderseitigen Herrscherfamilien verbinden, lassen sich wohl nicht denken; in näheren Berührungen befinden sich keine Staaten als der sächsische und der österreichische. Wie lebendig demnach der Antheil ist und sein muß, den Seine kaiserlich königliche Majestät an dem Wohle und an dem Wehe Sachsens nehmen, wissen Seine Majestät der König und dessen Thronfolger; das Land muß es aber auch wissen, denn die Geschichte aller und insbesondere der neueren Zeit hat das lautere Interesse bethätigt, welches Oesterreich an dem Schicksale des benachbarten Königreiches nimmt.

Wenn Euer Hochgeboren nicht frühere Weisungen erhielten, so war unser Stillschweigen nur die Folge der grenzenlos anarchischen Lage der Dinge zu Dresden. In solchen Momenten ist jeder Rath unnütz; heute, wo die Dinge entweder zur gänzlichen Niederlage der königlichen Gewalt oder zur Rückkehr zur Ordnung führen müssen, würden wir unser Stillschweigen als die Versäumniß einer heiligen Pflicht betrachten.

Euer Hochgeboren sind demnach angewiesen, sich unverzüglich an den Herrn Minister der auswärtigen Angelegenheiten zu wenden, und demselben den diesseitigen dringenden Wunsch zu eröffnen, in die Kenntniß der wahren Lage der Dinge und der Entschlüsse der Regierung gesetzt zu werden.

Sachsen steht im deutschen Bundesverbande, und der Bund ist zu bestimmten Zwecken geschlossen; außerdem theilen Oesterreich und Sachsen eine lange Grenze. Seine Majestät wollen und können nicht als möglich betrachten, daß die königliche Regierung sich Gesetze durch

einen aufgeregten Pöbel oder durch irregeführte Bürger vorschreiben lasse. Wenn auch im ersten Augenblicke des Aufstandes alle Maßregeln der Hülfe verfehlt wurden, so läßt sich doch nicht denken, daß diese Hülflosigkeit von Dauer sein sollte; und wir glauben uns vollkommen berechtigt, die Frage: welchen ferneren Gang die königlich sächsische Regierung einzuhalten gedenke? an einen nahen befreundeten Staat zu stellen.

Ich ersuche Euer Hochgeboren uns über diese hochwichtige Frage das baldigste Licht zu verschaffen und selbe offen und vertrauensvoll gegen das Kabinet zur Sprache zu bringen.

Metternich an Graf Colloredo in Dresden (Ref. D.) Preßburg, 28. September 1830.

973. L'esprit dans lequel vous avez rédigé les rapports que vous m'avez adressés depuis les déplorables événements qui viennent de se passer en Saxe, me prouve que vous en avez parfaitement saisi l'importance. Rien de plus fâcheux n'aurait pu arriver que tout ce qui s'est passé dans un pays qui depuis un temps immémorial avait marqué par la sagesse du Gouvernement et par le bon esprit du peuple.

En Saxe, comme dans toutes les parties de l'Allemagne et d'autres contrées encore, c'est l'inconcevable marche que dans le cours des quinze dernières années ont suivie les Gouvernements, qui a particulièrement préparé les explosions dont les Princes eux-mêmes et le véritable peuple sont aujourd'hui les premières victimes. Dans le pays qui est placé sous votre observation, il n'est sorte d'avertissement que nous n'ayons donné; tous ont été inutiles, et je me trouve aujourd'hui même encore enclin à douter si le nouveau co-Régent et ses conseils, au lieu de sentir l'extrême danger de sa position et de celle de la chose publique, ne sont peut-être pas livrés à des illusions qui leur semblent flatteuses et qui, par cela même, seraient on ne peut plus regrettables!

Rien de ce qui se passe dans un pays géographiquement placé ainsi que l'est la Saxe, ne saurait être indifférent pour

les grandes Monarchies voisines. L'exemple que ce pays et son Gouvernement donne au reste de l'Allemagne est, par contre, d'autant plus pernicieux, que les lieux où se passent d'aussi criminels désordres sont, plus que toutes les autres parties du corps fédéral germanique, éloignés du centre réel d'où part le signal des bouleversements. Aussi l'Empereur est-il fort décidé, pour sa part, à ne pas rester, au delà d'un certain terme, spectateur bénévole de désordres qu'il est difficile de caractériser, et d'une conduite de la part de l'autorité pour laquelle il est bien plus facile de trouver l'épithète qu'elle mérite.

A Berlin, les événements de Saxe ont plutôt produit l'effet de la stupeur. La position matérielle de la Cour de Prusse est fort difficile; l'attitude morale du Cabinet se ressent de cette influence, et nous regardons comme un devoir de poursuivre avec d'autant plus de zèle une ligne d'action soutenue et forte sur cette Puissance. Je m'applique en particulier, dans le moment actuel, à diriger l'attention du Cabinet prussien, non-seulement sur le mal qui se fait en Saxe, mais principalement sur les moyens d'y porter remède. Celui-ci est difficile de sa nature; si le Gouvernement saxon lui-même devait être complice des événements, ce remède alors pourrait devenir impossible à trouver. C'est donc vers la solution la plus prompte et la plus entière du dilemme que nous devons diriger nos efforts du moment.

C'est par suite de ce plan que j'ai rédigé la précédente dépêche (N° 972). Veuillez, Monsieur le Comte, vous appliquer à en tirer tout le parti possible et nous aider à atteindre un but aussi désirable.

Ce qu'il importe, c'est de forcer le Cabinet à nous démontrer:

1° S'il a un jugement arrêté sur la position des choses;

2° Quelle est sa pensée? Dans quelle direction marche-t-il? Ce n'est que lorsque nous verrons clair sur ces deux points que nous pourrons arrêter nos idées sur le choix des remèdes à offrir à ceux qui ne peuvent se faire du mal à eux-mêmes sans nous en faire également.

Veuillez, pour remplir cette tâche, vous adresser à ceux auxquels il vaut la peine de s'adresser; c'est-à-dire, à ceux qui par leur position sont appelés à influer le plus sur la marche du Gouvernement.

... Votre langage devra porter le caractère d'une franche sollicitude pour le bien-être du Royaume; il devra être éloigné de toute nuance de faiblesse, et marquer, au contraire, le sentiment d'une entière décision de la part de l'Empereur de ne pas permettre que le repos de ses propres États puisse jamais être compromis par la triste faiblesse de ceux mêmes qui, sans aucun doute, ne doivent qu'à lui leur existence actuelle. Évitez avec soin tout ce qui, par suite d'une insistance, pourrait prendre la couleur de menaces, aussi longtemps que nous ne sommes pas certains d'une complicité active entre ceux qui font mal et ceux qui ne sont encore qu'un sujet pour notre observation.

Placez-vous dans des relations intimes d'attitude avec l'Envoyé de Prusse. Je crois connaître assez la tendance morale de M. de Jordan, pour ne pas pouvoir croire qu'elle pencherait vers la faiblesse.

Surtout, veuillez bien observer tout ce qui se passe et nous rendre compte de faits qui pourraient même ne pas avoir une autre valeur que celle de simples symptômes. Vous engager à suivre cette marche, c'est vous confirmer dans celle que vous avez déjà adoptée, à notre entière satisfaction.

Quant aux plus hautes questions politiques du jour, qu'il vous suffise de savoir qu'il existe une uniformité entière de pensées, de sentiments et de jugement entre les premières Puissances de l'Europe, et que les catastrophes du jour n'ont point trouvé éteinte l'ancienne Alliance.

Insurrection in den Niederlanden.

974. Metternich an Wessenberg (Instruction) Preßburg, 3. October 1830.
975. Metternich an Kaiser Franz (Vortrag) Wien, 11. October 1830.
976. Metternich an Esterhazy in London (D.-A.) Preßburg, 21. October 1830.
977. Metternich an Esterhazy in London (Ref. D.) Preßburg, 21. October 1830.
978. Metternich an Wessenberg im Haag (D.) Preßburg, 21. October 1830.

974. Sa Majesté ayant jugé de son service de rappeler M. le Comte de Mier du poste qu'il occupe aujourd'hui, a fait choix de Votre Excellence pour le remplacer en qualité d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire auprès de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas *).

Votre Excellence a coopéré aux transactions qui forment la base des relations politiques entre l'Autriche et le Gouvernement néerlandais; elle a parcouru la correspondance qui a eu lieu depuis entre les deux Cours.

Je n'ai donc pas besoin d'entrer avec Elle dans plus de détails à ce sujet. Toute notre attention est concentrée sur les événements du jour, dans lesquels le Royaume des Pays-Bas n'a déjà pris qu'une place trop marquée. Une question qui est vivement agitée, par suite de ces événements, est celle de la séparation des provinces belges des anciennes provinces de la Hollande, réclamée vivement par une grande partie du peuple belge. Cette question donne une nouvelle importance à la mission dont Votre Excellence est chargée, et fournit le principal objet des instructions qui me restent à lui donner.

La réunion des provinces belges aux anciennes provinces de la Hollande ayant été stipulée entière et complète par les Puissances alliées, dans la transaction signée le 21 Juillet 1814, et les conditions mises par elles à cette réunion faisant partie intégrante de la loi fondamentale du Royaume, le Roi des Pays-Bas se trouve nécessairement lié à cet égard. Son Ministère vient de s'adresser en conséquence, comme Votre Excellence le verra par la pièce ci-jointe, aux Cabinets des Puissances

*) Wessenberg, der sich seit dem Jahre 1819 vom Dienste zurückgezogen hatte, folgte dieser Berufung wieder die diplomatische Laufbahn. D. H.

signataires des traités de 1814 et 1815, désirant se concerter avec eux par rapport aux modifications qu'il pourrait être nécessaire d'apporter, dans les circonstances actuelles, à la loi fondamentale, et nommément aux stipulations susmentionnées. Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, quoique ayant regardé jusqu'à présent l'union de toutes les provinces qui composent le Royaume comme la principale base de sa force, semble prévoir dès aujourd'hui la nécessité d'en relâcher quelques liens, espérant arrêter par une telle condescendance l'effervescence menaçante qui s'est manifestée dans une grande partie des provinces belges, et y trouver un moyen, s'il y en a, d'amortir l'antipathie entre les deux peuples. Ce n'est que sur les lieux, et après avoir acquis une connaissance exacte du véritable état des choses, que Votre Excellence pourra se former une opinion juste sur l'urgence de pareilles concessions et sur les bornes qu'il serait prudent d'y mettre.

Les Puissances signataires des traités sur lesquels repose la formation du Royaume des Pays-Bas, appelées aujourd'hui à prendre en considération la situation du Royaume et la position particulière du Roi, ne peuvent avoir en vue que deux choses, savoir:

1° La nécessité impérieuse d'arrêter les progrès de l'esprit révolutionnaire dans un pays aussi fécond que la Belgique en éléments de désordre et aussi exposé à l'influence du parti dominant en France:

2° L'importance, fondée sur l'intérêt général, de ne point affaiblir le système de défense établi au prix de tant de sacrifices entre le Rhin et la mer du Nord.

C'est au Gouvernement néerlandais à peser, dans sa sagesse, ce qu'il peut être utile et convenable, pour atteindre le premier but, d'accorder ou de faire, non-seulement sans altérer l'autorité du Souverain et sans relâcher la concentration des forces également nécessaire pour maintenir la [illegible] et la faire respecter au dehors, mais e[illegible] pouvoir royal.

Il importe avant tout de détacher et de rendre indépendante de l'influence française toute innovation qu'il paraîtra inévitable de faire. Sans doute, l'antipathie entre le peuple belge et les Hollandais peut être regardée comme la source principale des embarras qu'éprouve aujourd'hui le Gouvernement. Cette antipathie est fondée sur la différence d'intérêts commerciaux, agricoles et autres, des deux parties du Royaume, et sur l'opposition entre les principes religieux de leurs populations; elle a été, de plus, nourrie par des fautes commises par le Gouvernement royal, aussi patentes qu'elles sont regrettables; mais il n'en est pas moins probable que, sans la dernière catastrophe arrivée en France et sans l'activité des agents de la faction révolutionnaire dans ce pays, les événements en Belgique n'auraient jamais pris le caractère séditieux d'une insurrection. S'il pouvait exister un doute à cet égard, le Gouvernement français l'aurait dissipé lui-même, par la manière dont il s'est expliqué relativement aux troubles éclatés en Belgique, en déclarant d'avance ne pouvoir admettre aucune intervention étrangère dans une révolution quelconque dans le Royaume des Pays-Bas. La faction qui vient de triompher en France veut avoir dans le peuple belge non-seulement un complice, mais encore un appui, en cas de besoin, contre les Puissances étrangères. On ne peut douter qu'elle tiendrait le même langage à l'égard du Piémont, si par malheur ce pays devait suivre l'exemple de la Belgique.

L'attitude des Puissances invitées par le Gouvernement néerlandais à le seconder dans ses vues pour arrêter le torrent de la Révolution, mais non à intervenir directement dans ses discussions avec ses sujets, ne laisse pas d'être fort délicate. Il s'agit pour elles de consentir à la modification des stipulations consignées dans la transaction du 21 Juillet 1814, en tant que cela pourra être jugé nécessaire ou utile pour faciliter [illegible] du Gouvernement, tout en ménageant à celui-ci un [illegible] faction révolutionnaire. Il est à prévoir que [illegible] ice verront de mauvais œil toute entente

à ce sujet entre le Gouvernement néerlandais et les Puissances alliées. Ce n'est pas par le concours de celles-ci qu'ils désireront voir un Roi constitutionnel nouvellement affermi sur le trône. Plus avides de désordres que du prompt rétablissement de la tranquillité et d'un ordre de choses légal, ils seront plus que jaloux de cet heureux accord entre les Souverains. La grande tâche sera d'empêcher que les changements inévitables ne prennent la couleur de concessions arrachées par la force, et de sauver au moins les apparences de la volonté souveraine. Tout dépend de là. Il faut d'ailleurs espérer que la partie éclairée de la nation belge, mettant en ligne de compte les avantages et les désavantages d'une séparation, aidera elle-même le Gouvernement dans ses efforts à la rendre le moins possible préjudiciable à la Souveraineté, et à la borner à des règlements relatifs à l'administration intérieure, à la liberté des cultes, et peut-être à une répartition plus exacte dans la représentation nationale. On peut pressentir que toute concession faite au delà de ces limites, loin d'effacer l'antipathie entre les différents peuples du Royaume, ne servira qu'à acheminer vers une séparation totale, — événement que la France attend avec impatience. Cette considération nous fait porter nos regards sur le système de défense du Royaume des Pays-Bas et sur cette ligne militaire dont l'établissement a été pour les Puissances alliées le principal motif de la réunion des provinces belges à la Hollande. L'entretien et la défense de cette ligne, qui se rattachent aux intérêts généraux de l'Europe, ne sauraient jamais être qu'à la charge commune de toutes les provinces du Royaume, et par conséquent toute modification du régime actuel, qui compromettrait le système de défense sur les frontières de la France, doit être regardée comme inadmissible.

Je ne m'étendrai pas davantage sur une affaire qui en est encore à se développer.

Les observations que je viens de mettre en avant suffiront pour servir de point de départ à celles que Votre Excellence sera à même de faire. Je ne manquerai pas de l'informer de

tout ce que j'apprendrai sur les intentions des autres Cours intéressées à la question, présumant toutefois qu'à l'arrivée de Votre Excellence en Hollande, leurs instructions seront parvenues aux plénipotentiaires respectifs. Les dépêches de Berlin dont Elle a pris connaissance ne peuvent lui laisser aucun doute sur l'homogénéité des vues du Cabinet prussien avec les nôtres.

Vu la gravité des circonstances et l'urgence d'une détermination, Votre Excellence est autorisée, sans en référer préalablement à sa Cour, à donner sans hésitation suite à l'invitation qui lui serait adressée par le Gouvernement néerlandais, de s'entendre avec celui-ci, de concert avec ses collègues, sur les modifications à apporter aux stipulations énoncées dans la transaction susmentionnée du 21 Juillet 1814, ainsi que sur la forme à donner à l'acte où ces changements devront être consignés. Elle voudra m'informer sans délai de tout ce qui, dans sa nouvelle sphère d'activité, aura droit à nous intéresser, et me tenir, par tous les moyens qui seront à sa disposition, au courant de la marche des affaires et des événements dans le pays où Elle va résider.

La pensée et la marche politique de notre Cabinet sont trop connues de Votre Excellence pour qu'il puisse me paraître nécessaire de développer, dans les présentes instructions, plus particulièrement la haute valeur qu'attache l'Empereur à voir s'établir en tous lieux l'accord le plus franc et le plus patent entre les représentants des Cours alliées. Votre Excellence mettra tout son zèle à remplir cette tâche, qui, dans l'intérêt de la cause commune à tous les Gouvernements, ne nous a peut-être jamais paru plus importante.

Metternich an Kaiser Franz (Vortrag) Wien, 11. October 1830.

975. ... Ich werde erst am Mittwoch früh von hier abreisen können, da mir die Pflicht obliegt, mehrere Expeditionen zu erlassen, welche nicht vor morgen Abend fertig werden können*).

*) Kaiser Franz hatte zur Zeit des ungarischen Landtages sein Hoflager zu Preßburg aufgeschlagen, wo auch Fürst Metternich mit zeitweiligen Unterbrechungen hielt. D. H.

Der flagranteste Gegenstand des Augenblicks ist der niederländische. Ein Courier, den der König hieher geschickt hat, war der Ueberbringer eines Schreibens an Eure Majestät und einer Aufforderung an das Kabinet, sogleich eine Armee nach den für ganz verloren gehaltenen Niederlanden abzusenden. Dasselbe Ansinnen ist an die Höfe von London, Berlin und Petersburg ergangen.

Von Berlin habe ich, ebenfalls mittelst Couriers, die Nachricht, daß das Ansinnen dort eingetroffen ist, und daß man, wie natürlich, in großer Verlegenheit steht. Ich werde die Ehre haben, Eurer Majestät alle diese Depeschen zu bringen und zugleich meine Meinung über deren Erledigung zu unterlegen die Ehre haben. Unsere Kraft muß sich auf die Linie des Südens wenden und das Ansinnen des Königs der Niederlande um materielle Hilfe von Oesterreich ist ein unüberlegtes *).

Nach meinem Gefühle ist übrigens der Proceß in den Niederlanden rein verloren. Das letzte und zugleich das größte Kunststück wird sein, dieses Land noch in eine Stellung zur holländischen Krone zu bringen, welche dessen totale Vereinigung mit Frankreich verhindert.

Metternich an Esterhazy in London (B. A.) Preßburg, 21. October 1830.

976. ... Un immense embarras vient d'être créé par l'insurrection des Belges. Nullement instruits encore de la marche que se proposera de suivre le Cabinet britannique, le premier appelé à se prononcer sur une question qui offre tant de points de contact majeurs avec le système politique de l'Angleterre, nous n'avons cependant pas pu tarder à émettre notre opi-

---

* In diesem Sinne ist auch das Antwortschreiben des Kaisers Franz an den König von Holland verfaßt worden. Es ist vom 20. October datirt und die bezügliche Stelle lautet wortgetreu: „La position géographique de nos deux Etats m'empêche toutefois de me regarder comme placé sur la première ligne de l'action matérielle dont Votre Majesté m'a adressé la demande. C'est aux Puissances, les seules à portée de lui prêter un secours pareil, à peser et la position dans laquelle se trouvent placées les choses, et leurs propres facultés. Ce qui, dans le présent cas, est de [illegible] moral que je n'hésiterai jamais à étendre je [illegible] ce que le conseil de l'Alliance arrêtera

nion envers le Roi des Pays-Bas, interpellés ainsi que nous l'avons été par ce Prince. Vous trouverez dans l'annexe les instructions que nous avons données à M. le Baron de Wessenberg (N° 974), auquel l'Empereur vient de confier dans ce moment d'extrême urgence sa mission près Sa Majesté Néerlandaise. La lecture de ces pièces devra suffire pour ne pas laisser un doute au Cabinet britannique sur les égards que notre auguste Maître voue à cet immense intérêt, et en même temps sur le point de vue auquel Sa Majesté Impériale a jugé devoir l'envisager.

Le Roi des Pays-Bas a chargé son envoyé à Vienne de nous donner connaissance du contenu d'une dépêche secrète par laquelle Sa Majesté déclare n'avoir fait un appel aux secours militaires de l'Autriche que dans le but de ne pas établir de différence dans les vœux qu'Elle a énoncés envers les Alliés, tout en n'admettant pas que la puissance militaire autrichienne pourrait être dirigée vers les Pays-Bas. Le Roi ne s'est pas trompé en cela; mais l'Empereur, de son côté, n'hésitera jamais à prêter son appui moral aux Cours qui se trouvent placées sur une plus courte ligne, et qui, par cela même, seraient seules en état d'agir. Ce que Sa Majesté Impériale accorde ici en conformité du principe de solidarité qu'Elle regarde comme la base de tout salut encore possible, Elle le réclame également de ses alliés, pour les cas où une opération matérielle deviendrait indispensable en Italie par suite d'événements qui troubleraient la paix dans ce pays. . . . .

Le jeu de la faction révolutionnaire, qui depuis bien des années a établi à Paris un centre d'action présentant tous les caractères d'un vrai Gouvernement, ne cesse de neutraliser la défense des Gouvernements réguliers, en proclamant sur les toits le dogme de leur isolement, tandis que la haute Vente de la Révolution ne tient aucun compte de la délimitation politique des États dont elle a juré le bouleversement.

[illegible]t contre toute intervention dans les troubles d'un [illegible] nouveau Gouvernement français, fidèle au sys-

sentants des Puissances aux époques de passage d'un règne à l'autre. Chaque événement semblable laisse, sans que le cours des affaires puisse en souffrir, une lacune entre l'extinction des dernières et l'arrivée des nouvelles lettres de créance. Vous vous considérerez donc comme placé dans cette situation.

Aufständiſche Bewegungen in Leipzig und Dresden.

972. Metternich an Graf Colloredo in Dresden (D.) Preßburg, 28. September 1830.
973. Metternich an Graf Colloredo in Dresden (Reſ. D.) Preßburg, 28. September 1830.

972. Euer Hochgeboren Berichte bis incluſive jenem vom 20. d. Mts. ſind mir richtig zugekommen. Deren Inhalt iſt von der bedauerlichſten Art*). Seine Majeſtät der Kaiſer haben mir zur Pflicht gemacht, das königlich ſächſiſche Kabinet durch Euer Hochgeboren in die volle Kenntniß Allerhöchſtdero Gefühle und Anſichten ſetzen zu laſſen.

Es iſt ſchon lange her, daß Seine kaiſerlich königliche Majeſtät die Leichtigkeit zu bedauern Urſache hatten, mit welcher die dortige Regierung dem Aufkeimen leidiger Symptome der Bearbeitung des Volksgeiſtes die Hand geboten hat. Kein deutſcher Staat konnte ein beſſeres, dem regierenden Hauſe ergebeneres Volk aufweiſen als der königlich ſächſiſche; kein Staat war ſeinerſeits mehr mit väterlichen Regenten geſegnet als eben dieſer Staat! Daß ſich Ereigniſſe wie die gegenwärtigen ergeben konnten, würde unerklärbar ſein, wenn es nicht deutlich vor Augen läge, daß die Regierung das, was vorging, nicht beachtete, und demnach am Tage des Ausbruches völlig unvorbereitet war.

Unter den Ereigniſſen unſerer verhängnißvollen Zeit könnten wir uns kaum Eines denken, welches in ſeiner Veranlaſſung ſeichter und in den Folgen ſchwerer ſein könnte. Von jeher gewöhnt, das Königreich Sachſen, Regierung und Volk, als ein Muſter deutſcher Sitte zu betrachten, wie ungedeihlich müſſen uns nicht die Folgen von Be-

*) Die Unruhen begannen bekanntlich am 3. September in Leipzig, führten am 9. zu einem Aufſtand in Dresden und pflanzten ſich in faſt allgemeinen Manifeſtationen von Unzufriedenheit im ganzen Lande fort. D. H.

gebenheiten erscheinen, welche in Ursprung und Form das reine Nachbild der Ereignisse in fremden Staaten sind, deren Geschichte und Volksgeist so wesentlich von dem deutsch-vaterländischen abweicht? Welches Beispiel liefert heute nicht Sachsen anderen deutschen Stämmen? Seine Majestät der Kaiser als erster Bundesfürst und als Nachbar können das Vorgefallene nie genug bedauern.

Ich erfülle demnach eine Pflicht, indem ich Euer Hochgeboren den Auftrag ertheile, sich über die Gefühle unseres Allergnädigsten Herrn gegen den königlich sächsischen Hof sowohl als gegen das Kabinet rund und unumwunden auszusprechen. Innigere Bande als die, welche die beiderseitigen Herrscherfamilien verbinden, lassen sich wohl nicht denken; in näheren Berührungen befinden sich keine Staaten als der sächsische und der österreichische. Wie lebendig demnach der Antheil ist und sein muß, den Seine kaiserlich königliche Majestät an dem Wohle und an dem Wehe Sachsens nehmen, wissen Seine Majestät der König und dessen Thronfolger; das Land muß es aber auch wissen, denn die Geschichte aller und insbesondere der neueren Zeit hat das lautere Interesse bethätigt, welches Oesterreich an dem Schicksale des benachbarten Königreiches nimmt.

Wenn Euer Hochgeboren nicht frühere Weisungen erhielten, so war unser Stillschweigen nur die Folge der grenzenlos anarchischen Lage der Dinge zu Dresden. In solchen Momenten ist jeder Rath unnütz; heute, wo die Dinge entweder zur gänzlichen Niederlage der königlichen Gewalt oder zur Rückkehr zur Ordnung führen müssen, würden wir unser Stillschweigen als die Versäumniß einer heiligen Pflicht betrachten.

Euer Hochgeboren sind demnach angewiesen, sich unverzüglich an den Herrn Minister der auswärtigen Angelegenheiten zu wenden, und demselben den diesseitigen dringenden Wunsch zu eröffnen, in die Kenntniß der wahren Lage der Dinge und der Entschlüsse der Regierung gesetzt zu werden.

Sachsen steht im deutschen Bundesverbande, und der Bund ist zu bestimmten Zwecken geschlossen; außerdem theilen Oesterreich und Sachsen eine lange Grenze. Seine Majestät wollen und können nicht als möglich betrachten, daß die königliche Regierung sich Gesetze durch

Mais il est un autre sujet, dans ma dépêche ostensible, qui est d'une importance relative encore plus grande pour nous. C'est celui de la solidarité des Puissances dans les secours que l'une ou l'autre serait appelée à porter à un État en proie à l'anarchie révolutionnaire. La tâche que nous considérons comme nous étant spécialement réservée, porte avant tout sur les États de l'Italie, et cela, dans le cas d'événements non-seulement possibles, mais même probables, et que la propagande révolutionnaire ne saurait manquer de tenir en réserve pour tel jour qui lui paraîtra le plus propice pour la mise en œuvre de ses plans.

Le principe de non-intervention est fortement populaire en Angleterre. Faux dans sa base, il peut être soutenu par un État insulaire. La nouvelle France n'a pas manqué de se l'approprier et de le proclamer hautement. Ce sont les brigands qui récusent la gendarmerie, et les incendiaires qui protestent contre les pompiers. Nous n'admettrons jamais une prétention aussi subversive de tout ordre social; nous nous reconnaîtrons, au contraire, toujours le droit de nous rendre à l'appel que nous adressera une autorité légale en faveur de sa défense, tout comme nous nous reconnaissons celui d'aller éteindre le feu dans la maison du voisin, pour empêcher qu'il ne gagne la nôtre.

Veuillez, mon Prince, ne pas cacher aux Ministres anglais que telle est notre détermination immuable, et éviter avec soin d'en faire l'objet d'une controverse de principes entre nous, l'Angleterre, ou une Puissance quelconque. Cette résolution ne renferme, au reste, rien de nouveau; nous avons déjà eu l'occasion de la mettre en pratique, au su et même du consentement tacite du Gouvernement britannique lui-même. Nous ne demanderons pas, le cas échéant et faute de mieux, [illegible] de la part de ce Gouvernement au sujet de [illegible] Puissances continentales; nous croyons [illegible] comme nous serons toujours [illegible] côté à ceux qui viendrai[illegible]

Les temps sont d'une difficulté extrême, et si les phrases n'ont jamais exercé aucun empire sur notre pensée, elles n'arrêteront certainement en rien la marche que nous croirons devoir suivre dans l'intérêt de notre propre salut, comme dans celui de la cause générale. Un État tel que la France, qui tombe de révolution en révolution, qui passe de régime en régime et d'un extrême à l'autre, ne peut nous imposer des lois autrement que par la force. Que les factieux de plein gré, ou dont le jugement est fasciné, prêchent sur les toits et qu'ils vantent leur marchandise comme la panacée universelle, cela ne changera rien à notre décision. Nous voulons vivre, et nos peuples ne veulent pas autre chose; nous ne regardons pas le trouble comme le principe de la vie des États. L'Empereur saura donc toujours se conduire comme les circonstances le réclameront.

J'en étais là, quand m'est arrivée par la voie de Paris l'expédition que M. de Neumann a fait porter dans cette ville par M. le Comte de Bombelles.

Cette expédition, mon Prince, renferme des preuves nouvelles et bien regrettables du manque total d'énergie politique dans le Cabinet britannique. Donner de l'énergie à ceux qui en manquent, est chose impossible; se laisser abattre soi-même par l'affaissement des autres, est une faute; nous ne tenterons pas ce que nous regardons comme placé hors de la sphère de notre action, et nous ne nous laisserons pas abattre par la pusillanimité d'autrui.

Le terme moyen que propose le Cabinet britannique relativement à l'arrangement des affaires du Royaume des Pays-Bas, ne diffère pas dans le fond de celui que nous avons conçu nous-mêmes; non que nous l'envisagions comme le meilleur, mais parce que, après avoir pris en la plus mûre considération, d'une [redacted]mation réelle des choses en Belgique, et de l'autre les [redacted]les dispositions des deux États le plus directement et [redacted]pelés à une intervention militaire instantanée, [redacted]er comme le moyen le plus pratique.

Si notre pensée a ainsi coïncidé avec celle de M. le Duc de Wellington, nous ne pouvons, d'un autre côté, que regretter fortement le choix de la forme, et je dirai même le manque de forme qu'il a mis dans sa marche. Nous croyons aussi que le Gouvernement français ne saurait être écarté de la participation à des débats relatifs à la pacification de la Belgique, mais nous étions en droit de nous attendre que le Cabinet britannique ne placerait pas la France sur la première ligne de l'action, et que, pour le moins, Lord Aberdeen eût été chargé d'ajourner les démarches que le Gouvernement anglais ferait à Paris, jusqu'au moment où il aurait pris en considération avec les Représentants des Cours alliées à Londres le plan que le Cabinet anglais se propose de suivre.

Les rapports qui arrivent de France sont unanimes sur le fait de la terreur qu'y inspire la seule possibilité d'une brouille avec l'Angleterre. Combien n'est-il pas regrettable que ce soit justement le seul Cabinet en situation de placer un poids réel dans la balance de la conservation de la paix générale, qui n'ait pas le sentiment de son pouvoir! Cette déplorable circonstance s'explique sans doute par le manque de prévoyance et de ce véritable esprit politique qui de son essence est préventif, et dont l'Angleterre est en général dépourvue; mais le fait n'en est pas moins regrettable.

Veuillez, mon Prince, vous servir du contenu de la présente dépêche dans le double but de vous pénétrer de l'esprit qui me l'a dictée, lequel est en même temps tout à fait celui de notre auguste Maître, et d'y puiser des arguments à faire valoir dans vos entretiens avec les Ministres anglais.

Metternich an Wessenberg im Haag (W.) Preßburg, 21. October 1830.

978. Je vous envoie ci-joint une expédition pour notre ambassadeur à Londres (N°s 976 et 977), et je prie Votre Excellence de procurer au courrier qui en est porteur le passage le plus prompt et le plus sûr pour l'Angleterre. Je le fais passer par La Haye, dans le double but de vous mettre à

même, Monsieur le Baron, de prendre connaissance de l'expédition que j'adresse à M. le Prince Esterhazy, et d'éviter les hasards de la route par la France.

Les instructions que vous avez emportées d'ici, Monsieur le Baron (N° 975), ne répondent plus qu'imparfaitement à la position dans laquelle se trouvent placées aujourd'hui les affaires dans le Royaume des Pays-Bas. Alors la chance d'un accommodement qui n'aurait emporté que la séparation de l'administration proprement dite des deux parties du Royaume, a pu être prise en considération par nous. Aujourd'hui que le maximum des concessions d'alors se trouve ne plus être que le minimum de celles que semblent exiger d'impérieuses circonstances, vous ne pourrez plus vous arrêter qu'aux principes fondamentaux qui ont servi de point de départ et d'arrivée au travail que vous avez emporté.

La séparation entre les deux parties du Royaume a été prononcée par les états généraux.

Le Roi a envoyé le Prince d'Orange à Anvers, muni des pouvoirs les plus étendus.

La Cour de Londres a en vue une négociation à laquelle les Cours alliées et la France devront prendre part.

Je ne me sens pas le besoin de vous envoyer des copies des derniers rapports que M. le Prince Esterhazy nous a adressés sur les affaires de la Belgique, car l'ambassadeur d'Angleterre à La Haye sera à même de vous fournir des données plus récentes et plus complètes.

Vous voudrez bien, Monsieur le Baron, vous pénétrer des points de vue suivants, et les regarder comme la règle invariable de votre conduite:

1° Dans le naufrage que vient de faire le Roi des Pays-Bas, il s'agira de sauver, dans l'intérêt de sa Couronne comme dans celui du maintien de cet état d'équilibre établi par les grandes transactions européennes, ce qui pourra être sauvé. Rechercher ce qui n'offre pas une chance de réussite, ce serait perdre un temps précieux pour le salut de la chose publique.

La pensée des Puissances et celle de Sa Majesté Néerlandaise elle-même devront ainsi se fixer sur le seul terrain pratique.

2° Nous regardons comme appartenant à ce terrain tout ce qui aura pour objet:

a) De conserver à la création des Puissances la valeur d'un contre-poids à des vues ambitieuses de la France, et d'empêcher que la Belgique, soit par son incorporation formelle à la France, soit par une indépendance qui ne serait que nominale, ne fasse partie du domaine politique de cette Puissance;

b) D'asseoir les rapports futurs entre les deux parties ci-devant unes et indivisibles du Royaume des Pays-Bas, sur des bases qui puissent assurer autant que possible le repos intérieur de ces mêmes parties, et établir entre elles des liens naturels.

3° L'application de ces principes ne pouvant avoir lieu qu'au moyen d'une prise en considération impartiale, franche et sérieuse entre les Puissances alliées, la France et Sa Majesté Néerlandaise Elle-même, et le seul moyen possible pour arriver à une entente se trouvant dans une Conférence, Votre Excellence prendra part à toute délibération qui à ce sujet serait établie à La Haye. Si une Conférence devait être formée à Londres, vous n'aurez pas moins soin, Monsieur le Baron, de vous maintenir sur la ligne la plus serrée possible avec MM. vos collègues de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie. C'est conjointement avec eux que vous établirez et que vous réglerez utilement vos relations avec M. l'envoyé de France.

C'est à ces courtes maximes que je viens d'énoncer que doit se borner notre instruction supplémentaire, la seule qu'il nous soit possible de vous donner. Les vérités, dans les graves intérêts que vous êtes appelé à défendre, sont tellement claires et patentes, que ce n'est pas à un homme d'État de votre expérience qu'il pourrait me sembler nécessaire de prescrire, autrement que par une indication sommaire, la marche que vous devrez suivre pour assurer le bien encore possible, là où

le mal a déjà dépassé les bornes de tout calcul antérieur. Vous savez ce que depuis longtemps, ce que de tout temps même, nous avons auguré du sort du Royaume des Pays-Bas; vous connaissez le pronostic que nous avons tiré des nombreuses erreurs auxquelles s'était abandonné le Gouvernement, et des dangers dont se trouvait menacée son existence par les éléments que le Roi s'était plu à caresser et dans lesquels il a commis l'erreur de chercher un gage pour le repos et parfois même pour l'extension de son pouvoir. Si je n'ai rien à vous apprendre sur le jugement que nous avons porté sur le passé, il en est de même des vœux que nous formons pour l'avenir.

Orloff's Miſſion in das kaiſerliche Hoflager zu Preßburg*).

979. Eine Denkſchrift Metternich's für den Grafen Orloff, ddo. Wien, 6. October 1830.
980. Metternich an Ficquelmont in Petersburg (D.-A.) Wien, 13. October 1830.
981. Metternich an Ficquelmont in Petersburg (Vertraul. D. A.) Wien, 13. October 1830.
982. Metternich an Eſterhazy in London (D.-A.) Wien, 21. October 1830.

979. A aucune époque de l'histoire moderne, la position dans laquelle s'est trouvé le corps social n'a présenté plus de dangers que par suite du bouleversement qui vient d'avoir lieu en France. La véritable et, — nous n'hésitons pas à le dire, — la dernière ancre de salut qui reste encore à l'Europe, se trouve dans un accord entre les grandes Puissances, fondé sur les bases conservatrices de leur grande et heureuse alliance.

L'existence de cet accord, pour être efficace dans ses effets, devra être clairement démontrée aux yeux de l'Europe entière. Ce n'est qu'ainsi qu'il pourra prêter des forces salutaires à ceux qui sont en état de maîtriser les dangers dont nous sommes entourés, arrêter ceux qui se voient entraînés vers

*) Der oſtenſible Zweck dieſer Sendung war, dem feierlichen Acte der Krönung des Erzherzogs Kronprinzen Ferdinand, als König von Ungarn, beizuwohnen und dadurch auf eine ausgezeichnete Weiſe die lebhafte Theilnahme des ruſſiſchen Kaiſers an einer für die geſammte öſterreichiſche Monarchie ſo erfreulichen Begebenheit an den Tag zu legen. D. H.

l'abîme, et, en imposant aux perturbateurs, servir de frein aux factions qui, soit par folie, soit par erreur, menacent d'ensevelir sous des ruines la paix et la prospérité des Empires.

Bien qu'une entente entre les principales Puissances de l'Europe n'ait point eu lieu dans les premiers moments qui ont suivi la chute de la Maison régnante en France, les Monarques n'ont pas tardé à prendre une même attitude diplomatique. Il ne reste ainsi plus qu'à assurer, par une même action morale de leur part et par une sage prévision, les chances de l'avenir. Notre pensée à ce sujet porte sur les points suivants:

1° L'influence extraordinaire que la révolution de Juillet a exercée sur les esprits bien au delà des frontières de la France, est démontrée par des faits journaliers.

Cette influence est, par plus d'une raison, bien autrement décisive que ne le fut et que ne pouvait l'être celle de la révolution de 1789. Que de séductions n'ont pas été employées, depuis cette époque déjà reculée, sur la masse des peuples! La génération tout entière a été nourrie des dogmes du libéralisme; trop jeune pour avoir été témoin des désastres passés, la génération nouvelle a été induite à regarder l'ordre public, que des efforts immenses ont seuls pu rétablir, comme la conséquence naturelle d'une première révolution qui n'aurait été dirigée que contre des abus odieux, restes de temps barbares!

La Restauration n'a, en réalité, marché en France que dans les voies de la faiblesse, tandis que sous l'égide de cette même Restauration, plus d'un Gouvernement a cru pouvoir acquérir de la popularité en abandonnant, ou pour le moins en laissant flotter les rênes du pouvoir. Quelle différence, d'un autre côté, n'existe-t-il pas entre l'action de l'ancienne et absurde propagande et le réseau que des sectaires mieux avisés ont, depuis longtemps déjà, su étendre sur l'Europe entière?

Il ne se passe guère de nos jours un événement dont il ne soit facile de suivre l'origine et la filière, et le même centre d'action se retrouve partout.

2° En admettant ces tristes vérités, il ne faut pas, d'un autre côté, se laisser abattre par le mal existant. Quels que soient les progrès qu'il a faits, ceux que la Providence a chargés du pénible devoir de gouverner, à moins de se résigner à toutes les calamités qui peuvent résulter de ce mal pour les Souverains et les peuples, sont hautement appelés à le combattre.

Avec la décision que nous connaissons aux Monarques, leurs soins devront avant tout être dirigés vers les moyens à employer dans l'intérêt de la cause générale, dans laquelle se confond celle de leurs propres trônes et empires. Il reste, sans aucun doute, des moyens de salut pour ceux-ci. La grande masse, la masse ordinairement inerte, le peuple proprement dit, est menacé par les événements du jour dans ses intérêts les plus réels et les plus positifs. Ses regards se tournent en tous lieux vers le pouvoir embarrassé et contrarié dans sa marche par les hommes qui ont pris un ascendant funeste sur la classe moyenne de la société. Des mesures bien combinées, une régularité constante dans l'action et, avant tout, la démonstration la plus claire de l'existence d'un sentiment actif de solidarité entre les Gouvernements, voilà les premières conditions de tout système tendant à reconstruire l'ordre public ébranlé dans ses fondements.

3° Le sentiment de cette vérité a pénétré les fauteurs des bouleversements au point que le nouveau Gouvernement français, ce jouet des factions désorganisatrices, n'a pas tardé à reconnaître que le maintien de son pouvoir chancelant, et celui même de sa frêle existence, était principalement lié au fait de l'isolement entre les Gouvernements étrangers.

Ce que le Gouvernement de la Révolution craint, nous devons l'aimer; ce qu'il récuse, nous devons l'adopter.

L'Europe doit être considérée aujourd'hui comme partagée en quatre masses:

a) La France, et avec elle les factieux de tous les pays;

b) Le Continent à l'est de la France, y compris le Royaume des Pays-Bas et la Péninsule italienne;

c L'Espagne et le Portugal:

d L'Angleterre.

Quelle que puisse être la différence dans la position et dans les facultés d'agir des divers Gouvernements de l'Europe, tous cependant doivent se regarder comme réunis dans un même intérêt, celui de leur propre conservation. La différence entre eux ne peut porter que sur le plus ou moins de facilité à s'engager éventuellement à prêter des secours, et sur la possibilité de porter des secours pareils à ceux qui en auraient besoin.

La Puissance anglaise se trouve placée ici dans une situation particulière, mais d'autant plus pénible qu'elle est pleine de contradictions. Prêt à s'opposer non-seulement à tout empiètement de la France sur le Royaume des Pays-Bas, mais encore à telles exigences révolutionnaires qui aboutiraient à la séparation de pays réunis par les traités, le Gouvernement britannique éprouverait sans doute une grande difficulté à soutenir son intervention en faveur d'autres parties du Continent européen.

Des Puissances possédant une plus grande latitude d'action devront-elles se laisser arrêter par la gêne que pourra éprouver le Gouvernement anglais dans des décisions qu'elles regarderaient comme salutaires? Rien n'indique une pareille nécessité; car, à moins d'un bouleversement complet du système que l'Angleterre a si noblement suivi dans plus d'une époque de dangers pour l'Europe, ce même Gouvernement, que des considérations particulières pourraient empêcher de se prononcer en faveur de telle mesure de salut, ne se permettra jamais de la contrarier.

En suivant ce raisonnement, il se présente d'abord la grande masse de l'Est, sur laquelle nous devons diriger nos regards.

Cette masse se compose:

a Des deux grandes Cours impériales et de la Prusse:

b Du Corps fédératif germanique:

c Du Royaume des Pays-Bas:

d Du Corps helvétique:

e Des diverses Souverainetés de l'Italie.

L'union entièrement démontrée entre les trois grandes Puissances devra décider de celle du reste des États.

Cette union ne peut être utilement assise que sur les bases généralement connues de l'ancienne Alliance et sur l'esprit des transactions des années 1814, 1815 et 1818, sauf à recourir également dans des cas spéciaux à celles des années 1821 et 1823.

4° La garantie des territoires repose sur l'acte du Congrès de Vienne.

Renouveler cette garantie, ce serait l'affaiblir dans son essence. Il faudrait, ou bien exclure la France d'une entreprise pareille, ou l'appeler à l'acte du renouvellement. Dans le premier cas, on l'affranchirait d'engagements politiques qu'elle est encore tenue de respecter; dans le second, elle acquerrait le droit de faire des conditions, dont la première, sans aucun doute, serait celle de la renonciation des Puissances au droit d'intervention.

Rappeler la garantie de 1815 est tout ce qu'il faut.

Relativement à une autre garantie, à celle des secours réciproques pour le maintien de la tranquillité dans l'intérieur, les parties qui composent ce que nous appelons la masse de l'Est offrent de notables différences. Les trois grandes Puissances ont pu jusqu'à cette heure se passer et peuvent également se passer à l'avenir de toute garantie réciproque; la communauté de leurs intérêts et l'identité de la pensée des Monarques doivent leur suffire.

La législation fondamentale de la fédération germanique repose sur la base de la garantie et, par suite, des secours éventuels.

La Suisse a en sa faveur la garantie de son éternelle neutralité. Elle ne pourrait démériter des Puissances qu'en permettant que cette neutralité fût violée, ou que son sol devînt un foyer révolutionnaire.

Restent les Pays-Bas et les États de l'Italie. C'est à ces parties particulièrement exposées qu'il importe d'avoir égard.

5° Les questions qui par suite de ces considérations nous semblent dignes d'un mûr examen sont:

a) La manifestation de la décision des Alliés de se maintenir immuablement sur les bases de leur ancienne alliance;

b) La recherche du mode le plus utile pour relier, par le sentiment de la confiance, les États de second ordre à l'attitude à prendre par les grandes Puissances.

Quant au premier point, il sera nécessaire d'examiner comment et dans quelle forme la manifestation de la solidarité des Puissances pourrait avoir lieu. En attendant, des déclarations dans un sens uniforme adressées à la France ont déjà servi de développement à la première de ces nécessités. Ces déclarations sont connues des Cours de second ordre, et nous croyons que, dans leur propre intérêt, elles en auront pris acte.

Des démarches propres à atteindre le second objet ont déjà été faites par l'Autriche, tant en appelant l'attention de la Diète germanique sur l'existence des lois tutélaires de la fédération, que par des déclarations précises adressées de sa part aux Princes de l'Italie.

Mais ces démarches devront être sanctionnées par la manifestation d'une complète approbation de la part des autres grandes Cours alliées. Il s'agira d'étendre les mêmes soins au Royaume des Pays-Bas.

Une considération qui à nos yeux a la plus haute valeur, c'est celle de la différence immense qu'offrira toujours, dans son point de départ et dans ses conséquences, tout secours prêté à un État par une Puissance voisine agissant d'après une impulsion particulière ou des calculs isolés, et celui qui serait l'effet d'une solidarité avouée par les Puissances.

6° Dans les considérations que nous venons d'esquisser, nous n'avons pas encore touché au cas d'une guerre ouverte qui s'allumerait entre la France et ses voisins.

Nous croyons avoir saisi la nature du mal effrayant qui, après une longue période de tourments, de malheurs et d'efforts, et quelques années d'un calme plus apparent que réel, menace de nouveau l'Europe de destruction et de ruine. La France, dans la position où elle se trouve placée aujourd'hui,

ne saurait penser à entreprendre une guerre offensive; mais le danger de la guerre politique n'en existe pas moins: celle-ci sera la suite des secours que les Puissances pourront se trouver dans le cas de porter à des États de second ordre, tout comme elle pourra être celle d'un bouleversement dans l'intérieur de la France, plus étendu encore que ceux que nous venons de voir effectués dans ce malheureux pays. L'anarchie consommée dans un grand État le conduit toujours à la guerre intestine ou à la guerre extérieure, et souvent aux deux fléaux à la fois.

Le cas de la guerre, bien que placé à nos yeux dans la seconde ligne des éventualités probables, ne doit cependant pas échapper à la prévoyance des premiers gardiens du repos général; rôle honorable auquel, dans l'esprit même de leur union, se sont vouées les Puissances alliées.

Relativement à cet objet si important, nous ne voyons qu'une mesure à prendre dans le moment actuel; c'est que les trois grandes Puissances continentales comptent leurs forces militaires, qu'elles les mettent dans l'état le plus approchant d'une prompte disponibilité, et qu'elles avisent à la meilleure direction que, le cas échéant, elles pourront leur donner pour les fondre en une masse compacte propre à se porter sur les véritables points où leur emploi pourra être réclamé.

Remarques particulières.

En établissant en thèse que l'union la mieux démontrée, que la solidarité la plus manifeste des grandes Puissances dans leur jugement et dans leur action, offre à notre pensée le seul point de repos possible, nous sommes également convaincus que dans l'atteinte de ce but se trouve le seul et à la fois le meilleur moyen de refouler le mal sur le foyer duquel il émane; de permettre à l'Europe de mettre à profit, dans l'intérêt de la conservation du repos, le bénéfice du temps, bénéfice constamment plus problématique pour ceux qui sont en proie au mouvement, que pour ceux qui, en n'oubliant pas de le combattre

moralement et de se préparer à la résistance matérielle, ne visent qu'à le tenir éloigné d'eux-mêmes le plus longtemps possible: d'être prêts enfin, le jour où la guerre deviendrait inévitable.

Le mal présent offre en tous lieux deux dangers particulièrement redoutables: l'un, et nous le regardons comme le plus grand, se trouve dans l'extrême faiblesse de la majeure partie des Gouvernements: l'autre, dans l'organisation d'un gouvernement révolutionnaire compacte, dont nous découvrons partout les traces et les points de correspondance. Par suite de l'action soutenue des fauteurs de troubles, l'Europe présente l'aspect d'un corps dont les organes vitaux sont paralysés par l'action d'un poison ou par l'usage d'un breuvage mortel, mais dont la saveur plaît aux imprudents qui s'y livrent. Raisonner avec les hommes habitués à une débauche pareille ne sert à rien; là où l'action des Gouvernements est encore intacte, là où elle possède encore le fond nécessaire pour faire face à ses propres besoins et pour suppléer à des besoins qui ne sont pas directement les siens, une sagesse soutenue et une détermination ferme peuvent offrir des remèdes à la partie saine des nations que le mal n'a pas subjuguées sans retour.

Metternich an Fürstlmont in Petersburg (P. S.) Wien, 13. October 1830.

980. M. le général Comte Orloff a quitté Presbourg le 6 de ce mois, et Vienne le 9 au matin.

Il serait superflu d'entrer dans tous les détails de sa mission: ma conscience me dit qu'il nous a quittés tout aussi convaincu que nous le sommes de l'existence d'une conformité aussi heureuse que complète de pensées, de vues et de décision entre nos Monarques respectifs.

Le général Orloff, durant tout son séjour, s'est montré digne de la réputation qui l'avait précédé. Ayant abordé les questions avec une noble franchise, nos explications envers lui ont dû porter le même caractère. N[illegible] alors plus eu d'autre but [illegible]

proquement, et j'ai, pour ma part, le sentiment que ce but a été atteint.

Afin de faciliter au Général la tâche de mettre sous les yeux de son auguste Maître la pensée tout entière du nôtre, j'ai consigné dans un exposé dont j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une copie (N° 979), les points les plus saillants de l'opinion que nous nous sommes formée sur la désastreuse position des choses dans le moment actuel, et j'y ai indiqué notre vœu bien prononcé en faveur d'une attitude sage et correcte des Puissances. S'il existe encore des chances de salut pour l'Europe, celles-ci ne peuvent, d'après notre intime conviction, se trouver que dans les voies que nous avons indiquées.

Le mal qui accable le monde marche à découvert; ses fauteurs et ses apôtres ont jeté le masque; il est dès lors possible de nommer les choses par leur nom. La lutte est ouvertement engagée entre les deux partis extrêmes, tandis que naguère encore une cruelle fascination permettait aux factieux de se parer des couleurs les plus diverses. Le principe faux et désastreux de la souveraineté du peuple s'est déclaré le principe victorieux. Il conduira la France à des malheurs sans nombre, car l'instabilité en toutes choses est l'essence de cette funeste doctrine.

Le Roi Louis-Philippe, dès son avénement, est placé dans une situation intenable, car la base sur laquelle repose son autorité n'existe que dans de vaines théories. Ce à quoi conduisent les conseils du libéralisme est aujourd'hui démontré à tous les yeux. La France se chargera de fournir la démonstration qu'il n'existe pas de moyens de gouverner pour ceux qui n'ont pas d'autre fonds pour vivre que des théories et des phrases.

Je dois encore exposer brièvement à Votre Excellence notre manière de juger la situation des diverses parties de l'Europe les plus exposées, par suite de leur position géographique, aux dangers qui émanent du foyer central de tous les maux, c'est-à-dire de la France.

Les Pays-Bas ont consommé leur révolution. Il ne reste au Roi pas un moyen de combattre ce qu'en grande partie il a créé lui-même. La Hollande lui restera fidèle, et Sa Majesté aura pour garant de cette fidélité la haine nationale que la population de cette partie de son Royaume porte à celle qui vient de s'en séparer. Ce que nous voyons se consommer aujourd'hui en Belgique est l'œuvre méditée et préparée depuis longtemps par des factions que le Gouvernement n'a que trop bien servies.

Le côté politique de cette question est des plus sérieux, et je le traiterai dans un travail qui, vu la gravité du sujet et des circonstances, devra exiger encore des ordres particuliers de l'Empereur.

Rien n'est à la fois plus triste et plus curieux à observer que la situation de l'Allemagne.

Le libéralisme y a miné la majeure partie des États. Des révoltes ont éclaté de divers côtés. Elles ont d'abord envahi le nord de l'Allemagne, et le fait s'explique par la passion des réformes, généralement plus répandue dans la masse des peuples dans cette fraction de la fédération que dans la partie méridionale. Il n'est cependant pas une de ces révoltes qui n'ait été importée comme marchandise du grand centre de tous les mouvements révolutionnaires.

L'Italie est encore tranquille; mais il serait dangereux de se laisser induire en erreur par un calme plus apparent que réel. Deux causes agissent sur la situation des choses dans ces contrées. L'une, c'est la timidité naturelle aux habitants de la Péninsule; l'autre, c'est le manque d'ordres émanés du haut pouvoir révolutionnaire de Paris. Votre Excellence verra par mon expédition de ce jour quelle est la ligne d'action que nous avons adoptée à l'égard de ces pays.

Dans ce tableau, Monsieur l'Ambassadeur, rien n'est exagéré, et tout, au contraire, est conforme à la vérité la plus exacte. La vérité est bien assez triste sans qu'il soit nécessaire d'en renforcer les couleurs pour la [illegible].

Si la situation générale des choses offre un bien, c'est celui que j'ai indiqué au commencement de la présente dépêche: c'est que le danger est visible et palpable.

Mais le nombre des maux qui accablent déjà l'Europe, ajouté à ceux qui ne se trouvent encore placés que dans le domaine des probabilités et dans celui bien autrement étendu encore des possibilités, est tel que la pensée recule devant leur évaluation.

Le mal existe, il faut donc aviser aux moyens de le maintenir dans le lit qu'il occupe, et d'en arrêter, si faire se peut, les débordements.

La France devra rester abandonnée à ses erreurs et à leurs immanquables conséquences. Rien de ce qui dans ce malheureux pays existe ou semble exister, ne se maintiendra. Le Gouvernement du jour a l'air de s'être renforcé par suite de la terreur que les excès d'une démagogie flagrante inspirent à la classe bourgeoise. Ce qui ne repose pas sur des bases solides n'a qu'une vie d'emprunt; ce qui enfin n'est rien par soi-même ne peut pas durer, et telle est la position du Roi Louis-Philippe.

La Révolution ressemble à un volcan, et il est dans la nature des volcans de s'éteindre, et par suite de s'affaisser. La question est de savoir si cet affaissement se fera dans le cratère ou si le déversement aura lieu sur des lignes divergentes. Dans l'une et dans l'autre hypothèse, il faudra que les Puissances prennent une attitude défensive, mais forte, soit pour aider l'affaissement du volcan vers le centre, soit pour empêcher, le plus qu'elles le pourront, son débordement sur une terre étrangère.

Metternich an Ficquelmont in Petersburg (Vertrauliche P. S.) Wien, 13. October 1830.

981. J'ai attendu la fin du séjour de M. le Comte Orloff pour vous adresser la présente expédition.

Je dois remonter haut pour vous mettre entièrement au courant de notre attitude dans la grande crise du moment.

Le lendemain de mon arrivée à Kœnigswart, je reçus par la voie de Francfort les fameuses ordonnances du 25 Juillet. Je jugeai la situation des choses comme pleine de dangers imminents. Il ne se passa pas deux jours que mes craintes se trouvèrent justifiées. Je me décidai incontinent à aller rejoindre l'Empereur, et le cinquième jour après mon arrivée chez moi, je pris de nouveau la direction de Carlsbad pour m'aboucher avec le vice-chancelier.

Je trouvai celui-ci dans un état de surprise difficile à dépeindre. Fort enclin à attribuer tout le mal à la seule catastrophe du ministère Martignac et à l'action du Prince de Polignac, il ne put néanmoins se refuser à l'évidence que toute chute pareille à celle que venait d'éprouver le trône des Bourbons devait avoir été préparée par bien des antécédents. Incapable en réalité de se former un tableau clair de cette épouvantable catastrophe; tiré par l'événement même d'un long sommeil de méfiance et d'une quiétude fortement empreinte de nuances libérales, il ne m'a point paru difficile de lui faire adopter sans beaucoup d'efforts plusieurs de mes jugements. Le plein se déverse facilement dans le vide.

Je pris à tâche de fixer ses idées sur la première nécessité du moment. Je lui proposai de lier personnellement la partie avec moi. De deux propositions que je fis au vice-chancelier, je ne parvins cependant à lui faire accepter qu'une seule. Celle-ci s'est trouvée consignée dans ce que nous avons pris l'habitude de nommer le chiffon de Carlsbad*), cette faible mais correcte manifestation de principes. Mon autre proposition porta sur la modalité dans laquelle ces mêmes principes devraient être manifestés par les Cours. Je proposai à cet effet d'arrêter entre nous de ne point procéder à la reconnaissance du nouvel ordre de choses en France avant qu'une entente à ce sujet se fût effectuée entre notre Cour, celles de Russie et de Prusse, et j'indiquai Berlin (vu que

*) Siehe Anmerkung zu Nr. 964 auf Seite 18. D. H.

cette capitale se trouve sur la plus courte ligne) comme le centre dans lequel le concert aurait à s'établir. Le Comte de Nesselrode protesta avec vigueur contre cette idée, et même contre celle de toute entente formelle entre nos Cours. Les arguments sur lesquels il appuya sa répugnance furent tous puisés dans l'opinion qu'il s'était formée sur la décision de l'Empereur Nicolas de ne se mêler en aucune manière des affaires de l'extérieur. „Soyez certain", me dit-il, „que jamais l'Empereur ne brûlera une amorce, ne fera verser une goutte de sang russe, ni ne dépensera un sou, pour redresser les fautes commises en France."

Je lui répondis qu'en ceci l'Empereur d'Autriche pensait absolument comme l'Empereur de Russie; que jamais il ne songerait à vouer des efforts à un but étranger au salut de ses propres peuples et à la cause générale du repos, hors duquel le repos des États pris individuellement n'était que d'un intérêt fort secondaire.

Le fait a prouvé que les événements en France ont de prime abord produit une tout autre impression sur l'Empereur de Russie que sur son ministre, et il est ainsi démontré que celui-ci ne pressentait pas même la pensée de son Maître.

J'allais vous expédier un courrier avec ces notions et l'ordre d'entrer dans des explications ultérieures avec le Cabinet russe, quand l'arrivée inopinée du Comte Orloff nous fut annoncée. Je pris dès lors, et sans hésiter, le parti d'attendre cet envoyé avant de vous faire passer des instructions détaillées. Certain de votre attitude et de votre marche, je ne me suis pas senti le besoin de régler ce qui ne pouvait manquer d'être arrêté dans votre conduite; je me suis, par contre, abandonné au calcul de l'avantage qu'il y aurait pour nous à laisser à l'Empereur Nicolas l'initiative sur les graves questions du jour. La base établie et exprimée à Carlsbad m'a paru devoir suffire aux premiers besoins, jusqu'au jour où le langage du Comte Orloff m'aurait mis à même de juger en plein de l'attitude morale de l'Empereur de Russie. Laisser à celui-ci l'initiative

vis-à-vis de moi m'a semblé être d'une bonne politique, et j'espère que la suite prouvera que je ne m'étais point trompé.

Le général Orloff a été reçu par moi comme un homme de toute confiance. Je ne puis mieux vous rendre les impressions qu'il reçut de mes premiers entretiens, qu'en vous citant les propres paroles qu'il m'a fait lire dans un rapport que peu de jours après il adressa à son Maître: „Votre Majesté", a-t-il écrit, „m'avait chargé de commissions pour le Cabinet impérial de Vienne; je n'ai pas été dans le cas de les exécuter; tout ce que de prime abord m'a dit le chancelier, et ce que m'a confirmé l'Empereur, est ce que Votre Majesté m'avait chargé de demander."

Telle est en effet la vérité. Le général Orloff n'a pas tergiversé un seul moment dans l'approbation la plus complète qu'il a accordée à l'énonciation de notre pensée.

Le séjour que le Général vient de faire ici n'a pu lui laisser que de bonnes impressions. Ses vues personnelles ont entièrement coïncidé avec les miennes propres; le jugement qu'il porte sur les choses et sur les hommes est conforme au mien; nous ne nous sommes rien dit réciproquement sans que les paroles de l'un aient rencontré à mi-chemin une opinion parfaitement identique chez l'autre. Le voyant dans des dispositions aussi complétement favorables, j'ai mis à profit l'occasion pour ne pas circonscrire les explications aux seuls événements du jour; je l'ai conduit sur le terrain du passé, et mes soins n'ont certes pas été inutiles.

Il n'est sorte de justice, Monsieur l'Ambassadeur, que le Général ne vous rende.

L'une de ses pensées favorites m'a paru être celle d'une entrevue entre les deux Empereurs. „Vous deviendrez, m'a-t-il dit, l'homme de confiance de mon Maître; il ne vous connaît pas, car des hommes qui savent bien pourquoi, ont eu peur que l'Empereur n'apprenne à vous connaître." Je lui ai fait comprendre que toute idée d'une entrevue devait rester subordonnée au temps et à des circonstances opportunes.

L'arrivée du maréchal Diebitsch avait fort effrayé le Cabinet prussien. Ce Cabinet, qui voit le Royaume placé dans une situation éminemment exposée et difficile, avait subi toutes les influences de la peur. L'attitude qu'a su prendre la garnison de Berlin pendant les quatre jours d'un soulèvement encore inexplicable dans sa forme, et le sentiment toujours croissant de grandes et impérieuses nécessités, ont fini par exercer une influence salutaire sur son esprit. La conduite qu'y a tenue le Maréchal a été forte, sage et correcte. Le général Orloff m'a dit un jour: „Voilà comment on se trompe. L'Empereur, en m'envoyant à Vienne, a cru me confier la mission difficile, et c'est le Maréchal qui l'a eue."

Le grand point, le premier de tous les buts à atteindre dans ce moment, c'est de créer une véritable solidarité entre les Puissances. Ce n'est que de là que pourra naître, d'une part leur propre force, et de l'autre part, le moyen de réunir autour d'elles en un faisceau les États de second ordre.

L'établissement d'une véritable solidarité n'est pas possible si les Cours ne créent pas un centre commun pour leurs délibérations journalières. On commence à sentir à Berlin l'importance d'un centre pareil après que ma première proposition à ce sujet y avait été répétée. C'est que de prime abord M. le Comte de Bernstorff n'avait point envisagé les choses sous leur point de vue véritable. Il y a constamment dans le jugement de ce ministre des hauts et des bas, motivés par les impressions du moment. Je prends à tâche de ne pas nous aventurer avec des propositions; nous attendrons qu'on nous en fasse, et certes nous n'apporterons jamais que des facilités dans tout ce qui sera bien combiné.

Quand je parle d'un point central, je n'exclus pas des conférences dans les lieux où des besoins particuliers se font sentir. Je n'admets pas, par exemple, que les décisions sur la déplorable affaire de la Belgique pourraient être conduites utilement autre part qu'à La Haye ou à Londres. Il faut, en principe, toujours établir les conférences dans les lieux où l'action la plus

forte est à exercer. Je fais part de ces considérations à Votre Excellence, afin qu'elle soit à même d'énoncer une opinion en temps utile.

La valeur tout entière de la marche de l'esprit de l'Empereur de Russie va nous être connue. L'heure de l'épreuve a sonné, et nul ne saurait échapper à la nécessité de se montrer tel qu'il est.

Là où agit une grande force des choses, la vérité sur les qualités des individus acquiert bientôt une indubitable évidence.

Metternich an Eſterhazy in London (W.-A.) Preßburg, 21. October 1830.

982. J'ai profité, le 7 de ce mois, d'une occasion pour vous informer que M. le général Comte Orloff avait quitté Presbourg. Après deux jours de séjour à Vienne, il s'est mis en route pour Saint-Pétersbourg, où il comptait arriver le 20 Octobre.

Vous trouverez ci-joint la copie d'une expédition que j'ai adressée le 13 du courant à M. le Comte de Ficquelmont (N° 979—981). Elle vous mettra à même d'informer le Cabinet britannique de tout ce qui est relatif à la mission que le Comte Orloff vient de terminer.

Lord Aberdeen devra se convaincre que notre pensée s'arrête avant tout à un point que nous regardons comme fondamental. C'est l'union la mieux démontrée entre les Puissances.

Rien de ce qui, depuis les déplorables catastrophes de la fin de Juillet, nous est venu d'Angleterre, ne pourrait nous induire à croire que le sentiment en toute occasion si hautement exprimé par l'Empereur notre auguste Maître, sur l'indispensable nécessité de cette union, différât de celui de Sa Majesté Britannique.

Nous admettons, à la vérité, que la position individuelle des Puissances puisse parfois imprimer à leur conduite des nuances diverses quand il s'agit de mettre ce principe en action; mais nous ne regardons pas comme possible qu'un

Cabinet quelconque songe à dévier de la base d'une complète solidarité morale.

C'est dans cet esprit que vous trouverez rédigé le travail succinct que j'ai remis à M. le Comte Orloff en forme de Memorandum. Je trouverais une grande satisfaction dans le fait que le Cabinet britannique nous confirmât l'entier accord de son point de vue avec le nôtre. Les diverses explications que Votre Altesse a eues dans ces derniers temps avec les ministres anglais me permettent de croire que notre espoir à ce sujet ne sera point déçu.

Je vous prie, mon Prince, de vouer une attention plus particulière au troisième point de la pièce remise par moi au Comte Orloff (N° 979). C'est là que nous avons développé davantage notre pensée sur ce qu'il y a de plus pratique à faire dans la situation actuelle.

L'Alliance de 1813, renforcée par des transactions postérieures, et telle surtout qu'elle s'est manifestée dans les réunions des années 1814, 1815 et 1818, n'a pas cessé d'exister. L'esprit de cette alliance est présent à tous ceux qui connaissent les vrais besoins de l'ordre social; et comment pourrait-il en être autrement, quand les partis désorganisateurs dans tous les pays et de toutes les couleurs n'ont cessé de diriger leurs traits contre cet indubitable et seul obstacle à leurs plans de subversion? Quelle démonstration plus forte de l'influence salutaire de l'Alliance aurait-on pu recueillir, que celle que nous a fournie le nouveau Gouvernement français, issu d'une révolution flagrante, et se voyant forcé, dès son installation, de protester de son adhésion au système des Monarques alliés, et de déclarer que, malgré la contradiction patente entre son origine et les principes de leur union, rien ne l'empêcherait de respecter le but conservateur en vue duquel l'Alliance avait été créée?

Mais il en est de cette grande institution comme de toutes les combinaisons générales; pour être mises en pratique, elles réclament constamment des égards pou
lières. C'est cette règle que no

esprit en désignant quatre masses dans notre travail. En les établissant, notre impartialité habituelle a eu égard à la diversité des facultés et des besoins des États. Leur situation géographique, aussi bien que les conditions matérielles et morales sur lesquelles se fonde leur existence, doivent nécessairement ne point échapper aux hommes d'État. Le principe de conservation, qui est celui de l'Alliance, peut et doit être avoué par tous les Gouvernements; mais il doit être adapté aux conditions diverses qui constituent dans chaque État le fondement de son existence politique.

Ces observations, mon Prince, n'ont d'autre objet que de parer à la possibilité d'une interprétation de notre pensée que nous regarderions comme fort préjudiciable, et qui ferait croire qu'en classifiant les masses, nous eussions voulu les séparer par rapport au principe général, sur lequel peut seul reposer notre action *).

König Karl's X. Asyl in Oesterreich.

983. Metternich an Trauttmansdorff in Berlin (D.) Preßburg, 31. October 1830.

983. La Cour de Prusse aura été informée, par la correspondance de M. de Maltzahn, de l'arrivée à Vienne du général de Kentzinger, et du but de sa mission. Cet officier général était chargé de remettre une lettre par laquelle Charles X demande à l'Empereur un asile en Autriche.

Vous remarquerez, Monsieur le Comte, que notre auguste Maître, en se montrant disposé à accorder à Charles X l'asile qu'il sollicite, y a toutefois attaché pour condition que cette détermination serait corroborée de l'assentiment des Cours alliées de Sa Majesté Impériale. L'Empereur, qui trouve un avantage réel à toute manifestation de l'action de l'Alliance, a désiré imprimer à la fixation du domicile futur de Charles X le caractère d'un parfait accord entre les Monarques alliés.

*) Die gleichzeitigen Depeschen bezüglich der Insurrection in den Nieder- [illegible]. 976—977. D. H.

Par une dépêche que j'ai adressée à M. le Prince Esterhazy le 21 de ce mois, j'ai chargé cet ambassadeur de s'entendre avec ses collègues de Prusse et de Russie, ainsi qu'avec le Ministère britannique, pour régler en commun la forme à donner à cet accord.

Je vous prie, Monsieur le Comte, de porter la présente dépêche à la connaissance du Cabinet de Sa Majesté Prussienne, qui, je m'en flatte, ne se refusera certainement pas à munir M. de Bülow d'instructions analogues.

Ausbruch der polnischen Revolution.

984. Metternich an Kaiser Franz (Vortrag) Wien, 5. December 1830.
985. Circular-Depesche an die Missionen von Rom, Neapel und Florenz, ddo. 7. December 1830.
986. Metternich an Trauttmansdorff in Berlin (D.) Wien, 15. December 1830.
987. Metternich an Kaiser Franz (Vortrag) Wien, 18. December 1830.
988. Circular-Depesche an die Missionen von Rom, Neapel und Florenz und an die Gouverneure von Mailand und Venedig, Wien, 24. December 1830.
989. Metternich an Trauttmansdorff in Berlin (D.) Wien, 25. December 1830.
990. Metternich an Ficquelmont in Petersburg (D.) Wien, 31. December 1830.

984. Graf Sedlnitzky hat Eurer Majestät bereits die heute aus Lemberg eingelangte Anzeige von der zu Warschau gemachten Entdeckung eines revolutionären Complottes zu unterlegen die Ehre gehabt.

Soeben erhalte ich den anverwahrten Bericht des Geschäftsträgers aus Krakau, welcher die erste Kunde von einer am 29. November Abends in Warschau ausgebrochenen Revolution enthält*).

Was ist an der Sache wahr? Dies müssen wir demnächst erfahren; in unserer Zeit darf man jedoch stets das Schlechtere glauben.

*) An diesem Tage drangen die Zöglinge der Militärschule in den Palast Belvedere, um sich des Großfürsten Constantin lebendig oder todt zu bemächtigen, brachen den Widerstand mit Gewalt, fanden aber die Gemächer des Großfürsten leer, der sich in die Mitte der russischen Truppen gerettet hatte. Die polnischen Truppen fielen größtentheils ab. Auch die Bürger Warschaus sympathisirten mit den Aufständischen und das Volk griff zu den Waffen aus dem Arsenale, dessen Thore gesprengt worden waren. Das russische Militär zog sich auf [illegible] zurück.

Bei Bestätigung der Nachricht, welche sicher eine große Thatkraft des russischen Heeres in Anspruch nehmen wird, werden Eure Majestät im Falle sein, Maßregeln zur Dislocirung der Truppen in und nach Galizien zu treffen. Vor der Hand ist nur abzuwarten, d. h. bis wir die binnen Stunden einlangende Bestätigung oder Widerruf vernehmen werden.

Circular-Depesche an die Missionen von Rom, Neapel und Florenz, Wien, 7. December 1830.

985. Par des lettres du commerce, dont je joins ici un extrait, nous avons été informés avant-hier soir qu'une révolution a éclaté le 29 Novembre au soir à Varsovie, qu'une partie de l'armée polonaise doit y avoir pris part, et que les troupes russes sont sorties de la ville. Quoique nous n'ayons reçu depuis aucun rapport officiel sur cet événement, il est impossible de le révoquer en doute et de ne pas reconnaître qu'il porte le caractère d'une révolution militaire. Sous ce rapport, il ne saurait manquer de produire une forte impression sur l'opinion publique en Europe, et de relever les espérances coupables des révolutionnaires. Toutefois, sans nous dissimuler les dangers qu'il présente et les conséquences qu'il peut avoir, il nous paraît cependant que la Russie, qui vient de faire marcher cinq corps d'armée vers la frontière occidentale de l'Empire, non dans des vues hostiles contre la France, comme les journalistes se plaisent à le répandre, mais uniquement dans les mêmes vues conservatrices qui nous ont engagés à renforcer nos troupes en Italie, va se trouver incessamment en mesure d'attaquer et de combattre la révolution en Pologne, et si on calcule les forces qu'elle peut y employer et qu'elle y emploiera sûrement, on doit croire que, quelque sérieuse que puisse être la lutte qui en résultera, elle devra se terminer cependant à l'avantage de la Russie. Ce ne sera que dans huit ou dix jours, lorsque nous connaîtrons plus exactement les événements qui se sont passés à Varsovie, que nous serons à même de juger du plus ou moins de danger qu'ils présentent. En attendant,

j'ai l'honneur de vous prévenir que, quel que soit leur développement, ils ne changeront rien à l'attitude que l'Empereur a prise et aux mesures que Sa Majesté a adoptées pour le maintien de la tranquillité intérieure dans ses États. Ces mesures ont été calculées dès le principe, nommément en ce qui concerne l'Italie, sur toutes les éventualités qui pouvaient se présenter, et, loin d'y rien changer, l'Empereur est fermement décidé à les renforcer pour le maintien de la tranquillité dans la Péninsule, si les circonstances devaient l'exiger. Vous pouvez en donner l'assurance positive au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité.

Je ne manquerai pas de vous faire part des nouvelles ultérieures qui pourront me parvenir; en attendant, la présente dépêche, en vous mettant à même de juger de l'impression qu'ont faite sur nous celles qu'elle renferme, vous offrira les moyens de tranquilliser ceux qui pourraient croire que notre attitude et notre marche pourraient être influencées ou dérangées par les événements de Varsovie.

Metternich an Trauttmansdorff in Berlin (P.) Wien, 15. December 1830.

986. Je mets à profit le départ d'un courrier qu'expédie M. le Baron de Maltzahn, pour vous faire passer la présente dépêche.

Les rapports que cet Envoyé aura adressés à sa Cour depuis que nous avons été informés de l'insurrection dans le Royaume de Pologne, ne peuvent avoir manqué de mettre le Cabinet prussien bien exactement au fait des impressions que nous avons reçues de ce nouveau désastre, et des mesures que l'Empereur a cru devoir arrêter dans une aussi grave occurrence. Ces mesures sont conformes à celles que Sa Majesté Prussienne a prises relativement à ses provinces ci-devant polonaises.

Sous peu de jours, nous aurons en Galicie et sur les frontières de cette province une force de plus de cinquante mille combattants.

Jusqu'à cette heure, aucun mouvement n'a eu lieu parmi les habitants de la Galicie. Vous voyez cependant, par le rassemblement des troupes que je viens de mentionner, que nous nous regardons comme exposés à la possibilité d'une crise intérieure.

Dans tous les temps, et particulièrement à l'époque actuelle, nous avons vu les calamités publiques les plus désastreuses être la conséquence de l'imprévoyance et d'une fausse sécurité. Les leçons de l'expérience ne sont pas perdues pour nous, et, pour notre part, nous ne nous abandonnerons jamais à un système d'illusions, auquel d'ailleurs il n'est pas dans le caractère de l'Empereur de se livrer.

Je ne perdrai pas mon temps, Monsieur le Comte, à l'analyse de notre pensée sur les causes qui ont amené la catastrophe du jour. Elle fournit au monde une preuve de plus de la conséquence d'un système que dans tous les temps nous nous sommes permis de juger.

La lutte engagée aujourd'hui, plus ou moins, dans l'Europe entière, est une guerre ouverte entre les théories et la saine pratique, entre des prétentions et les faits, entre les causes et leurs suites prévues. Il est dans la nature de la poudre d'être inflammable et de faire explosion dès qu'une étincelle la touche; durant quinze années consécutives, les amis de certaines formes de gouvernement ont agi comme si la poudre avait changé de nature; beaucoup ont ajouté foi à l'heureuse découverte; d'autres se sont refusés à en admettre la valeur. Ce ne sont pas les habitations des incrédules qui ont fait explosion; si elles sont menacées de destruction et de ruine, c'est par suite des expériences tentées par les crédules. Si la perte du corps social tout entier devait ne pas entrer dans les décrets de la Providence, de grandes leçons auront été données au monde, et il faut espérer qu'il saura en profiter.

Nous ne pouvons pas encore prononcer un jugement sur les causes qui ont produit la révolution de Varsovie. Plus d'un rapprochement nous engage cependant à admettre qu'elle

pourrait avoir été le résultat de quelques circonstances fortuites plutôt que la suite immédiate d'un plan fortement conçu et coordonné dans les moyens d'exécution. Le personnage le plus marquant aujourd'hui, le dictateur Chlopicki, nous est depuis longtemps signalé comme un homme dangereux et doué des qualités d'un chef de parti. Est-ce lui qui sous main a préparé l'explosion et qui l'a dirigée? Saura-t-il se soutenir? Ce n'est que la suite qui pourra nous le prouver.

La question véritable dans l'affaire, c'est celle de la situation morale de l'armée russe.

Je fais rassembler les divers ordres tant militaires que de police que l'Empereur a donnés, comme ceux qu'il se trouvera dans le cas de donner encore à ses autorités en Galicie. Je regarde comme d'un grand intérêt que notre Cour et celle de Berlin se tiennent placées sur une même ligne de conduite; là où leur position offre une parfaite similitude, les deux Cours, si heureusement habituées à s'entendre, ne trouveront certes pas de difficulté à remplir cette tâche.

Metternich an Kaiſer Franz (Vortrag) Wien, 18. December 1830.

987. Eurer Majeſtät habe ich die Ehre, die mir heute Abend mittelſt Stafette zugekommenen Berichte aus Warſchau, Krakau und Lemberg ohne Zeitverluſt zu unterlegen. Aus ſämmtlichen ziehe ich weit günſtigere als ſchlechte Folgerungen, und ich fuße dieſelben auf die nachſtehenden kurzen Sätze.

In Warſchau ſteht die Revolution, und eine Revolution, welche ſteht, handelt gegen ihre Natur. Der Dictator will Ordnung halten dort, wo nur wilde Kraft ausgehen kann. Revolution auf der einen, Ordnung und Mäßigung auf der anderen Seite vertragen ſich nicht.

Aus Krakau ſchreibt man nichts; es geſchieht alſo auf der langen Strecke von Warſchau bis Krakau nichts als ruhige Aushebung oder Zulauf von Mannſchaft. Dies ſtempelt das Ereigniß und deſſen Folgen zum politiſchen Kriege.

Fürſt Lobkowitz bürgt dafür, daß in Galizien nichts ausbrechen wird. In Eurer Majeſtät Land werden keine feindlichen Haufen dringen;

dies ist ein nothgedrungener Fehlgriff des Dictators. Er kommt uns nicht minder zu Gute. Alles, was der Gouverneur wünscht, ist befohlen; Eure Majestät haben sonach alles Mögliche erfüllt.

Ob die lithauische Armee treu bleiben wird, hiervon kann Fürst Lobkowitz nichts wissen. Mir scheint der Umstand, daß der Großfürst sich auf selbe zurückzieht, im Mindesten zu beweisen, daß Er auf deren Treue zählen muß.

Ich bitte Eure Majestät gehorsamst, mir die Berichte bis 11 Uhr zurückzuschicken, da ich sie der Conferenz mittheilen möchte.

Circular-Depesche Metternich's an die italienischen Missionen und an die zwei Gouverneure von Mailand und Venedig, Wien, 24. December 1830.

988. Les affaires de la Pologne commencent à devenir plus claires qu'elles ne pouvaient l'être dans les premiers moments de trouble. Chaque jour comme chaque fait tend à prouver que le soulèvement du 29 Novembre a été l'entreprise d'une tourbe d'étudiants et des cadets de l'École militaire, et que ce mouvement insurrectionnel n'eût point dégénéré en révolution, si des mesures, que la fidélité de la troupe rendait possibles et même faciles, avaient été prises en temps utile. Bien des faits semblent tomber à la charge du Grand-Duc, auquel la voix publique reproche d'avoir manqué de résolution.

L'existence et l'organisation du Royaume de Pologne ont de leur côté dû réduire bien vite la révolution à une simple affaire politique, à une querelle que la Pologne aurait à vider avec la Russie. Dès lors, l'élan patriotique a dû forcément s'occuper de l'évaluation des forces respectives des deux partis en contestation. Les provinces russes, ci-devant polonaises, ne s'insurgeant pas, le calcul numérique de ces forces n'est pas en faveur du Royaume insurgé.

La Lithuanie, la Volhynie, la Galicie et le Grand-Duché de Posen continuent non-seulement à jouir d'une parfaite tranquillité, mais, jusqu'à cette heure, pas un symptôme insurrectionnel ne s'est présenté.

Ce n'est que dans la soirée du 7 Décembre que l'Empereur de Russie a reçu la première nouvelle des événements de Varsovie. Nos rapports officiels n'allant que jusqu'à cette date, nous puisons dans une lettre particulière, émanée d'une bonne source, le récit suivant de la première impression produite par la révolution sur Sa Majesté Impériale.

Le 8 Décembre, jour de la fête de saint Georges, l'Empereur Nicolas a communiqué lui-même la nouvelle de la catastrophe de Varsovie à son armée, et se serait servi des expressions suivantes:

„Les Polonais, que nous avions regardés et traités comme des frères, assassinent les nôtres. Le souffrirons-nous? Je compte sur vous, sur votre patriotisme. Vous êtes sûrs de moi! L'Empereur Alexandre a dit qu'il ne déposerait pas les armes tant qu'un ennemi serait encore dans le pays, et la nation a tenu parole. Je déclare ne pas déposer l'épée tant que ce sang ne sera pas vengé. Aux paisibles, la paix; aux mutins, aux assassins, la mort!"

Les premières troupes mises en marche vers les frontières occidentales de l'Empire, en vertu de dispositions antérieures, dépassent cent cinquante mille hommes. Réparties en six corps, ceux-ci sont en mesure d'entreprendre avant le 15 Janvier une opération contre le Royaume de Pologne. L'Empereur paraît avoir donné l'ordre de renforcer l'armée de près de cent mille hommes. On doit donc s'attendre à de grands événements de ce côté pour le mois prochain. De deux chances l'une devra s'accomplir; ou bien les chefs de la révolution (chefs improvisés, ainsi que l'est la révolution) se soumettront à la générosité du Monarque, ou bien la Pologne sera exposée aux horreurs de la guerre. La troisième chance, celle que la révolution se propage, semble, dans la position présente des choses, de toutes la moins probable.

J'abandonne à votre propre jugement le meilleur parti que vous croyez pouvoir tirer de ce que je vous livre comme un antidote à cette foule de nouvelles absurdes et de contes in-

ventés à froid par l'esprit de parti, et qui ne manqueront pas de se faire jour dans la Péninsule italienne.

Metternich an Trauttmansdorff in Berlin (D.) Wien, 25. December 1830.

989. Le courrier expédié par M. le Comte de Ficquelmont le 14 de ce mois, et auquel vous avez confié votre lettre du 21, est arrivé ici dans le courant de la nuit dernière. Ce sont les premières nouvelles directes de Saint-Pétersbourg à la suite de la révolution polonaise.

Je ne tarderai pas à répondre à notre ambassadeur, et je ferai passer le courrier par Berlin. Je prendrai à tâche d'informer le Cabinet impérial de Russie des mesures prises ici dans l'intérêt de la conservation de la paix intérieure de nos provinces ci-devant polonaises et du repos dans le Royaume.

L'attitude morale de l'Empereur Nicolas nous paraît la meilleure. Allier une inébranlable fermeté à la vigueur et à la sagesse des mesures, est tout ce que doivent et ce que peuvent faire le Monarque et l'homme. La justice de la cause que Sa Majesté Impériale est appelée à défendre est évidente; les abstractions les plus audacieuses ne sauraient excuser ce qui vient de se passer en Pologne, et la thèse que l'insurrection est le plus saint des devoirs n'étant pas encore admise dans le code de la civilisation par d'autres que par ceux qui déjà ont usé de ce prétendu principe, ou par ceux qui s'apprêtent à en faire leur profit, une force morale décidée devra, dans la présente et si flagrante occurrence, venir à l'appui de la force matérielle que l'Empereur sera dans le cas d'employer pour le soutien de son bon droit. Les nouvelles qui nous viennent de Varsovie et de Cracovie servent à nous prouver que l'opinion que le Cabinet de Berlin commence à se former de la Révolution, de son explosion aussi bien que de sa marche, est parfaitement correcte. Nous voyons les choses telles qu'on les envisage en Prusse. Le Royaume de Pologne, depuis sa première création, a eu à nos yeux la valeur d'un magasin à poudre. Le feu a dû y prendre un jour ou l'autre; aussi, quand nous apprîmes

l'explosion, le seul sentiment qui n'ait point trouvé accès chez nous, c'est celui de la surprise. Dans le premier moment, nous avons éprouvé de l'incertitude sur deux choses, savoir, sur la profondeur et l'extension du mal, et sur la nature de l'événement, c'est-à-dire, le plus ou le moins de maturité de la révolution au moment de son apparition. Chaque fait comme chaque jour nous démontre davantage que le fruit a été cueilli avant le temps.

Je vous ai déjà prévenu, Monsieur le Comte, que les mesures que l'Empereur notre auguste Maître avait sur-le-champ arrêtées, offrent un accord parfait avec celles prises par Sa Majesté Prussienne, tant dans l'intérêt de la conservation de la paix intérieure de ses propres États que dans celui de la cause commune. Je vous mettrai incessamment en possession des notions les plus détaillées sur tout ce qui chez nous est déjà exécuté et sur ce qui va l'être. Les nouvelles les plus satisfaisantes nous arrivent de la Galicie. Cette grande province (elle renferme aujourd'hui une population de plus de cinq millions d'âmes) est parfaitement tranquille, et pas un symptôme d'insurrection ne se fait ressentir jusqu'à ce jour. Il en est de même des régiments galiciens. Il est permis d'espérer qu'à l'approche des forces russes, et par suite du découragement qui semble gagner les habitants du Royaume insurgé, les pays adjacents échapperont à des scènes de désolation.

Il est arrivé ici dans la journée beaucoup de lettres du commerce polonais, qui décommandent les envois de marchandises de toute espèce dans le Royaume. Elles affirment toutes que l'Empereur Nicolas a pris en fort mauvaise part les événements de Varsovie (expression assez curieuse pour signaler le fait), et s'inquiètent des dangers que, par suite de ces dispositions du Monarque, devra courir la Pologne.

Ce qui sera d'une haute importance, c'est que les Cabinets se rendent, en temps utile, un compte exact de ce qu'ils devront arrêter et faire, dans le cas du succès complet (et pour être tel, il devra être prompt) des opérations militaires russes.

Ce que la folie et l'audace aveugle auront enfanté, et ce que la force matérielle aura vaincu, devra consolider la force morale de la cause du bon ordre. Pour qu'il en soit ainsi, il faudra néanmoins, et il sera même de toute nécessité, que les Cours arrêtent leur marche d'une manière claire et précise; pour cela, elles devront avant tout faire choix d'une base.

J'aurai l'honneur de donner le développement requis à cette pensée et de la soumettre au jugement éclairé et bienveillant du Cabinet prussien. Il n'en existe aucun dont la situation offre une plus entière similitude avec la nôtre; et j'ose en même temps me flatter qu'en aucun lieu nos impressions et nos vues ne sont mieux saisies qu'à Berlin.

Metternich an Ficquelmont in Petersburg (D.) Wien, 31. December 1830.

990. J'ai reçu le 24 vos rapports du 14 Décembre. Un immense et déplorable événement a signalé l'époque la plus récente. L'Empereur Nicolas l'a qualifié en peu de mots: il est le fruit de l'enseignement mutuel.

J'ai jugé devoir laisser s'écouler les tout premiers moments avant de vous adresser une expédition en règle. L'impression que l'insurrection de la Pologne ferait sur l'Empereur notre Maître, l'attitude que, par suite de la catastrophe, prendrait Sa Majesté Impériale, et les décisions auxquelles on la trouverait toujours prête, ces faits, Monsieur l'Ambassadeur, n'ont pas pu être mis en doute à Saint-Pétersbourg. Notre ligne de correspondance directe se trouvant coupée ou menacée, et Berlin offrant à la Cour de Russie la ligne d'informations la plus assurée, nous avons pu nous reposer sur l'exactitude de celles qui ne pouvaient manquer de vous parvenir par cette voie.

La première nouvelle des événements de Varsovie dans la soirée du 29 Novembre nous parvint le 3 Décembre par la voie de Cracovie. Quelques jours plus tard, nous arriva le courrier Renard, qui, par un singulier hasard, était entré dans Varsovie le 29 Novembre, au moment même où l'insurrection venait de commencer. Retenu pendant six jours dans

cette ville, il avait néanmoins trouvé le moyen de sauver l'expédition dont il était porteur. Il nous l'a remise intacte. C'est par cette occasion que nous apprîmes les détails circonstanciés de l'événement et de ses premières suites.

Ces détails ne purent guère nous laisser un doute sur le fait que la révolution était l'œuvre d'un complot, un incendie occasionné par une mèche allumée jetée au milieu d'une masse inflammable de sa nature. Les pompiers ont été surpris, et ils nous semblent ne pas avoir fait leur devoir.

Tout ce qui depuis le premier moment, et dans une direction quelconque, est parvenu à notre connaissance, a été constamment porté par moi et sans retard à la connaissance de M. l'ambassadeur de Russie. Il n'aura pas manqué d'en rendre compte à sa Cour.

Vos rapports du 13 et du 14 Décembre nous ont enfin fait connaître l'impression que l'œuvre criminelle a produite sur le Monarque, qui, en toute conscience, peut se livrer au sentiment d'avoir, dans une aussi déplorable occurrence, la raison et le bon droit en sa faveur. Ce que, dès le premier jour, l'élévation des sentiments de l'Empereur Nicolas a si énergiquement su exprimer, le succès de la plus juste des résolutions saura l'achever. Une catastrophe épouvantable devra ainsi finir par servir la cause des Rois et des peuples, si étrangement compromise dans nos temps de faiblesse, et par suite de calamités publiques et privées.

Je vous communique, Monsieur l'Ambassadeur, les points les plus saillants d'un rapport de M. le Baron d'Oechsner*), en date du 15 Décembre. Il pourra avoir pour le Cabinet russe la valeur d'un contrôle pour les notions qui lui seront parvenues de divers côtés sur le développement progressif des événements. Je vous transmets aussi la traduction d'un aveu inséré dans les gazettes polonaises, et qui imprime à l'origine de la révolution un cachet conforme aux événements des années

*) Oeſterreichiſcher General-Conſul in Warſchau. T. H.

1820 et 1821, en Espagne, à Naples et en Piémont. Les révolutions paraissent déchoir par rapport au rang de leurs fauteurs immédiats. Ce qui dans les années antérieures avait été entrepris et exécuté par trois lieutenants-colonels et par des hommes faits, a été en 1830 l'œuvre d'un sous-lieutenant et d'une tourbe d'écoliers et de cadets. La découverte que les événements du 29 et du 30 Novembre dernier n'étaient pas le fruit d'une vaste conspiration nationale, a dû nous rassurer bientôt sur l'extension immédiate du feu de la révolution dans d'autres parties de l'ancien Royaume de Pologne. En effet, il ne nous est pas parvenu encore une seule nouvelle de quelque insurrection en dehors des frontières du nouveau Royaume. La Galicie en particulier se maintient dans un état d'entière tranquillité, et, sauf l'effet tout naturel que l'événement dans le pays voisin a dû produire sur cette province, nous n'avons jusqu'à présent pas découvert une trace, ni de complicité avec le mouvement étranger, ni de propension à l'imiter.

L'Empereur notre auguste Maître n'a pas perdu un moment pour ordonner les mesures les plus promptes et les plus propres à assurer le repos de ses États et à enrayer le mouvement dans les pays insurgés.

L'événement, pris dans son ensemble, est le résultat de mainte faute commise à l'époque de la pacification matérielle de l'Europe, et de l'esprit du temps présent. Ces fautes, Monsieur l'Ambassadeur, personne n'en est exempt, et aujourd'hui les Puissances ne doivent prendre à tâche que de s'en souvenir, dans le but de se mettre en garde contre de nouvelles erreurs et de sauver tout ce qui leur appartient encore, à moins que la destruction de l'ancien ordre politique et administratif de la vieille Europe ne soit immuablement décrétée par la Providence.

Louis Philipp, König der Franzosen.

991. Eine eigenhändige Aufzeichnung Metternich's (ohne Datum).

991. Die Regierung Heinrich's IV. war die letzte der alten Ordnung der Dinge.

Eine neue Aera hat unter jener Ludwig's XIII. begonnen. Der Cardinal Richelieu hat die Aristokratie in ihren Grundlagen untergraben und den Triumph des Absolutismus unter Ludwig XIV. vorbereitet.

Die grundherrliche Aristokratie ist unter der Regierung des Letzteren in einen Hofadel umgewandelt worden. Der mit den Parlamenten eingeleitete Kampf ist gleichfalls zum Nachtheil der Magistratur ausgefallen. Ludwig XIV. hatte gegen Ende seiner Regierung die Mittelglieder zwischen dem Thron und den unteren Schichten des gesellschaftlichen Körpers in Frankreich beseitigt. Der König befand sich auf diese Art unvermittelt dem Volke gegenübergestellt.

Die lange Minderjährigkeit Ludwig's XV. hat die in der Natur eines solchen Regimes gelegenen Früchte getragen. Eine neue Macht hat sich zu erheben begonnen, die der oberen Schichte des dritten Standes. Sie hat ihre Rechte auf die Intelligenz gegründet. Frankreich, ermüdet von den materiellen Kämpfen — sowohl denen der Ligue und der Fronde als jenen der politischen Kriege — hat gethan, was die Menschen gar leicht in Folge der Ermüdung thun: es hat sich der materiellen Ruhe hingegeben, um sich desto mehr in die Bewegung der Ideen zu werfen. Auf diese Art haben die philosophischen und Finanz-Systeme während der Regentschaft und der langen Regierung Ludwig's XV. Boden gewonnen und die Revolution von 1789 vorbereitet.

Die Regierung Ludwig's XVI. war nur eine Periode des Ueberganges von der durch Ludwig XIV. gegründeten oder vielmehr vervollständigten Ordnung der Dinge zur großen socialen Revolution.

Die Aera dieser Revolution hat begonnen mit der praktischen Anwendung der im Laufe des achtzehnten Jahrhunderts ausgeheckten Theorien. Ihre Herrschaft war von kurzer Dauer. Eine schreckliche Anarchie ist alsbald hereingebrochen und hat Frankreich mit Blut und

Trümmern bedeckt. Das was die Jahre 1789, 1790 und 1791 von dem alten Frankreich noch übrig ließen, zertrümmerten vollends die Jahre 1792, 1793 und 1794. Die Republik unter dem Directorium war eine Epoche der revolutionären Ermüdung, gleichwie die Regentschaft und die Regierung Ludwig's XV. durch eine monarchische Ermüdung bezeichnet waren.

Ein Mann ist aufgestanden, von großer Geisteskraft und in gesellschaftliche Zustände hineingestellt, die ihn in den Principien der Ordnung die Rettung erkennen ließen, und der Erfolg ist ihm nicht ausgeblieben unter der dreifachen Hilfe: seines Genies, der revolutionären Erschlaffung und des Verlangens nach Ordnung, das der menschlichen Gesellschaft eigen ist. Die Aufgabe Bonaparte's war groß, aber sie war nicht schwierig. Europa hat gesehen, wie er sie zu lösen wußte, und wenn seine Leidenschaften nicht seinen Verstand umnachtet hätten, sein Reich wäre nur mit seinem Leben zu Ende gegangen. Nachdem aber von den Elementen, auf welche er seine Macht zu stützen suchte, dem Kriegsruhm und dem Kriegsspiel, das letztere gegen ihn sich gewendet hat, mußte er den Platz den Bourbonen räumen.

Hier muß man verweilen und sich genaue Rechenschaft geben von der Beschaffenheit des Bodens, auf welchem der alte Thron wieder erstanden ist.

Alles war im Jahre 1814 in Frankreich zu thun, ausgenommen das was gethan wurde.

Zu den verschiedenen Gattungen von Ermüdung, welche zur Zeit des 18. Brumaire bestanden, war noch die von den Anstrengungen des Krieges hinzugekommen. Zu Ende des republikanischen Regiments waren die Franzosen, wie Fiévée bemerkt, der Revolution müde, aber nicht der Principien überdrüssig, die sie herbeigeführt haben. Sei es, daß der König Ludwig XVIII. so sehr Franzose gewesen, um alle Nationalfehler zu besitzen, sei es, daß er geglaubt habe, ohne den Thron und die Nation einer neuen Revolution auszusetzen, seine Volksthümlichkeit allmälig durch das Anrufen jener Grundsätze zu sichern, welche eben die Revolution herbeigeführt haben: so viel ist gewiß, in beiden Fällen hat er sich geirrt und die Folgen seines

Irrthums mußten verderbenbringend sein. Indem er den restaurirten Thron auf die Principien der constituirenden Versammlung, wenngleich in sehr gemäßigter Anwendung, stützte, mußte er zugleich die Revolution wieder heraufbeschwören, welche Napoleon niedergeworfen hatte. Das war ein Thron, umgeben von republikanischen Institutionen. Die Erfindung davon gehört Ludwig XVIII.

Die Folgen des unermeßlichen Fehlers mußten bald zu Tage treten und wir waren auch Zeuge davon, wie der restaurirte Thron vom Anbeginn an für jeden klar sehenden Beobachter das klägliche Schauspiel von einem Königthum im Sterben darbot.

Der Sturz dieses Thrones hat im Jahre 1830 stattgefunden; er war unvermeidlich. Der Thron vom 9. August hat sich an der Stelle des gestürzten erhoben. Ruht er auf sicherern Lebensbedingungen? Gewiß nicht. Ihm fehlt von allen Regierungsformen zwischen 1792 und 1804 das Gewicht der Volksabstimmung und von dem restaurirten Throne die ungeheure Stütze des historischen Rechts; ihm fehlt von der Republik die Volkskraft — so wild diese Kraft auch sei — von dem Kaiserreich der militärische Ruhm, das Genie und der Arm Napoleons, von den Bourbons die Stütze des Princips.

Die Folge davon ist eine mit allen diesen Mängeln behaftete Stellung, gerade wie eine Napoleon's durch die Eroberung und eine der Bourbons durch das Geburtsrecht begründet war. Die Stellung des Thrones von 1830 ist ein Zwischendinge und was diese Stellung [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Die Charte von 1830 hat neue Gebrechen hinzugefügt, während die beschränkte Regierungsgewalt, der die Ausführung und Handhabung obliegt, jeder Grundlage des Bestandes entbehrt. Sie zieht ihren Ursprung weder aus dem Rechte der Erblichkeit, noch aus der Wahl des Volkes. Alle Rechte verletzend, haben aufrührerische Kammern Louis Philipp zum König ausgerufen. Er hat Thron und Nation übernommen. Aus diesen Thatsachen entspringt kein Recht. Louis Philipp ist König de facto.

Die nackte Thatsache bedarf, um sich zu behaupten, mehr als Einer bleibenden Stütze. Da sie die Kraft nicht in sich findet, muß sie dieselbe äußeren moralischen und materiellen Bedingungen entlehnen. Die Macht sitzt nicht auf einem Gelegenheitsthrone, die Charte gibt dem König nur eine bedingte Gewalt. Sie verdammt ihn, sich Ansehen zu verschaffen mit Mitteln, die sich selbst strafen. Die einzige wahre Macht, über die der König der Franzosen verfügt, liegt in dem allgemeinen Gefühle des Bedürfnisses der öffentlichen Ordnung und deshalb des Bestandes einer Regierung, um das unmittelbare Hereinbrechen der Anarchie zu verhüten. Die Macht, die aus diesem Gefühle entspringt, ist negativ und theilt das Los aller Verneinung. Das erste Auftreten einer Kraft, die sich selbst behauptet, genügt, um die andere zu vernichten. Der Werth einer Schutzwehr gegen die Unordnung verschwindet gar schnell mit der Wiederherstellung der Ordnung und verwischt sich mit dem Gefühl des Bedürfnisses. Wenn das unter allen Umständen der Fall ist, um wieviel mehr muß es zutreffen in einem Lande, wo der öffentliche Geist irre geleitet und in den unbefangensten Männern das Gefühl des Bedürfnisses der Ordnung schon seit Langem nicht mehr gestützt ist auf die Gewissensstimme über die wahren Mittel ihrer Begründung.

Der Regierung des Königs Louis Philipp, da sie nur den Werth einer Thatsache hat, kann man ebensogut das Leben eines Tages als eine unbestimmte Dauer zuschreiben.

Auf eine solche Existenz eine Berechnung zu gründen, ist unmöglich, denn sie beruht nur auf einem Zusammentreffen von Zufälligkeiten.

Aus der Gewohnheit allein kann der Juliusthron mit der Zeit Kraft schöpfen. Aber die Gewohnheit knüpft sich bei den Völkern nur

an die Bedingungen der Wohlfahrt. Umgeben von republikaniſchen Inſtitutionen, wird der Thron dieſes Ziel erreichen?

Es iſt wenigſtens erlaubt, daran zu zweifeln.

Louis Philipp hat ſoeben ſeine Laufbahn beſchloſſen*).

Ich habe mich in zu mannigfachen Beziehungen zu ihm befunden, als daß ich mir nicht ein Urtheil über ihn hätte bilden können und dasſelbe iſt, wie mir ſcheint, durch die Ereigniſſe ſeines Lebens gerechtfertigt.

Louis Philipp beſaß unbeſtreitbare Vorzüge, anderſeits hatte er auch Fehler, welche, weit entfernt in ſeiner Erziehung ein Gegengewicht zu finden, vielmehr gehegt und entwickelt wurden durch Diejenigen, deren allerdings ſchwierige Aufgabe es geweſen wäre, die Kinder des Philippe Egalité dem nie ganz verwiſchten Eindrucke zu entziehen, welchen auf ſie die Haltung ihres Vaters und die verkehrten Zuſtände Frankreichs zu jener Zeit ausüben mußten, in welche die Erziehung Louis Philipp's fällt.

Dieſer Prinz hatte mit dem Namen Orleans jenen Geiſt des Tadels und des Widerſtandes gegen den regierenden Zweig des Hauſes Bourbon geerbt, welcher im Laufe der letzten Jahrhunderte die Orleans kennzeichnete.

Ich bin dem Leben Louis Philipp's in allen ſeinen Phaſen gefolgt. Wie er im Jahre 1773 geboren, befand ich mich mit ihm unter dem Einfluſſe der gleichen Zeit.

Auf dem Schlachtfelde von Jemappes ihm gegenübergeſtanden, verblieb ich ſpäter in Beziehungen zu dem Emigranten.

Kein Umſtand ſeines Lebens blieb meiner Aufmerkſamkeit entzogen. Ich ſtand mit ihm in Briefwechſel, als er im Jahre 1809 in die kaiſerliche Armee eintreten wollte, um gegen Napoleon zu kämpfen.

---

*) Dieſe Nachſchrift hat Fürſt Metternich als Anmerkung ſeinem offenbar in der erſten Zeit der Juliregierung verfaßten Aufſatze kurz nach dem Tode Louis Philipp's (26. Auguſt 1850) beigefügt. D. H.

Das Jahr 1831.

Aus dem Tagebuche der Fürstin Melanie.

Biographische Notizen.

992. Wien (vom 30. Januar bis 2. August).
993. Landaufenthalt in Baden und Schönbrunn (vom 5. August bis 4. November).
994. Rückkehr in die Stadt (vom 7. November bis 31. December).

Wien.

992. Hochzeit und Flitterwochen. — Empfang beim Kaiser. — Bälle und Soirées. — Thalberg. — Aufstände in Italien. — Geburtsfest des Kaisers. — Häusliches. — Nachrichten aus Frankreich und Italien. — Gentz. — Mazzuchelli. — Bessere Aussichten. — Marmont. — Kriegsbesorgnisse. — Unterredung mit Maison. — Angelegenheiten des Kirchenstaates. — Einlenken in Paris. — Polen. — Gentz ein Revolutionär. — Russen und Polen. — Rückblicke. — Dwernicki's Uebertritt. — Geburtsfest des Fürsten. — Schuster. — Die Denkwürdigkeiten des Fürsten. — Körperliche Leiden. — Häusliches Glück. — Geschenke des Paschas von Egypten. — Rache des Fürsten. — Im Volksgarten. — Andachtsübungen. — Kritische Tage. — In Baden. — Cholera. — Gentz und die Denkwürdigkeiten des Fürsten. — „Herr Joseph und Frau Waberl." — Seifenblasen. — Projectirte Uebersiedlung nach Baden. — Depesche für den König von Preußen. — Thronrede Ludwig Philipp's. — Mystification. — Kinderstube.

Wien, 30. Januar, mein Hochzeitstag.

992. Ich begann den Tag, indem ich dem Pater Schmitt meine Beichte ablegte, dann empfingen wir alle mit meinem Vater die Communion in der Schottencapelle. Clemens kam Morgens und brachte mir meine Diamanten, die reizend und schön gefaßt sind. Wir speisten um 6 Uhr mit Adele und Wilhelm Taxis bei Clemens, dann machte ich schöne Toilette, Spitzenrobe, Diamanten, Schleier und Myrten, die Tante Lichnowsky mir von Graz geschickt. Diese Aufmerksamkeit rührte mich tief. Eine Menge Leute hatten sich eingefunden, um mich zu sehen. Ich bat meine Eltern um ihren Segen, dann fuhren wir zum Nuntius, wo die ganze Familie versammelt war. Es waren mehr als neunzig Personen. Der Nuntius, der uns traute, hielt eine sehr schöne Rede. Die Ceremonie dauerte nicht zu lange, es war mit einem Worte Alles recht schön und passend. Wir waren kaum zu Hause, als ganz Wien sich einfand; unsere [redacted]sen waren überfüllt. Ich that mein Möglichstes, um nach allen [redacted]en guten Eindruck zu machen und man war sehr lieb mit [redacted] soupirten im Familienkreise, dann begleitete mich Mama

in meine neue Wohnung. Clemens rührte mich durch seine außerordentliche Güte, seine Sorgfalt, seine Dankbarkeit und seine Liebe. Möge Gott mir Alles gewähren, was ich brauche, um ihn glücklich zu machen!

— 31. Januar.

Clemens kam sehr früh zu mir; er scheint so glücklich, daß ich dem Himmel nicht genug für diese Wohlthat danken kann. Kaum war ich aufgestanden, so schrieb ich an Mama und meine armen Schwestern. Dann frühstückte ich in meinem reizenden Kabinet. Clemens war sehr bewegt, indem er sich zu mir setzte; er sagte, er werde nun nicht mehr allein sein; dieser Gedanke beselige ihn — kurz Dinge, die zum Herzen gehen und unendlich glücklich machen!

— 1. Februar.

Ich war mit Flore*) um 11 Uhr beim Kaiser, der mich mit rührender Güte empfing. Er sprach viel von Clemens, bat mich, ihn glücklich zu machen und spendete ihm natürlich großes Lob, indem er wiederholt sagte: „Er verzeiht allen seinen Feinden — behält nie etwas im Herzen gegen sie." Dann äußerte er sich sehr beifällig über meine Wahl und sagte mir die liebenswürdigsten Dinge.

Hierauf ging ich zu Clemens, der so glücklich ist, wenn er mich sieht, daß es mir eine wahre Herzensfreude macht. Er war über meinen Empfang beim Kaiser entzückt und sprach lange von ihm und dessen Verdiensten. Um 1 Uhr mußte ich schöne Toilette machen, um die Prinzessin Wasa und die Botschafter zu besuchen. Dann schlug mir Clemens einen Spaziergang vor, was mir großes Vergnügen machte. Es ergötzte mich, so mit ihm Arm in Arm zu gehen. Das Wetter war schön und es gewährte besondern Reiz, mir von Dem, welchen ich liebe, unter einem sonnigen Himmel sagen zu hören, daß ich ihn glücklich mache. Wir speisten zu Hause mit Mama, Flore und Therese**), dann mußte ich auf den Ball bei der Erzherzogin Sophie, wo ich durch Flore dieser selbst, der Kaiserin, der Herzogin von Lucca u. A. vorgestellt wurde. Meine Toilette war hübsch, ich war hübsch und die Frau des Ministers bedarf nicht mehr, um alle

*) Flore Gräfin Wrbna, geborne Kageneau. D. H.

**) Therese Fürstin Jablo[illegible] D. H.

Herzen zu gewinnen. Wir soupirten zu Hause, Clemens, Leontine und ich, und dies war die glücklichste Stunde des Tages.

— 5. Februar.

Wir gingen zu Louis Széchényi, der eine musikalische Soirée gab. Der junge Thalberg, Adoptivsohn, wie es heißt, des Fürsten Dietrichstein, spielte Clavier — er besitzt unglaubliches Talent, den anmuthigsten Vortrag und eine bewundernswerthe Fertigkeit. Der kleine Montenegro sang spanische Romanzen. Er hat eine reizende Stimme, wenig Methode und weiß im Ganzen nicht viel von Musik, allein er macht einen recht angenehmen Eindruck. Herr von Fontana brüllte eine Arie Figaro's; er hat eine Stentorstimme und versteht sie nicht zu moduliren. Louis Széchényi schloß mit kleinen deutschen Liedern, die Leontinen sehr gefielen.

— 12. Februar.

Clemens wurde durch ein halbes Dutzend Stafetten aufgeweckt, die schlimme Nachrichten aus Italien brachten. Ferrara und Bologna sind schon in vollem Aufstande. Clam kam zum Frühstück; er war soeben aus Italien eingetroffen, hatte Mantua berührt und den Herzog gesehen, der fest entschlossen war, sich zu vertheidigen und Stand zu halten. Um 4 Uhr mußte ich in Bereitschaft sein, um achtundvierzig Personen vom diplomatischen Corps zu empfangen; Niemand war dabei vergessen. Ich war nach besten Kräften bemüht, meinem Rufe als artige Frau Ehre zu machen; allein es war mir doch nicht ganz wohl zu Muthe. Der Nuntius trank auf das Wohl unseres guten Kaisers, der heute Vormittags eine Deputation von Wiener Bürgern empfing, welche um die Erlaubniß baten, sich mit Musik vor seinen Fenstern aufzustellen und beim Zug durch die Burg „Vivat" zu rufen, um ihn zu sehen. Der Kaiser erwiederte, er könne nicht gestatten, daß dies in der Burg geschehe, weil kein Regiment ein solches Privilegium habe; sie sollten sich aber auf dem Stephansplatze aufstellen und er werde im Wagen dahin kommen. Man empfing ihn mit ebenso stürmischen wie einstimmigen Zurufen.

— 17. Februar.

Heute zum erstenmal seit meiner Verheiratung frühstückte ich allein mit Clemens; er sprach viel von Geschäften, weihte mich in

seine Ansichten und Pläne ein und ich war über meine allzu große Unwissenheit betroffen. Ich möchte es dahin bringen, daß ich ihn beim ersten Worte verstehe, daß ich ihm in Allem und Jedem behilflich sein, seinen Erörterungen folgen, mich selbst mit ihm in solche einlassen kann; kurz, ich möchte mehr sein als eine liebende Frau, was fürwahr ein zu leichtes Handwerk ist. Gentz unterbrach unser Gespräch.

— 18. Februar.

... Ich blieb im Zimmer bei Clemens, der eifrig arbeitete. Ich war so glücklich, ihm eine lange Depesche vorzulesen, was seinen Augen etwas zugute kommt und mir Vergnügen macht, weil ich ihm dadurch ein wenig nützlich sein kann.

— 2. März.

Clemens sagte mir, er sei mit den Nachrichten aus Paris zufrieden, weil das Ministerium auf seine letzten, so wichtigen Depeschen erwiedert hatte, es finde es ganz in der Ordnung, daß Oesterreich sich in die Angelegenheiten Italiens mische und das falsche Princip der Nichtintervention nicht befolge, ein augenscheinlicher Beweis, daß Frankreich, weit entfernt, den Krieg zu wünschen, ihn fürchtet. Diese Nachrichten sind ihm nicht auf amtlichem Wege zugekommen, aber sie machen ihm Vergnügen.

Gentz kam während des Frühstücks und sprach über die Lage der Dinge, die gewiß eine erträgliche Wendung nehmen würden, wenn Frimont in Modena eingerückt wäre oder nur Miene gemacht hätte, sich zu rühren.

— 11. März.

Clemens arbeitet viel; ich war einen Augenblick bei ihm und wenn es nach meinem Willen ginge, so würde ich immer auf seine Schulter gestützt bleiben, um zu sehen, wie er seine Depeschen schreibt — denn es ist ebenso interessant wie merkwürdig. Abends sprach er in sehr anziehender Weise über die Tagesereignisse und setzte das Gespräch fort, als wir allein waren. Dieser Mann ist bewunderungswürdig! Gott möge ihn mir und der Welt erhalten!

— 12. März.

Clemens bekam Nachrichten aus Italien; unsere Truppen sind endlich in Ferrara und Parma, und Carpi ergab sich, als sie anrückten.

Es scheint, daß unsere Erfolge rascher und leichter sind, als wir selbst zu hoffen wagten.

— 18. März.

Gentz und Clemens sind über das, was in der Welt vorgeht, mehr als je bekümmert. Ich höre sie gern miteinander sprechen, denn der Erstere hat bei allen seinen Mucken einen Fond von Geist, der sich nie verläugnet. In England scheint es ziemlich schlecht zu gehen und das Schlimmste ist, daß mein armer Clemens, nachdem er mit vieler Mühe einen Plan entworfen, um die einzigen Rettungsmittel zu ergreifen, die uns übrig bleiben, von Niemandem unterstützt wird und überall Hindernisse findet.

— 21. März.

Ich speiste zu Hause mit General Mazzuchelli, der mich sehr unterhielt. Er ist ungemein drollig und hat einen leicht beweglichen, liebenswürdigen Geist. Er sprach ernsthaft über Italien, von wo er eben kommt. Seiner Meinung nach darf man der piemontesischen Armee nicht trauen und ich bin ganz derselben Ansicht. Nach Tisch blieben wir lange mit ihm beisammen; er sang, erzählte eine Menge lustige Geschichten, dann kam Clam zu Clemens, der heute etwas weniger zu thun hatte und bis 8 Uhr bei mir bleiben konnte.

— 27. März.

Clemens bekam eine Menge Nachrichten aus Paris und Italien. Es scheint in der That, daß der Himmel die Wolken, welche uns von allen Seiten bedrohten, ein wenig zerstreuen will. Möge Gott uns beschützen!

Nach unserer Soirée sprachen Clemens und Marmont viel über die Kriegszeiten unter Napoleon und über das, was in den österreichischen und französischen Lagern während der Schlachten vorging. Sie erörterten die Fehler, welche auf beiden Seiten begangen worden, und ich konnte mich nicht enthalten, philosophische Betrachtungen über ihre gegenwärtigen Beziehungen zu einander anzustellen.

— 29. März.

Clemens ist heute beunruhigt. In Frankreich gehen die Dinge so schlecht, daß er den Krieg und besonders den zu raschen Ausbruch

desselben besorgt, so daß wir nicht genug Zeit hätten, uns darauf gehörig vorzubereiten.

— 30. März.

Ich fand Clemens sorgenvoll und traurig; die Dinge in Frankreich bekümmern ihn sehr und er sieht den Krieg voraus. Ich weiß nicht, warum ich selbst im Innersten meines Herzens mich nicht beunruhigt fühle; ich glaube, Gott werde sich unser erbarmen. Man sprach diesen Abend viel von Schlachten und den verschiedenen Wirkungen der Kanonenkugeln. Diese Unterhaltung war gerade nicht geeignet, die Gemüther für eine friedliche Zukunft zu stimmen.

— 2. April.

Maison hatte eine lange Unterredung mit Clemens. Er gibt unsere vollständige Ueberlegenheit in diesem Augenblicke zu und beklagt die Thorheiten, welche in seinem Lande begangen werden. Er möchte, daß man dort auf die Kriegsprojecte verzichte, glaubt aber im Grunde nicht daran. Er hat noch keine ostensibeln Depeschen aus Paris erhalten, erwartet sie jedoch jeden Augenblick. Sie sollen Drohungen für uns bringen, wenn wir den Vorschlag zurückweisen, unsere Truppen sogleich aus dem Kirchenstaate zurückzuziehen und im Einvernehmen mit Frankreich die Freiheit und Ruhe des Papstes sicherzustellen. Clemens hat die Aufmerksamkeit gehabt, vor einigen Tagen einen Courier abzufertigen, der unsererseits dies Alles beantragt; wir bleiben also auf dem Wege der Loyalität und Gerechtigkeit. Sind die Dinge in Italien geordnet, der Papst in alle seine Rechte wieder eingesetzt, so ist unsere Anwesenheit dort nicht mehr nöthig und wir treten nur dann gegen Frankreich auf, wenn es mit einer neuen Revolution in Italien gemeinsame Sache macht. Auf solche Art und wenn Gott den so weisen und redlichen Plänen meines Mannes seinen Segen verleiht, werden wir einen Frieden erlangen, der seinen Ruhm für alle Zeiten sichert, denn es bedurfte mehr als Weisheit, um dieses Ziel zu erreichen.

— 4. April.

Wir haben gute Nachrichten. Ein Courier aus Paris meldet Clemens, das Ministerium habe schon vor dem Empfange unserer letzten Depeschen gelindere Saiten aufgezogen und die Aufregung zu beschwichtigen gesucht, welche es durch seine anmaßende Sprache bei uns

hervorgerufen zu haben besorgte. Wenigstens habe ich die Befriedigung, deutlich zu bemerken, daß wir ihnen gehörigen Respect einflößen und daß sie den Mund bei weitem weniger voll nehmen. Unsere Stellung ist prächtig, sie aber sind von allen Seiten und im Angesichte ganz Europas bloßgestellt.

— 10. April.

Clemens bekam gute Nachrichten aus Paris. Die Dinge in der Welt würden eine günstige Wendung nehmen, wenn man sich nicht mit Polen quälen müßte. Es scheint, daß Diebitsch ziemlich schwach ist und sich so aufstellt, daß er den Polen viele glückliche Chancen gibt. Dies könnte insofern einen günstigen Einfluß haben, als es den Uebermuth der Russen einigermaßen dämpfen und uns eine glänzende Stellung geben würde. Allein diese Lection hätte ihnen nicht in dem Augenblicke einer so großen Krise ertheilt werden sollen.

— 14. April.

Ich war eine Stunde bei Clemens und las ihm einige Papiere vor. Darunter befanden sich sehr wichtige Depeschen aus Constantinopel. Sie melden, Frankreich habe den Türken bedeutet, daß es Rußland und Oesterreich bekriegen werde und darauf zähle, daß die Pforte sich ganz auf seine Seite stelle und beiden Mächten sogleich den Krieg erkläre. Allein die Türken sind schlau und erwiederten, sie seien gewöhnt, derlei Eröffnungen französischer Botschafter als Uebertreibungen zu betrachten. Ihr Ruf scheint gemacht.

— 17. April.

Lori Fuchs kam zu unserem Frühstücke. Sie benachrichtigte mich unter vier Augen, Gentz sei ein Revolutionär geworden und nehme jetzt ganz und gar die Partei der Polen gegen die Russen. Ich versicherte ihr, sie könne sich beruhigen, denn Clemens bleibe davon vollkommen unberührt. Alle Frauen wollen heutzutage Politik machen und machen nur Confusion. Sie suchen die Wirkung zu errathen, welche der Erfolg der Polen hervorbringen könnte, und lassen sich allzusehr zu Extremen fortreißen, denn erst vor wenigen Monaten fürchteten sie sehr das Uebergewicht der Russen.

— 18. April.

Clemens empfing ein gnädiges Handbillet des Kaisers, der ihm für die glückliche Schlichtung der Angelegenheiten in Italien das

— 3. Juni.

Clemens ist trostlos über meinen Zustand und über Marenzeller*). Er will mir ihn nicht nehmen, weil er weiß, daß ich für ein System schwärme, das ihm ein Gräuel ist, allein es macht ihn sehr unglücklich, Jemanden, den er liebt, in solchen Händen zu wissen. Ich bitte ihn, mir einen andern Arzt zu geben, ich willige in Alles, wenn er sich nur nicht länger quält, denn darin besteht das eigentliche Unglück des Lebens. Marenzeller ist sehr geneigt zu glauben, daß ich in anderen Umständen sein könnte, und diese, obwohl sehr unbestimmte Ansicht verleiht mir doch die Geduld, zu warten und mich soviel wie möglich zu pflegen. Möge Gott meine Wünsche und meine Gebete erhören, besonders, wenn dies Clemens Freude machen und mir ein neues Recht auf seine Liebe geben kann.

— 6. Juni.

Heute Morgens sah ich meine Familie, dann kam Richard zu mir. Auch Clemens fand sich ein und plauderte lange mit mir, immer gütig und geistvoll wie gewöhnlich. Er kann nicht einen Augenblick mit mir zubringen, ohne von ernsten Dingen, von den Geschäften, die ihm oblägen, zu sprechen, kurz von Allem, was für ihn so hohes Interesse hat, und sein Vertrauen rührt mich. Nach Tisch lasen wir Voltaire und dann führte er mich in sein Arbeitszimmer, wo er mich einige Depeschen lesen ließ. Bei solchen Anlässen fühlt er sich glücklich, mich zu besitzen und sagt es mir mit rührender Zärtlichkeit. Abends besuchten uns die Fürstin Kaunitz und einige Herren, unter Anderen Marmont, der mit Clemens sehr lange über die Befestigungen und Thürme von Linz sprach. Ich fand, daß ich nichts Besseres thun konnte, als zu Bett zu gehen und war sehr erstaunt, Clemens so spät kommen zu sehen. Er verschwieg mir, daß er einen starken Schrecken gehabt und der kleine Richard vom Croup befallen worden sei.

— 7. Juni.

Gott sei Dank, dem Kleinen geht es gut!

Das Gespräch meines Mannes mit Gentz war auch heute sehr interessant; es dreht sich fast immer um den so peinlichen Todeskampf dieser traurigen Welt.

*) Homöopathischer Arzt. D. H.

— 15. Juni.

Wir haben die arabischen Pferde besichtigt, welche soeben angekommen sind; Clemens erhielt sie zum Geschenk vom Pascha von Egypten und sie sind wahrhaft prächtig.

— 16. Juni.

Wir speisten im Garten am Rennweg, wohin mich Clemens in einer kleinen Kalesche führte, die er selbst kutschirt, was ihm Vergnügen macht und mich daher entzückt.

— 17. Juni.

Clemens besuchte mit mir das Kasperltheater, wo man „Der Farbenreiber und sein Gesell" gab. Wir waren allein und mein guter Mann freute sich über unser tête-à-tête.

— 20. Juni.

Ein junger Franzose, Redacteur des „Journal des Débats", ist hier angekommen. Er ist ein erbitterter Gegner meines Mannes und seines Systems. — Clemens lud ihn sogleich zu Tisch, das ist so ganz seine Art, sich zu rächen.

— 23. Juni.

Wir waren im „Volksgarten", um Lanner zu hören, dessen Walzer berühmt sind. Es waren schrecklich viele Leute, ein echtes Sonntagspublicum, drollig, aber recht hübsch. Mein Mann wollte in unsern Garten soupiren gehen, damit bin ich aber gar nicht einverstanden, weil es unangenehm ist, sich um $10^1/_2$ Uhr auf den Weg zu machen, dann schließt man sich in die Zimmer des Pavillons ein, die ebenso heiß sind wie jene in der Stadt, und endlich muß man sehr lange draußen bleiben, weil es nicht angeht, die Besucher fortzuschicken, wenn sie eben kommen.

— 30. Juni.

Ich beichtete beim Pater Schmitt, der mir die Communion bei sich zu Hause reichte, weil er das Wetter zu schlecht fand, um mich in die Kirche gehen zu lassen. Er sprach lange mit mir; mein Mann scheint ihm so außerordentlich gut und er hofft, Gott werde ihm alle Gnaden und Wohlthaten spenden. Es that mir wohl, Jemanden zu sehen, der an die Barmherzigkeit Gottes glaubt und nicht, wie die Herzogin von Köthen sagt, es werde Alles noch viel schlimmer kommen, weil ganz Europa eine Züchtigung verdient hat. Ich fühlte mich zu

dieſen Andachtsübungen gedrungen, weil ich Gott für die neue Gnade, die er mir gewährt, meinen Dank darbringen wollte. Zu Hauſe erwartete mich Clemens; wir frühſtückten zuſammen und er führte ein ſehr intereſſantes Geſpräch mit Gentz.

— 1. Juli.

Trotz eines ſchrecklichen Sturmes machten Clemens und ich uns um 11 Uhr auf den Weg nach Baden. Mein Mann wollte mit dem Kaiſer ſprechen. Alle ſeine Anſichten über die politiſchen Angelegenheiten ſind beängſtigend; man weiß wirklich nicht, von welcher Seite eine günſtigere Wendung kommen ſoll. Wir ſind von ſchrecklichen Kriſen bedroht und ich ſehe keinen Ausweg. Um $12^1/_2$ Uhr kamen wir im Badener Caſino an und Clemens begab ſich zum Kaiſer, während ich zu Buol ging. Mimi*) war entzückt, mich zu ſehen. Sie iſt troſtlos über die Politik, ſieht Frankreich und England eine Flotte abſchicken, um die Ruſſen zu hindern, ſich zu rüſten, und den Polen dadurch eine ungeheure Hilfe bringen. Ja, ſie ſieht ſchon den Kaiſer von Rußland verjagt und ſein Reich zerſtört. Kurz, Galignani's „Meſſenger" verwirrt ihr ganz den Kopf. Clemens kam um 3 Uhr vom Kaiſer zurück und wir gingen zu Tiſch. Werner war der einzige fremde Gaſt. Buol war ſehr gut gelaunt und erzählte uns prächtige Anekdoten. Nachdem der ſchreckliche Sturm ausgetobt hatte, gingen wir im Parke des Erzherzogs Karl ſpazieren. Clemens kannte die Pflanzungen noch nicht und ich wollte ſie ihm zeigen. Darauf kehrten wir nach Hauſe zurück. Die bevorſtehenden Ereigniſſe flößen Clemens trübe Beſorgniſſe ein für mich und Alles, was ihn näher angeht. Möge uns Gott vor den Unglücksfällen beſchützen, die uns bedrohen! Mein armer Mann war ſo gut, ſo liebevoll und zärtlich. Ich aber danke Gott, daß er in mir einen Troſt für ſo viele Sorgen und Kümmerniſſe findet.

— 4. Juli.

Die Cholera graſſirt in Ungarn ſehr heftig! . . . Clemens war beunruhigt. Die Cholera, dieſe ſchreckliche Geißel, welche uns in dem Augenblicke überfällt, da es gilt, ausſchließlich der moraliſchen Cholera die Stirne zu bieten, iſt ein furchtbarer Zuwachs von Sorge. Man

*) Mimi Meyendorff, geborne Gräfin Buol-Schauenſtein, Schweſter des ſpäteren Miniſters. D. H.

hat in Pest die Schiffbrücke weggenommen, um die Communicationen abzuschneiden. In ganz Ungarn soll ein Cordon gezogen werden, kurz, in der Welt ist nichts als Elend und ich gestehe, daß mir der Muth völlig sinkt. Ein Courier aus London brachte schlimme Nachrichten. Die Dinge nehmen dort eine sehr schlechte Wendung. Die Engländer und die Franzosen haben sich gewaltig genähert und arbeiten zusammen gegen uns — Gott allein weiß, was daraus wird. Gott möge mir meine Furcht und Angst verzeihen — allein ich gestehe, daß ich zittere, wenn ich an die Zukunft denke.

— 5. Juli.

Beim Kaiser ist eine Conferenz, um alle möglichen Mittel gegen die Cholera zu ergreifen. Ich bin nicht überzeugt, daß dies uns helfen wird. Gott allein kann zu unsern Gunsten ein Wunder wirken. Sich aber von den schrecklichsten Revolutionen und von der Cholera bedroht zu sehen, ist zu viel und alle menschliche Weisheit muß da zu Schanden werden.

— 7. Juli.

Clemens hatte mit Gentz ein höchst anziehendes Gespräch über den Zustand Frankreichs und Englands, die jetzt gemeinsame Sache machen. Rußland und Preußen sind sehr erstaunt, sich von England getäuscht zu sehen, auf das sie mehr zählten als auf uns. Gott habe Erbarmen mit unserem alten Europa, es befindet sich in schrecklicher Lage.

— 9. Juli.

Die Nachrichten über die Cholera in Ungarn sind minder schlimm man beginnt sogar zu glauben, es sei nicht die Cholera gewesen. Clemens sprach mit Gentz in sehr interessanter Weise über die traurige Gegenwart. Wir befinden uns jetzt in jenem schrecklichen Augenblicke der Ruhe, die der Vorbote des Sturmes ist. Das Ende des Monats Juli wird furchtbar sein!

— 10. Juli.

Clemens führte mich über die Glacis nach Hause; ich fühle mich leidend, er war ermüdet. Ich blieb in seinem Kabinet und er gab mir seine Denkwürdigkeiten. Ich las einen Theil davon mit Begierde und werde sie abschreiben. Wie schade, daß Niemand ihm bei dieser Arbeit hilft; es könnte so interessant werden. Bedauerlicher-

weise wurden wir gerufen, um den Abend mit unseren gewöhnlichen Gästen, Marmont, Sedlnitzky, Schulenburg, Felix Schwarzenberg und Anderen zu beschließen.

— 11. Juli.

Ich sprach mit Gentz über die Denkwürdigkeiten meines Mannes; ich möchte, daß er mitarbeite. Er allein kann ihm helfen, diese schwierige Aufgabe zu bewältigen. Gentz will sich aber nicht dazu verstehen, er fürchtet, daß er zu viel zu thun bekomme. Nach seiner Ansicht müßte man sein Leben ausschließlich dieser Arbeit widmen und er besitze nicht die Kraft dazu; die Tagesgeschäfte seien zu mühsam, um noch an andere zu denken.

— 12. Juli.

Clemens hatte Lust, in's Theater zu gehen und wir unterhielten uns sehr gut im Theater an der Wien, wo man „Herr Joseph und Frau Waberl" gab.

— 19. Juli.

Ich machte mit Clemens einen Spaziergang im Belvedere. Dies ist scheinbar kein besonderes Vergnügen, daran liegt aber nichts, wenn wir beisammen sind. Er sprach mit mir von den Projecten für den Fall, daß die Cholera hieher kommt. Es gibt zwei Möglichkeiten: entweder schließt sich der Kaiser in einem Schloß ein, in Schönbrunn z. B. oder im Belvedere, und die Personen seines Hofes, die er durchaus benöthigt, schließen sich mit ihm ein, oder er reist mit diesen nämlichen Personen ab, wohin — das weiß Gott! Ich hoffe immer, Gott werde uns vor dieser Plage beschützen. Ich selbst will mich darüber nicht beunruhigen. Clemens arbeitete in seinem Kabinet, er schickt Baron Werner nach Teplitz, wo er den König von Preußen über alle Angelegenheiten auf dem Laufenden zu erhalten hat.

— 20. Juli.

Clemens ging sehr früh zum Kaiser, bei dem eine Conferenz über die Cholera und die Angelegenheiten Ungarns stattfand. Der Aufstand in Pest war ernsthafter als man denkt. Es ist eine sehr traurige Geschichte.

— 23. Juli.

Clemens spielte mit Richard und gefiel sich dabei so gut, daß er zuletzt mit Gentz Seifenblasen steigen ließ, was in unseren Tagen

etwas heißen will. Ich fand Zeit, einige Bruchstücke seiner Denkwürdigkeiten abzuschreiben; dann speisten wir mit Tatistscheff bei Lady Cowley in Weinhaus.

— 25. Juli.

Clemens und ich fuhren um 11 Uhr nach Baden; das Wetter war sehr heiß, aber schön. Wir lasen sehr günstige Depeschen, die eben aus Paris und London eingetroffen waren. Dann fragte mich Clemens, ob es mir vielleicht angenehm wäre, einige Wochen in Baden zuzubringen. Dieser Vorschlag gefällt mir sehr, denn einmal ist es dort ein wenig kühler als in der Stadt, dann werden seine Arbeitsstunden besser geregelt sein und er wird den Abend im Freien zubringen können. Kaum angekommen, begab sich Clemens zum Kaiser, der sehr in ihn drang, seinen Aufenthalt in Baden zu nehmen. Da Sandor und die Meyendorff uns zu einem Ausfluge nach der Krainerhütte einluden, so ließen wir, Clemens, Meyendorff und ich, uns von Ersterem dahin kutschiren und die Anderen folgten. Sandor war unterhaltend, Mimi sehr heiter und die Partie recht hübsch. Wir verließen Baden erst um 8 Uhr und ich war bei der Ankunft in Wien sehr ermüdet. Zum Glück hatten wir keinen Besuch.

— 29. Juli.

Clemens las mir eine höchst interessante Depesche vor*). Sie enthält für den König von Preußen eine Schilderung dessen, was vorgegangen ist, was vorgeht und was man unterlassen hat, sowie alles dessen, was geschehen sollte, um die aus dem Schiffbruche geborgenen Trümmer zu retten.

— 30. Juli.

Clemens las mir die Rede des Königs Louis Philipp bei Eröffnung der Kammern vor — schwach und charakterlos, aber voll Anmaßung gegen Oesterreich. Er sagt u. A.: „Meinem Verlangen entsprechend, haben die österreichischen Truppen Italien geräumt" u. s. w. Das ist recht erbärmlich.

Clemens theilte mir eine sehr wichtige Depesche für Paris mit**), sowie ein Privatschreiben an Werner, der ihn im Namen des Königs von Preußen ersucht, Letzterem zu helfen, Gentz zu mystificiren. Ich

*) Siehe Nr. 1033. D. H.

**) Siehe „Abzug der österr. Truppen von Bologna", Nr. 1031. D. H.

konnte mir keine Idee davon machen, wie Clemens, der König von Preußen und Fürst Wittgenstein, die alle mit den ernsthaftesten und wichtigsten Angelegenheiten so sehr beschäftigt sind, Zeit finden, sich mit solchen Thorheiten zu befassen. Möge ihm der Himmel diese gute Laune erhalten, welche ihm die traurige Wirklichkeit ertragen hilft.

— 2. August.

Clemens und ich machten einen Spaziergang im Garten, dann besuchten wir den Kleinen, dem es trefflich geht. Während mein Mann in seinem Kabinete arbeitete, setzte ich mich zu ihm und wir kamen auf unsere künftige Kinderstube zu sprechen. Er ging auf meinen Vorschlag ein, sie neben mir einrichten zu lassen, was mich beruhigt und glücklich macht.

Landaufenthalt in Baden und Schönbrunn.

993. Uebersiedlung nach Baden. — Ein Zeitungsartikel. — Belgische Angelegenheit. — Annäherung der Cholera. — Unterredung mit der Kaiserin. — Andacht des Kaisers. — Der junge Leykam. — Aufenthalt in Schönbrunn. — Reden Périer's u. A. — Ficquelmont. — Umkehr des Kaisers Nicolaus. — Zamoyski. — Polnisch-russische Angelegenheiten. — Ausbruch der Cholera. — Ende des polnischen Aufstandes. — Zeitungen. — Prokesch. — Gute Nachrichten aus Berlin. — Erzherzog Karl. — Jahrestag. — Ermordung Capodistria's. — Besuch bei der Kaiserin.

Baden, 5. August.

993. Wir speisten sehr früh mit Mama und fuhren dann nach Baden, Clemens und ich in unserem geschlossenen Wagen, während die Kinder folgten. Wir fanden das Haus, welches wir gemiethet, recht bequem und groß genug. Wir trafen daselbst die ersten Einrichtungen; ich fühlte mich darauf so ermüdet, daß ich nur noch Kraft hatte, mich auf mein Canapé zu werfen, während Clemens die Zeitungen las.

— 10. August.

Mein Frühstück war sehr interessant, weil Gentz einen von ihm übersetzten, sehr hübschen Zeitungsartikel über das Schwankende und Unbeständige der liberalen Meinungen vorlas, die sich gegen das Ministerium Périer kehrten und, als sie dasselbe gehen sahen, gegen diesen Wechsel sich auflehnten u. s. w.

Clemens las dann eine prächtige Depesche, welche er über die neue belgische Angelegenheit nach Berlin sendet. Der König von Holland hat beschlossen, gegen die Belgier zu marschiren, diese aber

baten die Franzosen um Hilfe, welche ihnen zwanzig- bis dreißigtausend Mann schicken wollen. Die Verwirrung steigt mit jedem Tage; allein sie muß vielleicht den höchsten Grad erreichen, ehe die Ordnung wieder hergestellt wird.

— 12. August.

Die Cholera kommt immer näher und der Kaiser soll beschlossen haben, künftige Woche nach Schönbrunn zu übersiedeln. Man hat in dieser traurigen Zeit wirklich keinen Augenblick Ruhe.

Die Kaiserin ließ mir sagen, sie wünsche mich zu sehen. Ich begab mich um $^1/_2$1 Uhr zu ihr. Sie sagte mir, sie wünsche mit Jemandem zu sprechen, der sich in der gleichen Lage befinde wie sie, aufgeregt und beängstigt durch die peinlichsten Vorfälle. Sie sprach lange über Politik, dann über die Cholera und über die Wirkung, welche die bei uns getroffenen Maßregeln hervorbringen würden. Hierauf unterhielt sie sich mit mir längere Zeit über mein Hauswesen und über Clemens, den ich, wie sie sagte, so glücklich mache. Sie scheint betrübt und selbst erschüttert, man sieht, sie möchte möglichst viel Gutes thun, weiß aber nicht, wo beginnen.

— 14. August.

Clemens hatte mit Gentz ein langes Gespräch und ich ging mit ihm um 11$^1/_2$ Uhr zur Messe in der kaiserlichen Villa. Die Capelle ist hübsch und hat mich angeheimelt. Man betete, daß Gott uns vor der Cholera behüte, und es rührte mich tief, den Kaiser in diesem Augenblicke inbrünstig beten zu sehen. Clemens begab sich zu ihm und ich machte mit Mama, den Kindern und Meyendorffs einen kleinen Spaziergang.

— 16. August.

Mama besuchte uns während des Frühstücks. Clemens fand noch Zeit, sich mit Gentz zu zanken, der ihn schließlich immer ärgert. Wir kamen um 1 Uhr nach Wien.

— 17. August.

Ich brachte den Morgen mit Schreiben zu und speiste mit Clemens, Eduard Lichnowsky und dem jungen Anatole Leykam, den Clemens bei Klinkowström erziehen läßt und jetzt während der Ferien und der Cholera zu dessen Mutter schicken will. Sie ist in Lucca. Er ist fünfzehn Jahre alt und scheint ein recht guter Junge. Er möchte Soldat

Großkreuz des Stephansordens in Brillanten verleiht. Dieses Zeichen der Anerkennung macht ihm wenig Freude, da es, wie er sagt, von so vielen Leuten nicht beifällig aufgenommen werden wird. Was mich betrifft, so bin ich immer froh, daß die Welt wisse, man danke ihm Alles. Sedlnitzky und Taaffe kamen nach Tisch, um ihn zu beglückwünschen.

— 19. April.

Ich hatte das Glück, drei treffliche Briefe meines Mannes zu lesen, an den Grafen Lützow, den Fürsten Wrede und den Grafen Sainte Aulaire, der jetzt französischer Botschafter in Rom ist, den aber alle Gutgesinnten als Minister der auswärtigen Angelegenheiten in Paris zu sehen hoffen. Ich begreife, daß Jedermann sich in den Geschäften Clemens anschließt, denn es ist unmöglich, klarer, verständiger und zugleich wahrer und loyaler zu sein.

— 23. April.

Meine Frühstücksstunde verstrich mir auf das Angenehmste. Clemens und Gentz besprachen die Mißgriffe, welche gemacht wurden, als Stadion, Cobenzl und Colloredo die Staatsgeschäfte leiteten. Das Gift der Revolution verbreitete sich schon damals unter uns. Was Clemens äußerte, erweckte hohes Interesse und ich möchte jedes seiner Worte niederschreiben, allein er sagte, alle diese Thatsachen seien in seinen Denkwürdigkeiten erwähnt, welche ich nächstens in meine Hände bekommen will. Könnte man nur Zeit finden, mit ihm zu plaudern!

— 25. April.

Nach der Messe ging ich in den Garten, um Vorbereitungen zu einem Feste für Clemens am 15. zu treffen. Zwei Stücke sind gewählt, die Schauspieler bezeichnet. Man möchte, daß ich auch eine Rolle übernehme und ich werde es thun, wenn ich kann. Das Theater befindet sich im Garten; dies Local eignet sich trefflich für ein kleines Fest; Gott gebe, daß Alles gelinge und ihm Vergnügen mache. Ich will Musik haben, kurz Alles, was ihm einen heitern Abend bereiten kann.

— 6. Mai.

Clemens war einen Augenblick bei mir, um mir zu sagen, daß Dwernicki die Waffen gestreckt habe; er war bewaffnet und im Kampfe mit den Russen auf unser Gebiet übergetreten. Er sammt seinen Polen

und fünftausend Russen mit ihnen wurden zugleich entwaffnet und blieben bewacht. Die Russen wurden über die Grenze zurückgewiesen; man glaubt aber jetzt, daß diese Sache bald abgethan sein werde.

— 14. Mai.

Heute Abends gab es bei mir eine wahrhaft lächerliche Menge von Leuten. Ich nenne Niemanden, denn die ganze Stadt hatte sich eingefunden, so daß ich davon wirklich verblüfft war. Man brachte Clemens Glückwünsche zu seinem morgigen Geburtstage dar. Ich hatte die schreckliche Albernheit begangen, auf ein Souper zu vergessen, was jedoch den Vortheil hatte, daß die Besucher sich sehr früh entfernten. Alle meine Festlichkeiten, alle meine Ueberraschungen für Clemens gingen in die Brüche. Ich hatte nichts als einen einfachen Glückwunsch für ihn, der wohl aus warmem und aufrichtigem Herzen kam; er aber ließ es mich mit rührender Güte fühlen, daß er nichts bedürfe als mich, um glücklich zu sein.

— 15. Mai.

Sieber, Secretär der Staatskanzlei, war der Einzige, welcher Clemens ein kleines sinnreiches Geschenk machte. Er gab ihm ein Papiermesser, dessen elfenbeinernes Heft das beste Bildniß des Kaisers zeigt, welches man sehen kann, während die in Stockholm verfertigte Klinge das Facsimile der Unterschrift meines Mannes trägt. Zartsinnig und hübsch — Clemens war hocherfreut und ich beneide Sieber um diese treffliche Idee.

— 21. Mai.

Clemens hatte den Einfall, das Leopoldstädter Theater zu besuchen, um Schuster in zwei guten Stücken: „Der Freund in der Noth" und „Der Hofmeister in Verlegenheit" zu sehen. Wir unterhielten uns sehr gut, hatten zu Hause sehr wenig Besuche, namentlich keine lästigen, so daß Clemens sich gestimmt fühlte, mancherlei zu erzählen. Er sprach viel von Napoleon und den drei Unterredungen, die er mit ihm hatte, und deren jede sieben Stunden dauerte. Er kam auch auf seine Denkwürdigkeiten zurück, die er einst veröffentlichen will. Er habe, behauptet er, Gentz beauftragt, dieselben durchzusehen, dieser habe sich jedoch nie damit befassen wollen. Es ist durchaus nothwendig, daß ich mich dieser Arbeit mit Eifer und Interesse unterziehe; brauche ich Hilfe dabei, so werde ich Gentz dazu bewegen.

ſich der Gefahr auszuſetzen, eine für ganz Europa entſcheidende Schlacht zu verlieren, was uns die Dankbarkeit beider feindlichen Parteien ſichert. Clemens war mit dieſer Angelegenheit zufrieden.

— 14. September.

Die Seuche iſt in der Nacht mit großer Heftigkeit ausgebrochen und man zählte ſchon viele Todte. Ich kam ſehr beunruhigt nach Hauſe, wo ich Clemens nicht fand. Er war beim Kaiſer; als er zurückkam, ſagte er mir, die Krankheit habe in der That bedeutende Fortſchritte gemacht und ihr vollſtändiger Ausbruch laſſe ſich nicht bezweifeln. Der Kaiſer ſcheint entſchloſſen, ſich nicht abzuſperren. Clemens iſt dadurch noch mehr gefährdet, indem er ſich täglich in die Stadt begibt, um Alle zu empfangen, die ſich einfinden, und gar keine Vorſichtsmaßregel treffen kann. Wenn Gott uns nicht beiſteht, ſind wir wahrhaft ſehr zu beklagen!

— 15. September.

Man zittert, wenn man Jemanden kommen ſieht, der die Nachricht von dem Tode theurer Perſonen bringen kann. Man nennt eine Menge bekannter Leute. Clemens hatte hier eine Conferenz. Als er mich verließ, um in die Stadt zu fahren, fühlte ich mich neuerdings erſchüttert; es iſt ſchrecklich, ſich in einem ſolchen Augenblicke zu trennen! Gott erbarme ſich unſer!

— 24. September.

Clemens ſprach lange mit Genz und Senfft über die deutſchen Angelegenheiten, welche ihn jetzt ausſchließlich beſchäftigen. Man hatte gefürchtet, die Polen würden einen neuen Widerſtandsverſuch machen, weil ihre Armee ſich nach der Einnahme von Warſchau abermals geſammelt hatte, aber das Corps von Ramorino, das einzige etwas bedeutendere, warf ſich auf unſer Gebiet und ſtreckte dort die Waffen. Damit iſt Alles zu Ende.

— 26. September.

Clemens mußte ſchon um 9 Uhr früh in die Stadt fahren, um ſich mit mehreren wiener Herren über die Arbeiten zu berathen, welche während des Winters zur Beſchäftigung der armen Leute vorgenommen werden ſollten.

Später befaßten wir uns mit den Zeitungen. Die Artikel werden täglich frecher und entsetzlicher. Die Einnahme von Warschau und das Ende des polnischen Aufstandes verursachen Unruhen in Paris.

— 29. September.

Wir erhielten einen Besuch von Prokesch. Er kommt eben aus Italien und sprach in interessanter Weise über die politische Lage des Landes seit den letzten Unruhen, über die auffallende Erscheinung des Herrn von St. Priest in Bologna u. s. w.

Clemens unterhielt sich mit mir lange über eine sehr günstige Depesche aus Berlin, die er eben erhielt. Der König stellt sich darin ganz auf seine Seite, was zu der Hoffnung berechtigt, daß man die deutschen Angelegenheiten mit Erfolg in Angriff nehmen werde. Dies ist im gegenwärtigen Augenblicke sehr wichtig.

— 8. October.

Clemens las mir Depeschen vor und wir trennten uns erst sehr spät. Das Schreiben aus Berlin betreffs der deutschen Angelegenheiten ist ungemein interessant. Es thut mir sehr leid, daß Erzherzog Karl den Oberbefehl über die deutsche Bundesarmee abgelehnt hat, und ich bedauere es, daß nunmehr ein Fremder an der Spitze derselben stehen wird, wenn sie eines Tages in den Fall käme, vorzurücken.

— 16. October.

Heute ist es ein Jahr, daß Clemens die Unterredung mit mir hielt, welche mein Schicksal entschied.

— 2. November.

Clemens erfuhr heute Abends, daß Capodistria in Griechenland ermordet worden sei, und zwar gerade von Jenen, die er sein Leben lang beschützt.

— 4. November.

Man spricht von unserer Rückkehr in die Stadt am Montag und ich bin darüber sehr zufrieden. Das Wetter war schlecht. Clemens leistete mir ziemlich lange Gesellschaft und las die heutigen Zeitungen vor; dann begaben wir uns mit einander zur Kaiserin. Sie sprach viel vom Kaiser und sagte, sobald er von seinen Unterthanen spreche, kommen ihm die Thränen in die Augen und sein Gefühl sei ganz

ihnen gewidmet. Clemens äußerte sich nun über ihn in einer Weise, die mich tief rührte. Er erzählte uns Einzelheiten aus der Kriegszeit, über die Gefahren, denen der Kaiser sich jeden Augenblick ausgesetzt, kurz der Besuch bei der Kaiserin gestaltete sich sehr interessant.

Rückkehr in die Stadt.

994. Rückkehr nach Wien. – Zukunftspläne. — Empfang des Kaisers in Wien. — Gentz. — Die Herzogin von Abrantès und Madame Récamier. — Ende der italienischen Revolution. — Jahreswechsel.

Wien, 7. November.

994. Wir haben Alles eingepackt, was wir nach Schönbrunn mitgenommen hatten; die Kinder waren alle vorausgefahren, und da Clemens die Post erwartete, so plauderten wir eine Zeitlang miteinander. Er sprach von seinen Geschäften, von seinen Plänen für das Vermögen seiner Kinder u. s. w. Diese Gespräche sind mir immer peinlich. Der Gedanke, daß ich ihn eines Tages verlieren könnte, ist mir entsetzlich!

Clemens begab sich zum Kaiser, ich begleitete ihn und wartete in meinem Wagen eine Stunde, bis er zurückkam. Endlich erfolgte unsere Rückkehr nach Wien.

— 17. November.

Der Kaiser ist um 9 Uhr von Schönbrunn gekommen, um hier sein Winterquartier aufzuschlagen. Er wurde von den Bürgern, die Spalier machten, und von einer ungeheuren Volksmenge mit Vivat rufen empfangen.

Ich speiste mit Mama und meinen Brüdern; dann mußten wir in's Burgtheater, wo man unsern Kaiser mit rührender Begeisterung bewillkommnete. Das Parterre sang „Gott erhalte“, und ich gestehe, daß ich weinte wie ein Kind.

— 25. November.

Clemens war während des Frühstücks sehr eingenommen. Es scheint mir, daß die Dinge in Ungarn eine sehr üble Wendung nehmen. Ich glaube, daß die Thorheit unserer jungen Leute sich immer steigert und dies bekümmert mich tief. Sie wissen nicht, was sie thun, aber sie stiften ungeheures Unheil an und ringen sich unglücklicherweise selbst den größten Schaden zu.

— 27. November.

Clemens zeigte mir einen Brief des Fürsten Wittgenstein an Gentz, der beweist, daß Letzterer allen seinen auswärtigen Bekannten schreibt: Clemens arbeite nichts mehr, er allein müsse alle Geschäfte besorgen. Ich gestehe, daß ich ihn wenigstens für loyal und redlich hielt. Ich bewundere Clemens, der, obwohl er alle diese Dinge weiß, Leuten gegenüber gütig und freundlich bleibt, welche ihm den einzigen Trost zu entreißen suchen, den er im Geschäftsleben findet — die Würdigung und Anerkennung Jener, die gleich ihm das Gute wollen.

— 16. December.

Ich finde unsern Gentz seit einiger Zeit in einem kläglichen Zustande. Er sagte uns heute, daß er seine Papiere in Ordnung bringe, weil er sein Ende nahe fühle und mit der Gewißheit sterben wolle, daß man an seinem Namen keinen Flecken finden werde. Clemens glaubt mit Recht, er vernichte alle compromittirenden Briefe bezüglich einiger Speculationsgeschäfte, denen er leider große Ausdehnung gab.

— 19. December.

Diesen Morgen verlebte ich eine sehr interessante Stunde. Clemens sprach von den Denkwürdigkeiten der Herzogin von Abrantès, die zwar nicht sehr anziehend sind, deren Verfasserin aber ebenso wie Madame Récamier auf die Nachwelt übergehen wird — beide als hervorragende Frauen, als Persönlichkeiten, die großer Dinge, bedeutender Entwürfe fähig waren. Ihr Dasein wird eine Art Geheimniß umgeben und man wird den Schleier nur lüften, um dahinter romantische Dinge, ja sogar die Gründe der wichtigsten Ereignisse zu suchen und in ihnen Frauen des Jahrhunderts Ludwig's XIV. zu erblicken. Jene aber, die sie näher kannten, wie z. B. Clemens, wissen recht gut, daß sie nur die großen Weltereignisse benützten, um eine gewisse Berühmtheit zu erlangen, indem sie die müßigen Augenblicke der hochgestellten Männer jener Zeit ausfüllten. Die Herzogin von Abrantès verband mit großer Gefallsucht und einem schönen Aeußern einen angenehm ansprechenden Geist. Madame Récamier war blos schön und stand ihrer Zeit in dem Rufe, gerade herausgesagt, einfältig zu sein. Sie hat sich nun ganz der Frömmigkeit in die Arme geworfen,

was sie jedoch nicht hindert, wie es scheint, Chateaubriand sehr nahe zu stehen. Diese Verbindung verschaffte ihr auch einen usurpirten Ruf, weil man sich sagt, ein Mann wie Chateaubriand könne sich unmöglich mit einer durchaus geistlosen Frau einlassen. Clemens erzählte über diese Frauen Einzelheiten, die ganz merkwürdig klingen. Schade, daß er nicht schreiben kann, um die Nachwelt aufzuklären und auch die Kehrseite der Medaille zu zeigen.

— 22. December.

Clemens ist befriedigt, weil es ihm gelang die Revolution zu ersticken, welche in Italien noch immer fortglimmte, indem er durch die fünf Mächte und namentlich durch Frankreich öffentlich erklären ließ, man werde im Kirchenstaat nicht die geringste Unordnung dulden und alle Mächte hätten Seiner Heiligkeit gegenüber die Bürgschaft dafür übernommen. Dies ist ein großer Erfolg und hätte man ihm seinerzeit Gehör geschenkt, so würden alle Revolutionen ebenso erstickt worden sein und die Souveräne besäßen die Macht, [welche ihnen gebührt.

— 31. December.

Man soupirte um Mitternacht und wünschte sich Glück zum neuen Jahre. Ich gestehe, daß dieser Zahlenwechsel jedes Jahr für mich peinlicher wird. Ich muß mir Gewalt anthun, um nicht in Schwermuth zu verfallen. Zwar weiß ich wohl, daß Gott zu gütig ist, um mir das Glück und die Ruhe zu nehmen, welche er mir geschenkt, ich kann mich jedoch nicht enthalten, mit Zittern daran zu denken, daß nichts unbeständiger ist als das Glück. Gott erbarme sich unser und segne meinen guten, anbetungswürdigen Clemens! Möge Er ihn mir lange erhalten, ihn mit seinem göttlichen Lichte erleuchten, möge Er sich unserer armen altgewordenen Welt erbarmen und mir die Kraft verleihen, Jene, die mich umgeben, glücklich zu machen. Gott segne mein Kind, daß es Seiner würdig werde und wende von mir Alles ab, was dem Glücke Derer, die ich liebe, Eintrag thun könnte. Gott erbarme sich der Unglücklichen, mich aber lasse Er für Seine Gnade gebührend dankbar sein.

Ueber die politischen Ereignisse des Tages.

Auszüge aus vertraulichen Briefen Metternich's an Apponyi in Paris vom 3. Januar bis 27. December 1831 in zwei Abtheilungen.

I.

995. Oesterreichische Politik. — Moralischer und politischer Friede. — Die polnische Revolution. — Ruhe in Galizien. — 996. Die Haltung des Marschalls Maison. — Monsieur de Sales. — Vermeintliche Wahl des Herzogs von Leuchtenberg zum König der Belgier. — Französische Politik und die italienische Propaganda. — 997. Aufstand in Modena. — Der Herzog von Modena soll den König Louis Philipp anerkennen. — Pozzo. — Einmarsch der Oesterreicher in Modena. — Oesterreichs Stimmung gegen die Wahl Leuchtenberg's. — 998. Oesterreichs Rüstungen. — Das regenerirte Frankreich. — Wahrscheinliches Ende der polnischen Revolution. — 999. Sieg bei Praga. — Verstärkte Besatzung in Ferrara. — Louis Bonaparte's Söhne an der Spitze der römischen Revolution. — Lyoner Expedition behufs Revolutionirung Savoyens. — Macht der Worte. — 1000. Das französische Kabinet und die italienische Insurrection. — General Frimont. — Oesterreichs Vorgehen. — Instruction. — Eindruck der Po-Ueberschreitung. — Putsch in Savoyen. — Sebastiani über die Bonapartisten. — Weichsel-Ueberschreitung der Russen und Annäherung an Krakau. — 1001. Rührigkeit des Pariser Comités. — Die Nichtintervention. — Bedrohung des Papstes und des Königs von Neapel durch französische Agenten. — Will Frankreich Krieg oder Frieden? — 1002. Reconstruirung des französischen Ministeriums. — Charakteristik der italienischen Revolutionäre. — Vom polnischen Kriegsschauplatz. — General Skrzynecki. — Kaiser Nicolaus. — 1003. Italienische Politik des französischen Kabinets. — Einmarsch der Oesterreicher in Bologna mit ungeladenen Gewehren. — Feigheit der Carbonari. — Angebliche Convention des Papstes mit Oesterreich. — Ende der Operationen Dwernicki's. — 1004. Der Einmarsch in Bologna befreit Rom. — Allgemeine Bemerkungen. — 1005. Pozzo's Depesche an Tatistscheff. — Antwort des päpstlichen Staatssecretärs an Sainte-Aulaire. — Monsieur Denois in Mailand. — Räumung der päpstlichen Staaten von österreichischen Truppen. — 1006. Sir Robert Gordon. — General Guilleminot. — Intriguen bei der Pforte und deren Antwort. — Verlegenheit des französischen Kabinets. — Schnelles Ende der Revolution in Italien.

Metternich an Apponyi.

Vienne, ce 3 Janvier 1831.

995. M. Sébastiani devra me rendre la justice que je parle clairement. Ce que nous voulons, c'est la paix, la paix morale comme la paix politique; car si les deux se donnent ordinairement la main, elles sont, dans le moment actuel, plus inséparables que jamais. Si on nous attribue un autre vœu que la paix, ou si on nous prête un dessein qui y serait contraire, faites ce qu'il dépendra de vous pour détruire la calomnie. Ce que nous voulons est, au reste, également et uniformément voulu à Saint-Pétersbourg et à Berlin. Le Gouvernement français se perdra s'il est entraîné à vouloir autre chose, et je crois sincèrement à la franchise de ses assurances à ce sujet.

Voici à quoi se réduisent les affaires de Pologne:

Le Royaume de Pologne, créé et organisé tel qu'il le fut par l'Empereur Alexandre, devait arriver tôt ou tard à une crise. Aussi le mot de Charles X, lors de sa première arrivée à Paris, — „Rien n'est changé, il n'y a qu'un Français de plus" — est-il applicable aux événements de la fin de Novembre à Varsovie en le retournant: „Rien n'est changé, il n'y a qu'un Russe de moins!"

La révolution a été une mèche allumée et jetée dans un magasin plein de matières inflammables. Elle a été l'œuvre d'une conspiration ourdie par quelques individus subalternes, et ses foyers furent l'Université et l'École des cadets. Un chef de cette dernière vient d'en publier l'histoire avec une parfaite véracité.

Au moment où le complot a éclaté, il eût dépendu d'un peu de fermeté de la part du Grand-Duc pour le supprimer. L'armée restée fidèle, un ou deux coups de canon eussent suffi pour vaincre le mal du moment, et pour ajourner celui d'après. Mais Son Altesse Impériale perdit la tête, et dès lors la révolution fut complète, car, pour qu'elle le devînt, il a dû suffire du départ du Prince et de la retraite des troupes russes.

L'Empereur Nicolas a pris l'événement avec mesure et fermeté: sa proclamation du 17 Décembre l'a démontré.

Je regarde Chlopicki comme le dictateur de la capitulation. L'événement prouvera si mon opinion sur son compte est fausse. La Pologne aujourd'hui est divisée en deux partis. Les jeunes gens sont d'une extrême exaltation; tout ce qui a passé trente ans ne voit dans l'événement qu'un coup manqué, et par conséquent un malheur.

Entre le 15 et le 20 de ce mois, plus de cent cinquante mille hommes seront prêts à commencer la conquête. L'armée polonaise pourra à cette époque être forte de cinquante à soixante mille hommes tout au plus. Sans des événements extraordinaires, le résultat ne saurait être douteux.

La Galicie est non-seulement encore parfaitement tranquille, mais il s'y prononce même un fort heureux esprit. Les patriotes polonais regardent le soulèvement comme une déplorable folie, et ils ne bougeront certes pas pour le soutien d'une cause qu'ils regardent comme perdue. Environ cinquante ou soixante mille hommes sont, au reste, concentrés dans cette partie de la Monarchie.

Voilà la stricte vérité, et tout ce que vous apprendrez de contraire est faux.

— Ce 18 Janvier.

996. J'ai tout lieu d'être satisfait de la conduite que tient ici le maréchal Maison. Selon ma manière habituelle, j'ai établi avec lui les relations les plus franches, et il répond à ma conduite envers lui par un honorable abandon. Je sais encore que ses rapports sont conformes à cette position, et je le regarde ainsi comme un auxiliaire utile pour ce qu'il m'importe d'atteindre: c'est-à-dire, de voir clair tant sur les facultés que sur les intentions du Palais-Royal. Vous pouvez m'être d'un grand secours en vous plaçant aussi droit et ferme devant le général Sébastiani que je me suis placé devant le maréchal Maison.

Je suis surpris de ne jamais vous entendre me parler de M. de Sales*). Ne va-t-il pas avec nous, ou bien que fait-il? Je sais que sa Cour le chauffe, et je n'en vois jamais aucun résultat. Il m'importe de savoir si l'Ambassadeur fait le tout doux, tandis que sa Cour est ultra-remuée, ou bien si c'est le Cabinet qui veut nous faire marcher pour tricher, tour que se permettent parfois les joueurs qui ne savent pas qu'en agissant ainsi on perd plus souvent qu'on ne gagne.

Le bruit s'est tout à coup répandu à Munich du choix fait du Duc de Leuchtenberg par le congrès belge. Ce bruit paraît être une affaire de parti. Comme tout dans ce monde est cependant possible, le Gouvernement français reste-t-il ferme dans sa décision de ne pas vouloir pour voisin un Bonaparte?

*) Graf de Sales, ſardiniſcher Geſandter in Paris. D. H.

Je crois qu'il aurait raison, car sans cela, gare à la dynastie d'Orléans! L'idée n'est-elle encore jamais venue à personne à Paris de nous savoir gré de notre conduite correcte à l'égard de Napoléon II? Nous mériterions bien quelque éloge à ce sujet; non que je désire un éloge pareil, mais nous le mériterions de la part de ceux qui ne font guère entrer dans leurs calculs que ce qui peut leur profiter, sans égard ni ménagement aucun pour l'intérêt d'autrui!

Pardon de cette rapsodie, mais elle pourrait cependant acquérir quelque valeur si en effet Louis-Philippe voulait jouer le rôle de conquérant, ou de président de la propagande révolutionnaire. Attaqués dans nos derniers retranchements et forcés de nous battre pour notre existence, nous ne sommes pas assez anges pour ne pas faire feu de toutes nos batteries.

Que l'on tienne la propagande en respect et que l'on ne remue pas l'Italie; c'est ce que nous demandons le 18 Janvier 1831; la demande n'est pas exagérée.

— Ce 15 Février.

997. Vous aurez passé quelques mauvais jours entre les premières nouvelles qui seront arrivées à Paris de l'insurrection à Modène et dans la Romagne, et cette expédition. Vous verrez par son contenu que nous reconnaissons l'importance des événements, mais, en même temps, que nos résolutions sont bien arrêtées.

Veuillez prévenir le général Sébastiani que nous avons fait au Duc de Modène la demande catégorique qu'il reconnaisse immédiatement le Roi Louis-Philippe. Le jour où nous venons à son secours, nous voulons pour le moins qu'il soit placé entièrement sur notre ligne politique.

Je suis très-fort de l'opinion du général Pozzo. Quand cet ambassadeur marche droit, il voit juste. Ses explications avec Sébastiani sont pleines de vérités pratiques, dont celui-ci doit reconnaître la justesse, quand même il n'en peut ouvertement convenir.

Je hâte le départ du présent courrier, pour empêcher que l'entrée de nos troupes dans le Modénois ne soit connue à Paris avant que je vous en aie parlé. C'est en grande partie la valeur que l'on a attachée ou fait attacher au principe de non-intervention qui a enhardi les révolutionnaires de la rive droite du Pô. Vous voyez ce que, d'un autre côté, vaut à leurs yeux le principe. Les Bolonais sont entrés sur-le-champ dans le Modénois. C'est qu'entre les factieux il n'y a que des amis; les princes seuls doivent rester étrangers l'un à l'autre. Faites valoir la circonstance de cette expédition des Bolonais, non comme une excuse de la nôtre, mais comme une preuve de ce que vaut le principe.

P. S. — Vous pouvez dire à Sébastiani que, si à Paris on se conduit bien, nous voterons avec ferveur contre toute chance du Duc de Leuchtenberg d'arriver au trône de Belgique.

— Ce 19 Février.

998. Nous armons jusqu'aux dents, et je vous prie d'être tranquille sur nos mesures. Il n'existe nulle part plus qu'ici un désir sincère d'éviter la guerre, mais s'il n'y a pas moyen de l'éviter, nous la ferons avec la vigueur requise.

Le meilleur esprit anime l'armée et la population tout entière. Ce qu'elle renferme de faux esprits est dérouté par tout ce qui est survenu à la suite des glorieuses journées! La différence qui existe entre ces gens et moi se borne à la légère différence que les événements de Juillet ont conduit les choses là où j'étais sûr qu'elles arriveraient, tandis que les niais ont cru le contraire.

Quel gâchis dans cette France régénérée par sa Charte écrite!!! Certes, s'il y a encore des hommes, autres que de francs anarchistes, qui comptent sur le bien qu'elle peut produire, il faut les ranger parmi les pauvres d'esprit. L'affaire de Pologne touche à sa solution. Il y a encore bon nombre d'enthousiastes à Varsovie; mais à mesure qu'ils y refluent, les provinces se vident. Vous trouverez dans l'Observateur les

nouvelles les plus sûres et les plus récentes du midi et de l'est du Royaume. C'est la Gazette de Berlin qui en fournit sur la partie nord-ouest.

— Ce 9 Mars.

999. Je vous envoie l'Observateur d'hier, qui renferme les nouvelles les plus authentiques des affaires en Pologne. La bataille du 25 Février a été fort chaude, et ce qu'il y a de déplorable, c'est le massacre de tant de braves soldats pour une cause matériellement insoutenable*). Je doute fort que la ville de Varsovie brave un bombardement. J'ai des nouvelles directes de cette ville en date du 2 Mars. Aucun fait d'armes n'avait eu lieu depuis le 25 Février. La Vistule était encore prise, mais trop légèrement pour supporter le passage sur la glace.

La nouvelle de l'entrée de nos troupes dans le Modénois doit vous arriver à toute heure, ainsi que celle du renforcement de la garnison de Ferrare.

Les Bonaparte proclament, en attendant, la déchéance de la puissance temporelle du Souverain Pontife.

Les fils de Louis Bonaparte sont à la tête des insurgés qui veulent conquérir la capitale. Ils sont nantis de sommes d'argent considérables. Le 4 de ce mois, on ne savait pas encore à Turin si les brigands partis de Lyon avaient été repoussés de la Savoie. Vous en saurez plus à l'heure qu'il est à Paris.

C'est le mot de non-intervention (car la chose ne peut avoir la valeur d'un principe) qui a donné aux révolutionnaires en Italie le courage de tenter la fortune. Ce sont les mots qui perdent aujourd'hui le corps social!

— Ce 12 Mars.

1000. Vos rapports du 1er au 3 sont de nouveau en un accord parfait avec l'expédition du général Sébastiani du 5 Mars.

*) Nach dem officiellen Bericht des „Beobachter" belief ſich bei dem ruſſiſchen Siege bei Praga der Verluſt der Ruſſen auf vier- bis fünftauſend Mann an Todten und Verwundeten, jener der Polen überſtieg denſelben beiweitem. Zwei Kanonen, zwölf Munitionskarren und ſechshundert Gefangene waren in die Hände der Sieger gefallen. D. H.

Si j'y découvre une nuance, c'est que les termes de la dépêche de ce ministre, et surtout le langage de l'ambassadeur, portent un caractère plus humble que les paroles qui vous ont été adressées.

Cette singulière humilité ne peut dériver que de trois causes. Ou bien le ministre français s'est senti, le 5 Mars, fort mal et dangereusement placé; ou bien il a continué à se livrer à la flatteuse illusion que, par une exagération d'égards pour la position du Gouvernement français, nous aurions indéfiniment ajourné notre action contre les insurrections italiennes; ou bien enfin il a pu espérer de nous tenir en laisse en nous inspirant une aveugle confiance dans l'efficacité de ses paroles bienveillantes. Aucune de ces suppositions ne serait fondée.

Le général Frimont, cauteleux et lent par habitude et par caractère, a commis la grande faute de ne pas exécuter sur-le-champ les ordres éventuels qu'il avait reçus. Il aurait dû se rendre à Modène dès la première réquisition du Duc; par là, il aurait empêché la révolution de Parme d'éclater, et il eût également empêché celle de Bologne de s'étendre à la majeure partie de l'État romain. Il a cédé aux vœux et aux vues toujours étroites de nos autorités civiles en Lombardie.

Le Carnevalone avait été, disait-on, désigné par les factieux comme l'occasion d'une insurrection intérieure; il est prouvé aujourd'hui que ce sont les libéraux eux-mêmes qui avaient répandu ce bruit, dont les autorités locales ont été dupes. Enfin, le général Frimont a cédé à nos vives instances, et il a commencé ses opérations actives contre Modène le 5 de ce mois, contre Ferrare le 6, et il entrera dans Parme vers le 11 ou le 12. Je vous envoie ci-joint l'article officiel par lequel nous apprenons au public, dans la gazette de demain, les motifs qui nous font agir et les premières opérations de l'armée *).

*) Der „Beobachter" vom 13. März ſchreibt: „Der Geiſt des Frevels und der Verblendung, der in dieſer ſtürmiſchen Zeit auf mehr denn einem Punkte von Europa die beſtehenden Ordnungen zertrümmert, den Regierungen Trotz geboten, die Völker aufgewiegelt, die gewaltthätigſten Umwälzungen bewirkt und in deren

Le général Frimont opérera contre Bologne, qu'il faut regarder comme le siége de la révolte, d'après une combinaison qui ne peut avoir lieu que près de l'endroit qu'il s'agira d'emporter. Une appréciation exacte des forces matérielles et des dispositions morales devra régler les dispositions de détail, et ce n'est pas ici que nous pourrions le bien faire.

L'opération elle-même une fois résolue, nous n'avons plus qu'à la bien régler. Je désire qu'elle puisse avoir lieu immédiatement, afin de sauver, si faire se peut encore, la ville de

---

Gefolge unabsehliches Elend über die blühendsten Länder verhängt hat, ist auch in einem Theil der Staaten Italiens wieder erwacht. Revolutionäre Umtriebe, das gemeinsame Werk fremder Verschwörer und ehrgeiziger Mißvergnügten im Innern, zündeten zuerst in Modena den Aufruhr an, der sich gleichzeitig in Bologna und Ferrara offenbart, bald darauf auch Parma fortgerissen und endlich fast die sämmtlichen Provinzen des päpstlichen Gebietes ergriffen hat. Auf diese Weise ist ein beträchtlicher Theil von Mittel-Italien ein Schauplatz gesetzloser Willkür, wilder Anarchie, sich selbst überlassener bewaffneter Horden und aller Gräuel, welche die plötzliche Auflösung des politischen und bürgerlichen Bandes unausbleiblich nach sich zieht, geworden, und der Umfang des schnell eingebrochenen Verderbens hat für den Augenblick jeden Widerstand der rechtmäßigen Autoritäten unmöglich gemacht.

Tief bewegt von diesen Ereignissen und von den, durch diese Attentate einer feindseligen, jede gesetzliche Ordnung zerstörenden Faction in der Ausübung ihrer Rechte gekränkten Regenten um Beistand angerufen, hat Seine Majestät der Kaiser sofort die Nothwendigkeit erkannt, zur Wiederherstellung der Ruhe in so vielen mit den Provinzen der österreichischen Monarchie in den mannigfaltigsten und engsten Berührungen stehenden Ländern auf's Thätigste mitzuwirken.

Demzufolge haben Seine Majestät der Kaiser den Entschluß gefaßt, einen Theil Ihrer in Italien befindlichen Streitkräfte zur Wiederherstellung der Ruhe zunächst in Modena, Ferrara und Parma verwenden zu lassen. Es bedarf bei den allbekannten Gesinnungen des Monarchen nicht der Versicherung, daß dieser nothgedrungene Entschluß die Erhaltung des allgemeinen Friedens- und Besitzstandes, die Handhabung aller wohlerworbenen Rechte, die Befestigung des gesetzlichen Ansehens der Fürsten, das wohlverstandene Interesse der Völker Italiens und vor Allem das Heil und die Sicherheit der Seiner unmittelbaren Sorge anvertrauten Länder zum alleinigen Zweck hat und daß mit Erreichung dieses Zweckes auch die gegenwärtig angeordneten Maßregeln ihre ausschließliche Bestimmung erfüllt haben werden." D. H.

Rome. Au moment où nous opérerons contre Bologne, nous établirons le blocus par mer devant Ancône.

Je vous prie de ne point sortir, dans vos explications officielles, du vague dans lequel je laisse, dans mes dépêches, l'opération sur la Romagne; maintenez-vous, d'un autre côté, dans la position parfaitement correcte et sage où vous vous êtes déjà établi; dites et répétez que nous ne saurions nous dispenser d'agir. Démontrez que rien dans les faits qui se produisent ne sera une entrave à la poursuite de l'affaire confiée à MM. les ambassadeurs d'Autriche et de France à Rome, et que ces faits seront au contraire de nature à concourir au succès des efforts communs. En un mot, répétez ce que déjà vous avez dit sur la nécessité indubitable de mettre, dans le plus bref délai, un terme au désordre en Italie.

Nous ne risquons rien en acceptant l'offre de faire donner au Saint-Père des conseils par l'ambassadeur de France.

Le Comte de Lützow a du caractère, et il sait à merveille ce qui est possible et impossible; le résultat de l'entreprise sera que les vues du Cabinet français, en tant qu'elles seront pratiques, pourront être regardées comme communes aux deux Cours, tandis que celles qui seront entachées d'un esprit contraire seront rejetées et par notre ambassadeur et par le Saint-Père. Le risque que celui-ci se lance dans les concessions libérales existe aussi peu que celui que nous puissions lui donner des conseils romanesques.

C'est le seul mot de non-intervention qui a donné aux révolutionnaires italiens le courage de se soulever. Aujourd'hui, ils seront détrompés sur notre compte, mais ils le seront également sur le compte de la valeur que le Gouvernement français accorde lui-même au dogme émis par lui. Des deux, la seconde de ces déceptions sera la plus grande.

D'après les premières nouvelles, le passage du Pô par nos troupes a répandu la consternation à Bologne, et s'il n'y a pas d'exagération dans les récits, le Gouvernement provisoire s'apprêtait à fuir vers Ancône.

L'échauffourée manquée contre la Savoie fera du bien en Piémont. Jusqu'à cette heure, ce pays se maintient tranquille, et le Gouvernement est convaincu du bon esprit de son armée. Je désire qu'il n'en puisse jamais être autrement.

Des lettres particulières du 4 qu'a reçues le maréchal Maison, et qu'il m'a lues, dépeignent la position des choses à Paris de la manière la plus sombre. Je ne vois pas comment une crise pourra être évitée; le Gouvernement devra ou triompher du désordre ou succomber. Si M. Sébastiani fait semblant d'attacher peu de valeur à la faction bonapartiste, il ne dit pas la vérité, ou bien il se trompe grossièrement.

Les affaires de Pologne devront bientôt arriver à leur fin; l'armée russe passera la Vistule à Plock, et le Gouvernement, avec les Chambres, s'apprête à se replier sur Michalowice, à cinq milles de Cracovie. Tout le monde s'enfuit de Varsovie, et nous ne saurons bientôt plus où placer les réfugiés de toutes les couleurs. L'armée polonaise est, en attendant, animée du véritable esprit national, de celui des batailles, et certes il y aura encore bien des coups de donnés.

— Ce 16 Mars.

1001. Les rapports de Ferrare, de Modène, de Florence et de tous les autres points sont unanimes dans l'expression de la conviction que toute la révolution d'Italie n'est l'œuvre que du travail des comités de Paris, appuyés sur la prétention de la non-intervention. Des agents du comité directeur ont donné le signal du soulèvement, en assurant à la fois que le principe de non-intervention avait été reconnu par toutes les Puissances, et en particulier par l'Autriche, et que, dans le cas où nous dussions le fausser, la France nous arrêterait dans nos opérations.

Le passage du Pô par nos troupes ayant détruit la fantasmagorie, la terreur n'a pas tardé à s'emparer des conjurés, qui ne sont qu'un petit nombre d'individus au milieu d'une masse ou alarmée ou indifférente. Vous verrez par les rapports officiels la promptitude avec laquelle les meneurs se retirent

de toute part. Il y a à parier que la boutique se dissoudra d'elle-même à la seule approche du danger. La fuite instantanée du Gouvernement provisoire central de Bologne, au moment même où il apprit notre apparition sur le territoire modénois, doit suffire pour donner la mesure de la trempe de ces hommes.

Dans chaque village insurgé, un ou plusieurs Français se trouvent à la tête du soulèvement. Les agents diplomatiques à Turin et à Rome parlent comme les agents provocateurs des clubs; l'exemple le plus frappant de l'application du principe de non-intervention se trouve dans le rapprochement des deux faits suivants.

Le Saint-Père, au moment où il prit le parti de nous adresser la demande de lui prêter secours, et après en avoir adressé à Paris et à Londres la nouvelle, a informé également le corps diplomatique de sa décision. M. Bellocq déclara qu'il prenait ce fait pour une violation du principe de non-intervention, et par conséquent comme une déclaration de guerre à la France. Ce que vaut le propos est prouvé par l'envoi de M. de Sainte-Aulaire.

En même temps, le Saint-Père a demandé au Roi de Naples de lui vendre trois mille fusils pour armer le peuple de Rome pour sa propre défense. M. de Latour-Maubourg déclara que ce serait violer le principe de non-intervention, et menaça de faire marcher les Français sur Naples.

Le Pape n'oserait donc, ni se défendre lui-même, ni appeler à son secours. De cette manière, le triomphe des anarchistes serait certain!

Nos premiers pas auront servi à sauver Rome; nos opérations ultérieures sauveront l'Italie.

Tout ce que je pourrais vous dire à ce sujet se trouve dans mes expéditions. Je n'ai pas une parole à leur ajouter. Veuillez cependant témoigner à M. Sébastiani notre juste surprise de la conduite des agents français; non de ceux des clubs, mais de ceux du Gouvernement. Si ces agents ont bien

compris ce dernier, qu'est-ce que le principe de non-intervention, sinon l'intervention la plus délétère et la plus active en faveur de l'anarchie? S'ils n'ont point compris leur Gouvernement, comment ne sont-ils pas mieux informés de ses intentions? En un mot, de qui se joue-t-on ici?

La question se trouve réduite au plus simple terme de la paix ou de la guerre. Si la France veut la dernière, ... eh bien, qu'elle la déclare à l'Europe, et qu'elle essaye de rétablir la révolution là où nous l'écrasons rien qu'en apparaissant de loin. Si Bologne, après que les autorités révolutionnaires se seront sauvées, ne rentre pas aussitôt dans l'ordre, nos troupes y entreront incessamment.

— Ce 21 Mars.

1002. Avec la connaissance parfaite que vous avez de nos vues et des vœux que nous formons, vous ne serez point surpris de la satisfaction que nous fait éprouver la recomposition du Ministère français*).

Il est chargé d'une lourde tâche, mais les vœux de tous les hommes de bien doivent lui rester acquis. Les Puissances trouveront facilement moyen de s'entendre avec un Cabinet dont la pensée est définie; ce n'est qu'avec ceux qui se maintiennent sur une ligne indéfinissable que l'accord est impossible. Le vœu, je dirai même le sentiment de la nécessité de la paix, est uniformément partagé par les Gouvernements, et cependant rien ne ressemble moins à la paix que la position dans laquelle les choses sont généralement placées.

Il faudra absolument sortir d'une gêne pareille. Nous tendons, à cet effet, et dans un intérêt commun, la main au Cabinet du Palais-Royal: qu'il nous tende la sienne. Vous ne sauriez trop insister dans ce sens.

Rien n'est vil comme la révolution italienne. Elle réside dans une tourbe de mauvais sujets du pays, dans les uni-

*) Casimir Périer, Minister des Innern und Präsident des Conseils; Baron Louis Finanzen; Barthe Justiz; ferner Montalivet Unterricht und Cultus; d'Argout Handel; de Rigny Marine; Marschall Gault Krieg, und Graf Sebastiani Aeußeres.

T. H.

versités, et surtout dans l'excitation et dans l'appui de la propagande française. La seule apparition de quelques soldats engage les hommes compromis à la fuite, et le spectacle d'une pareille timidité, et à la fois d'une arrogance sans exemple, doit tourner en dégoût pour ceux qui ont le malheur de devoir se mêler de ramener l'ordre.

M. de Lützow a reçu les ordres nécessaires pour s'entendre avec M. de Sainte-Aulaire. Il faut espérer que le foyer de Bologne une fois détruit, les choses iront avec facilité. C'est alors que ce qui aujourd'hui serait repoussé avec dédain par la masse, lui apparaîtra comme un bienfait.

Nous avons des nouvelles de la plus fraîche date de la Pologne. Les opérations du maréchal Diebitsch ont éprouvé quelque retard par suite de l'état des routes et des rivières. Il se trouvera sous peu, s'il n'y est déjà, sur la rive gauche de la Vistule. Les dispositions de l'armée, et bien plus encore celles de la population polonaise, ont éprouvé un grand changement depuis l'affaire du 25 Février. Le commandement en chef confié au général Skrzynecki ne réussit pas. Le fait de placer des généraux de mérite et d'une grande ancienneté sous le commandement d'un homme qui, à l'ouverture de la campagne, n'était encore que colonel, est fort déraisonnable, et le patriotisme le plus exalté recule devant les ambitions individuelles. La bourgeoisie de Varsovie est, de son côté, exposée à d'immenses sacrifices, et la mauvaise humeur s'accentue chez les civils comme chez les militaires. L'ère de l'enthousiasme est passée, et le moment est arrivé où les privations et le danger deviennent le sentiment prédominant.

L'Empereur Nicolas déploie, par contre, beaucoup de calme et de douceur. Il se conduit toujours comme Roi de Pologne, et tous ses actes en portent l'empreinte.

Le maréchal Diebitsch est investi du caractère de Gouverneur général du Royaume.

Que les Cabinets s'entendent; tous y sont disposés: la chose doit donc ne pas être impossible.

— Ce 28 Mars.

1003. Il est des cas où celui qui est loin du centre en sait plus que celui qui s'y trouve: telle est votre situation par rapport aux affaires du jour. L'attitude que le Cabinet français aura prise dans les affaires d'Italie est décidée pour vous à l'heure qu'il est, elle ne saurait l'être pour moi.

Si jamais le malheur d'avoir énoncé un faux principe se trouve constaté, c'est bien dans la présente circonstance. La phrase de la non-intervention, cette agglomération de paroles si vide de sens, à moins qu'elle ne dise le contraire de ce qu'elle est censée exprimer, a fait les révoltes en Italie, et cause d'immenses embarras au Cabinet français; ou, ce qui revient au même, c'est une arme meurtrière mise entre les mains du Gouvernement royal.

M. Casimir Périer a parfaitement défini la décision du Cabinet; faisons des vœux pour que celui-ci puisse triompher de ses ennemis, qui sont également ceux du corps social tout entier.

Vous ne sauriez trop assurer à ce Ministre que nous ne voulons que le maintien de la paix. Celle-ci se compose pour nous, comme pour tous les États, de la paix extérieure et de la paix intérieure. Qui veut l'une doit vouloir l'autre; les niais ou les fourbes seuls peuvent contester ce principe.

L'Italie va se trouver sauvée d'une révolution flagrante; notre action isolée se trouvera dès lors accomplie. L'action combinée avec la France devra commencer. Nous saurons satisfaire à la seconde de ces tâches, tout comme nous avons su remplir la première.

M. de Sainte-Aulaire peut, d'après mes calculs, être arrivé à Rome le 20 Mars. Le courrier que j'ai expédié avec les instructions à notre ambassadeur relatives à cette mission est arrivé le même jour à Florence. La route directe ayant été coupée par la présence d'une bande d'insurgés à Acquapendente, le courrier a dû s'embarquer à Livourne; le jour de son arrivée est donc incertain.

Je n'ai point de nouvelles de nos opérations au delà de celles du 21. Nos troupes sont entrées dans Bologne, au grand déplaisir des jeunes officiers, sans avoir eu les armes chargées.

L'anecdote est curieuse, et elle répondra aux batailles dont les feuilles françaises ne manqueront pas de donner le récit, et auxquelles les dupes croiront. Je regarde la lâcheté si prononcée des carbonari comme une circonstance heureuse pour le Gouvernement français, car certes le „public feeling" ne pourra pas se prononcer en faveur de pareils pleutres.

D'un autre côté, l'esprit révolutionnaire ne tient point compte de sentiments pareils. Ce n'est pas le sang répandu sur les champs de bataille qui lui plaît; il lui suffit de la boue.

Vous pouvez également assurer à M. Casimir Périer que nous serons bien plus empressés d'évacuer les États pontificaux, la paix intérieure une fois rétablie et assurée, que nous ne l'avons été de balayer la vermine qui les couvre.

Vous verrez par le rapport du Comte de Lützow que M. Bellocq a demandé au Cardinal Secrétaire d'État quelle convention avait été conclue entre le Saint-Père et nous, et que celui-ci a répondu: Aucune. Telle est en effet la vérité. Le Pape a appelé l'Empereur à son secours, et Sa Majesté Impériale a répondu à cet appel. Voilà la convention, et toute la convention. Le bruit d'un traité d'occupation pour des années, de sommes à payer, etc., avait été répandu à Rome même par les factieux, et les sots y ont cru. C'est ainsi que s'écrit assez généralement l'histoire du jour. Voulez-vous, au reste, une preuve de la vérité que j'avance? Lisez le rapport ci-joint du Comte de Lützow, qui exprime fort énergiquement son désespoir d'avoir encore été le 5 Mars sans nouvelles de notre part depuis le 28 Janvier. Cette longue interruption avait eu pour cause ma prévision, que tout courrier que nous enverrions à Rome serait dévalisé. Je ne me suis pas trompé, car les courriers ordinaires même, par lesquels j'aurais pu écrire

dans l'intervalle, ont été dépouillés sur la route de Bologne à Rome. C'est par l'entrée de nos troupes dans l'État romain dans la journée du 19, qu'à Rome on aura pu apprendre seulement que nous opérions. La capitale était cernée de toutes parts, et si nous avions tardé, elle succombait sans faute. Des paroles adressées aux insurgés vainqueurs eussent été un remède bien pauvre près de gens pareils, qui en jactance dépassent toutes les bornes, mais que la seule vue d'un fusil fait rentrer dans le néant! Non, mon cher Comte, si la France veut la guerre, elle la fera, mais alors elle aura voulu également le renversement de tout l'ordre politique et social, y compris celui du trône de Louis-Philippe. La solution du dilemme est là.

D'après toutes les nouvelles de Pologne, il semble que le désir de la soumission gagne tous les jours du terrain. Ce ne sont plus que quelques exaltés, surtout dans l'armée, qui résistent encore à la soumission pure et simple. Le maréchal Diebitsch s'apprête, en attendant, à passer la Vistule au-dessus de Varsovie. Les gardes et les grenadiers paraissent se diriger vers Plock. Les opérations du général Dwernicki ont trouvé leur fin. Cette échauffourée n'a pas réussi.

— Ce 29 Mars.

1004. Des rapports qui me sont arrivés aujourd'hui de Bologne prouvent encore davantage que la révolution dans cette partie des domaines de Sa Sainteté n'a point eu de racines. La sédition se retire devant la seule apparition de nos troupes, qui ont fait leur entrée dans cette ville sans même avoir eu les armes chargées. Le général Frimont est retourné de sa personne à Milan, et il a abandonné au général Geppert le soin de balayer le pays de la vermine qui le couvrait. Nous nous permettons encore d'espérer que la seule nouvelle de l'entrée de nos troupes dans Bologne aura suffi pour dégager Rome. Nos dernières nouvelles de cette ville sont du 17 Mars, et l'inquiétude sur l'avenir qui alors paraissait l'attendre était extrême.

Le monde devra trouver dans l'exemple de la lâcheté des bavards de Bologne une nouvelle preuve de la valeur qu'ont en réalité certaines révolutions. Les hommes de bien, dans tous les pays, se sentiront encouragés à résister à cette faible minorité dans les populations, qui n'a pas d'autre force que celle que lui prête l'abnégation de la majorité. Je me tromperais fort si je pouvais admettre que la masse du peuple français dût s'intéresser à une tourbe de factieux qui ne savent que menacer et s'enfuir!

— Ce 12 Avril.

1005. Le général Pozzo a écrit à M. de Tatistscheff, le 4 de ce mois, par M. de Tolstoy. Sa dépêche n'a eu pour but que de nous engager à être bien coulants avec le Cabinet français. Mon expédition du 8 Avril devra ainsi l'avoir satisfait. La question n'était pas s'il convenait d'être content ou non; cette question était décidée par le sens commun. Ce dont il s'agissait, c'était de préparer et de conduire les choses de manière que de notre facilité il n'advînt pas un préjudice, lequel aurait tourné au profit de la Révolution.

Nous avons pris une position telle que le triomphe de la bonne cause est complet, et, loin d'être défavorable à ce résultat, notre courtoisie nous maintient sur le terrain de la saine raison politique, qu'il ne faut jamais abandonner.

Le Pape a cassé toute l'œuvre du Cardinal Benvenuti *). Il l'a remplacée par de bonnes déclarations. Je viens de recevoir la note que le Cardinal Secrétaire d'État a adressée à M. de Sainte-Aulaire, en réponse à celle où l'ambassadeur protestait contre l'appel que nous avait adressé le Saint-Père. La réponse est un peu longue, comme toutes les pièces italiennes, mais elle est parfaitement correcte, franche et digne. Elle place

*) Gian Antonio Benvenuti, Cardinal-Legat in Ancona, war bei Ausbruch der Revolution von dort geflüchtet, wurde aber in Osimo eingeholt, wo er seine Freilassung durch Unterzeichnung aller vom Obersten Armandi verlangten Zugeständnisse erkaufte. Diese Zugeständnisse (hauptsächlich die Amnestirung betreffend) wurden in Rom am 5. April verworfen. D. H.

notre action et notre désintéressement dans le jour le plu honorable.

Vous verrez, par la pièce secrète que je vous envoie quelle est la tendance de M. Denois. Cet homme parle vra quand il dépeint à son Gouvernement la pénible position dan laquelle se trouvent les agents français en Italie. Mais à qu la faute? Serait-ce peut-être la nôtre; aurions-nous dû nou laisser manger pour faciliter cette attitude?

Vous pouvez dire à M. Sébastiani que j'aurai égard à l'em barras que nous a dit éprouver ce Ministre de rappeler immé diatement M. Denois, mais qu'il saisisse le plus prochain momen pour faire cette bonne œuvre politique. Il n'aura pas son exe quatur, mais on ne le chassera pas. Parlez à M. Périer d l'immense inconvénient pour les bonnes relations entre les deu pays, qui résultera toujours du fait que la France entretienne u agent politique à Milan. Qu'il y ait un consul, si on le veu absolument, quoique Milan ne soit pas une place de commerce mais qu'on y ait un agent diplomatique, un homme qui se pla à faire de la politique avec un Gouverneur qui n'est au fa d'absolument rien de ce qui est étranger à son administration une pareille mesure n'aboutit qu'à des tripotages dangereux Que dirait-on, en France, si nous placions un diplomate à Lyo ou à Bordeaux, ou à Metz, et si j'allais attacher de la valeu aux explications diplomatiques de tel ou tel Préfet? Veuille vous servir de cette comparaison.

L'évacuation des États romains est déjà en train. Le Pap aura bien de la peine à trouver moyen de former des garniso pour suffire aux premiers besoins de la sûreté publique. I chose, au reste, ne nous regarde plus; c'est à lui de s'entend avec MM. les ambassadeurs à Rome.

— Ce 13 Avril.

1006. Les recherches faites par sir Robert Gordon o servi à confirmer en plein les premières nouvelles recueilli par le corps diplomatique au sujet des démarches faites p le général Guilleminot auprès du Divan. Voici ce que cet a

bassadeur a eu l'imprudence de consigner dans une instruction écrite à son drogman que celui-ci a laissée entre les mains des ministres du Sultan, — forme habituelle à Constantinople, et qui a la valeur mais non la forme d'un office.

Dans cette instruction, l'ambassadeur de France établit en thèse:

1° La guerre entre la France, la Russie et l'Autriche est inévitable, vu la différence des principes que les deux Cours professent en opposition directe avec ceux de la France.

2° L'Angleterre restera neutre dans cette guerre imminente, ou bien elle prendra parti pour la France.

3° L'ambassadeur de France invite la Porte, au nom de son Gouvernement, à prendre les mesures nécessaires pour recouvrer son indépendance et pour l'assurer; faute de quoi, si le Sultan devait épouser la cause contraire aux principes que professe la nation française, ce serait en vain que la Porte chercherait à échapper aux pertes et dommages auxquels l'exposeraient les conséquences nécessaires de la guerre.

Les réponses des ministres de la Porte paraissent avoir été des plus loyales et des plus prudentes. Ils doivent avoir déclaré que le Sultan ne connaissait d'autre règle que le respect pour les traités, et qu'il n'entendrait jamais se mêler d'une guerre qui ne le concernait pas. A la fin, les ministres turcs ont exprimé à d'autres membres du Corps diplomatique leur profond mépris à l'endroit de la politique du Gouvernement révolutionnaire français, politique, a dit l'un d'entre eux, qui n'a pas d'autre but que celui de détrôner les Rois et de ruiner les peuples.

Il serait impossible que cette nouvelle découverte d'une rare duplicité dans la conduite de la diplomatie française ne fît pas une grande sensation à Londres. Bénissons Dieu de nous avoir aidés à terminer d'une manière aussi péremptoire les affaires d'Italie. La ligne que dans cette occasion nous avons suivie a été correcte; dès lors, elle a été forte, et, certes, tout ce que nous eussions fait autrement que nous ne l'avons fait eût servi à compromettre le présent et l'avenir.

II.

1007. Vorschlag für den Frieden in Italien. — Artikel des „Journal des Débats". — Chateaubriand darf nach Venedig. — Wahlen in Frankreich. — Nichtzulassung des Königs der Belgier als Besitzer Luxemburgs in den deutschen Bund. — 1008. Modalitäten für die Räumung Bolognas von österreichischen Truppen. — Louis Philipp verlangt Lambruschini's Abberufung und die Absetzung des Erzbischofs von Paris. — 1009. Oesterreichs Stellung in der belgischen und römischen Frage. — 1010. Périer's Besorgnisse bezüglich der militärischen Bewegungen Oesterreichs. — Die französischen Berichterstatter. — Oesterreichs Haltung. — Ein Artikel der „Petersburger Zeitung". — 1011. Zu besorgende Einmengung Englands und Frankreichs in die polnische Angelegenheit. — 1012. Die Pairie und Monsieur Pagès. — 1013. Deutsche Angelegenheiten. — Die Royalisten in Frankreich. — Chateaubriand. — Genoude. — Lamennais. — Maison. — Ramorino. — Langermann. — 1014. Arbeiteraufstand in Lyon. — Italienische Angelegenheiten. — Friedenstractat zwischen Holland und Belgien. — 1015. Londoner Conferenz-Beschlüsse.

Metternich an Apponyi.

Vienne, ce 3 Juin 1831.

1007. Il est essentiel que l'affaire polonaise finisse, car elle jette le plus affreux désarroi dans les esprits. Une cause nationale défendue avec vigueur et abnégation remue toujours le „public feeling", et à notre époque l'incident polonais eût été bon à éviter.

Mon expédition de ce jour porte sur des objets d'une extrême importance*). De la marche que suivront les affaires à Paris dépendra le développement de tout un avenir. Si le Gouvernement français est de bonne foi, il devra trouver que ce que nous proposons est la vérité appliquée aux besoins du moment: je vais même plus loin; dans toute notre proposition, rien n'est placé hors de la portée du Gouvernement français, s'il est un Gouvernement, et non une fantasmagorie révolutionnaire revêtue de quelques couleurs monarchiques. Ce n'est pas à un être imaginaire que nous pouvons nous adresser; en nous expliquant ainsi que nous le faisons, nous fournissons au Cabinet français la preuve que nous le prenons pour ce que nous désirons qu'il soit. Nous voulons conserver la paix politique, car elle prêtera des forces aux Gouvernements contre les factieux. Le Gouvernement français doit la vouloir

*) Die Expedition vom 3. Juni betrifft die Frage der allgemeinen Abrüstung und bespricht die Räumung der päpstlichen Staaten von österreichischen Truppen. Siehe Nr. 1022 und 1023. D. H.

également, car les factions ne l'aiment pas plus qu'elles ne nous aiment, et elles le ménageront encore moins, car il est plus faible que nous ne le sommes.

Je suis surpris que, dans votre expédition du 24 Mai, vous n'ayez pas fait mention de l'inconcevable article publié dans le Journal des Débats de la veille. Cet article est évidemment sorti des bureaux du général Sébastiani ou de celui de M. Bertin, qui, à bien des égards, se confondent. On aura voulu frapper un coup sur les grandes Cours, les effrayer afin de les rendre plus faciles dans les arrangements à prendre; calcul faux, impolitique autant que possible, et même pitoyable. La Gazette d'Augsbourg, qui a une foule de correspondants bien instruits, en citant l'article en question, donne une lettre de Paris où ce plan est clairement exprimé. Le maréchal Maison s'est trouvé chez moi dans le moment où j'ai fait la découverte de l'article dans le Journal des Débats; je l'ai régalé de sa lecture, et je l'ai prié de rendre compte de l'impression qu'il a faite sur moi. Cette impression ne serait rien, car je sais réduire les phrases à leur juste valeur; il n'en est pas de même de celles que reçoit le public de publications aussi insultantes.

Vous m'avez annoncé dans l'une de vos dernières expéditions que M. de Chateaubriand désirerait s'établir à Venise.

Nous n'avons rien à y objecter, et si vous avez un moyen de lui faire savoir qu'il ne dépendra que de lui de s'y rendre, vous en serez le maître. Il dépendra de vous de lui envoyer un passe-port. Comme M. de Chateaubriand s'est déclaré mon ennemi personnel et qu'en toute occasion il s'est conduit comme tel, je ne demande pas mieux que de me venger en lui rendant service. Je serai charmé que le séjour de Venise puisse lui valoir cette paix que les défauts de son caractère lui ont si peu permis de goûter dans tous les lieux que jusqu'à cette heure il a habités.

Le sort de la France et la question de la paix politique seront décidés par les élections. Si ces élections amènent à la Chambre une majorité pareille à celle de la dernière, le

Cabinet actuel pourra songer à refaire de l'autorité; dans le cas contraire, la majorité démagogique renversera le trône de Louis-Philippe ou le réduira à une simple présidence. Alors les factions se jetteront sur l'étranger, et la guerre deviendra inévitable.

L'intensité du travail des sectes en Europe dépasse toute imagination; malgré cela, il serait nul dans ses effets, si le comité directeur de Paris n'était point là pour activer et pour régulariser la marche de la Révolution.

Je ferai passer sous peu par Paris un courrier pour Londres, par l'expédition duquel vous connaîtrez notre point de vue dans l'affaire belge. C'est une affaire gâtée par suite de la manière dont de prime abord elle a été saisie et placée. Ce qui y met le comble, c'est que les Puissances reculent sur la question du Luxembourg. Nous sommes d'accord avec le Cabinet français sur le fait que jamais le Souverain de la Belgique ne pourra être admis, en sa qualité de possesseur du Luxembourg, dans la Confédération germanique. Je ne puis pas encore m'expliquer en détail, car nous devons avant tout nous être mis d'accord avec la Prusse. Ce que nous désirons, c'est que l'affaire finisse. Chaque jour de plus qu'elle dure est un jour funeste.

— Ce 4 Juin.

1008. Il est bien difficile de faire des affaires dans des temps comme les nôtres et avec un Gouvernement placé comme l'est celui de Paris. J'admets la possibilité que la déclaration telle que nous l'avons proposée pour nous faire évacuer Bologne aura pu être acceptée par le Cabinet français. Je puis, d'un autre côté, admettre également que le contraire se réalise. Dans le premier cas, vous n'aurez guère d'autre parti à tirer de mon expédition de ce jour*) que celui de prouver au Cabinet français et à MM. vos collègues combien notre décision de maintenir à tout prix la paix en Italie est forte; dans le second cas, vous ne sauriez trop insister sur la nécessité où se

*) Siehe „Alarmirende Zwischenfälle in Italien" Nr. 1025—1028. D. H.

trouvera le Gouvernement français d'accepter la forme que nous proposons pour arriver au retrait de nos troupes, car autrement il n'y parviendra pas.

Je désire beaucoup que vous insistiez sur le fait que quand, à la suite de Conférences, vous devrez écrire à MM. les ambassadeurs à Rome, la rédaction des dépêches soit uniforme. Rien ne trouble plus la Cour de Rome que la différence entre ce que disent le Général Pozzo, M. de Werther et ce que vous dites. Personne ne prend garde à M. Taylor.

Le Roi Louis-Philippe vient de demander le rappel de Mgr Lambruschini et la démission de l'Archevêque de Paris. Sa Sainteté n'est disposée ni à l'un ni à l'autre.

— Ce 16 Juin.

1009. Notre action dans l'affaire de Belgique est tellement secondaire et restreinte sur un terrain purement consultatif, que nous y jouons le rôle le plus mauvais, celui de spectateurs responsables. Mais la force des choses, plus puissante que notre volonté, le commande ainsi; nous devons donc nous y soumettre.

Dans l'affaire romaine, il en est autrement. Rien n'est simple comme elle, et c'est pour cela qu'elle semble si compliquée, car le monde va à rebours. Notre rôle dans cette affaire est actif; nous ne voulons le remplir que dans l'intérêt général; cet intérêt veut que le repos dans les domaines du Saint-Père soit consolidé. Pour le satisfaire, il s'agit uniquement d'empêcher que le Souverain Pontife ne devienne la victime des carbonari italiens et français. Nos propositions et les moyens que nous voulons employer n'ont pas d'autre tendance. Le Gouvernement français veut bien une partie de ce que nous voulons; mais comme sa propre existence est liée au carbonarisme, il ne peut vouloir tout ce qui serait nécessaire au but à atteindre.

Veuillez, mon cher Comte, vous pénétrer de cette position relative de la France et de la nôtre, pour bien juger des embarras qui se présentent dans la terminaison de l'affaire

romaine. Nous n'attachons pas au séjour de nos troupes une autre valeur que celle d'assurer l'administration pontificale.

Nous n'y joignons, d'ailleurs, aucune autre idée politique; je ne dis pas seulement de celles que nous prête la faction libérale, mais de celles que peut supposer le Cabinet français.

Nous entrevoyons les causes du vif désir du Cabinet français de voir hâter autant que possible la retraite de nos troupes; mais nous voulons fournir à l'Europe la preuve que nous aimons à soutenir l'administration actuelle en France. Nous ne serions assurément pas aussi coulants que nous le sommes, si nous n'avions pas un motif sérieux d'agir ainsi. Ce que cependant nous ne pouvons pas faire et ce que nous ne ferons jamais, ce sera de sacrifier la paix intérieure des États romains à des prétentions qui seraient contraires au maintien de cette paix. Quand une Cour telle que la nôtre est obligée de choisir entre des embarras pour aujourd'hui et de plus fortes complications pour le lendemain, son choix ne saurait être douteux.

— Ce 27 Juin.

1010. Je me flatte que la réponse si explicite que je vous adresse aujourd'hui, au sujet des inquiétudes que vous a exprimées M. Casimir Périer sur les mouvements militaires de l'Autriche, devra suffire pour lui prouver que la vérité n'a pas été respectée dans les rapports adressés au Gouvernement français *).

Dans le fait, rien n'a droit de me surprendre. La France, comme tout pays en mouvement, dispose de trois genres de rapporteurs. Les uns servent le parti qui combat le Gouvernement, et leur but est d'intimider celui-ci en lui représentant des dangers imaginaires, dans l'espoir de l'aveugler sur des dangers réels; d'autres veulent faire preuve de zèle, en rapportant des faits controuvés: les troisièmes, enfin, qui se tiennent dans les limites du devoir et de la vérité, courent le risque de ne pas être crus par leurs commettants.

*) Siehe „Alarmgerüchte über österr. Rüstungen" Nr. 1029 u. 1030. D. H.

Pourquoi le Gouvernement français ne fait-il pas rechercher la vérité sur les lieux mêmes? Certes, s'il eût envoyé un agent fidèle en Tyrol et dans le Vorarlberg, il n'aurait point cru à un rassemblement de troupes dans des pays où il ne se trouve que six bataillons! Il faut même à l'Empereur le grand degré de confiance qu'il a dans l'esprit qui anime les populations de ces deux provinces, pour les avoir laissées dégarnies comme elles le sont, dans le voisinage de l'Italie et de la Suisse en révolution! C'est pour ne point remuer les passions dans le dernier de ces pays, et dans les parties voisines de la France, que Sa Majesté Impériale n'a point envoyé de troupes ni dans le Tyrol ni dans le Vorarlberg. La même raison, prise sous un point de vue plus général, ne lui fait point tenir de camps d'exercice, tandis que toutes les raisons militaires et administratives militeraient en leur faveur.

On a parlé de cent vingt pièces de canon réunies à Vérone. Cent vingt pièces d'artillerie répondent, d'après notre échelle militaire, à un corps d'armée de quarante mille hommes. Dans nos provinces italiennes il y a, depuis l'année 1815, non pas cent vingt pièces, mais peut-être six cents et plus. Combien la France n'en a-t-elle pas? Si M. Périer veut faire la guerre, qu'il la fasse!

En un mot, mon cher Comte, une grande Puissance a une marche politique ou elle n'en a pas; si elle en a une, il n'est pas difficile de la découvrir, et ce n'est pas sur des rapports légèrement ou malignement conçus qu'un parti doit être pris. L'Autriche a compté ses forces militaires le jour où elle a cru devoir les compter, non dans un but d'agression, mais dans un but défensif. Nous ne menaçons personne, et je me plais à lui rendre cette justice, le Gouvernement français, dans sa composition actuelle, n'en fait pas davantage. C'est la faction anarchique, avec les cent mille trompettes de cette faction, avec les appels qu'elle fait à la révolution universelle et à la guerre, qui seule trouble le repos du monde. Que M. le président du Conseil remporte la

victoire sur cette odieuse faction, et son triomphe ne sera nulle part célébré avec plus de franchise que dans la menaçante Autriche!

L'article dans le Journal de Saint-Pétersbourg*) m'avait frappé, dans le temps où il est parvenu à ma connaissance, comme un article inconvenant et niaisement rédigé: aussi en ai-je prohibé l'insertion dans les feuilles de Vienne. Il n'a paru dans aucune. Je suis fâché que le Ministère français ait jugé devoir lui attacher une valeur plus particulière; le fait tient aux difficultés que lui créent les feuilles radicales françaises.

— Ce 27 Juin.

1011. J'ai rédigé la précédente lettre particulière (N° 1010) dans un style qui la rend propre à pouvoir être lue par M. Casimir Périer. Vous êtes le maître de la lui montrer ou de n'en rien faire. Je vois sous le jour le plus sombre le prochain avenir de la France. Observateur calme et instruit, je vois ce qui s'y passe, et dans tout cela je ne trouve pas un seul élément actif de succès pour le Gouvernement.

Dans les révolutions, c'est toujours sur le juste milieu que pleuvent les coups, et il est toujours d'une constitution trop faible pour les supporter longtemps. La nature des choses le veut ainsi, et nul ne peut rien contre la force.

Il est à espérer que les affaires de Pologne prendront une tournure décisive dans le courant du mois prochain.

Les armées russes sont complètes, et la perte de Diebitsch**) peut difficilement compter pour un malheur. Si à l'époque

*) Das „Journal von St. Petersburg" vom 16./28. Mai enthielt einen Artikel, welcher den Zweck hatte, die Maßregeln in das wahre Licht zu ſtellen, welche Kaiſer Nicolaus zu ergreifen genöthigt geweſen iſt, um in ſeinen Staaten das Fortſchreiten des Aufſtandes zu hemmen und die eingetretenen Uebel wieder gut zu machen. Man erblickte darin Seitenhiebe auf das Regiment Louis Philipp's, was zu Reclamationen Seitens der franzöſiſchen Regierung Veranlaſſung gab, die auch in befriedigender Weiſe beigelegt wurden. D. H.

**) Feldmarſchall Diebitſch ſtarb am 10. Juni an der Cholera in ſeinem Hauptquartier zu Kleczowo. D. H.

de l'ouverture des Chambres en France, les Russes devaient ne pas être dans Varsovie, la complication politique grossirait de beaucoup. La France et l'Angleterre se jetteraient entre deux. Le maréchal Maison et Lord Cowley ont reçu l'ordre de faire ici une démarche relativement à l'affaire du corps de Dwernicki. Je connais les ordres de Londres; ceux de Paris seront probablement les mêmes. Je trouverai moyen de faire une bonne réponse, et elle ne sera pas difficile à rédiger.

— Ce 28 Octobre.

1012. Je reçois dans ce moment vos rapports du 21 Octobre. Je ne trouve en eux que des motifs pour confirmer l'opinion que j'ai déjà émise sur la piteuse affaire de la pairie*). Il est assez curieux que cette opinion ait pu se rencontrer avec celle d'un personnage de la trempe de M. Pagès. Tout ce que celui-ci a dit à la tribune est la paraphrase de ma pensée. Si M. Périer se voit forcé de faire une fournée de pairs pour tuer la pairie elle-même, il y aura dans le fait une succession de meurtres digne d'une tragédie romantique! Tout cela fait pitié, et le corps qui avant tous les corps est à plaindre, c'est le corps social tout entier. Les Pairs ne se laisseront, au reste, pas prier: ils voteront leur mort par assis et levé.

— Ce 15 Novembre.

1013. Je n'ai à la lettre rien à vous écrire. J'envoie un courrier à travers l'Allemagne par Paris à Londres. Il porte par étapes de la contre-révolution à Munich, Stuttgart et Francfort, et il ira aboutir à Londres, où je n'ai que peu de chose à dire. Quels rapports peuvent exister entre Lord Grey et moi?

Les affaires d'Allemagne nous occupent beaucoup dans ce moment. Ce pays est dans un désordre épouvantable. Les Princes, à force d'avoir suivi les conseils du libéralisme et de s'être donné l'apparence de faire de la souveraineté avec de la

*) Die von der Deputirtenkammer angenommene, den Artikel XXIII der Charte erſetzende Beſtimmung, wonach die Ernennung der Mitglieder der Pairskammer aus einem genau vorgezeichneten Kreiſe von Notabilitäten dem Könige vorbehalten iſt. D. H.

Nous sommes certains de nous entendre avec les Cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg sur ce qui a rapport à sa ratification. Le principe n'est pas mis en doute par nous, mais bien le mode d'exécution. Il y a eu dans la marche de la Conférence quelque chose qui a froissé les principes, et cela tout à fait inutilement. Pourquoi, au lieu de signer un traité qui porte sur les droits des tiers et qui sans leur concours ne peut être mis à exécution, la Conférence n'a-t-elle pas préféré délivrer au Roi Léopold un acte en forme de déclaration qui eût réglé le compte entre lui et les cinq Puissances? Depuis quand a-t-on signé un traité avec une autorité qui n'a pas été reconnue préalablement? Il se trouve de plus un faux matériel dans le préambule: les signataires n'ont pas pu produire des pleins pouvoirs qui ont été trouvés en forme indue et qu'ils n'avaient pas! Nous ne mettrons certainement rien en train pour empêcher la fin, mais nous ne voulons pas nous assassiner moralement, et de plus politiquement, par rapport aux droits de la fédération allemande, qui a aussi son mot à dire dans l'affaire du Luxembourg. Je vous prie, mon cher Comte, de ne faire mention vis-à-vis de personne de ce que je viens de vous dire, pas même envers nos représentants à Londres: vous lirez ce que je leur écrirai. Ceux des trois Cours se sont laissé enjôler par des considérations anglaises et françaises que je suis le premier à vouloir ménager, mais non pas aux dépens du bon droit et de la saine logique. Rien n'est plus désirable que la fin de la Conférence, et que Dieu préserve l'Europe d'une autre conférence des cinq Puissances sur les bases du soutien d'une révolution! Nous avons su nous tenir en dehors de l'affaire trilatérale, mais nous avons été moins heureux cette fois.

Nachdem dessen Annahme von Seite des Königs Leopold erfolgt war, unterzeichneten die Vertreter der fünf Mächte am 15. November [illegible] verbindlich auch für den König von Holland, der weigerte, weshalb die Ratification desselben und Preußens aufgeschoben wurde.

— Ce 27 Décembre.

1015. Je vous prie de faire bien particulièrement lecture à M. l'ambassadeur de Russie de ma dépêche*) de ce jour. Vous l'inviterez de ma part à bien se pénétrer des points de vue suivants, sur lesquels repose notre plan de conduite dans l'affaire belge:

1° Nous regardons cette affaire comme une complication détestable. Mal engagée dès le principe, sa conduite ultérieure a dû se ressentir du manque d'une base correcte, et elle s'en est ressentie.

2° Les Plénipotentiaires des trois Cours ont commis une faute déplorable sous toutes ses faces, en se laissant entraîner à la signature „d'un traité".

Les excuses qu'ils font valoir à ce sujet sont sans valeur; ils avaient une seule chose à faire, c'était de ne pas signer ce pour quoi ils n'étaient point munis de pleins pouvoirs. Mais le mal étant fait, il ne s'agit pas de récriminer; il faut aviser aux moyens de sortir de l'affaire.

3° Le Roi des Pays-Bas a visiblement joué un jeu dangereux durant toute la négociation. Ce jeu s'appuie sur l'espoir que ce Prince attache au bénéfice du temps. Ce bénéfice, j'en ai l'intime conviction, n'existe pas pour lui, et il est également sans application à la position des Puissances. L'affaire belge existant, il faut la terminer, car toutes celles qui ne le sont pas tournent à des compromissions dont la nature et la valeur ne sauraient être calculées d'avance.

4° Le principe mis en avant par le Cabinet prussien, que le traité n'aurait de la valeur que par suite de la ratification des cinq Puissances signataires, est placé hors de contestation. La nuance également proposée par la Prusse de regarder le traité du 15 Novembre comme un acte préliminaire, ne me paraît d'un autre côté point pratique.

*) die gleichzeitige Depeſche Metternich's an Apponyi (Nr. 1044), ſch-holländiſchen Friedensvertrag der fünf Großmächte vom 15. No- Gegenſtande hat. D. H.

Nous proposons que les cinq Cabinets suspendent les ratifications du traité du 15 Novembre et qu'ils s'appliquent dans l'entre-temps, avec sollicitude, à rapprocher les deux parties contendantes. Nous croyons cette forme pratique et utile, en ce qu'elle maintient les Cours sur un même terrain, et qu'elle n'écarte pas l'action de la Conférence de Londres du point central de l'affaire, et qui devra rester tel, malgré les graves fautes qui tombent à sa charge.

L'esprit éclairé de M. le Comte Pozzo devra lui faire comprendre que dans notre attitude il ne se trouve rien qui nous éloignerait du vœu de voir avant tout la Russie, la Prusse et l'Autriche, se maintenir sur une seule et même ligne de pensées et d'action, et puis d'empêcher qu'il ne s'établisse, à l'égard de l'affaire belge, de la divergence dans l'attitude politique, pour le moins dans l'attitude ostensible des cinq Cours.

Il nous est impossible de faire une proposition positive avant de savoir ce qui se sera passé à Londres, à la suite de la connaissance que l'on y aura acquise du refus catégorique de l'Empereur de Russie de consentir à quoi que ce soit avant le Roi des Pays-Bas. Mais si tout ne me trompe, notre idée convient à toutes les éventualités, et si le Roi des Belges devait se plaindre, sa voix serait sans valeur le jour où les cinq Cours se seraient prononcées sur une marche uniforme à suivre par elles.

Je m'adresse à M. le Comte Pozzo, parce que je ne doute pas qu'il ne partage ma façon de voir dans l'affaire sans fin que nous débattons. Il est impossible que les Ministres français ne soient pas effrayés de la tournure qu'elle vient de prendre, et de bons conseils peuvent ainsi leur devenir utiles. Nous ressentons dans cette affaire le mal des grandes distances: si les Cabinets de Vienne et de Berlin étaient plus rapprochés de celui de Saint-Pétersbourg, bien des choses difficiles à traiter à distance changeraient de caractère. Il m'est prouvé qu'entre les trois Cours il n'existe pas une nuance qui ait la valeur d'une diverger[illegible]entiments et

leur jugement sur l'affaire belge, et il n'est pas moins difficile pour elles de ne pas prêter au préjugé du contraire. Le fait tire uniquement sa source de la distance qui les sépare. Une question qui devra bientôt fixer l'attention des Cabinets d'une manière sérieuse, c'est l'épouvantable anarchie morale à laquelle se trouve exposée la Suisse. Je vous ai déjà parlé de ce pays, j'y reviendrai incessamment. Si, comme je n'en doute pas, l'affaire romaine est bientôt terminée, le moment sera opportun pour s'occuper de la Suisse. Les intérêts révolutionnaires sont tellement liés entre eux, qu'une défaite à droite retombe sur le centre et sur la gauche. Nous avançons dans les affaires allemandes, et j'espère que le succès ne nous manquera pas.

Vu la gravité de tant d'intérêts, je vous prie de bien faire comprendre à M. le Comte Pozzo que nous devons tous attacher un grand intérêt à ce que l'attitude générale des Puissances ne subisse pas un échec.

Die Papſtwahl Gregor's XVI.

1016. Metternich an Lützow in Rom (D.-A.) Wien, 12. Februar 1831.

1016. Vos derniers rapports m'annoncent la nouvelle de l'exaltation de Mgr le Cardinal Capellari à la papauté.

Je n'ai pas besoin de vous assurer, Monsieur le Comte, qu'aucun choix qu'eût pu faire le Sacré Collége n'aurait été plus agréable à notre auguste Maître que celui qui vient d'avoir lieu. Votre Excellence en a la preuve en mains, et elle n'ignore pas que si notre Cour, par un effet de son respect pour la liberté des suffrages, ainsi que de sa confiance dans la sagesse du conclave, s'est abstenue scrupuleusement de toute manifestation d'une prédilection personnelle quelconque, le nom de Capellari se trouvait néanmoins au fond de nos espérances et de nos vœux.

Au reste, on se tromperait si l'on pouvait penser que la circonstance que Grégoire XVI appartient à l'Autriche par sa

naissance, soit ce qui nous fait surtout applaudir à son exaltation. Un Souverain Pontife tel que lui sait trop bien. — et nous sommes trop justes pour désirer qu'il l'oublie jamais. — que, comme Prince temporel, ses premières affections appartiennent à son peuple, et que comme chef de l'Église, les fidèles, de quelque nation qu'ils soient, sont tous indistinctement ses enfants. Ainsi donc, exempts de toute arrière-pensée, s'il pouvait y avoir dans la circonstance susdite quelque chose dont nous pussions nous féliciter, ce serait uniquement d'y trouver une preuve éclatante de la justice que le Sacré Collége a rendue aux vues pures et généreuses de notre Cour, en même temps qu'aux vertus de celui qu'il vient d'élever à la papauté, en reconnaissant dans les unes et les autres des garanties devant lesquelles doivent se taire l'esprit de parti et ses injustes préventions.

Votre Excellence a eu une trop grande part dans cet hommage rendu à la politique franche et loyale de l'Autriche, par la manière dont elle a su se rendre dans cette occasion l'organe fidèle des sentiments de notre auguste Maître, pour que je ne sois pas heureux d'avoir à lui en témoigner ici la satisfaction de Sa Majesté. . . . .

La lettre ci-jointe, que je prie Votre Excellence de vouloir bien remettre à Mgr le Cardinal Albani, est une réponse à celle que vous m'avez transmise de sa part. Je conçois que sa position ait été difficile et souvent pénible dans le conclave, et je rends une entière justice à la manière dont il a su remplir encore cette fois la commission délicate qui lui a été conférée, et dans laquelle il a été si bien secondé par son digne collègue Mgr le Cardinal Gaisruck *.

* [illegible] T. H.

Ausbruch und bonapartistische Genesis der Revolution in Modena und im Kirchenstaate.

1017. Historische Darstellung der revolutionären Bewegungen in Modena und im Kirchenstaate, Wien, 14. Februar 1831 (Beilage zu Nr. 1018).
1018. Metternich an Apponyi in Paris (Ref. D.) Wien, 15. Februar 1831.
1019. Metternich an Apponyi in Paris (Geh. D.) Wien, 15. Februar 1831.
1020. Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 19. Februar 1831.
1021. Josef Bonaparte an Metternich (Brief) Point Breye, 9. October 1830 (Beilage zu Nr. 1020).

1017. L'Italie, tranquille jusqu'au commencement de Février, vient enfin de payer son tribut au principe révolutionnaire; ce sont le Duché de Modène et les États du Pape qui ont, les premiers, levé l'étendard de la rébellion.

A Modène, le Gouvernement était informé d'une conspiration dirigée contre la personne du Duc; il fut averti que le complot devait éclater le jeudi 3 Février, et les mesures de précaution furent prises en conséquence. Effectivement, vers sept heures du soir, des coups de sifflet se firent entendre sur divers points, et les conjurés, étrangers pour la plupart à la ville de Modène, se dirigèrent en silence vers la maison Menotti. Mgr le Duc de Modène pouvait compter sur la fidélité et le dévouement de la troupe; aussi, après avoir placé dans la citadelle une force suffisante pour la garantir d'un coup de main, Son Altesse Royale fit avancer sans bruit un détachement de dragons et de pionniers, qui cerna la maison Menotti. Dès qu'elle fut investie, les conjurés furent sommés de se rendre; ils répondirent à cette sommation en faisant un feu très-vif de toutes les fenêtres. Les dragons et les pionniers ripostèrent, et tâchèrent d'enfoncer la porte. Une compagnie du bataillon de ligne vint à leur secours, mais le feu des conjurés continuait toujours, lorsque Mgr le Duc de Modène arriva en personne sur les lieux et somma de nouveau les rebelles, à quoi ces derniers ayant répondu par des coups de fusil, Son Altesse Royale fit tirer le canon contre la maison, dont les murs menaçaient déjà de crouler, lorsque les conjurés s'écrièrent: Misericordia e vita in dono! La réponse de Mgr l'Archiduc fut:

Con rebelli non tratto. Les conspirateurs se rendirent alors à discrétion, au nombre de quarante-quatre.

La population de Modène était restée parfaitement étrangère à cette entreprise: mais la conspiration avait des ramifications très-étendues dans plusieurs villes et bourgades du pays. Une tentative avait été faite quelques jours auparavant, mais comprimée par la troupe, à Reggio: dès le 4, cette ville était en pleine révolution. A Sassuolo, à Carpi, les conspirateurs comptaient beaucoup d'adhérents, qui prirent les armes contre la troupe; ils furent déroutés en ne voyant pas le signal convenu avec les conjurés de Modène, et ne purent empêcher l'arrestation de plusieurs coupables. Le Duc de Modène apprenant toutefois que l'esprit révolutionnaire se propageait dans les campagnes, et avait éclaté à Mirandola, à Bastiglia et surtout à Reggio, sachant enfin que Bologne et la Romagne allaient se soulever, Son Altesse Royale sentit que l'exiguïté de ses forces ne pouvait faire tête à l'orage, et elle se retira à Mantoue avec sa famille, après avoir assigné aux différents corps les meilleures positions à occuper dans la direction des frontières autrichiennes en attendant des secours suffisants. Le 6, tout était tranquille dans Modène, mais il paraît que sur d'autres points du Duché on aurait essayé d'organiser un soi-disant Gouvernement provisoire „degli Stati Estensi."

La révolution de Modène n'est point un fait isolé: c'est un épisode de la vaste conspiration qui embrasse l'Italie entière; c'est le signal d'un embrasement que leurs auteurs veulent rendre général. On pourrait en fournir une foule de preuves, mais la simultanéité des révoltes qui viennent d'éclater dans les États du Pape rend toute preuve superflue.

A Bologne, la conspiration a fait son explosion une heure après la nouvelle de l'élection de Grégoire XVI. Le Pro-Légat a été forcé de céder, et un Gouvernement provisoire, composé du Comte Pepoli (gendre de Murat), de MM. Confalonieri, Bevilacqua, Ocioli, Vicini et Salviani, s'est organisé et a arboré la cocarde tricolore (rouge, verte et blanche). —

Ferrare s'est empressée de suivre cet exemple; la troupe pontificale a été désarmée, remplacée par une garde nationale, et le Pro-Légat déposé. La révolution se propage dans la Romagne, qui s'est insurgée immédiatement et a formé un Gouvernement dans lequel figure le Comte Rasponi, autre gendre de Murat. Les conspirateurs ont expédié des courriers à Ravenne, à Forli, et les troupes révolutionnaires se portent sur Ancône.

Modène, qui s'était tenue tranquille depuis le départ du Duc, a été mise le 8 en insurrection par une troupe de Bolonais conduite par le Comte Pepoli. L'immense majorité de la population a envoyé au Duc l'expression de son vœu en faveur de son prompt retour.

Tels sont les événements qui se sont passés dans ces contrées. Cette vaste trame, ourdie en France depuis longtemps, porte évidemment le cachet du bonapartisme. Le plan, d'après les données que nous possédons, est d'enlever au Pape son domaine temporel, de former un Royaume d'Italie sous le Roi de Rome constitutionnel; la nouvelle dynastie est toute trouvée, comme le prouve la proclamation qui a été répandue à profusion dans tout le nord et le milieu de l'Italie.

L'activité prodigieuse des émissaires français, signalée depuis assez longtemps, redouble maintenant. Ils dépensent des sommes considérables, sont en rapports continuels avec les sectaires connus, et parcourent le territoire pontifical; on a surtout remarqué un officier en retraite de l'ancienne armée impériale, qui excite à la révolte, promettant l'appui de la France.

Metternich an Apponyi in Paris (Ref. W.) Wien, 15. Februar 1831.

1018. Vous trouverez dans les annexes des renseignements exacts sur la marche des événements dans quelques parties de l'Italie (N° 1017). Il devra vous suffire de cette connaissance sommaire des choses, pour vous convaincre que cette nouvelle révolution ne saurait être que le résultat d'un plan longtemps médité et élaboré jusque dans ses moindres ramifications.

Là où dans le désordre il règne de l'ensemble et de la suite, là où les mêmes moyens servent à distance et où les choses suivent minutieusement une marche égale, un pouvoir régulateur et compacte doit nécessairement présider aux entreprises. Dans ce qui arrive aujourd'hui, un symptôme de plus vient renforcer cette observation: rien n'est italien dans les mesures qui ont accompagné les révoltes; la forme est toute française: c'est celle prescrite par le comité directeur de Paris; c'est celle qui a été également suivie lors des récentes émeutes partielles en Allemagne.

Ce qui en ceci est vrai pour la forme, n'empêche pas que la révolution en Italie n'ait un caractère particulier. C'est la révolution des bonapartistes, soutenue par les anarchistes français.

Il y a longtemps, Monsieur l'Ambassadeur, que nous avons voué une attention particulière aux vues de la faction bonapartiste, et à moins de nous refuser aux preuves les plus concluantes, nous n'avons pu nous tromper à cet égard. Rien n'est extraordinaire comme la position de l'Empereur notre Maître et celle de son Cabinet. Les bases sur lesquelles repose notre Gouvernement nous attirent les confidences des amis de la légitimité: le fait des relations de famille entre la Maison impériale et feu Napoléon, nous vaut celles des adhérents de l'ancien Empire français. Le fils de Napoléon vit à Vienne; les adhérents du père, en jetant sur lui leurs regards, doivent tout naturellement les élever vers le grand-père!

Au milieu de cette position donnée, l'Europe, et en particulier la France, ont été à même d'apprendre à connaître la marche politique de notre Cour. Empreinte de l'esprit d'entière rectitude, de force et de justice qui caractérise notre auguste Maître, toujours éloignée des vues qu'une saine et tutélaire politique ne justifierait point, notre attitude a servi de base au repos général, à ce premier des bienfaits pour tous les Gouvernements comme pour tous les peuples.

Le Roi Louis-Philippe, nous en avons la reconnu cette vérité. M. le Com

nière de voir du Roi. Il nous est donc possible d'entrer avec eux dans des explications auxquelles nous nous refuserions d'entrer avec un Cabinet autrement composé.

Nous savons que le mouvement en Italie est bonapartiste. Nous sommes décidés à le combattre. L'Empereur le doit à son Empire et à tout ce qui en Europe se trouve encore debout. Nous rendrons en même temps par cette décision le service le plus signalé au Roi Louis-Philippe. Si, d'après les calculs les plus simples, il y avait incompatibilité entre son existence et celle d'un membre secondaire de la famille Bonaparte sur un trône voisin de la France faible et fragile, de combien cette incompatibilité ne serait-elle pas plus réelle vis-à-vis de l'Italie placée sous le sceptre de Napoléon II? C'est à ce fait cependant que va droit le parti anarchique, et c'est à lui que nous résistons encore!

Rien n'est plus naturel qu'une parfaite entente entre nous et le Roi des Français, là où il existe une communauté d'intérêts aussi évidente. Nous connaissons cependant trop bien la position des choses en France, et celle en particulier du Gouvernement royal, pour faire entrer dans nos calculs plus qu'un concours négatif.

Le soi-disant principe de non-intervention n'a jamais été reconnu par nous, et jamais nous ne le sanctionnerons de notre aveu. Je regarde comme superflu d'entrer ici dans une explication sérieuse sur une question qui, à nos yeux, n'a d'autre valeur que celle d'une simple phrase. Nous repousserons toujours le mal qui nous menacera; nous repousserons l'ennemi qui, sous l'égide d'une entière indépendance d'action, voudra nous rendre esclaves chez nous-mêmes; nous protesterons contre toute fausse prétention, et si nous le pouvons, nous en ferons justice sans reconnaître pour notre politique d'autre base que celle de la réciprocité, base politique aussi [illegible] que le monde et applicable à l'existence des individus [illegible] celle des Empires. Les deux Cabinets qui [illegible] la non-intervention n'ont point tardé à se

voir forcés à l'intervention la plus décidée que les fastes de la diplomatie aient à recueillir!

Nous demandons au Gouvernement français de ne pas gêner notre action tutélaire là où elle nous sera commandée par les raisons les plus puissantes.

Nous prenons envers lui et envers toutes les Cours de l'Europe l'engagement le plus formel qu'aucune vue d'ambition politique, d'agrandissement territorial, ni d'influence particulière ne servira jamais de motif à notre action; ce ne sera qu'à la suite d'une réquisition formelle des autorités légalement existantes que nous prendrons des mesures propres à assurer l'indépendance complète de ces autorités. Nous ne ferons, en un mot, que ce que nous nous reconnaissons le droit et le devoir de faire, d'après les règles les moins douteuses du droit des gens.

Le Gouvernement français sera exposé à des attaques morales de la part de ceux qui veulent le bouleversement. Il devra savoir leur résister, ou bien fournir au monde la preuve qu'il ne serait que l'égide derrière laquelle se cacherait la faction ennemie du repos général. Nous regardons ce parti comme l'ennemi acharné de son existence autant qu'il l'est de la nôtre; deux corps attaqués par un même mal doivent le combattre ou pour le moins lui résister chacun avec ses forces et ses moyens. La forme ici ne compte pas.

Notre ennemi, c'est l'anarchie; nos amis sont ceux qui la repoussent. Le jour où nous serions forcés dans nos derniers retranchements, et où nous serions réduits à n'avoir de choix qu'entre les maux dont nous menaçerait l'anarchie, nous devrons choisir celui qui compromettrait le moins immédiatement notre propre existence, et ce moyen, nous le tenons entre nos mains.

Voilà, Monsieur l'Ambassadeur, une entière et large confession. Elle est franche et complète. Elle devra être entendue par ceux qui, sous peine de leur propre perdition, doivent être les amis de notre cause; car cette cause est en somme la leur. Jamais le monde civilisé n'a offert un spectacle pareil à celui aujourd'hui; les remèdes communs ne vont pas à un état

de choses qui sort totalement de toutes les combinaisons communes. Il s'agit pour les Gouvernements, et en particulier pour le nôtre, de vivre ou de périr. Nous offrons la vie à tous ceux qui veulent ou qui pourront vivre, nous saurons combattre la mort jusqu'au dernier souffle de notre existence.

Metternich an Apponyi in Paris (Geh. D.) Wien, 15. Februar 1831.

1019. Je vous autorise à lire la dépêche réservée (N° 1018) à M. le général Sébastiani, et au Roi lui-même, dans le cas où vous verriez de l'hésitation dans la marche du Cabinet. Ce que nous lui demandons, c'est de ne pas se déclarer contre nous et de ne pas servir les révolutionnaires italiens. Notre position géographique empêche que la France ne puisse nous atteindre matériellement, à moins de déclarer la guerre à la Sardaigne ou à la Confédération germanique. Le Gouvernement actuel ne fera ni l'un ni l'autre; il sera impuissant pour le bien, mais ne soutiendra pas ouvertement le mal.

Les États sardes étaient encore tranquilles à la date du 10 de ce mois. Il ne faut pas compter beaucoup sur la continuation du fait.

.... Ne montrez la dépêche réservée à aucun de vos collègues, et ne leur parlez pas de la clause irritante qui la termine. Prévenez-les que la révolution est toute bonapartiste. Je ne mets pas en doute que très-incessamment nous y verrons Lucien Bonaparte et Jérôme se charger d'un rôle. Il en sera de même d'Achille Murat, qui, il y a deux mois, a débarqué en Angleterre.

Je vous enverrai par le premier courrier (et ils vont se succéder rapidement) des preuves curieuses de l'intensité du travail des Bonaparte près de nous. Une preuve que la révolution en Italie part de ce côté, se trouve dans la tranquillité qui règne encore dans le Duché de Parme. Il est évident que l'on ne veut pas y gêner la mère de Napoléon II.

Les Cours de Russie et de Prusse ont pris envers nous l'engagement de nous prêter leur appui moral dans les opéra-

tions que nous nous verrions forcés d'entreprendre en Italie. Il est probable que leurs représentants en France auront depuis longtemps reçu des instructions analogues. C'est dans cette conviction que j'invite Votre Excellence à s'entendre avec MM. de Pozzo et de Werther et à fixer leur attention sur la nécessité de ne pas prêter, par leur langage, au préjugé comme quoi leur appui moral serait le résultat d'une triple Alliance. Les trois Cours n'ont pas besoin, pour soutenir l'entière uniformité de leurs principes, de s'allier plus qu'elles ne le sont depuis si longtemps déjà.

L'événement du jour n'est qu'un symptôme de plus du mal qui couvre l'Europe. Rien ne presse davantage qu'une franche entente entre les Gouvernements pour repousser le fléau, qui est directement dirigé contre toute autorité existante. Vous ferez bien, Monsieur l'Ambassadeur, de provoquer, par des voies confidentielles, des propositions de ce genre de la part du Cabinet français. C'est dans ce sens que je m'explique envers M. le maréchal Maison, dont j'ai tout lieu d'être satisfait. Vous pouvez répondre de notre empressement à toujours entrer dans des vues pareilles.

Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 19. Februar 1831.

1020. En me référant à ma dépêche secrète du 15 de ce mois (N° 1019), j'ai l'honneur de vous transmettre les pièces*) que je vous ai promises, et qui prouvent jusqu'à l'évidence, non-seulement l'intensité du travail des membres de la famille Bonaparte, mais surtout l'empressement avec lequel ils se sont

*) Unter den mitgetheilten Schriftſtücken befinden ſich drei Briefe des Joſef Bonaparte, und zwar einer an Kaiſer Franz, ein zweiter an die Kaiſerin Marie Louiſe, Herzogin von Parma, und ein dritter an den Fürſten Metternich; letzteren theilen wir in Nachfolgendem mit. Außerdem enthalten die Beilagen auch einige Berichte des öſterreichiſchen Geſandten in Florenz, aus denen hervorgeht, daß der Prinz von Canino die Abſicht gehabt habe, nach Wien zu kommen, um die Erhebung des Herzogs von Reichſtadt auf den Thron Frankreichs zu unterſtützen, daß ihm jedoch der Reiſepaß unter Metternich's voller Zuſtimmung verweigert worden ſei. D. H.

adressés à nous, à la suite de la révolution des derniers jours de Juillet. Je croirais superflu de vous dire qu'il n'a été fait aucune réponse quelconque à ces ouvertures. J'abandonne entièrement à votre prudence, Monsieur le Comte, de faire usage de ces pièces vis-à-vis de M. le général Sébastiani, ou même vis-à-vis du Roi, si vous le jugez utile et avantageux, et je vous laisse également le choix du moment où vous croirez devoir en faire usage; mais je vous recommande de ne point laisser prendre copie de ces pièces et de ne vous en dessaisir dans aucun cas.

Joseph Napoleon Bonaparte an Metternich (Brief) Point Breye, 9. October 1830.

(Beilage zu Nr. 1020.)

1021. Monsieur, il y a plus de dix ans qu'un Duc de Brindisi (?) vint me trouver dans ma retraite, se disant chargé d'une commission de votre part auprès de moi; depuis, M. David Parish m'a parlé de vos sentiments bienveillants pour moi et ma famille. J'ai répondu à la première communication verbale comme je le devais; j'ai prié M. Parish de vous faire agréer mes remercîments, et j'ai attendu les événements pour me prévaloir de vos bonnes dispositions; aujourd'hui, ces événements ont eu lieu, et je m'adresse directement à vous en vous priant de remettre à Sa Majesté Impériale et Royale ma lettre*), et d'accueillir en même temps les observations qui me sont inspirées par les circonstances actuelles, qui me font un devoir de ne rien négliger de ce qui peut être utile au fils de mon frère, au petit-fils de Sa Majesté l'Empereur, au bien-être de la France, à la tranquillité de l'Europe, et même à celle de la France, si toutes ces choses sont conciliables; je suis, Monsieur, convaincu qu'elles sont très-conciliables aujourd'hui, et que Napoléon II, rendu aux vœux des Français, peut seul produire

*) In diesem Schreiben an Seine Majestät heißt es unter Anderem: „Sire, si vous me confiez le fils de mon frère, celui que sur son lit de mort il a déclaré devoir suivre mes avis en rentrant en France, je garantis le succès de l'entreprise; seul, avec une écharpe tricolore, Napoléon II sera proclamé."

D. H.

tous ces heureux résultats: je m'offre à lui servir de guide: le bonheur de mon pays, la paix du monde, seront les nobles buts de mon ambition. Je déclare n'en avoir pas d'autre, et ne sortir de ma paisible retraite, si l'Empereur se rend à mes vœux, que mû par ce que je dois à la mémoire de mon frère, dont les intentions ont été méconnues, et par tous les sentiments qui attachent un homme de bien à sa patrie, à sa famille, au repos de l'humanité.

Napoléon II, arrivant en France sous les couleurs nationales, conduit par un homme dont les sentiments et les affections toutes patriotiques sont connues, peut seul empêcher l'usurpation du Duc d'Orléans, qui, n'étant appelé ni par le droit de succession ni par la volonté nationale clairement et légitimement exprimée, ne peut se maintenir au pouvoir qu'en caressant tous les partis, et en cédant à celui qui lui offrira le plus de chances de succès, quels que soient les moyens qu'il faille employer pour cela. Napoléon empêcherait les ferments républicains de se développer en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne. Napoléon, Empereur des Français, serait par reconnaissance, par son cœur, par son intérêt politique, attaché à l'Autriche, qui serait sa seule alliance de famille et de politique sur le continent.

Les branches de la Maison d'Espagne et de Naples ne pourraient en rien s'opposer aux vues des Cabinets de France et d'Autriche ainsi réunis; l'Italie resterait dans le devoir; l'Allemagne n'aurait aucun sujet de trouble; le nouveau Roi d'Angleterre serait heureux, par la reconnaissance de Napoléon II, d'effacer la honte dont le Cabinet de son pays s'est couvert par sa conduite envers l'Empereur Napoléon mourant; le successeur d'Alexandre ne peut pas ignorer les regrets que, sur la fin de sa vie, ce Prince a donnés au système qui l'avait porté à rappeler les Bourbons en France; la Prusse ne peut pas désirer une révolution nouvelle en France, elle doit sentir qu'elle serait la première à en ressentir les effets, et les autres Puissances doivent se rappeler sa conduite dans la première guerre de la Révolution.

Mais que puis-je dire que vous ne sachiez mille fois mieux qu'un solitaire vivant au fond d'une retraite? Mais ce que je connais peut-être mieux que qui que ce soit, ce sont les dispositions du peuple français, et celles qui me portent à vous faire des ouvertures dans le seul but du bien de mon pays et du reste de l'Europe.

M. le Comte Athanase d'Otrante*), s'il a le bonheur de parvenir jusqu'à vous, Monsieur, entrera dans les développements que vous pourriez désirer; j'ai une pleine et entière confiance dans sa capacité et ses bonnes dispositions.

Je regrette que mon éloignement de l'Europe me prive de l'avantage de pouvoir exposer de vive voix, et à Sa Majesté Impériale et Royale et à vous-même, Monsieur, les raisons qui sont la base de ma conviction personnelle qui dicte ma lettre à Sa Majesté et à vous, Monsieur; il ne dépendra pas de moi que l'espace qui nous sépare ne disparaisse, et que les nuages aujourd'hui amoncelés sur l'avenir de la France et de l'Europe se dissipent au souffle de la raison, de la justice et de la modération, dont tout honnête homme est comptable à son pays et à la postérité.

Veuillez agréer, Monsieur, ma confiance et ma haute considération.

De Votre Altesse l'affectionné serviteur

Joseph Napoléon Bonaparte.

*) Ein Sohn Fouché's, Herzogs von Otrante (gestorben zu Triest 1820). Ohne Zweifel steht die hier besprochene Sendung in einiger Beziehung zu jener Angelegenheit, von der Prokesch (Mein Verhältniß zum Herzog von Reichstadt) und Montbel (Le Duc de Reichstadt) in ihren Schriften Erwähnung machen. Diesen Gewährsmännern zufolge bestand eine bonapartistische Conspiration, die alle Vorbereitungen getroffen hatte, den Herzog von Reichstadt in Triumph nach Paris zu führen, sobald Fürst Metternich zu bewegen wäre, den Sohn Napoleon's von Wien „entwischen" zu lassen. Uns führt keine weitere schriftliche Spur zur Constatirung dieser aus obigen Mittheilungen allerdings zu vermuthenden Thatsache; jedenfalls aber beruht die leitende Rolle, welche Prokesch und Montbel bei der Ausführung des Planes Herrn Fouché zutheilen, auf einem entschiedenen Mißverständnisse, da der genannte bonapartistische Exminister schon seit zehn Jahren nicht mehr unter den Lebenden weilte. D. H.

Ueber Frankreichs Antrag auf allgemeine Abrüstung.

1022. Metternich an Apponyi in Paris (T.) Wien, 3. Juni 1831.
1023. Metternich an Apponyi in Paris (Rel. T.) Wien, 3. Juni 1831.

1022. D'après un de vos rapports du 11 Mai, M. le Comte Sébastiani s'était ouvert envers Votre Excellence et M. le Baron de Werther, sur l'idée que, par suite d'une entente commune, les Cours de France, d'Autriche et de Prusse pourraient procéder à un désarmement réciproque.

Le 22 Mai, M. le président du Conseil et le Comte Sébastiani vous ont appelé conjointement avec MM. vos collègues d'Angleterre, de Prusse et de Russie, à une conférence dont l'objet a été la même proposition. MM. les ambassadeurs ont répondu „de la vive satisfaction avec laquelle cette proposition serait accueillie par leurs Gouvernements respectifs et de l'empressement qu'ils mettraient à prêter leur concours à une mesure que chacun d'entre eux avait constamment appelée de tous ses vœux, et au sujet de laquelle les Cours d'Autriche et de Prusse avaient même déjà fait des ouvertures confidentielles au Cabinet français."

Cette réponse, Monsieur l'Ambassadeur, a rencontré l'entier suffrage de notre auguste Maître, et Sa Majesté Impériale, pénétrée de l'importance de la délibération proposée par MM. les Ministres français, m'a ordonné de vous faire parvenir sans délai les instructions nécessaires pour faciliter la marche et assurer le succès de cette délibération.

Nous n'avons cessé de suivre envers le Gouvernement du Roi Louis-Philippe, et dans nos explications et dans nos actions, une ligne de bonne foi et de franchise qui n'a pu laisser aucun doute sur nos intentions. Comme il s'agit maintenant d'un objet de haute valeur, nous sommes bien décidés à ne pas nous écarter de cette ligne.

Les événements qui se sont succédé depuis la fin du mois de Juillet dernier ont mis l'Europe dans une position dont l'histoire n'offre pas de précédent. La lutte entre les

principes et les partis qui ont de tout temps divisé le monde social n'est pas nouvelle, mais elle est sortie aujourd'hui de la sphère purement morale; les théories sont devenues des faits; l'esprit de subversion s'est exalté et enhardi à un degré menaçant pour l'existence même de la société civilisée.

Les Gouvernements les plus éclairés et les plus forts n'ont pas été à l'abri du contre-coup des mouvements impétueux dont tous les États européens se sont plus ou moins ressentis. Arrêtés dans la poursuite du bien praticable qu'ils s'occupaient d'assurer à leurs sujets, ces Gouvernements se sont vus entraînés par la force des choses à des mesures opposées à leurs vœux et à leur intérêt permanent, et favorables aux desseins mêmes de leurs adversaires les plus acharnés. Nous comptons au nombre de ces mesures les armements extraordinaires provoqués par la crise du moment.

Ce que des circonstances réellement imprévues, ou agissant comme si elles l'avaient été, ont pu amener, c'est à la sagesse réunie des Gouvernements à le faire rentrer dans de justes limites. Aucune Puissance ne peut déployer ses armées au grand complet, et les maintenir sur ce pied durant un temps indéfini, sans écraser les contribuables. De tous les états, le pire est celui qui n'est ni la guerre ni la paix. L'Europe est livrée aujourd'hui à un état pareil; chaque Puissance doit avoir en son particulier le sentiment qu'il ne saurait se prolonger; elles ont eu le bon esprit de s'en faire l'aveu réciproque, et ce fait même justifie l'espoir qu'elles finiront par s'entendre.

Mais que signifie proprement la proposition d'un désarmement? Il en est de ce mot comme de beaucoup d'autres qui expriment une idée compliquée de sa nature et qui, pour conduire à une application satisfaisante, ont besoin d'être clairement définis. Nous croyons avant tout nécessaire de vous faire connaître le sens que nous attachons au terme de désarmement dans l'occasion présente.

Après la révolution de Juillet dernier, les Cours d'Autriche, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, ont procédé à la reconnaissance du Roi Louis-Philippe, et les relations entre la France, sous son nouveau Gouvernement, et les autres États de l'Europe, se sont établies sur la base du respect pour les traités existants. Appuyés sur cette base, la paix et ses bienfaits eussent été, nous aimons à le croire, à l'abri de toute atteinte, sans l'activité funeste d'un parti ennemi par système de toute autorité régulière, et ne visant qu'au trouble et à l'anarchie. Par suite des efforts de ce parti, la tranquillité publique a fait place à de violents orages dans plus d'une contrée de l'Europe; des pays entiers ont été soulevés, continuellement menacés de révolutions et de guerre; les Puissances ont été forcées à des armements, et c'est de ces armements mêmes que la faction perturbatrice voudrait faire son profit, pour arriver, par le mécontentement général et par le désespoir des peuples, aux bouleversements qu'elle médite. Quel moyen d'excitation a-t-elle négligé pour briser les liens entre les Gouvernements et les sujets? Quelles provocations hostiles a-t-elle épargnées aux Puissances? Le succès n'a pas toujours répondu aux vœux impies de cette faction. Des insurrections ont été étouffées: les Cabinets ont opposé le mépris aux insultes, ils ont eu soin de ne pas s'imputer mutuellement ce dont en effet, et grâce à l'excès du désordre, ils n'étaient plus responsables. Mais le mal n'en subsiste pas moins, et il est impossible de se méprendre ni sur ses causes, ni sur ses conséquences.

En s'occupant des moyens qui dispenseraient les Puissances de maintenir sur pied des forces hors de proportion avec les ressources ordinaires des pays, on doit donc également fixer son attention sur l'inconvénient matériel, et sur le danger moral d'un tel état de choses, et le désarmement auquel on vise doit nécessairement porter remède à l'un et à l'autre.

Pour parvenir à ce double but, il faut que les Cours offrent au monde la démonstration de l'uniformité de leurs

sentiments sur les bases fondamentales de toute paix possible. Ces bases sont, selon nous:

1° L'indépendance politique de tout Gouvernement légalement reconnu, c'est-à-dire la liberté dont il doit jouir, d'adopter, quant à son régime intérieur, ainsi que dans ses relations avec d'autres États, tel système qu'il juge le plus convenable dans l'intérêt de sa propre conservation, de sa sûreté et de sa tranquillité, sans blesser les droits d'autrui;

2° Le maintien de tous les traités existants, tant qu'ils ne seront pas abolis ou modifiés d'un commun accord entre les parties contractantes;

3° La résolution prononcée des Puissances d'assurer, au moyen du respect qu'elles portent à ces principes, les rapports de paix et de bonne intelligence qui existent entre elles, et sous l'égide desquelles la paix intérieure des États et tous les biens qu'elle garantit peuvent seuls fleurir.

En partant de ces bases, les Puissances pourraient déclarer:

Qu'animées d'un égal désir, et de l'intention sincère d'observer et de faire observer les principes ci-dessus énoncés, comme étant les seuls qui puissent maintenir et garantir la paix générale, et voulant soulager les peuples des charges qu'une augmentation sans objet de leurs forces militaires ferait peser sur eux,

Elles arrêtent:

1° Que dès la signature de cette déclaration, elles feront cesser les mesures ayant pour objet des armements extraordinaires, et réduiront leurs armées à leur pied de paix ordinaire;

2° Que tout déploiement de forces au-dessus de cette échelle, et n'étant pas motivé par quelque danger particulier, imminent et imprévu, n'aura lieu dorénavant que dans un but d'union entre les Puissances contre celle qui, s'écartant des susdites bases, violerait la paix de l'Europe;

3° Que toutefois il ne sera procédé à un pareil armement général qu'après que toutes les tentatives de conserver la paix,

par des explications et des concessions réciproques, auront été épuisées.

Telles sont, Monsieur l'Ambassadeur, les vues de notre Cabinet, relativement aux conditions essentielles de toute entente possible sur la question du désarmement. Les conditions sont évidement de nature à ne compromettre aucun Gouvernement et à pouvoir être admises par tous ceux qui désirent de bonne foi le maintien et la consolidation de la paix générale. Vous les ferez valoir de votre mieux dans les conférences qui vont s'ouvrir, et nous nous féliciterions beaucoup si, en les énonçant, nous avions fourni quelques données propres à conduire à un résultat satisfaisant une délibération à laquelle se rattachent tant de grands intérêts, et dont le succès doit si puissamment influer sur le rétablissement du calme dans les esprits, sur le repos et le bien-être de l'Europe.

Metternich an Apponyi in Paris (Ref. D.) Wien, 3. Juni 1831.

1023. La dépêche précédente est rédigée dans un sens qui vous permet d'en faire usage près du Cabinet français. J'ai réservé pour la présente des remarques d'une nature plus délicate, et desquelles vous ne pourrez entretenir que MM. vos collègues de Russie et de Prusse.

La situation générale des choses est des plus compromises: à tout mal il faut un remède; vous savez que je ne me compte pas au nombre de ceux qui désespèrent facilement du succès de la chose publique, et cependant ma conscience me dit que les dangers l'emportent de beaucoup sur les chances de salut.

Cet aveu fait, vous ne douterez cependant, Monsieur l'Ambassadeur, ni du zèle que je continuerai à porter à la recherche des moyens de sauver ce qui n'est pas encore perdu, ni de ma décision de mourir sur la brèche dans la défense de la cause du bon droit.

Ce qui caractérise avant tout les causes fortement compromises, c'est l'impossibilité dans laquelle se trouvent les hommes de leur appliquer un remède qui ne porte avec lui à

la fois un mal. Cette thèse s'applique directement au grand objet de la précédente dépêche.

Rien ne s'amalgame moins que des corps composés d'éléments hétérogènes. Tel est le cas du Gouvernement français actuel et des anciennes Monarchies. Forcés cependant de vivre ensemble, ce n'est pas au Cabinet français qu'auraient dû appartenir l'initiative dans les affaires générales et leur conduite. Ce soin aurait dû être celui des trois autres grandes Cours continentales. Nos efforts ont, depuis le mois d'Août dernier, tendu vers le but d'opérer entre ces Puissances un accord intime, de l'existence démontrée duquel il eût suffi pour engager les États qui ont à défendre des intérêts autres que ceux créés par une révolution, à converger vers un centre imposant par sa force morale et matérielle. Le sort en a décidé autrement; la déplorable révolution polonaise, le temps déjà usé en de vains efforts pour la réduire, et l'influence que tout naturellement elle a dû exercer en absorbant la plus grande part de l'attention de la Russie et des deux grandes Monarchies voisines du Royaume en proie à une révolte intense, toutes ces causes réunies ont empêché que l'entente si nécessaire entre les trois Cours ait pu s'établir dans un sens véritablement utile.

Une question fort importante vient d'être agitée par le Cabinet français, question pleine de nécessités et de difficultés, et qui, avant tout, doit être bien définie pour pouvoir être jugée à sa véritable valeur.

J'ai touché au vrai, en établissant dans mon travail ostensible les deux éléments qui se confondent dans l'idée dont le mot de désarmement ne donne pas la juste interprétation, bien que nous soyons disposés à l'accepter.

Le Cabinet français admettra-t-il le côté moral de la question? S'il devait le faire, il nous donnerait une nouvelle preuve de sa bonne foi. A nos yeux, ce côté est la partie principale, dont le désarmement matériel, c'est-à-dire le retour à un pied de paix de la part des Puissances, n'est que la conséquence simple et naturelle.

Il devra me suffire de courtes remarques pour vous démontrer que la distinction que j'établis est juste. Pour cela, je n'ai besoin que de m'attacher à des faits.

La force armée matérielle de la France se compose de la garde nationale sédentaire et mobile; plus, de l'armée de ligne.

La réduction proposée par le Cabinet français ne saurait porter que sur l'armée régulière.

La force armée de toutes les autres Puissances se compose uniquement de ce dernier élément, car, en Prusse comme en Autriche, la landwehr fait partie de l'armée régulière.

En admettant une diminution égale dans le nombre des troupes, la France restera toujours armée hors de proportion avec les autres Puissances. Mais comme la garde nationale est en majeure partie vouée à la seule défense du sol de la patrie, faisons abstraction de cette considération, bien que l'histoire de la République et de l'Empire nous ait appris que cette même garde civique est une réserve toujours prête pour alimenter la guerre offensive. Il ne me paraît guère possible de s'entendre sur l'énoncé d'un nombre fixe de troupes à maintenir. Une mesure pareille serait à la fois vexatoire et inutile. Elle serait vexatoire, parce qu'elle exigerait un contrôle réciproque; elle serait inutile, parce que le contrôle est impossible.

Des mots vides de sens sont bientôt lancés. M. le Comte Sébastiani s'est servi d'un mot pareil dans l'entretien que vous avez eu avec lui le 12 Mai, en proposant que chacune des trois Puissances (la France, l'Autriche et la Prusse) devrait commencer par faire rentrer dans ses foyers cinquante ou soixante mille hommes. L'armée autrichienne, quelque prête qu'elle soit à la guerre, est dans ses foyers. Non-seulement cinquante ou soixante mille hommes, mais plus de deux cent mille soldats sont dans leurs cantonnements et non sous les drapeaux, sous lesquels un appel les rassemblerait en moins de huit et tout au plus quinze jours. Il en est de même en Prusse. La France, en accordant des congés de semestre à

cinquante ou soixante mille soldats, ne sera pas autrement placée que ne le sont déjà les armées des deux autres Puissances.

La proposition est, par conséquent, peu pratique, et M. le Comte Sébastiani est trop au fait des détails militaires pour ne pas le savoir; aussi, ce qu'il semble avoir entendu par sa proposition, ce n'est pas la rentrée d'un certain nombre de soldats dans leurs foyers domestiques, mais bien le retrait de ce même nombre de troupes de certains points où les cadres se trouvent placés. Les points qu'à l'égard de notre armée il a en vue ne sont pas difficiles à deviner.

Pour sortir de la discussion, c'est du retour au pied de paix par suite de la cessation d'armements qu'il devra s'agir dans l'accord à établir entre les Puissances.

Mais, Monsieur l'Ambassadeur, le retour au pied de paix militaire peut-il être autre chose que la conséquence d'un état de paix morale? C'est donc celui-ci qu'il s'agit d'amener; l'autre en découlera de lui-même. Je crois qu'en tant que, dans la position des choses en France, le but peut être atteint, il le serait par l'adoption de la forme consignée dans la précédente dépêche.

Je dis, en tant que le but peut être atteint, car rien dans un arrangement avec un Gouvernement tel que celui de Louis-Philippe ne peut être imaginé comme complet.

La France renferme deux éléments opposés de leur nature, et que l'art le plus raffiné ne saurait amalgamer au point d'offrir une masse compacte et solide.

Le trône royal entouré d'institutions républicaines est une phrase vide de sens, un être monstrueux privé de vitalité, une abstraction à laquelle tous les efforts de ses auteurs et de ses partisans ne donneront jamais un corps. Une lutte perpétuelle entre ces deux éléments ennemis doit être la conséquence forcée d'une telle conception; mais cette conception a revêtu la forme d'un fait; le trône aussi déplorablement construit, ce trône qui n'est qu'une chaise de bois pas même recouverte d'un morceau de velours, représente politique-

ment la France; c'est avec ce trône seul que nous avons à traiter; dès lors, attachons-nous à ce qu'il a encore de royal.

L'idée du désarmement est, de la part du Gouvernement français, ou l'expression d'une juste appréciation du risque auquel l'exposerait l'éclat que les partis opposés à son existence veulent amener à toute force, ou bien c'est une avance envers les Puissances; attachons-nous à la première de ces hypothèses, exploitons-la, et tirons-en tout ce qui en faveur du bien pourra en être tiré..

L'anarchie serait, dans la position actuelle des choses, le redoutable auxiliaire de la France attaquée par l'étranger; ne provoquons pas son courroux. Mettons-nous sur un pied de paix; mais que son admission ne soit pas l'anéantissement des dernières forces régulières en faveur du déchaînement des forces irrégulières. Si l'anarchie devait venir nous chercher, tenons-nous en mesure de la combattre; mais aidons le trône royal à repousser les institutions républicaines et leurs terribles conséquences, si en réalité le Gouvernement français veut être aidé.

Vous trouverez dans cette courte expression de notre pensée tout ce qui devra vous servir de guide dans la délibération à laquelle vous êtes autorisé à prendre part. Pénétrez-vous avant tout de la valeur de la différence qu'offre la partie morale de la question avec la partie matérielle. C'est la première qu'il s'agit d'établir, car elle englobe la seconde; en plaçant différemment la question, ce qui est entendu sous le mot de désarmement, loin de servir la cause du salut général, deviendrait l'une des causes directes de sa perte définitive. Aussi n'ai-je point à vous transmettre des instructions puisées sur le terrain militaire; il ne s'agit point de détails de ce genre, car il ne s'agit point de fixer un nombre de troupes à tenir, de canons à dételer ou de caissons à vider; ce que nous entendons par le désarmement ne consiste pas dans des détails pareils; je vous ai clairement défini le terrain sur lequel nous entendons nous tenir; ce terrain, c'est celui de ce que, dans la chose, il y a de vrai.

Plus nous regrettons que l'accord le plus entier entre les trois Cours n'ait pu précéder la délibération qui vient d'être ouverte à Paris, plus devons-nous tenir à ce que l'entente la plus intime ait lieu entre Votre Excellence, M. l'ambassadeur de Russie et M. l'envoyé de Prusse. Veuillez donner connaissance de la présente dépêche à ces collègues et vous arranger de manière que, dans la suite des conférences, il ne s'établisse point de divergence entre vous. Nous n'eussions point accepté l'offre d'une entente entre l'Autriche, la Prusse et la France, ainsi que M. le Comte Sébastiani l'avait proposé le 12 Mai. Nous n'avons rien à objecter au conseil entre les représentants des cinq Cours. Dans ce conseil, les trois Cours continentales devront marquer par leur union la mieux démontrée. Là peut encore se trouver le salut; en dehors de là, je ne le vois plus nulle part.

Vous vous entendrez avec MM. Pozzo et de Werther sur une marche uniforme à adopter par les représentants des trois Cours envers M. l'ambassadeur d'Angleterre. Dans le cas présent, l'intérêt de cette Puissance est évidemment conforme à celui des Cours continentales. L'Angleterre, quelle que puisse être sa situation intérieure, ne pourra jamais vouloir aider la France dans l'exécution de plans subversifs pour l'Europe, et qui faciliteraient à une Puissance rivale la poursuite d'un système de conquête et d'extension de son influence sur les destinées du monde. Rien ne sera plus désirable que le plus parfait accord entre les quatre anciens alliés. Cherchons à l'établir et à le faire valoir le plus possible; mais, afin d'atteindre ce but salutaire, n'oublions jamais que la position du Cabinet britannique diffère, sous une infinité de rapports, de celle des trois alliés, et que ceux-ci ne peuvent pas subordonner tous leurs besoins à des impossibilités qui se présenteraient comme impérieuses pour le quatrième membre de l'alliance*).

*) Siehe auch Nr. 1039 und 1040. D. H.

Die Frage der Räumung der päpstlichen Staaten von österreichischen Truppen.

1024. Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 3. Juni 1831.

1024. J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence des copies des derniers rapports de notre ambassadeur à Rome et d'une expédition que je lui ai adressée le 22 Mai.

Il pourrait vous suffire de prendre connaissance de ces pièces pour vous mettre entièrement au fait de la position des choses dans l'État pontifical et de notre pensée relativement à ce qu'il importe de faire; mais comme nous n'hésitons jamais à nous expliquer avec une entière franchise, aussi souvent qu'il s'agit de servir un grand intérêt, j'ai jugé utile de vous adresser encore quelques observations dont vous saurez, avec le zèle éclairé qui vous caractérise, tirer le parti nécessaire envers le Cabinet français.

Dans mes directions du 22 Mai à M. le Comte de Lützow, je crois avoir placé les questions le plus clairement possible. Toutes celles qui ont trait à ce qui dans l'intérêt de la cause générale reste à faire dans l'État romain, se réduisent en dernière analyse au soin d'assurer la pacification de cet État, de manière à rendre aussi peu facile que possible le renouvellement de la révolte, et à réunir les moyens de réprimer l'anarchie qui s'y ferait jour.

Nous nous plaisons à admettre comme certain que le Gouvernement français veut à ce sujet ce que nous voulons, et qu'il voit dans le maintien de la paix intérieure de cet État un gage de repos politique pour lui-même, tout comme nous y cherchons un moyen pour assurer le nôtre.

Dans toute occasion où deux grandes Puissances veulent une même chose, il doit leur être possible d'assurer ce qu'elles reconnaissent être de leur intérêt commun. Il existe des positions où les choses ne sont pas également faciles pour deux Cabinets; mais celui dont la position est moins gênée peut parfois venir au secours de la cause commune; pour cela, il

devra ne pas se tenir sur une ligne abstraite; ce qui importe avant tout, c'est que les Cabinets se placent en face de la vérité. Je résumerai celle qui ressort de l'affaire romaine dans les points suivants:

Une révolution avait éclaté dans l'État pontifical, nous l'avons éteinte en prêtant à Sa Sainteté les secours matériels dont Elle ne disposait pas.

Le jour où l'objet direct de notre action s'est trouvé atteint, nous nous sommes joints avec empressement aux autres grandes Puissances dans la recherche des moyens d'aider le Souverain Pontife dans le choix des mesures les plus utiles pour la pacification morale des Provinces ci-devant insurgées, et pour en assurer la tranquillité future.

Le petit nombre de troupes restées en garnison à Ancône et à Bologne a été mis par Sa Majesté Impériale à la disposition d'un centre commun composé de membres du Gouvernement pontifical et des représentants des cinq Cours près le Saint-Siége.

Par suite d'un arrêté pris dans cette réunion, Ancône a été évacuée le 15 Mai. Vu l'imminence du danger, et même la certitude qu'une retraite trop précipitée des seules troupes en état de servir eût exposé les habitants paisibles de plusieurs villes, dont l'esprit est plus fortement agité, au renouvellement immédiat de scènes de trouble et d'anarchie, il a été en outre décidé que la retraite de nos troupes s'effectuerait graduellement, et que par suite des ordres donnés, elles se trouveraient réunies et concentrées le 15 Juin à Bologne.

Il s'agit aujourd'hui de fixer le moment de l'évacuation complète du territoire romain.

Dans des temps ordinaires, rien de ce que nous avons vu ne serait arrivé. L'insurrection n'aurait point éclaté dans les Légations, et certes le feu de la révolte ne se serait pas communiqué à d'autres parties de l'État pontifical avec la rapidité avec laquelle il s'est propagé, non de pays en pays et de ville en ville, mais de club en club. C'est la preuve, pour tout observateur impartial, que la révolution n'a été provoquée

que par une propagande étrangère aux pays qu'elle a envahis et dans lesquels elle n'eût pas trouvé un seul défenseur qui eût embrassé sa cause, s'il ne s'était regardé comme à l'abri de tout sacrifice personnel et placé sous l'égide d'une impunité assurée.

Le caractère même de cette singulière révolution indique les meilleurs moyens pour l'action du Gouvernement pontifical et pour celle des Cours ses amies.

A Paris comme à Vienne, on est convaincu que le Souverain Pontife a besoin d'être secouru pour que le repos de ses États soit assuré. Leur évacuation par nos troupes ne peut être désirée plus vivement par le Cabinet français qu'elle ne l'est par le nôtre; mais le secours que la simple présence d'une force armée fidèle à ses devoirs rend à la tranquillité des États romains, doit être remplacé par ce qui également a la valeur d'un appui pour le Gouvernement pontifical. Ce secours devra se trouver dans une déclaration franche des Puissances, et les termes d'une déclaration telle que nous la désirons se trouvent consignés dans notre lettre à M. le Comte de Lützow.

Je crois avoir indiqué à notre ambassadeur à Rome la meilleure forme dans laquelle la déclaration pourrait être faite. Ce serait au Saint-Père à la provoquer. En réponse à sa demande, les représentants des Puissances consigneraient dans des notes simultanées, mais uniformes dans leur rédaction, „la ferme résolution de leurs Cours respectives de maintenir dans toute son étendue la puissance temporelle du Pape, et de la défendre contre toute agression révolutionnaire".

Un acte de cette teneur, auquel le Gouvernement pontifical donnerait la publicité requise, serait de nature à calmer cette effervescence que les fauteurs de tous les troubles en Europe s'appliquent avec un déplorable succès à nourrir dans l'État pontifical. Pour compléter l'œuvre, la certitude que le Souverain Pontife pourrait, sans amener des discussions politiques entre les Puissances, réclamer et obtenir le secours matériel

qu'il se verrait dans le cas d'invoquer, se présenterait comme une nécessité absolue. Notre conscience nous dit que ces conditions une fois admises et remplies, la présence plus prolongée de nos troupes à Bologne deviendrait non-seulement sans objet, mais l'évacuation complète des Légations se trouverait compensée par un gage de tranquillité plus utile que ne le serait la présence de nos soldats.

Nous devons supposer que le Gouvernement français est aussi bien instruit que nous le sommes de la marche que suivent aujourd'hui, envers les provinces romaines, les factieux français, dont les rangs sont grossis par les réfugiés italiens. Ils recommandent aux sectaires au delà des Alpes une tranquillité momentanée, en leur promettant des secours actifs dans un avenir peu éloigné. C'est cette perspective, Monsieur l'Ambassadeur, que les Gouvernements réguliers doivent avoir toujours en vue, et c'est contre elle qu'ils doivent s'entendre. Les hommes qui promettent les secours, comme ceux qui les attendent, sont leurs ennemis implacables. Ils sont autant ceux du Roi des Français qu'ils sont les nôtres, et en demandant au Cabinet de Paris de se joindre à nous pour déjouer leurs coupables entreprises, nous lui rendons service tout en servant notre propre cause.

Veuillez faire du contenu de la présente dépêche l'objet d'une franche communication à MM. les Ministres français et à MM. vos collègues.

Quant aux intérêts administratifs des États romains, nous supplions le Cabinet français d'abandonner au zèle éclairé des représentants des Cours à Rome le soin de faire avancer les affaires dans une direction utile. Ce n'est que dans le centre où elles s'élaborent qu'elles peuvent être traitées avec fruit. Rien en soi-même n'est difficile comme de donner des conseils à un Gouvernement, surtout dans la situation où se trouve celui de Rome. Le Gouvernement pontifical a commis une faute immense en ne mettant pas à profit les quinze années de paix dont il a joui pour régler, surtout dans les Légations, les diverses branches de l'administration.

impossible que la révolution ne soit pas suscitée de nouveau dans les États romains; et l'Empereur est décidé à s'y opposer une seconde fois, tout comme il l'a fait lors de sa première explosion.

Les Puissances, et l'Autriche en particulier, veulent le maintien de la paix en Italie; elles devront donc unir leurs efforts pour prévenir la reprise de la révolution, qui ne serait que le triomphe de l'anarchie et le prélude infaillible de la guerre. L'ensemble de notre expédition d'hier a fourni des preuves abondantes du soin que prend notre Cabinet pour servir le but commun des Puissances. D'un autre côté, nous ne saurions assez déplorer que les assurances que n'a cessé de nous donner le Cabinet français de l'uniformité de ses vues avec les nôtres ne se reproduisent pas dans la marche que suivent ses agents en Italie.

Nous soumettons au propre jugement de MM. les Ministres français les conséquences inévitables d'un pareil contraste. La révolte provoquera de nouveau notre action répressive; le fait pourra conduire à la guerre générale; ceux qui ne veulent pas de la guerre doivent donc aviser aux moyens utiles de prévenir la reprise de la révolte; nous croyons faire une chose utile en tenant un langage aussi franc aux premiers Cabinets de l'Europe; c'est à eux de nous aider dans l'emploi des moyens nécessaires pour assurer le but commun.

Ces ouvertures, Monsieur l'Ambassadeur, devront vous engager à appuyer de toutes vos forces la prise en considération, par la conférence, des mesures les plus immédiates pour arrêter le mal flagrant qui menace d'allumer la guerre dans toutes les parties de l'Europe, et cela au moment même où le Cabinet français vient de prendre l'initiative dans la proposition du désarmement général.

Ce n'est pas au moyen de phrases que la paix de l'Europe pourra être assurée; des propositions contredites par des faits, des excitations à la révolte là où le jeu intense des ennemis les plus irréconciliables de tout ordre légal est claire-

ment démontré, réduisent bien vite à néant ce qui n'a que la valeur de simples paroles.

Vous recevez l'ordre exprès, Monsieur l'Ambassadeur, de nous renvoyer sur-le-champ un courrier par lequel vous me ferez connaître le résultat de la démarche que vous êtes chargé de faire par la présente dépêche, et vous expédierez de même droit à M. le Comte de Lützow un courrier avec le résultat des délibérations de la conférence, sur la réunion de laquelle vous insisterez immédiatement.

Metternich an Apponyi in Paris (Ref. D.) Wien, 4. Juni 1831.

1026. Avant de vous réunir en conférence avec MM. les Ministres français, vous voudrez bien vous entendre avec MM. vos collègues, le tout cependant sans aucune perte de temps.

Dans la marche que nous voyons suivre au Cabinet français, deux suppositions sont admissibles.

L'une est celle que, dans l'expression de ses vues pacifiques, ce Cabinet ne cherche qu'à gagner du temps pour se préparer à la guerre, et que durant ce même temps il organise en Italie des explosions révolutionnaires qu'à un jour marqué il se verrait en mesure d'appuyer par des secours militaires. La mer étant à la disposition du Gouvernement français, il lui deviendrait facile de jeter sur les côtes un nombre de troupes suffisant pour servir de noyau à la formation d'une force nationale, à laquelle viendrait sans retard se joindre la masse des réfugiés italiens présents en France.

L'autre supposition est que le Cabinet français, sacrifiant toute autre considération au seul calcul de son attitude parlementaire, au moment surtout de l'ouverture de la nouvelle session, et désirant que l'évacuation de Bologne précède ce jour, s'abandonne à ce désir avec une ardeur qui le rend aveugle sur l'imprudence des moyens qu'il met en œuvre.

Nous nous permettons encore, Monsieur l'Ambassadeur, de placer la seconde de ces chances sur la première ligne de nos calculs. Si notre propension à ne pas ranger M. Casimir Périer

au nombre des anarchistes devait nous égarer dans notre jugement, alors encore nous ne pourrions suivre une autre marche que celle que nous suivons.

Si M. Périer croit avoir besoin de nous intimider pour nous engager à retirer des Légations la dernière escouade de nos troupes, il se trompe; l'Empereur ne consulte jamais un sentiment pareil. Il ne veut pas la guerre, mais il l'acceptera si les moyens de l'éviter sont épuisés; ce que jamais il n'acceptera, c'est l'anarchie en Italie; celle-ci pourra s'y établir sur les ruines de la puissance autrichienne, mais jamais du plein gré de notre auguste Maître.

La question de la guerre est donc liée à celle de la Révolution, et si le Gouvernement français pousse à l'anarchie en Italie, ce n'est pas l'Autriche, mais la France qui voudra la guerre. Notre puissance est en cela placée comme toutes les autres; chacune d'elles est dans le cas de devoir défendre, à côté d'un intérêt général, encore un ou plusieurs intérêts directs; certes, l'Empereur de Russie ne cédera pas sur l'alliance d'une Puissance quelconque avec les révoltés polonais, ni Sa Majesté Britannique sur telle ingérence qui serait appuyée sur les convenances parlementaires du Gouvernement français, dans une question vitale pour l'Angleterre. Notre convenance est que l'Italie n'appartienne pas à la Révolution, ou ce qui équivaut, à la France; nous voulons que chaque État italien s'appartienne à lui-même. Dans ce dilemme, le bon droit est entièrement de notre côté, et ne pas le soutenir, ce serait nous placer dans le vasselage de la France; or l'Empereur ne se placera jamais dans le vasselage d'aucune Puissance.

Aussi souvent que le Cabinet français se permettra des mesures comme celles de l'envoi à Bologne d'un agent de la trempe de M. Alexis de Saint-Priest, de l'apparition d'escadres dans certains parages, d'expressions pleines de jactance révolutionnaire dans la bouche de ses agents, la paix matérielle ne cessera d'être menacée. D'un autre côté, il y a un manqué de loyauté dans la ligne de conduite que vient de

suivre le Cabinet français. En établissant un centre de délibération à Rome, en provoquant MM. les Représentants des Puissances à Paris à se réunir en conférence et à adresser des admonitions communes à leurs collègues dans cette capitale, il eût été conforme à la loyauté du Gouvernement d'une grande Puissance de mettre le plan d'opération qu'il se proposait de suivre sous les yeux de ceux qui recevaient l'invitation d'en appuyer l'objet. Nous doutons fort que Votre Excellence ni aucun de MM. les ambassadeurs eussent approuvé l'apparition de vaisseaux à Civita-Vecchia et celle d'une escadre dans l'Adriatique, ni l'envoi de M. Alexis de Saint-Priest à Bologne, ni aucune des démarches de cet agent auprès des révolutionnaires des Légations.

Veuillez, Monsieur l'Ambassadeur, inviter MM. vos collègues à seconder de la manière la plus active l'objet de la présente expédition. Ils devront en apprécier l'extrême importance, et en vous adressant à leurs conseils et à leur aide, nous prouvons de nouveau, par ce fait, que nous ne regardons pas ce qui doit décider du sort des États romains comme une affaire qui serait à vider entre l'Autriche et la France seules. C'est donc avec une entière confiance que l'Empereur compte sur l'appui que devra trouver chez les représentants de ses augustes alliés la cause du repos général.

Metternich an Apponyi in Paris (Ref. W.) Wien, 4. Juni 1831.

1027. En vous engageant à vous concerter avec MM. vos collègues sur la marche à suivre envers le Cabinet français, dans le but d'empêcher un éclat qui peut être imminent en Italie, nous entendons surtout que vous établissiez un accord particulièrement direct avec M. l'ambassadeur de Russie.

L'Empereur de Russie suit une ligne de conduite identique à la nôtre; les instructions que Sa Majesté Impériale a données à M. le Comte Pozzo sont conformes à l'appui le plus e à prêter à la cause de toutes les Puissances régu- nous défendons en Italie; c'est donc sur une franche

entente entre Votre Excellence et cet ambassadeur que nous comptons surtout.

Il me semble que dans l'affaire, ainsi qu'elle se présente dans le moment, il peut y avoir à côté de cette jactance qui est propre au général Sébastiani également bien du manque de savoir-faire. Une administration placée comme l'est l'administration française se laisse emporter avec facilité par l'urgence de faire face à certains embarras du jour, sans trop s'arrêter aux chances fâcheuses qu'elle se prépare pour le lendemain. Notre conduite dans l'affaire d'Italie prouve que, loin d'avoir jamais visé à embarrasser par de la roideur de notre part l'attitude du ministère de M. Casimir Périer, nous avons au contraire constamment été à la recherche des moyens de le servir. Tout ce que le courrier du 3 vous a porté en fournit des preuves nouvelles: que le Gouvernement français adhère aux propositions qui lui seront ainsi arrivées et de Rome et directement d'ici, alors le but pourra être atteint; autrement il ne le sera jamais, et la guerre s'engagera pour une niaiserie.

Metternich an Apponyi in Paris (Ref. W.) Wien, 6. Juli 1831.

1028. J'ai médité, avec une attention proportionnée à l'importance du sujet, les explications qui ont eu lieu entre vous et M. le Comte Pozzo, sur la communication au Cabinet français de mon expédition du 4 Juin dernier (N°s 1025—1027) qui avait été abandonnée à votre jugement.

J'ai dûment apprécié les considérations qui vous ont engagé, d'accord avec M. l'ambassadeur de Russie, à modifier quelques termes de cette même expédition. Convaincu que dans des occurrences délicates les affaires ne sont bien conduites qu'au moyen de la juste latitude qu'un Cabinet laisse aux hommes de confiance qu'il charge de l'exécution des mesures, je n'ai pas d'objection à faire aux changements que vous avez apportés au texte de mes directions.

Il est cependant un point sur lequel je dois de nouveau fixer toute votre attention, et vous inviter à vous en expliquer

avec le Comte Pozzo. J'entends parler de la décision de l'Empereur de répondre à l'appel qui lui serait adressé par le Saint-Père pour une nouvelle prestation de secours qui serait réclamée par Sa Sainteté et justifiée par les circonstances.

Il n'entre pas dans notre pensée de nier l'existence d'une décision pareille, car elle a été prise. Le fait lui-même est une nécessité pour nous, quelles que puissent en devenir les conséquences. Une de ces conséquences pourrait être la guerre que nous déclarerait la France; il faudrait l'accepter, car, je le répète, l'Empereur serait décidé à en courir les chances plutôt que de se soumettre à la certitude de la perte de sa Monarchie, en ne combattant pas en Italie.

Aussi la question a-t-elle été nettement posée par nous à Paris, à Rome, et dans mes explications uniformes à son sujet envers M. l'ambassadeur de France à Vienne. Il est permis d'espérer que les arrangements diplomatiques que parviendra à conclure la Conférence dans la première de ces capitales, établiront le principe dans le sens de nos besoins, — besoins qui à la fois sont ceux de l'Europe et du Gouvernement français lui-même, et qui ne peuvent être combattus que par les fauteurs et les suppôts de l'anarchie.

Je comprends d'un autre côté les considérations qui vous ont engagé, conjointement avec M. l'ambassadeur de Russie, à ne pas parler de l'objet dans une combinaison des choses où nos paroles eussent pu acquérir la valeur d'une menace et gêner par là une conclusion favorable sur le terrain diplomatique. Vous avez bien fait de vous en tenir à vos calculs.

Ce qui n'importe pas moins aujourd'hui, Monsieur l'Ambassadeur, c'est de nous placer dans une attitude nette et loyale vis-à-vis du Gouvernement français. Ne cachez rien sur la décision de l'Empereur, — décision qui n'est pas inconnue au Cabinet français, et sur laquelle aujourd'hui encore je me suis expliqué, sans même rencontrer d'opposition de sa part, avec M. le maréchal Maison. Le seul soin que vous aurez à

prendre, sera celui d'empêcher que le fait de la décision de Sa Majesté Impériale ne soit confondu par la malveillance avec un vœu. Notre décision ne porte que sur une éventualité dont la réalisation serait regardée par nous comme éminemment regrettable et malheureuse. Or nous n'avons pas l'habitude d'évoquer de pareilles éventualités, et bien moins de les désirer.

Veuillez donner connaissance de la présente dépêche à M. le Comte Pozzo et vous entendre avec lui sur votre marche. Vous trouverez un appui sûr dans ses lumières et dans son expérience consommée.

Alarmgerüchte über öſterreichiſche Rüſtungen.

1029. Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 27. Juni 1831.
1030. Metternich an Apponyi in Paris (Ref. D.) Wien, 27. Juni 1831.

1029. J'ai voué une attention particulière aux rapports de Votre Excellence du 13 au 18 Juin, dans lesquels Elle nous rend compte des paroles qui lui ont été adressées, au sujet des armements de l'Autriche, par M. le Comte Sébastiani et par M. le président du Conseil.

Je n'hésite non-seulement pas, Monsieur l'Ambassadeur, à vous mettre à même de satisfaire à l'engagement que vous avez pris envers ces Ministres, de porter incessamment à leur connaissance des éclaircissements de notre part à ce sujet, mais j'éprouve même une satisfaction véritable de trouver une occasion, que je n'ai pas recherchée, de vous charger d'émettre des explications qui nous paraissent fort simples.

L'Autriche a armé, mais ce n'est pas elle qui en a donné l'exemple.

Immédiatement après les événements de la fin du mois de Juillet dernier, l'Empereur a ordonné que les garnisons ordinaires dans ses provinces au delà des Alpes fussent renforcées. Les motifs qui ont engagé Sa Majesté Impériale à cette mesure étaient évidents, et ils ont d'autant moins besoin d'être récapitulés que, par votre organe même, le Cabinet français a su leur

rendre justice. De malheureuses entreprises révolutionnaires n'ont pas tardé à justifier notre prévision, et c'est à elle que l'Europe est aujourd'hui redevable de ne pas voir l'Italie lui offrir le spectacle d'un bouleversement flagrant, et les embarras incommensurables et communs à tous les États, qui en eussent été la suite nécessaire.

Je regarde comme tout aussi inutile de citer ici les immenses armements que la France a successivement ordonnés. A côté d'une garde civique d'un million et demi d'hommes, l'armée régulière a été portée à son grand complet de guerre. L'Empereur a dès lors fait ce que toutes les Puissances ont regardé comme étant de leur devoir; il a mis sa propre armée au grand complet de son état de paix, et il a ordonné l'appel des premiers bataillons de la landwehr, qui d'après notre organisation militaire font partie de la troupe de ligne.

Le Gouvernement français peut sans aucune peine évaluer la force de l'armée autrichienne. Il lui suffira pour cela de compter le nombre des bataillons et des escadrons dont elle se compose. La compagnie est forte de cent quatre-vingts hommes, l'escadron compte cent cinquante chevaux. D'après notre système de cantonnement, les hommes, pour être disponibles, n'ont pas besoin d'être tenus sous les armes et de peser ainsi sur le trésor de l'État; un laps de temps très-court suffit pour les faire entrer en ligne. Notre cavalerie est complète depuis l'année 1829. L'armée est ainsi toujours prête à rendre le service auquel elle pourrait être appelée.

Quant à sa dislocation, elle doit être également connue du Gouvernement français. Il sait combien, depuis plusieurs mois, nous avons de troupes dans nos provinces italiennes. Malgré ce que peuvent en avoir mandé des rapporteurs inexacts, leur nombre n'a point été augmenté dans les derniers temps. Sa Majesté Impériale, fidèle à ses devoirs envers la Confédération germanique, a stationné son contingent dans les provinces allemandes de son Empire. Un corps d'armée de soixante mille hommes fait le service de sûreté et de santé en Galicie.

L'artillerie et le train n'ont point reçu de renforts, leur matériel existe en permanence. Le nombre exigé par le service dans le Royaume Lombard-Vénitien et par le contingent fédéral est complet.

Telle est, Monsieur l'Ambassadeur, l'exacte vérité, et si nous avons lieu d'être surpris, ce ne serait pas de ce qu'elle fût connue, mais des erreurs que j'ai trouvées consignées dans vos rapports. Ces erreurs, je vais les rectifier.

MM. les Ministres français ont fixé votre attention sur les faits suivants:

1° Grande réunion de forces dans le Tyrol et dans le Vorarlberg;

2° Formation d'un camp sur „l'Imster";

3° Passage attendu de troupes dans le Wurtemberg;

4° Artillerie à Vérone.

Voici les faits:

Ad 1° Nous avons dans le Tyrol les forces suivantes:

Régiment Grand-Duc de Bade . . .	3	bataillons
„ Peterwardein	1	„
„ Chasseurs de l'Empereur .	1/3	„
	4 1/3	bataillons

Dans le Vorarlberg:

Régiment Broder	1	„
„ Chasseurs de l'Empereur .	2/3	„
	1 2/3	bataillons
Somme totale	6	„

Ad 2° C'est avec beaucoup de peine que je suis parvenu à découvrir l'existence de l'Imster, ruisseau qui coule près d'Imst en Tyrol.

Ce n'est pas avec 4 1/3 bataillons que pourrait se former un camp; mais il y a plus; Imst, vu sa position topographique, n'est pas un lieu susceptible de jamais recevoir un camp.

Dans toute la Monarchie, il n'existe pas une concentration de troupes et bien moins encore un camp, et il est

si peu question d'en former, que l'Empereur a naguère répondu à la proposition que le Département militaire lui avait soumise, de mettre à profit l'état de situation de l'armée pour la réunir l'automne prochain dans plusieurs camps d'exercice, — que, vu des considérations politiques, Sa Majesté Impériale n'appréciait pas la proposition, quelque juste qu'elle pût être sous le seul point de vue d'administration militaire.

Ad 3° La supposition admise ici comme un fait est tellement contraire à l'ordre de choses existant dans la Confédération, que nous n'y comprenons rien.

Ad 4° Le dépôt d'artillerie correspondant au nombre de troupes présent dans le Royaume Lombard-Vénitien est en effet réuni aujourd'hui, comme toujours, à Vérone, c'est-à-dire sur le point central de ce Royaume, qui est en même temps celui où réside ordinairement le Commandant en chef.

Après cet exposé, fait sans phrases, je n'hésiterais pas à demander au Cabinet français si ces notions, que je viens de qualifier de fausses, lui sont venues de la part des Gouvernements de Munich, de Carlsruhe ou de Dresde, si je ne connaissais les seules sources d'où elles peuvent lui être parvenues. Ce sont les hommes dévoués au parti du mouvement, en Bavière, en Saxe, dans le Grand-Duché de Bade, ce sont les fauteurs de la neutralité offensive en Suisse et les factieux en Italie, qui s'appliquent à accréditer des bruits qui cadrent avec leurs vues subversives. Ces hommes ont en horreur la paix politique, car ce n'est qu'au moyen de la guerre qu'ils espèrent pouvoir arriver à leurs fins. Les mêmes hommes qui emploient tous les moyens qu'ils regardent comme à leur portée pour dérouter dans sa marche le Cabinet français, ne sont pas moins actifs envers nous pour nous égarer sur le compte des projets du Palais-Royal. Mais leur peine sera inutile; nous n'ajoutons aucune foi à leurs insinuations; et les rapports de nos agents diplomatiques, accoutumés à ne jamais nous parler que le langage de la vérité, loin de nous inspirer

de vaines inquiétudes, servent au contraire à nous mettre en garde contre les mensonges officieux des factions.

La question, Monsieur l'Ambassadeur, la question véritable n'est pas dans le fait des armements; elle est là où, dans les directions que nous vous avons adressées le 3 de ce mois (N° 1024), nous l'avons cherchée. Les armées sont généralement sur pied, et certainement elles ne le sont, par suite même de l'organisation militaire française, nulle part davantage et d'une manière plus dispendieuse qu'en France. En Autriche comme en Prusse, vu leur organisation différente, les armées, pour être prêtes, n'ont pas besoin de peser de tout leur poids sur le trésor de l'État. Le mal d'une position telle que l'est celle du moment, est dans l'abus auquel elle prête avec une déplorable facilité au jeu des partis. Ce mal, s'il est reconnu dans les pays le moins remués de l'Europe, combien ne doit-il pas être senti plus fortement par le Gouvernement d'un État livré à un mouvement intense?

Aussi la question du désarmement a-t-elle été agitée par le Cabinet français. Notre propension à la servir ne saurait être douteuse; nos instructions à ce sujet sont entre les mains de Votre Excellence. Si l'Empereur notre auguste Maître voulait la guerre, il y a longtemps qu'il l'aurait provoquée, car matériellement son ajournement ne lui aurait offert aucun avantage. Ce qu'il veut, c'est la conservation de la paix politique; non que Sa Majesté Impériale ne se reconnaisse pas les moyens de faire la guerre, mais parce qu'Elle est convaincue, avec tout ce que l'Europe renferme d'hommes sages, et par conséquent également avec le Cabinet français, que la guerre serait une arme puissante fournie aux partis qui ne rêvent que bouleversements et ne visent qu'au triomphe de l'anarchie.

Cette explication, Monsieur l'Ambassadeur, me paraît épuiser la matière, et s'il reste à MM. les Ministres français un vœu à former ou une question à nous adresser, veuillez les inviter à nous les faire connaître avec une entière franchise. Dans

notre attitude politique, rien n'est secret; tout, au contraire, peut être dit, car nos vues sont toutes conservatrices.

L'Empereur ne veut point faire de conquêtes matérielles, et tout aussi peu entre-t-il dans ses vues d'étendre son influence morale hors des limites d'une saine politique. L'Autriche est un grand État placé dans une position géographique centrale. Les États placés ainsi, sont, de leur nature, voués de préférence à un système de sage défensive. Telle est également la direction de notre politique; lors même que les factions voudraient nous en faire sortir, leurs motifs ne sauraient être les nôtres.

Metternich an Apponyi in Paris (Ref. D.) Wien, 27. Juni 1831.

1030. La dépêche précédente épuise tellement la matière, qu'il ne me reste à y ajouter que quelques remarques, destinées à votre propre direction.

Les explications que vient de nous demander le Cabinet français ne renferment rien qui pourrait nous déplaire. Je ne suis pas surpris d'une manifestation d'inquiétudes de la part d'hommes placés ainsi que le sont les Ministres français.

Après que le Cabinet Lafitte eut suivi la direction de la guerre, le Cabinet Périer s'est placé sur le terrain de la conservation de la paix. Des armements importants se sont en attendant effectués, et leur complément n'ayant pas coïncidé avec le moment de leur emploi primitif, ils ont dû tourner en des embarras d'autant plus réels pour le Gouvernement qui les avait si imprudemment ordonnés, que ces mêmes armements ont motivé ceux des autres Puissances continentales, et qu'ils sont devenus, entre les mains des adversaires de l'intérieur, une arme à double tranchant.

Ce que je trouve de curieux dans la démarche des Ministres français, c'est la naïveté avec laquelle ils vous ont signalé les points d'où leur sont venues les notions toutes fausses sur lesquelles ils ont fondé leurs réclamations. Par ce fait même, M. le général Sébastiani nous a fourni avec une

inconcevable légèreté le meilleur contrôle pour constater des suppositions que nous avions déjà formées ....*).

De tout cela il ressort cependant une vérité, et cette vérité est que le premier Ministre français désire franchement éviter la guerre. Il voit ce qu'elle lui vaudrait, et je lui crois trop d'esprit pour ne pas être convaincu qu'il n'attache pas au seul fait de la paix politique les chances de perdition qui l'entourent lui et le trône de Louis-Philippe! Votre ligne d'argumentation est toute tracée en ce qui concerne les vues politiques de notre Cour. Nous savons aussi ce que vaudrait à l'Europe, et à nous en particulier, la guerre que redoute M. Casimir Périer. La paix n'a donc pas de plus francs auxiliaires que nous; on ne saurait en douter, à moins qu'on ne nous croie privés de raison, et je ne sache pas que nous nous soyons rendus coupables de rien qui puisse autoriser personne à nous taxer de folie.

La guerre sera le fruit des bouleversements qui attendent la France; mais alors encore ce sera elle qui se jettera hors de ses frontières: personne ne commettra la faute d'aller l'y chercher au dedans. Cette assurance, vous pouvez la donner en toute sécurité.

Abzug der österreichischen Truppen von Bologna.

1031. Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 31. Juli 1831.
1032. Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 31. Juli 1831.

1031. L'évacuation de Bologne a eu lieu le 15 de ce mois, et l'entière évacuation du territoire pontifical a été consommée le 17. Le faible corps de troupes qui s'est retiré des Légations a reçu l'ordre de ne pas hâter sa marche à travers l'État de Modène; il y fera encore quelque séjour. Sa présence dans ce Duché a le double but, d'une part, d'en imposer encore aux anarchistes de Bologne, qui n'ont pas tardé à reprendre

*) Hier folgt eine nähere Schilderung der unlauteren Quellen, aus denen die falschen Nachrichten geflossen sind. D. H.

un grand essor dès qu'ils se sont sentis délivrés de la présence d'une force répressive; et de l'autre, de nous prêter un moyen d'action sur Mgr le Duc de Modène.

La roideur qui caractérise ce Prince nous a déjà souvent causé de grands embarras. L'Empereur a saisi la présente occurrence pour faire envers Son Altesse Royale une nouvelle démarche dans le sens le plus conforme à ses véritables intérêts, et nous nous flattons qu'elle sera couronnée du succès qu'elle mérite.

Veuillez, Monsieur l'Ambassadeur, si l'occasion devait s'en présenter, vous expliquer tout naturellement dans le sens des indications que je viens de vous transmettre.

Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 31. Juli 1831.

1032. Les nouvelles instances faites par les représentants des Puissances auprès du Saint-Père, relativement à l'évacuation de Bologne, à la suite des communications reçues de leurs collègues de Paris en date de 18 Juin, ont déterminé le Gouvernement pontifical, qui avait accédé à toutes les propositions faites pour l'amnistie, à publier les réformes administratives qu'on avait eu jusqu'ici le temps de préparer, et à déclarer, par des notes simultanément adressées le 3 Juillet de la part du Cardinal Bernetti aux ambassadeurs d'Autriche et de France, qu'il consentait à la retraite de nos troupes, sans y attacher la condition de la garantie de l'autorité temporelle du Saint-Siége et de la tranquillité de ses États de la part de la France. Cette démarche faite, M. le Comte de Lützow n'a pas pu se refuser à la demande de M. de Sainte-Aulaire, et en conséquence des pouvoirs qui lui étaient confiés, il a donné l'ordre du départ au général commandant notre garnison à Bologne. Agissant avec une bonne foi et une loyauté complètes, il n'a pas hésité, même avant d'en avoir reçu d'ici l'autorisation expresse, à fixer ce départ, d'après le désir du Gouvernement français, au terme du 15 Juillet, au lieu de celui du 20, convenu à la conférence de Paris.

Cette marche de notre ambassadeur, conçue dans le véritable esprit de son Cabinet dont il était pénétré, renferme la preuve la plus complète de notre disposition sincère à seconder sans réserve l'intérêt de conservation du Gouvernement français jusque dans toutes les nuances qui peuvent répondre aux nécessités de sa position. Nous aurions dû sans doute nous attendre à un procédé également franc et amical du côté du représentant de la France. Mais tel n'a pas été le cas jusqu'ici.

M. le Comte de Lützow, fidèle à ses instructions, a donné en faveur du maintien de la tranquillité future des Etats du Saint-Siége et des moyens auxquels Sa Sainteté aurait la faculté de recourir pour assurer son autorité souveraine, la déclaration que vous trouverez ci-jointe en copie*), et à laquelle M. le Ministre de Russie a accédé sans restriction. M. le Ministre de Prusse a exprimé en termes généraux l'intérêt de sa Cour en faveur de la Souveraineté temporelle du Saint-Père; mais des instructions postérieures de son Gouvernement placent celui-ci entièrement sur la même ligne que nous. M. Brooke Taylor a dû, comme vous le savez, s'abstenir de tout acte officiel vis-à-vis de la Cour de Rome.

Quant à M. de Sainte-Aulaire, nous savions par les rapports de Votre Excellence que ses instructions l'autorisaient à donner la garantie de sa Cour en faveur du maintien et de l'intégrité de la Souveraineté du Saint-Siége et de la tranquillité de ses États; nous savions même qu'elles lui laissaient une certaine latitude relativement aux termes de sa déclaration.

*) Diese Declaration lautet im Wesentlichen: „L'Empereur et Roi a daigné permettre au soussigné de déclarer que Sa Majesté accorde la garantie de l'intégrité des États soumis à la Souveraineté du Saint-Siége d'après les dispositions territoriales fixées par les stipulations de 1815, garantie étendue pareillement sur le maintien, dans toute son étendue, de la Puissance temporelle du Saint-Siége à laquelle Elle ne souffrira jamais qu'il soit porté atteinte, fait qu'Elle signale d'avance, confiant dans l'uniformité des vues et des principes conservateurs des Souverains ses augustes amis et alliés sur l'objet de leur commune et juste animadversion." D. H.

Néanmoins, cet ambassadeur s'est borné à une réponse vague et dilatoire, qui semble faire dépendre la garantie de la France de la publication d'un système d'institutions administratives et judiciaires pour les États pontificaux, et, en une certaine manière, de l'approbation que ces institutions rencontreraient de la part des Chambres françaises. Je n'ai pas besoin, sans doute, ni pour vous, Monsieur le Comte, ni pour le Cabinet du Palais-Royal, de relever le peu de convenance qui se trouve dans un pareil choix d'expressions. Le Saint-Père, Souverain indépendant, a introduit dans son administration des améliorations salutaires, conçues pour la plupart dans l'esprit du système de Gouvernement dont Pie VII avait eu en vue le développement successif, et qui avait été regardé unanimement par tous les Cabinets comme la base la mieux adaptée aux besoins des provinces romaines; il a annoncé d'autres dispositions générales également utiles, que le temps n'a pas encore permis de réaliser; il a même témoigné, dans son Édit du 5 Juillet, l'intention de faire revivre, moyennant une révision nécessaire, les anciens statuts de ville; il a eu égard à la plus grande partie des conseils que les représentants des cinq Puissances lui avaient soumis par le Memorandum rédigé d'un commun accord entre eux*); et si toutes les propositions que renferme cette pièce n'ont pas été adoptées dès à présent, c'est que c'étaient des conseils qu'on présentait et non une loi que l'on avait dictée à Sa Sainteté. Au reste, c'est le discours du Roi à l'ouverture des Chambres qui a le mieux fait justice des scrupules de l'ambassadeur de Sa Majesté, par les termes d'appro-

*) In dieſer Denkſchrift (vom 21. Mai 1831) vereinigten ſich die Vertreter der fünf Großmächte dahin, daß die Umgeſtaltung der Staatseinrichtung in den päpſtlichen Staaten ſich nicht blos auf die im Aufſtande geweſenen Länder beſchränke, ſondern eine den ganzen Kirchenſtaat umfaſſende ſei. Sie verlangten Anerkennung der Zuläſſigkeit Weltlicher zu allen Zweigen der Verwaltung und Gerechtigkeitspflege. Sie wollten, daß die neuen Einrichtungen auf feſte Grundlagen geſtellt und durch eine garantie intérieure gegen die den Wahlen bisher innewohnenden Schwankungen geſchützt würden. Für die Verbeſſerungen in der Gerechtigkeitspflege wieſen ſie auf das motu proprio des Jahres 1816 hin, deſſen volle Entwicklung

bation sans réserve dans lesquels il parle d'améliorations assurées aux États du Pape, et qui font espérer que leur tranquillité ne sera plus troublée.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Comte, que le Ministère français ne sente la justesse de ces réflexions, et qu'il ne soit disposé en conséquence à prendre à l'égard du Gouvernement pontifical une attitude qui réponde à la manière pleine d'abandon dont nous avons agi vis-à-vis de la France, et marque l'accord sincère des intentions de cette Puissance avec les nôtres, pour le maintien de l'autorité du Saint-Père et du repos de ses États. . . .

Je vous invite, Monsieur le Comte, à donner lecture de la présente dépêche à M. le président du Conseil. Il y reconnaîtra notre sincère désir de prévenir tout ce qui pourrait troubler l'harmonie entre les deux Cours. Écarter les sujets de complication et de discussions fâcheuses, c'est là travailler véritablement dans l'intérêt du désarmement général que réclament également les besoins des peuples et les vœux des Gouvernements.

Ueber die Nothwendigkeit der Einigung der drei Nordmächte.

1033. Metternich an Werner in Teplitz*) (D.-A.) Wien, 31. Juli 1831.

1033. . . . Euer Hochwohlgeboren melden mir die volle Zustimmung Seiner Majestät des Königs von Preußen zu den verschiedenen

---

ihnen genügend schien; für die unteren Zweige der Verwaltung trugen sie auf Herstellung der Municipien mit Erweiterung ihrer Freiheiten an. Neben dem Statthalter in den Provinzen wollten sie einen ständigen Verwaltungsrath oder Ausschuß aus den Municipalitäten mit berathender Stimme und zur Controle der Gemeindeverwaltung, der Steuerverwaltung, der Wünsche und Bedürfnisse des Volkes. Endlich riethen sie zur Einsetzung eines obersten Rechnungshofes in der Hauptstadt, dem die Controle aller Staatsausgaben und -Einnahmen, sowie auch die öffentliche Schuld unterstehen sollte. D. H.

*) Baron Werner, österreichischer Legationsrath in Berlin, war nach Teplitz, wo der König Friedrich Wilhelm III. zum Curgebrauch einen mehrwöchentlichen Aufenthalt genommen hatte, gesendet worden, um mit dem preußischen Hofe in directer Fühlung zu bleiben. D. H.

Arbeiten, welche Sie im Falle waren, Höchstdemselben zu unterlegen. Sie sagen mir ferner, daß der König meine Meinung über die nähere Anwendung unseres im Verlaufe dieses verhängnißvollen Jahres so oft ausgesprochenen Gefühles über die Nothwendigkeit eines engeren Verständnisses zwischen Preußen, Oesterreich und Rußland, und der beiden ersteren Höfe in Beziehung auf die deutschen Bundesangelegenheiten zu kennen wünscht. Ich werde diesem Wunsche, der für mich den vollen Werth eines Befehls hat, möglichst zu entsprechen mich bestreben und dies zwar mit eben der Freimüthigkeit, die ich mir zur Pflicht machte, so oft mir das Glück zu Theil wurde, Seiner Majestät persönlich gegenüberzustehen.

Vor Allem sei mir vergönnt, einige Blicke auf die Vergangenheit zu werfen, denn aus dieser allein können die wahren Bedürfnisse des Augenblicks abgeleitet werden.

Die Grundlage des politischen Systems, welches die seit dem Untergange der Napoleonischen Herrschaft in Europa eingetretene, in ihren Hauptbestimmungen bis zum Jahre 1830 aufrecht erhaltene Ordnung der Dinge geschaffen hatte, war die im Jahre 1813 gestiftete Quadrupel-Allianz. Derselben wurde im Jahre 1818 Frankreich als fünfte Macht zugesellt, d. h. diese Macht wurde von den vier alten Alliirten der Rechte und Verpflichtungen ihrer Allianz theilhaftig erklärt.

Fast gleichzeitig mit der Entstehung dieses großen und heilsamen Bundes entwickelte sich die ihm feindselige Thätigkeit der in den Stürmen der ersten französischen Revolution entstandenen, mehr oder weniger über alle europäischen Länder verbreiteten revolutionären Partei, deren verderblicher Einfluß in den letzten zehn Jahren zu einer für den inneren und äußeren Frieden der Staaten gleich gefahrvollen Höhe heranwuchs. Unter einer festen, umsichtigen, zu Paris centralisirten Oberleitung umschlang das Netz der Revolution bald ganz Europa; und in demselben Maße lösten sich die Bande der großen Allianz. Vom Beginn des Jahres 1826 an war dieselbe eigentlich nur noch ein leerer Wortschall; unter den fünf Mächten hatten sich drei zu einem mit den Grundbegriffen der alten Allianz in offenem Widerspruche stehenden politischen Unternehmen verbunden; die Wahrheit

war das Aufhören der alten Allianz; im Publicum lebte sie unter dem Spottnamen der heiligen fort und als solche ward sie durch die Oberleitung der Revolution dem Hohne der Völker preisgegeben.

Es wäre unbillig, die Ansichten des russischen Monarchen, im Verlaufe dieser Zwischenperiode, mit jenen des englischen und französischen Kabinets zu vermengen. Wir nehmen unbedingt an, daß im Sinne des Kaisers Nicolaus das Fortbestehen der Allianz mit der im Jahre 1827 geschlossenen Separat-Verbindung nicht als unvereinbar betrachtet wurde. Dies war aber keineswegs der Fall der beiden anderen an dieser Verbindung theilnehmenden Kabinete. In diesen ward die Abweichung von den Grundsätzen der Allianz von nun an das herrschende Princip; und wenn zwischen beiden noch ein Unterschied obwaltete, so war es der, daß die Abweichung sich in England bestimmter und offener als in Frankreich aussprach. Mit Canning's Eintritt in das Ministerium war England moralisch und factisch von der Allianz geschieden, und in Folge der überwiegenden Stimmung in der Nation hätte kein Nachfolger des bald verschiedenen Ministers es auch mehr vermocht, die Allianz in ihren Urbegriffen in England wieder in's Leben zu rufen.

Unter diesen Auspicien fand in den letzten Julitagen des verflossenen Jahres der Umsturz des französischen Thrones statt. Dieses Ereigniß — die vorauszusehende Folge der unzähligen administrativen und politischen Fehlgriffe, deren sich seit dem Jahre 1814 die Bourbon'sche Regierung schuldig gemacht hatte — wirkte auf Europa wie der Durchbruch eines Dammes. Die revolutionäre Fluth überschwemmte die längst zur Aufnahme der Wässer vorbereiteten Staaten. Nur dort, wo in der Zwischenperiode — in der Zeit einer trügerischen Ruhe — die verderblichen Vorarbeiten der Werkmeister der Revolution durch die Weisheit der Regierungen mehr oder minder beengt worden waren, erhielten sich noch Staaten mit genugsam freier Bewegung, um wenigstens Kraftäußerung vorbereiten zu können.

Im Augenblicke, als ich, auf dem Lande in Böhmen, den schnellen Sieg der Revolution in Frankreich erfuhr, glaubte ich die zufällige Anwesenheit des russischen Vicekanzlers in meiner Nähe benützen zu

sollen, um mit ihm über die von mir als unerläßlich erachteten ersten Maßregeln der gemeinsamen Rettung Rücksprache zu pflegen*).

Seine Majestät der König von Preußen sind in der vollen Kenntniß der Anträge, welche ich in den ersten Tagen des Augustmonats dem Herrn Grafen von Nesselrode machte. Sie bestanden:

1. In der Feststellung eines gemeinsamen Benehmens in Beziehung auf die neuentstandene französische Regierung;

2. in der augenblicklichen Errichtung eines der Verständigung unter den Höfen von Oesterreich, Preußen und Rußland gewidmeten Centralpunktes, in welchem nicht nur der von denselben einzuhaltende allgemeine Gang, sondern auch dessen Anwendung auf specielle Fälle und die so nothwendige Gleichförmigkeit der in jedem vorkommenden Fall von ihnen zu führenden öffentlichen Sprache, verabredet und beschlossen werden konnte. Ich schlug Berlin als den wahren Mittelpunkt zwischen Petersburg, Wien und Paris vor. An die drei Höfe sollten, in meiner Idee, wie an einem Krystallisationspunkte die sämmtlichen deutschen und italienischen Höfe und der König der Niederlande sich anschließen. An England wäre die Aufforderung ergangen, Theil an der moralischen Vereinigung der Continentalmächte zu nehmen; im Falle es den Vorschlag von der Hand gewiesen hätte — eine mehr als wahrscheinliche Voraussetzung — waren die letzteren wenigstens deutlich vor sich selbst und vor Europa hingestellt.

Graf Nesselrode nahm den ersten Theil meines Antrages an; vom zweiten wollte er nichts hören und ihn nicht einmal ad referendum bei seinem Herrn nehmen.

Von diesem Augenblicke an war der feste Boden für die drei Höfe verloren und mit ihm die einzig ausgiebige Hilfe für die Gesammtheit der Staaten. Die augenblickliche Folge in den Ereignissen hat dies bewiesen.

Das erste ungedeihliche Resultat der Nichtverständigung zwischen den drei Kabineten war die getrennte Anerkennung der neuen Ordnung der Dinge in Frankreich. Oesterreich und Preußen vollführten dieselbe in beinahe gleichen Worten, und ebenso in sich nahestehenden Momenten. Die Anerkennung Rußlands zögerte, und der höchst auf-

*) Siehe „Chiffon de Carlsbad" in der Anmerkung zu Nr. 964. D. H.

war das Aufhören der alten Allianz; im Publicum lebte sie unter dem Spottnamen der heiligen fort und als solche ward sie durch die Oberleitung der Revolution dem Hohne der Völker preisgegeben.

Es wäre unbillig, die Ansichten des russischen Monarchen, im Verlaufe dieser Zwischenperiode, mit jenen des englischen und französischen Kabinets zu vermengen. Wir nehmen unbedingt an, daß im Sinne des Kaisers Nicolaus das Fortbestehen der Allianz mit der im Jahre 1827 geschlossenen Separat-Verbindung nicht als unvereinbar betrachtet wurde. Dies war aber keineswegs der Fall der beiden anderen an dieser Verbindung theilnehmenden Kabinete. In diesen ward die Abweichung von den Grundsätzen der Allianz von nun an das herrschende Princip; und wenn zwischen beiden noch ein Unterschied obwaltete, so war es der, daß die Abweichung sich in England bestimmter und offener als in Frankreich aussprach. Mit Canning's Eintritt in das Ministerium war England moralisch und factisch von der Allianz geschieden, und in Folge der überwiegenden Stimmung in der Nation hätte kein Nachfolger des bald verschiedenen Ministers es auch mehr vermocht, die Allianz in ihren Urbegriffen in England wieder in's Leben zu rufen.

Unter diesen Auspicien fand in den letzten Julitagen des ver
flossenen Jahres der Umsturz des französischen Thrones statt. Dies
Ereigniß — die vorauszusehende Folge der unzähligen administrativ
und politischen Fehlgriffe, deren sich seit dem Jahre 1814 die Bo
bon'sche Regierung schuldig gemacht hatte — wirkte auf Europa
der Durchbruch eines Dammes. Die revolutionäre Fluth
die längst zur Aufnahme der Wässer vorbereiteten Sta
wo in der Zwischenperiode — in der Zeit einer tri
die verderblichen Vorarbeiten der Werkmeister d
die Weisheit der Regierungen mehr oder w
waren, erhielten sich noch Staaten mit gen
um wenigstens Kraftäußerung vorbereiten z

Im Augenblicke, als ich, auf dem Lande

Sieg der Revolution in Frankreich
Anwesenheit des russischen Vicekö

merksamen feindseligen Partei wurde hiedurch der Beweis geliefert, daß zwischen den alten Alliirten kein festes Einverständniß mehr bestehe.

Die französische revolutionäre Regierung verkündete laut das Princip der Nichtintervention. Während dies von den Beförderern alles revolutionären Treibens im Auslande mit Enthusiasmus aufgenommen ward, vermißten die Freunde der Ordnung aller Orten den Ausspruch der Mächte gegen die gefahrvolle Neuerung. Die belgische, die polnische und die italienische Revolution wurden die unmittelbare Folge des Aufstellens eines falschen, jeden Aufruhr schützenden Princips von der einen, und des Stillschweigens der Mächte von der anderen Seite; ein Stillschweigen, welches von der leichtgläubigen Menge als Anerkennung des Princips angesehen und als solche von den Beförderern des Uebels allgemein ausgegeben wurde. Ueber die Wahrheit dieser Behauptung haben wir die stichhältigsten Beweise bei der Nachforschung der Quellen der Revolutionen in Italien erhalten. Wir werden selbe, sobald sie in die gehörige Ordnung gebracht sein werden, den befreundeten Kabineten mitzutheilen nicht unterlassen.

So standen die Dinge, als wir, im vollen Gefühle des dringenden Bedürfnisses, vor mehreren Monaten unsere Stimme abermals zu Gunsten einer Verständigung zwischen den drei Höfen erhoben und dies zwar zuerst zu Petersburg, weil der Widerstand in der früheren Periode von dort ausgegangen war.

Graf Nesselrode lehnte auch diesmal den Antrag ab; später und nach wiederholter Anregung der Sache läugnete das russische Kabinet nicht mehr das Bedürfniß eines Einverständnisses, schlug uns aber London als den Ort, wo es einzuleiten wäre, vor.

Gegen den Vortheil der Beiziehung des vierten Gliedes der alten Allianz war in der Theorie Nichts, in der Praxis Alles einzuwenden. Als die erste Einwendung letzterer Art mußten wir die unläugbare Wahrheit erkennen, daß in der That England bereits längst aus der Quadrupel-Allianz, im Sinne wie die drei anderen Theilnehmer sie verstanden, ausgeschieden war. Um mit der wahren Lage der Dinge im Einklange zu sein.
auf den Versuch, die Quadr

gerichtet sein sollen. Denn auf das Nichtbestehende bauen zu wollen, hat keinen Sinn. Das Resultat des logisch richtigeren Antrages wäre das nämliche gewesen; die damalige englische Regierung würde sich ebensowenig zur Erneuerung der alten Allianz als zur Anwendung der heilsamen, von ihr verläugneten Grundsätze derselben bereit gezeigt haben.

Die Nothwendigkeit einer festen Verständigung zwischen den drei Kabineten ist indessen mit jedem Tage fühlbarer geworden. Um deren Zweck deutlich hinzustellen, bedarf es nur der folgenden Erwägung.

Die revolutionäre Partei steht auf das Innigste verbunden; sie nimmt keine Rücksicht weder auf politische Grenzen, noch auf die Verschiedenheit der Volksstämme. Umsturz des gesetzlich Bestehenden, ohne Rücksicht auf dessen Werth, Ursprung und Bedürfniß, ist das Ziel ihres Bestrebens; rastloses Vorschreiten das Mittel zum Zwecke.

Durch ihren Ursprung steht die dermalige französische Regierung auf dem Felde der Revolution; und da die letztere Nichts zu schaffen vermag, so ist der volksthümliche Thron ein steter Spielball der Anarchie. Wir sind ganz bereit, dem Manne, welcher heute an der Spitze der Verwaltung steht, volle Gerechtigkeit und seinem Streben die mögliche Hilfe zu leisten. Welche Garantie für die Dauer kann uns jedoch das augenblicklich Bestehende darbieten? Nehmen wir aber auch die Möglichkeit der Dauer an, so bleibt das Uebel in seiner vollen Kraft, welches für geregelte auf einer andern Basis ruhende Mächte aus der Nothwendigkeit entspringt, dem Zwecke der Erhaltung eines leidlichen Ministeriums in Frankreich täglich Opfer zu bringen, welche die Reiche und die Throne in ihren Grundfesten untergraben und selbe in der öffentlichen Meinung herabwürdigen.

Dieses Uebel kann in der gegenwärtigen Lage der Dinge nicht gänzlich beseitigt, es kann aber gemildert werden. Hierzu erkennen wir nur ein Mittel und dieses Mittel ist:

die innigste Verständigung unter den drei Monarchen über welche sie fortan zu verfolgen entschlossen sind, weise, solche in speciellen Fällen zur Anwendung

zu bringen, und endlich über die Wahl der Form und der Worte, in welchen sie die ihrer Politik zum Leitfaden dienenden Grundregeln vor dem europäischen Publicum auszusprechen sich berufen finden können."

Die Nothwendigkeit einer solchen Gestaltung und die Nachtheile, welche sich aus deren Mangel bereits ergeben haben, sind durch die verschiedenen Fälle, welche sich im Verlaufe des nun verfließenden Jahres bereits ereigneten, hinlänglich erwiesen.

Hätte unter den drei Mächten gleich beim Eintritt der neuen revolutionären Periode die von uns so sehnlich gewünschte Verständigung stattgefunden, welch' einen verschiedenen Gang hätten nicht die niederländische, die polnische und die italienische Revolution genommen; das russische so unzeitige Manifest*) würde den französischen Kriegsrüstungen nicht den Vorwand geboten haben; die kleineren Staaten wüßten, an welches Centrum sie sich im Falle der Noth anzuschließen hätten; die Hoffnung, welche die anarchische Faction auf das Nichtbestehen einer vollkommenen Einigkeit zwischen den Hauptmächten gründet und der Muth, den sie aus diesem Trugbilde schöpft, würden endlich nicht so nachtheilig auf den öffentlichen Geist wirken, als dies leider nur zu sehr der Fall ist.

Das, was in Folge einer nicht genug zu bedauernden Irrung nicht besteht, muß geschaffen werden und hierzu bedarf es nur des festen Willens der drei Monarchen. Nur von ihnen hängt es ab, sich mit Vermeidung alles Aufsehens über einen Ort zu vereinigen, an welchem die Gegenstände, welche gemeinschaftliche Beschlüsse und gemeinschaftliche Aussprüche erfordern, ohne Zeitverlust gründlich und zusammenhängend verhandelt werden können.

In der heutigen Lage der Dinge würde ich Wien als den tauglichsten Vereinigungspunkt vorschlagen. Wollen Seine Majestät der König Ihren Gesandten am hiesigen Hofe bevollmächtigen, sich mit mir und einem Repräsentanten Seiner russischen Kaiserlichen Majestät

*) Ohne Zweifel eine Hinweisung auf das Manifest des Kaisers Nicolaus aus Peterhof vom 11. August 1830, womit ungeachtet der Beendigung des Krieges mit der ottomanischen Pforte eine außerordentliche Recrutenaushebung im ganzen Reiche für nöthig erachtet und ausgeschrieben wurde. D. H.

zu besprechen und zu verständigen, so wird der Erfolg bald beweisen, daß es noch Mittel und Wege gibt, das, was nicht die bisherigen Erschütterungen bereits unwiederbringlich zerstört haben, aus dem bevorstehenden allgemeinen Schiffbruche zu retten. Vorbereitende Schritte zu diesem Zwecke habe ich mittelst des letzten nach Petersburg gesendeten Couriers gethan. Wenn die Idee von preußischer Seite daselbst unterstützt wird, so verzweifle ich an deren Ausführung nicht.....

Die Wahl des Prinzen Leopold von Sachsen-Coburg zum König der Belgier.

1034. Metternich an Trauttmansdorff in Berlin (D.) Wien, 5. September 1831.
1035. Metternich an Esterhazy in London (D.-A.) Wien, 16. September 1831.

1034. M. d'Hooghvorst vient d'arriver ici, chargé d'annoncer à l'Empereur l'avénement du Prince Léopold de Saxe-Cobourg au trône de Belgique*).

Notre auguste Maître m'a autorisé à le recevoir, mais à le prévenir en même temps que Sa Majesté Impériale ne reconnaîtrait pas formellement le nouveau Roi avant que le conflit belge soit arrivé à sa fin véritable, c'est-à-dire à cette époque de la pacification où la reconnaissance pourrait également avoir lieu de la part de Sa Majesté Néerlandaise.

Je me suis acquitté hier matin de cet ordre. M. d'Hooghvorst avait l'air de ne pas s'y attendre. Je l'ai prévenu que, bien qu'il n'existât aucune entente préalable entre les Cours alliées, je me permettais de regarder comme certain que Sa Majesté Prussienne et Sa Majesté Impériale de Russie suivraient une même ligne de conduite. Il me dit qu'il le regardait comme probable de la part de la première de ces Puissances, mais qu'il croyait avoir des notions contraires sur

*) Nachdem in der Londoner Conferenz vom 20. Januar die Unabhängigkeit Belgiens ausgesprochen worden war, wählte der belgische Congreß am 4. Juni den Prinzen Leopold von Sachsen-Coburg zum König der Belgier. Am 26. Juni erklärte sich Leopold zur Annahme der belgischen Krone bereit. D. H.

bation sans réserve dans lesquels il parle d'améliorations assurées aux États du Pape, et qui font espérer que leur tranquillité ne sera plus troublée.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Comte, que le Ministère français ne sente la justesse de ces réflexions, et qu'il ne soit disposé en conséquence à prendre à l'égard du Gouvernement pontifical une attitude qui réponde à la manière pleine d'abandon dont nous avons agi vis-à-vis de la France, et marque l'accord sincère des intentions de cette Puissance avec les nôtres, pour le maintien de l'autorité du Saint-Père et du repos de ses États. . . .

Je vous invite, Monsieur le Comte, à donner lecture de la présente dépêche à M. le président du Conseil. Il y reconnaîtra notre sincère désir de prévenir tout ce qui pourrait troubler l'harmonie entre les deux Cours. Écarter les sujets de complication et de discussions fâcheuses, c'est là travailler véritablement dans l'intérêt du désarmement général que réclament également les besoins des peuples et les vœux des Gouvernements.

Ueber die Nothwendigkeit der Einigung der drei Nordmächte.

1033. Metternich an Werner in Teplitz*) (D.-A.) Wien, 31. Juli 1831.

1033. . . . Euer Hochwohlgeboren melden mir die volle Zustimmung Seiner Majestät des Königs von Preußen zu den verschiedenen

ihnen genügend schien; für die unteren Zweige der Verwaltung trugen sie auf Herstellung der Municipien mit Erweiterung ihrer Freiheiten an. Neben dem Statthalter in den Provinzen wollten sie einen ständigen Verwaltungsrath oder Ausschuß aus den Municipalitäten mit berathender Stimme und zur Controle der Gemeindeverwaltung, der Steuerverwaltung, der Wünsche und Bedürfnisse des Volkes. Endlich riethen sie zur Einsetzung eines obersten Rechnungshofes in der Hauptstadt, dem die Controle aller Staatsausgaben und -Einnahmen, sowie auch die öffentliche Schuld unterstehen sollte. D. H.

*) Baron Werner, österreichischer Legationsrath in Berlin, war nach Teplitz, wo der König Friedrich Wilhelm III. zum Curgebrauch einen mehrwöchentlichen Aufenthalt genommen hatte, gesendet worden, um mit dem preußischen Hofe in directer Fühlung zu bleiben. D. H.

Arbeiten, welche Sie im Falle waren, Höchstdemselben zu unterlegen. Sie sagen mir ferner, daß der König meine Meinung über die nähere Anwendung unseres im Verlaufe dieses verhängnißvollen Jahres so oft ausgesprochenen Gefühles über die Nothwendigkeit eines engeren Verständnisses zwischen Preußen, Oesterreich und Rußland, und der beiden ersteren Höfe in Beziehung auf die deutschen Bundesangelegenheiten zu kennen wünscht. Ich werde diesem Wunsche, der für mich den vollen Werth eines Befehls hat, möglichst zu entsprechen mich bestreben und dies zwar mit eben der Freimüthigkeit, die ich mir zur Pflicht machte, so oft mir das Glück zu Theil wurde, Seiner Majestät persönlich gegenüberzustehen.

Vor Allem sei mir vergönnt, einige Blicke auf die Vergangenheit zu werfen, denn aus dieser allein können die wahren Bedürfnisse des Augenblicks abgeleitet werden.

Die Grundlage des politischen Systems, welches die seit dem Untergange der Napoleonischen Herrschaft in Europa eingetretene, in ihren Hauptbestimmungen bis zum Jahre 1830 aufrecht erhaltene Ordnung der Dinge geschaffen hatte, war die im Jahre 1813 gestiftete Quadrupel-Allianz. Derselben wurde im Jahre 1818 Frankreich als fünfte Macht zugesellt, d. h. diese Macht wurde von den vier alten Alliirten der Rechte und Verpflichtungen ihrer Allianz theilhaftig erklärt.

Fast gleichzeitig mit der Entstehung dieses großen und heilsamen Bundes entwickelte sich die ihm feindselige Thätigkeit der in den Stürmen der ersten französischen Revolution entstandenen, mehr oder weniger über alle europäischen Länder verbreiteten revolutionären Partei, deren verderblicher Einfluß in den letzten zehn Jahren zu einer für den inneren und äußeren Frieden der Staaten gleich gefahrvollen Höhe heranwuchs. Unter einer festen, umsichtigen, zu Paris centralisirten Oberleitung umschlang das Netz der Revolution bald ganz Europa; und in demselben Maße lösten sich die Bande der großen Allianz. Vom Beginn des Jahres 1826 an war dieselbe eigentlich nur noch ein leerer Wortschall; unter den fünf Mächten hatten sich drei zu einem mit den Grundbegriffen der alten Allianz in offenem Widerspruche stehenden politischen Unternehmen verbunden; die Wahrheit

expédié un courrier à Saint-Pétersbourg avec les détails que celui-ci a recueillis de son côté, et qui auront été complétés par la communication de la correspondance de nos agents dans le Levant.

M. le Comte de Nesselrode n'aura pas manqué, — je suppose, — de vous parler des nouvelles qui lui seront arrivées. Ce qui ressort des faits n'est, à nos yeux, qu'une conséquence nécessaire de l'entreprise trilatérale, c'est-à-dire du manque de base de l'entreprise elle-même, et de la singulière coopération pour une même œuvre de trois Cabinets nourrissant chacun des vues différentes sur le fond et sur les résultats d'une entreprise dont la forme seule leur était réellement commune. Ce que ces premières fautes n'ont point amené directement, a été complété par les événements de l'année dernière, événements dont la suite immédiate a été de dissoudre de fait une alliance monstrueuse, et de n'en laisser subsister que le nom. Ce n'est pas sous de pareils auspices que des affaires prospèrent jamais!

Ce qui a plus d'importance, ce sont les suites que le désordre aujourd'hui patent des affaires de Grèce devra avoir pour la Cour de Russie. Sa situation politique, déjà si gênée, se trouvera entamée également de ce côté. La France a pour elle la proximité des troupes stationnées déjà sur les lieux, et l'influence révolutionnaire. Les trois Cours pourront-elles s'entendre sur ce qu'exigera le besoin de la tranquillité du pays qu'elles protégent en commun? Il est permis d'en douter.

Je me borne aujourd'hui à ce peu de remarques que je trace à la hâte.

Par un de ces hasards qui souvent viennent en aide aux attitudes correctes, c'est peu de temps avant l'explosion de la révolution que les Consuls que nous avons envoyés en Grèce y sont arrivés. Il se trouve que le président a pu profiter de ce fait pour relever son attitude. Aussi a-t-il mis beaucoup de recherche à les accueillir avec de grandes démonstrations de satisfaction et de respect. Il entre dans le sort singulier de

notre Cabinet de devoir toujours jouer un rôle actif dans le triomphe ou aux funérailles de la légitimité. J'avoue que je n'avais pas fait entrer dans mes calculs l'appui à prêter à celle du Comte Jean de Capodistria*).

Die Capitulation Warſchau's.

1037. Metternich an Apponyi in Paris (D.-A.) Wien, 18. September 1831.
1038. Metternich an Ficquelmont in Petersburg (D.) Wien, 20. September 1831.

1037. La reddition de Varsovie devra faire époque dans l'histoire du jour. Cet événement, dont les premiers avis nous sont parvenus par un rapport de notre consul général, rapport dont le texte a été inséré dans la feuille de l'Observateur du 14**), devra amener la fin du grand drame qui depuis plus de neuf mois a occupé l'Europe, qui a servi d'aliment à l'esprit de subversion généralement répandu, et qui a paralysé l'action du bien là où celui-ci aurait pu se faire jour.

Les Polonais, durant ce long espace de temps, n'ont cessé de tourner leurs regards vers l'Autriche. La conduite que notre Cour a constamment tenue vis-à-vis de la Pologne; la franche loyauté des principes qui règlent sa marche politique; le caractère personnel et si éprouvé de l'Empereur, ont dû nous assigner des droits particuliers à la confiance des Polonais. Pendant que la France en révolution, et l'Angleterre prête à y entrer, ont reçu l'hommage public des Polonais en révolte, les vœux de la nation tout entière n'ont cessé d'être dirigés vers nous.

Il n'a pas suffi, pour nous le prouver, de l'offre de la couronne de Pologne à un Prince de la Maison impériale; mais

---

*) Ueber die bald darauf (9. October) erfolgte Ermordung Capodiſtria's liegt uns leider kein Schriftſtück Metternich's vor. D. H.

**) Dem „Beobachter" von obigem Tage zufolge ward nach zweitägigem furchtbaren Angriff auf Warſchau am 8. September Morgens eine Capitulation abgeſchloſſen, welche den polniſchen Truppen den Abzug nach Praga zugeſtand, worauf Warſchau von den ruſſiſchen Truppen in Beſitz genommen wurde. D. H.

nonobstant les refus vingt fois répétés de notre part de dévier en faveur de leur cause de la ligne invariable de notre politique, les Polonais de toutes les classes n'ont cessé de revenir à la charge pour supplier notre auguste Maître de ne pas retirer d'eux sa main juste mais protectrice de toute infortune.

J'ignore encore si le Comte Zamoyski*) est arrivé assez à temps au quartier général russe pour prendre une part active à la conclusion de l'affaire; j'en doute même. Ce qui restera vrai, c'est que le mot de „soumission sans condition" a été prononcé en premier lieu vis-à-vis de nous.

Je vous informe, Monsieur l'Ambassadeur, de ces faits, parce qu'ils devront servir à compléter l'histoire du jour.

Metternich an Ficquelmont in Petersburg (P.) Wien, 20. September 1831.

1038. L'Empereur, au moment où il a été informé des événements aussi importants que glorieux des 6 et 7 Septembre, s'est décidé à adresser à l'Empereur Nicolas quelques mots pour exprimer à son auguste ami et allié le sentiment de vive satisfaction que lui a fait éprouver un si éclatant succès. L'ensemble des notions qui jusqu'à cette heure sont parvenues à notre connaissance, prouve que l'attaque des retranchements devant Varsovie a été combinée par M. le maréchal Paskiewitsch avec autant de talent que de sagesse, et que l'opération a été exécutée avec la plus brillante valeur par la brave armée russe.

*) Andreas Graf Zamoyski, ein Neffe des Fürsten Czartoryski, war von seinem Onkel in der ersten Hälfte des Monats August nach Wien in besonderer Mission gesendet worden zu dem Zwecke: 1. die Frage der Unabhängigkeit Polens unter der Regierung eines kaiserlichen Prinzen aus dem Hause Habsburg neuerlich in Anregung zu bringen; 2. die Intervention Oesterreichs zu Gunsten Polens anzustreben; endlich, falls Beides erfolglos bliebe, 3. dahin zu wirken, daß von Seite der österreichischen Regierung in einem eigenen Schriftstücke den Polen der Rath ertheilt würde sich zu unterwerfen. Da Graf Zamoyski schließlich davon abstand, an diesen Rath irgend welche Bedingungen knüpfen zu wollen, so übergab Fürst Metternich demselben ein derartig ausgefertigtes, an ihn adressirtes officielles Schreiben, womit der polnische Abgesandte sich in das russische Hauptquartier verfügte. In der Zwischenzeit hatte Warschau capitulirt. D. H.

Si le fait d'armes ne laisse rien à désirer sous le point de vue militaire, il en est de même de l'attitude morale que le maréchal a déployée. En offrant d'une main le pardon et en recueillant la gloire de l'autre, M. le maréchal Paskiewitsch a accompli de la manière à la fois la plus glorieuse et la plus utile la tâche qu'il était si important de lui voir entreprendre.

Veuillez, Monsieur l'Ambassadeur, réclamer la faveur de pouvoir remettre vous-même à Sa Majesté Impériale la lettre ci-incluse; vous ne sauriez rien ajouter au peu de mots que renferme cette lettre, qui pourrait dépasser le sentiment de satisfaction qu'éprouve notre auguste Maître.

La fin de l'affaire polonaise, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, et surtout la fin qu'elle a cue, est un événement de grande importance.

Frankreichs Abrüſtungsantrag von Oeſterreich angenommen*).

1039. Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 28. October 1831.
1040. Metternich an Apponyi in Paris (Reſ. D.) Wien, 28. October 1831.

1039. . . . C'est avec une véritable satisfaction que je suis à même de vous assurer de l'entier assentiment de Sa Majesté Impériale à la ligne de conduite que vous avez tenue dans l'importante question qui a fait le sujet de la conférence à laquelle vous et MM. vos collègues avez été appelés le 29 Septembre par MM. les Ministres français.

L'Empereur n'a non-seulement rien à objecter au projet de protocole qui vous a été proposé par M. le Comte Sébastiani, mais il y retrouve sa propre pensée tout entière**). Au moyen

*) In Verbindung mit Nr. 1022 und 1023. D. H.

**) Der Protokollentwurf, von Apponyi mit Bericht vom 2. October vorgelegt, lautet: „Les soussignés, (die Bevollmächtigten der fünf Großmächte in Paris) . . . dans le but d'affermir la paix générale et de soulager les peuples du fardeau des armements extraordinaires qui leur sont imposés, ont reconnu avec une vive satisfaction, après un examen attentif de la situation actuelle de

pèsent sur elle; mais de ce sentiment à celui de la quiétude, sur lequel seul peut se fonder le bien-être général, il n'y a nulle part plus loin que dans un pays déchiré, ainsi que l'est la France, par l'esprit et par le jeu des partis. Le côté le plus faible du Gouvernement de Louis-Philippe, c'est l'impossibilité où il se trouve de jamais sortir des attitudes négatives, tandis que les factions qui lui sont opposées sont placées sur des terrains décidément positifs. La différence qui existe entre la Royauté légitime et la République, ressort de l'opposition entre deux terrains également positifs, et sur lesquels tout est clair. Mais le Roi citoyen, la Royauté entourée d'institutions républicaines, — en un mot, la meilleure des républiques, n'a pas de base d'existence réelle et pratique. Le Roi Louis-Philippe désarmant n'acquerra, par le fait même du désarmement, pas un souffle de plus de cette vie qui lui manque. Le protocole, rendu public, vaudra à son Gouvernement des attaques virulentes, et l'immense majorité des voix françaises s'unira pour blâmer l'insigne faiblesse du Cabinet qui, oubliant ce qu'il doit à la patrie, se traîne à la remorque de la Sainte-Alliance. Pas une voix ne s'élèvera en faveur de la mesure, excepté les voix ministérielles, et nous connaissons tous la valeur de ces voix dans la discussion publique. La masse des contribuables sera contente de moins payer, mais les charges qui continueront à peser sur elle effaceront bien vite le sentiment d'une satisfaction qui ne repose que sur une négation.

Il n'en est pas de même des Monarques. La base du désarmement, telle qu'elle se trouve exprimée dans le projet de protocole que vous a remis le Cabinet français, tournera à leur avantage indubitable. Cette base est celle de leur politique comme celle sur laquelle repose leur noble et ancienne alliance; ce n'est pas eux qui auront rien ni à désavouer ni à changer dans leur attitude; ces nécessités tomberont à la charge du Roi des Français.

Il nous faudra attendre maintenant que ses Ministres abordent les questions de détail, s'ils devaient le tenter au delà de

leurs premières explications. Pour notre part, nous ne leur répondrons jamais que par des faits. Il s'agit de rétablir le pied de paix; nous y sommes, et il y a plus, nous n'en sommes jamais sortis. Notre armée est organisée de telle façon, qu'il nous suffit d'appeler des soldats en congé, et d'acheter un certain nombre de chevaux que nous trouvons dans le pays, pour être prêts, dans un temps donné, à la guerre. Si d'ici au mois de Mai de l'année prochaine, — terme proposé par la France, — les circonstances que nous voudrions ne pas voir arriver ne se présentent pas, l'Empereur ne payera certainement pas la solde de deux cent cinquante mille hommes, tout comme nous n'attendrons pas le 1er de l'an pour accorder des congés de semestre à la troupe inutile à nourrir. Les feuilles publiques vous apprennent déjà qu'à l'heure qu'il est l'on accorde des congés. Dans notre expédition du 3 Juin dernier, nous avons démontré l'impossibilité d'une évaluation numérique des forces des divers États. Une énumération pareille sans un contrôle quelconque est une phrase vide de sens, et ce contrôle lui-même n'en aurait pas davantage. Les Ministres français paraissent ne pas s'être caché cette vérité en avançant ce fait irrécusable, que la confiance à placer dans les Monarques devra leur servir de gage, tout comme le budget servira de contrôle aux Puissances à l'égard de l'existence de l'armée française. L'affaire et toute l'affaire se trouvera réduite à son seul terme pratique le jour où le Protocole proposé par le Cabinet français sera signé et rendu public. S'il devait s'agir encore d'autre chose, ce serait à ce même Cabinet à nous le proposer. Nous ne nous refuserons point à l'admission de formalités qui peuvent servir la paix générale, car il ne peut jamais être question que de formalités là où le fond n'offre pas matière à exploitation.

Veuillez regarder la présente dépêche comme devant vous servir de guide dans la poursuite de l'affaire, et dans vos explications confidentielles vis-à-vis de MM. vos collègues de Russie et de Prusse.

Ueber die Zuſtände in den römiſchen Legationen.

1041. Metternich an Lützow in Rom (D.) Wien, 18. November 1831.

1041. J'ai reçu les rapports que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 6 et le 8 de ce mois.

Nous sommes loin de nous dissimuler la gravité de la situation où se trouve le Gouvernement pontifical à l'égard des Légations, et nous envisageons comme vous le faites, Monsieur le Comte, sous le point de vue le plus sérieux, l'oubli de tous les devoirs et de tous les principes qui caractérise la faction dominante dans ces provinces.

Aussi, réservant le mot de révolution au renversement formel du principe de la Souveraineté, nous appliquons à cet état de choses la dénomination d'une anarchie complète qui lui convient, puisqu'il y a en effet absence totale d'ordre, de soumission et de Gouvernement. Nul doute que ce mal ne doive avoir un terme, et un terme prochain, et ce n'est pas nous qui pourrions jamais conseiller au Saint-Siége de tenter d'amener cette fin en pactisant avec ses sujets réfractaires.

Mais si l'origine du désordre qui règne à Bologne et dans la Romagne a principalement tenu à ce que, dans le moment où d'autres combinaisons ont motivé la retraite de nos troupes, la Cour de Rome ne s'est pas trouvée en mesure de les remplacer par des garnisons de troupes régulières, et qu'ainsi la formation de la garde civique est résultée de l'absence de toute autre force militaire pour le maintien de l'ordre public, il est certain que, pour effectuer aujourd'hui ce qui aurait été facile au mois de Juillet et qui est devenu difficile par l'exaltation des esprits à laquelle le retard de l'action du Gouvernement a donné lieu, il convient de peser mûrement le choix des moyens et du moment pour rétablir l'ordre et l'exercice entier de l'autorité souveraine dans cette partie des États romains. Nous ne partageons pas entièrement l'opinion de Mgr le Cardinal Secrétaire d'État, qu'un délai de quelques semaines donnerait plus de consistance à l'opposition des fac-

tieux contre le pouvoir légitime. Il nous paraît, au contraire, que ce qu'elle gagne en durée servira à mettre plus en évidence son essence nuisible: la nouveauté perdra ainsi de son charme; le sentiment de malaise qui naît du désordre se propagera; les faiseurs se montreront dans leur nullité; les vieilleries libérales cesseront de satisfaire ce goût d'innovation qui s'élevait naguère contre les vieilleries monarchiques; enfin, la vérité finira par se faire jour.

Nous ne saurions donc nous empêcher de revenir au conseil de presser autant que possible les travaux législatifs et d'organisation financière dont on s'occupe à Rome. Qu'après la publication du Code pénal, qui va suivre celle qui vient d'avoir lieu de l'ordre de procédure civile et criminelle, on fixe les points de législation civile sur lesquels les dispositions de Léon XII présentent une divergence du „motu proprio" de Pie VII qui a fait désirer une révision des premières. Mais qu'on porte surtout l'ordre et la clarté dans le plan des finances et dans le système des impôts et de leur perception; ce sont là des travaux qui semblent prêts à recevoir la sanction de Sa Sainteté et qui, joints à la formation du conseil de révision que vous m'annoncez, assureront la confiance publique à cette branche de l'administration et ouvriront ainsi au Gouvernement les ressources du crédit.

C'est armé de la force morale que lui donnera l'achèvement de ces mesures bienfaisantes dans leur ensemble, que nous désirons que le Saint-Père annonce d'une manière solennelle leur mise en action dans les Légations, par l'envoi d'un Légat, fait qui constatera le maintien du Gouvernement ecclésiastique, et qui devra coïncider avec la rentrée des troupes pontificales dans ces provinces, pour le maintien de l'ordre et de l'autorité souveraine.

Vous voyez, Monsieur le Comte, que nous sommes d'accord avec Mgr le Cardinal Bernetti sur la nécessité de l'occupation militaire des Légations. La différence entre la pensée du Cardinal et la nôtre se trouve dans l'ordre chronologique dans

lequel nous plaçons les divers moments de l'action. Nous voulons que la confection des lois précède les mesures coercitives. Elles devront être publiées, puis acceptées de gré ou de force. Ce qui importe, c'est de ne pas intervertir ces périodes. Nous trouvons donc convenable de réserver l'entrée des troupes pontificales pour l'époque où tout ce que les Puissances qui ont pris part aux dernières négociations ont lieu d'attendre de la part du Gouvernement romain, dans son propre intérêt comme dans celui de la tranquillité générale, sera accompli, et où tout le tort des factieux, dans le cas d'une résistance de leur part, — tort déjà assez évident par lui-même, — sera encore plus irréfragablement démontré aux yeux des plus prévenus. Et si nous pensons en même temps qu'une telle combinaison pourra diminuer les chances d'une probabilité de résistance, nous sommes sûrs d'entrer par là dans les vues paternelles de Sa Sainteté, et on ne nous fera pas le reproche de chercher ainsi à nous soustraire à l'appui matériel que l'Empereur a déclaré vouloir prêter au Saint-Père. Cet appui, nous le prêterons quand il deviendra nécessaire. Nos démonstrations ne laisseront pas de doute sur sa réalité, dans le moment où il importera d'agir dans ce sens sur les esprits. Mais il entre également dans les intérêts du Saint-Siége et dans nos devoirs d'employer tous les moyens que peut suggérer la prudence, pour parvenir au rétablissement du pouvoir légitime dans les Légations en évitant, s'il est possible, la nécessité de recourir à l'emploi de la force, toujours désastreux pour le pays sur lequel il porte, et plus ou moins compromettant sous le rapport de la paix politique. Plus les intentions de l'Empereur notre auguste Maître à l'égard du Gouvernement pontifical sont bienveillantes, sincères et décidées, plus nous avons le droit de nous faire écouter à Rome sur des mesures pour lesquelles on compte sur notre concours, et qui touchent à des intérêts de la nature la plus délicate et de la portée la plus étendue. En faisant valoir, Monsieur le Comte, les considérations que je viens d'exposer, vous ne pouvez manquer de porter la conviction de

la vérité dans l'esprit de Mgr le Cardinal Secrétaire d'État. Les bontés dont le Saint-Père lui-même vous honore vous donneront la facilité de vous assurer de son approbation personnelle pour nos vues.

Que Votre Excellence ne craigne pas d'aborder franchement auprès du Gouvernement pontifical toutes les questions relatives à l'intérêt commun; il faut presser les mesures utiles, et faire des représentations à l'égard de celles qui vous paraîtront contraires au but qu'on se propose. Toute réticence, tout ménagement à faire entendre la vérité lorsqu'il est utile et nécessaire qu'elle soit connue, seraient contraires aux rapports de franche amitié qui existent entre les deux Gouvernements, et qui doivent servir de règle à leurs communications.

Votre Excellence connaît trop bien la franchise du caractère de l'Empereur pour que j'aie besoin d'en dire davantage afin de vous engager à suivre la direction indiquée.

Zur Reviſion der Schweizer Bundesverfaſſung.

1042. Ein Memorandum Metternich's, Wien, 23. November 1831.

1042. Le travail de la faction révolutionnaire s'est montré particulièrement actif en Suisse depuis la fin de l'année dernière, où une déclaration de neutralité faite sans aucun motif plausible a placé la Confédération dans une attitude de défiance vis-à-vis des Puissances voisines, défiance que le parti novateur a cherché à diriger exclusivement contre les anciens alliés. On ne s'en tient plus maintenant aux changements effectués avec plus ou moins de violence, mais tous au profit des théories démocratiques, dans les constitutions particulières de la plupart des cantons. L'ambition des meneurs et leurs doctrines les portent aujourd'hui à attaquer le pacte fédéral, dont on demande la révision dans l'intention d'en renverser les bases et de rétablir la république helvétique de 1798, dont les formes offrent plus de facilité que celles de la fédération pour livrer la Suisse,

en cas de guerre, à l'alliance avec la France, qu'appellent les sympathies et les vues personnelles des factieux.

Ce projet est favorisé par les trois cantons directeurs, y compris Berne, qui, depuis son changement de constitution, est livré aux mêmes influences démagogiques que Zurich et Lucerne. Une forte opposition s'annonce de la part des trois petits cantons et du Valais, auxquels se joignent les cantons de Genève, de Vaud et du Tessin. Cependant, il est probable qu'à la prochaine Diète la majorité se prononcera en faveur de la révision du pacte fédéral, dont la proposition a été ajournée par la dernière délibération prise à ce sujet. Si à la suite d'une telle résolution, sans tenir compte des réclamations de la minorité, on procédait à un changement dans les dispositions fondamentales du pacte, il s'élèverait, pour les Puissances qui ont concouru à l'œuvre de la restauration de la Suisse en 1814 et 1815, une série de questions importantes:

1° Chacun des membres de la Confédération ayant, en vertu du pacte fédéral, un droit acquis au maintien des stipulations de celui-ci, que la majorité ne saurait enfreindre sans manquer à ses obligations, il semble qu'on ne pourrait voir avec indifférence, soit que cette majorité voulût employer l'ascendant de ses forces supérieures pour exiger la soumission des cantons dissidents à ses décisions, soit qu'il résultât de cet état de choses une rupture totale du lien fédéral;

2° La position de la principauté de Neuchâtel, dont l'accession à la ligue suisse, en la constituant comme l'un des cantons de celle-ci, n'a nullement dérogé aux droits de Souveraineté du Roi de Prusse, mérite une considération particulière, qui ne permettra en aucun cas de faire entrer cet État dans la formation d'une république ayant un Gouvernement unique et central;

3° La déclaration des Puissances réunies au Congrès de Vienne, en date du 20 Mars 1815, et celle de Paris du 20 Novembre de la même année, ne renferment en effet aucune garantie formelle du pacte fédéral. Néanmoins, lateneur de

ces actes et toutes leurs dispositions se rapportent évidemment à l'existence du corps helvétique, formé par l'alliance des cantons souverains qui en font partie. Et il restera au moins à examiner si la Suisse, renonçant à son antique caractère de confédération d'États libres, et se constituant, fût-ce d'un accord unanime entre ses membres, en république une et indivisible, aurait encore le même droit aux avantages que les dispositions du Congrès lui ont assurés, et à l'accomplissement des obligations que les Puissances ont contractées envers elle, et au nombre desquelles est l'observation de sa neutralité.

Dans l'état où se trouvent les choses en ce moment, les Puissances ne sont pas encore appelées à se prononcer sur ces différents points. Mais le commun intérêt qui doit leur faire désirer d'empêcher que la complication dont nous venons de signaler le danger ne se réalise, réclame une parfaite uniformité dans le langage de leurs représentants en Suisse sur l'objet en question, qui fournit déjà fréquemment matière aux conversations particulières dans ce pays. Il s'agit pour le moment, à la fois d'encourager et de guider dans les voies de la prudence les hommes opposés aux innovations, et surtout les magistrats des cantons prononcés dans ce sens, et d'imposer aux novateurs par l'appréhension des obstacles qu'ils rencontreront dans leur entreprise, par suite de la désapprobation des Puissances.

L'Angleterre, quel que soit le système actuel de son Gouvernement, ne saurait méconnaître l'intérêt qu'elle a, en tout état de cause, à ne pas laisser s'établir en Suisse un ordre de choses qui mettrait ce pays entièrement sous la dépendance de la France. Et nous avons vu la chaleur avec laquelle le Cabinet britannique est entré dans les affaires de la Suisse en 1798. Nous avons donc lieu de nous flatter qu'il ne refusera pas aujourd'hui son concours à l'action conservatrice des trois alliés du continent. Nous ne saurions compter sans doute sur le même accord d'intérêts ni de vues de la part de la France. Tout au plus pourrions-nous espérer d'obtenir des

dispositions personnelles de M. Casimir Périer en faveur du maintien de la paix, que la France n'encourageât pas au moins les vues subversives de la faction qui cherche en elle son principal appui. Le Cabinet autrichien a déjà eu soin de rendre, à plusieurs reprises, M. le président du Conseil attentif au dessein que les ennemis du repos, qui sont aussi les ennemis les plus dangereux de son Ministère, nourrissent par rapport à la Suisse. Mais jusqu'ici l'ambassade de France à Berne ne paraît guère s'éloigner du langage banal de la Révolution, et il serait sans doute utile de concerter entre les trois Cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, des démarches simultanées pour provoquer à Paris des explications sur les véritables intentions du Gouvernement français relativement au maintien de l'état de choses en Suisse, tel qu'il a été établi à l'époque du Congrès de Vienne.

Der Vertrag der fünf Großmächte mit Belgien vom 15. November 1831.

1043. Ein Memorandum Metternich's vom 4. December über den Vertrag vom 15. November 1831.
1044. Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 27. December 1831.
1045. Metternich an Ficquelmont in Petersburg (Ref. D. A.) Wien, 29. December 1831.

1043. Plusieurs irrégularités se font remarquer dans la conclusion du traité signé à Londres, le 15 Novembre dernier, par les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la France, de la Prusse et de la Russie, avec celui du nouveau Roi des Belges. Les représentants de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie ont adressé à leurs Cours un mémoire justificatif au sujet de cet acte, qui, soumis aujourd'hui à la ratification des Souverains, réclame l'examen le plus réfléchi de la part des Cabinets alliés, examen qui portera sur les trois points suivants:

1° Sans être munis des pleins pouvoirs spéciaux dont l'échange est allégué dans le préambule, les plénipotentiaires

ont contracté avec un État nouveau dont l'existence politique est par là même reconnue et créée sans la participation du Souverain que les traités précédents lui avaient donné;

2° Le traité fixe les rapports de droit de cet État relativement à la Hollande, sans le consentement du Roi des Pays-Bas, et il accorde la garantie des Puissances pour l'exécution de ces dispositions en faveur de la Belgique;

3° Enfin il dispose, en conséquence de l'autorisation donnée aux plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse par la diète de la Confédération germanique, d'une partie du Grand-Duché de Luxembourg, sans que la condition à laquelle ladite autorisation était attachée se trouve remplie, et sans la réserve de la ratification de la part de la Confédération, expressément stipulée par celle-ci.

ad 1° La Conférence de Londres a été formée pour résoudre par les bons offices et les conseils réunis des cinq Puissances les difficultés que présentait la question belge dès son origine. Tels étaient, dans le principe, l'objet et les bornes des facultés accordées aux plénipotentiaires.

Leur action a pris le caractère d'une médiation depuis que la Hollande a consenti à la séparation des deux pays, et qu'ainsi l'existence d'un Gouvernement belge s'est trouvée admise.

Les événements du mois d'Août ont engagé la Conférence, par le motif péremptoire d'empêcher la guerre, à s'attribuer l'arbitrage sur les points en litige entre les deux parties, et l'arrêt arbitral a été prononcé en portant les vingt-quatre articles annexés au protocole du 15 Octobre à l'acceptation de la Hollande et de la Belgique dans des formes dont le même motif a paru justifier le caractère absolu et impératif. Le cinquantième protocole ajouta à cette sommation des menaces positives vis-à-vis de la Hollande, en provoquant l'emploi de mesures coërcitives contre elle, pour empêcher la reprise des hostilités. Enfin la Conférence avait dit, dans les notes dont elle avait accompagné la communication des vingt-quatre articles, que ces

dispositions personnelles de M. Casimir Périer en faveur du maintien de la paix, que la France n'encourageât pas au moins les vues subversives de la faction qui cherche en elle son principal appui. Le Cabinet autrichien a déjà eu soin de rendre, à plusieurs reprises, M. le président du Conseil attentif au dessein que les ennemis du repos, qui sont aussi les ennemis les plus dangereux de son Ministère, nourrissent par rapport à la Suisse. Mais jusqu'ici l'ambassade de France à Berne ne paraît guère s'éloigner du langage banal de la Révolution, et il serait sans doute utile de concerter entre les trois Cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, des démarches simultanées pour provoquer à Paris des explications sur les véritables intentions du Gouvernement français relativement au maintien de l'état de choses en Suisse, tel qu'il a été établi à l'époque du Congrès de Vienne.

Der Vertrag der fünf Großmächte mit Belgien vom 15. November 1831.

1043. Ein Memorandum Metternich's vom 4. December über den Vertrag vom 15. November 1831.
1044. Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 27. December 1831.
1045. Metternich an Ficquelmont in Petersburg (Ref. D. A.) Wien, 29. December 1831.

1043. Plusieurs irrégularités se font remarquer dans la conclusion du traité signé à Londres, le 15 Novembre dernier, par les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la France, de la Prusse et de la Russie, avec celui du nouveau Roi des Belges. Les représentants de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie ont adressé à leurs Cours un mémoire justificatif au sujet de cet acte, qui, soumis aujourd'hui à la ratification des Souverains, réclame l'examen le plus réfléchi de la part des Cabinets alliés, examen qui portera sur les trois points suivants:

1° Sans être munis des
l'échange est allé[illegible] ns

de la garantie de l'exécution des vingt-quatre articles stipulée dans l'article XXV.

ad 3° L'Autriche et la Prusse sont particulièrement responsables vis-à-vis de la Confédération germanique de l'accomplissement des conditions sous lesquelles leurs plénipotentiaires ont été autorisés par la Diète de Francfort à accéder à la cession partielle, au moyen d'un échange, du territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Ces conditions, énoncées dans la résolution prise par la Diète le 29 Septembre, mentionnent expressément le consentement du Roi Grand-Duc et la réserve de la ratification de la part de la Confédération. Et quoique les arrangements à concerter par le Roi de Hollande avec la Diète, ainsi qu'avec les agnats de la Maison de Nassau, fassent l'objet spécial de l'article V du traité, cette stipulation n'aura de valeur qu'au moyen de l'accession du Roi des Pays-Bas, tandis que le traité même conclu avec la Belgique rend la cession d'une portion du Grand-Duché immédiatement obligatoire pour les Puissances.

En s'appuyant des précédentes observations, les Cours d'Autriche, de Prusse et de Russie seraient sans doute en droit de s'arrêter au défaut de pleins pouvoirs qui rendrait nulle la signature de leurs plénipotentiaires, et de suspendre la ratification du traité jusqu'après l'accession du Roi des Pays-Bas, en déclarant toutefois qu'elles reconnaissent aux vingt-quatre articles, conformément aux termes de la Note de la Conférence du 15 Octobre, toute la valeur d'une convention formelle à l'égard de la Belgique, et qu'elles sont disposées à concourir aux mesures qui pourront être ultérieurement adoptées, pour lever toutes les difficultés qui s'opposent encore à l'exécution desdits articles. Il paraît cependant que les intérêts les plus importants, particulièrement celui de ménager leurs relations amicales avec la France et l'Angleterre et de ne point fournir au Roi des Pays-Bas un motif apparent et un prétexte de prolonger par son opposition la durée d'une complication fâcheuse sous tous les rapports, conseillent aux trois Puiss-

alliées de procéder à la ratification du traité conclu, laquelle devrait néanmoins n'avoir lieu de leur part que simultanément, de sorte que l'échange des actes de ratification ne se ferait à Londres qu'après l'arrivée de celui de la Russie.

Les trois Cabinets ne sauraient manquer, au reste, d'être d'accord sur le principe de n'admettre en aucune manière une conséquence qui pourrait être tirée du défaut de pleins pouvoirs spéciaux dans la présente circonstance, afin de faire considérer comme obligatoire pour une Cour, dans un cas futur, la signature d'un représentant qui n'aurait pas produit des pleins pouvoirs suffisants ou pour le moins une autorisation explicite.

De leur côté, l'Autriche et la Prusse auront à concerter entre elles la manière de satisfaire à leurs obligations vis-à-vis de la Diète germanique, en réservant les droits de la Confédération, relativement à la partie cédée du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à l'accession du Roi des Pays-Bas et à la ratification subséquente de la Diète. Et il s'agira de déterminer s'il convient mieux d'insérer une clause à cet effet dans leurs actes de ratification, ou d'accompagner ceux-ci d'une déclaration séparée conçue dans le même sens.

Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 27. December 1831.

1044. L'affaire belge vient d'arriver à une nouvelle phase qui réclame toute notre sollicitude. Vous connaissez, Monsieur le Comte, la manière dont nous avons envisagé la marche suivie par la Conférence dans son principe, dans son développement successif et dans ses derniers résultats. Placés de manière à n'avoir qu'un intérêt secondaire dans les questions mêmes sur lesquelles il s'agissait de transiger, nous en avons toujours reconnu un du premier ordre dans le maintien de l'union entre les grandes Puissances relativement à cette affaire. C'est à cette grave considération que nous n'avons pas hésité à porter le sacrifice de tous les motifs qui auraient pu nous détourner de prêter notre concours à la direction qu'a prise la négociation de Londres. La conclusion du traité du 15 Novembre

nous a causé quelque surprise, et Votre Excellence trouvera consignée dans le memorandum ci-joint du 4 de ce mois (N° 1043) l'impression que nous avons éprouvée, mais dans laquelle le vœu de ne point nous séparer des autres Puissances qui prennent part à la Conférence, a toujours prévalu. Peu après que cette pièce eût été communiquée aux Cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg, Sa Majesté le Roi des Pays-Bas nous a fait connaître les motifs qui s'opposaient à son adhésion aux vingt-quatre articles, et a adressé à l'Empereur notre auguste Maître la demande de ne point ratifier le traité du 15 Novembre. Tout en nous livrant au désir que les difficultés élevées par la Hollande puissent s'aplanir par des négociations ultérieures sur l'exécution des stipulations arrêtées à Londres, nous nous sommes bornés à insister auprès de Sa Majesté Néerlandaise sur la nécessité d'accéder de son côté à la décision de la Conférence. En attendant, la Cour de Russie, en donnant les mêmes conseils au Cabinet de La Haye, a déclaré ne pas ratifier le traité signé à Londres, ni reconnaître le nouveau Roi des Belges, tant que l'assentiment du Roi des Pays-Bas n'aura pas été accordé. Cette détermination appelle tous les soins des Puissances sur le maintien du principe de l'unanimité entre elles; sans cette unanimité, l'affaire belge ne saurait avancer vers une solution définitive. Or, c'est à la voir terminée le plus tôt possible que doivent tendre sans aucun doute les vœux réunis des Puissances, ainsi que l'intérêt bien entendu du Gouvernement belge, et ce désir, que nous partageons vivement, doit faire reconnaître la nécessité d'ajourner en ce moment, d'un commun accord, l'échange des ratifications, fixé au terme de deux mois par l'article XXVII du traité du 15 Novembre. Il nous paraît facile de faire adopter à la Conférence et au Cabinet de Bruxelles lui-même cette suspension désormais indispensable pour avoir le temps de s'entendre avec la Cour de Saint-Pétersbourg, et qui pourra aussi être mise à profit pour travailler à écarter les objections du Roi des Pays-Bas. Une considération importante par rapport à la position de la Prusse

et à la nôtre vient à l'appui de cette marche, ainsi que vous le verrez par la teneur de notre memorandum.

Metternich an Ficquelmont in Petersburg (Kais. H. A.) Wien, 29. December 1831.

1045. . . . L'affaire belge est odieuse à notre auguste Maître; elle l'est à cause de son point de départ et par la manière dont elle a été conduite. Son point de départ, — quelque effort qu'on fasse pour lui prêter une autre couleur, — est la protection accordée à une rébellion; la manière de procéder de la Conférence, les latitudes dont elle a usé et l'arbitraire qu'elle a déployé, ont été comblés par la signature d'un traité, acte auquel les représentants des trois Cours n'étaient en aucune manière autorisés. Tout dans ces combinaisons répugne aux idées de l'Empereur, et il suffit de savoir apprécier leur pureté et leur sagesse pour ne pas pouvoir admettre un doute à ce sujet.

Mais l'affaire existe comme une triste réalité, comme l'un de ces embarras desquels notre temps est si prodigue; se plaindre de l'existence d'un fait pénible est oiseux; il faut s'en emparer et le conduire à la conclusion la moins mauvaise possible. Convaincus de cette vérité, notre esprit n'est en effet occupé qu'à rechercher les moyens d'atteindre ce but.

Les Cours animées d'un même sentiment, et je place ici sur une ligne uniforme celles de Russie, de Prusse et la nôtre, ont à combattre des influences sous l'action desquelles la négociation n'avance pas; ces influences sont la position du Gouvernement français, les erreurs auxquelles se livre le Cabinet britannique; enfin l'obstination froide et calculée du Roi des Pays-Bas.

Parmi ces trois conditions, la dernière est seule susceptible d'être influencée par les trois Cours; quelle que puisse être leur force morale, elles ne parviendront jamais à rien changer ni à la situation du Gouvernement français, ni à la marche erronée du Cabinet anglais.

Le Roi des Pays-Bas s'est placé sur une ligne de pensées et d'intérêts directement opposée à celle sur laquelle s'avancent les calculs politiques des trois Cours. Il voudrait tout ce qu'elles ne veulent pas; il espère ce qu'elles craignent, et il compte sur le bénéfice du temps, là où chaque jour perdu doit, aux yeux de ces Cours, avoir la valeur d'un danger pour la cause générale. Les trois Monarques devront se bien pénétrer de cette vérité et se conduire en conséquence, car s'ils ne le font pas, de grands malheurs pourront être la suite de cette erreur.

Nous nous sommes joints à nos alliés intimes en nous en tenant à la non-ratification; nous avons à cet effet choisi la forme d'un délai, non que nous admettions comme possible que jamais les vingt-quatre articles puissent, sans éprouver des changements, acquérir la valeur d'un traité définitif, mais parce que nous entrevoyons dans le choix de cette forme une latitude pour arriver au rapprochement des deux parties contendantes. Pour que le rapprochement ait lieu, il faudra cependant que les trois Cabinets avisent au moyen de détruire à La Haye l'opinion qu'il y aurait des chances de salut pour le Roi là où en réalité il n'en saurait exister, c'est-à-dire dans le bouleversement général que désire Sa Majesté Néerlandaise et contre lequel tendent les constants efforts de ses alliés naturels.

Il nous paraît impossible de prévoir déjà à quelles extrémités le refus de ratification pourra conduire les affaires à Paris, et surtout à Londres; nous nous flattons encore que le besoin de maintenir l'attitude à cinq, pourra servir de contre-poids à l'humeur et à ses conséquences; mais si telle est en effet la solution de la crise, ainsi que nous devons le désirer, n'en deviendra-t-il pas plus que jamais nécessaire que les trois Cours s'entendent pour exercer à La Haye une action aussi catégorique que possible, à l'exclusion des moyens coercitifs d'une guerre ouverte?

Das Jahr 1832.

Aus dem Tagebuche der Fürstin Melanie.

Biographische Notizen.

1046. Wien (vom 1. Januar bis 24. Juli).
1047. Landaufenthalt in Baden (vom 26. Juli bis 16. September).
1048. Rückkehr in die Stadt (vom 17. September bis 31. December).

Wien.

1046. Diplomatisches Diner. — Belgisch-holländische Angelegenheiten. — Sendung Clam's nach Berlin. — Gentz. — Geschäftliche Verdrießlichkeiten. — Nachrichten aus Italien. — Die Politik des Fürsten. — Jahrestag. — Lage des Kirchenstaates. — Verwirrung in London. — Sendung des Herrn von Prokesch nach Italien. — Flugschrift gegen Lamennais. — Geist der Armee. — Maskenball bei Hofe. — Geburt einer Tochter. — Angelegenheit von Ancona. — Kaiser Nicolaus. — Depeschen für Petersburg. — Pester Casino. — Herzog von Reichstadt. — Bedenkliche Wendung der politischen Angelegenheiten. — Herzogin von Berry. — Diplomatisches Diner und diplomatischer Verdruß. — Ministerwechsel in England. — Erzherzog Franz. — Noch einmal Lamennais. — Erkrankung des Hofrathes Gentz. — Physikalische Versuche an der Universität. — Lamb und Baumhauer. — Pauline Borgheie. — Porträt der Fürstin von Daffinger. — Tod des Hofrathes Gentz. — Aufstand in Paris. — Fanny Elßler. — Paul Esterhazy. — Neue Maschinen. — Werner. — Projectirte Monarchenzusammenkunft. — Sattler Koller. — Taufe des Erzherzogs Ferdinand Max. — Die Königin von Bayern. — Die deutschen Buchhändler und die Preßfreiheit. — Tod des Herzogs von Reichstadt. — Gentz und Rahel. — Geschenk von Marie Louise.

Wien, 1. Januar.

1046. Alle unsere Leute brachten ihre Neujahrswünsche dar und der arme Clemens mußte die ganze Staatskanzlei empfangen.

Um 3 Uhr hatte ich für unser großes Diner Toilette zu machen. Es waren siebenundvierzig Personen vom diplomatischen Corps geladen. Da Frau von Tatistscheff krank und Madame Maison nicht vorgestellt ist, so führte Clemens Baronin Tettenborn, die älteste der Ministerfrauen, zur Tafel. Tatistscheff und der Nuntius saßen mir zur Seite, das Diner war lang und ermüdend. Maison stellte mir nach Tisch seinen Sohn vor, der von dem, was er sah, sehr überrascht war. Die Pracht des Saales und der Uniformen, die Schönheit der Frauen mit ihren blitzenden Diamanten machten auf ihn einen großen Eindruck. Es waren mehr als zweihundert Personen zugegen, alle so geputzt wie möglich.

— 5. Januar.

Ich kehrte mit Clemens nach Hause zurück und beschäftigte mich bei ihm mit Lectüre, während er schrieb. Er las mir interessante Papiere

vor, unter Anderem die russischen Depeschen für den Gesandten in Holland aus Anlaß der verweigerten Ratification des von den Bevollmächtigten der fünf Großmächte unterzeichneten Vertrages mit Belgien. Die Arbeit ist trefflich und ganz in unserem Sinne; diese verwickelte Angelegenheit wird also jetzt geschlichtet werden. Maison empfing auch Briefe aus Paris, welche den kläglichen Zustand Frankreichs schildern.

— 10. Januar.

Clemens mußte um 10 Uhr zum Kaiser gehen, um dort einer Conferenz bezüglich der Sendung Clam's nach Berlin beizuwohnen, deren Zweck die Organisirung der deutschen Bundesarmee ist. Sie soll bereit sein, falls in Frankreich die Anarchie ausbricht, die Verwirrung sich von dort nach außen verbreitet und neuerdings den europäischen Frieden bedroht. Die Zukunft ist schrecklich.

— 16. Januar.

Clemens las die Zeitungen und ich begleitete ihn in sein Kabinet, wo er viel zu schreiben hatte. Heute Morgens hatte er ein langes Gespräch mit Gentz, dem er die Leichtfertigkeit vorhielt, womit derselbe die compromittirendsten Dinge über die Angelegenheiten schreibt, von denen er Kenntniß hat. Der arme Mensch gestand sein Unrecht ein.

— 19. Januar.

Clemens sprach mit mir über seine Pariser Depeschen. Apponyi beging einen Fehler, indem er sich von Pozzo beeinflussen ließ und nicht offen erklärte, daß wir den Truppen des Papstes zu Hilfe kommen würden, sobald sie es nöthig hätten, um den Unruhen in Italien zu steuern. Die Bevollmächtigten der Großmächte hielten ohne Zustimmung ihrer Höfe eine Conferenz, um über die italienischen Angelegenheiten Beschlüsse zu fassen. Diese Thatsache stört alle Pläne, die hier mit solcher Bestimmtheit gefaßt wurden und endlich das Uebel auf dieser Seite ersticken sollten. Ich begreife nicht, was unsere Botschafter thun — Apponyi ist aber nicht der Mann, um ohne bestimmte Weisung so zu verfahren. Clemens ist sehr beschäftigt, seine Nerven sind gereizt und er hat es satt, seine Arbeiten immer durch die Fehler seiner Gesandten sich häufen zu sehen. Dabei besitzt er aber eine Engelsgeduld ihnen gegenüber, entschuldigt sie und trachtet das Uebel, welches sie angestiftet, wieder gut zu machen.

— 26. Januar.

Clemens erhielt Nachrichten aus Italien. Die Truppen des Papstes rückten vor und schlugen die Aufständischen ohne fremde Hilfe.

— 29. Januar.

Ich blieb bei Clemens, der eine sehr interessante Depesche nach Petersburg schrieb. Es rührt mich, wenn ich sehe, welches Vergnügen es ihm macht, mit mir von Geschäften zu sprechen, mir vorzulesen, was er schreibt, mich zu unterrichten und mich manchmal in der Lage zu sehen, die Weisheit, Loyalität und Redlichkeit seiner Politik in ihrem vollen Umfange zu beurtheilen. Ich möchte sie aller Welt vor Augen stellen, um sie diesen Mann kennen zu lehren.

— 30. Januar.

Heute ist es ein Jahr, daß ich Clemens angehöre — möchte mich Gott noch viele solche Jahre mit ihm verleben lassen.

— 31. Januar.

Einen Theil des Abends brachte ich im Gebete zu, um mich für die morgige Andachtsübung vorzubereiten. Dann ging ich zu Clemens, der mir eine große Arbeit vorlas, die er eben für Paris vollendet hatte. Der ebenso unerwartete wie unnütze Einmarsch unserer Truppen in Bologna kann Périer zum Falle bringen — und mangelte es den päpstlichen Truppen nicht an Disciplin, so hätten sie die Sache allein zu Ende gebracht und die Revolution in Italien für immer erstickt. Wir sind es müde, die erbärmliche Rolle der päpstlichen Polizei zu spielen, und man muß zu einem gemeinsamen Entschlusse kommen, um die päpstliche Gewalt zu verstärken und diese fortwährenden inneren Krisen zu verhindern. Ich konnte nur neuerdings den Geist und die Weisheit meines Mannes bewundern, der mit jener Geradheit und Loyalität, die ihm eigenthümlich ist, alle Parteien zu schonen weiß, um sie auf den einzigen Weg zu leiten, welcher die Welt zum Heile zu führen vermag. Ich kann einen Schwur auf das Evangelium leisten, daß ich, seit ich in der Lage bin, seinen Arbeiten zu folgen, dieselben stets von der strengsten Wahrheitsliebe und Gewissenhaftigkeit durchdrungen gefunden habe. Alle, die mit ihm in Verkehr stehen, lassen ihm auch diese Gerechtigkeit widerfahren und ich möchte seine Depeschen durch den Druck veröffentlichen können, um selbst seine Feinde zu überzeugen.

— 11. Februar.

Die Nachrichten aus London bildeten unsern Gesprächsstoff während des Frühstückes. Die Conferenz will nicht einsehen, daß man, um die belgische Angelegenheit zum Abschlusse zu bringen, damit anfangen muß, sich mit dem Könige von Holland zu verständigen. Die Verwirrung im Kopfe der Bevollmächtigten wird täglich größer und es ist unbegreiflich, wie man Geschäfte auf solche Art behandeln kann. Prokesch reist heute nach Italien, damit wir dort Jemanden haben, der Berichte erstattet und uns über den Gang der Dinge auf dem Laufenden erhält.

— 12. Februar, Geburtstag des Kaisers.

Gott erhalte unsern Kaiser noch viele Jahre, ich wünsche es für uns und für ganz Europa.

— 13. Februar.

Clemens ließ mich während des Frühstückes eine gegen die Irrlehren des Abbé Lamennais gerichtete Flugschrift lesen, die würdevoll und geistreich geschrieben ist. Sie ist klar und überzeugend und alle schönen Redensarten, die der falsche Prophet zum Besten gibt, um uns Sand in die Augen zu streuen, verfliegen wie Spreu im Winde.

— 14. Februar.

Clemens bekam Depeschen aus Paris, welche die italienischen Angelegenheiten nur ganz oberflächlich behandeln, dagegen über die Ratificationen bezüglich Belgiens sich sehr weitläufig auslassen.

— 15. Februar.

Ich copirte die Beilagen zu den Denkwürdigkeiten meines Mannes, was ihm immer Vergnügen macht.

Den Schluß des Abends brachte ich mit ihm allein zu und las ihm aus Salvandy vor, der ihn sehr interessirt.

— 16. Februar.

Es sind Nachrichten aus Italien eingetroffen. In Ravenna fielen Unordnungen vor, die abermals unsere Dazwischenkunft nöthig machten. Die Briefe eines unserer Officiere, der dabei mitwirkte, sind höchst interessant und zeigen, von welch' gutem Geiste unsere Regimenter und die ganze Armee beseelt sind.

Um 6½ Uhr mußten wir nach Hofe, um Richard in albanesischer Tracht hinzuführen; es fand eine Wiederholung des Maskenballes statt. Die Kaiserin bewies den Kindern eine rührende Güte, sie scheint von denselben entzückt. Der kleine Erzherzog Franz war nicht zugegen, er ist noch zu klein, aber alle Kinder des Erzherzogs Karl waren versammelt.

— 25. Februar.

Ich machte einen kleinen Spaziergang mit Clemens; ich fühlte mich zu matt, um weit zu gehen.

— 19. März.

Drei Wochen unterbrach ich mein Tagebuch und inzwischen hat mir Gott große Gnaden und reiches Glück verliehen, in das sich viel Unruhe und Kummer mischte, denn auf dieser Welt kann man nicht vollkommen glücklich sein.

Am 27. um 5 Uhr wurde ich von einem gesunden und starken Mädchen entbunden, das ich Gott mir zu erhalten bitte. Ich gestehe, im ersten Augenblicke bedauert zu haben, daß mir nicht ein Sohn geschenkt wurde, der den Gegenstand meiner heißesten Sehnsucht bildete. Man darf jedoch gegen die Vorsehung nicht murren, die besser weiß als ich, was mir frommt, und heute bin ich überzeugt, daß es eine Wohlthat des Himmels war. Denn mein Herz nährt noch Empfindungen, die erstickt werden müssen, und die Mutterliebe ist stärker als die Vernunft. Clemens empfing mein Kind mit einem Gefühle der Dankbarkeit, das mich tief rührte. Er hätte zwar einen Knaben vorgezogen, doch bringt er meiner Tochter schon Liebe entgegen und ich flehe zum Himmel, daß sie in der Folge zu seinem Glücke beitragen möge.

Meine kleine Melanie, die schöne blaue Augen hat, die sie schon in dem Augenblicke öffnete, als sie auf die Welt kam, wurde am 27. Abends getauft. Pauline von Württemberg war ihre Pathe.

— 24. März.

Clemens brachte den Morgen im Gespräche mit Gentz zu, ungeachtet der Anwesenheit des Herzogs von Württemberg, der noch bis 1 Uhr bei mir blieb. Gentz beschäftigte sich sehr mit einem Artikel

der „Allgemeinen Zeitung" und Clemens ließ sich mit ihm in einen Streit ein, der mich erschreckte.

— 29. März.

Ich las bei Clemens höchst interessante Depeschen aus Rom, welche sich auf die Angelegenheit von Ancona beziehen. Der Papst benahm sich mit bewundernswerthem Muthe und sehr viel Würde. Wir spielen eine prächtige Rolle, weil wir den geraden und loyalen Weg gehen.

— 8. April.

Ich beschäftigte mich mit den Kindern, dann ging ich zu Clemens, wo ich die letzten Depeschen Ficquelmont's las, die sehr interessant sind. Kaiser Nicolaus schließt sich in Allem uns an und fühlt jetzt die Nothwendigkeit klug zu handeln und sich nicht von den ersten Wallungen eines aufbrausenden Charakters fortreißen zu lassen. Er bewundert die Haltung, welche wir in der Angelegenheit von Ancona eingenommen, und weist alle seine Botschafter an, mit den unserigen gemeinsame Sache zu machen.

— 10. April.

Clemens las Gentz seine Depesche für Petersburg vor; seine Sprache ist freimüthig und loyal. Er entwirft eine treue Schilderung der Weltlage. Den Kaiser Nicolaus bittet er, von dem Wege, den er gegenwärtig verfolgt, nicht abzuweichen, und legt Gewicht darauf, daß die verbündeten Höfe sich über alle Punkte verständigen, damit sie ebenso stark seien wie die Gegner, welche nicht verfehlen, einträchtig vorzugehen, um ihre bösen Absichten durchzusetzen.

— 12. April.

Clemens zeigte mir einen Brief von Stepherl*) bezüglich einer neuen Subscription des Pester Casinos, worin er sagt, man müsse trachten, den Namen Metternich's auf die Liste zu bekommen, der ihnen später sehr nützlich werden könnte. Clemens unterschrieb auch sogleich.

— 17. April.

Clemens war beim Kaiser, um einer militärischen Conferenz beizuwohnen. Clam wird abermals nach Berlin geschickt, um Alles für den Fall eines Krieges mit Frankreich vorzubereiten.

*) Graf Stephan Széchényi. D. H.

— 20. April.

Bei einem Spaziergange im Augarten sprach Clemens mit mir von Kutschera*), der eben gestorben ist. Der Kaiser weiß noch nicht, ob er ihn ersetzen soll, aber im bejahenden Falle wird Zanini vom Hofkriegsrathe die Stelle bekommen. Der Kaiser sagte Clemens, er habe über den Herzog von Reichstadt eine Consultation abhalten lassen und die Aerzte hätten einstimmig dessen Lage für hoffnungslos erklärt. Er spucke bereits Stücke von der Lunge aus und könne nur noch einige Monate leben. Der Wille Gottes geschehe! Uns aber erscheint das Los dieses Prinzen beklagenswerth, dem es nicht an Talent, Geist und Genie fehlt.

— 23. April.

Ich hatte ein Gespräch mit Gentz, der mir seinen kläglichen Gesundheitszustand und das Vergnügen schilderte, welches ihm ein Billet verursachte, das Clemens gestern an ihn gerichtet, um ihm mitzutheilen, daß die Reformbill in zweiter Lesung durchgegangen sei.

— 28. April bis 3. Mai.

Sonntag den 29. April fand eine Ceremonie beim Hofe statt, die Lehensverleihung an Chotek als Erzbischof von Olmütz. Hierauf wohnte Clemens einem Diner bei Mittrowsky bei.

Die politischen Angelegenheiten nehmen eine immer bedenklichere Wendung. Casimir Périer ist in Folge der Cholera, die ihn gleich in den ersten Tagen des Ausbruchs ergriff, geisteskrank geworden. Ueberdies zeigte mir Clemens Privatbriefe, welche die Abreise der Herzogin von Berry von Massa melden. Es scheint, daß sie sich an der Spitze einer sehr beträchtlichen Partei nach Frankreich begibt und ihr Unternehmen auf soliden Grundlagen beruht. In wenig Tagen kann ganz Frankreich in Flammen stehen. Ich zittere bei dem Gedanken und doch ist es eine Krise, auf die man früher oder später gefaßt sein mußte. Nun handelt es sich darum, wer den Sieg davontragen wird. Clemens ist mehr als jemals beschäftigt, bewahrt aber vollständige Ruhe. Er bat mich nur, mich zu erholen, denn er könne sich nicht ungetheilt den Geschäften widmen, wenn er mich leidend wisse — dies

*) Erster General-Adjutant des Kaisers Franz. D. H.

bekümmere ihn weit mehr als die verwickeltesten Angelegenheiten, welche ihm über den Hals kommen könnten.

— 12. Mai.

Clemens bekam die Nachricht von der Gefangennahme der Herzogin von Berry.

— 14. Mai.

Ich hatte ein großes diplomatisches Diner für Lamb, wobei es nicht an mancher Verlegenheit fehlte, weil die Maisons mit den Tatistscheffs auf gespanntem Fuße stehen. Sie behaupten nämlich, daß sie es diesen zu verdanken haben, wenn sie am 1. Mai, dem Namenstage Ludwig Philipp's, nicht von aller Welt Besuch empfingen, und vergessen dabei, daß man am 1. Mai in den Prater fährt. Ich saß zwischen Tatistscheff und Lamb, der mir den Arm gab, indem das Fest ihm zu Ehren stattfand.

— 15. Mai.

Die Kinder brachten Clemens ihre Glückwünsche dar; Richard hielt eine schöne Ansprache und meine Kleine war in zierlicher Rosatoilette, die ihr sehr hübsch stand.

— 16. Mai.

Ich brachte den Morgen wie immer mit meiner Familie zu. Clemens hatte zwei wichtige Nachrichten erhalten, die eine, daß die französische Regierung nicht die Herzogin von Berry in ihre Gewalt bekommen hat, sondern eine Unbekannte, die eine Kammerfrau zu sein scheint; die andere, daß die Reformbill im Oberhause nicht durchgegangen ist, was zu einem Ministerwechsel führen könnte.

— 17. Mai.

Clemens bekam diesen Morgen die Nachricht von dem Ministerwechsel in England. Der König hatte nur die Wahl, entweder zwanzig neue Peers zu ernennen oder das Ministerium zu entlassen, und zog das letztere vor.

— 18. Mai.

Ich frühstückte mit dem Herzog von Württemberg, dann mußte ich auf meine Messe verzichten, um zur Erzherzogin Sophie zu gehen, die mich um $12^1/_2$ Uhr erwartete. Sie führte mich zum kleinen Erzherzog, der wirklich sehr lieb ist. Er geht recht gut, kann fechten und

fängt zu sprechen an. Die Abwesenheit des Kaisers macht ihn sehr traurig und er fragt jeden Augenblick, wo sein Großvater sei.

— 19. Mai.

Nach Tisch begleitete ich Clemens in sein Kabinet und las dort ein abscheuliches Schreiben des Herrn von Lamennais an einen seiner Freunde, woraus sich ergibt, daß er an der Spitze einer revolutionären republikanischen Partei stehe. Er enthüllt darin seine Pläne auf schreckliche Weise und sagt von Clemens, derselbe habe an Pater X. geschrieben, um ihm seine Befriedigung über das Buch auszusprechen, welches dieser gegen ihn verfaßt — was aber nicht hindere, daß er, Clemens, sammt allen monarchischen Ländern, die noch ihr Leben fristen, bald durch den Freiheitssturm zu Grunde gehen würden, den er in der ganzen Welt entfesseln werde. Möge der Himmel diese Bösewichter endlich zu Schanden werden lassen!

— 22. Mai.

Clemens kam mit einer betrübenden Nachricht. Wellington brachte kein Toryministerium zu Stande und Lord Grey steht neuerdings an der Spitze der Regierung.

— 25. Mai.

Clemens ging mit Marmont nach der Universität, um dort physikalischen und magnetischen Experimenten beizuwohnen. Er kam sehr spät und natürlich sehr befriedigt nach Hause. Abends besuchten wir das Kärntnerthortheater, wo man „Zampa", eine französische Oper von Herold, gab, die viel besprochen worden war.

— 28. Mai

Um Gentz thut es mir wirklich leid; er machte unser Frühstück wahrhaft interessant; Clemens arbeitete bei mir, kurz es war ein Beisammensein, das ich nun vermisse.

— 2. Juni.

Ich war mit Clemens, Leontine und Karoline*) auf der Universität, wo uns alle Professoren der Physik erwarteten, um uns neue, sehr anziehende Versuche zu zeigen. Marmont, Meyendorff und Tatistscheff erwarteten uns daselbst. Das Ueberraschendste ist die Wirkung des Galvanismus, der, mit magnetisirtem Eisen in Berührung ge-

*) Gräfin Karoline Zichy, Tante der Fürstin. D. H.

bracht, eine solche Kraft entwickelt, daß die schwersten Lasten emporgehoben werden. Diese Entdeckung lieferte den Beweis, daß Galvanismus und Magnetismus identisch sind. Wir gingen zu Fuße nach Hause, sehr beschäftigt mit dem, was wir gesehen.

— 3. Juni.

Ich brachte die ersten Abendstunden mit Clemens zu, den es immer freut mich zu sehen. Er sprach mit mir von seinen Angelegenheiten nach seinem Tode, ein Gespräch, das mich betrübt und in mir die peinlichsten Gedanken erweckt. Hierauf hatte ich meinen Sonntag, plauderte recht angenehm mit Lamb, dessen Originalität mich unterhält, dann zogen wir einen Holländer, Herrn von Baumhauer, in's Gespräch, Generaldirector des Finanzwesens von Niederländisch-Indien auf der Insel Java, der sehr unterrichtet scheint und wirklich ein interessanter Mann ist. Clemens sprach mit mir lange über Pauline Borghese und ihre unbegreifliche Leichtfertigkeit.

— 5. Juni.

Clemens speiste beim neuen Erzbischof und ich allein zu Hause mit meiner Familie. Als er dann heimkam, fuhren wir zu Pronay nach Hetzendorf und besichtigten dann die Blutegelzucht eines Italieners, der diese Thiere nach Paris, London und Italien schickt. Er hat gegenwärtig fünfzig Teiche, worin sich achtzigtausend Blutegel befinden — ein abscheulicher Anblick.

— 7. Juni.

Gleich nach dem Frühstück ging Clemens mit mir zu Daffinger, um mein Porträt zu besichtigen, das sehr gelungen sein wird.

— 8. Juni.

Der Arzt, welcher Gentz behandelt, ein Herr Frank, war bei uns; er klagte sehr darüber, daß der Kranke nicht mehr die Arzneien nehmen will, welche ihm die Aerzte verordnen, und fügte bei, er könne mit seinem Leben für die Erhaltung unseres alten Freundes haften, wenn dieser sich seinen Vorschriften fügen wolle. Man drang also in mich, ihm zu schreiben, um ihn zu bitten, daß er sich sorgfältig pflege. Ich that es, Clemens besuchte ihn auch, aber er fand ihn sehr schwach und herabgekommen, seit er ihn zuletzt gesehen. Ich glaube, daß man ihn bei Beginn seiner Krankheit schlecht behandelt hat.

— 9. Juni.

Mein erster Gedanke beim Erwachen war der arme Gentz. Clemens brachte mir die Nachricht, dieser alte Freund sei um 9 Uhr verschieden, eben als ich seiner gedachte; ich beschloß also, heute zur Beichte zu gehen und Gott zu bitten, sich seiner zu erbarmen.

Die Angelegenheiten von Gentz, die letzten Anordnungen für sein Leichenbegängniß, dies Alles beschäftigt Clemens in trauriger Weise. Er fühlt lebhaft den neuen Verlust, der ihn getroffen*). Ich blieb ziemlich lange bei ihm und wir sprachen über die Leere, welche jetzt in der Gesellschaft herrscht. Alle, die sie besonders für ihn angenehm machten, sind geschieden und er sieht sich in ganz trostloser Weise vereinsamt. In der ganzen Welt macht sich eine allgemeine Auflösung bemerkbar, die wahrhaft schrecklich ist.

— 10. Juni.

Man begrub den armen Gentz heute Abends auf dem Kirchhofe in Währing. Ein protestantischer Geistlicher vollzog die Feier und hielt eine sehr schöne Rede. Clemens wird ihm ein Denkmal setzen lassen. Nun liegt der arme Mann im Grabe und schon sind nur Wenige noch seiner eingedenk. Wenige vermissen, Niemand beweint ihn, und dennoch gibt es für ihn keinen Ersatz.

— 11. Juni.

Joslson brachte sehr interessante Nachrichten aus Paris. Es gab dort einen Aufstand wie in den „glorreichen" Julitagen, die Republikaner ergriffen den Anlaß der Beerdigung des Generals Lamarque, um Barricaden zu bauen und einen Straßenkampf herbeizuführen.

---

*) Metternich schreibt darüber an Prokesch am 15. Juni 1832: „Die traurige Kunde des von mir tiefgefühlten Verlustes unseres Freundes Gentz haben Sie vielleicht früher als durch den gegenwärtigen Courier erhalten. Er hat am 9. d. Mts. früh geendet. Ich hatte am Nachmittag des 8. mehr als eine Stunde bei ihm zugebracht, und obgleich ich sein baldiges Ende voraussah, so ahnte ich es dennoch nicht so nah.....

Ein seltener Umfang des ausgezeichnetsten Talents, wahrer Genius, ist mit dem Verewigten zu Grabe gegangen. Die Stelle, welche er einnahm, kann nicht ausgefüllt werden, und obgleich mir Gentz seit ein paar Jahren nur mehr Phantasiedienste leistete, so geht er mir in den wichtigsten Beziehungen ab....." (Aus dem Nachlasse des Grafen Prokesch-Osten, 1881, II. Band, pag. 118.)

Die Regierung schritt energisch ein, es scheint, daß eine große Zahl Verhaftungen vorgenommen und viel geschossen wurde. Paris wurde in Belagerungsstand erklärt. Die Truppen haben sich sehr gut benommen, die Aufständischen wurden umzingelt und allem Anscheine nach wurde die Stellung der Regierung durch diese Ereignisse sehr befestigt *).

— 13. Juni.

Um 11 Uhr mußte ich zu Daffinger gehen, wohin mich Clemens begleitete. Er ist mit meinem Porträt sehr zufrieden. Die Sitzung dauerte bis 2 Uhr, dann las ich bei Clemens Papiere von Gentz und interessante Depeschen.

— 14. Juni.

Wir führten Richard in's Theater, wo man vor dem Ballet „Der Carneval von Venedig", das wir noch nicht gesehen, ein sehr lustiges Stück recht gut zur Aufführung brachte. Richard war während der ganzen Vorstellung sehr glücklich, besonders Fanny Elßler fesselte seine Aufmerksamkeit. Ich fand sie sehr geändert, mit einem gewissen Ausdruck von Trauer, wenigstens schien es mir so. Abends hatten wir einige Besuche, unter Anderen Paul Esterhazy, der Clemens immer aufheitert.

— 20. Juni.

Mama und Karoline opfern mir ihre Morgenstunden, um die Kupferstiche bei Clemens in Ordnung zu bringen. Er ist sehr froh, daß er damit ein wenig in's Reine kommt und Alles vor seinem Tode geregelt wird — ein schreckliches Wort, das er mir jeden Augenblick wiederholt.

— 28. Juni.

Mein Frühstück ist gegenwärtig rasch abgemacht. Seit dem Tode von Gentz hält sich Clemens dabei fast gar nicht mehr auf, was für mich ein wahrer Verlust ist.

Ich speiste zu Hause mit meiner Familie, dann führte mich mein Mann in die Leopoldstadt, um mir sehr beachtenswerthe neue Maschinen zu zeigen. Sie werden hier von einem recht geschickten Ungarn ver-

*) Siehe „Juniaufstand in Paris" Nr. 1089—1090. D. H.

fertigt. Es ist eine Druckmaschine, eine Prägemaschine und eine Runkelrübenpresse zur Zuckererzeugung.

— 29. Juni.

Paul Esterhazy, Senfft und Werner, der berufen wurde, um Gentz zu ersetzen, kamen während des Frühstücks. Clemens las Papiere, die ihm Letzterer aus Berlin gebracht.

Ich brachte die Sammlung von Zeichnungen in Ordnung, die Clemens besitzt und unter denen sich prächtige Stücke befinden. Er ist sehr mit einer Zusammenkunft beschäftigt, die zwischen unserem Kaiser, Kaiser Nicolaus und dem König von Preußen stattfinden soll. Man hatte zu diesem Zwecke Teplitz gewählt, allein da in Böhmen die Cholera ausgebrochen ist, so wird dies gewiß eine Aenderung bewirken. Mir thut es leid, weil Clemens zu derselben Zeit einen Ausflug auf seine Güter zu machen hoffte. Er beabsichtigt auch gegen den 20. d. Mts. nach Linz zu gehen, um mit dem Kaiser vor dessen Ankunft in Wien zu sprechen. Er will mich mitnehmen, was mir sehr angenehm wäre, wenn nicht der Gedanke, meine Kleine zu verlassen, mich zuweilen dabei störte.

— 3. Juli.

Clemens führte mich zum Sattler Koller, um eine Wage zum Messen des Gewichtes der Ketten zu besichtigen, welche Franzosen hier für ihre Hammerwerke verfertigen. Es ist eine hübsche Arbeit. Wir besahen auch eine neue Erfindung Koller's, die mir sehr zweckmäßig scheint; er richtete die vorderen Fenster seiner Wagen so ein, daß man sie nach der Seite verschieben kann und nicht niederzulassen braucht, so daß die Füße einen viel bequemeren Platz finden. Clemens gefiel diese Erfindung sehr gut.

Die Fürstin Kaunitz, Nandine und Louis Karolyi, d'Aspre, Marmont und einige andere Herren kamen auf Besuch. Man sprach von verschiedenen Mystificationen, mit denen man vor vielen Jahren den armen Gentz zum Besten hatte. d'Aspre erinnerte sich an diese alten Zeiten mit Entzücken.

— 6. Juli.

Man meldete uns, Erzherzogin Sophie sei diesen Morgen von einem zweiten Knaben glücklich und rasch entbunden worden.

— 7. Juli.

Um 9 Uhr kam der Friseur, um meinen Haarschmuck in Ordnung zu bringen. Ich las die Berichte von Clemens Hügel an meinen Mann, dann mußte ich prächtige Toilette machen und Mittags in großer Gala nach Schönbrunn fahren. Ich hatte Dienst bei der Königin von Ungarn mit Gräfin Illyésházy, Diamantine Potocka, Gräfin Sedlnitzky, Adele Keglevich und Gräfin Wrbna, geb. Erdödy. Der neue Erzbischof Milde verrichtete den heiligen Act. Die Ceremonie dauerte lange und es herrschte schreckliche Hitze. Der Kronprinz war Pathe und der Knabe erhielt die Namen Ferdinand, Maximilian, Joseph, Maria.

Ich ließ mich der Königin von Bayern durch ihre Obersthofmeisterin vorstellen und that wohl daran, denn die Königin war sehr froh, Jemanden zu finden, mit dem sie während des Cercles sprechen konnte, wo Niemand für gut fand, sich ihr vorstellen zu lassen. Ich hatte mit ihr ein langes Gespräch und fand sie unserer Erzherzogin Sophie, selbst in ihren Bewegungen, ungemein ähnlich; sie sagt die nämlichen Dinge in der gleichen Weise. Marie Louise ließ meinem Manne sagen, er möge zu ihr kommen, so daß wir erst um 2 Uhr heimkehrten.

— 9. Juli.

Aus Petersburg traf ein Courier ein und ich las Clemens Depeschen Ficquelmont's vor, die höchst interessant und meisterhaft geschrieben waren.

— 16. Juli.

Der Herzog von Reichstadt ist schon seit gestern Abend ohne Bewußtsein.

— 18. Juli.

Clemens las mir eine anziehende Geschichte aus der „Revue de Paris" über ein Erdbeben in Chile vor.

— 21. Juli.

Clemens erhielt heute eine sehr interessante Mittheilung. Die deutschen Buchhändler wandten sich an ihn mit der Bitte, seinen ganzen Einfluß aufzubieten, um der Preßfreiheit in Deutschland ein Ende zu machen. Ihr Handel sei dermaßen zu Grunde gerichtet, daß

und ein paar andere Leute herbeieilen sah, schoß er die Pistole auf sich selbst ab, es scheint jedoch, daß auch diese sehr schwach geladen war, denn die Kugel blieb im Gaumen stecken. Die vier Männer, welche ihn umringten, packten ihn und banden ihm die Hände auf den Rücken. De Pont ging nach dem Stadthause, um zu sehen, wie man den Schurken brachte; das Volk schrie: „Das ist gewiß ein Franzose; man muß ihn gleich zerreißen!" Als man ihn untersuchte, fand man bei ihm eine Art Testament und eine andere von ihm unterzeichnete Schrift. Man fragte ihn, ob er nicht gewußt habe, daß er gehenkt würde, wenn man ihn bekäme. Er bejahte es mit dem Beifügen, daß es ihm, nachdem er entschlossen sei, zu sterben, gleich sei, ob er sich selbst umbringe oder gehenkt werde. Unser ganzes Haus war durch diese Schreckensthat in größte Aufregung versetzt. Clemens begab sich zum Kaiser, der trotz des Vorgefallenen die angekündigte Ceremonie in der Kirche abhielt und dem Nuntius den Cardinalshut überreichte. Clemens fand das Befinden des Königs ganz gut; man machte ihm Eisumschläge, er empfand jedoch gar keine Schmerzen.

— 12. August.

Ich speiste mit Sedlnitzky, Hardegg und Prokesch, der heute von Rom angekommen ist. Dann machten wir einen Spaziergang im Helenenthal, wo Strauß und die Regimentscapelle von Gyulai den Kaiser mit der Volkshymne empfingen und die Volksmenge in lauten und begeisterten Vivatruf ausbrach. Das Thal war sehr belebt, das Wetter schön und es gewährte ein wahres Vergnügen, dies Alles zu sehen und zu hören. Wir waren im Theater, wohin die Vivatrufe den Kaiser begleiteten. Schuster spielte in „Herr Joseph und Frau Waberl" und Strauß spielte in den Zwischenacten seine Walzer, was der Vorstellung sehr zu Statten kam. Abends besuchten uns das Ehepaar Rasumowsky und Stepherl Széchényi, der sehr unterhaltend war und viel von seinen künftigen Reisen sprach. Er hat seinen Paß bekommen, was ihn außerordentlich freut.

— 14. August.

Montbel brachte Clemens die Vorrede seiner kleinen Schrift über den Herzog von Reichstadt, die mein Mann recht gut fand. Prokesch kam und sprach mit mir eine Stunde über Gentz und Fanny Elßler.

Den Abend brachte ich bei den Kindern zu, dann schrieb ich und las Clemens alte Depeschen über die Heirat Marie Louisens vor. Lamb kam auf einen Augenblick, seine Besuche sind aber selten und kurz.

— 15. August.

Clemens erhielt Nachrichten aus London, die gut sind, soweit sie die Angelegenheiten Portugals betreffen. Hoffentlich wird die Sache Dom Miguel's siegen, denn die Partei Dom Pedro's scheint sehr schwach und bereits sehr entmuthigt.

Nach der Messe war ich bei der Königin, die mir natürlich den Schrecken schilderte, welchen ihr das gegen den König verübte Attentat verursachte. Sein Benehmen war sehr rührend; er kam zu ihr, als sie sich eben frisirte, ließ ihr sagen, sie möge zu ihm herauskommen, er habe mit ihr zu reden, und als sie bei ihm war, sagte er, er sei hier und befinde sich wohl, habe aber jetzt anderswo zu thun. Sie war über diese Worte sehr erstaunt und schloß aus den Mienen der Personen, die ihn umgaben, daß etwas vorgefallen sein müsse. Sie fürchtete für den Kaiser, erfuhr aber endlich von der Kammerfrau, warum der König ihr keine näheren Mittheilungen machen wollte. Er besorgte, ihr damit weh zu thun. Sie spricht über diesen Schreckenstag mit tiefem Gefühl.

— 20. August.

Baron Loë, Prokesch und Alfred Schönburg speisten bei uns. Nach Tisch sprachen wir über Gentz und ich konnte mich nicht enthalten, das Benehmen seiner sogenannten Freunde zu tadeln, die ihr Leben lang trachteten, ihn über die Angelegenheiten zum Reden zu bringen, welche sie durch ihn zu erfahren hofften, und ihn während seiner letzten Lebensjahre vollständig im Stiche ließen, so daß er in gänzlicher Vereinsamung starb.

Der Erzbischof von Wien stattete uns einen Besuch ab. Er scheint ein trefflicher Mann, sanftmüthig und gut. Mit Clemens machte ich einen Spaziergang, wir besahen den Ort, wo der König verwundet worden.

— 21. August.

Clemens sprach mit mir von Lobkowitz. Der Kaiser hat ihm schon mitgetheilt, daß er nicht mehr Gouverneur von Galizien bleiben

und ein paar andere Leute herbeieilen sah, schoß er die Pistole auf sich selbst ab, es scheint jedoch, daß auch diese sehr schwach geladen war, denn die Kugel blieb im Gaumen stecken. Die vier Männer, welche ihn umringten, packten ihn und banden ihm die Hände auf den Rücken. De Pont ging nach dem Stadthause, um zu sehen, wie man den Schurken brachte; das Volk schrie: „Das ist gewiß ein Franzose; man muß ihn gleich zerreißen!" Als man ihn untersuchte, fand man bei ihm eine Art Testament und eine andere von ihm unterzeichnete Schrift. Man fragte ihn, ob er nicht gewußt habe, daß er gehenkt würde, wenn man ihn bekäme. Er bejahte es mit dem Beifügen, daß es ihm, nachdem er entschlossen sei, zu sterben, gleich sei, ob er sich selbst umbringe oder gehenkt werde. Unser ganzes Haus war durch diese Schreckensthat in größte Aufregung versetzt. Clemens begab sich zum Kaiser, der trotz des Vorgefallenen die angekündigte Ceremonie in der Kirche abhielt und dem Nuntius den Cardinalshut überreichte. Clemens fand das Befinden des Königs ganz gut; man machte ihm Eisumschläge, er empfand jedoch gar keine Schmerzen.

— 12. August.

Ich speiste mit Sedlnitzky, Hardegg und Prokesch, der heute von Rom angekommen ist. Dann machten wir einen Spaziergang im Helenenthal, wo Strauß und die Regimentscapelle von Gyulai den Kaiser mit der Volkshymne empfingen und die Volksmenge in lauten und begeisterten Vivatruf ausbrach. Das Thal war sehr belebt, das Wetter schön und es gewährte ein wahres Vergnügen, dies Alles zu sehen und zu hören. Wir waren im Theater, wohin die Vivatrufe den Kaiser begleiteten. Schuster spielte in „Herr Joseph und Frau Waberl" und Strauß spielte in den Zwischenacten seine Walzer, was der Vorstellung sehr zu Statten kam. Abends besuchten uns das Ehepaar Rasumowsky und Stepherl Széchényi, der sehr unterhaltend war und viel von seinen künftigen Reisen sprach. Er hat seinen Paß bekommen, was ihn außerordentlich freut.

— 14. August.

Montbel brachte Clemens die Vorrede seiner kleinen Schrift über den Herzog von Reichstadt, die mein Mann recht gut fand. Prokesch kam und sprach mit mir eine Stunde über Gentz und Fanny Elßler.

Den Abend brachte ich bei den Kindern zu, dann schrieb ich und las Clemens alte Depeschen über die Heirat Marie Louisens vor. Lamb kam auf einen Augenblick, seine Besuche sind aber selten und kurz.

— 15. August.

Clemens erhielt Nachrichten aus London, die gut sind, soweit sie die Angelegenheiten Portugals betreffen. Hoffentlich wird die Sache Dom Miguel's siegen, denn die Partei Dom Pedro's scheint sehr schwach und bereits sehr entmuthigt.

Nach der Messe war ich bei der Königin, die mir natürlich den Schrecken schilderte, welchen ihr das gegen den König verübte Attentat verursachte. Sein Benehmen war sehr rührend; er kam zu ihr, als sie sich eben frisirte, ließ ihr sagen, sie möge zu ihm herauskommen, er habe mit ihr zu reden, und als sie bei ihm war, sagte er, er sei hier und befinde sich wohl, habe aber jetzt anderswo zu thun. Sie war über diese Worte sehr erstaunt und schloß aus den Mienen der Personen, die ihn umgaben, daß etwas vorgefallen sein müsse. Sie fürchtete für den Kaiser, erfuhr aber endlich von der Kammerfrau, warum der König ihr keine näheren Mittheilungen machen wollte. Er besorgte, ihr damit weh zu thun. Sie spricht über diesen Schreckenstag mit tiefem Gefühl.

— 20. August.

Baron Loë, Prokesch und Alfred Schönburg speisten bei uns. Nach Tisch sprachen wir über Gentz und ich konnte mich nicht enthalten, das Benehmen seiner sogenannten Freunde zu tadeln, die ihr Leben lang trachteten, ihn über die Angelegenheiten zum Reden zu bringen, welche sie durch ihn zu erfahren hofften, und ihn während seiner letzten Lebensjahre vollständig im Stiche ließen, so daß er in gänzlicher Vereinsamung starb.

Der Erzbischof von Wien stattete uns einen Besuch ab. Er scheint ein trefflicher Mann, sanftmüthig und gut. Mit Clemens machte ich einen Spaziergang, wir besahen den Ort, wo der König verwundet worden.

— 21. August.

Clemens sprach mit mir von Lobkowitz. Der Kaiser hat ihm schon mitgetheilt, daß er nicht mehr Gouverneur von Galizien bleiben

— 22. September.

Tatistscheff, Pozzo, Gourieff, Brockhausen, Meyendorff, Clemens Hügel, Paul Esterhazy und Alfred Schönburg speisten bei uns. Nach Tisch zeigten wir den Fremden Schmucksachen unserer ersten Fabrikanten und sie wählten einige Gegenstände aus. Kaum hatte ich Zeit, meine Kleine zu sehen, so meldete man mir die Gelehrten, welche schon in meinem Salon versammelt waren. Niemand, der sie vorstellen konnte oder sollte, war noch gekommen und so befanden wir uns diesen Herren gegenüber, ohne einen einzigen zu kennen. Endlich kam die Sache allmälig in Ordnung und mir zu Gefallen übernahm es Professor Dr. Jäger, die Honneurs des Hauses zu machen. Ich hatte mir so fest vorgenommen, mit dieser ganzen Versammlung langweiliger Gelehrten artig und liebenswürdig zu sein, daß ich mir zu diesem Zwecke alle mögliche Mühe gab. Ich hatte für jeden einige Worte: das schlechte Wetter, manchmal die Botanik, dann aber hauptsächlich meine oft sehr pikanten Scherze mit den Aerzten bildeten meinen Gesprächsstoff. Die Herren waren von mir entzückt und verglichen mich mit allen Göttinnen der Mythologie. Uebrigens geschah mir nur nach meinen Verdiensten, denn ich mühte mich in dieser langen Abendgesellschaft, die von 7 bis 10 Uhr dauerte, gehörig ab. Ich hatte Mama, Caroline, Leontine, Hermine und Victoire Odescalchi zu Gehilfinnen, auch war Lori Lichnowsky mit ihren Doctoren aus Breslau liebenswürdig. Bertha Lobkowitz spöttelte ein wenig über die Lebhaftigkeit, welche ich an den Tag legte; zwei Damen aus Hamburg, Frauen von Gelehrten, hatten sich zu uns verloren, weil sie hier wahrscheinlich andere Frauen zu finden glaubten. Die Gesellschaft war wirklich merkwürdig; von Gelehrten z. B. hatten sich alle unsere Aerzte eingefunden, Vivenot, Hussian, der berühmte Zahnarzt Carabelli u. s. w.

Clemens war mit seiner Soirée zufrieden; die Gelehrten finden ihn nicht nur liebenswürdig, sondern auch außerordentlich vielseitig und gründlich unterrichtet, und dies macht ihm Vergnügen und unterhält ihn.

— 23. September.

Pozzo und Clemens sprachen in sehr interessanter Weise über die katholische Religion im Vergleiche mit anderen Glaubensbekennt-

nissen. Sie führten Aussprüche des Apostels Paulus an, des Helden und Vorbildes meines Mannes, der ihn eifrig liest, um daraus Belehrung zu schöpfen.

— 24. September.

Clemens entfernte sich um 8 Uhr, um der Naturforscherssitzung beizuwohnen, die über fünf Stunden dauerte.

— 25. September.

Mama, Leontine, Hermine und Victoire Odescalchi sammt einigen Herren fuhren Mittags nach Laxenburg, wo der Kaiser den Gelehrten ein großes Diner gab. Ich begab mich mit Clemens und Sedlnitzky um 1 Uhr dahin. Riedel war mit der Anordnung beauftragt und das Diner gestaltete sich zu einer großartigen und schönen Festlichkeit. Man hatte ein Zelt errichtet, worin drei Tafeln aufgestellt waren, an denen fünfhundert Personen Platz fanden. Es gab Blumen im Ueberfluß, die Beleuchtung war prächtig und das Ganze machte einen herrlichen Eindruck. Die besten Köche von Wien besorgten das Diner, welches ausgezeichnet war, sowie auch die Weine nichts zu wünschen übrig ließen. Wurmbrand vertrat die Stelle des Kaisers, der leider nicht erschien. Jacquin führte den Vorsitz an einer Tafel, an welcher sich mein Mann befand, und Littrow an einer andern, wo Nadasdy saß. Die übrigen Minister und höchsten Würdenträger waren unter die Gelehrten gemischt, welche geschmeichelt und besonders zufrieden waren. Die Gesundheit des Kaisers wurde mit ungeheurer Begeisterung ausgebracht.

Clemens kam erst um 8 Uhr zurück und konnte nicht genug den Eindruck dieses Festes auf alle diese Herren schildern.

— 27. September.

Clemens hatte mir gesagt, er werde mit mir ausgehen; während er jedoch Jemandem in seinem Kabinete entsprang, fiel er bei mir Tatistscheff und Pozzo in die Hände, welche ihn bei mir erwarteten. Sie wollten wissen, was Oesterreich in der belgischen Sache zu thun gedenke, denn Herr von Loë hatte vor einigen Stunden erzählt, der König von Preußen habe erklärt, er werde in Belgien einrücken, wenn König Leopold die Vorschläge Hollands nicht annehme. Clemens, der darüber noch keine diplomatische Mittheilung erhalten, wollte auf die Frage

nicht eingehen, was sie ärgerte. Tatistscheff benützte den Augenblick, da Montbel Clemens rufen ließ, um mir diese Angelegenheit zu erklären, sich über meinen Mann zu beklagen und mich scherzend zu fragen, was mein diplomatisches Herz mir darüber sage. Ich erwiederte ihm lachend, meine Meinung sei, daß weder Preußen noch wir uns rühren werden, und ich glaube, Recht zu haben.

— 28. September.

Ich hatte sechsundvierzig Gelehrte zu Tisch, die Mehrzahl Aerzte. Clemens trank auf das Wohl des Kaisers und dann auf jenes unserer Gäste; Sternberg brachte die Gesundheit meines Mannes aus und schließlich ein Arzt, ich glaube Dr. Otto aus Breslau, die meinige mit wirklich zum Herzen gehenden Worten. Nach Tisch setzten mir alle Aerzte zu, um mich und mein homöopathisches System auf das lebhafteste anzugreifen. Ich vertheidigte mich kräftig und muthig, ohne mich durch ihre Zahl einschüchtern zu lassen. Sie waren um 5 Uhr gekommen und nahmen erst um $9^1/_2$ Uhr Abschied.

— 30. September.

Clemens hat einen Plan, der mich schon jetzt betrübt. Er bekam soeben die Nachricht, der König von Preußen werde vierzehn Tage in Teplitz zubringen, und will sich nächstens auf den Weg machen, um ihm einen Besuch abzustatten. Er will dort mit Ancillon, Clam und sogar mit Lord Durham zusammenkommen, den Palmerston nach Petersburg und Berlin geschickt hat, den er aber nicht nach Wien gehen lassen will, weil er besorgt, Clemens werde ihm reinen Wein einschenken. Clemens setzte mir eine Menge ebenso interessanter als seltsamer politischer Verhältnisse auseinander.

— 1. October.

Senfft kam zu einem kurzen Gespräche mit Clemens. Wir sind gegenwärtig sehr zu beklagen; mein armer Mann verliert nach und nach alle Hilfsarbeiter in seinem Kabinete und, was man darüber auch sagen mag, diese Leute sind in hohem Grade nothwendig. Der arme Gentz wird nie ersetzt werden. Mercy wird in seinen Arbeiten sehr trocken; er kennt nur seine Pflicht, die er gewissenhaft erfüllt, besitzt aber nichts, was ein von der Geschäftslast niedergedrücktes Gemüth

erheben und aufmuntern könnte. Senfft reist nächstens nach Florenz und dann wird mein armer Mann recht traurig und vereinsamt sein.

Clemens machte mit mir einen Spaziergang im Garten; dann mußte ich mich für ein Diner ankleiden. Ich war leidend und niedergeschlagen; die Abreise meines Mannes nach Teplitz betrübt mich; diese erste Trennung ist mir schmerzlich. Baron Werner wurde als Courier nach Teplitz geschickt, um dem König die Ankunft meines Mannes zu melden.

— 3. October.

Clemens bat den Kaiser, Pozzo das Großkreuz des Stephansordens zu verleihen und es ihm selbst zu überreichen. Der Kaiser schickte aber den Orden meinem Manne, damit er denselben Pozzo einhändige, und sagte: „Ich hab' ihn nicht gern und will für ihn nur das Billige thun. Ich kann ihm nicht sagen, daß ich ihm's gern gib, es ist nicht wahr." Clemens übergab ihm das Band, welches ihm große Freude machte.

— 6. October.

Clemens führte mich nach Pottendorf, wo Paul Esterhazy, Pozzo, Meyendorff und Lamb jagten. Inzwischen besahen wir den Garten, der sehr schön ist. Clemens wählte einige Schwäne aus, von denen es dort eine große Anzahl gibt, um sie nach Königswart zu schicken. Paul führte uns in die Capelle, die in gothischem Style erbaut und sehr hübsch ist. Sie enthält Denkmäler aller Starhemberge, die lange Zeit Besitzer von Pottendorf waren. Dann kam es an den Grafen Nadasdy, der enthauptet wurde. Man zeigt dort den Tisch, an welchem die Verschwörungen mit Rakoczy berathen wurden. Die Namen der Verschwörer sind eingeschnitten und eine Menge anderer Inschriften befinden sich in den Archiven. Ein heiliger Sebastian und eine heilige Catharina sind Porträts Nadasdy's und seiner Frau; wir sahen diese Bilder, die nicht schlecht sind.

— 7. October.

Emilie Széchényi und Henriette Odescalchi kamen, um sich der Vorstellung bei der Dauphine anzuschließen. Clemens war vor Tisch in Uniform dort; er trug den Heiligen Geistorden, um es seinerseits nicht an Zartgefühl fehlen zu lassen. Ich war, als ich am Hofe ankam,

sehr überrascht, eine Frau zu finden, die mehr Spuren von Schönheit zeigte, als ich geglaubt hatte, aber verblüht und von gebückter Haltung. Mademoiselle, die Tochter der Herzogin von Berry, war an ihrer Seite; sie ist dreizehn Jahre alt und allerliebst, plaudert sehr angenehm und besitzt das Talent, sehr hübsche Dinge zu sagen. Sie scheint ihrer Tante ungemein zugethan, was mir beweist, daß die Dauphine das Herbe verloren hat, das man früher an ihr kannte. Letztere zeigte uns ein Buch mit Zeichnungen, das ihr aus Frankreich geschickt worden war; es befand sich darin ein kleines Bild, das eine knieende Gestalt vorstellt, die für ihre Rückkehr nach Frankreich betet. Auch Mademoiselle zeigte uns ihr Buch. Sie lernt zeichnen und scheint recht begabt, sowie sie im Ganzen ein interessantes Mädchen ist. Wir blieben bis 10 Uhr bei Madame.

— 8. October.

Clemens hatte Tatistscheff, Pozzo, Gourieff und Gagarin bei sich versammelt, um ihnen, bevor jeder seine Reise antrat, eine letzte Besprechung und, ich möchte sagen, Anleitung zu Theil werden zu lassen. Er wollte Gourieff, bevor dieser sich nach Rom begibt, mit den italienischen Angelegenheiten bekannt machen, und Gagarin, der nach München geht, mit den deutschen.

— 9. October.

Ich gab zu Ehren der russischen Diplomaten ein großes Abschiedsdiner, welchem Tatistscheff, Pozzo, Gagarin, Gourieff, Apraxin, Meyendorff, Maltzahn, Brockhausen und Andere beiwohnten. Clemens Hügel blieb ziemlich lange, um uns behilflich zu sein, den Herzog von Fitz-James zu empfangen, der eben aus Paris angekommen ist. Er verweilte, bis der langweilige Professor Aldini uns mit seinen Experimenten gegen das Feuer zu Tode quälte. Man könne sich, behauptet dieser, dagegen schützen, wenn man ein Hemd aus Asbest anzieht und darüber sich mit einer Art Panzer aus Zinndraht umgibt, ähnlich den Gittern vor den Kaminen oder jenen, die der berühmte englische Chemiker Davy bei den Sicherheitslampen in den Bergwerken und für andere feuergefährliche Orte angebracht hat. Der alte Italiener ist ein unermüdlicher Schwätzer, der Jedermann langweilt und den man nicht los werden kann.

— 10. October.

Ich las Clemens mehrere sehr interessante englische Briefe vor. Er vertraute mir unter dem Siegel der Verschwiegenheit an, Brunetti*) habe den Augenblick, als der König von Spanien sich etwas besser befand, benützt, um ihm die Gefahr vorzustellen, der er sein ganzes Reich preisgebe, wenn er über die Erbfolge keine Bestimmung treffe und diese Angelegenheit in der Schwebe lasse. Der König beschloß, sogleich sein Testament zu ändern, die neue Erbfolgeordnung, die er zu Gunsten seiner Tochter eingeführt, zu beseitigen und den alten gesetzlichen Zustand wiederherzustellen, was für die Folge jeder Schwierigkeit vorbeugt. Brunetti hat damit ein großes und schönes Werk gethan und Gottes Barmherzigkeit war groß, daß er dem Könige so lange Gesundheit und Geisteskraft ließ, bis diese wichtigen Angelegenheiten geschlichtet waren. Uebrigens befindet sich Seine Majestät besser. Es heißt, die Königin habe sich bei dieser Gelegenheit bewundernswerth benommen.

— 12. October.

Madame d'Agoult, Hofdame der Herzogin von Angoulême (Dauphine), war bei uns. Clemens theilte ihr mit, der Kaiser habe, nachdem der Erzbischof von Olmütz sich geweigert, der königlichen Familie das Schloß Kremsier einzuräumen, ihr den Hradschin in Prag für den Winter abgetreten. Diese Nachricht machte der Dauphine große Freude und Madame d'Agoult schrieb mir einen liebenswürdigen Brief, um Clemens im Namen der Dauphine für seine Bemühungen in dieser Angelegenheit zu danken.

— 15. October.

Ich frühstückte mit Clemens, der in diesem Augenblicke sehr zu bedauern ist. Er ist mehr als jemals mit schwierigen und wichtigen Geschäften überhäuft und hat Niemanden in seiner Kanzlei. Mercy ist immer wegen seiner Frau beunruhigt, Werner befindet sich in Teplitz und nun ist auch de Pont schwer erkrankt, ja seit gestern dem Tode nahe.

— 16. October.

Ich bat Clemens, mit mir spazieren zu gehen, um ihn ein wenig zu zerstreuen. Pilat und Andlau speisten bei uns. Dann kam der neue

*) Oesterreichischer Gesandter in Madrid. D. H.

Nuntius Ostini, um sich mir vorzustellen. Er ist ein liebenswürdiger, geistreicher und geschäftsgewandter Mann, was für uns sehr angenehm ist, denn der Cardinal, welcher uns verläßt, war eher ein Hemmniß als ein Nutzen. Clemens bekam die Nachricht von dem Ministerwechsel in Frankreich. Broglie hat endlich angenommen.

— 17. October.

Ich brachte den Abend bei Clemens zu, mit dem ich ein für die Politik unserer Tage bezeichnendes Schriftstück las. Es ist eine Depesche Lord Palmerston's über die Angelegenheiten Deutschlands, worin er sich über die strengen Maßregeln des Bundestages, sowie über die Art und Weise nachdrücklich beschwert, wie man die deutschen Fürsten gezwungen habe, Verfügungen ihre Zustimmung zu geben, die schwere Verwickelungen von Seite der Bevölkerungen hervorzurufen drohen. Clemens beschäftigt sich mit einer Erwiederung oder vielmehr mit Anmerkungen, die er jeder Phrase dieses famosen Schriftstückes beifügen wird und die dem Bundestage mitgetheilt werden sollen. Diese Arbeit macht ihm Vergnügen, weil er dabei seinen Gesinnungen offenen Ausdruck geben kann*).

— 18. October.

Clemens empfing Depeschen aus Teplitz. Der König wünscht seine Meinung über eine sehr verwickelte Angelegenheit. Die Franzosen wollen, um der belgischen Frage ein Ende zu machen, die Citadelle von Antwerpen besetzen, was die Verwirrung nur steigern, aber keine Lösung herbeiführen würde. Weil sie jedoch besorgen, daß die Preußen sich dem widersetzen, schlagen sie ihnen vor, ihre Truppen nach Lüttich und Luxemburg zu verlegen. Dieser Vorschlag scheint mir sehr bedenklich und es unterliegt keinem Zweifel, daß sie einen verborgenen Zweck haben, den sie bemänteln wollen, indem sie den Leuten Sand in die Augen streuen.

— 19. October.

Clemens führte mich gleich nach der Messe nach Schönbrunn. Er begab sich zum Kaiser, um ihm über die preußische Angelegenheit Vortrag zu halten. Dieser Mann ist wirklich bewundernswerth; gestern

*) Siehe „Palmerston's Einmischung in innere Angelegenheiten des deutschen Bundes." (D. 31. October 1832.) D. H.

Abends nahm ihn diese Sache ganz in Anspruch, ohne daß er sich jedoch ein Urtheil darüber erlaubte. Er schlief die ganze Nacht ruhig wie ein Kind, das keine Sorge kennt, und als er heute früh erwachte, war er ganz im Reinen und hatte blos eine treffliche Depesche zu schreiben, worin er alle Seiten dieser Angelegenheit und alle in diesem kritischen Augenblicke zu treffenden Entscheidungen umsichtig erläutert.

— 25. October.

Clemens führte mich in's Kärntnerthor-Theater, um „Othello" zu hören, der mit Wild und der Heinefetter ganz erträglich ist.

— 26. October.

Clemens holte mich zu einem Spaziergange ab. Wir gingen bis zur Neulerchenfelderlinie, um diese Vorstadt ein wenig zu besehen. Die Entfernung schien mir weit und ich kam sehr ermüdet nach Hause.

— 27. October.

Ich war bei der Erzherzogin Rainer oder Vicekönigin, die ich weniger schön fand, als man mir gesagt, aber sehr liebenswürdig. Ich war über die Art betroffen, wie sie sich über Alles offen ausspricht, ohne gerade in ihren Ausdrücken wählerisch zu sein, was bei einer Fremden fast anstößig erscheint. Sie zeigte mir ihre beiden Töchter, von denen die eine elf, die andere zehn Jahre alt ist — beide sehr groß. Das ganze Familienleben ist so natürlich, ohne Spur von Stolz weder im Gespräche, noch in den Manieren.

— 30. October.

Clemens führte mich und Leontine in die Leopoldstadt, um Maschinen zu besichtigen.

— 31. October.

Clemens bekam Depeschen aus London, aus denen hervorgeht, daß die belgische Angelegenheit ohne jene kriegerischen Verwickelungen, die man uns in Aussicht stellte, ihre Erledigung finden werde. Es scheint, der König von Holland sehe den trübseligen Ausgang voraus und zeige sich nachgiebiger.

Clemens führte mich auf die Bastei, ich speiste mit ihm und den Kindern, dann besuchte uns der Nuntius, der mit Clemens ein sehr interessantes Gespräch führte.

Clemens, Marmont und Clemens Hügel sprachen lange über den Wind, dessen Ursprung, Dauer und Ende sie mit wissenschaftlicher Gründlichkeit erörterten. Ich fand die Sache für mich zu gelehrt.

— 2. November.

Andrássy ist von London und Paris angekommen und besuchte mich vor dem Frühstücke. Clemens sprach mit ihm von dem Aufsehen, das er in London hervorgerufen, wo man ihn für seinen Bruder hielt. Wir lasen in allen Zeitungen, der Bruder des Fürsten Metternich reise unter dem Namen eines Grafen Andrássy, sei mit besonderen Aufträgen betraut und halte in London alle Minister und alle Gesandten der fremden Mächte in Athem u. s. w. Andrássy sagte, dieser Albernheit habe er zu verdanken, daß er in England überall die beste Aufnahme gefunden. Er kommt von London entzückt und über Alles, was er in Frankreich gesehen, empört zurück.

— 4. November.

Clemens erwartete die Meldung von der endlichen Schlichtung der belgischen Angelegenheit, denn unsere Nachrichten besagen, König Wilhelm mache Zugeständnisse, was die Franzosen von ihrem thörichten Zuge nach Antwerpen abhalten und einer Verwickelung ein Ende machen wird, die nun schon fast zwei Jahre dauert.

— 5. November.

Ich war sehr unangenehm enttäuscht durch die von Clemens empfangene Nachricht, die Bevollmächtigten hätten die letzten Vorschläge des Königs von Holland zurückgewiesen, der Vertrag zwischen Frankreich und Holland sei abgeschlossen, die Conferenz aufgelöst und die Franzosen seien entschlossen, ihren Angriff auf Antwerpen zur Ausführung zu bringen.

Wir wohnten bei Bodenhausen einem Diner zu Ehren des Herzogs von Braunschweig bei. Unsere Wirthe erwiesen uns ganz besondere Artigkeit. Bodenhausen ließ mir den Vortritt am Arme des Herzogs von Braunschweig, dann folgte mein Mann mit der Hausfrau, Tettenborn führte Frau Molerus und Lamb Leontine. Er war von ihr bezaubert, indem er sie wirklich erst kennen lernte, denn er gibt sich nicht die Mühe, mit Jenen zu sprechen, die er trifft, wenn der Zufall ihn nicht dazu nöthigt. Doch ist er ein Mann, der große Liebenswürdigkeit zu entfalten weiß.

— 9. November.

Clemens erwartet seit mehreren Tagen einen Courier, dessen Ankunft sich verzögert — was eine peinliche Geduldprobe ist. Ich weiß nicht, was ich über die belgische Angelegenheit denken soll; die Franzosen werden einen Gewaltstreich begehen und Antwerpen angreifen, sie brauchen in diesem Augenblicke eine kräftige That, anderseits sagt mir eine innere Stimme, die ganze Geschichte werde im Sande verlaufen.

Ich brachte den Abend bei Clemens zu, der von Geschäften frei war und mit mir eine Mappe interessanter Briefe in Ordnung brachte, die er von Souveränen und hervorragenden Persönlichkeiten empfangen und in seinem Archive aufbewahren will.

— 10. November.

Clemens bekam Depeschen aus Berlin. Der König von Holland hat nun Zugeständnisse gemacht und es läßt sich hoffen, daß — wenn die Thorheit noch nicht ihren höchsten Gipfel erreicht — die Franzosen und Engländer dieselben annehmen werden.

Clemens führte mich spazieren und kaufte im Vorbeigehen bei Jacomini eine alterthümliche Uhr und zwei sehr schöne Vasen.

— 12. November.

Ich brachte die ersten Abendstunden bei Clemens zu, dem ich Memoiren über die Julirevolution von Mazas vorlas. Sie sind interessant, oder besser gesagt, unterhaltend, allein mit allzu großer Parteilichkeit geschrieben.

— 13. November.

Clemens erwähnte eine wirklich rührende Unterredung, die er mit dem Kaiser gehabt. Dieser sagte ihm, er bitte Gott, vor Allem *ihn* zu erhalten, „denn ohne Sie wüßte ich nicht was anfangen". Clemens setzte ihm auseinander, daß er ohne ihn nicht mehr hoffen dürfe, etwas Gutes zu stiften, es würde ihm die Thatkraft fehlen und zudem sei der Kaiser ihm doppelt nothwendig, weil der redliche und stets das Richtige treffende Sinn desselben seinen Ideen zugute komme. Möge Gott beide erhalten, denn wahrhaftig, der Eine ohne den Andern kann die Welt nicht retten! Wenn noch etwas erhalten bleiben soll, so bedarf es ihrer Beiden als Stütze.

— 21. November.

Ich las Clemens eben angekommene Depeschen aus London vor. „Times" und „Globe" brachten unverschämte Artikel gegen Oesterreich und den Kaiser, die Clemens gewaltig ärgerten. Er will die Sache keineswegs auf sich beruhen lassen.

— 24. November.

Wir haben keine andere Nachricht, als daß die Franzosen auf Antwerpen marschiren.

— 25. November.

Wir hatten zu Tisch Herrn Jarcke, Redacteur des Berliner „Politischen Wochenblattes", der hieher berufen wurde und Gentz theilweise ersetzen soll*), Pilat und dessen Sohn und Moritz Dietrichstein, der vor einigen Tagen von München angekommen ist.

Clemens zeigte mir, als wir allein waren, Briefe aus Paris, nach denen es gewiß scheint, daß Maison abberufen und durch Sainte-Aulaire ersetzt werden wird.

— 27. November.

Man erzählte uns eine rührende Geschichte von unserem Kaiser. Während seines Aufenthaltes in Schönbrunn bemerkte er, als er zu Fuß durch Hietzing ging, daß man einen armen Menschen begrub, dessen ganze Leichenbegleitung aus den zwei Sargträgern und einem Priester bestand. Der Kaiser sagte zu seinem Adjutanten Appel: „Folgen wir diesem Unglücklichen, er ist so allein." Dann warf er die erste Handvoll Erde auf den Sarg des Armen. Unser Kaiser gehört nicht zur liberalen Partei, aber dieser Zug beweist, wie er den letzten seiner Unterthanen behandelt.

---

*) Ueber die Acquisition Jarcke's schrieb Metternich um diese Zeit an Neumann in London Folgendes: „Je vous envoie ci-joint une lettre d'un homme excellent que j'ai placé près de moi comme écrivain politique. C'est un Gentz au petit pied; abstraction faite du mot, je le regarde comme bien plus pratique que son prédécesseur, et surtout que ne l'était devenu le pauvre Gentz dans les deux dernières années de sa vie. Je ne connais pas un publiciste plus franchement éclairé que M. Jarcke (c'est le nom de mon nouvel employé); sa plume est excellente, et ses aperçus sont constamment droits et d'une correction absolue." D. H.

— 4. December.

Clemens Hügel traf mich endlich allein; er sprach von seiner Beförderung, die ihm Vergnügen zu machen scheint; ich glaube jedoch ausfindig gemacht zu haben, daß er sich einbildet, hier Gentz zu ersetzen. Jeden Tag scheint mir der Verlust dieses letzteren fühlbarer zu werden.

— 5. December.

Ich war bei unserer Kaiserin, die heute liebenswürdiger war als je. Sie sprach auch ein bischen von Politik und hat eine ungeheure Furcht vor dem Kriege. Wenn Gott, sagte sie, uns auf solche Art prüfen wollte, so kenne sie zwei Frauen, die schrecklich unglücklich und beängstigt wären; denn, fügte sie bei, unsere Gatten sind nicht mehr jung und wir hätten nicht die Kugeln, wohl aber die Strapazen zu fürchten. Die Kaiserin möchte, daß Karl X. und seine Familie eine andere Residenz gewählt hätten, als Prag; es ist ihr daran gelegen, künftiges Jahr nach Böhmen zu gehen und sie macht sich Vorwürfe darüber, daß der Kaiser acht Jahre verstreichen ließ, ohne in jene Gegend zu kommen. Clemens vertraute mir an, Karl X. werde schon im Frühjahr gewiß nach Laibach gehen, dies dürfe jedoch Niemand erfahren.

— 15. December.

Wir vernahmen, daß die Nachrichten vom Brande Antwerpens falsch seien. Es brach wohl Feuer in der Stadt aus, jedoch durch Bomben, welchen die Franzosen eine schlechte Richtung gaben, so daß sie mitten unter ihre Freunde und Verbündeten hineinflogen.

— 20. December.

Ich mußte eine Menge Leute empfangen, die ich eingeladen hatte, um den deutschen Improvisator Langenschwarz zu hören. Er setzte mich in Erstaunen, denn ich hatte bisher keinen Improvisator gehört. Man gab ihm den Untergang Pompeji's als Thema. Er machte daraus eine katholische Stadt und eine Predigt in drei Punkten, wobei er oft die nämlichen Reime wiederholte und schlechte Verse schmiedete; doch war mir die Sache anziehend. Dann erhielt er drei andere Aufgaben: Freundschaft, Haß und Liebe, und schilderte jedes dieser Gefühle in einem kleinen Gedicht, indem er sich jeden Augen-

blick unterbrechen ließ, um von einem zum andern überzugehen. Zum Schlusse ließ man ihn das Gespräch eines Wiener Fiakers mit einem sächsischen Stutzer improvisiren, was nach meiner Ansicht vollständiges Fiasco machte.

— 21. December.

Mittheilungen aus Antwerpen zufolge ist die Lunette St. Laurent endlich genommen, wodurch den Franzosen großer Vorschub geleistet wird. Die ersten Nachrichten aus Preßburg lauten günstig; die Circularsitzungen sind gut abgelaufen und Alles nimmt einen besseren Verlauf, als man gehofft hatte. Gott gebe, daß es so bleibe.

— 22. December.

Ich war mit einem Projecte zur Feier des Geburtsfestes des Kaisers beschäftigt. Es paßt nicht, ein zweites langweiliges Diner zu geben, Clemens hat also einen Ball im Sinne, aber ein Ball im Frack ist für eine solche Gelegenheit nicht glänzend genug, und ein Ball in Uniform ist langweilig. Ich glaube also, ein maskirter Ball würde die rechte Mitte treffen und die kaiserliche Familie könnte denselben zu einem prächtigen Feste gestalten. Wir müssen darüber mit der Königin sprechen.

— 25. December.

Clemens ist immer nervös und ein wenig leidend.

— 26. December.

Ich war abermals bei Clemens, um ihm etwas vorzulesen; er fühlt sich nicht krank, aber nervös und verkrämpft.

— 27. December.

Clemens will sein Bett nicht verlassen; er sagt, er habe nichts als einen Hämorrhoidalanfall und wisse, daß er denselben nicht los werden könne, als wenn er einige Tage im Bett bleibe. Ich blieb den ganzen Abend bei ihm; auch Mama, Caroline, Sedlnitzky und Clemens Hügel besuchten ihn. Das Befinden des Königs von Ungarn hat sich sehr verschlimmert, man sagte, daß er seit sechs Stunden im Todeskampfe liege.

— 28. December.

Clemens befand sich besser und wollte aufstehen; ich war nicht dieser Meinung, weil ich sein Aussehen noch schlecht, abgespannt und nervös fand.

Der König von Ungarn, welcher nach dem Ausspruche der Aerzte gestern Nachts sterben sollte, befindet sich plötzlich wohl und neubelebt.

— 29. December.

Pepi Esterhazy kam nach Tisch und brachte uns das Buch Montbel's über den Herzog von Reichstadt. Ich las es Clemens vor; es ist recht interessant*).

— 30. December.

Der König befindet sich so wohl, daß er Erkundigung über Clemens einziehen ließ, dem es ebenfalls ziemlich gut geht, so daß er aufstehen wollte.

— 31. December.

Wir blieben zu Hause, um mit Mama zu soupiren, die bei Clemens geblieben war, und uns um Mitternacht zu umarmen. Es war ein trauriger Jahresanfang, möge uns Gott während der ganzen Dauer desselben vor Unglück schützen!

---

*) Ueber dieses Buch (Le Duc de Reichstadt par M. de Montbel) schrieb Fürst Metternich einige Tage später an Baron Neumann in London: „Vous trouverez mon influence sur l'auteur dans toutes les parties du livre qui n'ont point pour objet direct de rendre hommage à la branche aînée des Bourbons; cette partie a dû rester réservée à M. de Montbel, et elle s'est trouvée en bonnes mains. Mais les grands points de vue politiques, et surtout ce qui est relatif au bonapartisme, est écrit sous ma direction. Tout parti se sentant battu par la vérité, et M. de Montbel n'ayant écrit que ce qui est vrai, il est naturel que dans un moment tel que le nôtre, un ouvrage comme celui dont il s'agit reste étouffé sous le poids des erreurs qui courent le monde et sous la rage des factions. Des ouvrages pareils n'en restent que plus historiques." Dieses Selbstbekenntniß des Staatskanzlers verleiht dem Werke Montbel's erhöhten historischen Werth, namentlich in Allem, was sich auf den Bonapartismus bezieht. Insbesondere läßt sich daraus schließen, daß auch jene Angelegenheit, deren wir früher (auf Seite 157) erwähnten und bezüglich welcher wir den genannten Autor als Gewährsmann anführten, in der Hauptsache richtig ist.

D. H.

Ueber die politischen Ereignisse des Tages.

Auszüge aus vertraulichen Briefen Metternich's an Apponyi in Paris vom 4. Januar bis 25. December 1832 in zwei Abtheilungen.

I.

1049. Vertagung der Ratificationen des Vertrages der fünf Großmächte mit Belgien. — 1050. Bedauerliche Stellung der Londoner Conferenz. — Unfall des Generals Sebastiani. — 1051. Projectirte Besetzung Anconas durch französische Truppen. — Haltung des Königs von Preußen und seines Kabinets. — 1052. Rathschläge für die Pariser Conferenz. — Stellung des französischen Kabinets. — Brief eines italienischen Revolutionärs. — 1053. Mission Orloff's nach dem Haag. — 1054. Das Ereigniß von Ancona und seine Folgen. — Unterredung mit Marschall Maison. — 1055. Haltung der Mächte gegenüber dem Ereigniß von Ancona. — 1056. Circular der französischen Regierung an ihre Agenten in Italien. — Französische Zustände. — 1057. Die Proclamation des Capitäns Gallois. — 1058. Benehmen des Generals Cubières in Ancona. — Der Bruder des Capitäns Gallois aus Wien verwiesen. — 1059. Eindruck in England von dem Ereigniß in Ancona. — Desgleichen in Italien. — Gerücht von einer französischen Flottenexpedition in's Mittelmeer. — 1060. Landung der Herzogin von Berry an der Südküste Frankreichs. — Der Herzog von Modena. — Ueber die Revolution in Europa. — Deutsche Angelegenheiten. — 1061. Das Hambacher Fest. — Neue Vorfälle in Ancona. — 1062. Bevorstehendes Ende des Herzogs von Reichstadt. — Ein Brief Louis Bonaparte's. — 1063. Ausweisung der Parteiführer aus Ancona.

Metternich an Apponyi.

Vienne, ce 4 Janvier 1832.

1049. Un courrier de Saint-Pétersbourg nous a apporté aujourd'hui la communication des directions que le vice-chancelier a adressées le 3/15 Décembre à M. le Prince de Lieven et à M. le Prince Dolgorouky, à La Haye.

Leur contenu devra prouver à la Cour de Londres et au Cabinet français que les pensées de Sa Majesté Impériale de Russie à l'égard de l'arrangement de l'affaire belge ne diffèrent pas de nos prévisions et de notre propre sentiment. La dernière expédition que j'ai adressée à Paris offre le moyen d'arranger l'affaire dans les seules voies pratiques.

Ajourner la ratification du traité et s'adresser au Roi de Hollande, — voilà les seules mesures raisonnables.

Quand l'humeur aura fait place, à Paris et à Londres, à la raison, on comprendra cela, et, alors la fin deviendra possible.

— Ce 8 Janvier.

1050. J'ai le sentiment que la déplorable position de la Conférence de Londres sera plus facilement débrouillée par

M. Casimir Périer que par les Ministres anglais, par la raison toute simple que le chef de l'administration française a les qualités qui constituent l'homme d'État, tandis que les membres de l'administration anglaise actuelle me semblent moins doués sous ce rapport.

Je vous prie de vous entretenir avec M. Périer sans réticence aucune. Le président du Conseil ne peut pas mettre en doute la marche que suit votre Cour; tout dans cette marche est clair, car elle suit une ligne toute pratique et elle écarte toute polémique. Il s'agit du maintien de la paix de l'Europe; tout le monde est d'accord que ce but ne peut être atteint que par le concours clairement démontré des cinq grandes Puissances; c'est donc cet accord qu'il faut maintenir.

Une grave difficulté se présente; il faut la vaincre. Pour y parvenir, il n'existe qu'un moyen, et nous le proposons. L'idée anglaise de ratifier à trois l'œuvre de cinq n'est pas pratique. Il est bien plus simple d'ajourner à cinq pour rester cinq, que de vouloir forcer une solution à deux ou à trois, ce qui est le contraire d'un accord à cinq. Je comprends que de l'incident il puisse naître des difficultés parlementaires; elles ne me semblent cependant pas difficiles à vaincre, si les Ministres français et anglais se placent sur le terrain de la vérité. Qu'ils rendent compte purement et simplement des faits, et qu'ils soient francs dans l'aveu que si entre les Puissances il peut exister de la différence dans le jugement sur des questions de forme, il n'en existe pas et il n'en existera jamais ni sur le fond de l'affaire belge, ni, si Dieu le veut, sur aucune autre affaire.

Pour que M. Périer puisse dire cela, il faut avant tout qu'il soit bien convaincu que toutes les Puissances sont uniformément décidées au maintien de la paix politique. Or ce n'est ni des décisions de l'Autriche ni de celles de la Prusse que ce Ministre pourrait douter; il le pourrait tout au plus de celles de l'Empereur de Russie, car en Russie l'Empereur seul compte. Eh bien, que M. Périer me croie, moi qui connais

la pensée véritable de ce Monarque comme je connais celle du nôtre, qu'il ne mette pas en doute un seul instant que l'Empereur Nicolas veut la conservation de la paix, et qu'il ne veut pas autre chose. Qu'il laisse dire aux brouillons et aux niais ce qui peut leur plaire, mais qu'il ne les croie pas.

J'ai pris l'habitude de parler politique avec le président du Conseil, sans tenir compte de la différence qu'il y a entre parler et écrire. Ce que je viens de vous écrire, je le dirais au Ministre, si j'étais dans son cabinet.

A la distance où je suis placé, il est prudent que j'admette toutes les chances. Je songe ainsi à cette éventualité que les Cours de France et d'Angleterre prendraient le parti de procéder à l'échange de leurs ratifications avec le Roi Léopold. Dans ce cas, que je regretterais, je ne verrais pas de raison pour rompre la Conférence de Londres.

Elle continuerait ses travaux dans le but d'amener le Roi des Pays-Bas à l'arrangement convenu entre les cinq Puissances. C'est vers cet objet que doivent maintenant se porter toutes les pensées, et comme le Roi Guillaume est l'homme du monde le moins maniable, il faudra que les Cabinets s'appliquent en même temps à trouver la forme dans laquelle on se passera de l'assentiment du Roi de Hollande.

Je regrette le déplorable accident arrivé à M. le Comte Sébastiani; j'aime, par contre, à voir le portefeuille des affaires étrangères entre les mains de M. Périer*). Qu'il ne le quitte plus; c'est un vœu tout européen que je lui exprime.

— Ce 13 Janvier.

1051. Je comprends à merveille l'effet produit à Londres et à Paris par la décision des trois Cours d'ajourner l'échange

*) Gelegentlich der am 20. December 1831 in der Deputirtenkammer stattgehabten Debatte über die Lyoner Affaire, woran General Sebastiani sich betheiligt hatte, stürzte ein Herr Bouvier-Dumolard auf den Conseils-Präsidenten los, drohte ihm mit der Faust und apostrophirte ihn mit beleidigenden Worten. Périer übernahm für die Dauer der Erkrankung Sebastiani's interimistisch die Leitung des Departements der auswärtigen Angelegenheiten. D. H.

des ratifications mais cet effet est naturel, et pourra d'autant moins changer quelque chose à la marche des Cours.

Quant à l'affaire d'Italie, je suis charmé de pouvoir prouver à M. Périer que nous ne sommes pas esclaves de considérations étroites.

L'occupation d'Ancône par des troupes françaises serait une farce et en même temps un contre-sens. Son but réel, celui de faire la contre-partie de notre action, apparaîtrait seul. Ce que nous proposons est possible, et prouve que l'action est commune là où elle peut l'être.

Je doute presque que M. Périer accepte ce moyen, car, malgré tout ce qu'il dit, la première forme doit lui paraître plus avantageuse, et cela tout juste par la raison pour laquelle elle nous paraît inadmissible. Quelque force de caractère que puisse déployer le président du Conseil, il ne parviendra cependant jamais à vaincre la première difficulté de sa position, celle d'être forcé de caresser le faux là où il veut servir le vrai. Cette difficulté est inhérente à la nature du juste milieu.

J'ai reçu aujourd'hui de Berlin un courrier qui me prouve que le Roi est fortement courroucé contre le Cabinet anglais. La marche du Cabinet prussien a été fautive, mais elle n'a jamais manqué de bonne foi. C'est ce que sent le Roi, qui avant tout est honnête homme. Les explications dans lesquelles il est entré avec les Ministres anglais sont fortes, mais elles prouvent que le Roi n'a jamais entendu se jouer de personne. Les points de vue qu'il établit sont absolument conformes à ceux auxquels nous nous sommes placés. Il vient d'écrire au Roi de Hollande une lettre qui ne laissera rien à désirer à Paris et à Londres. Il a également fait à Saint-Pétersbourg une démarche qui se maintient parfaitement dans la ligne de la raison, et cette ligne conduit à la fin de l'affaire belge. Si la Conférence avait suivi cette même ligne, il y a longtemps que le but serait atteint. Je plains les individus qui ont composé cette Conférence, quoique mon sentiment à leur égard soit fort partagé. Les Représentants de l'Empereur étaient placés à l'arrière-plan,

et M. de Wessenberg, en déployant la somme de connaissances positives dont lui seul disposait parmi tous ses collègues, a eu le tort de ne pas se tenir assez ferme sur la base d'une politique régulière. Il en est autrement des Représentants de Russie et de celui de Prusse, et surtout de ce dernier; ils n'ont fait que caresser le Cabinet britannique, sans avoir égard aux principes ni aux convenances de leurs Cours. La signature du traité a surtout été une faute inutile, car le traité lui-même a été une bêtise. Que fallait-il de plus qu'un protocole que le Plénipotentiaire belge aurait accepté? L'affaire restait alors placée sur des bases plus pratiques, et les graves embarras du jour eussent été évités.

Le Cabinet prussien, qui a bien de la peine à trouver le ton juste dans les affaires, vient au reste de faire de nouveau quelque chose qui répugne à nos idées sur les convenances. Le Roi a envoyé à Londres sa ratification, avec ordre au Baron de Bülow de ne procéder à l'échange qu'après que les ratifications russes seront arrivées. C'est faire trop ou trop peu. Le Roi, en disant: „Je ratifierai à cinq", avait le droit d'être cru! A quoi bon déposer un gage?

— Ce 25 Janvier.

1052. Je suppose que le terme fatal du 31 Janvier passera comme a passé celui du 15. Si les deux Cours veulent échanger leurs ratifications, qu'elles le fassent; le fait ne nous gênera pas, et il ne pourra compromettre qu'elles seules, ce qui nous laisse assez indifférents.

Je vous prie, mon cher Comte, d'avoir toujours présent le conseil que je vous donne d'éviter avec le plus grand soin des décisions conférentielles dans tous les cas qui se présentent. Les motifs que nous avons de ne pas vouloir de pareilles décisions sont évidents et puisés dans la saine pratique.

La forme des Conférences est de mon invention. Je l'ai introduite dans les affaires dès l'année 1813, et elle est restée dans toute sa pureté aussi longtemps que l'ancienne Alliance

a été également pure. Depuis que le libéralisme a gagné le dessus en France et en Angleterre, ces réunions ont dégénéré, et la preuve la plus flagrante du fait a été fournie par la Conférence trilatérale. Pour qu'une Conférence entre Puissances puisse être utile, il faut avant tout que le but de sa réunion soit défini avec précision et qu'il soit correct. Ensuite, il lui faut une bonne direction, sans quoi les conseils tournent vite en une véritable anarchie. C'est ce qui est arrivé à Londres, où le vague dans les idées du Cabinet britannique s'est communiqué à la Conférence tout entière.

Le même inconvénient n'existerait pas à Paris, mais le mal contraire se présenterait bien vite. M. Périer est fort capable de conduire une Conférence, mais sa position le forcera toujours à lui donner une impulsion conforme à la situation; il devra lui communiquer celle du juste milieu, et ce milieu n'en est pas un. Il est l'esprit de la gauche voulant se renforcer par celui de la droite; or, les deux esprits s'annulent réciproquement.

Ma façon de juger la position du Gouvernement en France se rembrunit chaque jour. Ce n'est pas au milieu d'un concert de calomnies, de demi-vérités et d'inventions qu'un Gouvernement peut se soutenir en quelque lieu que ce soit, et moins encore en France qu'autre part. M. Périer doit le sentir, car il a bien du positif dans l'esprit, et il fait ce qu'il peut pour soutenir cette détestable boutique; mais il succombera à la peine.

Je vous envoie une pièce de correspondance intéressante dont vous pourrez faire usage vis-à-vis de M. Périer*). Elle lui prouvera combien il est urgent d'en finir avec les affaires de Bologne. Si ce foyer n'est pas étouffé, il ruinera l'Europe entière. Vous trouverez de nouveau le printemps prochain indiqué

*) Der Brief iſt von Mamiani della Rovere an Giovanni Pietro Borelli in Bologna, aus Paris 5. Januar datirt. Es wird darin der Rath ertheilt, die Bologneſer ſollten ſich nur noch zwei Monate klug und gemäßigt halten, der Papſt werde ihnen die Waffen in Händen laſſen und der Erfolg ſei geſichert. Das ſei auch die Meinung der Herren Lamarque, Odilon Barrot ꝛc. D. H.

comme le terme sur lequel comptent les révolutionnaires français. Il faut donc finir en Italie avant la fonte des neiges, et nous finirons.

— Ce 22 Février.

1053. Je dois supposer que quand on aura appris à Paris la démarche de l'Empereur de Russie par l'envoi du Comte Orloff à La Haye et à Londres, on aura pris plus de courage que n'en montre la dépêche de M. Périer au maréchal Maison. Cette démarche est nette et concluante. C'est grâce à elle qu'on pourra peut-être arriver à la fin de l'affaire, qui n'est pas terminée par la ratification. Il faut forcer le Roi de Hollande à dire un oui ou un non. S'il dit oui, l'affaire est finie; s'il dit non, il faut renoncer à son consentement et passer outre. Alors le Roi dira oui. Telle est la mission du Comte Orloff, et elle est bien conçue. Je vous prie de vous expliquer dans ce sens vis-à-vis de M. Périer, en attendant qu'il voie notre travail. Ce Ministre sera bien mieux placé en face de la Chambre quand il pourra annoncer que l'affaire est finie, qu'il ne le serait avec des ratifications qui en réalité ne mettent fin qu'à ce qui est déjà fini, car la valeur du traité du 15 Novembre est admise par les cinq Cours.

— Ce 29 Février.

1054. Vous vous apercevrez facilement, en prenant connaissance de ma dépêche de ce jour, que je désire ne pas aborder d'une manière sérieuse l'inconcevable événement d'Ancône avant d'être mieux informé des circonstances *).

Dans le fait, deux suppositions seules sont admissibles: ou M. Périer a trompé les Puissances, ou bien ce Ministre a été fort mal servi par les hommes auxquels il a confié la conduite de l'expédition. Jusqu'à plus ample information, j'ai plus de raisons de croire à la seconde de ces chances.

*) In der Nacht vom 22. auf den 23. Februar landete ein französisches Truppencorps unter General Cubières im Hafen von Ancona und besetzte die Stadt, wogegen die päpstliche Regierung energisch aber vergeblich protestirte. Näheres darüber enthalten die Schriftstücke Nr. 1074—1081. D. H.

J'ai fait appeler hier l'ambassadeur de France. Je lui avais lu il y a trois jours mon expédition du 22 Février pour Paris (N°s 1076 et 1077). Dans le cours de notre conversation, je lui avais témoigné mon chagrin de voir son Cabinet commettre une faute dont pas un bon fruit n'était à attendre. Je m'étais même expliqué avec chaleur à ce sujet.

Hier je l'ai reçu avec beaucoup de calme. „Vous m'avez reproché", lui ai-je dit, „il y a deux jours, de prendre chaudement une question qu'en principe vous avez condamnée ainsi que je l'ai fait. Aujourd'hui, vous me voyez calme; le fait tient à mon tempérament. Je suis inquiet aussi longtemps que je suis voué au triste rôle de prophète; en face des événements, je suis tranquille. Les faits parlent aujourd'hui, mais je vous avoue avec franchise qu'ils ne sont point entrés dans mes calculs, que j'avais fondés sur des possibilités. Ce qui vient d'arriver dépasse toutes les limites de ma prévision. Lisez et ayez l'âme en repos. Je ne vous adresserai pas une interpellation qui pourrait vous causer de l'embarras: lisez seulement."

Le Maréchal, après avoir lu, s'est écrié qu'il déclarait l'événement contraire aux vues de son Gouvernement, et que c'était là un fait inexplicable, qui exigeait une punition sévère pour ceux qui s'en étaient rendus coupables, etc., etc.

Je lui ai répété que, loin de le placer sur la sellette, je déclarais que l'heure n'était point arrivée où le Ministre de l'Empereur aurait à traîter de l'affaire avec l'Ambassadeur de France. Il serait impossible d'admettre qu'avant l'arrivée du présent courrier, M. Périer n'eût point été dans le cas de s'expliquer avec vous et MM. vos collègues sur les procédés d'Ancône.

Quel que puisse être le désarroi dans l'attitude d'une Puissance, ce désarroi ne peut cependant jamais aller jusqu'à faire commettre des folies de gaieté de cœur. Si le Gouvernement français veut la guerre, il aurait tort de la commencer par le Pape. Le sublime ne se trouve pas ici rapproché du ridicule; ce dernier reste seul.

Le chef de l'escadre française est le capitaine Gallois. Est-il frère de celui qui est ici et que je vous ai signalé naguère*)? Dans ce cas, il faudra s'informer s'il a suivi les ordres du Gouvernement ou ceux du Comité directeur.

Je vous prie de bien vous pénétrer de l'attitude dont nous avons fait choix. Elle repose sur les bases suivantes:

1° Nous reconnaissons aux États indépendants le droit d'admettre ou de ne pas admettre des troupes étrangères sur leurs territoires;

2° Le Saint-Père est un Souverain indépendant; il jouit en conséquence du droit que nous venons de citer;

3° Nous n'exerçons pas une protection politique sur le Souverain Pontife. Lui et sa souveraineté sont placés sous la garantie des traités existants, et sous la garantie spéciale qui dérive des déclarations faites par les cinq Cours, à Rome, en 1831 et le 12 Janvier 1832;

4° L'attaque d'Ancône est par conséquent un attentat contre la Souveraineté du Saint-Père, et, de plus, un attentat commis par l'une des Puissances participantes aux actes de 1814, 1815, 1831 et 1832. Ce n'est pas une attaque contre l'Autriche, c'en est une contre les principes du droit des gens et contre les Cours qui protégent ce droit dans leur propre intérêt et dans celui du corps social tout entier;

5° Les conséquences politiques de cet attentat doivent rejaillir sur toutes les Puissances. Celles qui concernent le repos intérieur des États pontificaux nous regardent plus spécialement. Mais les conséquences relatives à ce repos intérieur n'ont rien de commun avec la conduite de l'escadre; elles sont liées au fait de l'arrivée de troupes françaises sur le territoire italien, sous quelque forme que ce fait se fût présenté.

Ne confondez pas les questions, et attendez pour attaquer avec fermeté celle que je désigne comme la question du jour, des instructions qui ne vous manqueront pas. La seconde question,

---

*) Siehe den späteren Brief Nr. 1058. D. H.

celle qui concerne l'administration intérieure des États romains, a été épuisée par mes directions du 22 Février.

S'il m'est encore permis de fonder un calcul sur la marche de M. Périer, je me sens disposé à croire que l'événement d'Ancône est un accident qui devra lui paraître éminemment regrettable; c'est une de ces compromissions auxquelles sont exposés les Gouvernements qui ne savent pas commander, ou qui ne sont pas obéis par leurs propres agents. L'ambassadeur de France m'a offert sa tête comme garant de l'innocence du Cabinet. Je lui ai répondu que sa tête de plus ou de moins ne servirait à personne.

Une considération que, dans vos explications confidentielles avec M. Périer, vous ne sauriez trop faire valoir, c'est celle de la contradiction manifeste qui se trouve entre ses déclarations si multipliées du ferme appui que son Gouvernement était décidé à prêter à l'autorité pontificale et la compromission si patente de cette même autorité par l'insulte, par une insulte inouïe dans les fastes de l'histoire, et telle que, dans les plus mauvais jours de la Révolution et de l'Empire, ni le Comité de Salut public ni Napoléon ne s'en sont permis. L'attaque par surprise d'une ville amie, le désarmement et le licenciement des troupes d'un Souverain ami, pendant que l'ambassadeur négocie avec ce Souverain et que le général destiné à commander l'expédition est présent à Rome, enfin les attentats commis à Ancône, sont autant de circonstances qu'il appartient à M. Périer d'expliquer. Nous ne les comprenons pas, et notre esprit n'a pas la portée nécessaire pour savoir démêler le conflit qui existe entre les faits, les formes, les actes et les paroles. M. Périer sera fort habile s'il se tire de ce dilemme.

Entendez-vous loyalement et solidement avec vos collègues. Il s'agit ici de la défense de principes faute desquels le droit des gens ne serait plus que lettre morte.

— Ce 9 Mars.

1055. Je vous envoie pour votre information particulière le rapport ci-joint, que M. de Bunsen a adressé à sa Cour sur

les événements du 23 Janvier et sur l'effet qu'ils ont produit sur la Cour de Rome et sur l'ambassadeur de France. Le Baron de Bunsen est lié personnellement avec ce dernier, et le compte qu'il rend de ses impressions porte ainsi l'empreinte de la vérité.

L'ensemble des nouvelles prouve que l'événement tel qu'il a eu lieu est le fait des hommes qui se sont trouvés appelés par des circonstances fortuites à présider à son exécution. Il n'en retombe que plus de blâme encore sur les Ministres qui ont fait choix d'hommes aussi peu propres à une opération déjà si pleine de difficultés.

Vous verrez par le rapport ci-joint que le capitaine Bandiera a adressé à Trieste le 3 Mars, avec quelles impressions il a quitté Ancône. Tout dans ce rapport est certainement vrai, et j'admets néanmoins que le Gouvernement français n'ait rien voulu de tout ce qui s'est fait. Comment a-t-il été possible que M. Périer se fasse illusion sur ce qu'il peut et sur ce qu'il ne peut pas, au point d'avoir pu supposer qu'en envoyant une troupe de sans-culottes il les empêcherait d'agir dans un sens révolutionnaire? Les troupes de terre et la marine sont au reste dans un état tellement pitoyable, que les frères et amis italiens en sont péniblement frappés. J'ai vu des lettres de correspondants de ce bord qui jettent les hauts cris à ce sujet.

Il me serait impossible de vous dépeindre l'effet que l'histoire du jour produit sur notre public. La position du Cabinet devient plus difficile à mesure que s'élèvent les cris d'indignation. C'est encore pis à Berlin, où le cri de guerre court les rues.

Vos prochains rapports auront à mes yeux une haute valeur par le seul récit historique de la manière dont M. Périer aura jugé devoir se placer dans ce dilemme. Ceux du 27 Février m'ont fait l'effet de rapports venant d'un autre hémisphère, tant il y a de distance entre la situation des affaires telle que vous avez pu la juger lors du départ de votre courrier et telle que vous l'aurez jugée peu de jours plus tard. La petite

plaisanterie d'Italie est devenue une bien grosse affaire pour celui qui se l'est permise, et pour l'Europe entière.

Vous ne sauriez mettre trop de sérieux dans votre attitude. De deux choses l'une; ou bien M. Périer sentira la gravité du cas, ou il ne la sentira pas. Le sérieux de votre part convient à la première de ces chances, et, dans la seconde, il rehaussera l'extrême modération de votre conduite; modération qui va jusqu'à la recherche des seuls moyens possibles pour que le Gouvernement français puisse pallier l'immensité de sa faute.

Je ne doute pas que vous ne trouviez MM. vos collègues de Russie et de Prusse fort disposés à se placer sur le terrain que nous vous assignons.

Je ne réponds pas de Lord Granville, bien que les explications de M. Lamb soient fort dignes et conformes à nos vœux.

Le Gouvernement anglais est tout aussi incompréhensible dans sa marche que le Cabinet français; entre les deux, l'Angleterre cependant offre plus de prise à nos calculs que la France.

— Ce 9 Mars.

1056. La circulaire qui vient d'être adressée par le Cabinet français à ses agents en Italie est un monument de niaiserie diplomatique, et elle témoigne d'un manque de savoir-faire peu commun.

Le Gouvernement français établit un principe nouveau, et ce principe (à la prétention de l'arbitrage près) est celui que professe le Journal des Débats. Ce principe est celui de l'intervention en toutes choses, et il est ainsi en contradiction flagrante avec celui de non-intervention, qui a été la prétention politique de la France depuis 1830. Si la non-intervention était une sottise, le nouveau code politique est un danger. Ni l'un ni l'autre n'acquerront jamais force de loi dans le code du droit des gens.

La circulaire française aura cependant deux résultats utiles: l'un, c'est la conséquence qu'en tireront les libéraux italiens,

que le Gouvernement français les trompe eux et leur attente; l'autre, c'est que, dans toute circonstance opportune, chaque Gouvernement indépendant aura le droit d'en tirer parti contre celui qui a avancé et appliqué la thèse avec ses conséquences. Veuillez, si besoin est, vous en servir sur-le-champ relativement à nos mesures militaires.

Il est impossible que le président du Conseil ne se perde pas s'il continue à suivre la ligne politique qu'il a adoptée. Ce n'est pas avec les règles qui s'adaptent à l'escompte et aux affaires de Banque que les Puissances et la politique peuvent être utilement dirigées.

Je vous remercie de la démarche instantanée que vous avez faite vis-à-vis des Ministres français au sujet des articles inconcevables du Journal des Débats. Procédez toujours ainsi. J'ai eu des explications tout à fait pareilles avec le maréchal Maison, qui en a certainement rendu compte à Paris.

La France, ainsi que tout ce qui en vient et y tient, est dans un état voisin de la folie. Ce mot seul convient aux choses actuelles. Entre les années 1789 et 1794, il en était de même, mais alors la folie était énergique. Sous le régime actuel, elle est niaise. C'est qu'il en va des suites des révolutions comme des révolutions elles-mêmes; elles s'usent par leur propre misère. Une révolution ne fera que détruire, jamais elle ne créera. La création se fait indépendamment des révolutions; elle s'établit sur les ruines et sur les décombres que celles-ci ont laissés.

Leur effet ressemble à celui de la lave. Il n'y a qu'un enthousiaste de volcans, un doctrinaire en fait d'éruptions volcaniques, qui pourrait prétendre que l'éruption et la lave sont fertiles, ce qui est absolument faux. La lave devient fertile quand, par suite d'une longue opération de la nature, elle a cessé d'être de la lave.

— Ce 10 Mars, 1 heure du matin.

1057. Au moment où le courrier allait partir, le capitaine Bauer est arrivé et m'a remis vos rapports du 2 Mars.

Je suis surpris qu'à cette date les événements d'Ancône n'aient pas encore été connus à Paris. Le Comte de Bombelles doit vous avoir écrit le 26 ou le 27 de Turin. Le jeune Bertin de Vaux a été expédié d'Ancône, le 23, par le capitaine Gallois, avec ordre de faire passer la nouvelle par le télégraphe de Lyon à Paris. C'est le jour même du départ du capitaine Bauer, ou le lendemain au plus tard, que la bombe sera tombée sur la tête de M. Périer.

En relisant vos rapports du 2 Mars, vous croirez avoir rêvé après avoir appris les événements qui ont donné un démenti aussi explicite aux rêves du Cabinet français. Ces rapports n'en ont que plus de valeur pour nous, car plus les torts sont grands pour les uns, plus l'attitude morale des autres devient forte.

Montrez la proclamation du capitaine Gallois à MM. Périer et de Rigny. Dites-leur que toute la troupe française n'est composée que de jacobins enragés. Les chefs de l'administration française connaissent bien mal leur monde. Comme la proclamation susdite a été imprimée, je l'ai également montrée au maréchal Maison, comme m'ayant été envoyée d'Ancône. Il l'a transmise à Paris, mais M. Périer ne s'en vantera pas. Il est donc essentiel que vous lui en parliez. Faites en général usage des notions que je vous transmets, et surtout des nouvelles d'Ancône du 3 Mars.

Plus nous sommes prêts à tendre, dans l'intérêt général, une main secourable au Gouvernement français, plus devons-nous en même temps signaler ses erreurs. Il faut les prouver de la manière la plus saillante; ce moyen seul pourra peut-être exercer quelque influence salutaire sur sa conduite dans l'avenir.

Cherchez une occasion pour prouver au Roi combien notre auguste Maître est blessé personnellement par le motif politique de l'expédition mis en avant par son Cabinet, et combien Sa Majesté Impériale a dû faire d'efforts sur Elle-même pour se maintenir sur la ligne de sévère modération dont chacun de nos actes fournit la preuve.

Je suis charmé de l'accord qui s'est établi entre vous et vos collègues au sujet des directions que je vous ai adressées le 22 Février (N°s 1076 et 1077). Veuillez dire au général Pozzo que j'entre tout à fait dans les nuances de sa manière de voir, dont vous me rendez compte par votre dépêche du 1er Mars. Comme nos directions de ce jour font partie du même système appliqué à d'autres circonstances, les vues concernant le passé s'adaptent aussi à l'avenir.

— Ce 21 Mars.

1058. D'après les plus récentes nouvelles d'Ancône, le général de Cubières commence à s'appliquer à baisser un peu le ton de ses compagnons d'armes. Cela n'empêche pas le désordre, car celui-ci est dans la nature de l'expédition et dans celle des hommes qui la composent. Dieu sait ce qui adviendra de tout cela. Ce qui en est advenu déjà, c'est la perte totale de cette confiance que les Cabinets s'étaient plu à vouer au président du Conseil personnellement. Son dernier discours à la tribune renferme une énonciation de principes telle, qu'il est impossible d'en parler en abrégé. J'ai dit au maréchal Maison en le lui remettant le premier: „Lisez, et ne me demandez pas ce que j'en pense; M. Périer est un païen, et je suis chrétien, nous ne pouvons dès lors discuter des questions religieuses. Il s'agit de savoir comment nous pourrons vivre ensemble."

Le Gallois, que nous venons de renvoyer d'ici, a été prendre congé de l'ambassade de France avant de partir. Le maréchal ne l'a pas reçu; il s'est donc adressé à M. de Latour-Maubourg, et voici son allocution à ce dernier, dont le récit m'a été fait par l'ambassadeur:

„Je viens prendre congé de vous, car les Autrichiens me renvoient d'ici. Je n'ai rien à redire à ce fait; ils font leur métier comme je fais le mien. Vous autres, Messieurs, qui servez le juste milieu, vous faites également votre métier, comme je fais celui d'être républicain. Je vais en France, et je ferai tout ce que je pourrai pour casser le cou au Gouvernement que

je déteste. La lutte n'existe pas entre vous et moi, elle est entre les partis en France. L'un ou l'autre l'emportera; si c'est le mien, je saurai vous prouver que je suis sans rancune de l'abandon dans lequel m'a laissé l'ambassade de mon pays. Adieu."

Le Maréchal m'a dit: „Et c'est à un homme pareil que je dois donner un passe-port!" Je lui ai fait remarquer qu'il n'y a pas de bénéfice tout clair à être l'ambassadeur du trône de Juillet!

Je crois que bien des héros de cette époque donneraient beaucoup pour revenir sur ce qu'ils ont fait.

— Ce 23 Mars.

1059. Si les aspects ne sont pas trompeurs, il paraît que la farce d'Ancône n'a point de succès en Angleterre. Le langage que tient ici l'ambassadeur, et les dernières instructions qu'il a reçues, prouvent pour le moins que la chose n'est pas prise aussi légèrement que M. Périer s'en était peut-être flatté. Avec un Cabinet composé ainsi que l'est celui de Londres, il n'y a cependant à compter sur rien. Veuillez bien contrôler la marche de Lord Granville, car c'est en dernier résultat ce que dit et fait cet ambassadeur qui a pour nous plus d'intérêt que ce qu'on nous mande de Londres. Les paroles diplomatiques ont perdu beaucoup de leur valeur depuis les faits d'Ancône. Malgré le doute qui commence à gagner généralement, je suis fort tenté de ne pas dévier encore de l'opinion que, dans la marche suivie par les événements, il y a plus de mauvais esprit dans les organes dont s'est servi le Gouvernement français que dans les intentions de M. Périer. Le fait, s'il devait être vrai, ne rendra pas meilleure la position difficile dans laquelle ce Ministre s'est mis. Il y a des choses qu'il ne faut jamais tenter, car elles sont mauvaises de leur nature; quand on les tente, il faut les exécuter avec habileté, faute de quoi le poids en retombe sur celui qui a dirigé l'affaire. Ce mal résultera infailliblement pour le président du Conseil de son entreprise insensée. Il ne se tirera plus jamais du reproche d'avoir agi

peu loyalement que pour retomber dans celui d'avoir été la dupe de sa propre conception.

Deux choses nous importent extrêmement. L'une, c'est que nous soyons le mieux possible informés si de nouveaux armements partent pour l'Italie. L'autre, c'est que la vérité sur ce qui s'y passe parvienne à la connaissance de l'Angleterre.

L'effet véritable que les événements d'Ancône ont jusqu'à cette heure produit sur les esprits en Italie, c'est d'avoir beaucoup exalté les factieux les plus décidés, de laisser en suspens ceux qui ont le cerveau moins brûlé, et d'indigner tout ce qui conserve de la pudeur. L'indiscipline des troupes françaises, leur ton et leur conduite, n'inspirent point de confiance. Quand les déclarations de Paris arriveront sur les lieux, alors l'entreprise ne paraîtra pas sous un meilleur jour.

Dans toute l'affaire, il y a deux alternatives qu'il faut se tenir présentes. L'affaire d'Ancône conduira à la guerre, ou elle n'y conduira pas. Dans le premier cas, il faudra se dire que la guerre était inévitable en tout état de cause, et alors il est heureux que son point de départ ait été aussi mal choisi par le Gouvernement français. Dans le second cas, l'affaire d'Ancône aura été un coup du ciel, une de ces interventions de la Providence dans les démêlés de ce monde, qui abaissent ceux qui ont commis une faute grossière et qui élèvent ceux qui ont su s'en abstenir. Ce sont les deux chances que nous nous tenons continuellement présentes, et si vous suivez attentivement notre marche, vous serez convaincu que nous visons à allier la force à la raison. Il est plus facile de mettre ces deux éléments d'accord que les deux opposés, et j'ai bien quelques motifs pour admettre que M. Périer a pris dans ce cas-ci la mauvaise ligne. On nous mande de Gênes que les dix-sept voiles qui naguère ont été signalées de Nice et d'autres points de la côte sont allées en Corse, et que des forces considérables se rassemblent dans cette île. Les libéraux prétendent qu'elles sont destinées pour Mahon. J'ignore ce que dans cette prétention il peut y avoir

de vrai. Prévenez-en toujours votre collègue d'Espagne, et voyez si Lord Granville est informé de la vérité. Depuis que la politique française suit la direction que nous lui avons vu prendre à Ancône, tout devient possible; la nouvelle que je vous mande coïncide d'ailleurs avec d'autres avis qui me sont parvenus.

— Ce 14 Mai.

1060. J'ai reçu votre lettre du 4 de ce mois, et je comprends la position pénible du Roi et de la Reine par suite de l'entreprise de la Duchesse de Berry*). Je vous dis dans l'une de mes dépêches de ce jour que nous désirerions que cette Princesse fût de préférence envoyée à Édimbourg. C'est en effet ce que l'on pourrait faire de mieux. Elle a une malheureuse facilité à se laisser influencer par des flatteurs qui, en sachant caresser ses affections toutes naturelles, l'exaltent et l'entraînent. Ces mêmes hommes l'ont singulièrement excitée contre nous. Vienne est aux yeux des intrigants le prototype de la perdition, et à les en croire, c'est l'ambitieuse Autriche qu'il serait bon de mettre à la raison. Si vous deviez entendre dire que le Duc de Modène a joué un rôle dans l'affaire de la Duchesse de Berry, n'en croyez rien. Ce Prince n'est certes pas le meilleur des gouvernants, mais il ne donne pas de conseils, car il aurait peur d'être exposé à en recevoir. Il a accordé l'hospitalité à la Duchesse, et il a trouvé agréable de le faire à la barbe des révolutionnaires; sa pensée n'est jamais allée au delà, et si la Duchesse lui avait demandé des conseils, ils eussent été négatifs, car tel est son caractère. Il est un de ces hommes qui disent non à tout ce qu'on leur demande.

Le Cabinet français ne tirera qu'un mince profit de cette entreprise manquée. La Révolution seule y gagnera.

La France, en 1832, ressemble sous bien des rapports à la France du commencement de la grande Révolution. S'il y a

*) Die Landung der Herzogin von Berry mit einigen ihrer Anhänger, darunter Marschall Bourmont, an der Südküste Frankreichs (24. April). D. H.

de la différence entre les deux époques, elle n'est véritablement sensible qu'au point de vue du manque d'étoffe matérielle, du combustible pour alimenter le feu. Moralement, je ne vois de différence que dans la verve; il y a de la lassitude à la place d'un grand élan.

Tant il y a qu'il n'existe en Europe qu'une seule affaire sérieuse, et cette affaire, c'est la Révolution. C'est elle qu'il s'agit de ne pas perdre de vue, et c'est aux gouvernants à ne pas donner dans les panneaux que ne cessent de leur tendre les factieux en cherchant à les distraire du véritable danger, celui de la Révolution. Vous savez combien cette vérité m'est présente depuis bien des années, et que je n'ai pas attendu l'événement de 1830 pour l'établir. Ce que les glorieuses journées ont changé dans l'état antérieur des choses, c'est d'avoir engagé la majeure partie, je dirai même la totalité des Cours sur notre terrain. Je n'ai aujourd'hui guère de plainte à élever à ce sujet; malheureusement le jour n'a percé que bien tard, et il éclaire partout des édifices terriblement ébranlés!

Notre grande affaire du moment, c'est celle de l'Allemagne. Vous en apprendrez incessamment des résultats. Il importe que le Cabinet français ne gêne pas l'action des Princes, qui n'ont plus le choix qu'entre gouverner ou périr. C'est assurément un singulier contre-sens de voir des Gouvernements avoir besoin de comprendre que leur devoir est de gouverner! Mais le cas se présente en Allemagne, et il faut toujours prendre les faits tels qu'ils sont, car agir autrement, c'est employer le remède à côté du mal. La Confédération va prendre position comme elle aurait dû le faire depuis longtemps, et comme il n'est pas de notre faute qu'elle ne l'ait fait plus tôt. Les dernières directions que M. de Werther a reçues et que je vous ai indiquées comme vous étant communes, portent sur ce terrain. Chaque jour nous acquérons l'une ou l'autre preuve que les agents diplomatiques français cherchent à intimider les Princes pour les détourner d'avoir recours au seul

moyen de salut. Je vous prie, mon cher Comte, de vous entendre avec votre collègue de Prusse sur le besoin de parfaitement éclairer le terrain et d'écarter un jeu qui ne pourrait tourner qu'au profit de la propagande. Les deux Puissances allemandes et les Confédérés ne se laisseront pas arrêter dans leur marche.

— Ce 6 Juin.

1061. Vous aurez appris par les gazettes, et peut-être par MM. les envoyés des Cours allemandes, les scandales de Hambach*). Ils ont à nos yeux la valeur d'un premier essai du radicalisme se montrant à nu. Le Comte de Münch partira sous peu de jours pour Francfort. Il y a unanimité dans la décision que va prendre la Diète; c'est pour atteindre ce but que nous avons attendu.

Le banquet allemand, présidé par le héros des deux mondes**), est digne d'attention. Je crois que la connivence avec les factieux allemands et l'existence à Paris du point central de toutes les révolutions n'a également plus besoin de démonstration. La propagande n'a jamais avoué d'une manière plus impudente ses plans et ses espérances.

Je ne mets pas en doute que le Gouvernement français répudiera toute connivence avec les factieux. Par là, il servira sa propre cause, mais il n'en est pas moins vrai qu'il est difficile de vivre à côté d'un foyer de perturbations éternelles comme l'est devenue la France.

---

*) Auf dem Schloß Hambach in Rheinbayern fand am 27. Mai eine Verſammlung ſtatt, wozu von dem Redacteur des „Weſtboten", Herrn Siebenpfeiffer, die Einladung ergangen war. Das Feſt war von Tauſenden von Theilnehmern beſucht, es wurden politiſche Reden gehalten und zum erſtenmal traten die Farben ſchwarz-roth-gold als Abzeichen der deutſchen Nation auf. Es endigte mit der Verhaftung des Feſtveranſtalters und einiger Anderer, die ſich durch aufrühreriſche Reden hervorgethan hatten. T. H.

**) Die deutſchen Republikaner in Paris feierten den Tag des Hambacher Feſtes (27. Mai) mit einem großen Feſtmahle im Bois de Vincennes unter Vorſitz Lafayette's, auf den obige Anſpielung gemünzt iſt. T. H.

Les scènes qui se passent à Ancône sont des plus déplorables. Le Cabinet français n'a qu'un parti à prendre, c'est celui que nous lui avons indiqué depuis longtemps; il faut qu'à tout prix il éloigne de cette ville, naguère la plus tranquille de l'État romain, le petit nombre de factieux qui, sous l'égide de la garnison étrangère, commettent tous les genres de crimes. Vous nous avez mandé dernièrement que M. le Comte Sébastiani avait pris l'engagement de faire expédier de pareils ordres. S'ils devaient ne pas l'avoir été, insistez, pour l'honneur même de la France, pour qu'il n'y soit point apporté un plus long retard. Je comprends toutes les difficultés de la position du Cabinet, mais l'extrême gravité du mal dépasse de beaucoup la somme de ces difficultés; le Gouvernement est donc le premier intéressé à les vaincre. Les scènes de désordre sont des essais dirigés contre le trône de Juillet; c'est à Ancône et dans d'autres lieux encore que s'aiguisent les poignards qui doivent frapper à distance!

Les factieux italiens, d'accord avec ceux de l'intérieur de la France, tiennent à fournir au monde la preuve de l'impuissance du Gouvernement français. En effet, quel moyen plus efficace pourraient-ils employer que celui qu'ils mettent en œuvre? Quelle expédition que celle d'Ancône! Et c'est pour des assassins et des brigands que le Saint-Père devrait être amené à des concessions qui, à leurs propres yeux, n'auraient d'autre valeur que celle de démontrer la faiblesse et la pusillanimité des Monarques? Non, mon cher Comte, l'Empereur ne sera jamais le complice d'un jeu aussi mal joué. Nous ne dévierons pas de la ligne de conduite que nous nous sommes tracée. Ce que Sa Sainteté a promis avant le mois de Janvier dernier, devra être exécuté, car ce qu'un Souverain a promis, il doit le tenir. Nous ne ferons pas un pas de plus, car cela nous conduirait au delà de la ligne que nous trace notre conscience.

Les deux remarques que vous a faites le Comte Sébastiani n'ont pas de valeur pratique, et elles sont réfutées par notre proposition elle-même. Une pragmatique comporte l'idée et

le fait de la stabilité. On ne fait pas une pragmatique pour un règne, mais pour tous les règnes à venir. Les lois fondamentales devront entrer dans la pragmatique; c'est ce que nous avons indiqué. Je ne crois pas que le Gouvernement français se montre récalcitrant, et s'il devait l'être il n'y gagnerait rien, tandis que le désordre y gagnerait beaucoup. Nous ne reviendrons pas sur nos immuables décisions. Nous savons faire des concessions quand il s'agit de formes et de questions qui ne dépassent pas les limites d'une saine politique; il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de principes. Notre conduite à l'occasion de la malheureuse expédition d'Ancône a prouvé la première de ces vérités; notre conduite à l'égard de l'autre question servira de preuve à la seconde.

— Ce 21 Juin.

1062. Je vous adresse aujourd'hui dans une de mes dépêches des renseignements sur l'état dans lequel se trouve le Duc de Reichstadt. Je le regarde comme prochainement perdu. Son mal est une phthisie pulmonaire parfaitement caractérisée, et si cette maladie ne pardonne à aucun âge, elle tue vite à vingt et un ans*).

Je vous prie de rendre le Roi Louis-Philippe attentif au personnage qui succédera au Duc de Reichstadt. Je me sers du mot succéder, car dans la hiérarchie bonapartiste, il y a une succession tout avouée et respectée par le parti.

Le jeune Louis Bonaparte est un homme engagé dans les trames des sectes; il n'est pas placé, comme le Duc de Reichstadt, sous la sauvegarde des principes de l'Empereur. Le jour du décès du Duc, il se regardera comme appelé à la tête de la république française**).

---

*) Am 7. Juni meldete Fürſt Metternich dem Kaiſer Franz nach Trieſt: „Der Stand des Prinzen iſt leider der ſeinem Uebel angemeſſene. Seine Schwäche nimmt im Verhältniß des Vorſchreitens der Krankheit ſtets zu und ich ſehe keine mögliche Rettung." D. H.

**) Wir laſſen hier einen Brief des Prinzen Louis Bonaparte an den Herzog von Reichſtadt folgen. Der Brief trägt das Datum Arenenberg bei Conſtanz,

— Ce 21 Juin.

1063. Je ne saurais vous recommander trop vivement de suivre l'affaire d'Ancône avec une grande énergie. Cette complication amènera indubitablement des scandales révolutionnaires dans tous les domaines du Saint-Père, si des mesures vigoureuses ne sont prises par le Gouvernement français. La plus efficace entre toutes serait l'évacuation d'Ancône et le maintien de nos troupes au nom des cinq Puissances. Je n'ose proposer cette mesure; je crois savoir que M. de Sainte-Aulaire l'a fait. N'en parlez pas directement, mais accueillez-en la proposition avec prévenance, si elle devait vous être faite, même de loin. Je doute, au reste, que le Roi Louis-Philippe puisse être fort à ce point.

Faute de mieux, reste le renvoi des factieux. Cela est indispensable, et ne pas l'ordonner, c'est s'avouer complice de la révolution italienne.

Les carbonari, après s'être procuré le respect le poignard à la main, se sont constitués de fait. Ils gouvernent dans Ancône, c'est-à-dire, ils y tiennent la place de l'autorité régulière. Ils couvrent de leurs émissaires et de leurs appels à l'insurrection la Romagne et les autres provinces romaines. Tout cela se passe en présence de la garnison française.

Ne ménagez pas les instances, et s'il le faut même, vos expressions. Qu'elles soient sévères.

---

12. Juli 1832 und lautet wortgetreu: „Mon cher cousin. Nous sommes bien tourmentés depuis quelque temps de votre maladie; je m'adresse à tout le monde pour avoir des nouvelles de votre santé, et l'incertitude où me laissent des rapports indirects me cause la plus grande anxiété. Si vous connaissiez tout l'attachement que nous vous portons, si vous saviez jusqu'où va notre dévoûment, vous concevriez notre douleur de ne pas avoir de relations directes avec celui que nous avons été élevés à chérir comme parent et à honorer comme fils de l'Empereur Napoléon.

„Ah! si la présence d'un neveu de votre père pouvait vous faire quelque bien, si les soins d'un ami qui porte le même nom que vous pouvaient soulager un peu vos souffrances, ce serait le comble de mes vœux que de pouvoir être utile en quelque chose à celui qui est l'objet de toute mon affection.

II.

1064. Frankfurter Bundestagsbeſchlüſſe vom 28. Juni und deren Bedeutung. — Tod des Herzogs von Reichſtadt. — 1065. Tendenzen des engliſchen Kabinets unter Palmerſton. — Empfang der Dauphine in Wien. — 1066. Engliſch-franzöſiſcher Antrag auf Coërcitiv-Maßregeln wider Holland. — 1067. Ueber das franzöſiſche Kabinet. — Folgen der Operationen gegen Antwerpen. — 1068. Herzogin von Berry. — Herzogin von Angoulême. — Herzog von Blacas. — 1069. Seymour's Correſpondenz über römiſche Zuſtände. — Verhaftung der Herzogin von Berry und Eindruck davon auf dem Hradſchin. — 1070. Attentat auf Louis Philipp. — 1071. Haltung des Königs von Preußen in Betreff Antwerpens. — 1072. Schwierige Aufgaben des Miniſteriums Soult. — Bericht des Marſchalls Gérard. — 1073. Rückberufung der römiſchen Flüchtlinge.

Metternich an Apponyi.

Vienne, ce 4 Août 1832.

1064. Je vous adresse une expédition importante, mais qui cependant ne vous apprendra rien de nouveau*). Elle constate la fixité de nos principes et l'invariabilité de notre point de vue dans toutes les affaires. Les mêmes règles qui servent de guide à nos explications sur les affaires romaines vis-à-vis de la Cour de Londres, se reproduisent dans notre marche à l'égard des affaires allemandes. Notre position par rapport à l'Italie et à l'Allemagne offre une certaine différence, mais nos principes sont et resteront toujours les mêmes dans toutes les questions où il est nécessaire d'en faire l'application.

Outre le désir que j'ai de prouver au Gouvernement français notre résolution inébranlable de ne pas nous laisser arrêter dans l'exercice de nos devoirs envers la Confédération, j'ai cru nécessaire de saisir cette occasion pour apprendre au Cabinet français ce que sont les décrets du 28 Juin**). J'ai la convic-

„J'espère que ma lettre tombera entre les mains de personnes compatissantes qui auront pitié de mon chagrin et qui n'empêcheront pas que des vœux pour votre rétablissement et l'expression d'un tendre attachement, arrivent jusqu'à vous.

„Adieu, mon cher cousin, croyez toujours à la même amitié de votre affectionné cousin

„Louis Napoléon Bonaparte."

*) Betrifft die Maßregeln zur Aufrechthaltung der geſetzlichen Ordnung und Ruhe in den deutſchen Bundesſtaaten. Siehe Nr. 1093. D. H.

**) Bezieht ſich auf die vom deutſchen Bundestag unter obigem Datum gefaßten Beſchlüſſe, die in dem Memorandum Nr. 1091 näher entwickelt ſind. D. H.

tion intime qu'à Paris il n'est pas un publiciste qui sache ce qui en réalité s'est passé à Francfort, car aucun ne connaît la législation fédérale. L'omniscience des journalistes est une mauvaise source pour les connaissances véritables.

L'étonnement est général, car on avait oublié durant les dernières années de s'occuper de la Diète fédérale; un mort supposé qui parle, excite un tout autre sentiment qu'un vivant connu, et je suis persuadé que le Cabinet français aura cru au décès de la Confédération tout aussi bien que les habitués des cabinets de lecture.

Il est certain que les actes du 28 Juin sont des plus mémorables. Prétendre y trouver la médiatisation des Souverains allemands n'est qu'une plate sottise: il faudrait que les Souverains se fussent médiatisés eux-mêmes, et ils en sont aussi peu tentés que les soi-disant défenseurs de cette Souveraineté sont pleins de zèle pour arriver à ce but.

Le Gouvernement français a pu, dans ces derniers temps, apprendre à connaître les coryphées du parti révolutionnaire en Allemagne. Ces hommes sont plus décidément les ennemis de Louis-Philippe qu'ils ne sont les nôtres. Perdus dans les abstractions démagogiques et fourvoyés dans des théories extrêmes, c'est le juste milieu qu'ils condamnent avant tout. Leur triomphe en Allemagne équivaudrait à l'attaque la plus sérieuse contre ce soi-disant juste milieu, qui en réalité n'est autre chose que l'application des dogmes de la conservation aux conditions de la destruction. Aussi suis-je convaincu que le Cabinet français accompagne de ses vœux les plus ardents le triomphe des lois fédérales; il n'ose pas avouer un pareil sentiment, mais il n'en existe pas moins. Il faut encore faire entrer dans les calculs l'erreur et l'ignorance dans toutes les questions politiques auxquelles sont livrés les hommes d'État en France. Ces hommes voient bien souvent ce qui n'est pas, pour ne pas voir ce qui est. En tout état de cause, posez la chose simplement, et tenez pour certain que vous serez plus fort en vous fixant sur le terrain que j'ai choisi pour la discussion, — s'il devait y

en avoir, — que sur tout autre. Ne cachez jamais, au reste, notre ferme détermination de ne pas céder sur la question des secours que des circonstances malheureuses, que nous regretterions les premiers, nous forceraient de prêter à nos confédérés. Si la France devait se décider à regarder le fait comme une atteinte à ses droits politiques, nous accepterions à notre grand regret le défi.

L'Empereur est très-affecté de la perte du Duc de Reichstadt. Lorsque je lui ai annoncé le décès, il m'a répondu simplement: „Je regarde la mort du Duc comme un bonheur pour lui. Je ne sais si l'événement est heureux ou malheureux pour la chose publique; quant à moi, je regretterai toujours la perte de mon petit-fils*)."

— .Ce 26 Septembre.

1065. Je ne vous écris pas une dépêche véritablement politique, car je ne saurais en vérité quoi vous dire. Il n'y a sur le tapis que les affaires belge et portugaise, au sujet desquelles les paroles sont jetées au vent. Comment finira la première? Ce n'est certes pas nous qui en déciderons. Le Cabinet anglais est entraîné sur la pente de la Révolution, et il a dès lors perdu le sens droit. Il se plaît à commettre des actions que son pays et l'Europe entière pourront et devront payer cher. Il a pris une attitude déplorable dans toutes les affaires, tant dans celles qui le regardent directement que dans celles qui ne le regardent pas du tout, telles que les règlements administratifs des États romains et ceux de la Confédération germanique**).

*) Kaiſer Franz war zur Zeit des Todes des Herzogs von Reichſtadt von Wien abweſend und befand ſich in Perſenbeug, wohin Fürſt Metternich die Meldung von dem traurigen Ereigniſſe erſtattete. Fürſt Metternich hatte den Herzog noch kurz vor ſeinem Hinſcheiden beſucht. „Es war", berichtet Metternich dem Kaiſer am 22. Juli, „ein herzzerreißender Anblick; ich erinnere mich nicht, jemals ein ärgeres Bild der Zerſtörung geſehen zu haben. Er war nicht mehr zu retten und die Autopſie wird beweiſen, daß ich mich über ſein Grundübel nicht täuſchte." Die Allerhöchſte Reſolution des Kaiſers iſt in obigen Worten enthalten. D. H.

**) Siehe die Schriftſtücke Nr. 1094—1095, dann Nr. 1097—1099. D. H.

Madame la Dauphine sera reçue à Vienne même par l'Empereur. Sa Majesté Impériale ne peut le lui refuser, et la fille de France que la Convention avait confiée à notre auguste Maître ne peut assurément être traitée plus mal aujourd'hui qu'elle ne le fut alors. Elle restera entre Vienne et Schönbrunn jusqu'au moment où elle pourra aller rejoindre Charles X dans son futur asile. Je vous mande ces faits pour que vous puissiez vous en expliquer là où besoin serait.

Le grand art consistera à avoir soin de faire comprendre que dans toute cette affaire il n'y a point de politique, mais une attitude conforme aux sentiments de l'honneur et du devoir. Tout est là, appliquez-vous donc à n'en point sortir. Pour faire de la politique, il faut être à deux de jeu, et comme nous ne voulons pas de la partie, si le Cabinet français veut la jouer, il jouera seul.

— Ce 30 Septembre.

1066. Ce n'est pas au moment d'une crise violente, et à la distance qui nous sépare de la scène où se décident les événements, que nous croirions bien faire en nous jetant à corps perdu au milieu de tant de conflits encore fort peu définis à nos yeux. Dans toute combinaison de choses pareille à celle du jour, une Puissance sage ne peut que se placer ferme et droit sur une base de principes, attendre le développement des événements, et être prête à remplir son devoir selon l'occurrence.

M. l'ambassadeur de France m'a donné, il y a deux jours, connaissance de deux dépêches de M. le Comte Sébastiani, l'une en date du 17, l'autre en date du 19 Septembre. Uniformes dans le jugement que le Cabinet des Tuileries porte sur la situation générale de l'affaire belge et sur l'attitude qu'il lui convient de prendre dans cette circonstance, elles offrent cependant des nuances dans le choix des moyens coercitifs à employer pour conduire cette longue affaire à une fin prompte et assurée. Dans sa dépêche du 17, M. le Ministre des affaires étrangères fait mention des trois chances suivantes: action de

l'Angleterre et de la France sur les côtes de la Hollande, ou sur ses colonies, ou sur Anvers. Dans celle du 19 il parle du blocus comme d'un essai pour vaincre la résistance de Sa Majesté Néerlandaise, et en cas d'insuccès, de la prise d'Anvers et de la remise de la citadelle aux Belges.

Toute action de ce genre séparera les cinq Puissances. Le parti pris par deux d'entre elles sera annoncé aux trois autres. Ce serait se livrer à une illusion fâcheuse que d'admettre comme possible la chance que les trois Cours ne se serreraient pas sur un même terrain. Ce que nos efforts les plus constants n'ont cessé de soutenir, aura ainsi reçu une atteinte décisive. L'union des cinq Cours dans l'affaire belge aura cessé d'exister. Nous formons de nouveau des vœux pour que de ce fait il ne résulte pas de grands malheurs pour le corps social tout entier.

Les deux Cours prêtes à se lancer dans une carrière nouvelle doivent, — il serait impossible d'en douter, — avoir calculé les chances du succès de l'action à laquelle elles semblent décidées à se livrer. Le Gouvernement français s'exprime avec franchise sur sa situation, qui lui rend nécessaire que l'affaire belge soit conduite à sa fin avant l'ouverture de la prochaine session des Chambres. Nous reconnaissons sans difficulté la valeur de cet argument; mais les moyens que les deux Cours ont en vue sont-ils propres à atteindre le but? Sur ce terrain, — qui est libre pour l'investigation politique, — les opinions peuvent différer profondément. Pour notre part, nous ne croyons pas que le résultat réponde à l'attente*).

— Ce 8 Octobre.

1067. Il me serait fort difficile de vous écrire plus que ne renferme ma dépêche de ce jour. En effet, que pourrais-je vous dire dans un moment de confusion telle que ceux qui devraient de préférence suivre une ligne de pensée et d'action sévère et mesurée, sont les premiers à ne pas savoir où ils

*) Siehe über den Gegenſtand „Die franzöſiſch-engliſchen Coërcitiv-Maßregeln gegen Holland" Nr. 1100—1103. D. H.

Quand un ami est sur le point de commettre une légèreté, il est du devoir de l'avertir et de fixer son attention sur les suites de sa malencontreuse conception. Le Cabinet français ne peut avoir d'autre prétention que de voir les autres Cours se maintenir à son égard dans une attitude amicale; vouloir les engager à renoncer aux calculs de la simple raison, vouloir qu'elles se placent sur le terrain de la flatterie, de la concession et de l'obéissance, ce serait de la part de ce Cabinet une aberration qui ne manquerait pas d'être fertile en conséquences fâcheuses.

Les Puissances ne peuvent que prêcher le maintien de la paix générale et prouver par leur attitude que ce vœu est bien réel. C'est ce qu'elles ont fait depuis la révolution de Juillet; c'est ce qu'elles continuent de faire, et ce que la France doit ne pas invalider par des conceptions indigestes, dont les effets ne manqueraient pas de se faire sentir.

Je vous envoie ce beau sermon pour vous engager à vous placer, dans vos entretiens avec M. le Ministre des affaires étrangères ainsi qu'avec le Roi, sur le terrain d'une saine critique. Que le langage des représentants des trois Cours soit le même à cet égard. Ni vous ni MM. vos collègues n'avez mission pour décider du parti que peuvent seuls prendre les Cabinets; vous ne pouvez même pas prédire la nature des partis à prendre, mais il est de votre devoir d'exprimer avec une entière franchise vos opinions sur ce que telle décision annoncée par le Cabinet français pourra renfermer de faux en principe et de dangereux dans l'exécution.

P. S. secret. L'admonition de la fin de ma lettre particulière ne vous est point adressée. Elle est destinée à M. de Werther, qui d'après votre compte rendu de ses explications avec le Comte Sébastiani au sujet de l'opération sur Anvers, a évidemment fléchi, par suite de l'assurance donnée par le Ministre français que l'entreprise se bornerait à un fait isolé. La promesse est bien vite donnée, mais est-il possible de la tenir?

En relisant ma dépêche et ma lettre particulière, il m'est venu à l'esprit un nouvel argument qui est d'un grand poids.

Le Cabinet français ne cesse de réclamer de la part des Puissances des égards pour sa situation particulière, et il étend même cette prétention à des égards pour ses convenances d'un genre plus élevé. En faisant la concession que la Belgique soit séparée de la Hollande, les Puissances qui avaient réuni les deux pays par suite d'un système compacte ont épuisé les preuves de leur humeur conciliante pour la situation du nouveau Gouvernement de la France. Vouloir étendre ce système de concessions outre mesure, et l'appliquer à toutes les conséquences de la séparation des deux pays, même aux chiffres d'un tarif, c'est en vérité se moquer du monde! Or les Puissances ne veulent ni de la guerre sans raison sérieuse ni de la paix à tout prix. C'est au Cabinet français à se pénétrer de cette vérité et à ne pas abuser de leur longanimité.

— Ce 30 Octobre.

1068. J'ai lu avec un vif intérêt la lettre particulière par laquelle vous m'avez rendu compte de certaines ouvertures confidentielles du Roi. Je vous prie de dire à Sa Majesté que je La remercie de la preuve de confiance qu'Elle a bien voulu me donner, et que ma réponse Lui prouvera, que je n'en suis pas indigne.

Tout ce que veut le Roi à l'égard de Madame la Duchesse de Berry est d'accord avec ce que doit vouloir l'Empereur. Les vœux des deux Princes se trouvent également d'accord relativement au salut personnel de la Duchesse. Il faut la sauver malgré elle, et on ne peut la sauver qu'en la faisant sortir de France. Ce but une fois atteint, elle devra être remise à sa famille.

Mais si tout ici est d'accord pour le fond, jamais l'Empereur ne pourrait être porté à prendre à sa charge la responsabilité morale d'un gardien quelconque. La proposition même ne peut lui en être faite; il se refuserait plutôt à

recevoir la Duchesse en Autriche. Je connais l'Empereur, et le Roi voudra bien me faire l'honneur de m'en croire sur parole!

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Madame la Duchesse d'Angoulême sur l'entreprise de Madame sa belle-sœur. Elle pense à ce sujet comme le Roi Louis-Philippe et comme l'Empereur. J'ai en général été très-satisfait du jugement que Madame la Duchesse d'Angoulême porte sur toute chose. Je suppose que le Duc de Blacas va nous arriver ici; le Roi Charles se proposait de l'envoyer porter ses remercîments à l'Empereur pour l'hospitalité que Sa Majesté Impériale lui a accordée. J'aurai certainement lieu de me convaincre que M. de Blacas n'a pas changé d'opinion au sujet de l'entreprise de Madame la Duchesse de Berry. Il a toujours combattu ses élans désordonnés, et il s'est même brouillé avec elle à ce sujet.

— Ce 23 Novembre.

1069. Un autre embarras également déplorable vient d'être créé par la publication dans les feuilles anglaises de la correspondance de M. Seymour*) au moment de son départ de Rome. Abstraction faite de l'inconvenance de toute publication pareille, l'événement (car c'en est un) a une bien autre portée. La manifestation de la pensée du Cabinet britannique a incontestablement la valeur d'une excitation à la révolte des populations romaines et par suite de celles de la Péninsule tout entière. La vérité sur ces contrées n'est nulle part moins comprise qu'en Angleterre; il y a bien de la hardiesse à prêter un appui quelconque à des partis composés d'éléments pareils, et cette hardiesse ne peut être que celle de l'ignorance. Il est impossible de prévoir les suites d'une pareille incartade radicale pour le repos de l'Italie et par suite pour celui de l'Europe! Notre attitude est prise: elle est invariable, car elle repose sur les bases de notre existence. Jamais nous n'admettrons les théories du Times, et dussions-nous le prouver sur vingt

*) War Vertreter Englands bei der Conferenz in Rom; er publicirte seine diplomatische Correspondenz mit dem österr. Botschafter Grafen Lützow. D. H.

champs de bataille, nous n'hésiterons pas. Nous ne faisons pas de propagande pour soutenir nos principes conservateurs; nous avons ainsi le droit de nous attendre à ce que les réformateurs en usent de même envers nous et envers tous ceux qui vivent des mêmes besoins que nous! Mais un pareil espoir n'est qu'une théorie, et comme nous nous en tenons aux faits réels, je ne m'attends à rien de bon. J'aurai très-incessamment l'occasion de vous parler plus au long de cet important objet. J'ai le sentiment intime que le Gouvernement français est ici bien plus d'accord avec notre pensée qu'il ne pourrait l'être avec celle des réformateurs universels, et c'est dans ce sens que je m'explique vis-à-vis de M. le maréchal Maison.

Ce que nous savons de Prague nous prouve que l'arrestation de Madame la Duchesse de Berry a causé au Hradschin*) beaucoup de douleur, mais peu de surprise.

— Ce 27 Novembre.

1070. Je n'ai pas voulu charger le courrier qui vous porte cette expédition d'une lettre que l'Empereur adressera sans doute au Roi, au sujet de l'attentat commis contre sa personne**), pour les deux raisons suivantes: je trouve d'abord qu'il est plus conforme aux usages de se servir en occurrence semblable d'une occasion directe; je désire ensuite recueillir encore plus de lumières sur cette affaire. Il est triste pour un Gouvernement d'être placé ainsi que l'est celui de la France, près duquel chacun cherche tout naturellement midi à quatorze heures. La nouvelle nous est arrivée ici accompagnée du bruit que le tout serait un jeu de la police; que le coup aurait été un acte provocateur, etc., etc. Je ne partage pas cette opinion, car je suis d'une nature plus prosaïque que poétique.

*) Das königliche Schloß in Prag, welches Karl X. mit ſeiner Familie damals bewohnte. D. H.

**) Das Attentat vom 19. November, bezüglich deſſen ſpäter Zweifel auftauchten, ob die auf dem Pont-Royal gegen Louis Philipp abgefeuerte Piſtole des unbekannt gebliebenen Thäters ſcharf geladen war. D. H.

Il n'y a cependant pas de mal à laisser les faits se fixer eux-mêmes.

— Ce 27 Novembre.

1071. Je ne vous écris que peu de lignes aujourd'hui, car le moment n'est pas opportun pour les longues dissertations. Nous nous trouvons à une époque de crise, non pas une de ces crises comme il en survient dans les maladies aiguës, mais de celles que provoquent les maux chroniques. Ces crises ne sont jamais complètes, et elles ne font que changer l'aspect de la maladie sans en faire tarir la source.

L'opération sur Anvers est en train; c'est une péripétie mélodramatique et qui pourrait faire de l'effet sur les planches. Mais le monde a une valeur plus sérieuse que celle d'un théâtre, dont les oripeaux n'auront jamais un prix réel. L'expédition portera des fruits d'une digestion difficile pour ceux qui les auront cueillis. Les embarras véritablement sérieux pour les deux Cabinets commenceront avec la fin de l'entreprise. Arrêtée dans les limites que lui a tracées la convention du 22 Octobre, cette expédition n'a vraiment pas de but pratique; elle ne fera que du bruit, comme un coup de tonnerre sans accompagnement de foudre. Si elle dépasse les limites de la convention, elle n'aura été que le prélude, la condition préalable d'une affaire nouvelle dont la portée est au dessus de tous les calculs.

Je n'ai pas d'instructions particulières à vous transmettre aujourd'hui; la seule que vous aurez à suivre, c'est celle que vous avez déjà, c'est-à-dire de joindre votre attitude et vos explications à celles de vos collègues de Prusse et de Russie, et bien spécialement à celles du premier, car si nous regardons les trois Cours comme placées sur une même ligne, nous considérons cependant la Cour de Prusse comme devant tenir la place la plus avancée.

Il est clair aujourd'hui que les diverses offres faites en dernier lieu au Cabinet de Berlin n'ont été qu'une manœuvre diplomatique, conçue dans le double but de faire rester le Roi

en panne dans le premier moment de l'action, et de l'engager plus tard, si faire se peut, sur le terrain des Cours de France et de Grande-Bretagne.

Cette conception a de nouveau manqué d'une saine pratique; en réalité elle n'a pu porter que sur une inutilité et sur une impossibilité. Il était inutile de faire un sacrifice quelconque pour empêcher Sa Majesté Prussienne de frapper un coup; on n'a fait que fournir une preuve de plus du manque de connaissance des dispositions politiques de ce Monarque, le jour où on a cru pouvoir se livrer à l'espoir de lui faire quitter la base des principes qui guident toutes ses décisions. Le Roi a rassemblé une force armée respectable à proximité du théâtre où se passent de si singulières scènes; voilà ce qu'il a dû faire et ce que par conséquent il a fait. Il a pris place aux premières loges. Nous avons fait la même chose, et Sa Majesté Impériale de Russie n'agira pas autrement.

La pièce représentée est curieuse et digne d'être suivie avec attention de la première jusqu'à la dernière scène.

— 19 Décembre.

1072. Mes dépêches de ce jour ne manquent pas de franchise, et je vous fournis des sujets d'explications et d'entretiens utiles à amener avec M. le Duc de Broglie*).

Sauf à me tromper, j'admets que ce Ministre et plusieurs de ses collègues voudraient pouvoir refouler la Révolution; c'est-à-dire qu'ils voudraient briser dans l'arsenal révolutionnaire toutes les armes qui sont dangereuses pour le trône de Juillet et ne conserver que celles qui peuvent lui être utiles ou qui leur semblent telles. Cette hypothèse admise, nous ne nous ferons pas illusion sur ce qu'une velléité pareille offre de difficultés dans l'application. Prétendre soutenir le trône de Juillet et ne pas vouloir servir la révolution, sont deux idées

*) In dem am 11. October eingeſetzten Miniſterium Soult bekleidete Broglie die Stelle eines Miniſters der auswärtigen Angelegenheiten. Thiers war Miniſter des Innern und Guizot Unterrichtsminiſter. D. H.

absolument contradictoires. Je conçois d'autant plus facilement que les Ministres français ne se rendent pas un compte bien exact de l'incommensurable difficulté de leur entreprise, que rien n'est propre aux doctrinaires comme l'erreur; mais je puise dans le fait même un motif de plus pour ne pas hésiter à admettre l'existence du projet tel que je viens de le définir. En le regardant comme la base sur laquelle se fonde l'attitude morale et gouvernementale du Ministère français actuel, il est juste que je règle en conséquence celle de notre Cabinet. Je ne saurais dès lors me placer sur un autre terrain que celui que j'ai choisi et sur lequel je m'avance.

La France est divisée en partis, et il arrive qu'en saine logique, celui à la tête duquel se trouve placé le Gouvernement est le plus éloigné de la vérité. La souveraineté du peuple forme la base du nouvel ordre de choses. Les royalistes, en combattant la validité du principe, savent ce qu'ils veulent, et ils en conviennent hautement. Les républicains, en admettant le principe, en réclament les conséquences naturelles; en cela ils ont raison; les partisans du juste milieu voudraient réduire les résultats des trois journées à la valeur d'une révolution de palais; ils sont dans le faux, et ils ne pourront en sortir sans une contre-révolution, c'est-à-dire sans avoir renversé la soi-disant souveraineté du peuple. D'où vient que malgré l'évidente faiblesse de la position du Gouvernement, celui-ci ne soit cependant pas privé de toute espèce de force? Il puise cette force dans la répulsion qui s'est emparée de l'immense majorité de la nation pour toute espèce de mouvement; dans l'indifférence avec laquelle cette même masse regarde les discussions de polémique; dans le vœu à peu près général, enfin, en faveur de la stabilité et du repos matériel!

Je regarde ce tableau comme le seul conforme à la vérité; il donne un aperçu exact de la situation politique de la France à la fin de 1832.

Expliquez-vous franchement et amicalement avec M. le Duc de Broglie sur le contenu de mes dépêches ostensibles

de ce jour. Que pourra-t-il vous répliquer? Niera-t-il les faits? Vous serez en position de lui prouver que les phrases n'ont point de valeur à nos yeux. Se perdra-t-il dans des protestations sur la pureté des intentions du Cabinet? Vous pourrez l'assurer que nous ne mettons pas en doute les intentions, mais que nous nions leur efficacité. Se fâchera-t-il? Vous pourrez l'assurer que nous ne craignons pas les effets de la colère là où ceux-ci retombent d'un bien autre poids sur ceux qui se livrent à ce sentiment, qu'il ne peut en résulter de mal pour nous! La colère du Gouvernement français, à quoi peut-elle mener dans ses conséquences les plus étendues? A la guerre qu'il déclarerait à l'Europe, car de sa part il n'y a pas d'autre guerre possible? Mais c'est justement cette guerre que nous ne craignons pas. Ce que nous regardons comme bien plus dangereux pour le corps social tout entier, ce sont les concessions que les Cabinets libéraux ne cessent de réclamer de la part des Puissances, et qui ont pour motif ou pour prétexte la nécessité d'user de ménagements envers les Ministres dont l'objet est leur maintien en place. Ces ménagements ont déjà atteint leurs bornes extrêmes; peut-être les ont-elles dépassées. On nous trouvera toujours prêts à avoir égard au choix des formes, mais nous ne pouvons capituler sur le fond. Aussi souvent qu'envers l'étranger le Gouvernement français voudra jouer le rôle d'un Gouvernement fort, il manquera son but, car il exaltera chez les Puissances le sentiment du besoin de se montrer plus fortes que lui. Veut-il être traité avec des égards? Il le sera aussi souvent qu'il usera de bons procédés. Ce n'est pas avec de la jactance ou en essayant de jouer au plus fin que l'on parvient à s'assurer des égards. La phrase du maréchal Soult relative à la formation de l'armée d'observation sur la Moselle ne peut être annulée par les assurances données entre quatre yeux aux représentants des Puissances par M. le Ministre des affaires étrangères, que cette troupe ne serait qu'une seconde réserve pour l'armée du Nord.

Les feuilles de Paris que nous venons de recevoir publient le rapport du maréchal Gérard du 7 Décembre. Ce rapport renferme une phrase qui fera époque dans les annales du monde! Le maréchal aspire „à faire prisonnière de guerre la garnison de la citadelle d'Anvers, pour avoir alors à sa disposition un otage de la reddition des autres places qu'il a à réclamer, ou du consentement forcé du Roi Guillaume à la paix générale." Si je ne copiais textuellement ces paroles sur un original irrécusable, mon esprit se refuserait à regarder comme possible qu'un général en chef, chargé d'une pareille opération militaire, ait pu concevoir des idées tellement dépourvues de sens pratique, et qu'un Gouvernement n'ait pas pris le soin d'omettre dans la publication d'un rapport des paroles semblables! Il serait impossible d'abord de ne pas trouver quelque difficulté à admettre l'existence de prisonniers de guerre là où il n'y a point de guerre, ou bien là où le Gouvernement que sert le maréchal Gérard assure ne point se reconnaître en guerre. Mais laissons passer cette inadvertance; — à la place du maréchal je serais peut-être moi-même embarrassé de décider si les hommes contre lesquels je dirige mes batteries sont des ennemis ou des amis, — les phrases en question n'en deviennent pas plus intelligibles. Depuis quand une garnison faite prisonnière a-t-elle servi ou pu servir d'otage en faveur de la reddition d'autres places? Et la garnison prisonnière, qu'a-t-elle de commun avec les décisions politiques de Sa Majesté Néerlandaise? Le maréchal Gérard fera-t-il fusiller ou pendre la garnison de la citadelle, si les commandants des forts de Lillo et de Liefkenshœk ne capitulent pas sur-le-champ ou si le Roi de Hollande ne signe pas incontinent les vingt-quatre articles? Et si le maréchal Gérard met à exécution ses projets philanthropiques, les commandants des deux forts et Sa Majesté Néerlandaise le laisseront-ils tranquillement faire? Jamais, non, jamais sottise pareille n'a été dite, et ce qui est plus fort, publiée! Ne laissez pas tomber la chose, inscrivez-la sur le registre où sont consignées les explications que vous aurez à

demander à M. de Broglie. De toutes les réponses qu'il aura à vous faire, il pourra peut-être regarder celle-ci comme la plus difficile. Le droit public français ressemble quelque peu à une parodie du droit des gens; la réforme commence-t-elle à porter sur les droits et usages de la guerre?

— Ce 25 Décembre.

1073. M. le maréchal Maison avait dernièrement reçu l'ordre de demander le concours de notre Cabinet pour obtenir du Saint-Père le rappel des sujets romains auxquels la porte de leur patrie reste encore fermée. Je me suis expliqué à cet égard avec l'ambassadeur et je lui ai développé les raisons qui nous interdisent d'accorder notre appui à une semblable demande. En peu de mots, ces raisons sont les suivantes: Nous croyons d'abord devoir réserver un pareil rappel au moment de l'évacuation du territoire pontifical et ménager ainsi à Sa Sainteté une occasion de se montrer clémente en suivant ses propres inspirations. Nous n'aimons pas à priver les Gouvernements d'aussi heureuses occasions en nous les appropriant, ou en favorisant simplement de fausses interprétations.

D'un autre côté, nous savons de source certaine que le rappel des réfugiés fait partie à l'heure qu'il est des moyens d'exécution d'un plan que ces derniers poursuivent, et sur l'existence duquel les pièces que je vous envoie vous prêteront quelque lumière. Vous avez déjà vu les conseils municipaux adresser à Sa Sainteté des pétitions à ce sujet. De toutes ces pétitions, aucune n'a été conçue dans les Légations et bien moins encore dans d'autres parties des États romains. Toutes au contraire ont été imposées à ces conseils par le comité directeur italien en France et par les coryphées du parti radical dans ce dernier pays. Or, comme il entre dans notre marche de faire, en règle générale, le contraire de ce que voudraient nous voir faire les ennemis du corps social, nous ne ferons qu'appliquer cette règle au cas présent.

Les réfugiés ont demandé à leurs amis romains de solliciter leur rappel, dans le but ou d'éprouver un refus du Souverain

Pontife ou de pouvoir servir la grande œuvre par leur rentrée dans leur patrie. Il est évident que nous n'avons le choix qu'entre deux maux, desquels nous choisissons le moindre. Quelques clameurs de la part des libéraux de plus ou de moins ne nous tourmentent guère.

Veuillez, mon cher Comte, donner lecture de cette lettre à M. le Duc de Broglie.

Die Besetzung Ancona's durch die Franzosen.

1074. Metternich an Apponyi in Paris (Ref. D.) Wien, 10. Februar 1832.
1075. Aufzeichnung einer Unterredung Metternich's mit Maison, ddo. 17. Februar 1832.
1076. Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 22. Februar 1832.
1077. Metternich an Apponyi in Paris (Geh. D. A.) Wien, 22. Februar 1832.
1078. Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 9. März 1832.
1079. Metternich an Neumann in London (D.) Wien, 21. März 1832.
1080. Metternich an Lützow in Rom (D.) Wien, 3. April 1832.
1081. Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 3. Mai 1832.

1074. M. le maréchal Maison est venu me communiquer deux dépêches que son courrier lui avait apportées la veille au soir. Ayant eu connaissance de mon expédition du 31 Janvier*), l'ambassadeur a mis d'autant moins d'empressement à m'informer de leur contenu qu'il a dû comprendre que la décision de son Cabinet d'envoyer un régiment à Ancône ne cadrait pas avec la véritable situation des choses.

Aussi l'explication qui a eu lieu entre nous n'a-t-elle pas conduit bien loin. Le maréchal avait approuvé le point de vue développé dans l'expédition du 31 Janvier. En faisant la même chose à l'égard de celle qu'il venait de recevoir, il se serait mis en contradiction avec lui-même, et son zèle pour le service ne s'étend pas jusque-là.

---

*) Betrifft die Mittheilung von dem Einmarsch österreichischer Truppen in die Legationen, die nur bis zur erfolgten Organisation der päpstlichen Truppen daselbst zu bleiben hätten. Auch wird darin der Wunsch ausgesprochen, die französische Regierung möge die dem Papste angerathene Maßregel der Anwerbung schweizerischer Soldaten unterstützen und deren Ausführung erleichtern. D. H.

Les seuls arguments que soutint le maréchal furent ceux qui se rattachent à l'extrême difficulté de la position du Ministère français. Il ne m'a pas été difficile de lui démontrer que de tous les arguments qu'il pouvait employer, ceux pris sur ce terrain étaient les plus faibles à faire valoir.

„Vous nous trouverez", lui ai-je dit, „toujours empressés de ménager l'attitude ministérielle de M. Casimir Périer, aussi souvent qu'en le faisant nous croyons servir la cause du bon ordre. Nous ne saurions étendre cette condescendance à toutes les conjonctures, nommément à celles où le président du Conseil dessert cette cause. Nous aimons M. Périer quand il est fort; quand il est faible, il n'est plus rien pour nous. Les hommes sont toujours faibles dès qu'ils se conduisent en sens inverse de ce qu'eux-mêmes doivent reconnaître comme juste et raisonnable. M. Casimir Périer a trop de sens pour ne pas sentir les inconvénients qui résulteront infailliblement de sa décision précipitée; cette décision est en opposition avec les faits et avec les besoins du moment. S'il s'agissait d'une occupation des États romains, je comprendrais les motifs qui feraient prévaloir en lui le désir de prendre part également à cette occupation, en y destinant un corps de troupes françaises; cependant, en admettant ce cas comme possible, il me semble que le raisonnement de M. le président du Conseil n'en serait pas plus juste. Mais il s'agit au contraire de l'évacuation des Légations. Combinez donc celle-ci avec un envoi de troupes! Désirez-vous que nous restions dans les États pontificaux? Dans ce cas, vous aurez bien fait, car nous resterons certainement jusqu'à ce que vous partiez. Voulez-vous que nous partions? Alors n'arrivez pas. Voulez-vous que nous revenions? Nous le ferons, si vous débarquez des troupes après que nous serons partis. Calculez maintenant et cherchez de bonnes raisons pour défendre la détermination que votre Cabinet a prise ab irato."

Le maréchal ne prit pas cette peine; il me dit qu'il se flattait que notre expédition du 31 Janvier aurait fait changer les décisions du Gouvernement français. Je l'assurai que je ne

le croyais pas; que M. Périer, à la tribune, se laisserait entraîner à répondre à des interpellations captieuses, et que le mot une fois lâché, l'action en deviendrait la conséquence nécessaire. „De cette conséquence cependant", lui dis-je, „il en naîtra une autre, et c'est celle que je regrette d'avance dans l'intérêt de M. le président du Conseil. Il aura prêté la main à une opération ridicule; aller à Ancône pour en repartir sur-le-champ, est une faute, et si, pour ne pas s'exposer à en être blâmé, il devait jamais se permettre de faire considérer notre départ comme une suite de l'apparition d'une expédition française, il nous forcerait à lui donner un démenti public. Dans notre opération dans les États romains il n'est pas entré une seule nuance politique; la vôtre, par contre, aura principalement ce caractère; par conséquent, le remède que vous avez choisi ne convient pas au mal que vous voudriez combattre. Il n'est qu'un moyen de rapprocher des choses disparates, c'est de les faire changer de nature; pour cela il faut que vous vous déclariez les amis de la révolte et les patrons de l'anarchie."

L'ambassadeur protesta que telle ne serait jamais l'intention de son Gouvernement.

„L'intention, non", repris-je; „mais le fait y équivaut. Ce fait, il le réalise aujourd'hui; car il suffira de la décision que je regarde comme prise par votre Cabinet pour relever les espérances des factieux. M. Périer se dessert lui-même et sa propre cause, pour servir celle du comité directeur. Il fait ce que celui-ci a voulu, et cette concession pourra le mener loin."

Le maréchal me demanda ce que je désirais qu'il écrivît à Paris. Je le priai de dire que, pour pouvoir entrer en explications, je devais attendre la réponse à mon expédition du 31 Janvier; qu'entre temps je continuerais à m'occuper des termes de l'évacuation, et que dès que le travail aurait reçu la sanction de l'Empereur, il partirait pour Rome et vous serait communiqué.

Je m'attends à apprendre incessamment que l'expédition française aura mis à la voile; nous n'en hâterons que davan-

tage la sortie de nos troupes. Plus nous contribuerons à prouver que la conception du Gouvernement français a été fausse, mieux nous aurons travaillé pour nous et pour la cause du bon ordre en Italie. Je regrette sincèrement d'être obligé d'agir dans cette occasion contre l'intérêt de M. Casimir Périer; mais notre système de concessions aux nécessités d'autrui n'est pas inépuisable. Quand les questions matérielles seront réglées, nous ferons un retour sur les questions morales.

J'ai remarqué dans l'une des dépêches de M. Périer au maréchal la phrase suivante: „L'affaire (l'occupation d'Ancône) sera d'autant plus facile que le Saint-Père y a déjà donné son consentement." Nos nouvelles de Rome portent l'assurance du contraire, et les propres aveux de M. le Comte de Sainte-Aulaire sont en rapport avec l'impression qu'elles ont faite sur nous.

Je regrette que vous n'ayez pas adressé à M. le président du Conseil la question s'il oserait avouer à la tribune que la France est une puissance catholique. S'il devait se sentir le courage de le faire, comment n'a-t-il pas eu celui de résister à l'impulsion que le jeu de la faction donne à la politique du Gouvernement? Je vais répondre à sa place. C'est que quand on est placé ainsi que l'est M. Casimir Périer et ainsi que le sera tout Ministre du juste milieu, il n'y a de concessions possibles qu'en faveur du mal. Cette vérité conduit à d'autres vérités, en tête desquelles se trouve celle-ci, que la vie ne pouvant s'accommoder des conditions de la mort, un règne comme celui de Louis-Philippe n'est et ne peut être qu'une agonie plus ou moins longue.

Aufzeichnung einer Unterredung Metternich's mit Maiſon, ddo. 17. Februar 1832.

1075. M. le maréchal Maison s'est rendu chez moi aujourd'hui 17 Février, peu de moments après l'arrivée d'un courrier de son Gouvernement expédié le 11. Il m'a fait la lecture d'une dépêche de M. Casimir Périer, par laquelle ce Ministre le prévient que le projet d'envoyer d'une escadre à

Ancône avec des troupes de débarquement vient de recevoir son exécution. L'ambassadeur est chargé d'en prévenir le Cabinet impérial, et la dépêche, qui est de peu d'étendue, ne renferme que les passages suivants:

Assurance que les troupes françaises évacueront les États romains au moment où se retireront les troupes impériales;

Assurance que l'objet de leur envoi n'est autre que celui d'aider à la pacification des États du Saint-Siége, et que le choix du général qui les commande suffit pour répondre de l'attitude morale qu'elles s'imposeront. Le nom du général ne se trouve pas mentionné;

Espoir que la Cour impériale n'apportera pas d'obstacles à cette expédition.

A la suite de la lecture de la dépêche, M. l'ambassadeur me demanda ce qu'il aurait à répondre à sa Cour.

Je me suis exprimé vis-à-vis de lui dans les termes suivants:

— „Je ne puis que vous répéter ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire relativement au jugement que je porte sur la nature et sur la valeur de la mesure que vous m'annoncez aujourd'hui comme ayant reçu un commencement d'exécution. La mesure en elle-même ne peut être jugée que d'une seule manière; c'est une conception malheureuse. Ce que j'en pense, et ce qu'en penseront avec moi tous les hommes calmes et habitués à suivre une saine politique, les feuilles de l'opposition en France se sont chargées de le dire. Notre Cabinet ne pourra que regretter cette mesure, car elle ne saurait être couronnée d'aucun succès.

„Je suis frappé du mot d'obstacles que j'ai trouvé dans la dépêche de M. Périer. Il ne peut y en avoir que de deux espèces: des obstacles moraux et des obstacles matériels. Les premiers restent à la charge du Gouvernement français; nous avons exprimé en temps utile et avec une entière franchise notre opinion sur la conception de la mesure; aujourd'hui qu'on la met à exécution, nous ne perdrons pas un mot à ce sujet, car nous n'aimons pas les phrases inutiles. Quant aux obstacles

matériels, je n'en connais pas d'autres, de Puissance à Puissance, que la guerre. Nous ne vous la déclarerons pas pour ce fait. Ce que nous ferons, ce sera de doubler nos mesures de surveillance, afin de ne pas perdre le fruit de nos efforts en faveur de la pacification des États pontificaux; ce résultat, nous voulons l'obtenir, et nous ne nous laisserons pas arrêter dans la poursuite de ce but."

J'ajoutai que l'Empereur, qui respecte toujours et avant tout les droits de souveraineté des États indépendants, regardera la question de l'entrée des troupes françaises à Ancône ou sur un autre point quelconque des États de l'Église, comme une affaire à régler entre la France et le Saint-Siége: les résultats possibles de l'apparition du drapeau tricolore en Italie pourront nous regarder. Tout dans cette manière de poser les questions me semble correct.

L'ambassadeur me dit qu'on lui mandait de Paris que la question avait été réglée entre son Gouvernement et le Saint-Père. Je l'assurai que nos nouvelles les plus récentes de Rome nous donnaient la conviction du contraire.

„Que voulez-vous que j'écrive?"

„— Rien du tout ou bien ce que je viens de vous dire," répliquai-je. „J'attends sous peu l'arrivée d'un courrier de notre ambassadeur à Paris. Votre Cabinet nous doit une réponse à nos ouvertures du 31 Janvier, c'est lors de l'arrivée de cette réponse que nous pourrons seulement être en mesure de répliquer. Je n'ai rien à vous apprendre aujourd'hui au delà de ce que je viens de vous dire. —"

Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 22. Februar 1832.

1076. Vos rapports du 13 m'ont été remis le 19 Février. M. l'ambassadeur de France avait reçu deux jours auparavant un courrier avec des directions de M. le président du Conseil en date du 11. Elles avaient trait au même sujet que vos rapports*).

*) Siehe die Unterredung Metternich's mit Maiſon in der vorausgehenden Nummer. D. H.

C'est avec un sentiment de vif regret que nous avons appris la décision du Gouvernement français de donner suite à une mesure que, peu de jours auparavant, il nous avait annoncée comme un projet qui n'était nullement arrêté. Les considérations sans nombre qui militent contre l'envoi de troupes françaises dans les États pontificaux sont d'une part si évidentes aux yeux de tout homme sans prévention, et nous les avons, d'autre part, déjà exprimées avec une si franche sincérité, que, pour épuiser la matière, il ne nous reste à ajouter à mon expédition du 31 Janvier que l'expression de notre sentiment sur un fait qui s'accomplit en ce moment.

Nous n'entrerons pas avec le Cabinet français dans une discussion de principes. Entre Puissances, de semblables discussions ne conduisent guère à une entente. Nos principes d'ailleurs sont connus; pendant le cours d'un règne de quarante ans, l'Empereur notre auguste Maître a mis l'Europe à portée de les connaître et de les juger. Il n'en changera pas, et dans toute occasion il en fournira la preuve.

Je le répète, Monsieur l'ambassadeur, notre opération dans les Légations n'est pas une affaire politique, et, bien loin d'y rattacher une idée de cette nature, nous protestons de la manière la plus formelle contre toute interprétation contraire à nos intentions et à la vérité des faits. Si le Cabinet français entend partager avec l'Autriche une sorte de protectorat sur la basse Italie, il est dans l'erreur; nous ne nous arrogeons de protectorat sur aucun État indépendant; la France ne peut aspirer à un partage dont l'objet n'existe pas.

Par contre, Sa Majesté Impériale se regarde en droit d'accorder ou de refuser, selon les circonstances, les secours que des États souverains peuvent réclamer de sa part en faveur de la conservation de leur indépendance. En accordant à Sa Sainteté l'appui que le Souverain Pontife a demandé à l'Empereur contre les œuvres de la propagande révolutionnaire, Sa Majesté Impériale, en usant de son droit, a rempli en même temps un devoir envers son propre Empire.

Ce devoir, elle saura le remplir toujours, et l'histoire des derniers temps est là pour prouver que, si nous savons ne pas abandonner à l'ennemi commun le terrain que nous sommes appelés à défendre, nous savons également consulter, dans le choix des moyens et des formes, de justes égards politiques.

Notre conscience est ainsi parfaitement tranquille.

Par suite du respect de l'Empereur pour les droits de tous les Souverains, Sa Majesté Impériale regardera toujours l'entrée de troupes étrangères sur le territoire de tout État indépendant comme une affaire à régler directement entre les parties intéressées.

Le Gouvernement français nous ayant annoncé que le but moral de l'expédition d'Ancône était identique avec celui qui motive la présence de nos troupes dans les Légations, et que les troupes françaises se retireraient simultanément avec les nôtres, nous prenons acte de cette déclaration. . . . .

. . . Le jeu de la faction révolutionnaire en Italie est connu, et nous regretterions fort qu'il ne le fût pas tout aussi exactement du Gouvernement français qu'il l'est du nôtre; car s'il porte sur des États limitrophes de notre Empire et sur quelques-unes de ses provinces, il a son foyer en France, et c'est en même temps et avant tout le renversement de la dernière forme monarchique dans ce Royaume qu'il a en vue. Dans ses derniers entretiens avec vous, Monsieur l'ambassadeur, M. Casimir Périer vous a dit que certes nous ne l'accuserions pas de vouloir soutenir la propagande; nous le croyons à cet égard sur parole; mais pourquoi fournit-il à la révolution italienne des armes que les instructions les plus sévères, et la meilleure volonté de les suivre de la part des chefs de l'expédition française, parviendront difficilement ou peut-être même ne parviendront pas à arracher des mains des factieux? L'entreprise ne répondra pas à l'attente de ses auteurs; c'est avec toute la force de conviction dont je suis capable, qu'à mon vif regret j'en consigne la prédiction dans les actes.

Je vous invite, Monsieur l'ambassadeur, à donner lecture de la présente dépêche à M. le président du Conseil. Je l'ai habitué à l'expression la plus franche de notre pensée, et durant tout le cours de son Ministère il ne s'est pas présenté une occasion où elle m'ait été plus pénible à prononcer. La matière qui fait le sujet de la présente dépêche est épuisée de notre part. C'est maintenant aux faits qui naîtront de l'affaire même à décider de son sort.

Metternich an Apponyi in Paris (Geh. D. A.) Wien, 22. Februar 1832.

1077. ... L'évacuation des États romains ne peut encore avoir lieu; les choses n'y sont point consolidées et encore moins régularisées à un point qui pourrait nous le permettre. Le Gouvernement pontifical appartient malheureusement à la catégorie de ceux qui sont le moins capables de gouverner; le désordre qui règne dans quelques-unes de ses provinces est en majeure partie sa faute, et plus encore celle de l'incapacité de ses agents. Nous en faisons l'expérience journalière; mais vouloir extirper le mal d'un seul coup serait se livrer à une utopie impossible à réaliser. Les révolutionnaires romains, d'un autre côté, ne valent pas mieux que les employés de l'administration romaine; ils sont aussi lâches que ceux-ci sont ineptes. Les lois judiciaires et administratives arrêtées et publiées par le Saint-Père sont bonnes, et ce n'est pas à ce qu'a fait sous ce rapport le Souverain qu'on pourrait adresser un blâme ou un reproche. Ces lois doivent maintenant être publiées et mises à exécution. Pour cela, il faut une force armée suffisante pour maintenir la paix publique, principalement dans la ville de Bologne, qui est le véritable foyer des intrigues intérieures, et surtout de celles bien plus importantes et bien plus dangereuses qui viennent y aboutir de Paris et de Londres. C'est de la plus prompte organisation possible d'une force armée que nous nous occupons, et si l'apparition des Français n'y met pas obstacle, nous y réussirons. Si nous quittions les Légations avant que le plus néces-

saire des moyens de répression y eût été organisé et activé, le jour de l'évacuation deviendrait forcément la veille de celui de notre rentrée.

Je vous invite à prendre en commune délibération avec MM. vos collègues les considérations suivantes:

De deux choses l'une, ou l'expédition française allumera le feu de la révolution en Italie, ou elle ne produira pas l'effet que, sans aucun doute, en attendent les factieux français, italiens et européens.

Dans la première hypothèse, les futurs contigents sont placés hors de la sphère de vos calculs.

Dans la seconde, nous devons également admettre deux chances:

Celle que le Gouvernement français n'ait pas attaché une arrière-pensée à l'envoi de ses troupes;

Celle que leur envoi n'ait que la valeur d'un premier pas fait dans un système de conduite dont le but dépasserait les bornes d'une simple mesure de convenances parlementaires.

Dans le premier cas, il y a une nécessité, c'est que les troupes françaises se retirent le jour même où se retireront les nôtres. Venues uniquement pour occuper Ancône aussi longtemps que nous occuperons les Légations, la retraite alors ne sera pas contestée, mais elle devra être assurée.

Dans le second cas, le jeu du Cabinet français aura eu pour but de nous laisser remplir le rôle de la répression, en se réservant celui de pacificateur dans les voies légales et de protecteur de lois tutélaires.

Nous ne souffrirons jamais qu'un plan de cette nature reçoive son exécution, et pour le déjouer il est essentiel que vous attachiez une valeur particulière à deux passages de ma dépêche ostensible (N° 1076) de ce jour, qui désignent parfaitement les points qu'il est nécessaire de fixer, nommément le passage où nous repoussons hautement toute idée de protectorat sur les États du Saint-Siége, et celui où nous admettons comme une chose convenue et arrêtée leur évacuation simultanée.

Afin de compléter la résistance aux vues de la France, en les admettant comme vraisemblables ou possibles, il est essentiel que les déclarations du corps diplomatique de Rome, en date du 12 Janvier dernier*), soient regardées et explicitement maintenues comme le dernier acte d'intervention des Puissances dans les affaires administratives du Souverain Pontife. Les quatre notes ont et doivent conserver dans ces questions la valeur du dernier acte.

Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 9. März 1832.

1078. Un courrier de Rome nous a apporté l'expédition de M. le Comte de Lützow.

Son contenu ne vous apprendra rien qui ne doive être déjà parvenu à votre connaissance, par des voies plus directes d'Italie.

L'inexcusable attentat d'Ancône**) a produit sur le Souverain Pontife l'effet qu'il devait produire, et qu'il produira sur tous les Gouvernements. Les règles prescrites par le droit des gens ne sauraient être violées impunément, et lorsqu'elles l'ont été, rien n'est plus difficile que leur redressement; la première base des relations sociales, la confiance, peut être ébranlée par un seul acte, tandis qu'une suite de procédés ne suffit pas pour la rétablir.

L'attitude morale prise par le Saint-Père est d'une rectitude parfaite. Rien ne peut y être objecté.

La funeste complication qu'une conception tout à fait regrettable dans son origine vient de jeter au milieu de

*) Unter diesem Datum gaben die Vertreter Oesterreichs, Frankreichs, Rußlands und Preußens mittelst schriftlicher Separat-Erklärungen ihre volle Zustimmung zu den von der päpstlichen Regierung entworfenen und zu publicirenden Verwaltungsmaßregeln und Gesetzen im Kirchenstaate. D. H.

**) Wie bereits weiter oben gemeldet, landeten am 23. Februar Morgens fünfzehnhundert Mann französischer Truppen unter General Cubières in Ancona, besetzten die Stadt, entwaffneten die päpstliche Garnison, entsetzten die päpstlichen Behörden und forderten die Uebergabe der Citadelle. D. H.

l'Europe, a dû inspirer à l'Empereur notre auguste Maître les réflexions les plus sérieuses sur la conduite qu'il aurait à tenir.

Le premier office adressé par M. l'ambassadeur de France à Rome a placé le point de départ et le but de l'expédition d'Ancône sur un terrain positivement offensant pour notre Cour. Admettre que Sa Sainteté puisse jamais avoir besoin d'un appui étranger et de la garantie d'une Puissance tierce pour être assurée du respect que l'Empereur porterait à ses droits de Souveraineté et à l'intégrité de ses États, n'est-ce pas admettre en principe que Sa Majesté Impériale aurait couvert du masque d'une indigne hypocrisie des vues de conquête matérielle et le projet de porter atteinte aux droits incontestables de Souveraineté du Saint-Siége, droits sacrés qui sont placés sous la sanction de tant de traités existants, et qui dans les temps les plus récents ont été solennellement confirmés par ce même Monarque, que des agents diplomatiques de la France se permettent de placer ainsi sous la prévention d'une duplicité manifeste?

Cette question est pour l'Autriche une question d'honneur, et sous ce rapport le Gouvernement français doit vivement regretter que ses organes en Italie l'aient soulevée, sans calculer les conséquences qu'elle pouvait entraîner. C'est cependant sous un point de vue plus étendu encore qu'il s'agit de l'envisager.

Les événements de la journée du 23 Février sont une atteinte directe et matérielle à la Souveraineté du Saint-Père. C'est par l'Europe, Monsieur l'ambassadeur, que ces événements seront jugés. L'Empereur, dans des circonstances aussi graves, sait imposer silence à ses sentiments individuels. Bien que vivement frappé de la différence qui existe entre le langage loyal qu'a tenu tout dernièrement encore le Roi Louis-Philippe à son ambassadeur à Paris en lui parlant de l'occupation d'Ancône, et les insinuations offensantes pour l'Autriche que se permettent ses organes en Italie, il détourne son attention de ce qu'il y a d'odieux et de gratuit dans ces insinuations,

pour la concentrer d'autant plus sérieusement sur l'intérêt commun et général. Je vous l'ai dit dans mon expédition du 22 Février, Sa Majesté Impériale ne fera pas la guerre au Roi des Français pour le fait d'une expédition qui a été motivée d'une manière aussi pénible pour tous ses sentiments personnels. Fort de sa conscience, l'Empereur se range parmi les Gouvernements blessés du fait de l'occupation à force armée d'Ancône. Nous ne nous refusons pas à l'espoir de rencontrer bientôt au milieu de ces derniers le Gouvernement français lui-même.

Il serait en effet impossible que ce Cabinet ait été servi par ses agents d'une manière conforme aux instructions qu'il doit leur avoir données. Le Roi des Français ne peut approuver une opération comparable aux actes les plus odieux dont l'histoire moderne ait conservé le souvenir.

C'est de Paris que devra nous arriver la lumière que nous attendons à ce sujet. Quelles explications et quelle satisfaction le Gouvernement français donnera-t-il au Souverain Pontife? Nous ne sommes point appelés à le préjuger. En attendant, Sa Majesté Impériale ne se laissera point détourner, par cette circonstance si regrettable, de la marche qu'Elle suit dans l'intérêt du rétablissement de la paix intérieure dans les États pontificaux. D'une part, Elle continuera à s'opposer au triomphe de l'anarchie, si elle se manifestait de nouveau; de l'autre, Elle n'épargnera rien pour aider et protéger par tous les moyens le retour dans les Légations à un ordre de choses légal, vers lequel tendent ses vœux et ses soins les plus constants.

C'est dans ce sens, Monsieur l'ambassadeur, que vous aurez à vous expliquer vis-à-vis du Cabinet français.

[illegible] 1832.

1079. [illegible] à [illegible]

[illegible] commis [illegible] actes

qu'il produit, nous fournit une nouvelle preuve de la conduite anarchique de l'expédition française.

Ce que veut l'Empereur, c'est le rétablissement de la paix intérieure de l'Italie, et en voulant la chose, il doit en vouloir les moyens. Ces moyens ne se trouvent pas dans des caresses prodiguées à la lie de la population italienne et à de misérables sectaires mus par des vues d'ambition et d'intérêt personnel; ils ne se trouvent pas dans l'envoi du drapeau tricolore dans la Péninsule; dans l'exaltation des passions politiques, dans la perspective d'une lutte prochaine entre les convoitises françaises, qui existent réellement, et les ambitions faussement attribuées à l'Autriche. Ils se trouvent dans l'éloignement de ces chances et dans le rappel à l'obéissance de peuples qui, avant tout, ont besoin d'être gouvernés pour ne pas s'entr'égorger et offrir de nouveau à l'Europe le spectacle de ces luttes interminables qui ont existé au moyen âge entre presque toutes les cités considérables de l'Italie. Nous sommes persuadés que le renouvellement de semblables désordres trouverait une Puissance toute prête à se charger du soin de ramener l'ordre au moyen de la conquête. Comme cette Puissance n'est pas l'Autriche, il doit nous être permis de ne pas encourager le mal pour éviter l'emploi du remède. Dans ce peu de mots se trouve un aperçu exact de notre politique à l'égard de l'Italie. Si l'Empereur a cinq millions de sujets italiens et si la France n'en a pas un seul, il ne peut rien contre ce fait; mais il est naturel que Sa Majesté ne soit pas disposée à rien changer à l'état actuel des choses. Si la France puise dans ce fait un motif de jalousie, il en est de même à l'égard du jugement que nous en portons. L'Empereur continuera à gouverner le mieux qu'il croira pouvoir le faire ses propres sujets italiens, et il ne se laissera pas détourner du devoir de prêter à des Gouvernem[redacted]mis et voisins les conseils et les secours les [redacted] désint[redacted]ns le but unique de les aider à ne pas victimes de la révolte ou d'une

Ces explications, Monsieur le Baron, n'ont pas la valeur d'un manifeste contre le Gouvernement français actuel. Nous connaissons ce Gouvernement, ses intentions et ses facultés, sa force et sa faiblesse. Placés en dehors des illusions de toute espèce, nous ne nous en faisons aucune sur le compte de ce Gouvernement. Nous savons ce qui, dans la complication actuelle, tombe à sa charge et ce qui n'y tombe pas. Ce qui y tombe, c'est le faux calcul auquel il s'est livré en croyant qu'il pourrait exécuter, sans les plus graves inconvénients, l'entreprise la plus hasardeuse qui jamais ait pu être conçue par un Gouvernement placé ainsi que l'est celui du Roi des Français. Ce qui n'y tombe pas, mais ce qui ne pèse pas moins sur lui, c'est la conduite de ceux auxquels il a confié l'exécution de cette inconcevable entreprise.

Le manifeste s'adresse à la France tout entière, à ces trente millions d'hommes qui savent changer de trône, de Gouvernement et de lois, avec une facilité qui ne trouve sa contrepartie que dans leur constance à ne jamais renoncer aux idées ambitieuses qui depuis François Ier, Louis XIV et Napoléon n'ont cessé de préoccuper la France relativement à l'Italie.

Je vous invite, Monsieur le Baron, à user dans vos explications avec Lord Palmerston de la même franchise dont je fais usage dans celles que je me plais à avoir avec sir F. Lamb.

Cet ambassadeur m'a donné connaissance, il y a quelques jours, des dernières directions transmises à M. Seymour. La lecture de cette pièce m'a prouvé la réalité d'un fait que les premières instructions données à cet agent m'avaient déjà disposé à admettre comme certain, celui nommément qu'en Angleterre on tient peu de compte des mesures législatives que le Souverain Pontife a arrêtées et publiées; mesures qui sont complétement conformes aux engagements contractés par ce Souverain en 1831 envers les Puissances.

Tout ce que M. Seymour a reçu ordre de solliciter à ce sujet a depuis longtemps été accompli par Sa Sainteté. Rien,

d'un autre côté, n'a été exécuté dans les Légations, où les factions ont eu soin d'empêcher même la publication des nouvelles lois et des règlements les plus corrects et les plus utiles. C'est à ces lois et à ces règlements que les représentants des quatre Cours présents à Rome et parfaitement instruits des faits, ont donné leur sanction le 12 Janvier dernier, et c'est le même acte du 12 Janvier, que nous avons déclaré regarder pour notre part comme ayant clos toute intervention ultérieure des Puissances dans des affaires qui, dans tous les temps, doivent être considérées comme hérissées de difficultés et de dangers réels, tant pour l'État dont il s'agit de régulariser l'administration intérieure, que pour les Puissances tierces qui se chargent d'une besogne aussi délicate.

Nous prions instamment le Cabinet britannique de se méfier, aussi souvent qu'il s'agit de cette scabreuse et importante question, des insinuations des libéraux italiens. Ce qu'ils avancent est uniquement appuyé sur des faits controuvés, ou n'est qu'un masque dont ils se couvrent pour cacher le fond de leur pensée. Ce ne sont pas, en effet, de bonnes lois que veulent les factieux des Légations, ils veulent avant tout se soustraire à la domination pontificale. Leurs vœux ne pouvant se concilier avec l'intérêt général de l'Europe, et la création d'une république bolonaise entrant tout aussi peu dans la pensée des Puissances que l'incorporation des Légations à un État voisin quelconque, c'est à obéir que devra se résigner une poignée d'hommes, aux vues personnelles desquels ni l'Europe prise dans son ensemble, ni aucun État pris isolément, ne sont disposés à porter le sacrifice du repos politique général et de la tranquillité intérieure des États.

Je vous recommande d'entrer avec Lord Palmerston dans les explications les plus franches sur ce sujet important. C'est dans la direction que suivra le Gouvernement britannique que devront se trouver des facilités ou d'insurmontables difficultés en faveur de la pacification de l'Italie, après les embarras immenses qui résulteront immanquablement de la présence des

rançais dans la Péninsule. Avant que le coup eût été porté, s discussions polémiques, — quelque regrettables que nous s aurions trouvées dans tous les temps, — offraient néanmoins oins de danger que dans la situation actuelle des choses. ujourd'hui, ces discussions à l'égard de l'Italie conduiraient à guerre et à ses suites désastreuses. Nous ne céderons pas le rrain, car nous savons que ce que veut le libéralisme italien t inséparable de l'agrandissement politique de la France et la perte de notre Empire. L'Empereur connaît ses devoirs, il saura les remplir toujours, même en s'exposant à succomber dans la lutte. Les intérêts permanents de la Grande-retagne ne sont pas ici d'accord avec les convoitises de la rance; nous sommes donc tranquilles à cet égard.

Metternich an Lützow in Rom (D.) Wien, 3. April 1832.

1080. L'affaire d'Ancône est l'expression logique du juste ilieu, de cette doctrine qui place toujours une grande légèreté à côté d'un grain de raison, un manque d'égards à côté l'un acte de faiblesse, et une dénégation à côté d'une affirmation. Cette affaire est un symptôme du mal qui ravage le monde; elle montre avec une évidence complète ce que valent n réalité les situations qui sont pleines de contradictions, enfin elle marque le degré de valeur morale et matérielle du Gouvernement des glorieuses journées, et ce que vaut la force des Puissances.

Cette démonstration, je l'admets, Monsieur l'ambassadeur, non pas comme une simple recherche de polémique, mais en lui accordant une bien autre valeur. Je préfère la vérité toute nue à la vérité couverte d'un voile. La faiblesse est le mal qui ronge l'Europe; c'est une réalité, mais cette réalité est la conséquence naturelle d'un demi-siècle de folies et d'erreurs; elle existe; je dois donc l'admettre et regarder comme un devoir d'aviser aux moyens de vivre avec elle.

Vous ne devrez pas mettre en doute que l'entreprise de M. Périer ne soit du nombre de celles qui ont échoué: mais

comme dans le régime du juste milieu le pour et le contre sont toujours en présence, je vous engage à croire que néanmoins elle a réussi. M. Casimir Périer a voulu frapper un coup sur l'opinion publique, ce coup a manqué; il a voulu caresser l'amour-propre national français, il y a réussi. L'entreprise d'Ancône fait le pendant des expéditions de Navarin et d'Alger; ce sont de ces faits que l'on ne commente pas, mais qui restent dans le souvenir comme des actes de force; et comme la force a un côté qui plaît aux masses, le souvenir reste, parce qu'il flatte les passions. M. Périer a vu, et il ne se le cache pas aujourd'hui, qu'il ne pouvait se tirer d'affaire qu'au moyen de quelques actes d'humilité; il se console de cette nécessité par les concessions auxquelles il oblige ses adversaires. Forcer l'Europe entière à tolérer un acte criminel, c'est montrer la force de celui qui en est l'auteur. Tels sont les raisonnements de M. Périer, et il ne les renierait pas devant un confident intime de ses pensées.

De mon côté, ma profession de foi n'est pas moins franche. Je reconnais que les moyens de punir cet acte manquent aux Puissances; je reconnais que l'affaire d'Ancône est une misère en comparaison de l'atteinte portée par les événements de 1830 aux seules bases sur lesquelles l'ordre social peut reposer avec sécurité. Le remède qui n'a pu être appliqué au mal principal ne doit pas être employé contre un léger symptôme de ce mal. Le jour de la justice n'est pas encore venu, et ce n'est pas pour Ancône que la question doit être vidée. Convaincu de ces vérités et parfaitement d'accord avec moi-même, je me déclare satisfait de la marche que suit cette affaire, et ma satisfaction repose sur ce fait indubitable que, dans cette complication, la France a tort en principe, et que nous avons raison; que le Gouvernement français fournit les preuves d'une grave inconséquence, tandis qu'aucune ne saurait retomber à notre charge; enfin, que les effets de l'entreprise criminelle de M. Périer ne répondront pas entièrement aux espérances que ce Ministre s'était certainement permis de concevoir antérieurement

Je ne vois rien à changer à notre marche par suite de l'expédition de Paris. Nous saurons nous expliquer vis-à-vis du Cabinet français, et votre tâche est de continuer à maintenir la Cour de Rome sur la ligne droite. Ce que nous entendons par là se trouve consigné dans nos directions antérieures, auxquelles je ne trouve rien à changer.

Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 3. Mai 1832.

1081. L'arrangement conclu entre le Saint-Siége et le Gouvernement français au sujet de l'expédition d'Ancône replace l'affaire de la pacification des Légations sur son véritable terrain *). Je vous ai prévenu que dès que nous serions à même de le faire, nous n'hésiterions pas à nous expliquer, vis-à-vis de la Cour de Rome et des Puissances également intéressées à la consolidation de l'ordre et de la paix générale, sur la pensée de l'Empereur à l'égard des moyens à employer pour assurer ces bienfaits à des pays que le jeu des factions a cruellement ravagés, et qui, par leur position géographique, ont une certaine influence sur le repos ou le trouble de son propre Empire.

Je vais aborder cet important objet avec la franchise et l'impartialité qui seules répondent à la marche que Sa Majesté Impériale a l'habitude de suivre dans la discussion de tout intérêt moral ou politique.

Les États du Saint-Siége se composent de plusieurs parties qui, sous une foule de rapports, offrent des différences notables

*) Dieſes Uebereinkommen vom 16. April 1832 beſtand in zehn von der franzöſiſchen Regierung angenommenen Bedingungen, unter welchen die päpſtliche Regierung ſich bereit erklärte, das weitere zeitweilige Verbleiben der franzöſiſchen Truppen in Ancona zuzulaſſen. Die wichtigſten dieſer auch von Fürſt Metternich gutgeheißenen Bedingungen waren, daß die ausgeſchifften Truppen unter die unmittelbaren Befehle des franzöſiſchen Botſchafters in Rom geſtellt würden, keine Verſtärkung derſelben eintreten dürfe, keinerlei Befeſtigungsarbeit vorzunehmen ſei, keine Einmiſchung in die päpſtliche Regierungsgewalt ſtattfinde, die päpſtliche Fahne auf den Wällen Anconas gehißt werde und daß der Abzug der franzöſiſchen Truppen gleichzeitig mit jenem der öſterreichiſchen einzutreten habe. D. H.

dans les conditions de leur existence et par conséquent également dans l'esprit de leurs habitants. Les Légations, entre autres, offrent à cet égard les nuances les plus marquées. Parmi les causes qui ont exercé le plus d'influence sur l'état moral de ces provinces et auxquelles on doit attribuer l'agitation qui y règne, nous indiquerons les suivantes. Le grand nombre de priviléges dont elles ont joui jusqu'au moment où le niveau de la révolution a passé sur elles; leur annexion au royaume d'Italie; leur retour sous la domination pontificale, et la grande faute que ce Gouvernement a commise, de les laisser durant un laps de temps considérable privées d'une législation complète; leur situation enfin comme provinces frontières, et qui par cela même les rendrait propres à faire partie d'autres États limitrophes, de même qu'elles font partie intégrante de l'État romain.

Dans les affaires compliquées, un point domine toujours les éléments dont elles se composent. Dans celle qui fait le sujet du présent travail, on doit regarder comme première cause de mécontentement, la répugnance des classes supérieures de la population des Légations pour la domination pontificale.

Nous attachons une valeur particulière à établir cette vérité, car ce n'est qu'en l'admettant que la prise en considération de la question que nous traitons dans son ensemble peut arriver à une solution réclamée par de si graves intérêts.

Les Puissances gardiennes de la paix de l'Europe n'ont pas pour tâche de scruter les inclinations ou les répugnances de telles ou telles provinces à l'égard du corps politique dont elles font partie. Abstraction faite de leur manque de compétence sous ce rapport, le jour où il en serait autrement, une confusion nouvelle et sans bornes viendrait augmenter les nombreuses causes de désordre déjà existantes, au point que le corps social marcherait à grands pas vers une épouvantable anarchie. Les Puissances, dans leur intérêt individuel comme dans l'intérêt général, doivent ainsi reconnaître comme règle

immuable de leur conduite politique le respect des traités existants, dont la délimitation des États forme la base essentielle et principale.

L'Empereur, pour sa part, déclare, et il ne cessera de le répéter, que c'est sur cette base que repose sa politique.

Il déclare que les Légations doivent rester soumises à la Souveraineté du Saint-Siége, et dès lors la question est décidée pour lui. Les principales Puissances de l'Europe ont fait, il y a quelques mois, à la face du monde, une déclaration entièrement conforme à ce principe. Le premier vœu des Romagnols ne peut être satisfait; il ne pourrait dès lors jamais faire le sujet d'une prise en considération de la part des Puissances.

Comme partie des États pontificaux, les Légations doivent être pacifiées. Les moyens pour atteindre ce but ont dû être cherchés là où ils peuvent exclusivement se trouver: d'une part, dans le retour au respect dû à l'autorité souveraine, et de l'autre, dans des lois et des mesures administratives conformes aux véritables besoins du pays.

Tels sont, Monsieur l'ambassadeur, les principes qui nous ont guidés lors de notre première intervention pour secourir le Souverain Pontife; aujourd'hui encore, ils forment l'unique but de notre action.

Les Cours amies de Sa Sainteté, unies dans l'intérêt de la paix générale, ont noblement rempli leur devoir en prêtant au Gouvernement pontifical leur appui moral pour la confection des lois et des règlements que celui-ci a arrêtés et publiés dans le cours de l'année 1831. Par les déclarations que leurs représentants près le Saint-Siége ont émises le 12 Janvier dernier, elles ont satisfait au dernier acte qui était de leur compétence.

L'état de révolte effective des Légations avait empêché la mise à exécution des nouvelles lois et même leur publication dans les pays pour lesquels elles ont été faites. Ces lois devront être introduites et les règlements devront être exécutés. L'immense majorité de la population dans les Légations soupire

après le retour d'un ordre légal que le jeu d'une faction vise seul à tenir éloigné. Il suffira de priver cette faction de tout espoir de succès pour que le bien se réalise. Les nouvelles lois ont obtenu le suffrage des Cours appelées à leur examen par la volonté même du Souverain Pontife. Tout ce que la prévoyance de Sa Sainteté a pu ajouter d'utile aux lois a été complété par l'engagement qu'Elle a pris en les publiant, qu'Elle n'entendait point par là mettre des bornes à ses soins paternels, ni les circonscrire dans un cercle trop étroit. Sa Sainteté s'est en effet expressément réservé d'apporter aux lois et aux mesures administratives déjà publiées les changements et les développements que l'expérience du temps et la connaissance des vœux légalement exprimés à cet égard par ses sujets réclameraient dans l'intérêt de leur bien-être. Le Pape a fait ainsi ce qui est juste et sage.

Il reste cependant un complément nécessaire à l'œuvre de Grégoire XVI; ce complément devra se trouver dans une garantie véritable de la fixité des lois. Nous avons cru devoir aborder franchement cette haute et importante question vis-à-vis de Sa Sainteté, et nous avons donné des instructions dans ce sens à l'ambassadeur de l'Empereur à Rome*).

Nous portons confidentiellement à la connaissance du Gouvernement français cette démarche, que nous ne regardons que comme préparatoire. Nous avons trop de raisons de compter sur l'esprit éclairé du Souverain Pontife pour douter un instant qu'il hésite à reconnaître l'opportunité de la demande. S'il devait en être autrement, il appartiendrait aux Puissances amies de Sa Sainteté de lui en faire sentir la nécessité.

---

*) Siehe darüber das weiter unten folgende Capitel „Rathſchläge Oeſterreichs bezüglich der Regierung des Kirchenſtaates" Nr. 1085—1087. D. H.

Ratification des (holländisch-belgischen) Vertrages vom 15. November 1831 von Seite Oesterreichs.

1082. Metternich an Wessenberg in London (D.) Wien, 21. März 1832.
1083. Metternich an Wessenberg in London (Ref. D.) Wien, 21. März 1832.
1084. Metternich an Wessenberg in London (D.) Wien, 16. April 1832.

1082. Nous venons d'apprendre par les dépêches de La Haye du 10 courant:

Que Sa Majesté le Roi des Pays-Bas s'est enfin décidée à reconnaître la séparation politique et l'indépendance de la Belgique, ainsi que le nouveau Souverain de ce pays;

Que le Roi répugne cependant à l'acceptation des vingt-quatre articles du 15 Octobre, et que son Cabinet va proposer à la Conférence de dispenser Sa Majesté de signer le traité du 15 Novembre avec les cinq Puissances, le Roi étant prêt à entrer sans délai, sous leurs auspices, en négociation avec la Belgique pour la conclusion d'un autre traité, comprenant les vingt-quatre articles avec les modifications que les Puissances pourront admettre et obtenir de la Belgique.

Par cette déclaration, la considération principale qui a motivé jusqu'à présent le retard de notre ratification du traité du 15 Novembre vient à cesser. Le Roi des Pays-Pas ayant consenti aux bases fondamentales de la transaction, il ne s'agit plus que de lever les difficultés qui naissent de ses objections contre plusieurs des articles du traité du 15 Novembre.

La proposition du Cabinet de La Haye relativement à une négociation à établir avec la Belgique sous les auspices des cinq Puissances, pour la conclusion d'un traité comprenant les vingt-quatre articles avec les modifications que les Puissances pourront admettre, étant entièrement conforme à la marche que nous avons proposée nous-mêmes dans nos dernières instructions, nous n'hésitons pas à accepter pour notre part cette proposition, que nous regardons comme la transition nécessaire des stipulations du traité du 15 Novembre à celles qui doivent compléter et terminer les actes relatifs à la séparation politique entre la Hollande et la Belgique.

Nous vous adressons ci-joint, pour cet effet, d'ordre de Sa Majesté l'Empereur, une déclaration*) que vous porterez au protocole de la Conférence, conjointement avec l'échange des ratifications du traité du 15 Novembre, lesquelles vous sont expédiées avec la présente dépêche, ainsi que celles de la convention du 14 Décembre sur la démolition d'un certain nombre de forteresses**).

Vous êtes autorisé à procéder à cet échange aussitôt que le plénipotentiaire de Prusse aura reçu définitivement la même autorisation de la part de sa Cour. Nous ignorons si ceux de Russie sont provisoirement munis de pouvoirs équivalents, ou si les résultats de la mission du Comte Orloff suppléeront à ce qui pourrait leur manquer à cet égard. Mais comme le Cabinet de Saint-Pétersbourg est entièrement d'accord avec les deux autres sur tous les points essentiels de cette affaire, nous devons croire que ses représentants auront reçu ou ne tarderont pas à recevoir des directions conformes.

Metternich an Weſſenberg in London (Ref. D.) Wien, 21. März 1832.

1083. La précédente dépêche fixe d'une manière claire et précise l'attitude définitive de notre Cour dans l'affaire belge. Nos vœux ont été remplis par les efforts de Sa Majesté l'Empereur de Russie; la question a été ramenée dans les voies

*) Dieſe Declaration lautet wortgetreu: „En ratifiant le traité du 15 Novembre 1831 et prenant en considération la nécessité d'une négociation ultérieure entre le Gouvernement de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas et celui du Royaume de la Belgique, pour la conclusion d'un traité comprenant les vingt-quatre articles arrêtés le 15 Octobre, avec les modifications que les cinq Puissances auront jugées admissibles, Sa Majesté Impériale propose de déclarer, et déclare pour sa part que les arrangements stipulés de gré à gré entre les deux hautes parties susdites, sous les auspices de la Conférence, auront la même force et valeur que les articles du traité du 15 Novembre, et seront également confirmés et ratifiés par les Cours signataires de ce traité." D. H.

**) Kraft der mit Belgien abgeſchloſſenen Uebereinkunft vom 14. December 1831 (unterzeichnet von Oeſterreich, Rußland, England und Preußen) ſind die belgiſchen Feſtungen Menin, Ath, Mons, Philippeville und Marienburg zu ſchleifen. D. H.

pratiques, dont elle avait dévié par suite de considérations secondaires et de la situation particulière des Cabinets français et anglais. L'Empereur aime à rester correct dans sa marche; aucun Cabinet ne peut certes faire au nôtre le reproche de ne pas savoir allier les principes avec les égards dus aux situations difficiles; ces égards, nous ne saurions cependant jamais les étendre jusqu'à sacrifier les principes eux-mêmes. Je me suis déjà prononcé à diverses reprises avec une telle précision sur la manière dont nous avons jugé la marche qu'a suivie l'affaire belge, que je ne crois pas nécessaire de revenir aujourd'hui sur le passé. Nous fixons de préférence nos regards sur la phase à laquelle cette même affaire est arrivée.

Rien n'empêche aujourd'hui l'Empereur notre auguste Maître d'accorder à ses plénipotentiaires la faculté d'échanger, sous les clauses renfermées dans la dépêche précédente, les ratifications avec le plénipotentiaire belge.

Nos réserves sont fondées sur des considérations justes, simples, et par cela même faciles à justifier.

La réserve concernant les droits de la Confédération germanique ne pourrait, par sa nature, être omise sans un manque de foi évident de l'Empereur envers cette Confédération, dont il est le premier membre, et dont son représentant préside la Diète. La Confédération est un corps politique indépendant. Si au lieu d'être une Puissance de premier ordre la Confédération ne comptait que parmi les États du dernier rang, Sa Majesté Impériale ne se reconnaîtrait pas davantage le droit d'empiéter d'une seule ligne sur ceux de cet État. Si nous croyons pouvoir exiger que d'autres Gouvernements respectent les droits de notre propre Empire, nous saurons en toute occasion également prouver le respect que nous portons à ceux d'autrui. La clause qui réserve les droits de la Confédération germanique a dû ainsi entrer dans le corps même de l'acte de ratification.

Une seconde réserve en faveur de la force et de la valeur de certains arrangements réglementaires ou exécutoires (le nom sous lequel on voudra les désigner ne fait rien à la chose) est

regardée par nous comme nécessaire pour qu'on ne puisse pas nous reprocher de nous rendre coupables de mauvaise foi, ou d'une contradiction évidente, en munissant de la sanction souveraine de l'Empereur des articles qui devront être soumis à des modifications, sans prendre en même temps acte de l'éventualité de ces modifications. C'est même uniquement en choisissant ce mode d'action que nous trouvons possible de passer à la ratification d'un acte qui avait été conclu avec une bien regrettable facilité.

Il est enfin recommandé à nos plénipotentiaires de n'effectuer l'échange que conjointement avec le plénipotentiaire de Prusse. Cette réserve est motivée par plus d'une grave considération politique.

Il me reste, Monsieur le Baron, à vous tracer encore la ligne de conduite suivante.

Les Cabinets anglais et français, après avoir fait non-seulement de l'affaire belge, mais même de ses errements les plus regrettables, des questions d'influence parlementaire, se sont permis dans les derniers temps de donner à ce fait une extension politique.

M. Casimir Périer, aujourd'hui dans un grand embarras par suite des événements survenus à Ancône, a cru devoir confier tout récemment à M. le Comte Apponyi que, si les ratifications du traité du 15 Novembre avaient été échangées au terme prévu, il n'aurait pas songé à l'expédition en Italie. De leur côté, les Ministres anglais ne cachent pas que, sans la même circonstance, ils n'eussent point prêté avec une même facilité la main à cette expédition.

Il y a dans les deux procédés un singulier oubli de la prudence politique. L'affaire belge a toujours eu la valeur d'une affaire dont l'intérêt général a formé la base véritable. Ce n'est certainement pas un intérêt autrichien qui aurait jamais pu engager Sa Majesté Impériale à prendre part à l'aplanissement d'un différend qui touche si peu à ses intérêts directs. Si les Cours de Grande-Bretagne et de France, qui,

sous tant de rapports incontestables, avaient à faire valoir en leur faveur un intérêt bien positivement direct, et qui cependant ont gâté la conduite de l'affaire, trouvent bon aujourd'hui d'infliger à une grande Puissance indépendante une punition, parce qu'elle n'a pas cru pouvoir servir aveuglément certaines convenances parlementaires de leurs Ministres, les deux Cabinets se sont à la fois rendus coupables d'un méfait politique et d'une imprudence dont les suites peuvent être funestes. Le sentiment de la rancune est un mauvais conseiller. La pacification de l'État pontifical est d'un intérêt à la fois autrichien et européen. Si les deux Cours ont voulu punir l'Autriche, elles ont mal choisi leur objet, car, en agissant comme elles l'ont fait, elles ont atteint en même temps l'Europe entière. Elles ont commis de plus une grande imprudence; car rien n'est plus imprudent que de frapper des coups qui doivent retomber sur ceux qui les portent.

Nous avons lieu de douter que la complication actuelle, que nous devons à une idée française caressée par le Cabinet britannique, puisse porter de bons fruits pour ces deux Cabinets; nous croyons même qu'à cet égard notre embarras est moins grand que ne doit être le leur.

Quoi qu'il en soit de cette supposition, l'expérience que nous venons de faire ne doit pas être perdue pour nous et pour la cause que nous défendons. Quant à nous, nous ne nous serions certes jamais permis, pour satisfaire à un sentiment de rancune contre une Puissance quelconque, d'exposer à d'imminents dangers le repos de plusieurs États innocents. Les deux Gouvernements français et anglais osent se vanter d'un semblable procédé; c'est à eux d'en porter la peine, et à nous d'en retirer tout le profit possible.

Vous voudrez bien, Monsieur le Baron, en communiquant à Lord Palmerston le contenu de la dépêche précédente, accompagner cette communication des observations suivantes:

L'Empereur, s'il n'avait consulté que son intérêt isolé et sa manière d'agir habituelle, n'aurait pas hésité à déclarer,

lorsque la signature du traité du 15 Novembre lui fut annoncée, qu'il n'en reconnaîtrait les stipulations qu'à la suite de l'acceptation du Roi des Pays-Bas, en sa qualité de partie principale dans l'affaire; que, de même aujourd'hui, Sa Majesté Impériale aurait attendu avant d'envoyer ses ratifications que l'attitude de Sa Majesté Néerlandaise fût définitivement éclaircie; que, dans la première comme dans la seconde de ces époques, l'Empereur s'est plu à vouer, autant que cela lui a été possible, des égards aux convenances parlementaires du Cabinet britannique; qu'en Janvier dernier il a déclaré reconnaître pour sa part en principe la validité du traité qu'il ratifie aujourd'hui dans les formes; que Sa Majesté Impériale a dû regretter de voir le Cabinet britannique se prononcer avec autant de facilité en faveur d'une déplorable conception du Gouvernement français; que le fait ayant eu lieu et les conséquences de l'événement d'Ancône étant aujourd'hui patentes, l'Empereur s'attend à ce que le Gouvernement britannique n'hésitera pas à se prononcer de préférence, dans cette déplorable complication, en faveur de la cause que défend Sa Majesté avec le désintéressement le plus complet et avec une abnégation entière.

Metternich an Weſſenberg in London (P.) Wien, 16. April 1832.

1084. J'ai reçu dans la journée du 14 vos rapports en date du 6 de ce mois. Dans la matinée du même jour, nous avons été informés de Berlin que l'ordre de procéder à l'échange des ratifications avait été expédié au Baron de Bülow le 8 Avril.

Tout me porte à croire que le même ordre ne tardera pas à émaner également du Cabinet russe pour ses plénipotentiaires à Londres.

Votre rapport du 6 Avril offre de nouvelles preuves qu'à Londres on continue à se maintenir dans l'erreur. On s'y est attaché à une idée devenue fixe, qui ne porte que sur une vaine forme, et qui, par suite de la marche entièrement erronée que l'on a suivie pour le fond de la question belge, a fini par se lier, pour ainsi dire, à l'existence du Cabinet anglais!

Ce jugement, quelque sévère qu'il soit dans son expression, est cependant parfaitement juste.

L'affaire belge, comme toutes les affaires, n'a jamais renfermé que deux questions principales: la question an et la question quomodo. La question an a dû porter sur la séparation des deux parties du Royaume des Pays-Bas, ou sur la continuation de leur union. La question quomodo doit naturellement se régler d'après la décision de l'affaire dans sa première instance.

La séparation était décidée au mois de Janvier 1831. La Conférence, par une inconcevable légèreté, au lieu de maintenir le Roi Guillaume sur le principe de la séparation, l'a pour ainsi dire délié à cet égard. Les trois Puissances continentales n'ont point usé de la liberté qui aurait également pu en résulter pour elles. Sa Majesté Néerlandaise a cru pouvoir agir différemment. Depuis lors, tout a été conduit en sens inverse de ce que les Cabinets anglais et français auraient désiré obtenir. Ce n'est pas par une marche excentrique que les affaires peuvent être menées à bien; et si une guerre européenne n'a pas mis fin à ce triste drame, ce n'est certes pas aux deux Cours qu'on en est redevable.

A mesure que l'affaire a marché, la confusion dans les idées a augmenté à Londres; et si pour nous en convaincre nous avions eu besoin d'en acquérir des preuves nouvelles, nous les aurions trouvées dans tous les faux calculs auxquels s'est livré le Cabinet anglais, ainsi que le démontrent vos derniers rapports.

Jamais les Cabinets de Vienne, de Berlin, ou celui de Saint-Pétersbourg, n'ont fait porter leurs calculs à l'égard des ratifications sur le succès ou l'insuccès du bill de réforme. Ce que les trois Cours ont voulu et ce qu'elles veulent encore, c'est la fin de l'affaire belge; et plus elles ont voulu et plus elles voudront cette fin, plus elles ont éprouvé de regrets en voyant suivre à Londres une marche qui, loin de pouvoir y conduire les parties intéressées, a dû les en éloigner,

comme en effet elles les en a éloignées au point que ce qu'à Londres on a pris l'habitude d'appeler la fin, n'a pas à nos yeux d'autre valeur que celle du commencement de la seconde partie de l'affaire. Après quatorze mois de détour, l'affaire se trouve replacée à son point de départ véritable, à la seule différence près, pour les Cabinets anglais et français, qu'ils seront forcés d'ajouter des amendements importants à des stipulations qu'ils ont revêtues de leur sanction formelle et non conditionnelle!

Mais toute chose, Monsieur le Baron, a une raison, et la raison d'une situation aussi inouïe dans l'histoire de la diplomatie que l'est celle où se trouve l'affaire belge, n'est autre que l'embarras ressortant des positions essentiellement fausses dans lesquelles se trouvent enchaînées les administrations française et anglaise. L'une et l'autre n'ont qu'un objet en vue, celui de se maintenir au pouvoir. Rien en cela ne s'écarterait des règles ordinaires, si la base sur laquelle repose l'existence des deux administrations était autre qu'elle n'est en réalité. Le Gouvernement français, comme le Gouvernement britannique, joue le gros jeu des révolutions. S'il existe une différence dans le jeu des deux Cabinets, c'est que M. Périer joue à la hausse tandis que Lord Grey joue à la baisse. Aussi la liaison intime qui existe entre eux ne repose-t-elle que sur un seul vœu qui leur est commun: c'est que la Bourse qui alimente leurs spéculations ne soit pas fermée; avec cette condition et les conséquences immédiates qui en découlent, leur prétendue intimité n'est qu'une phrase vide de sens, une prétention manquant de terrain pratique et dont le nom se trouve dans tous les dictionnaires. Ce nom ne peut s'exprimer par le mot „alliance", mais bien plus exactement par celui de „complicité".

J'ai voulu dire une fois ce que j'avais sur le cœur. C'est là, Monsieur le Baron, l'unique but de la présente dépêche, et vous ne devez pas lui attribuer d'autre valeur. Les directions que M. le Baron de Bülow aura reçues de sa Cour, en date du 8 Avril, auront mis un terme aux calculs erronés et

aux raisonnements sans objet réel auxquels s'est livré le Cabinet britannique. Il en sera de même, — nous en avons le pressentiment, — de ceux que ce Cabinet a formés par rapport à la Cour de Russie. Il pourra ainsi se convaincre qu'il s'est trompé en toute chose. J'ai mis à profit une heure de loisir pour vous adresser la présente dépêche; ces heures se présentent rarement, et je ne regretterai pas de vous en avoir consacrée une, si vous pouvez y puiser les moyens d'agir sur l'esprit des Ministres anglais, afin de leur faire comprendre qu'au lieu d'obéir, dans leurs calculs sur la marche des Puissances continentales, à des impressions découlant de nécessités parlementaires, ils doivent simplement croire que ces mêmes Puissances suivent une politique éloignée de toute finasserie, et aussi franche que loyale.

Rathſchläge Oeſterreichs bezüglich der Regierung des Kirchenſtaates.

1085. Metternich an Lützow in Rom (Ref. D.) Wien, 21. April 1832.
1086. Metternich an Lützow in Rom (D.) Wien, 19. Mai 1832.
1087. Metternich an Lützow in Rom (Ref. D.) Wien, 29. Juni 1832.

1085. Un objet de la plus haute importance, et que nous n'hésitons même pas à placer en première ligne parmi ceux qui réclament la sollicitude particulière du Souverain Pontife et des Monarques amis de Sa Sainteté, c'est la fixation des mesures propres à assurer, par l'application d'un principe de stabilité, le repos futur des Légations romaines.

Il faut aborder cette question vis-à-vis du Cabinet de Sa Sainteté, avec toute la franchise de la pensée de l'Empereur. Je considère ainsi comme un devoir de la traiter, dans le présent exposé, sans autres égards que ceux dus à la vérité. Il appartiendra à Votre Excellence de consulter, dans ses explications avec le Saint-Père et avec le Cardinal Secrétaire d'État, la connaissance qu'elle a de la véritable situation des choses.

Vous savez que l'Empereur s'est prononcé dans les termes les plus catégoriques contre toute concession qui pourrait être réclamée de la part de Sa Sainteté, pendant le séjour de troupes étrangères dans une partie quelconque de ses domaines. Cette détermination est fortement arrêtée chez nous. Il devra en être de même à Rome, car le salut de l'État pontifical en dépend.

Cette position des choses, que nous regardons comme la seule utile pour le Souverain Pontife et pour la cause commune, réclame également, par contre, certaines mesures positives, car ce n'est pas par cet unique moyen négatif que la tranquillité de l'État pontifical pourra être assurée.

Les mesures positives devront porter sur le présent et s'étendre sur l'avenir.

Quant au présent, la haute sagesse de Sa Sainteté a préparé les voies de salut, par les édits émanés de son Gouvernement et qui, le 12 Janvier dernier, ont obtenu l'adhésion des Puissances auxquelles le Gouvernement romain a cru devoir en faire part. Ce qui n'a pu être mis à exécution par suite de la résistance opposée par les provinces auxquelles les nouvelles lois et les nouveaux règlements sont applicables, doit être obtenu à tout prix. Ces lois doivent être mises en vigueur, et l'autorité souveraine ne saurait être satisfaite que lorsque l'exécution en sera assurée.

Le repos de l'avenir réclame de la fixité dans les lois, et c'est seulement sur cette base que le bien pourra se réaliser.

Le Cardinal Secrétaire d'État, dans sa note du 5 Juin 1831 à l'ambassadeur de France, a parfaitement saisi l'objet. Cette note finit par les paroles suivantes: „La osservanza fedele e la stabilità delle leggi avranno guarantiggia in opportune istituzioni conservatrici"; une semblable garantie est en effet d'une nécessité absolue.

La grande maladie du jour, la maladie morale qu'entretiennent les efforts des factieux, se couvre du masque hypocrite d'un perfectionnement progressif des lois. Bien compris,

ce perfectionnement n'est pas une invention de nos jours. Il forme la base de toute législation; mais pour qu'il ne tourne pas en arme déloyale, ou en mots vides de sens, le perfectionnement dans les lois, comme en toute chose, n'est et ne peut être réalisé qu'en adoptant pour la législation des bases fixes et inviolables. Il n'y a en effet que des lois déjà existantes qui soient susceptibles de perfectionnement; le changement des lois n'est pas leur perfectionnement, c'est la destruction de la loi existante et la confection d'une législation nouvelle. De tous les maux qui peuvent affliger un État, le plus funeste est le renversement des lois sur lesquelles se sont fondés les intérêts et d'après lesquelles se sont modelées les habitudes d'un peuple. Là où la législation est fautive, là où elle présente des lacunes, il faut remplacer les lois fautives par des lois nouvelles et remplir les lacunes dans la législation; c'est ce que le Souverain Pontife a voulu faire à l'égard des Légations, et ce devoir une fois rempli, il est dans l'intérêt de l'État que le bienfait soit maintenu. A tout bienfait de ce genre se trouve attachée la conséquence d'une heureuse progression; le Pape Grégoire XVI a fait le premier pas, il a fait les lois; ce sera à Sa Sainteté et à ses successeurs au trône pontifical de laisser au bien son cours naturel. La première condition pour la réussite se trouvera dans la stabilité des lois; c'est donc cette condition que le législateur doit avoir en vue, dans l'intérêt de la prospérité de ses peuples comme dans celui de sa propre gloire.

Le temps seul permettra de juger de la valeur et du mérite de l'entreprise la plus difficile à laquelle puisse se livrer un Souverain, celle de faire une législation nouvelle! Il nous paraît cependant que, dans la présente occurrence, il existe un moyen de former dès à présent un jugement. Ce moyen, nous le trouvons dans la répugnance des révolutionnaires à se soumettre aux nouvelles lois. Si l'instinct de ces hommes n'est pas toujours sûr à l'égard de ce qu'ils doivent vouloir, il ne les trompe jamais sur ce que, dans l'intérêt de leur cause, ils doivent ne pas vouloir. Or, les factieux, dans les Légations,

ont poussé leur opposition jusqu'à se refuser à la publication des lois et des règlements de 1831. Les uns et les autres ont donc été jugés par eux contraires à l'intérêt de la Révolution; le Saint-Père, dès lors, doit se féliciter d'en être le créateur.

Dans votre rapport du 10 Mars dernier, vous avez indiqué le véritable mode pour atteindre le but que nous poursuivons. Nous nous approprions votre plan. Veuillez, Monsieur l'ambassadeur, vous en ouvrir vis-à-vis du Cabinet pontifical et l'engager à l'admettre.

A cet effet, partez des bases suivantes:

1° La législation de 1831 devra être déclarée permanente;

2° Pour cela, il faudra faire une séparation entre les lois fondamentales et la partie réglementaire de la grande œuvre de Grégoire XVI;

3° Les premières devront entrer dans une pragmatique, laquelle sera jurée par les Cardinaux, comme il est dans l'usage du Sacré Collége de jurer d'autres pragmatiques.

L'acte qui devra être rédigé et expédié à cet effet au nom du Souverain Pontife, après qu'on sera convenu de la forme à lui donner, devra être communiqué aux représentants des Cours auxquelles on a donné part antérieurement des lois publiées en 1831. Les Cours devront en prendre note, comme de la première communication.

Dans ce mode d'action se trouvera la fin pratique et la seule véritablement utile de l'affaire du jour. La démarche officielle de la part de la Cour de Rome envers les Monarques devra porter le caractère d'une décision souveraine, et le moment de l'émettre devra être celui où Sa Sainteté demandera l'évacuation de ses provinces, dans un terme fixe et rapproché.

Par ce moyen, tout sera sauvé, l'indépendance pleine et entière du Souverain, et jusqu'aux moindres nuances qui pourraient la compromettre. Un autre bienfait sera obtenu, celui de priver les provinces des moyens d'en appeler aux Puissances et de recourir à elles, soit pour solliciter leur séparation poli-

tique de l'État pontifical, soit pour obtenir de nouvelles lois. Là où il n'y a pas de risques pour la stabilité, l'esprit de mouvement finit par céder la place au calcul des intérêts matériels. C'est vers ce but que doivent tendre les efforts bien entendus du Gouvernement romain, et c'est aux Puissances réellement amies du Saint-Siége à lui prêter l'aide et l'assistance nécessaires, pour que celui-ci puisse faire de son propre chef ce que personne ne peut faire pour lui.

Metternich an Lützow in Rom (D.) Wien, 19. Mai 1832.

1086. Les temps sont si féconds en événements, que quelques jours d'interruption dans une correspondance suffisent pour marquer toute une époque. Tel est bien véritablement le cas à l'égard de plus d'un changement qui s'est opéré dans les positions respectives depuis l'expédition des dernières dépêches que je vous ai adressées.

De graves événements se sont accomplis en France et en Angleterre; ils doivent nécessairement avoir une grande influence sur la situation intérieure de ces deux États.

L'éloignement subit et inattendu de M. Casimir Périer du timon des affaires*) vient d'être suivi de la regrettable entreprise de Madame la Duchesse de Berry. Le premier de ces faits compromet singulièrement la position du Gouvernement, qui ne jouit que d'une existence artificielle. Le second ne peut tourner à l'avantage de ses auteurs, et il achève de compromettre l'existence de ce même Gouvernement. Si, derrière le juste milieu, le parti monarchique se trouvait fortement uni et constitué, si par cela même il était en mesure de recueillir l'héritage de ceux qu'il vise à déplacer, l'entreprise de Madame la Duchesse de Berry porterait un caractère de grandeur et d'héroïsme. Mais tel n'étant pas le cas, cette entreprise ne peut avoir que de fâcheux résultats. Telle est du moins notre opinion,

*) Casimir Périer starb am 16. Mai an der Cholera; an dessen Stelle ernannte der König Montalivet zum Minister des Innern. D. H.

et la marche des événements ne tardera pas à en justifier la valeur.

La chute du Ministère anglais est un fait d'une haute portée*). Comme le temps où nous vivons est une époque de faiblesse et de confusion, il est impossible de prévoir à quelles combinaisons pourra conduire cet événement. Il n'y a que des forces réelles qui puissent être soumises à un calcul; les faiblesses n'offrent pas le même avantage. Personne n'est ainsi en état de prévoir ce qui arrivera en Angleterre. Le nouveau Ministère sera pris dans les rangs du parti modéré; par cela même il sera privé de la force nécessaire pour rétablir immédiatement le repos dans les différents pays qui sont agités et dont l'existence politique est ébranlée jusque dans ses bases. Quoiqu'il y ait de l'analogie entre la situation de l'Angleterre et celle de la France, il y a cependant une différence marquée entre l'état intérieur de la première de ces Puissances et celui où se trouve la seconde. En Angleterre, la révolution n'est encore que menaçante; si elle a fait des progrès dans les esprits, elle n'a pas encore renversé l'ordre de choses existant; tandis qu'en France la révolution ne trouve plus à détruire que ses propres œuvres.

J'aborde avec vous, Monsieur l'ambassadeur, ces graves questions, parce que je ne doute pas qu'elles occuperont vivement les esprits dans le pays où vous vous trouvez.

Il n'y a en cela rien que de simple et de naturel, et il est en même temps certain que les partis placés en présence en Italie, interpréteront avec exagération l'influence que les événements en France et en Angleterre devront exercer, soit en leur faveur, soit à leur désavantage. Aussi longtemps qu'il n'y aura que les partis qui s'abandonneront à de semblables calculs, vous ne serez point appelé à vous en mêler directement. Mais ce qu'il est important d'empêcher, c'est que le Cabinet pon-

*) In Folge der Weigerung des Königs, neue Pairs zu ernennen, dankte das Miniſterium Grey ab und Wellington wurde mit der Bildung eines neuen Miniſteriums betraut. D. H.

tifical ne prenne le change, et qu'il laisse influencer sa marche par des calculs qui ne seraient pas fondés sur des bases solides.

Nous connaissons trop la tendance des hommes influents a Rome pour ne pas admettre comme probable que le parti qui y prédomine, et qui est opposé à tout bon Gouvernement, n'hésitera point à considérer l'embarras indubitable dans lequel se trouve le Gouvernement français, et les derniers événements survenus en Angleterre, comme autant de circonstances favorables à l'ajournement de toute mesure utile. Si vous vous apercevez que cette tendance peut gagner le dessus dans le Conseil de Sa Sainteté, vous aurez à la combattre avec énergie.

Il est toutefois un fait, Monsieur l'ambassadeur, c'est que la situation générale des affaires, en la considérant telle qu'elle existe aujourd'hui, nous permet cependant d'établir nos calculs sur une base assurée. En effet, la position où se trouvent le Gouvernement français et le Gouvernement anglais offre au Souverain Pontife une chance dont il est sage qu'il profite pour régler ses affaires. Ce fait est heureux, et c'est à Sa Sainteté à savoir mettre la circonstance à profit. Du désordre qui existe dans les deux pays l'ordre renaîtra, ou bien il en résultera un désordre encore plus grand. L'ordre que la Cour de Rome saura mettre dans ses propres affaires tournera à son avantage, si la première hypothèse devait se réaliser; dans la seconde, le désordre qui éclaterait au dehors trouverait dans celui qui existerait encore dans les Légations un auxiliaire qui menacerait l'Italie entière d'un bouleversement total. Dans cette manière de placer les questions tout est simple et pratique, et son application ne peut être confiée à de meilleures mains qu'aux vôtres.

En appelant toute votre attention sur les considérations et sur les raisonnements que renferme la présente dépêche, je vous autorise à en faire l'usage que vous trouverez le plus utile, tant vis-à-vis du Cabinet pontifical que de MM. vos collègues de Russie et de Prusse.

Assurez bien explicitement ces deux derniers que relativement à l'affaire romaine, comme à toute autre, il existe entre les trois Cabinets une parfaite uniformité de vues et de principes. Qu'ils entrent donc complétement dans l'esprit de nos directions; cet esprit est aussi celui de leurs Cours. Le moment actuel est un moment infiniment grave; c'est celui d'une crise nouvelle dans la grande crise que traverse depuis si longtemps le corps social. L'union la plus intime et la plus complète entre ceux qui ont les mêmes intérêts à défendre, est indispensablement nécessaire. Ce grand bien existe. Il n'est pas moins important que l'union heureuse qui existe dans le centre soit marquée sur tous les points de la circonférence par l'unité dans l'action. C'est à MM. les représentants des Puissances à remplir cette tâche, comme les Cabinets sauront remplir la leur.

La position de l'ambassadeur de France, comme celle de M. Seymour, devra porter l'empreinte de celle où se trouvent leurs commettants. Je ne serais pas surpris que le langage de M. de Sainte-Aulaire s'élevât: l'embarras engage souvent à élever le ton. Que le Gouvernement romain ne se laisse point imposer par ce changement de langage, s'il devait avoir lieu; qu'il continue à marcher sur la ligne que nos directions à Votre Excellence n'ont cessé de lui indiquer comme la seule utile; mais qu'il marche et qu'il ne s'arrête pas. La tâche que vous aurez à remplir, Monsieur l'ambassadeur, c'est d'empêcher que le mauvais parti que le Gouvernement romain pourrait être disposé à prendre ne prévale sur le seul qui puisse conduire les choses à bonne fin.

L'appui de M. Seymour va manquer à l'ambassadeur de France. Si l'Angleterre s'arrête dans sa politique radicale, l'ancien appui ne se retrouvera plus.

Metternich an Lützow in Rom (Ref. D.) Wien, 29. Juni 1832.

1087. Parmi les nombreux embarras que la situation du pays soumis à la domination pontificale reproduit journellement, il est incontestable que le plus difficile à surmonter

tient à ce que le Gouvernement ne sait pas gouverner, et que celles de ses provinces où règne le plus d'agitation sont plus particulièrement remuées par un concours de circonstances déplorables dont les unes doivent être attribuées à ce même Gouvernement, et dont les autres sont indépendantes de lui et en dehors de son action.

L'État romain, comme l'Italie tout entière, sont sous l'influence directe du mal général. S'il se présente différemment dans les diverses parties de la Péninsule, la cause en est due à des circonstances locales et à des conditions de gouvernement.

Bologne a dans tous les temps été une ville difficile à gouverner. Abstraction faite des nombreuses causes de trouble qui y existent, cette ville a dans les dernières années été choisie par la faction comme le foyer principal de son action délétère. Tout y a été organisé depuis longtemps pour y provoquer un soulèvement, et même pour l'y rendre permanent.

Le Gouvernement pontifical ne sait pas gouverner; il ne sait même pas administrer une ville gâtée comme l'est Bologne.

En admettant ces deux vérités, il serait néanmoins impossible de ne pas admettre en même temps que si la maladie générale n'existait pas, Bologne, malgré ses répugnances, serait matériellement tranquille sous le faible Gouvernement de Rome.

Je n'entre pas ici dans une recherche minutieuse de la différence très-grande qui existe entre la situation d'Ancône et celle de Bologne. Le trouble et le désordre qui règnent dans la première de ces villes y ont été importés et y sont entretenus par ceux mêmes qui les ont excités. Là il est permis d'admettre comme certain que l'effet devra cesser avec la cause, tandis qu'on ne saurait entretenir le même espoir à l'égard de Bologne. La cause première de l'agitation qui y règne ne peut en être enlevée; elle devra y être amortie, et ses effets devront y être comprimés.

La maladie générale agit avec plus de force sur les Légations que sur les Marches, car les premières de ces provinces ont plus de prédisposition que les secondes pour la gagner et pour en provoquer les développements. C'est donc cette première cause qu'on ne doit jamais perdre de vue, aussi souvent qu'il s'agit des affaires de Bologne, et sous ce rapport, la formation et la régularisation de l'administration de cette ville se rapprochent davantage du terrain de la politique générale.

Je suis entré dans ces explications, Monsieur l'ambassadeur, pour vous mettre à même de bien saisir notre pensée à l'égard de la question qui se traite aujourd'hui par les voies diplomatiques entre nous et la Cour de Rome; j'entends parler de la pragmatique.

Si la Cour de Rome entend si mal l'art de gouverner ses peuples, le Cabinet n'est guère plus avancé dans celui de saisir les nuances qui exercent une si grande influence dans les affaires politiques. Il nous fournit une triste preuve de cette vérité par les raisons mêmes qui motivent le présent travail.

Le Saint-Père et le Cardinal Secrétaire d'État ne se doutent pas que par les dernières ouvertures qu'ils ont adressées à Votre Excellence, ils se sont placés de fait sur notre terrain. Le Souverain Pontife a fait des lois pour le gouvernement des Légations; il veut leur donner de la stabilité. Nous ne voulons pas autre chose à l'égard des Légations, car ces provinces n'ont pas d'autre vœu à former que nous puissions jamais regarder comme admissible.

Mais l'affaire ne sera pas arrivée à son dernier terme par ce qui se passera entre le Souverain et ses sujets. La question politique reste à vider entre les Puissances prises dans leur ensemble; entre l'Autriche et la France prises individuellement; entre le Souverain Pontife et les cinq Cours; enfin, et en dernier résultat, entre l'indépendance morale et politique de la Cour de Rome et les prétentions contraires de la France, prétentions à la prédominance en Italie qu'elle n'avoue pas, mais qui n'en exercent pas moins une influence permanente

sur la marche de son Gouvernement à l'égard du Saint-Siége et de tous les États de second ordre.

Nous sommes absolument obligés ainsi dans notre for intérieur de séparer toujours les questions, et d'en faire une juste distribution entre ce qui parmi elles appartient au domaine exclusif du Saint-Siége, et ce qui est du domaine de la politique. Dans la présente question, la division n'est pas difficile à établir; la législation est du ressort immédiat du Souverain Pontife; la forme dans laquelle celui-ci devra demander et exiger la retraite des troupes étrangères, est du ressort de la politique.

La partie législative de la question se compose de la confection des lois, de leur mise en vigueur et de la garantie de leur durée; la partie politique se réduit à une demande et à une acceptation.

Ce que nous avons à demander au Saint-Père relativement à la première partie de l'affaire, sera complété le jour où les lois auront été promulguées et où elles auront été déclarées permanentes. En attendant, nous prenons acte de l'engagement qu'a pris envers nous le Souverain Pontife, „qu'une déclaration conçue dans ce sens et dans cet esprit aurait certainement lieu."

Ce qu'il nous reste à lui demander à l'égard de la partie politique de la question, c'est que le Cabinet pontifical ne se prive pas, par des démarches imprudentes et mal conçues, des moyens d'affermir le repos futur de ses États et d'assurer en même temps son entière et parfaite indépendance politique. Comme le seul moyen que nous ayons jugé propre à servir deux intérêts aussi puissants, se trouve dans le choix de la forme que nous avons proposée, mais qui n'est pas comprise à Rome, nous nous réservons de revenir sur cette négociation le jour où nous croirons opportun de le faire.

J'espère, Monsieur l'ambassadeur, vous avoir mis à même de connaître parfaitement notre pensée et la direction qu'elle suit. Ce que nous avons demandé à la Cour de Rome, nous

le lui demandons encore aujourd'hui, car la solution de l'affaire entre cette Cour et les Puissances ne pourra se trouver que là. Quand il s'agit de sauver des amis, il ne faut pas se rebuter, et l'on ne doit pas même les écouter au delà de certaines bornes. Notre conscience nous dit que nous avons raison, et aussi souvent qu'il en est ainsi, nous ne savons pas reculer.

Nous ne nous tenons pas à des mots; c'est uniquement aux faits que nous nous attachons. Nous n'insistons pas sur le mot de pragmatique, mais ce sur quoi nous ne reculerons pas, c'est sur une déclaration qui ait la valeur d'une pragmatique. N'entrez pas aujourd'hui en discussion sur l'affaire, tenez-vous-en à la promesse du Saint-Père telle qu'elle vous a été faite.

Das Fest in Hambach*).

1088. Metternich an Baron Gise, bayerischen Minister der auswärtigen Angelegenheiten (Schreiben) Wien, 8. Juni 1832.

1088. Ew. Excellenz haben sich mittelst Ihres gefälligen Schreibens vom 3. d. Mts., welches mir durch den Herrn Feldmarschall von Wrede heute zugekommen ist, mit einem Vertrauen und einer Offenheit an mich gewendet, welche mich zur freimüthigsten Erwiederung verpflichtet, zumal die Angelegenheit, um die es sich handelt, von sehr hoher Wichtigkeit ist, und die Maßregeln, welche die Zeitumstände gebieten, von unverschieblicher Dringlichkeit sind.

Ich werde bei Beantwortung Ihres Schreibens dem Ideengange folgen, der Ihrer Mittheilung zu Grunde liegt, und wir werden auf diese Weise am sichersten zu derjenigen Verständigung gelangen, welche Ihren Wünschen entspricht und darum meine Hoffnungen begründet.

Lassen mich Ew. Excellenz damit anfangen, mit Ihnen zu beklagen, wenn es unverändert die Absicht des königlichen Ministeriums war, das Verbot des Hambacher Festes aufrecht zu erhalten, daß dieser

*) Ueber dieses Volksfest haben wir bei einem früheren Anlasse einige kurze Mittheilungen gebracht. Siehe Anmerkung zu Nr. 1061 auf Seite 275. D. H.

[illegible]

[illegible] Bringen Ew. Excellenz [illegible] einer imposanten militärischen [illegible] einer Macht, welche stark genug [illegible] Ausbrüchen ähnlicher revolutionärer Be[illegible] dem Gesetze seine Befolgung und dem ruhigen [illegible] zu sichern, den er durch Gesetz und [illegible] zu fordern berechtigt ist. Ich bitte Ew. [illegible] Consideration oder Besorgniß vor politischen [illegible] zu lassen, die königlichen Truppen nach [illegible] zu lassen: es gibt keine Betrachtung [illegible] wichtig genug wäre, halbe Maßregeln zu [illegible] was in Rheinbayern vorgegangen, ist notorisch, [illegible] wird, wenn nicht schnell und energisch ein-

gegriffen wird, ist leider leicht vorauszusehen. Ist das Uebel bereits so weit gekommen, als verläßliche Berichte mich besorgen lassen, so würde nichts anderes übrig bleiben, als die Provinz in Insurrectionszustand zu erklären und einem tüchtigen Militär-Commandanten cum derogatione omnium instantiarum das Gouvernement zu übertragen.

Wenn ich Ew. Excellenz Besorgnisse vor fremder Einmischung recht verstehe, so befürchten Ew. Excellenz von Seite Frankreichs Einspruch gegen Anhäufung Ihrer Truppen an der französischen Grenze. Auch diese Besorgniß bitte ich Ew. Excellenz nicht aufkommen zu lassen, denn das französische Gouvernement wird leicht begreifen, daß die Männer, welche eine deutsche Republik hervorzurufen sich erkühnen, auch keine Freunde des heutigen königlichen Gouvernements in Frankreich sein können. Die Männer, mit welchen Lafayette fraternisirt, sind nicht Männer des Gouvernements von Louis Philipp. Wie wenig sich übrigens die deutschen Regierungen durch Besorgniß vor fremder Einmischung abhalten lassen sollen, in ihrem Innern Ruhe und Ordnung herzustellen, davon werden Oesterreich und Preußen ehestens einen Beleg am Bundestage liefern, da in den Eröffnungen, welche Graf Münch demnächst an den Bundestag überbringen wird, der Kaiser und der König von Preußen dem Bundestage alle ihre Streitkräfte für den Fall zur Disposition stellen, wenn derselbe solche zur Herstellung der Ruhe und Ordnung in Deutschland erforderlich finden sollte.

Ew. Excellenz glaube ich übrigens dringend aufmerksam machen zu sollen, diese Gelegenheit zu ergreifen, um Volksverführer und Aufwiegler wie Wirth, Siebenpfeiffer, Große und Andere, welche die Rednerbühne in Hambach bestiegen haben, auf einem anderen Felde als auf dem ihrer Vergehen in der Journalistik anzugreifen, und ihnen, um ihrer hochverrätherischen und Aufruhr hervorrufenden Handlungen willen, nicht nur in die königlich bayerischen Staaten den ferneren Zutritt zu versagen, sondern auch alle übrigen Bundesregierungen aufzufordern, sie auf deutschem Gebiet nicht zu dulden, hinsichtlich welcher Verfügung ich Ew. Excellenz ersuche, unserer Unterstützung am Bundestage, wo diese Angelegenheit am sichersten und zutrauenerweckendsten angebracht werden kann, sicher zu

Absicht von den untergeordneten Behörden schnurstracks entgegengehandelt worden ist. Der Nachtheil, welcher dadurch entstanden, daß von Bayern zuerst dem revolutionären Treiben ein legaler Tummelplatz eröffnet worden, ist unberechenbar, denn alle Berichte aus Deutschland überzeugen mich, daß von Hambach aus die Revolution sich in alle Gauen Deutschlands in mehr oder minder aufgeregter Form verbreitet, je nachdem die Regierungen noch mehr oder weniger Kraft haben, den wilden Ausbrüchen der fanatischen Volksaufwiegler momentanen Einhalt zu thun. Das Uebel ist aber geschehen und ferne sei es von mir, auf den Ursprung desselben aus einem anderen Grunde zurückzukommen, als um die Frage zu beantworten, welchen Weg die königliche Regierung nun zu betreten habe, um die Pflichten gegen die eminente Majorität ihrer ruhig und treu gesinnten Unterthanen und ihre Pflichten gegen die mitverbündeten Staaten auf genügende Art zu erfüllen? Ew. Excellenz finden zwei Wege hiezu geeignet, den milderen und gesetzlichen oder den strengeren, nämlich Unterdrückung aller revolutionären Umtriebe durch militärische Gewalt. Ich möchte glauben, daß beide Proceduren Hand in Hand miteinander gehen müssen, wenn das vorgesetzte Ziel erreicht werden soll. Lassen Ew. Excellenz zuerst dem Gesetze seinen vollen Lauf, die Thatsachen sprechen zu laut, als daß etwas anderes als gewissenhafte Anwendung der Gesetze erforderlich wäre, um die Schuldigen der verdienten Untersuchung und Aburtheilung zu unterziehen. . . . Bringen Ew. Excellenz aber damit zugleich die Aufstellung einer imposanten militärischen Macht im Rheinkreise in Verbindung, einer Macht, welche stark genug ist, der Wiederkehr von Ausbrüchen ähnlicher revolutionärer Bewegungen zu begegnen, dem Gesetze seine Befolgung und dem ruhigen Bürger den Schutz der Regierung zu sichern, den er durch Gesetz und Verfassung anzusprechen und zu fordern berechtigt ist. Ich bitte, Ew. Excellenz, sich durch keine Consideration oder Besorgniß vor politischen Complicationen zurückhalten zu lassen, die königlichen Truppen nach dem Rheinkreise aufbrechen zu lassen; es gibt keine Betrachtung politischer Natur, welche wichtig genug wäre, halbe Maßregeln zu rechtfertigen, denn das, was in Rheinbayern vorgegangen, ist notorisch, und was noch vorgehen wird, wenn nicht schnell und energisch ein-

gegriffen wird, ist leider leicht vorauszusehen. Ist das Uebel bereits so weit gekommen, als verläßliche Berichte mich besorgen lassen, so würde nichts anderes übrig bleiben, als die Provinz in Insurrectionszustand zu erklären und einem tüchtigen Militär-Commandanten cum derogatione omnium instantiarum das Gouvernement zu übertragen.

Wenn ich Ew. Excellenz Besorgnisse vor fremder Einmischung recht verstehe, so befürchten Ew. Excellenz von Seite Frankreichs Einspruch gegen Anhäufung Ihrer Truppen an der französischen Grenze. Auch diese Besorgniß bitte ich Ew. Excellenz nicht aufkommen zu lassen, denn das französische Gouvernement wird leicht begreifen, daß die Männer, welche eine deutsche Republik hervorzurufen sich erkühnen, auch keine Freunde des heutigen königlichen Gouvernements in Frankreich sein können. Die Männer, mit welchen Lafayette fraterniſirt, sind nicht Männer des Gouvernements von Louis Philipp. Wie wenig sich übrigens die deutschen Regierungen durch Besorgniß vor fremder Einmischung abhalten lassen sollen, in ihrem Innern Ruhe und Ordnung herzustellen, davon werden Oesterreich und Preußen ehestens einen Beleg am Bundestage liefern, da in den Eröffnungen, welche Graf Münch demnächst an den Bundestag überbringen wird, der Kaiser und der König von Preußen dem Bundestage alle ihre Streitkräfte für den Fall zur Disposition stellen, wenn derselbe solche zur Herstellung der Ruhe und Ordnung in Deutschland erforderlich finden sollte.

Ew. Excellenz glaube ich übrigens dringend aufmerksam machen zu sollen, diese Gelegenheit zu ergreifen, um Volksverführer und Aufwiegler wie Wirth, Siebenpfeiffer, Große und Andere, welche die Rednerbühne in Hambach bestiegen haben, auf einem anderen Felde als auf dem ihrer Vergehen in der Journalistik anzugreifen, und ihnen, um ihrer hochverrätherischen und Aufruhr hervorrufenden Handlungen willen, nicht nur in die königlich bayerischen Staaten den ferneren Zutritt zu versagen, sondern auch alle übrigen Bundesregierungen aufzufordern, sie auf deutschem Gebiet nicht zu dulden, hinsichtlich welcher Verfügung ich Ew. Excellenz ersuche, unserer Unterstützung am Bundestage, wo diese Angelegenheit am sichersten und zutrauenerweckendsten angebracht werden kann, sicher zu sein.

Ich habe Ew. Excellenz alle meine Ideen über die mir geſtellten Fragen entwickelt, bitte Sie, ſolche dem Herrn Feldmarſchall Fürſten Wrede mitzutheilen und ſehe den zugeſicherten weiteren Eröffnungen mit Intereſſe entgegen.

Der Juniaufſtand in Paris.

1089. Metternich an Lützow in Rom (D.) Wien, 15. Juni 1832.
1090. Metternich an Apponyi in Paris (Geh. D.) Wien, 21. Juni 1832.

1089. Les événements les plus féconds en conséquences se succèdent avec une rapidité qui prouve à quel point le corps social est en combustion.

Nos nouvelles de Paris, au moment où je vous écris, vont jusqu'au 7 de ce mois inclusivement. J'en marque avec précision la date, car chaque jour, chaque heure même peut apporter des changements à l'objet et à la valeur des événements, et par suite à la position du Gouvernement comme à celle des partis.

Paris a été déclaré en état de siége par le Gouvernement. C'est un acte de vigueur, suite des mesures non moins énergiques que le Gouvernement français s'est vu forcé de prendre. Placé entre la mort et la vie, il n'a point hésité; il a frappé avec force, et la lassitude générale, le dégoût de l'anarchie fortement prononcé dans la masse du peuple français, y compris celui de la capitale, sont venus au secours de l'autorité. Il en sera toujours de même partout où les Gouvernements sauront se montrer et appuyer le bon droit par une force de répression suffisante.

Si le Gouvernement légitime avait su se conduire comme il l'aurait dû au mois de Juillet 1830; s'il n'avait pas manqué à cette époque de la prévoyance et de la prudence les plus communes, Charles X régnerait encore, et l'Europe ne serait pas livrée au désordre épouvantable qui la couvre aujourd'hui.

C'est évidemment l'union des partis carliste et républicain dans le but commun de renverser le trône de Juillet

qui a préparé les événements; c'est l'absurde entreprise de Madame la Duchesse de Berry qui a amené l'explosion. Le résultat de cette entreprise est aussi opposé que possible aux vues de la Duchesse; elle aura ainsi prêté au Roi Louis-Philippe la vitalité qui lui manquait; elle l'aura affermi sur un trône qui jusqu'à cette heure ne reposait sur aucune base solide.

Placés ainsi que nous le sommes en dehors des illusions, ennemis de tous les songes creux, mais calculant avec précision les choses et les événements, nous devons nous arrêter aux faits, les pondérer et régler notre conduite en conséquence.

Dans les événements des premiers jours de ce mois, deux éventualités se présentaient, ou la proclamation de la république à Paris et comme suite immédiate la guerre civile en France, ou bien le triomphe du Gouvernement sur les partis conjurés contre son existence. La seconde de ces éventualités nous semble assurée pour le moment.

Dans une situation telle que celle de la France, le triomphe de l'autorité constituée n'a en réalité d'autre valeur que celle d'un point de repos. La France est trop agitée pour que le succès obtenu par le Gouvernement puisse faire espérer la fin de la révolution à laquelle il doit son existence. Les éléments dont il se compose ne sont pas assez solides pour justifier cet espoir. Tout dépendra de la conduite que va suivre le Roi des Français. Saura-t-il appeler à son secours les véritables moyens pour le maintien du pouvoir? Saura-t-il user des règles de gouvernement, sans lesquelles il est impossible de gouverner? Aura-t-il la force, le courage, l'intelligence nécessaires pour créer à son existence une base suffisante en faisant appel au légitime besoin de repos qu'éprouve le public? La solution de cette grave question ne pourra se trouver que dans les faits. Ce qui en attendant est certain, c'est que la défaite du parti républicain exercera une influence notable sur les hommes de ce parti répandus sur toute la surface de l'Europe. Le point central d'où partent les ordres, le

comité directeur siégeant à Paris, devra se trouver gêné dans son action; de là naîtra chez les sectaires à l'étranger une hésitation qui facilitera aux Gouvernements les moyens de se concerter et de prendre les mesures sans l'emploi desquelles il n'y a plus pour eux de salut possible.

L'Allemagne occidentale vient d'être le théâtre de scènes scandaleuses qui ne restent pas en arrière de celles que l'Angleterre et la France ont depuis longtemps offertes au monde. Ces scènes ne sont pas encore la révolution, mais elles en sont les précurseurs immédiats, et elles en renferment tous les éléments. La Confédération va agir, et les événements de Paris offrent un prélude favorable à son action. Le président de la Diète fédérale quitte Vienne aujourd'hui même, et il emporte avec lui toutes les instructions nécessaires pour servir la bonne cause. Nous n'avons pas voulu préparer l'action sans lui avoir assuré l'unanimité des suffrages. Dans ce but, nous avons commencé par nous entendre intimement et complétement avec la Cour de Berlin. Les deux Cours, unies dans leurs vues et dans leurs déterminations, se sont adressées à tous les Gouvernements de l'Allemagne, et assurées aujourd'hui d'une complète unanimité, le bon droit va défier la Révolution. Vous n'hésiterez pas à reconnaître le moment comme bien choisi; les scènes qui l'ont précédé devront nous servir; les démonstrations sont claires, les doutes n'existent plus, car ils ne peuvent plus exister; la vérité est placée dans une indubitable évidence; les moyens d'exécution sont prêts; le combat doit par conséquent être engagé, et il va l'être.

Les dangers qui menacent aujourd'hui les États ne se bornent pas à l'un ou à l'autre d'entre eux; les risques sont partagés par tous, et s'il y a quelque différence, cela ne tient qu'à l'organisation intérieure de ces États, ou à leur situation géographique.

L'État romain est, sous ce rapport, plus particulièrement aux prises avec la Révolution. L'autorité souveraine temporelle unie à la puissance spirituelle doit nécessairement se trouver

plus particulièrement en butte à la haine du libéralisme. D'un autre côté, les embarras inhérents au Gouvernement ecclésiastique tournent facilement au détriment du pouvoir dans une situation générale des choses telle que la présente. Il n'y a pour le Chef de l'Église qu'un moyen de diminuer les obstacles et les difficultés de son Gouvernement, et ce moyen est celui que nous ne cessons de lui recommander. L'État romain ne peut espérer le salut que dans l'union la plus absolue avec les Puissances dont l'existence repose sur des bases historiques. C'est dans leur union avec nous et avec nos alliés que les Princes de l'Italie peuvent uniquement espérer encore de pouvoir éviter leur perte, qui, sans ce point d'appui, serait inévitable. Que le Gouvernement pontifical suive donc nos conseils avec cette confiance qui seule peut lui prêter de la force. Ce que nous lui demandons et ce que nous lui demanderons toujours, est et sera constamment dicté par l'intime conviction que son salut dépend de sa déférence à nos conseils.

Ce qui en France porte le nom de Gouvernement, et le pouvoir qui vient d'agir comme il convient à l'autorité de le faire, ne renferme pas, nous en avons la conviction intime, d'éléments de durée. Le trône de Juillet n'a point de base solide, et ce n'est que par des étais qu'il peut se maintenir debout. Les partis, par leur audace et leur imprudence, servent parfois d'appui à ce qu'ils s'efforcent de renverser, et les derniers événements nous en offrent un nouvel exemple. Mais les efforts que font les Gouvernements placés ainsi que l'est celui de Juillet ne peuvent durer; ils ne tardent pas à dépasser malgré eux les bornes du droit, ou à fléchir. Dans l'un comme dans l'autre cas, la faiblesse de leur existence reparaît sous un jour plus vif encore. Ce qui résultera de la situation actuelle, ce sera, si le triomphe du Gouvernement français se soutient, un intervalle plus ou moins long que les Gouvernements étrangers devront mettre à profit pour asseoir plus fortement l'ordre et la tranquillité intérieure dans leurs propres domaines. Je vous ai rendu attentif à cette nécessité le jour où

le triomphe du parti tory paraissait possible en Angleterre; je reviens avec une égale conviction sur le même sujet, à la suite du combat qui s'est engagé entre le Gouvernement français et les partis qui divisent le Royaume.

Ce qui alors a eu pour nous la valeur d'une nécessité, a absolument la même valeur aujourd'hui dans une autre combinaison des choses. Il y a plus; nous ne confondons pas les suites qu'aurait pu avoir le triomphe des principes monarchiques en Angleterre avec celui de la Royauté française; ce que le premier de ces triomphes pouvait offrir d'avantageux, le second ne saurait le faire espérer, car les conditions des deux existences ne sont pas les mêmes. Ainsi, ce que nous avons considéré comme utile à l'époque de la retraite du Ministère Grey en Angleterre, nous paraît aujourd'hui d'une nécessité absolue.

Metternich an Apponyi in Paris (Geh. D.) Wien, 21. Juni 1832.

1090. Les événements qui viennent de se passer à Paris ont à nos yeux la valeur de ces coups de force qu'il n'est pas rare de voir exécutés par des hommes faibles dans les occasions où ils sont poussés à bout. Le sort qui attend ces hommes est habituellement de tomber bientôt après plus bas qu'ils n'étaient avant d'avoir essayé de se relever.

Nous n'avons pu découvrir jusqu'à cette heure le moteur de l'énergie qui a été déployée. Nous concevons que le Roi lui-même a dû se trouver engagé, par un sentiment de nécessité absolue, dans la répression de la révolution flagrante des 5 et 6 Juin; mais entre les actes d'un jour et un système de gouvernement permanent, il y a une fort notable différence, et j'avoue que je ne crois pas le Roi capable de concevoir et moins encore de réaliser un système pareil.

L'effet que les cris de sang et d'anarchie proférés par les orateurs du 5 Juin ont dû produire sur la population de Paris est venu au secours du Gouvernement. Nous sommes même disposés à regarder comme probable que la partie saine de la population se serait fait justice elle-même si le Gouvernement

se fût montré plus timoré. Les fortes dispositions militaires qui depuis longtemps avaient été arrêtées ont produit le bien que de semblables mesures ne manquent jamais de produire dans les cités populeuses. En France, la république est bien plus dans les institutions qu'elle n'est dans les esprits de la masse de sa population. Ce qui vient de se passer a donc évidemment le caractère d'un triomphe que les grands intérêts de la nation ont remporté sur une minorité factieuse et turbulente. La Royauté de Juillet partage ce triomphe, car c'est elle qui se trouve à la tête du Gouvernement. Une fois les dangers flagrants passés et un semblant de repos momentanément rétabli, est-ce que les partis, refoulés aujourd'hui mais non détruits, ne reprendront pas le dessus? Les faibles institutions de Juillet, ce trône entouré d'institutions républicaines, auront-ils le fonds de vitalité nécessaire pour résister aux effets délétères de tant de causes permanentes de désordre et de perdition? Le temps seul pourra nous apprendre quels fruits il portera, mais il est pour le moins sage de ne pas fonder de calculs sérieux sur un état de choses soumis à autant de chances placées en dehors de toute prévision possible. Les valeurs négatives ne prêtent pas au calcul; cette vérité, Monsieur l'ambassadeur, m'est démontrée depuis longtemps, et je l'applique également aux circonstances de ce jour.

Ce qui est certain, c'est que les actes de vigueur de ces deux journées, et l'attitude imposante conservée par le Gouvernement jusqu'à cette heure, devront avoir pour effet un moment d'arrêt dans la grande œuvre révolutionnaire. Cet effet s'étendra au delà des frontières de la France, et ce sera alors à tous les Gouvernements de mettre ce moment à profit pour aviser à l'emploi des meilleurs remèdes afin d'arrêter le mal qui les menace de bouleversement et de mort.

Mes dépêches de ce jour sont rédigées dans ce sens. Si le Gouvernement français se rend compte des dangers qui le menacent, il devra nous comprendre et se prêter à ce que nous

lui demandons, dans l'intérêt de sa propre existence comme dans celui de tous les Gouvernements en général. Nous trouverons même dans les dispositions qu'il nous montrera et dans son action les meilleures preuves de ce qu'il vaut.

Ni le Cabinet des Tuileries ni personne ne peut plus mettre en doute la somme des dangers qui menacent le corps social par suite de la force extrême qu'a acquise, à l'ombre de la tolérance et de l'impunité, une secte antisociale qui, sous cette égide, a sû se constituer en un Gouvernement solide et compact. Ce comité directeur, dont, pendant des années, on nous avait accusés de rêver l'existence, s'est montré au grand jour, après que ses œuvres s'étaient manifestées déjà depuis longtemps. Sans une union intime et sévère entre tous les Gouvernements, de quelque nature que puisse être leur origine, entre les Gouvernements de droit et ceux de fait qui sont placés à la tête des affaires, le pouvoir de la secte devra l'emporter sur eux.

Le Gouvernement français court deux dangers, celui de ne pouvoir résister à l'action dissolvante de la presse, quelles que puissent être la force de sa détermination et la sagesse qui guideront ses conseils; et celui de succomber sous le poids d'une Chambre indisciplinable. Quel est le Ministre qui pourra se charger du rôle de M. Périer?

L'Europe, par contre, court le risque de l'entraînement que le triomphe de la force militaire pourra exercer sur le Gouvernement français, placé dans la nécessité de ménager les prétentions de ceux qui lui ont servi d'appui. L'esprit militaire, de tous le plus conservateur sous les Gouvernements forts, tourne bien vite en dangers pour eux-mêmes et pour d'autres, sous ceux qui ne sont pas forts de leur nature.

Ce qu'il y a de plus sage, c'est d'attendre les événements, en tirant, en faveur du repos public, le meilleur parti possible de ceux qui viennent de se passer. Ayez soin de soutenir avec fermeté vos demandes.

Die sechs Artikel des deutschen Bundestages.

1091. Memorandum über die sechs Artikel*).
1092. Metternich an Neumann in London (D.) Wien, 24. Juni 1832.
1093. Metternich an Apponyi in Paris (D.) Baden, 4. August 1832.

1091. Unter den mancherlei Uebeln, von denen Deutschland mit einem großen Theil des übrigen Europa jetzt heimgesucht wird, gehört die in den Gemüthern vorwaltende unruhige Bewegung und ein damit zusammenhängender krankhafter Zustand der öffentlichen Meinung, dessen Vorhandensein und beklagenswerthe Wirkungen kein Beobachter der Zeit bei einem für Wahrheit und Recht und Ordnung empfänglichen Sinne abläugnen kann, gewiß zu den bedenklichsten. Keine deutsche Regierung möchte es wohl für unnöthig erachtet haben, den Thatsachen und Begebenheiten, woran beides sich im deutschen Vaterlande entwickelt hat, und in eine mehr und mehr Verderben verkündende Erscheinung herausgetreten ist, mit Untersuchung sowohl der Ursachen ihrer Entstehung, als der Mittel zur Abwehrung und Unterdrückung des Uebels bisher zu folgen. Man darf sich, indem man diese Untersuchung auf die Wahl solcher Mittel richtet, nicht verhehlen, wie leicht dieselben auch bei der reinsten Absicht Derer, welche sich berufen halten, ihre Anwendung in Vorschlag zu bringen, doch Mißverständnisse unter den deutschen Staaten herbeiführen und selbst die Masse des Unheils, welches die Wohlfahrt Deutschlands untergräbt, noch vermehren könnten. Von der andern Seite scheint es indessen, je gewisser jenes Uebel eine noch größere Ausdehnung zu gewinnen droht, um so unerläßlicher, daß von den deutschen Bundesgliedern im völligen Einverständnisse untereinander, und im innigen Vereine, durch positive Maßregeln den Fortschritten des Bösen kraftvoll und entschlossen entgegengewirkt werde. Vor Allem würden sich gerade die mächtigeren Glieder des deutschen Bundes gegen das Ganze versündigen, wenn sie, obwohl die Dringlichkeit dieses gemeinsamen Handelns je länger je mehr anerkennend, von einer hierauf abzweckenden Anregung und Verständigung mit ihren Bundesgenossen durch das oben angedeutete Bedenken sich zurückhalten lassen wollten.

*) Mitgetheilt mit Circular-Depesche vom 12. April 1832 sämmtlichen deutschen Höfen. D. H.

Von diesem Gesichtspunkte ausgehend, haben Seine Majestät der Kaiser von Oesterreich und Seine Majestät der König von Preußen sich veranlaßt gesehen, zunächst mit Ihren Majestäten den Königen von Bayern und Württemberg und sodann mit den übrigen hohen und höchsten Mitgliedern des deutschen Bundes sich in vertrauliches Einvernehmen zu setzen, um sich mit denselben über die zu wirksamer Bekämpfung des Uebels geeigneten positiven Maßregeln und über die desfalls nöthigen Verabredungen zu einigen.

Die Grundsätze und Ansichten, von welchen nothwendigerweise bei Erwägung dieser Verhältnisse ausgegangen werden muß, lassen sich in folgende Betrachtungen zusammenfassen:

Zur Erhaltung der inneren Sicherheit Deutschlands wie der äußeren ist der deutsche Bund gegründet worden. Hat derselbe den Einen seiner Zwecke, Erhaltung der inneren Sicherheit, nach der bisherigen Erfahrung soweit verfehlt, daß die vorwaltende Aufregung der Gemüther und der krankhafte Zustand der öffentlichen Meinung eine so drohende Gestalt, wie die Gegenwart sie zeigt, anzunehmen vermochten, so können die Mängel und Unvollkommenheiten, denen solches zuzuschreiben ist, entweder in der Gesetzgebung des Bundes oder in deren Anwendung und Ausführung aufgesucht werden.

Bis zur Abfassung der Wiener Schlußacte fehlte es allerdings dem Bunde an denjenigen organischen Gesetzen, wie sie eine bestimmte und klare Entwicklung seiner politischen Wirksamkeit bedurfte. Durch die Wiener Schlußacte wurde jedoch diese Lücke soweit ausgefüllt, als die Umstände es gestatteten, sollte die Natur des Bundes selbst nicht in ihrem innersten Wesen verändert werden. Namentlich enthält sie für die Erhaltung der inneren Sicherheit der deutschen Staaten Verabredungen, die, soweit es auf Grundsätze ankommt, auch für das Bedürfniß der jetzigen Zeit noch als angemessen und ausreichend angesehen werden dürften. Während die Schlußacte des Jahres 1820 einerseits die Ausführung des Artikels XIII der Bundesacte nach einer angemessenen und beruhigenden Auslegung sichert, und durch Zulassung von Beschwerden über verweigerte Rechtshilfe (Artikel XXIX) dem Mißbrauche der Gewalt der Regierungen nach Möglichkeit vorbeugt, tritt sie auf der andern Seite allen demokratischen Anmaßungen gegen

diese Gewalt entschieden entgegen, indem sie bestimmt (Artikel LVII), daß die gesammte Staatsgewalt in dem Oberhaupte des Staates vereinigt bleiben und der Souverain durch eine landständische Verfassung nur in der Ausübung bestimmter Rechte an die Mitwirkung der Stände gebunden werden könne, indem sie ferner (Artikel XXVI) dem Bunde die Pflicht auferlegt, wo in einem Bundesstaate durch Widersetzlichkeit der Unterthanen gegen die Obrigkeit die innere Ruhe unmittelbar gefährdet, eine Verbreitung aufrührerischer Bewegungen zu fürchten oder ein wirklicher Aufruhr zum Ausbruch gekommen ist, die schleunigste Hilfe zur Wiederherstellung der Ordnung zu veranlassen, und sogar zu diesem Zwecke eine unaufgerufene Hilfe vorschreibt, wenn die bedrängte Regierung durch Umstände gehindert werden sollte, die Hilfe des Bundes zu begehren.

Dafür, daß diese Hilfe schnell geleistet werde, ist endlich durch den bei Gelegenheit der im Jahre 1830 in mehreren deutschen Staaten stattgehabten Unruhen von der Bundesversammlung in ihrer Sitzung vom 21. October 1830 gefaßten Beschluß gesorgt worden, indem darnach bei dringender Gefahr auf bloße Requisition der einen Bundesregierung an die andere ohne vorgängige Anzeige, Berathung und Beschlußnahme bei der Bundesversammlung die militärische Hilfeleistung gewährt werden soll.

Hiernach ist das zur Erhaltung der inneren Sicherheit Deutschlands gestiftete Föderativband der deutschen Staaten den Grundgesetzen des Bundes nach enger und fester, als es vielleicht in irgend einem Staatenbunde noch existirt hat. Diese Thatsache macht auch bei dem jetzt einbrechenden Verderben, sofern demselben mit Erfolg gesteuert werden soll, jede Verabredung neuer Grundsätze oder neuer bundesgesetzlicher Bestimmungen ebenso wenig nöthig, als von einer Veränderung der Grundverfassung des Bundes und seiner Gesetzgebung nicht die Rede sein kann. Je leichter auch eine Abänderung solcher Art einen gefährlichen Geist der Neuerung wecken und Entwürfe der ausschweifendsten Art hervorrufen, eben dadurch aber das Band, welches Deutschland gegenwärtig zusammenhält, anstatt es mehr zu befestigen, eher mit völliger Auflösung bedrohen würde, um so höher hat man den Werth der oben bezeichneten bestehenden Grund-

verfassung und Gesetzgebung des Bundes zu schätzen, deren treue Heilighaltung zugleich jedes Mißtrauen, welches unter den deutschen Staaten selbst in ihrem Verhältniß gegeneinander, oder bei auswärtigen europäischen Mächten entstehen könnte, und das böswillig verbreitete Vorurtheil, als wolle man das Interesse der Fürsten von dem der Völker trennen und ein Bündniß der Ersteren zur Unterdrückung der Letzteren errichten, wie die Verleumdung frühere Verabredungen zur Aufrechthaltung bestehender Ordnung und Gesetzlichkeit darzustellen suchte, am allersichersten auszuschließen geeignet ist.

Es liegt daher keineswegs an einem Mangel oder einer Unvollkommenheit der vorhandenen Bundesgesetzgebung, wenn in Deutschland nach den bedauernswerthen Erfahrungen der neueren Zeit hier die rohe Gewalt zügelloser Volkshaufen, dort eine in das verfassungsmäßige Gewand ständischer Opposition gekleidete Anmaßung des demokratischen Zeitgeistes, beides Symptome der zu bekämpfenden Grundübel — die Macht der Regierungen, theils mit unerhörter Keckheit zu schwächen sucht, theils aber wirklich schon geschwächt und ihnen Zugeständnisse von Rechten abgetrotzt hat oder noch abzutrotzen droht, deren sie sich ohne Gefahr für die Erhaltung öffentlicher Ordnung und eines gesicherten gesetzlichen Zustandes im wohlverstandenen Interesse ihrer Unterthanen nicht entäußern können.

Soll dem einbrechenden Verderben mit Erfolg gesteuert werden, so bedarf es dazu von Seite aller deutschen Fürsten nur des ernstlichen Willens, von den Mitteln der Erhaltung und des Schutzes, welche die Bundesverfassung darbietet, die wirksamste Anwendung zu machen.

Sämmtliche Bundesregierungen befinden sich in der Lage, durch ihren offenen und aufrichtigen Gang auf dem föderativen Wege zur Befestigung der eigenen Autorität, sowie jener des Bundes, mitzuwirken und dadurch den Angriffen gegen den Bund und gegen die einzelnen Regierungen selbst einen unüberwindlichen Damm entgegenzustellen.

Als diejenige Erscheinung, welche ein ernstliches Wollen und Vollbringen wirksamster Anwendung der in der Bundesverfassung liegenden Mittel der Erhaltung und des Schutzes von Seiten aller betheiligten

Fürsten am dringendsten erheischt, sind im gegenwärtigen Augenblicke wohl die notorischen Anmaßungen der ständischen Kammern in mehreren Bundesstaaten zu betrachten, die den letzteren fast gefährlicher werden könnten, als jene früher zum Vorschein gekommene rohe Gewalt des Aufstandes zügelloser Volkshaufen, da das Gewand ständischer Opposition, worin diese Anmaßungen des demokratischen Zeitgeistes sich kleiden, ein verfassungsmäßiges ist.

In den Anmaßungen der Stände, von denen hier die Rede ist, gibt sich eine zweifache Richtung zu erkennen, je nachdem dabei das Verhältniß ihren Fürsten gegenüber und das Verhältniß dem Bunde und der Bundesversammlung gegenüber in Betrachtung kommt.

A. Ihren Fürsten gegenüber verlangen die Stände

a) neue mit dem monarchischen Principe und mit Erhaltung der öffentlichen Ordnung unvereinbare Zugeständnisse und wagen es auch wohl

b) für den Fall, wenn diese Zugeständnisse nicht erfolgen, mit Verwerfung der Budgets zu drohen.

B. Dem Bunde und der Bundesversammlung gegenüber aber verrathen die Stände nicht allein

a) eine Neigung, sich über die Bundesgesetzgebung hinwegzusetzen, sondern sie verstatten sich sogar

b) in den ständischen Versammlungen offene Angriffe auf den Bund und die Bundesversammlung.

Dagegen fehlt es zur Unterdrückung solchen Unfugs keineswegs an den erforderlichen Heilmitteln.

ad A. a) Es braucht wohl kaum daran erinnert zu werden, daß den deutschen Fürsten in Beziehung auf Gesetzgebung nach allen deutschen Verfassungen noch die Initiative zusteht, daß daher von den Ständen neue Gesetze nicht anders als in Form von Petitionen in Antrag gebracht werden können, wobei es den Fürsten unbenommen bleibt frei zu prüfen, ob sie es ihrem Interesse und dem innig verbundenen Interesse des Landes, sowie ihren Verpflichtungen gegen den Bund für gemäß halten, die Petition zu gewähren, im entgegengesetzten Falle aber dieselbe zu verwerfen. Ein vollgiltiger Grund

zur Verwerfung einer von den Ständen angebrachten Petition würde darin liegen, wenn der Fürst das darin begehrte Zugeständniß in Folge jener Prüfung dem Grundsatze des Artikels LVII der Wiener Schlußacte zuwiderlaufend fände. Je bestimmter dessen oben schon allegirte Worte dahin lauten, daß die gesammte Staatsgewalt in dem Oberhaupte des Staates vereinigt bleiben muß, und daß der Souverain durch eine landständische Verfassung nur in der **Ausübung** bestimmter Rechte an die Mitwirkung der Stände gebunden werden **kann**;

um so gewisser ist ein deutscher Bundessouverain zur Verwerfung einer hiermit im Widerspruch stehenden ständischen Petition nicht nur berechtigt, sondern im Gesammtinteresse des Bundes auch **verpflichtet.**

ad A. b) Von der Benützung dieses Rechts und der Erfüllung der zugleich damit verbundenen Pflicht wird kein deutscher Fürst bei dem Bewußtsein seiner Würde und seines hohen Berufes durch eine Drohung mit der Verweigerung des Budgets sich zurückhalten lassen, da der Satz:

> „daß dem Souverain durch die Landstände die zur Führung einer zweckmäßig geordneten Regierung erforderlichen Mittel nie verweigert werden dürfen"

in dem Sinne der oben angeführten Bestimmung des Artikels LVII der Schlußacte, sowie in der hieraus hervorgehenden Folgerung, welche der Artikel LVIII der Schlußacte ausspricht, liegt.

Sollten demnach ständische Versammlungen ihre Stellung soweit verkennen, daß sie an die Bewilligung der zur Führung einer wohlgeordneten Regierung erforderlichen Steuern, auf eine directe oder indirecte Weise, die Durchsetzung anderweiter Wünsche und Anträge anknüpfen wollten, so würden Fälle dieser Art zu denjenigen zu zählen sein, auf welche die Artikel XXV und XXVI der Wiener Schlußacte in Anwendung gebracht werden müßten.

ad B. a) Betreffs des Verhältnisses der inneren Gesetzgebung eines Landes zu der Bundesgesetzgebung können die Ansichten beider Höfe hierüber in folgende, zu allgemeiner Aufnahme geeignet scheinende Sätze zusammengefaßt werden:

1. Die innere Gesetzgebung der deutschen Bundesstaaten darf weder dem Zwecke des Bundes, wie solcher in der Bundesacte

Artikel II und in der Wiener Schlußacte Artikel I ausgesprochen ist, noch den zur Erreichung desselben verabredeten organischen Einrichtungen (Artikel XIII der Wiener Schlußacte Nr. 2), noch auch den zur Entwicklung und Ausbildung der Bundesacte im Geiste der letzteren bereits gefaßten oder noch zu fassenden Beschlüssen (Artikel IV der Wiener Schlußacte) irgend einen Eintrag thun.

2. Ebenso wenig darf sie der Erfüllung sonstiger bundesverfassungsmäßiger Verbindlichkeiten gegen den Bund, namentlich der dahin gehörigen Leistung von Geldbeiträgen hinderlich werden (Artikel LII und LVIII der Wiener Schlußacte).

3. Nicht den bei der inneren Gesetzgebung eines Landes concurrirenden Behörden, namentlich nicht den ständischen Versammlungen gebührt es, über den Sinn der Bundesacte und der Wiener Schlußacte, sowie der darin enthaltenen Bestimmungen, wenn Zweifel darüber obwalten, eine Auslegung zu geben. Hiezu berechtigt und berufen ist allein der deutsche Bund selber, welcher dieses Recht durch sein Organ, die Bundesversammlung, ausübt (Artikel XVII der Wiener Schlußacte).

4. Damit diese Gerechtsame des Bundes, wie solche in dem Vorstehenden unter 1, 2 und 3 aufgeführt sind, gegen die Anmaßungen der Stände nicht allein von den eigenen Regierungen derselben, sondern auch direct von Seiten des Bundes gehörig gewahrt und geschützt werden mögen, wäre von der Bundesversammlung eigens für diesen Zweck eine Commission niederzusetzen, welche sich vereinigt und in Thätigkeit tritt, so oft in einem Bundesstaate eine Versammlung der Stände stattfindet, um den Verhandlungen der letzteren aus obgedachtem Gesichtspunkte eine fortgesetzte Aufmerksamkeit zu widmen, und wo sie einen Versuch zur Ueberschreitung der Bundesgesetzgebung wahrnimmt, der Bundesversammlung davon zur weiteren, der Lage der Umstände und der Stellung des Bundes angemessenen Veranlassung Anzeige zu machen.

Die ad B. b) erwähnten Angriffe auf den Bund und die Bundesversammlung werden nicht wieder vorkommen, wenn die deutschen Staaten, wie sie es ihrem Bundesverhältnisse schuldig sind, sich gegeneinander anheischig machen, solche nicht zu dulden, und zur Steuerung derselben, jeder nach Maßgabe seiner inneren Landesverfassung, die

angemessenen Anordnungen zu erlassen, wobei die Analogie von der Behandlung ähnlicher Ausfälle gegen den Landesherrn selbst oder die landesherrliche Regierung im Ganzen und ähnlicher Verunglimpfungen des einen oder des anderen zu Grunde gelegt werden können. Eine Verpflichtung hiezu folgt zum Theile schon daraus, daß nach Artikel LIX der Wiener Schlußacte, da, wo Oeffentlichkeit landständischer Verhandlungen durch die Verfassung gestattet ist, die Grenzen der freien Aeußerung, weder bei den Verhandlungen selbst, noch bei deren Bekanntmachung durch den Druck auf eine die Ruhe des einzelnen Bundesstaats oder des gesammten Deutschlands gefährdende Weise überschritten werden dürfen und dafür durch die Geschäftsordnung gesorgt werden soll. Auch in Hinsicht solcher Angriffe auf den Bund könnte die nach B 4 in Vorschlag gebrachte Commission mit einer Controle beauftragt werden.

Diese Vorschläge, in Verbindung mit dem Anspruche auf gewissenhafte, einsichtsvolle und kräftige Erfüllung der Verpflichtungen gegen den Bund, bilden die Grundlage der Ansichten, welche die Höfe von Oesterreich und Preußen zur Bekämpfung der oben bezeichneten ständischen Anmaßungen ihren Mitverbündeten an das Herz legen.

Ist die Bundesversammlung in den Stand gesetzt, die Gerechtsame des Bundes nach obigen Grundsätzen gegen die Anmaßungen ständischer Kammern zu handhaben, übt sie diese Handhabung, wie es sich gebührt, und werden ihre desfallsigen Beschlüsse mit Ernst und Nachdruck vollzogen, so wird sich auch die öffentliche Meinung bald genug in ihrem Urtheil über den deutschen Bund berichtigen. Man wird seine Autorität anerkennen und achten lernen, vergebens wird sich ein zerstörender Parteigeist, wie bisher, bemühen, jene Autorität durch seine Umtriebe noch ferner wie bisher zu untergraben, vergebens die Vorstellung zu verbreiten trachten, als könne es nicht so bleiben, und als handle es sich nur darum, die verderblichen Träume von Verschmelzung der einzelnen deutschen Völker in Ein Volk, wie der einzelnen Staaten in Einen Staat, wie es auch komme, zu verwirklichen.

Noch mehr wird die Kraft des die deutschen Staaten umfassenden föderativen Bandes gewinnen und noch mehr die Autorität des Bundes in der öffentlichen Meinung zum Heile von ganz Deutschland befestigt

werden, wenn überhaupt die deutschen Fürsten sich in richtigen Maximen über die Würdigung und praktische Geltendmachung ihres Verhältnisses als Bundesglieder vereinigen, nämlich von der einen Seite in der Maxime, die Competenz des Bundes um einseitiger Interessen willen über ihre durch die Grundgesetze gegebenen Schranken zwar nicht auszudehnen, und keine gegründete Scheu vor einer zu weit ausgedehnten Intervention desselben erregen zu wollen, von der anderen Seite aber auch in der Maxime, zu allen Berathungen und Beschlüssen des Bundes, innerhalb seiner verfassungsmäßigen Competenz, gern und bereitwillig die Hand zu bieten, und denselben ohne Rückhalt Folge geben zu wollen, insbesondere aber auch, wenn man mit Erfolg dahin wirkt, das Ansehen der Bundesversammlung, als Organ des Bundes, auf eine ihrer Bestimmung angemessene Weise fester zu begründen.

Wesentliche Bedingungen einer solchen Begründung sind:

a) daß ein rascherer und schnellerer Betrieb ihrer Geschäfte einträte, dessen Möglichkeit wieder von der eben empfohlenen Vereinigung der Fürsten unter sich, und in jedem einzelnen Falle von den Instructionen der Höfe selbst abhängt;

b) daß man bei der Bundesversammlung gemeinnützige, ganz Deutschland interessirende Anordnungen, soweit sie sich dafür eignen, mit Erfolg in Berathung zöge.

Auch nach vorausgesetzter Annahme und Verwirklichung der eben entwickelten Vorschläge würde noch Vieles zu thun übrig bleiben, um die öffentliche Meinung aus dem Taumel ihrer jetzigen Befangenheit in sophistischen Irrlehren zur Nüchternheit eines für Wahrheit, Recht und Ordnung empfänglichen Sinnes, soweit solches in der Macht der deutschen Regierungen steht, wieder zurückzuführen.

Für den Augenblick ergeht an die hohen und höchsten Regierungen die Einladung, sich gefälligst zu erklären, ob Sie bereit seien, den aus vorstehender Eröffnung hervorgehenden Anträgen, wenn sie bei der Bundesversammlung in Vorschlag gebracht werden, Ihre Zustimmung zu ertheilen und sonach dazu mitzuwirken, daß diese Anträge durch einen förmlichen Bundesbeschluß zum Heile des gemeinsamen Vaterlandes zur allgemeinen Verbindlichkeit werden.

Diese Anträge sind:

Artikel I. „Da nach dem Artikel LVII der Wiener Schlußacte die gesammte Staatsgewalt in dem Oberhaupte des Staates vereinigt bleiben muß und der Souverain durch eine landständische Verfassung nur in der Ausübung bestimmter Rechte an die Mitwirkung der Stände gebunden werden kann, so ist auch ein deutscher Souverain, als Mitglied des Bundes, zur Verwerfung einer hiemit im Widerspruch stehenden Petition der Stände nicht nur berechtigt, sondern die Verpflichtung zu dieser Verwerfung geht aus dem Zwecke des Bundes hervor."

Artikel II. „Da gleichfalls nach dem Geiste des eben angeführten Artikels LVII der Schlußacte und der hieraus hervorgehenden Folgerung, welche der Artikel LVIII ausspricht, keinem deutschen Souverain durch die Landstände die zur Führung einer den Bundespflichten und der Landesverfassung entsprechenden Regierung erforderlichen Mittel verweigert werden dürfen, so werden Fälle, in welchen ständische Versammlungen bei Bewilligung der zur Führung der Regierung erforderlichen Steuern auf eine mittelbare oder unmittelbare Weise die Durchsetzung anderweiter Wünsche und Anträge bedingen wollten, unter diejenigen Fälle zu zählen sein, auf welche die Artikel XXV und XXVI der Schlußacte in Anwendung gebracht werden müßten."

Artikel III. „Die innere Gesetzgebung der deutschen Bundesstaaten darf weder dem Zwecke des Bundes, wie solcher in dem Artikel II der Bundesacte und in dem Artikel I der Schlußacte ausgesprochen ist, irgend einen Eintrag thun, noch darf dieselbe der Erfüllung sonstiger bundesverfassungsmäßiger Verbindlichkeiten gegen den Bund und namentlich der dahin gehörigen Leistung von Geldbeiträgen hinderlich sein."

Artikel IV. „Um die Würde und Gerechtsame des Bundes und der den Bund repräsentirenden Versammlung gegen Eingriffe aller Art sicher zu stellen, zugleich aber in den einzelnen Bundesstaaten die Handhabung der zwischen den Regierungen und ihren Ständen bestehenden verfassungsmäßigen Verhältnisse zu erleichtern, soll am Bundestage eine mit diesem Geschäfte besonders beauftragte Commission ernannt werden, deren Bestimmung sein wird, insbesondere

auch von den ständischen Verhandlungen in den deutschen Bundesstaaten fortdauernd Kenntniß zu nehmen, die mit den Verpflichtungen gegen den Bund, oder mit den durch die Bundesverträge garantirten Regierungsrechten im Widerspruch stehenden Anträge und Beschlüsse zum Gegenstand ihrer Aufmerksamkeit zu machen und der Bundesversammlung davon Anzeige zu thun, welche demnächst, wenn sie die Sache zu weiteren Erörterungen geeignet findet, solche mit den dabei betheiligten Regierungen zu veranlassen hat."

Artikel V. „Da nach Artikel LIX der Wiener Schlußacte, da wo Oeffentlichkeit der landständischen Verhandlungen durch die Verfassung gestattet ist, die Grenzen der freien Aeußerung, weder bei den Verhandlungen selbst, noch bei deren Bekanntmachung durch den Druck, auf eine die Ruhe des einzelnen Bundesstaates oder des gesammten Deutschlands gefährdende Weise überschritten werden dürfen, und dafür durch die Geschäftsordnung gesorgt werden soll, so machen auch sämmtliche Bundesregierungen, wie sie es ihren Bundesverhältnissen schuldig sind, sich gegen einander anheischig zu Verhütung von Angriffen auf den Bund in den ständischen Versammlungen und zur Steuerung derselben, jede nach Maßgabe ihrer inneren Landesverfassung, die angemessenen Anordnungen zu erlassen und zu handhaben."

Artikel VI. „Da die Bundesversammlung schon nach dem Artikel XVII der Schlußacte berufen ist, zur Aufrechthaltung des wahren Sinnes der Bundesacte und der darin enthaltenen Bestimmungen, wenn über deren Auslegung Zweifel entstehen sollte, dem Bundeszwecke gemäß zu erklären, so versteht es sich von selbst, daß zu einer Auslegung der Bundes- und der Schlußacte mit rechtlicher Wirkung, auch nur allein und ausschließend der deutsche Bund berechtigt ist, welcher dieses Recht durch sein verfassungsmäßiges Organ, die Bundesversammlung, ausübt *).

*) Laut öffentlichen Protokolles der zweiundzwanzigsten Sitzung der deutschen Bundesversammlung vom 28. Juni 1832 wurden die vorstehenden Anträge insgesammt angenommen und einstimmig zu Beschlüssen erhoben. Nur Artikel IV wurde über Antrag Bayerns dahin modificirt, daß die zu errichtende Bundestags-Commission vor der Hand auf sechs Jahre zu ernennen sei. D. H.

Metternich an Neumann in London (P.) Wien, 24. Juni 1832.

1092. La situation des Gouvernements allemands a dans tous les temps fixé notre attention et excité notre juste sollicitude.

L'Allemagne souffre depuis bien longtemps du mal qui couvre aujourd'hui l'Europe entière. Sous plusieurs points de vue, ce mal y a même précédé l'explosion provoquée en France en 1789. La secte des Illuminés, cette première association radicale, a dû son existence, bien antérieurement à cette époque, à la faiblesse du Gouvernement bavarois et à la complicité de plusieurs hommes qui en avaient fait partie dès l'origine. C'est cette même secte qui, depuis, n'a jamais été détruite, quoique le même Gouvernement ait cherché à la comprimer et se soit même vu forcé de sévir contre elle, et qui a pris successivement, selon les circonstances et les besoins des temps, les dénominations de Tugendbund, de Burschenschaft, etc.

Plusieurs Princes ont commis la faute impardonnable de donner à leurs États des institutions empruntées à la France. Cette faute a été suivie d'une seconde: celle de conserver, à côté des nouvelles institutions, la pragmatique du service (Dienſt-Pragmatik), institut tutélaire sous l'existence des lois de l'ancien Empire germanique, mais absolument incompatible avec des institutions différentes. Le système représentatif moderne, qui rend les Ministres responsables envers la nation des actes du Gouvernement, exige tout naturellement que les employés soient amovibles; dans les États constitutionnels allemands, les Ministres sont responsables et les employés de toutes les catégories sont inamovibles. Dès lors les Gouvernements n'ont plus les moyens de se faire obéir par leurs propres agents, et l'expérience acquise prouve que dans ces mêmes pays l'obéissance existe encore chez le peuple, mais que depuis longtemps elle ne se rencontre plus dans la région intermédiaire entre le trône et le peuple. En ajoutant à ces faits l'influence extraordinaire que les universités ont de tout temps exercée en Allemagne, le respect dont ces corps savants furent

entourés et les priviléges extraordinaires dont ils n'ont cessé de jouir, il est clair qu'il ne fallait plus que la liberté de la presse et la discussion publique pour réduire les États allemands à la situation où ils se trouvent aujourd'hui.

Je suis entré dans ces détails afin de présenter dans le cadre le plus restreint possible une esquisse qu'il sera bon de porter à la connaissance du Cabinet anglais. Ce Cabinet, absorbé par de bien autres soins, n'a pas la faculté d'approfondir la situation des choses en Allemagne, et le sort qui sera réservé à cette partie du continent décidera néanmoins de celui de l'Europe entière.

Notre action sur la Confédération, ainsi que toute influence que l'Empereur se permet d'exercer sur des corps politiques étrangers, s'est constamment maintenue dans les strictes limites de la légalité. L'Autriche est membre de la Confédération. En cette qualité, elle y tient le premier rang, et son représentant à la Diète en est le Président. Son vote ne compte que pour une voix, comme ceux de la Prusse, de la Bavière, etc.

Nous nous sommes constamment préoccupés de maintenir l'ordre dans les actes de ce point central et de prêcher justice et force aux Cours de l'Allemagne. Le mal qui a été fait et qui a acquis une aussi grande intensité n'est pas notre œuvre. Il est la suite des graves erreurs auxquelles les Gouvernements allemands se sont livrés, et il est également celle de leur manque de savoir-faire. Quand ce dernier inconvénient se joint à une législation vicieuse, il devient difficile de maintenir et d'assurer l'ordre public. S'il en est ainsi dans tous les temps, de combien ce danger ne doit-il pas s'accroître par des exemples tels que ceux que la France ne cesse de donner à l'Allemagne, et par une action aussi puissante que l'est devenue, depuis la révolution de 1830, celle du comité directeur! L'affiliation entre les sectaires allemands et ceux de Paris n'est plus un mystère; elle a été célébrée par un banquet public, sous la présidence du général de La Fayette, le jour même où le scandale d'Hambach a donné le dernier éveil aux Gouvernements.

La question pour ceux-ci est de continuer à exister, ou de se soumettre à une perte certaine. Les Princes allemands les plus aveugles naguère voient aujourd'hui où ils en sont arrivés, et leur détermination est prise de ne pas se laisser engager dans les voies que des conseillers ineptes ou perfides leur avaient tracées.

Ils se sont adressés à nous. L'Empereur, convaincu depuis longtemps de l'existence du danger, avait prévu ce cas. Une entente intime avec le Roi de Prusse avait eu lieu, et les deux Monarques n'ont pas hésité sur le choix des moyens qu'ils devaient employer. L'acte complémentaire de l'année 1820 offre toutes les ressources nécessaires. C'est aux lois existantes que les Gouvernements allemands ont été rendus attentifs, et ce sont elles qui vont être mises en action à Francfort.

Vous trouverez dans les annexes, Monsieur le Baron, d'amples lumières sur la marche que vont suivre les affaires à la Diète. Cette marche est claire et précise; pour l'adopter, il n'est pas besoin d'avoir recours à des lois ou à des mesures exceptionnelles; tout en elle est correct et devra par conséquent avoir une action puissante. La Confédération, pour maintenir ses droits, n'a pas besoin de lois nouvelles; toutes celles qui sont nécessaires existent, et la grande œuvre de 1820, mise en pratique, recueillera la récompense qui lui est due.

Veuillez informer amicalement Lord Palmerston de ces faits. Je ne voudrais pas lui faire perdre un temps précieux, réclamé par d'autres soins plus urgents, en l'engageant à s'occuper de détails législatifs qui, d'ailleurs, vont pa[illegible] au grand jour. C'est au point d[illegible] la politique, q[illegible] binet britannique doit porter [illegible]êt au succès [illegible] prise. La question à décider [illegible] savoir si l'A[illegible] restera un pays indépendant [illegible] s'absorber [illegible] Révolution française et tomber [illegible] la dépend[illegible] la France? Si les Gouvernemen[illegible] fédération[illegible] se conduire, leur triomphe n'est [illegible] car ce [illegible] la fois celui [illegible] nationalité et d[illegible] berté.

Metternich an Apponyi in Paris (D.) Baden, 4. Auguſt 1832.

1093. Je vous envoie ci-joint, Monsieur l'ambassadeur, la copie d'une dépêche que j'ai adressée à Londres le 24 Juin (N° 1092). Elle renferme l'exposé le plus fidèle de l'esprit qui a présidé à l'adoption des mesures prises par la Diète. Tout en elles est vrai, et ce qui l'est avant tout, c'est la légalité complète des arrêtés pris par ce premier corps de la Confédération, ou plutôt par la totalité des Gouvernements eux-mêmes qui la composent. Les arrêtés du 28 Juin dernier ont frappé en plein sur le mal. S'il était possible d'avoir quelque doute à cet égard, la fureur que témoigne et les cris qu'élève le parti révolutionnaire contre ces mesures suffiraient pour le dissiper. Les factieux répandent des mensonges. Aucune des attaques dirigées jusqu'à présent contre les arrêtés du 28 Juin par les feuilles françaises, anglaises et allemandes dévouées au radicalisme, ne porte sur un fait réel. Rien dans leurs prétentions n'est fondé; la Diète, ce Congrès permanent de Princes souverains et de quatre villes libres jouissant également de leur pleine souveraineté, a unanimement réclamé l'observance et l'exécution des lois fondamentales sur lesquelles repose la Confédération. Ce n'est pas dans le but de limiter l'indépendance des divers États que ces lois sont faites et qu'elles sont appliquées aujourd'hui; elles n'ont au contraire en vue que d'assurer l'indépendance et la souveraineté de toutes les parties qui composent le grand corps politique fédéré. Pas une loi nouvelle n'a été faite, non que la Confédération ne se reconnût le droit d'en faire, mais parce que les lois existantes suffisent à tous les besoins, et parce que le sentiment de tous les Gouvernements allemands est uniforme sur la préférence que méritent des lois existantes et permanentes sur celles qui, à tort ou à raison, prêtent au préjugé de n'être que des lois de circonstance.

A la suite de cet exposé simple et conforme aux faits, il reste à vous répondre, Monsieur l'ambassadeur, relativement au vœu que vous a exprimé M. le Comte Sébastiani. Mes explications à cet égard seront claires et précises.

C'est la faction ennemie de tous les Gouvernements qui pousse à la guerre politique. Elle a raison dans son intérêt; celui des Gouvernements lui étant directement opposé, ils ne veulent pas de la guerre, et ils ont également raison.

Le Gouvernement français craindrait que des troupes autrichiennes et prussiennes fussent dans le cas de s'approcher des frontières du Royaume. Les motifs de cette crainte sont palpables, et nous partageons à cet égard ses scrupules politiques. C'est précisément parce que les deux Cours désirent une même chose et veulent l'une et l'autre prévenir ou écarter des embarras, que le Cabinet français doit attacher une haute valeur à la réussite des mesures arrêtées à Francfort. Sans ces mesures, l'invasion d'une épouvantable anarchie dans les pays allemands avoisinant la France était devenue immanquable. La république allemande s'apprêtait à tendre la main à la république française, sauf aux deux républiques à se disputer plus tard la conquête des anciens pays allemands réunis à la France et celle de la rive gauche du Rhin retournée à l'Allemagne.

Il est permis d'espérer que le danger est écarté pour le moment, et par conséquent celui que pourrait provoquer un mouvement de forces répressives fédérales l'est également. Que le Gouvernement français se maintienne sur une ligne de sagesse ferme et hautement avouée, il servira sa propre cause, celle du repos général et celle de la paix politique.

Si le feu de la révolution flagrante devait embraser une partie quelconque de l'Allemagne, l'Empereur saura remplir les devoirs qu'il a contractés en entrant dans la Confédération. Il ne dépassera pas les limites de ces devoirs, mais il saura y satisfaire.

Il est clair que dans cette question il n'entre point de politique. Il s'agit de la conservation pure et simple de l'existence d'États dont le sort est intimement lié à celui de notre propre Empire. Tout ce que le Gouvernement français comme tout autre Gouvernement sera jamais dans le cas de faire pour se prémunir contre les attaques du même mal qui menace

également son existence, ne nous causera jamais d'inquiétude et ne sera jamais pour nous l'objet d'un sentiment de jalousie politique. Ce que nous sommes prêts à accorder à d'autres, nous le réclamons également pour nous; la prétention est juste, et elle renferme toute la politique de l'Empereur.

Veuillez donner connaissance de la présente dépêche et de son annexe au Ministère français.

Englands Rücktritt von den Conferenzen der fünf Großmächte in Rom.

1094. Metternich an Neumann in London (D.) Baden, 30. Juli 1832.
1095. Metternich an Neumann in London (D.-A.) Wien, December 1832.

1094. Les questions relatives à l'Italie, comme toutes celles qui fixent aujourd'hui l'attention des Puissances, offrent deux faces. Elles ont un côté politique, et elles en ont un second que je ne crois pas pouvoir désigner autrement qu'en le qualifiant de révolutionnaire, sans prétendre par cette dénomination me lancer dans l'examen de la valeur ou de la non-valeur des diverses théories d'administration publique qui divisent aujourd'hui le corps social.

Le Cabinet anglais ne persisterait pas dans les sentiments qu'il nous a si souvent manifestés à l'égard de notre conduite dans les affaires romaines, si le motif qui l'a engagé à s'en retirer se rattachait à l'existence d'une divergence d'opinion entre les deux Cours sur leurs vues politiques. Nous ne lui en attribuons pas l'intention, et si nous devions être dans l'erreur à ce sujet, ce serait à Lord Palmerston à nous l'apprendre. Ce n'est pas en effet le respect que porte l'Empereur à l'indépendance des États de l'Italie et aux droits de souveraineté du Souverain Pontife; ce n'est pas l'éloignement de Sa Majesté Impériale pour toute idée d'agrandissement et de conquête; ce n'est pas enfin sa ferme détermination de maintenir religieusement les circonscriptions territoriales, sanctionnées

par les grandes transactions européennes, qui pourraient porter le Cabinet britannique à se permettre un reproche contre la ligne politique que suit Sa Majesté Impériale, et engager ce Cabinet à se séparer de la marche que nous nous sommes tracée. Le motif qui a disposé le Gouvernement anglais à se retirer des affaires d'Italie*) doit donc être cherché sur un autre terrain, et en admettant que ce motif se rattacherait à sa conviction que l'adoption d'un système de concession plus étendu de la part du Souverain Pontife envers ceux de ses sujets qui réclament des réformes et des innovations, offrirait le seul moyen d'assurer le repos intérieur des États pontificaux, nous sommes trop sincères pour ne pas reconnaître une divergence notable entre la manière dont le Cabinet britannique juge sous ce rapport la situation des choses dans l'État romain, et le jugement que nous en portons nous-mêmes.

Notre opinion à l'égard des concessions qu'on réclame des Gouvernements est la suivante: En général, nous rejetons le système des concessions; car si, d'une part, nous reconnaissons aux Gouvernements le devoir de prévenir, par la sagesse de leur conduite et par des actes raisonnables et justes, la nécessité d'arriver à des concessions, nous ne saurions en saine logique considérer les Gouvernements et les gouvernés comme engagés dans une lutte perpétuelle d'intérêts opposés; nous admettons, au contraire, l'existence d'une union parfaite et permanente entre les intérêts du trône et ceux de la nation, et nous ne saurions dès lors attribuer à l'introduction de bonnes lois et au règlement d'une bonne administration, la qualification de concessions. Ce n'est pas, en un mot, l'état de controverse et la lutte entre les Gouvernements et les peuples que nous envisageons comme l'ordre régulier du corps social, mais bien positivement comme un malheur propre aux temps de trouble et d'anarchie.

*) Der Bevollmächtigte Englands bei den Conferenzen in Rom (M. Seymour) wurde abberufen, weil England ſich nicht mehr an den Berathungen über die römiſchen Angelegenheiten betheiligen wollte. D. H.

En appliquant ce système aux affaires romaines, l'Empereur a dû reconnaître que les Légations manquaient de lois, et que leur administration était défectueuse; aussi Sa Majesté Impériale n'a-t-elle point hésité à donner en 1831 à Sa Sainteté les conseils qui lui ont paru le plus propres à La convaincre de la nécessité impérieuse d'introduire dans ses États des lois sages et un système régulier d'administration intérieure. Soutenue par ses alliés, Sa Sainteté a satisfait à ces conseils.

Au lieu de répondre à l'attente de l'autorité souveraine et à celle des Puissances qui sont intervenues dans cette complication regrettable, les factieux bolonais ont rejeté toutes les améliorations; loin de permettre l'introduction des nouvelles lois, ils en ont même empêché la publication. Dans leur système, une conduite pareille était parfaitement conséquente. Décidés à soustraire les Légations à la domination du Saint-Siége, ce n'est pas l'introduction de lois propres à satisfaire aux besoins de leur population qui aurait pu leur paraître désirable.

Les événements postérieurs à cette époque ont essentiellement changé la position du Souverain Pontife, tant à l'égard des Puissances que vis-à-vis de ses sujets. L'occupation violente d'Ancône par une force armée a mis Sa Sainteté en face d'une question de haute politique. Les efforts que notre Cabinet n'a cessé de vouer à la meilleure solution possible d'une aussi malencontreuse entreprise ne sont pas restés sans succès. Tout ce qu'un esprit de conciliation éclairé et le désir sincère de la conservation de la paix politique ont pu nous inspirer, a été tenté et mis en œuvre par nous dans ce but. La voix publique, et même en Angleterre, nous a rendu justice à cet égard. Forts de notre conscience et peu habitués à régler notre marche sur une autre base, nous n'en avons pas moins accueilli avec satisfaction cet hommage général.

Fonder la demande de concessions sur cet état de choses a répugné et répugnera toujours à l'Empereur. Si Sa Majesté n'a jamais accordé aux décisions du Souverain Pontife antérieures à la révolte de 1832 la valeur de concessions,

loin d'en réclamer de nouvelles de la part de ce Souverain, depuis cette seconde époque, Elle eût trouvé naturel que le Pape révoquât celles qu'il avait déjà faites. Mais les lois émanées de Sa Sainteté n'ayant aucunement ce caractère, l'Empereur a dû insister, et il ne cessera d'insister sur leur entière et complète exécution.

Par ces explications et par celles que j'ai données à sir Frédéric Lamb, je crois avoir épuisé la matière sous le rapport du principe qui sert de guide à notre marche.

Mais il existe un autre terrain sur lequel la question des réformes dans l'État romain peut également être abordée: c'est celui de l'utilité de certaines réformes et de l'opportunité du moment pour effectuer celles qui seraient reconnues utiles. C'est sur ce terrain qu'il se présente une divergence entre l'opinion de notre Cabinet et celle du Cabinet britannique.

En réduisant la question à ses termes les plus simples, la divergence entre les deux Cabinets porte sur la question de la sécularisation de l'administration pontificale et sur deux points que j'ai signalés à sir Frédéric Lamb *).

Quant à la première de ces questions, nous reconnaissons que le Souverain Pontife est dans l'impossibilité d'aller au delà de ce qu'il a fait en déclarant „les laïques admissibles aux places administratives", dont ils étaient exclus par l'usage,

*) Dieſe zwei Punkte ſind: „1° L'admission du principe de l'élection populaire, comme base des conseils communaux et provinciaux; 2° la formation d'un conseil d'État de laïques, à côté du sacré collége, ou plutôt en opposition à celui-ci." In einer Note an Lamb vom 28. Juli klärt Metternich ſeine ablehnende Haltung dieſen von England unterſtützten Forderungen gegenüber auf, indem er ſchreibt: „Il n'appartenait sans doute ni à l'Autriche ni à aucune autre Puissance de dicter la loi au Souverain Pontife, principalement sur des objets qui, sortant de la sphère des améliorations administratives sur lesquelles on s'était permis de donner des conseils à Sa Sainteté, touchaient essentiellement à la forme de son Gouvernement et tendaient à créer un nouveau pouvoir dans l'État. Le Cabinet autrichien a dû céder à cet égard à la résistance légitime du Pape, de même qu'aux réclamations unanimes des autres Gouvernements de l'Italie, qui ont vu dans de pareilles concessions un danger imminent pour la tranquillité de leurs États." D. H.

depuis un temps immémorial. Chaque pays et chaque corps d'État est soumis à des impossibilités de cette nature. L'émancipation des catholiques a été prononcée par le Parlement britannique; malgré son omnipotence constitutionnelle, le Parlement n'aurait pas pu exclure les protestants de l'exercice de leurs droits politiques. C'est que le Parlement est protestant. Le Gouvernement romain est un Gouvernement ecclésiastique; il pouvait exclure les laïques de certaines charges publiques, et de même les déclarer habiles à les exercer. Il n'entrerait pas dans ses facultés de prononcer l'exclusion des ecclésiastiques des charges publiques. Je ne me sers pas ici du mot de prêtres, car on peut être homme d'Église (ecclésiastique) sans être prêtre. Pour remplir à Rome les premières fonctions de l'État, les ordres n'ont jamais été nécessaires. On peut être Cardinal et ne point être dans les ordres. Le Prince de Belvedere, aujourd'hui père d'une nombreuse famille, a été Cardinal durant vingt années de sa vie, et ce n'est qu'à l'époque de l'élection du Pape Léon XII que le Cardinal Albani est entré dans les ordres. Les gouverneurs de Rome ne sont jamais dans les ordres, quoiqu'ils portent le costume ecclésiastique et le titre de Monsignore, et j'ai moi-même vu le temps où des membres du corps diplomatique à Rome préféraient porter le costume ecclésiastique, parce que c'est celui de la Cour. La question de l'exclusion des ecclésiastiques devrait ainsi comprendre celle de l'habit noir pour les fonctionnaires de l'État, car autrement elle manquerait son objet. Par la déclaration de l'admissibilité des laïques aux charges publiques auxquelles ils ne parvenaient pas autrefois, non par suite d'une loi d'exclusion, mais par suite d'un usage consacré par le temps, l'objet raisonnable qu'on se propose se trouve atteint. Il l'est même au point que la seule objection logique qu'on pourrait se permettre encore, consisterait à se demander si le chef de l'Église catholique doit à la fois être Souverain temporel; mais comme cette question repose sur un tout autre terrain que celui sur lequel est établie

la présente discussion, et qu'elle est décidée par les transactions politiques qui servent de base à l'état de possession des Puissances et à la paix de l'Europe, nous ne nous perdrons pas dans son examen, et nous nous bornerons à faire observer que c'est précisément cette sécularisation qui enlèverait au Pape sa puissance temporelle, déchéance que la faction révolutionnaire appelle de tous ses vœux, en paraissant toutefois ne réclamer que la sécularisation de l'administration.

Quant aux mesures recommandées par la Conférence de 1831 et refusées par le Pape, nous avouons franchement que nous ne saurions nous empêcher de reconnaître la valeur des motifs puissants sur lesquels se fonde le refus de Sa Sainteté. Ces motifs doivent avoir une valeur réelle et pratique, car elle est reconnue aujourd'hui par les représentants des Puissances mêmes qui avaient mis le plus d'insistance sur la première proposition.

C'est avec un sincère sentiment de regret que l'Empereur voit le Gouvernement anglais se retirer des affaires romaines. Il en résultera pour Sa Majesté Impériale un devoir plus pressant encore d'aviser aux moyens de les terminer de la manière la plus régulière et la plus satisfaisante possible.

Nous ne faisons point de politique dans les affaires romaines; la sollicitude avec laquelle nous avons cherché à en écarter les chances de danger qui se sont présentées n'a pas été infructueuse. Notre attention continuera à être dirigée vers un objet aussi important, et si nos efforts devaient jamais échouer, la question d'un régime municipal pour la ville de Bologne ou pour telle autre ville de l'État pontifical céderait bien vite la place à des questions d'une tout autre valeur pour la généralité des Puissances.

C'est de la politique, et de la politique raffinée, que font les sectaires italiens. Le régime intérieur de leurs villes ne les touche pas; s'ils en parlent, ce n'est que pour jeter du trouble dans les positions. Convaincus qu'ils ne pourront arriver au bouleversement complet de leur patrie que par le moyen violent

de la guerre entre les Puissances, c'est à les brouiller que tendent leurs efforts. Les factieux jouent leur jeu, nous jouons le nôtre. Nous n'avons pas la prétention de les tromper; nous voulons empêcher leur triomphe, et nous n'hésitons pas à l'avouer. Par contre, leurs phrases ne nous trompent également pas. Nous savons ce qui en elles a la valeur d'une réalité et ce qui n'est qu'un leurre. Nous connaissons leurs plans et leurs moyens, et c'est parce que nous savons les évaluer que nous ne changerons pas de marche.

Veuillez porter la présente dépêche à la connaissance de Lord Palmerston et l'assurer que rien n'a pu me paraître aussi pénible que la nécessité d'entrer envers un Cabinet, dont les premiers et les plus permanents intérêts politiques sont si intimement confondus avec ceux de notre Empire, dans une élucidation telle que la présente. Le Cabinet britannique nous a rendu compte de sa pensée et de ses déterminations; nous avons dû agir envers lui avec une égale franchise.

Metternich an Neumann in London (D.-A.) Wien, December 1832.

1095. Une longue expérience avait habitué l'Empereur à compter sur l'amitié de l'Angleterre, et son Cabinet à prendre pour base de ses calculs l'uniformité des intérêts politiques entre les deux Empires. Dans les derniers temps, nous avons toujours pensé que les vœux du Gouvernement britannique et les nôtres se confondaient dans celui du maintien du repos intérieur des États et de la paix politique en Europe.

Si, par contre, nous admettons qu'il puisse exister entre notre Cabinet et celui de Sa Majesté Britannique une divergence dans la manière de juger des questions spéciales, nous ne sommes pas également prêts à admettre qu'elle pourrait s'étendre jusqu'aux grands résultats que tous les Gouvernements réguliers doivent avoir en vue, autant dans leur propre intérêt que dans celui du repos social tout entier. C'est en nous plaçant sur cette base de confiance que nous n'hésitons pas à fixer l'attention particulière du principal Secrétaire d'État sur la

somme immense d'inconvénients et même de dangers qui serait inséparable de la marche du Cabinet anglais, si celle-ci prêtait aux hommes du mouvement dans d'autres contrées l'espoir d'être soutenus par lui. En nous annonçant sa détermination de retirer son agent diplomatique de Rome, le principal Secrétaire d'État nous a développé sa pensée sur la ligne de conduite passive que Sa Majesté Britannique serait dans la nécessité de suivre dans des circonstances pénibles à admettre d'avance. Entre cette annonce et un appel à ces circonstances elles-mêmes, la différence est grande, et si un procédé peut servir à faire naître les plus fâcheuses complications dans un prochain avenir, c'est certes celui qui fait le sujet de la présente dépêche.

Nous nous reconnaissons des devoirs que nous saurons remplir dans la suite comme par le passé; ce que nous ne nous reconnaissons pas moins, c'est le droit de réclamer de la part d'une Cour amie les égards auxquels nous sommes incapables de manquer envers elle.

Comme la lettre qu'un libéral italien, présentement à Paris, a adressée à ses amis à Bologne et dans d'autres villes de l'État pontifical a été colportée par eux d'après le vœu même de son auteur, il n'est pas surprenant qu'elle soit arrivée à notre connaissance. J'en possède d'autres dont je ne puis faire un même usage, et qui toutes sont rédigées dans le même esprit. Comptant aujourd'hui bien plus sur le secours du Gouvernement britannique que sur celui de la France, les radicaux exilés recommandent à leurs complices la patience dans l'action, mais l'énergie dans le travail révolutionnaire. Craignant les coups qui pourraient les exposer à des risques personnels, ces hommes préfèrent les moyens qui, dans des voies moins dangereuses, leur promettent les mêmes résultats. Ils veulent assurer le triomphe de leurs vues de subversion au moyen de formes pacifiques; en ceci ils suivent l'impulsion de leurs maîtres. Le terrain sur lequel vous devrez vous établir dans toute discussion avec les Ministres anglais, c'est celui d'opposer la pratique à la théorie. Quelles que puissent être

les thèses qu'ils chercheraient à soutenir pour appuyer leurs idées de perfectionnement de l'ordre social dans les États romains, il y a une vérité à leur opposer; c'est que nous sommes allés dans les conseils que nous avons donnés à la Cour pontificale, jusqu'à la limite où l'existence temporelle du Souverain Pontife deviendrait inconciliable avec les exigences des novateurs. A cette limite commence la question de l'émancipation des provinces placées aujourd'hui sous sa domination, et cette question serait la plus grave et en même temps la plus dangereuse à aborder et à résoudre à toutes les époques et surtout à la nôtre. Elle serait grave pour toutes les Puissances et en particulier pour le Roi de la Grande-Bretagne. Si Lord Palmerston ne comprend pas ou s'il ne veut pas comprendre cette vérité, s'il oublie que son Maître a plus de cinq millions de sujets catholiques zélés, nous n'y pouvons rien; mais ce qui est en notre pouvoir, c'est de combattre le travail révolutionnaire du Cabinet britannique, sous quelque prétexte et sous quelque forme qu'il se présente. Nous faisons du maintien du repos public en Italie une question d'existence pour nous-mêmes; nous le faisons et nous le disons. Si les Ministres réformateurs visent à nous écraser, et à engager le monde dans une conflagration générale, nous ne saurions empêcher l'existence d'une intention aussi coupable: mais il serait loyal à eux de l'avouer.

Vous trouverez certainement dans votre mémoire et dans les actes de l'ambassade les traces d'un langage fort différent qu'a tenu le principal Secrétaire d'État à M. le Prince Esterhazy sur les affaires romaines, à l'époque de l'explosion des troubles dans la Romagne. Ce langage diffère en effet essentiellement de la marche que suit aujourd'hui dans la même question le même Ministre. C'est que lui et ses collègues ont fait depuis lors un chemin immense dans la voie nouvelle. Les hommes une fois lancés dans des voies fausses et dangereuses savent rarement s'arrêter et encore moins rétrograder. Le Cabinet anglais nous offre une nouvelle preuve de cette vérité.

Die Wahl des Prinzen Otto von Bayern zum König von Griechenland.

1096. Metternich an Baron Gise, bayerischen Minister der auswärtigen Angelegenheiten. in München. D. Baden, 11. August 1832.

1096. Au moment même où j'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 29 Juillet, je me suis empressé de soumettre à l'Empereur la lettre du Roi qui s'y trouvait jointe, ainsi que la convention conclue et signée à Londres le 7 Mai par les Représentants des Cours de Bavière, d'Angleterre, de France et de Russie, en vertu de laquelle Son Altesse Royale le Prince Othon de Bavière est appelé à monter sur le nouveau trône de la Grèce. L'Empereur, infiniment sensible à l'empressement qu'a mis le Roi son auguste beau-frère à lui faire part d'un événement aussi intéressant pour le Prince Othon son fils, n'a pas voulu tarder à lui exprimer la part sincère qu'il y prend, et c'est dans ce but que Sa Majesté a adressé au Roi la lettre ci-jointe*), que Votre Excellence est priée de vouloir bien faire parvenir à sa haute destination.

Vous n'ignorez certainement pas, Monsieur le Baron, que l'Empereur n'a pris aucune part quelconque ni à cette transaction ni aux négociations qui l'ont précédée: mais ayant été informée directement par la Porte Ottomane qu'elle avait solennellement renoncé à ses droits sur la Grèce et qu'elle en avait reconnu l'indépendance, Sa Majesté Impériale n'a pas hésité à répondre au Roi que rien ne s'opposait aujourd'hui à ce qu'Elle reconnût le nouveau Royaume chrétien que les Cours d'Angleterre, de France et de Russie viennent de fonder en Orient, et qu'Elle s'y déterminait d'autant plus volontiers que le choix de ces trois Puissances pour occuper le nouveau trône de la Grèce s'était fixé sur Son Altesse Royale le Prince Othon de Bavière. Les titres qu'a ce jeune Prince à l'intérêt de l'Em-

*) Dieses Schreiben, datirt Baden, 10. August, enthält die Anerkennung des Königs von Griechenland. D. H.

pereur, les sentiments personnels d'amitié et de confiance qui existent entre Sa Majesté Impériale et le Roi son auguste beau-frère, sont le plus sûr garant du prix que mettra le Gouvernement autrichien à établir et à cultiver les meilleurs rapports avec le nouveau Gouvernement grec.

Palmerſton's Einmiſchung in innere Angelegenheiten des deutſchen Bundes.

1097. Metternich an Neumann in London (T.) Wien, 31. October 1832.
1098. Metternich an Neumann in London (Ref. P.) Wien, 31. October 1832.
1099. Circular-Depeſche Metternich's an die deutſchen Höfe. Wien, 31. October 1832.

1097. Lord Palmerston a adressé le 7 Septembre dernier à sir Frédéric Lamb une dépêche que cet ambassadeur a reçu l'ordre de nous communiquer. Les affaires d'Allemagne en font le sujet.

„La Grande-Bretagne", dit le principal Secrétaire d'État, „est partie contractante du traité de Vienne, dont les arrangements en Allemagne forment un des traits principaux. Le Gouvernement britannique est d'ailleurs lié d'amitié avec les États allemands; tout ce qui tend, par conséquent, soit à troubler ces arrangements et à exposer ainsi la paix générale, soit à léser essentiellement le bien-être de ces États, doit exciter le plus profond intérêt du Gouvernement du Roi.

„Le Gouvernement britannique", continue le Principal Secrétaire d'État, „croit remplir un devoir public important en s'exprimant ainsi qu'il le fait, et il est en même temps convaincu que le franc exposé de son opinion sera reçu par le Cabinet autrichien comme une preuve non équivoque des dispositions de son Gouvernement."

La dépêche se termine par les passages suivants: „Il est avéré que l'influence exercée par l'Autriche sur la Diète est telle que sa puissance l'appelle à y exercer; on croit que le principal but de sa politique est le maintien de la paix, et qu'elle redoute avant tout de violentes commotions en Europe

En conséquence, le Gouvernement du Roi prie instamment le Cabinet Impérial d'user de son influence pour mettre un frein au zèle inconsidéré de la Diète, et pour empêcher l'adoption de mesures dont les conséquences trop probables seraient des secousses et la guerre."

L'histoire de tous les temps offre des preuves multipliées de la disposition constante de notre Cour à accueillir avec empressement l'expression franche de l'opinion de Cabinets amis et en particulier de celui de Sa Majesté Britannique, ainsi que de la valeur qu'elle sait accorder aux conseils d'une franche amitié, soit qu'ils portent sur des questions d'un intérêt général, soit qu'ils se rattachent à des intérêts spéciaux et directs. On sait enfin que le Cabinet Impérial est toujours prêt à répondre par la confiance et la franchise à la franchise et à la confiance dont font preuve envers lui d'autres Cabinets. Il n'y a par conséquent que des considérations singulièrement graves qui puissent faire naître en nous des scrupules sur le choix de l'attitude qu'il peut nous convenir de prendre relativement à des communications de cette nature. Le cas présent est l'un de ceux où des considérations d'une valeur positive nous font une loi de nous expliquer avec une réserve qui cependant ne manquera pas de franchise.

La communication du Cabinet britannique a dû faire naître en nous, de prime abord, des doutes sur son véritable objet. Le Gouvernement anglais ne peut être dans l'erreur sur la constitution fédérale de l'Allemagne, sur la nature de la Diète, sur les attributions légales de cette première autorité dans la Confédération, et il pourrait tout aussi peu se méprendre sur l'attitude de l'Autriche dans la fédération même, sur l'étendue de nos devoirs comme sur les limites de nos droits à son égard. Les actes du 28 Juin dernier*), à l'examen desquels est voué le travail anglais, sont émanés de la seule autorité compétente dans la Confédération germanique; celle-ci jouit pour elle et chez elle, comme à l'égard de l'étranger, du droit in-

*) Siehe „Die ſechs Artikel des deutſchen Bundestages" Nr. 1091. D. H.

contestable dont jouit tout État souverain, nommément de celui de n'avoir de compte à rendre qu'à elle-même de ses actes de législation intérieure.

Si nous nous permettons d'après cela de douter que la Diète fédérale, interpellée sur la nature de ses arrêtés, pourrait se croire dans l'obligation d'entrer vis-à-vis d'une autorité étrangère dans des explications auxquelles il serait possible d'attribuer la valeur d'une justification de ses actes; à plus forte raison pensons-nous qu'un membre isolé de la Confédération en aurait bien moins encore le devoir.

Ce qui ressort pour nous de l'étude approfondie que nous avons faite de la dépêche de Lord Palmerston du 7 Septembre, c'est qu'il paraît que le Cabinet anglais se rend un compte peu exact de l'attitude de l'Autriche dans la Confédération germanique et de l'essence des décrets du 28 Juin dernier.

La Confédération est composée des Princes souverains de l'Allemagne, et de quatre villes libres investies de tous les droits de la Souveraineté (article Ier de l'acte fédéral du 8 Juin 1815).

Tous les membres de la Confédération sont égaux en droits; tous sont également obligés au maintien inviolable de l'acte qui constitue leur union (article III dudit acte).

Les affaires de la Confédération sont confiées à une Diète fédérale, dans laquelle tous les membres qui la composent ont le droit de voter par l'organe de leurs plénipotentiaires, soit individuellement, soit collectivement (article IV).

Le but de la fédération enfin est clairement défini par l'article II de l'acte fédéral. „Son but", y est-il dit, „est le maintien de la sûreté extérieure et intérieure de l'Allemagne, de l'indépendance et de l'inviolabilité des États fédérés."

L'article XIII est conçu ainsi qu'il suit: „Il y aura des assemblées d'États dans tous les pays de la Confédération."

L'article X porte: „Le premier objet à traiter par la Diète, après son ouverture, sera la rédaction des lois fondamentales de la Confédération et de ses institutions organiques, relativement à ses rapports extérieurs, militaires et intérieurs."

L'acte final de Vienne de l'année 1820 a rempli cet objet.

Par l'article XI de l'acte fédéral, les membres de la Confédération se garantissent leur appui réciproque contre toute attaque qui serait dirigée contre l'un ou l'autre des États fédérés. Ils se réservent le droit de former des alliances, mais ils s'obligent cependant à ne contracter aucun engagement qui serait dirigé contre la sûreté de la Confédération ou des États individuels qui la composent.

Dans ces articles se trouve la définition la plus exacte de la Confédération germanique et celle des droits et des devoirs des membres qui la composent. Par l'article V, l'Autriche est appelée à présider la Diète fédérale. C'est son représentant à la Diète qui en effet la préside. La Confédération de 1815 diffère ainsi essentiellement de la Confédération rhénane, qui était basée sur la protection de l'Empereur des Français; dans la Confédération germanique il n'existe pas un seul droit éminent pour l'un ou pour l'autre de ses membres. L'Autriche, de même que la Prusse, la Bavière et huit autres États, n'a qu'une seule voix à la Diète; six voix collectives ajoutées à ces onze voix individuelles forment l'ensemble des dix-sept voix de cette assemblée. Un appel fait à l'Autriche n'a par conséquent pas plus de valeur que ceux qui pourraient être adressés à tout autre État de la Confédération qui, de même que l'Autriche, n'a qu'une seule voix, ou à ceux de ses membres qui sont appelés à voter collectivement.

Si l'Empire d'Autriche possède indubitablement une force matérielle supérieure à celle des autres États fédérés, son pouvoir légal dans la Confédération ne s'étend pas pour cela au delà des bornes dans lesquelles est circonscrit celui de tous les membres de ce grand corps politique, et si la voix de l'Empereur exerce en Allemagne de l'influence, ce n'est pas dans sa puissance matérielle, mais dans le respect profond et immuable que professe Sa Majesté Impériale pour les droits d'autrui, et dans sa fidélité à s'acquitter de ses devoirs envers ses confédérés, qu'il faut en chercher la source.

Les événements du jour offrent des preuves nombreuses de ces vérités. Les arrêtés du 28 Juin ont été pris par l'unanimité des membres de la Confédération; le sentiment de leur nécessité a donc été général et uniforme; il n'a point entraîné la Diète au delà des bornes d'une stricte légalité. La Confédération ayant le bonheur de posséder une législation complète, la Diète n'a pas pu se sentir le besoin d'en élargir l'application; et dès lors elle s'est bornée à rappeler à la mémoire de l'Allemagne des lois oubliées ou méprisées par des factieux; et si l'article IV de l'arrêté de la Diète du 28 Juin a provoqué de la part de Lord Palmerston dans sa dépêche du 7 Septembre les observations suivantes:

„Mais quels que soient les éclaircissements, etc., il est certain qu'on peut craindre que si l'autorité constituée au sein de la Diète, en suite de ses arrêtés, devait exercer dans toute son étendue le pouvoir dont elle est investie, les droits constitutionnels des petits États et leur indépendance politique pourraient s'en trouver gravement lésés —",

il y a évidemment erreur dans le point de vue sous lequel le Cabinet britannique envisage les attributions de la commission établie par ledit article IV, et également dans le jugement qu'il porte sur l'objet qui est du ressort de cette commission.

La Confédération, comme tout autre corps politique, a des devoirs à remplir envers elle-même, et le premier de ces devoirs est celui de veiller à sa propre conservation. La Diète a le droit et l'usage de nommer dans son sein des commissions pour les affaires spéciales de son ressort. Ces commissions ne sont investies ni d'un pouvoir législatif ni d'un pouvoir exécutif. Leur formation n'a d'autre but que de remplir la tâche spéciale qui leur est imposée; cette tâche peut être de différentes natures, mais les travaux des commissions se bornent constamment à la préparation et à la rédaction des rapports qu'elles ont le devoir d'adresser à la Diète, sur les objets qui leur ont été assignés.

Les articles LVII et LVIII de l'acte final de 1820 ont défini les limites que les assemblées d'États ne sauraient franchir dans les différents États souverains dont se compose la Confédération germanique, sans empiéter sur ses droits, et sans compromettre son existence; c'est dans le but de pouvoir rendre la Diète attentive à la violation possible des droits de la Confédération que cette assemblée a décrété la formation d'une commission. Si l'omnipotence souveraine prise dans un sens abstrait est une chimère pour tous les Souverains, l'omnipotence parlementaire dans des États qu'un même lien politique unit serait également une prétention insoutenable. Quelque légale en effet que soit celle du Parlement britannique, elle ne saurait aller jusqu'à violer la foi des traités en vigueur avec l'étranger. A bien plus forte raison si les États dont se compose la Confédération se permettaient de violer la foi qu'ils ont promise à cette Confédération même, cette violation serait certes infiniment plus blâmable et positivement plus intolérable encore. Prétendre le contraire, ce serait se livrer à une bien grave erreur.

La Diète, ou ce qui est l'équivalent, la totalité des membres de la Confédération, en décrétant l'article IV des arrêtés du 28 Juin, a voulu uniquement assurer le respect qui est dû à la foi jurée et à l'engagement que les confédérés ont pris entre eux et avec l'Europe de fonder l'existence d'un lien fédéral indissoluble (article Ier de l'acte fédéral). Si des voix factieuses devaient s'élever contre un arrêté qui n'a d'autre but que d'assurer à la Diète les moyens de remplir l'objet important que nous venons d'indiquer, elles prouveraient que c'est directement contre l'existence du lien fédéral que s'élèvent ces clameurs; et dans ce cas, pourrait-on faire un reproche aux Souverains fédérés de vouloir maintenir ce que leurs adversaires avoués chercheraient à détruire, nommément leur propre souveraineté et l'existence du lien fédéral?

En entrant dans ces explications, Monsieur le Baron, nous ne nous sommes nullement proposé de défendre les droits de la Confédération, ou de justifier l'un ou l'autre de ses actes. C'eût

été dépasser la ligne de notre compétence. Mais le Cabinet britannique nous ayant exprimé le vœu de nous voir user de notre influence en Allemagne, afin de modérer le zèle de la Diète, nous avons cru devoir lui indiquer les limites dans lesquelles se maintient l'influence qu'il veut bien nous reconnaître, et ne pas lui déguiser notre parfaite solidarité dans les arrêtés de la Diète.

Un examen approfondi des lois sur lesquelles repose la Confédération et de celles qui la régissent devra suffire, au reste, pour ne plus exposer le Cabinet britannique à concevoir d'inquiétudes sur les effets que devront produire les derniers arrêtés de la Diète. L'expérience, d'ailleurs, a déjà justifié la prévision des Gouvernements allemands. La paix intérieure si gravement menacée il y a peu de temps encore, dans quelques parties de la Confédération, par les manœuvres d'une propagande étrangère, secondée par les intrigues et les efforts d'une tourbe de radicaux allemands, a-t-elle été troublée un seul instant depuis la publication des arrêtés de la Diète? Le contraire est arrivé, et la voix de l'immense majorité en Allemagne s'est non-seulement prononcée en faveur de ces arrêtés, mais si elle s'est permis d'exprimer un regret, c'est celui qu'ils n'aient pas été publiés plus tôt.

Telle est, Monsieur le Baron, la vérité fondée sur l'histoire du jour; tout ce qu'on pourrait lui opposer serait du roman.

L'Allemagne a joui à toutes les époques de son histoire de libertés fort étendues. L'arbitraire n'y a été connu que pendant les huit ou neuf années qui se sont écoulées entre la dissolution de l'ancien Empire germanique et la formation de la Confédération actuelle, et encore ne s'est-il fait jour que dans certaines parties des vastes contrées qui servaient alors d'aliment à la puissance militaire sous laquelle elles gémissaient à cette époque avec la presque totalité de l'Europe. Avec la paix a surgi de nouveau en Allemagne cet esprit de liberté légale qui est particulièrement propre au caractère allemand.

Les États se sont reconstitués; de nouvelles institutions et de nouveaux codes de lois ont été introduits et mis en pratique. Si l'esprit révolutionnaire est venu s'infiltrer dans la paisible et sage Germanie, la faute en est à l'influence de nos temps, et si cet esprit s'est manifesté dans quelques parties de la Confédération sous un aspect plus particulièrement menaçant, ce n'est certainement pas à des actes de despotisme de la part des Princes ou à leur défaut d'empressement à se prêter à des concessions qu'on peut l'attribuer.

S'il s'agissait de faire un appel à la nation allemande tout entière, à cette nation sage, éclairée et réfléchie, les thèses que je viens d'avancer ne trouveraient de contradicteurs que dans cette classe, assez nombreuse, il est vrai, de nos jours, d'esprits faux, plutôt égarés que personnellement ambitieux. L'Empereur notre auguste Maître, son caractère et son esprit, sont éminemment allemands. Il ne risque donc pas de porter à l'égard de l'Allemagne un jugement erroné. Le Cabinet de Sa Majesté Impériale pense et juge des choses exactement comme Elle.

Vous êtes autorisé, Monsieur le Baron, à porter la présente dépêche à la connaissance de Lord Palmerston. Son Excellence voudra bien observer que nous n'y parlons que de nous et du jugement que nous portons sur les affaires de l'Allemagne. Nous dépasserions la ligne de nos droits, si nous voulions nous reconnaître celui de nous faire les avocats du grand corps politique dont nous ne formons qu'une partie. Nous croirions avoir rempli une tâche utile, si les appréhensions que paraît entretenir le Gouvernement britannique faisaient place à un sentiment de confiance, j'ose dire bien méritée, dans la haute sagesse et la légalité qui président et qui ne cesseront de présider au conseil de tous les membres de la Confédération germanique.

Metternich an Neumann in London (Ref. D.) Wien, 31. October 1832.

1098. En vous chargeant de donner lecture au principal Secrétaire d'État de la dépêche précédente (N° 1097) et même de lui en confier une copie, la tâche que je me suis imposée

n'est pas entièrement remplie. Il me reste encore à toucher une question importante.

Au fond de toute discussion, il se trouve une vérité qui a la valeur de la chose elle-même et qui, si elle n'est pas dépouillée de ses accessoires et abordée avec précision, met ceux qui discutent de bonne foi dans l'impossibilité d'arriver à une conclusion. En nous expliquant avec une entière franchise vis-à-vis du Cabinet britannique, nous avons en vue de lui fournir une preuve nouvelle de la rectitude de notre pensée et de notre attitude morale et politique.

Il y a une différence notable entre des principes et des positions. Cette différence se fait chaque jour sentir plus particulièrement dans les relations qui existent entre les Gouvernements de la Grande-Bretagne et de l'Autriche; et comme il en est ainsi, il doit importer à leurs Cabinets de ne pas se tromper sur l'influence que doit nécessairement exercer cette vérité, et il serait dangereux, pour les deux Puissances comme pour les affaires de l'Europe, de ne point circonscrire cette influence dans de justes bornes.

Il serait difficile qu'une divergence prononcée d'opinion pût s'établir entre nous et l'Angleterre sur des questions purement et strictement politiques. Ce qui tient aux intérêts permanents des Empires se fait constamment jour à travers des circonstances particulières et passagères. Les intérêts politiques de la grande Puissance maritime s'allient parfaitement avec ceux de la grande Puissance continentale. Aussi, dans les difficultés qui s'élèvent parfois entre les deux Cours, les questions strictement politiques n'entrent-elles ordinairement pour rien. Il faut les chercher dans les questions morales, et c'est par cela même qu'elles peuvent paraître plus difficiles à écarter ou à résoudre.

Le principe conservateur forme la base de la politique intérieure et extérieure de l'Autriche; notre propre existence et la paix de l'Europe se trouvent intimement liées au maintien de ce principe; nous devons donc le soutenir, et nous le

croissant. La répression est également considérée par les hommes des deux systèmes comme la plus regrettable et la plus dure des nécessités, que, bien loin de vouloir provoquer, ils doivent par conséquent désirer sincèrement d'éviter.

Si je ne me trompe, Monsieur le Baron, la cause de la difficulté que nous rencontrons parfois à nous entendre avec le Cabinet britannique ou à être compris par lui, se trouve dans la différence des positions morales que je viens d'esquisser. J'admets que, s'il est impossible de nier qu'il existe une différence notable entre le système préventif et le système de concessions, le Gouvernement britannique pourrait regarder ce dernier système comme lui étant commandé, soit par la force de sa conviction que ce système est le meilleur en lui-même, soit par des raisons particulières qui lui feraient une loi de l'adopter et de le suivre. Nous ne prétendrons jamais nous arroger le droit de scruter à cet égard la marche qu'il croira devoir suivre. Le Gouvernement britannique jouit sous ce rapport de la plénitude de son libre arbitre; mais ce que nous lui demandons avec instance, c'est qu'il nous accorde également et sans restriction la même faculté. Il en est des principes de Gouvernement comme des dogmes religieux. La discussion à leur sujet est souvent dangereuse, et elle est toujours inutile. Le talent des Cabinets doit consister à vivre en paix et en harmonie; le moyen le plus sûr pour atteindre ce but généralement désirable, c'est d'écarter avec soin des sujets de discussion sur lesquels il n'est guère possible de s'entendre, et de chercher avec un soin égal à se rencontrer dans les objets d'un intérêt commun. Ce que nous voulons avant tout, le Cabinet britannique le veut également: marchons donc d'un commun accord dans les voies de la paix et de la conservation de tout ce qui a une existence légale. L'une des conditions inhérentes aux corps qui jouissent de cette existence, est de toujours avancer dans la direction du bien; ils ne sont pas stationnaires, car ils ne pourraient l'être sans rétrograder, ce qui n'est pas dans la nature des corps bien constitués.

Je vous autorise à donner lecture de la présente dépêche à Lord Palmerston. En vous transmettant cette direction, je crois devoir y joindre une excuse. L'objet et le but du présent travail pourront paraître abstraits au principal Secrétaire d'État, et il n'appartient point en effet au domaine ordinaire de la correspondance diplomatique. Ce qui devra néanmoins en ressortir pour ce Ministre, c'est la preuve indubitable de notre désir sincère de placer les deux Cabinets sur une ligne où l'entente devra leur être facile en excluant de leurs points de vue personnels et particuliers ce qui parfois s'oppose à un résultat aussi désirable.

Circular-Depesche Metternich's an die deutschen Höfe, Wien, 31. October 1832.

1099. Unter den bedauerlichen Erscheinungen dieser an Verwirrung der Begriffe und Verkehrtheit der Stellungen so sehr reichen Zeit verdient die soeben von Seite des königlich englischen Kabinets, aus Veranlassung der Bundesbeschlüsse vom 28. Juni, versuchte Einmischung in die inneren Angelegenheiten Deutschlands einen hervorragenden Platz einzunehmen.

Die Tendenz der diese Einmischung begründenden, mir von dem königlich großbritannischen Botschafter Sir Frederic Lamb abschriftlich übergebenen Depesche des königlichen Staatssecretärs für die auswärtigen Angelegenheiten geht dahin, zu zeigen, daß der Bundestag die ihm durch die Bundesacte zugewiesenen Rechte und Befugnisse durch die besagten Beschlüsse überschritten habe und daß aus der, durch diese Ueberschreitung hervorgegangenen allgemeinen Gährung für die innere Ruhe und äußere Sicherheit Deutschlands Gefahren erwüchsen, welche das Londoner Kabinet in seiner freundschaftlichen Theilnahme dem kaiserlich königlichen Hofe zu bezeichnen sich für verpflichtet halte, damit er seinen Einfluß am Bundestage zur Erwirkung eines weniger gewaltsamen Ganges desselben verwenden möge.

Hätte sich das königlich englische Kabinet darauf beschränkt, diese, wenn auch nicht das Gepräge, doch die äußere Form eines freundschaftlichen Rathes an Oesterreich tragende Eröffnung innerhalb der

Grenzen einer Mittheilung hieher zu halten, so würden wir zwar die aus der Arbeit hervorgehende gänzliche Unkenntniß der deutschen Bundesverfassung, die in derselben angehäuften factischen und logischen Widersprüche und das vollkommen irrige Bild, welches man sich in London von dem moralischen Zustande Deutschlands entworfen zu haben scheint, mit ernster Freimüthigkeit und mit der Bitte an das Londoner Kabinet gerügt haben, der ganz unbegründeten Besorgniß über die Deutschland drohende Gefahr fernerhin nicht Raum zu geben; wir würden aber bei diesem zwar leichten, unseren Gefühlen aber immer widerstrebenden Geschäfte sorgsam beflissen gewesen sein, auch unsererseits den Kreis vertraulichen Gedankentausches nirgends zu überschreiten.

Allein, diesen Gang beizubehalten, gestattete uns das von Seite des englischen Kabinetes gewählte Verfahren nicht.

Nicht sich damit begnügend, uns den angeblich freundschaftlichen Rath ertheilt zu haben und abzuwarten, ob und welche Folge wir ihm zu geben uns berufen fühlen konnten, war man königlich englischerseits alsogleich beflissen, die Sache zur Kunde der vorzüglichsten deutschen Höfe zu bringen und daselbst den der englischen Arbeit zu Grunde liegenden gefährlichen und schiefen Grundsätzen Eingang zu verschaffen. Fast gleichzeitig mit der hier geschehenen Mittheilung versuchte der königlich großbritannische Geschäftsträger am königlich preußischen Hofe eine ähnliche Eröffnung dem Minister der auswärtigen Angelegenheiten Herrn Ancillon zu machen, die Seine Excellenz, von dem Gegenstande derselben im voraus unterrichtet, anzunehmen verweigerte, die ganze Frage an den Bundestag, als die competente Behörde verweisend. Ebenso erfolgte an fast allen bedeutenderen Höfen die Mittheilung der Depesche des Lord Palmerston an Sir Frederic Lamb.

Am Bundestage selbst war der königlich großbritannische Gesandte beflissen, der Depesche bei sämmtlichen Herren Bundestagsgesandten Gehör zu verschaffen, bei welchem Geschäfte er freilich an der ihm allerseits entgegentretenden Stimmung gewahr werden mußte, daß ihm ein sehr undankbarer Boden zu bearbeiten geworden war.

Nach diesen Vorgängen war es uns nicht gestattet, uns mit der einfachen und vertraulichen Erwiderung der englischen Eröffnung zu

begnügen, sondern wir waren es uns, der so bitter angegriffenen Wirksamkeit des Bundestages und der Unabhängigkeit des Bundes schuldig, allenthalben, wo der Angriff kund geworden, auch die Zurückweisung desselben an das Licht treten zu lassen.

In den Anlagen erhalten Ew. .... zwei Depeschen (Nr. 1097 und 1098), welche wir soeben an den kaiserlich königlichen Geschäftsträger zu London zum Behufe der Mittheilung an das dortige Ministerium erlassen, in welchen das Unpassende der Einmischung an sich und das Unhaltbare der Gründe, auf die sie gestützt sein soll, auf eine, wie wir hoffen, siegreiche Weise dargethan ist. Herr von Neumann wird angewiesen, diese Actenstücke in den Händen des Ministeriums abschriftlich zu lassen, damit, wenn selbes dereinst einer parlamentarischen Stellung zu Liebe sich bewogen finden sollte, seine Depesche an Sir Frederic Lamb zur Oeffentlichkeit zu bringen, auch in demselben Maße unsere Antwort verlautbare.

Von gegenwärtiger Depesche belieben Ew. .... dem Kabinete ..... in confidentieller Form Kenntniß zu geben und von den Beilagen derselben, die Ihnen zu diesem Ende in duplo zugefertigt werden, ein Exemplar zur Disposition zu stellen.

Wir hoffen, daß das ..... Kabinet die Ansicht, welche wir über diesen unmotivirten Versuch eines Eingriffes in die Unabhängigkeit des deutschen Bundes gefaßt haben, theilen und den Herrn ..... Gesandten am Bundestage, anweisen wolle, sich, falls wider Vermuthen das englische Ministerium durch eine directe Einschreitung bei der Versammlung die bei uns verunglückte Probe erneuern wollte, dem, dem kaiserlich königlichen Präsidial-Gesandten für diesen Fall vorgezeichneten Gange, welcher sich in die wenigen Worte der festen, entschiedenen Zurückweisung jeder unbefugten Einmischung in die inneren Angelegenheiten Deutschlands fassen läßt, enge anzuschließen.

Die französisch-englischen Coërcitiv-Maßregeln gegen Holland.

1100. Metternich an Schwarzenberg*) in Berlin (D.) Wien, 13. October 1832.
1101. Metternich an Trauttmansdorff in Berlin (D.-A.) Wien, 13. November 1832.
1102. Metternich an Clam-Martinitz in Berlin (Privatschreiben) Wien, 13. November 1832.
1103. Metternich an Trauttmansdorff in Berlin (D.) Wien, 8. December 1832.

1100. La situation de l'affaire belge est devenue éminemment dangereuse. Un grand mouvement s'est emparé des Cabinets français et anglais. Ce qu'il y a eu de plus fautif et de plus répréhensible dans la manière dont l'affaire a été engagée dès le principe, menace de retomber aujourd'hui de tout son poids sur les Cabinets qui se sont le plus directement compromis; le Gouvernement français, de son côté, subordonne toutes les considérations d'une sphère plus élevée aux embarras de sa situation intérieure, et le Cabinet britannique ne répugne pas à seconder le rôle de son complice; dans un dédale pareil, la saine raison diplomatique et les considérations en faveur du bon droit ont perdu leur puissance; les trois Cours continentales, malheureusement attelées à ce détestable char, se voient entraînées malgré elles, et placées entre la grave alternative de suivre la fausse direction des deux autres, ou de rompre avec éclat les derniers liens qui unissent encore les grandes Puissances dans le but avoué du maintien de la paix politique; chaque jour pousse ainsi la chose publique vers un abîme dont il n'est pas donné à la sagesse humaine de mesurer le fond!

Ce qui ressort pour nous des derniers rapports de nos plénipotentiaires et de la teneur du protocole du 1er Octobre, c'est une certaine répugnance du Cabinet britannique de passer immédiatement à des mesures coercitives extrêmes. Dans ce protocole il n'est pas fait mention de l'opération française contre Anvers. Mais ce serait, à notre avis, se livrer à une

*) Fürst Felix Schwarzenberg war für die Zeit des Urlaubes des österreichischen Gesandten in Berlin, Grafen Trauttmansdorff, mit der Leitung der dortigen Gesandtschaft betraut. D. H.

illusion gratuite que d'admettre la possibilité que ce Cabinet, d'entraînements en entraînements, ne finira pas par consentir aux exigences les plus extrêmes de la France. Il est clair pour nous que le Roi Louis-Philippe et son conseil connaissent et jugent bien la faiblesse des Ministres anglais. Ce n'est que par suite de la connaissance intime qu'en a le Cabinet français qu'il a pu concevoir et annoncer, sans hésitation, un plan de conduite qui a dû paraître de prime abord, à tout observateur impartial, aussi déraisonnable de sa nature que contraire aux vues et aux intérêts de l'Angleterre. L'événement prouve que les Ministres français ont joué à coup sûr, et j'ai peur que la suite ne fasse ressortir plus encore cette triste vérité.

Dans cette phase de l'affaire belge, nous ne pouvons, mon Prince, que nous maintenir sur le terrain où nous nous sommes établis. La séparation des cinq Puissances en deux camps, que nous avons prévue, avait virtuellement déjà eu lieu dans le sein même de la Conférence.

L'appel que les plénipotentiaires des trois Cours ont adressé au Cabinet de Berlin ne saurait rencontrer d'opposition de la part de notre auguste Maître. Sa Majesté Prussienne est placée en première ligne pour agir, et la confiance de l'Empereur dans la haute sagesse de son auguste ami et allié ne peut être mise en doute par le Roi.

Ce que nous regarderions comme fort utile, ce serait que les directions à donner aux plénipotentiaires des trois Cours fussent désormais élaborées et arrêtées dans un centre commun pour lequel Berlin, par sa position, offrirait tous les avantages.

S'il était possible de croire de la part de Sa Majesté Néerlandaise à une autre attitude que celle d'une résistance poussée à l'extrême, et qui ne pourrait être vaincue que par des moyens également extrêmes, nous nous permettrions d'espérer que la vue des dangers de tout genre auxquels ce Prince expose sa propre cause et celle du corps social tout entier, ne serait point infructueuse pour lui. Mais il n'en est pas ainsi. Le Roi Guillaume a lancé sa barque au milieu des tempêtes; il a dès

lors été de la sagesse des Cours de ne pas le suivre dans cette voie; ce que la raison et une saine politique eussent conseillé, la faiblesse et les embarras inextricables dans lesquels se débattent les deux administrations libérales l'ont empêché. Ce n'est donc que d'elles-mêmes que les trois Cours continentales peuvent prendre conseil, et le seul que, dans notre conscience politique, nous puissions nous permettre d'avancer, est que ces mêmes Cours s'appliquent à séparer, dans une affaire gâtée jusque dans la racine, ce qui est de leur domaine direct d'avec ce qui est en dehors de leur action.

Je m'explique:

En admettant que le Roi des Pays-Bas soit décidé à résister à outrance, deux genres d'action se trouvent entre les mains des cinq Puissances. L'un comprend les mesures comminatoires qui peuvent être essayées sans admettre l'emploi de troupes de terre; l'autre est l'emploi même de ces troupes. Sans examiner ici si l'emploi de mesures coercitives, poussées à l'extrême envers un Prince dépouillé, est conforme aux principes de la justice ou même à ceux d'une simple prudence diplomatique, nous nous arrêterons à la considération que les trois Puissances continentales ne sauraient empêcher les deux Puissances maritimes d'avoir recours au premier de ces deux genres d'action. Mais en l'admettant, nous devons reconnaître en même temps qu'il en est autrement de l'emploi de troupes de terre; celui-ci dépend plus directement de l'attitude des Puissances continentales.

Réduisons les questions à leur plus simple expression.

Les cinq grandes Puissances ont nommé des plénipotentiaires pour former un Conseil dont l'objet a été, en premier lieu, d'intervenir dans le différend qui s'est élevé entre la Belgique et la Hollande, et plus tard, de régler la séparation des deux pays.

Dans tout conseil entre parties égales, la majorité a seule le droit de décider des questions, et la minorité doit lui subordonner sa volonté et son action.

C'est en effet ce qui, jusqu'à ces derniers moments, a eu lieu à Londres dans la poursuite de l'affaire en instance. Les plénipotentiaires des trois Cours ont, sans aucun doute, outrepassé leurs pouvoirs dans plus d'une occurrence; le fait n'est pas moins certain que leurs votes n'ont pas manqué aux protocoles, et que toutes les décisions de la Conférence ont été prises au nom de la majorité, si ce n'est à l'unanimité des voix.

Aujourd'hui, les choses se présentent sous un aspect nouveau. Deux Cabinets ont annoncé aux trois autres Cours qu'ils étaient fermement résolus de suivre une ligne d'action exigée par des considérations qui leur sont particulières. Comme il ne serait ni juste ni conforme à la dignité des trois Puissances de subordonner l'indépendance de leur jugement et celle de leurs votes au bon plaisir des deux autres Cabinets, nous avons cru, pour notre part, devoir établir en thèse que toute mise à exécution d'une décision prise isolément par ces deux Cabinets devait refouler les trois Cours sur un même terrain, et engager celles-ci à ne former désormais qu'une unité compacte et indissoluble.

De cette déclaration, comme du fait sur lequel elle porte, il ne ressort ni rupture de la Conférence, ni une action hostile des trois Cours qui dans le Conseil forment la majorité contre les deux autres qui se trouvent en minorité. Elle n'est que l'expression d'un fait que les trois Cours ne doivent pas hésiter à constater; en ne le constatant pas, elles se placeraient dans une attitude tellement subalterne aux yeux mêmes des deux autres, que les exigences de ces dernières ne connaîtraient bientôt plus de bornes, et que précisément ce que les Monarques désirent éviter se réaliserait infailliblement et très-promptement.

La vérité se faisant constamment jour d'elle-même, il en a été également ainsi dans le sein même de la Conférence. Cette fois-ci, les plénipotentiaires des trois Cours n'ont pas signé sans y être autorisés, ainsi qu'ils l'avaient fait le 15 Novembre

dernier, un acte qui aurait eu la valeur d'un conclusum. Les deux camps se sont formés d'eux-mêmes; deux Cours ont fait une proposition; les représentants des trois autres Cours ont pris cette proposition ad referendum, et la force majeure des circonstances a engagé ces mêmes représentants à chercher un point central d'information et d'instructions. Notre formule du 1er Octobre*) a ainsi été appliquée à un fait, à peu près simultanément à Londres même.

Le principe de l'union des trois Cours se trouve établi de fait; cette union est devenue normale dans la Conférence même; elle devra ne point fléchir et marquer son existence par la sagesse et la rectitude de sa marche, tout comme son utilité générale devra être prouvée en continuant à se soumettre aux mêmes conditions. Des alliés se trouvent en face de complices; le bon droit est du côté des premiers; la raison devra se déclarer également en leur faveur.

C'est en suivant ce système que nous reconnaissons avant tout la nécessité de soumettre à nos alliés l'instante prière de se rendre un compte précis des questions actuelles qui se présentent à leur décision. Une courte analyse suffira pour leur exposer notre pensée.

Il serait impossible que les trois Cours n'admissent pas les faits suivants comme autant de réalités:

1° L'affaire belge est devenue à peu près insoluble dans les voies communes de la négociation, par trois causes:

Par la marche décidément erronée qu'elle a suivie;

*) In dem veröffentlichten Londoner Conferenz-Protokolle Nr. 70 lautete die umständliche Erklärung vom 1. October, welche die Bevollmächtigten Oesterreichs, Preußens und Rußlands den Bevollmächtigten Englands und Frankreichs entgegensetzten, in den wesentlichen Punkten dahin, daß erstere nicht die Vollmacht besäßen, von der niederländischen Regierung die theilweise Ausführung eines Tractates, dem sie noch nicht beigetreten ist, zu fordern, daß, falls von der französischen und englischen Regierung Zwangsmaßregeln zur Anwendung kommen sollten, sie nicht daran theilnehmen würden, daß sie dagegen in einer neuerlichen und letzten Verwendung ihrer drei Höfe bei dem Könige der Niederlande das sicherste Mittel zur Erlangung eines billigen Vergleiches erblickten. D. H.

Par les concessions que les Ministres français et anglais sont constamment prêts à faire à leur position parlementaire, et aux embarras de leurs situations respectives dans leurs propres pays;

Par les calculs faux ou justes, — peu importe, — sur lesquels le Roi des Pays-Bas fonde sa résistance.

2° Toute affaire dans laquelle les voies de la négociation sont épuisées doit être abandonnée, ou bien elle doit être poursuivie dans des voies qui dépassent les limites d'une simple négociation. La présente affaire est évidemment arrivée à ce terme; sa solution devra être abandonnée aux deux parties contendantes, et par conséquent au sort de leurs armes, ou bien les Cours qui jusqu'à cette heure ont fait valoir leur intervention devront continuer à intervenir, afin d'empêcher que sa solution définitive n'amène entre les deux États compromis un conflit positif.

3° Les derniers actes de la Conférence renferment la preuve que les Cours d'Angleterre et de France sont décidées à ne pas renoncer à l'intervention; elles semblent même l'être au point de se porter à des mesures coercitives, dans le cas où les trois autres Cours ne voudraient pas concourir à de semblables mesures, et c'est cette position des choses qui réclame la plus sérieuse attention de la part de ces dernières.

Il y a de la différence entre le choix de mesures coercitives et le mode d'en faire l'application. Il est des mesures douces; il en est de plus sévères, de plus ou moins graduées; il en est dont l'effet porte directement sur les parties principales, et d'autres dont l'influence et les effets portent sur un terrain plus etendu; il en est enfin dont les conséquences peuvent ne pas rester sans influence sur le vaste champ de la politique générale. Il ressort de ces vérités un strict devoir de prudence pour les Puissances de scruter avec sévérité, et la valeur des mesures proposées par les deux Cabinets, et les chances auxquelles elles exposent les deux parties contendantes, les cinq Puissances intervenantes, et par suite l'Europe entière.

Les premières mesures proposées par les Cabinets anglais et français dans la séance du 1er Octobre sont uniquement pécuniaires. Les mesures maritimes paraissent être tenues en réserve pour la seconde période.

Les premières de ces mesures viennent d'être acceptées par Sa Majesté Prussienne. Le vote des plénipotentiaires autrichiens et russes aura soutenu celui du plénipotentiaire prussien.

Les trois Cours ont déjà déclaré antérieurement ne pas pouvoir s'opposer à un blocus. Nous sommes convaincus que les mesures pécuniaires demeureront sans effet sur Sa Majesté Néerlandaise. En sera-t-il de même de celle du blocus? Il nous est impossible d'émettre à cet égard une opinion positive.

En admettant toutefois que ces deux séries de mesures coercitives pourront avoir été employées en vain, la première avec l'assentiment avoué des trois Cours, et la seconde après la déclaration qu'elles ont faite de ne pouvoir s'y opposer, qu'arrivera-t-il des mesures coercitives ultérieures?

C'est ici, mon Prince, que commence la difficulté, — une difficulté que nous ne nous sentons pas le pouvoir de résoudre seuls, mais pour la solution de laquelle nous supplions nos intimes alliés de ne pas se séparer. Les considérations suivantes ne seront pas sans quelque utilité pour l'éclaircissement de la question.

Il y a deux espèces de mesures comminatoires définitives, lesquelles offrent une gradation naturelle.

Les premières sont du ressort de la diplomatie; les secondes sont la guerre.

Les Cours peuvent, dans certains cas donnés, interrompre leurs relations diplomatiques avec la partie qui à leurs yeux se rend coupable de torts multiples; elles peuvent, en l'isolant, la mettre pour ainsi dire au ban de l'Europe. Elles peuvent enfin lui fixer des conditions, en déclarant que si elles n'étaient point acceptées, elles se regarderaient solidairement en état de

guerre avec elle; la guerre peut se faire en commun ou par délégation.

Dans cet ordre de choses, tout est correct et conforme au droit des gens; ce qui par sa nature y est opposé, c'est le projet que vient de mettre en avant le Cabinet français, de marcher sur Anvers, et de s'en emparer de vive force pour remettre ensuite cette ville aux Belges.

Cette proposition ne peut conduire au but qu'on se propose, parce que son action ne porte pas sur l'objet qu'on devrait tenir en vue. Elle pèche par la forme, parce que les conséquences naturelles, nous disons mêmes nécessaires et immanquables de cette opération sur Anvers, devront être la guerre immédiate entre la Hollande et la Belgique.

Les trois Cours pourraient-elles jamais acquiescer à une entreprise pareille? Nous ne le croyons pas, car en faisant même abstraction des conséquences matérielles de la mesure, les considérations morales qui se trouvent liées à sa mise à exécution sont toutes de nature à porter atteinte à la dignité des Monarques et à compromettre la paix de l'Europe.

Nous reconnaissons aux Puissances, ainsi que nous venons de le dire, le droit d'adopter, dans des circonstances données, des mesures coercitives contre un État qui refuserait de se soumettre à un jugement arbitral, et de porter même ces mesures à l'extrême, si cela était jugé nécessaire; par contre, nous ne pouvons reconnaître à personne le droit de se livrer à des entreprises de fantaisie, à des siéges de convenance et à des insultes gratuites destinées à tenir lieu de mesures coercitives dirigées vers un but avoué. Le siége d'Anvers n'est pas le règlement du différend entre la Hollande et la Belgique; il ne serait que la prise d'une place et sa remise anticipée à ceux auxquels sa possession pour l'avenir n'a jamais été contestée par personne. L'entreprise ne serait en réalité qu'un moyen d'étayer l'attitude parlementaire du Ministère français, un épisode étranger à l'affaire principale, un obstacle à sa poursuite dans des voies pacifiques; elle serait, en un mot, le

contraire de ce qu'elle devrait être; ce serait une déception morale, un coup d'audace politique. Les trois Monarques peuvent-ils entrer dans un semblable jeu, le prendre sous leur égide, et le couvrir de leur assentiment? La question ne nous semble pas digne même d'une réponse.

Mais que peuvent et que devront faire les trois Cours? Elles devront, ou se retirer de la Conférence, ou, en continuant à y laisser siéger leurs représentants, se tracer à elles-mêmes et tracer à leurs organes une ligne que ceux-ci ne devront pas outre-passer. Cette ligne peut ne pas être tracée entre la paix et la guerre, mais elle devra nécessairement l'être entre le consentement, la tolérance ou le désaveu. Si nous ne nous trompons, cette conduite, une fois adoptée par les trois Cabinets, prêtera de la force non aux vues des Ministres anglais, car la passion aveugle les hommes, mais aux intérêts nationaux de l'Angleterre, si différents dans l'affaire belge de ceux de la France. Le soin exagéré qu'ont pris les plénipotentiaires des trois Cours d'empêcher la guerre générale et l'alliance entre la France et l'Angleterre, est l'une des sources les moins douteuses des fautes dont ils se sont rendus coupables. L'exagération de leurs craintes à cet égard, une fois connue des deux Cabinets libéraux, c'est sous l'égide de la paix que ceux-ci ont accumulé les chances de la guerre, et que leur complicité de fait s'est accrue par des compromissions journalières. Ce mauvais jeu devra trouver une fin, et ce n'est que par une forte détermination, prise en pleine connaissance de cause par les trois Cours, que ce but pourra être atteint. Si la peur est mauvaise conseillère, les apparences de la peur sont bien pires encore dans leurs effets. Ce sont elles qui ont contribué à pousser dans des voies très-dangereuses les deux administrations anglaise et française, qui peuvent, bien moins que celles de tout autre grand État, penser sérieusement à une guerre offensive.

Je résume le présent travail dans le peu de mots suivants:

Union de fait et hautement reconnue des trois Cours dans l'affaire belge;

Démonstration que la scission morale, de même que la scission matérielle qui, à l'égard de cette affaire, pourrait jamais exister entre les cinq Cours, serait l'œuvre de la minorité;

Décision bien arrêtée des trois Monarques de ne couvrir de leur assentiment aucune entreprise purement de fantaisie ou d'éclat de la part des deux Cours maritimes;

Enfin, prise en considération par les trois Cours de l'attitude matérielle qu'elles se décideront à adopter à l'égard des éventualités futures qui pourraient être amenées dans l'affaire belge par les deux autres Puissances.

Dans cette marche, mon Prince, devra se trouver le salut général encore possible. L'attitude correcte et sévère des grands corps politiques n'a jamais encore manqué son effet, et s'il devait en être autrement dans le prochain avenir, le fait ne prouverait autre chose, sinon qu'en réalité l'Europe est arrivée à un point de démence où il n'y a que la force qui puisse encore sauver ceux qui ont tout fait pour en neutraliser l'abus.

P. S. — Le Baron de Werner vient de m'envoyer vos rapports du 8 de ce mois, et en même temps la résolution que le Roi a prise à l'égard des dernières dépêches de Londres. Je ne trouve rien à ajouter à mon présent travail qui vaille la peine d'arrêter le courrier. Vous avez parfaitement agi en vous prêtant à la demande de M. Ancillon et en écrivant, ainsi que vous l'avez fait, à La Haye et à Londres*).

Metternich an Trauttmansdorff in Berlin (W.-A.) Wien, 13. November 1832.

1101. Il suffit que le soi-disant libéralisme se mêle d'une chose pour qu'elle ne puisse plus avoir d'autre résultat que de conduire au désordre. Cette vérité est journellement constatée

*) Wie bekannt, ſchloſſen England und Frankreich am 14. October einen Separatvertrag zu dem Zwecke, Holland durch einen Angriff zu Waſſer und zu Land zur Annahme des Friedensvertrages vom 15. November zu zwingen, blokirten die holländiſchen Häfen und eine franzöſiſche Armee unter Marſchall Gerard belagerte die Citadelle von Antwerpen, deren Commandant, General Chaſſé, am 23. December capitulirte, worauf die franzöſiſche Armee aus Belgien abzog. D. H.

par l'expérience; les constitutions prétendues libérales ne remplissent pas le but réel de toute constitution; elles sont privées de durée, car elles pèchent nécessairement par les bases; il en est de la politique comme de l'administration: ou bien elle fait abstraction des principes du droit des gens, ou elle fausse ces principes, quand elle semble s'appuyer sur eux. Les deux dernières années ont été particulièrement riches en preuves de ces vérités, et il devra me suffire de citer à leur appui les interprétations données par les Cabinets anglais et français aux principes de non-intervention et de neutralité, si peu sujets de leur nature à des interprétations erronées et encore moins à des applications facultatives.

Ce qui est vrai à l'égard des principes ne l'est pas moins relativement au choix et à l'emploi des moyens et des formes. La marche que l'affaire belge a suivie dans le sein même de la Conférence en offre des preuves multipliées.

L'usage des réunions diplomatiques est en grande partie, je dois en convenir, l'œuvre du Cabinet autrichien. Convaincus que les affaires ne se traitent jamais avec plus de facilité qu'à la table ronde, nous avons provoqué, dans le cours des années qui ont suivi la Restauration en France, des réunions de ce genre, et l'expérience a prouvé combien ce mode de combiner des affaires difficiles de leur nature était avantageux. La présence des Monarques personnellement amis, le contact entre les chefs des Cabinets liés par une confiance réciproque, ont dû conduire à d'utiles résultats.

Mais il en est des réunions diplomatiques comme de toute autre institution; pour être utiles, elles ont besoin d'être soumises, quant à leur objet, à des règles sévères, et quant à leur conduite, à ce que je ne puis mieux qualifier que par l'idée généralement attachée au mot de discipline. Ce n'est ni à des règles ni à une discipline que voudra jamais s'assujettir la politique de certains Gouvernements, et c'est pour cette raison que les hommes de désordre se sont rencontrés depuis longtemps dans un sentiment commun de haine pour les réunions diplo-

matiques utiles, sans avoir pour cela renoncé à l'emploi de ce moyen, pourvu qu'il ait lieu en dehors des règles. Ne les voyons-nous pas suivre une même marche en toute chose? Ne s'approprient-ils pas toutes les dénominations communes, et ne s'en servent-ils pas comme d'un voile à l'ombre duquel ils poursuivent plus à l'aise leurs plans de destruction universelle?

Abordons ce qui est relatif à la Conférence de Londres, et voyons si ce que nous venons d'établir en fait n'est pas directement applicable à la marche de cette réunion des cinq premières Puissances de l'Europe.

La Conférence s'est, pour ainsi dire, spontanément établie à Londres. Les trois Cours continentales y sont entrées de confiance. Son but véritable n'a jamais été défini. „La Belgique s'est révoltée, il faut arranger l'affaire"; nous n'avons du moins jamais entendu préciser d'autre formule, et rien ne jette plus de confusion dans les affaires que les formules générales!

La Conférence aurait dû suppléer à ce que n'ont point fait les Cabinets; en se réunissant, elle aurait dû commencer par étudier l'objet commis à ses soins, et définir ensuite les limites de sa compétence. Tout tribunal est obligé de le faire, car le tribunal universel serait de sa nature un être monstrueux. Rien de tout cela n'est arrivé; la Conférence s'est réunie dans le but d'arranger l'affaire; mais laquelle? Celle de Sa Majesté Néerlandaise, ou bien l'affaire des révoltés belges? Il serait difficile, ce me semble, de répondre d'une manière précise à cette question; car, autant qu'il m'en souvient, le plénipotentiaire français était dans l'intérêt de la révolte; ceux de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, dans celui du Roi des Pays-Bas, c'est-à-dire, dans celui des principes conservateurs invariablement professés par leurs Cours. Le plénipotentiaire anglais seul s'est tenu longtemps dans le vague auquel prêtent toujours les mots qui ont une acception générale. Il a voulu voir l'affaire s'arranger. Les trois directions, — ou pour

parler avec plus de précision, les deux directions, car la troisième n'en est pas une, — ont continué à marcher de front jusqu'à la signature du traité du 15 Novembre 1831. A dater de ce jour, la compétence que la Conférence se reconnut de fait, ce fut celle de créer le Royaume belge avec le plus d'égards possibles pour le maintien de la paix générale!

En me bornant à cette esquisse sommaire, je n'entends faire des reproches plus particuliers ni aux Cabinets eux-mêmes ni à leurs plénipotentiaires et je m'en abstiens non parce qu'une partie de ces reproches retomberait sur nous-mêmes, mais parce qu'ils seraient ou injustes ou parfaitement inutiles. Ils seraient injustes, parce que dans les choses l'expérience ne précède pas les bases sur lesquelles elle repose, et que les Cours n'ont pu prévoir aussi clairement que cela leur est démontré aujourd'hui les résolutions étranges du Cabinet anglais! La distance qui séparait les représentants des trois Cours continentales de leurs commettants aurait dû sans doute les engager à user de plus de circonspection, afin de ne pas placer, ainsi que cela a eu lieu, leurs Cabinets à la remorque de la confusion anglaise et française; leur erreur doit être attribuée en grande partie à des calculs en faveur du maintien de la paix et du bon accord entre les alliés, trop étendus sans doute dans leurs effets, mais excusables par suite de mainte découverte qui restait à faire sur la valeur morale du Cabinet réformiste. Je n'accuse ainsi personne.

Mais que la leçon ne soit pas perdue! Plus jamais de Conférence comme celle de Londres! La souveraineté est inaliénable; elle ne doit jamais être déléguée à des négociateurs, à moins que ceux-ci ne soient explicitement désignés, déclarés et reconnus comme des arbîtres. Que sont les membres de la Conférence à Londres? La Conférence elle-même, quels sont ses droits? A-t-elle été appelée à exercer une intervention bienveillante, ou bien a-t-elle été investie du rôle d'arbître? Dans notre pensée, elle n'a jamais eu une autre attribution que la première; et nous croyons notre pensée juste, car en saine

logique, l'arbitrage ne peut être exercé qu'entre deux choses existantes, et non pas entre un ancien État riche en droits acquis et des provinces en révolte. La Belgique existe pour deux Cours depuis le jour où celles-ci ont ratifié sans aucune réserve le traité du 15 Novembre 1831. Elle n'existe que conditionnellement pour les trois autres Cours, vu que ces dernières ont attaché des réserves à leurs ratifications. Les plénipotentiaires des cinq Cours n'ont pas moins continué leur marche commune; la confusion a dû devenir inextricable, et cette force des choses qui dépasse les facultés humaines a maintenu les droits immuables!

Le risque de voir se former une Conférence nouvelle, semblable à l'ancienne, n'existera pas à la suite des événements qui devront résulter du rejet des dernières propositions faites par Sa Majesté Néerlandaise. Les questions seront placées autrement, et celles surtout qui se débattent entre l'Angleterre et la France devront éprouver de grandes modifications, soit par suite d'une guerre heureuse pour la Hollande, soit dans le cas où celle-ci serait compromise par cette lutte. L'objet de la négociation sera pour le moins clairement défini, et le rôle que les trois Monarques auront à y jouer ne saurait être précisé d'avance. Ce qui doit l'être dès ce jour, c'est que les hommes qu'ils emploieront à cette besogne ne soient pas lancés dans le tourbillon de l'affaire sans des instructions véritablement suffisantes.

Ce qui importera en tout état de cause, c'est que tout ce qui a trait à l'affaire belge soit concerté entre les trois Cours dans un point central, et à cet effet nous proposons de nouveau que le centre de cette entente soit établi à Berlin.

Dans peu de jours je pourrai vous en dire davantage. Je prie Votre Excellence de communiquer la présente dépêche à M. Ancillon. Elle est plus longue que je n'aurais voulu, mais le vague dans les positions n'est pas facile à traiter. Ce qui est certain, c'est que les inconvénients immenses déjà produits par l'affaire belge se trouvent à nos yeux en partie compensés par le nouveau lien qu'elle a formé entre les trois Cours.

P. S. — Je viens de recevoir votre rapport du 8 Novembre. Il me prouve que le doute exprimé par la présente dépêche sur l'efficacité des dernières réponses du Cabinet prussien commençait également à être conçu à Berlin. Il en aura été surtout ainsi après la réception des rapports de M. le Baron de Werther dont parle M. le Comte Apponyi. Il me serait impossible, avant l'arrivée des premières nouvelles de Londres, de vous écrire plus que je ne l'ai fait aujourd'hui.

Vous me dites dans votre rapport du 8 que l'on aurait à Berlin des renseignements qui prouveraient que des inquiétudes commenceraient à se produire à Paris, à mesure que le jour de l'exécution approche. Je ne doute pas du fait. Si je ne me trompe, des lettres particulières de Lord Palmerston à sir Frédéric Lamb portent le même indice relativement au Cabinet anglais. Tout va devenir clair, et il nous faut attendre ce moment pour être enfin fixés sur le plan que nous pourrons avoir à suivre.

Metternich an Clam-Martinitz*) in Berlin (Privatschreiben) Wien, 13. November 1832.

1102. Die niederländische Geschichte ist eine ab ovo verdorbene. Sie ist es durch den groben Fehler des preußischen Kabinetes, daß sich dasselbe nicht gleich bei ihrem Ausbruche mitten hineingeworfen hat, wie wir es in die italienischen Rummel gethan haben. Dort, wo die erste Kraft sich nicht zeigt, geben die secundären Kräfte nichts aus. Der Gang, den die belgische Geschichte einhielt und den sie nie wieder ablegte, ist Folge des eben bezeichneten Fehlers. Die Vereinigung der Niederlande mit Holland war eine Congreß-Entscheidung und eine der wichtigsten. Preußen und England hatten das größte Interesse, sie aufrecht zu erhalten; in der vollkommensten Solidarität, aber in der zweiten Linie des Interesses, standen Oesterreich und Rußland; der deutsche Bund jedoch mußte als eine partie principale betrachtet werden. Am Tage des Ausbruches der Revolte hätte Preußen dem

*) Graf Clam-Martinitz war mit einer auf die Organisation der deutschen Bundesarmee sich beziehenden besonderen Mission in Berlin betraut. D. H.

König der Niederlande Hilfe anbieten und, hätte er sie nicht gewollt, ihm selbe aufdringen sollen. Zugleich hätte Preußen in Vollmacht des deutschen Bundes das Luxemburgische Gesammtgebiet besetzen sollen. Denken Sie sich Maestricht, Venloo und die Maas besetzt durch preußische Truppen und das Luxemburgische ebenfalls, die holländischen Garnisonen der ersteren dieser Plätze frei in ihrer Bewegung — wie hätten die Dinge sich alsbald anders gestaltet? Gefahr für einen Krieg mit Frankreich war nicht denkbar, denn, wenn diese heute kaum besteht, um wie viel weniger bestand sie im Jahre 1830; und wäre es damals zum Kriege gekommen, wie Vieles wäre nicht gerettet worden!

Dies sind historische Betrachtungen, welche für das, was nun zu geschehen hat, keinen Werth haben und deshalb auch nicht erörtert werden sollen. Das, was Ancillon nun eingeleitet hat, ist das Rechte. Weiter gehen, schiene mir nicht gut, denn das Feld ist zu wenig bekannt. Jeder Tag muß Aufschlüsse bringen und sie können unerwarteter Art sein. In solchen Lagen kann man nichts Besseres thun, als sich auf die Grundlage einer vollkommen moralischen Correctheit stellen, zugleich aber materielle Kräfte sammeln. Ich spreche in meiner Depesche den Satz aus, daß im Falle die Besetzung von Venloo nicht stattfinden sollte (und Alles beweist mir, daß die Franzosen darauf zielen), die preußischen Streitkräfte an der Maas sich verdoppeln müssen; das Occupations-Corps soll in eine Observations-Armee verwandelt werden.

Wie die diplomatischen Negociationen, im Falle der holländisch-französische Krieg ausbrechen sollte, in der Folge zu führen sein werden, hierüber konnte ich nur negativ sprechen; wie sie bisher geleitet wurden, darf es fernerhin nicht mehr geschehen, dies muß jedem Vernünftigen deutlich sein; die Art, der Ort, die Menschen — alle diese Details müssen der Entwicklung der Sachen vorbehalten bleiben.

Ich zweifle keineswegs, daß der Herr Fürst von Wittgenstein, sowie der Herr Graf von Lottum alle diese Gefühle theilen werden. Dem Ersteren bitte ich meine aufrichtige Erkenntlichkeit über dessen mir sehr schmeichelhaftes und der gemeinsamen Sache sicher nützliches Vertrauen zu bezeigen. Daß ich in den Dingen nichts suche, als das

gemeinſame Gute, iſt heute den braven Leuten zu Berlin recht bekannt; in dieſer Ueberzeugung finde ich wahre Kräftigung für mich.

Lebt noch geſunder Menſchenverſtand zu London, ſo iſt die holländiſche Frage cum bonis geſchlichtet worden. Iſt derſelbe gänzlich verſiegt, ſo können ſich ganz eigene Scenen ergeben. Ich rechne, bis zum 15. d. Mts. ſpäteſtens Endreſultate zu erhalten. In einem jeden Falle nur feſtes Zuſammenhalten und kein Abweichen von den Grundſätzen! Dies iſt mein Morgen- und Abendgebet!

Metternich an Trauttmansdorff in Berlin (D.) Wien, 8. December 1832.

1103. J'ai laissé écouler plusieurs jours avant de me livrer au présent travail, vu l'impossibilité dans laquelle je me sentais de lui donner toute la maturité qu'il exige.

Ce n'est pas, en effet, du soin de régler des objets épars et confus que je me sens la force de m'occuper sérieusement, avant qu'il me soit possible de saisir un point de vue fixe et qui puisse s'étendre au delà de simples généralités. Tout ce qu'il a été en mon pouvoir de faire et de dire, je l'ai consigné dans les expéditions que je vous ai successivement adressées dans le cours des dernières semaines. La Prusse, qui par sa position se trouve être des trois Cours continentales la plus avancée, s'est vue forcée par les circonstances de prendre une attitude plus décidée. Avant de s'arrêter à un parti positif sur quelques questions plus importantes, le Cabinet prussien nous a témoigné le désir de connaître notre opinion à leur égard, et nous n'avons pas hésité à répondre à sa confiance autant que cela était en notre pouvoir. Tout ce qu'il a été possible de sauver dans une affaire gâtée, l'a été par la sage détermination qu'a prise Sa Majesté Prussienne de rassembler une force armée dans la direction de la Meuse; vous êtes témoin, Monsieur le Comte, de l'extrême valeur que, dans l'intérêt de la cause commune, nous avions de prime abord attachée à lui voir prendre cette décision. Le fait principal accompli, il est arrivé ce qui devait arriver; les décisions subséquentes se sont trouvées réduites d'elles-mêmes à de simples

questions de détail, et parmi ces questions, la plus importante a été décidée par le Cabinet prussien d'une manière entièrement correcte. En acceptant la première offre qui lui avait été faite d'occuper certains territoires hors des frontières prussiennes, le Roi avait raison sans doute, mais Sa Majesté a également eu raison de refuser son adhésion à la proposition subséquente, proposition plus qu'insidieuse et qui a servi à démasquer le mauvais jeu diplomatique sur lequel elle était basée. Rien n'est clair aujourd'hui comme ce jeu, et si, d'une part, il sert à apprécier la valeur qu'il est permis d'accorder à la politique du Cabinet français, il prouve, d'un autre côté, que les Ministres anglais ont fait un pas immense sur un terrain aussi peu conforme à l'esprit de la nation.

Aujourd'hui que l'affaire d'Anvers est engagée; que la Conférence de Londres n'existe plus virtuellement; qu'une armée d'observation prussienne se trouve placée dans la direction de la Meuse, et qu'elle est destinée à y rester provisoirement stationnée, il est devenu possible de tirer une ligne entre le passé et l'état dans lequel les choses sont placées dans le moment actuel; on peut également jeter un coup d'œil sur l'avenir et asseoir une opinion sur l'attitude qu'il conviendra désormais aux trois Cours d'adopter.

Nous nous permettrons d'aborder cette question de l'attitude qu'elles devront prendre, et d'exprimer à cet égard notre pensée avec la franchise et l'abandon qui caractérisent si heureusement toutes les relations entre les trois Monarques et leurs Cabinets.

L'affaire belge, cette affaire qui occupe les cinq Cours depuis plus de deux ans, et qui, de manière ou d'autre, aurait dû être vidée en peu de semaines, n'aura pas fait un pas en avant par les résultats, quels qu'ils soient, de l'opération française sur Anvers. En effet, que la citadelle soit prise dans un court espace de temps ou que son siége traîne en longueur, l'affaire même ne s'en trouvera pas plus avancée. Il importe, sous tous les points de vue pratiques, d'établir cette

vérité; car s'il est possible et même probable que de cette folle entreprise il naisse des complications impossibles à préciser d'avance, il n'en est pas moins vrai que ces complications appartiendront bien plus à l'épisode auquel l'affaire belge n'aura servi que de cadre, qu'à l'affaire principale elle-même.

L'affaire belge doit être regardée comme momentanément suspendue. Ce fait une fois clairement posé et unanimement admis, il en résultera pour les trois Cours la possibilité de fixer avec précision l'attitude respective qu'elles auront à prendre dans l'affaire de la pacification future, lorsque les circonstances leur permettront d'y prendre part de nouveau.

Afin d'atteindre ce but, il sera nécessaire que les trois Cabinets se dégagent avant tout des errements du passé. Ils devront à cet effet se décider:

1° A établir entre eux une solidarité entière d'explications et d'action;

2° A ne point placer leurs plénipotentiaires pour la négociation future dans une attitude aussi avancée que l'a été celle qu'ils se sont laissé entraîner à prendre dès les premiers travaux de la Conférence.

Nous regardons le premier de ces objets comme décidément arrêté, et comme il n'y a que le second qui exige des développements pour pouvoir être mis utilement en pratique, nous nous permettons d'entrer à ce sujet dans quelques explications.

L'attitude nouvelle des trois Cabinets dans l'ancienne affaire devra être prise en considération sous le double point de vue, du point de départ dans l'affaire, et de la suite à lui donner.

Pour atteindre avec utilité le premier de ces buts, il sera indispensablement nécessaire de faire choix d'un foyer d'entente préalable entre les trois Cours. Dans ce foyer devront être pesées et arrêtées les bases des instructions que devront recevoir les plénipotentiaires, et c'est également de lui que,

par la suite, devront émaner les directions sur les points de conduite essentiels.

Nous avons déjà plus d'une fois exprimé notre sentiment sur la nécessité d'éviter à l'avenir et pour toujours la forme d'une conférence pareille à celle qui, dans le cours des deux dernières années, s'est tenue à Londres, et cette interdiction, nous l'appliquerons immédiatement à l'affaire belge, lorsqu'il s'agira de la reprendre. Afin d'expliquer clairement notre pensée sur cette nécessité, nous chercherons à démontrer avec précision la différence notable que nous reconnaissons exister entre une conférence et une négociation dans les formes anciennement connues, ainsi que les inconvénients graves et de si grande conséquence qui se trouvent attachés à l'existence d'une conférence, inconvenients que n'offrent pas les négociations ouvertes et suivies dans les formes habituelles.

Au fait de l'établissement d'une conférence, forme entièrement nouvelle en diplomatie, et qui pour la première fois a été mise en usage pour l'affaire grecque, se rattache tout naturellement l'idée d'une sorte d'autorité constituée. Les conséquences de l'existence d'une autorité de cette nature sont patentes. Tout corps politique constitué a besoin pour se soutenir d'une large somme de droits positifs; ces droits, si on ne commence pas par les lui accorder, il ne tardera pas à se les arroger. Aussi avons-nous vu bientôt la Conférence de Londres grandir et s'émanciper même de ses commettants. Quant à nous, nous avons le sentiment que nos plénipotentiaires ne nous ont plus appartenu, tout comme nous avons pensé qu'il eût été impossible de prévenir ou d'arrêter les conséquences inévitables de cet inconvénient, qui ne provenait ni de la volonté de l'individu ni de celle du Cabinet, sans exposer l'affaire confiée à la conférence à ne pouvoir plus marcher, ou à péricliter à nos propres dépens comme à ceux de la cause générale. A ce fait pénible s'ajoutent d'autres considérations non moins graves et dangereuses dans leurs conséquences. Des corporations ne tardent pas à se créer des intérêts à part; elles

vivent d'antécédents et de règles particulières. Le jugement qu'elles portent sur les affaires en général se ressent toujours de l'influence qu'exercent sur elles des calculs relatifs à ces intérêts; pour qu'une corporation prospère dans ses entreprises, elle a toutefois un besoin absolu de pouvoir disposer d'une somme de moyens d'action qui la mettent en état de les protéger et d'en assurer le succès. Or, de quels moyens d'exécution a pu disposer la Conférence de Londres, elle qui, entraînée par la force des choses à de fausses conceptions et à des mesures extrêmes, aurait eu besoin, pour réussir dans les voies où elle s'etait engagée, d'avoir à ses ordres les forces matérielles des cinq Puissances, y compris celles de la Confédération germanique tout entière; elle qui, pour compléter son œuvre, aurait dû pouvoir tenir à volonté telle ou telle Puissance prépondérante en échec et faire mouvoir telle autre selon son bon plaisir!

Le jour où il s'est agi d'employer la force, deux Cours ont dû se détacher de la Conférence et par cela même rompre son unité. Au moment où il en a été ainsi, la Conférence, ce status in statu en Europe, s'est aussitôt dissipée en fumée.

Ce n'est plus l'ancienne conférence qui devra reprendre la conduite de l'affaire. Il faudra établir une négociation dans les formes consacrées par les usages de tous les temps. Dans quel lieu cette négociation devra-t-elle être établie? Cette question me semble devoir être décidée d'après des règles également connues.

Le point le plus avantageux à fixer pour une négociation est celui dont les intérêts et les moyens d'action sont les plus rapprochés. Dans la présente occurrence, ce point serait sans aucun doute La Haye.

Si des raisons quelconques rendaient impossible le choix de cette capitale, on devrait se presser de désigner un lieu tiers, et on devrait consulter alors avant tout les distances relatives des divers points d'où devront partir les instructions.

La ville de Londres est un point excentrique. La présence du Cabinet anglais place d'ailleurs les négociateurs des autres Cours dans une attitude subalterne relativement à celle du plénipotentiaire de cette Puissance. Cette considération est d'autant plus digne d'égards que c'est précisément le Cabinet anglais qui est le plus éloigné de la ligne d'une saine politique, et que la proximité entre Paris et Londres exerce une influence particulièrement dangereuse sur la conduite des affaires dans la dernière de ces capitales. Nous croyons qu'Aix-la-Chapelle serait l'endroit le plus convenable pour y réunir les plénipotentiaires des cinq Cours avec ceux des Pays-Bas et de la Belgique.

Dans le cas enfin où les Cours de Grande-Bretagne et de France dussent se refuser absolument à déplacer de Londres la future négociation, il nous semble que les trois Monarques devraient se déclarer prêts à y prendre part de nouveau, mais sous les conditions expresses suivantes:

1° Que les affaires ne seraient plus conduites dans la forme de la conférence telle que celle-ci existait dans les derniers temps, mais sous la réserve expresse d'une parité entière dans la position des plénipotentiaires de toutes les Cours intervenantes dans la négociation;

2° Que, par suite de cette décision, les négociateurs devront être munis d'instructions spéciales et de pleins pouvoirs formels;

3° Que le premier soin qu'auraient à prendre les plénipotentiaires serait de convenir du mode le plus utile de traiter, dans l'intérêt de la plus prompte conclusion possible, de la pacification commise à leurs soins.

Il est clair, Monsieur le Comte, que de cette mesure il ressortirait des conférences régulières; et nous faisons, en notre âme et conscience, une notable différence entre un corps constitué s'appelant la Conférence et une réunion de négociateurs conférant entre eux. Dans le premier cas, la Conférence est la chose; dans le second cas; les conférences ne sont que le moyen. A Londres, les négociations ont eu lieu

entre la Conférence et les plénipotentiaires des deux parties principales; elles devront par la suite s'établir entre ces mêmes parties sous l'intervention des plénipotentiaires délégués à cet effet par les cinq Puissances. Dans cette différence de position se trouve la clef des soixante-dix protocoles, de ces œuvres informes, contradictoires et compromettantes en pure perte pour tous ceux qui ont eu le malheur de prendre part à leur pénible confection.

Une difficulté semble se présenter ici, c'est de mettre en contact direct les plénipotentiaires néerlandais et belges; mais ce cas n'a-t-il pas lieu dans toutes les négociations qui ont des cessions pour objet? Entre belligérants, les parties adverses négocient, sans que pour cela elles soient en paix et bonne amitié, et si nous sommes les premiers à reconnaître la différence fondamentale qui existe entre deux parties belligérantes souveraines, et un Souverain et ses sujets révoltés, nous n'admettons pas moins que, vu le point où a été amenée l'affaire du jour, par le fait de l'admission virtuelle par Sa Majesté Néerlandaise du principe comme du fait de la séparation, et par suite de la reconnaissance effectuée ou admise du nouveau Roi des Belges par les Cours intervenantes, la question, à quelques nuances près, est déjà déplacée de son terrain primitif, et qu'elle peut et doit ainsi être traitée dans les voies et dans les formes ordinaires.

Un point non moins important à décider, c'est celui d'un centre d'entente entre les trois Cours continentales. Nous avons déjà adressé à cet égard un appel à nos alliés, et nous nous sommes prononcés pour Berlin. Nous développerons maintenant notre pensée à ce sujet avec plus de précision.

Les trois Monarques veulent, à l'égard de l'affaire belge, une même chose. Il s'agit encore de fixer les conditions de la séparation des deux Royaumes, et non de prononcer le fait de la séparation. Des trois Cours, celle de Prusse se trouve sur la ligne géographique la plus avancée, et sa capitale est à la fois placée au centre des communications directes entre

les trois Cabinets et de celles avec La Haye, Aix-la-Chapelle ou Londres.

La nouvelle négociation devra commencer là où les travaux de la Conférence n'ont même point su finir: par la décision claire de la séparation des deux Royaumes et par leur délimitation territoriale précise. Cet objet placé déjà hors de discussion entre les trois Cours, ne réclame plus de leur part une entente spéciale; cette entente se bornera au choix des termes dans lesquels devront être conçues les instructions uniformes à donner à ce sujet à leurs représentants.

A l'exception du taux du péage de la navigation sur l'Escaut, les autres questions encore indécises sont évidemment de nature à devoir être traitées et arrêtées entre les deux parties contendantes. Les seules instructions que nous reconnaissons pouvoir donner à cet égard à notre plénipotentiaire se bornent à lui recommander de mettre tous ses soins à se placer et à se maintenir sur une ligne d'équité stricte.

La partie des instructions relatives à ces diverses questions ne me paraît présenter aucun embarras. Ce qui importe, c'est que les représentants des trois Cours se maintiennent sur une même ligne de conduite.

Si le Cabinet prussien voulait dès ce moment jeter sur le papier ses idées sur les directions à donner relativement à ces différents points, nous accueillerions son projet avec une véritable reconnaissance. Les trois Cours auront le temps matériel nécessaire pour l'examiner et pour prendre une décision. Afin de s'en assurer toutefois d'une manière positive, il suffirait que les Représentants des Cours d'Autriche et de Prusse à Londres reçussent sans retard l'ordre de ne plus se considérer comme autorisés à prendre part à aucun travail relatif à l'affaire belge sans directions spéciales. Ce à quoi les trois Cours continentales peuvent s'attendre pour le moins de la part des deux Cours qui, par leur action isolée, ont de fait rompu l'unité de la Conférence, c'est à une invitation nouvelle de se réunir avec elles dans le but de conduire à sa fin l'affaire qu'elles auront

tenue en suspens. Ce serait dans la réponse à faire à cette invitation que pourrait trouver place la décision à laquelle se seraient arrêtées les trois Cours sur le nouveau mode de la négociation.

Die Politik des Zuwartens.

1104. Metternich an Bombelles in Turin (Vertraul. Schreiben) Wien, 27. December 1832.

1104. La vérité pratique, la seule applicable aux positions du jour, c'est la nécessité d'attendre le développement des événements. Je sais, et personne ne le sent plus que moi, tout ce qu'il est possible d'objecter contre cette thèse. La première objection est celle-ci: a-t-on bien fait de réduire la position des Puissances à une attitude pour ainsi dire passive, plus compromettante pour elles et pour la chose publique que ne l'eût été une attitude opposée? Je répondrai: Cette phrase ne renferme pas une objection, mais elle a la valeur d'une question; et je suis prêt à ajouter que personne ne regrette plus que moi que les Puissances n'aient point adopté à l'époque des glorieuses journées, un autre système de conduite que celui qu'elles ont suivi. J'éprouve d'autant moins de gêne à faire cet aveu, que la faute ne pèse pas sur notre Cabinet. Je conviens en même temps que le respect que nous portons à l'union la plus intime entre les Cours ne nous permettra jamais d'attacher à nos regrets la valeur de reproches. Ce n'est point, au reste, à la suite de la révolution de Juillet qu'a été commise la plus grande faute. Elle tire son origine du trop peu de valeur qu'en plus d'un lieu on a attachée à la situation de la France bien antérieurement à l'explosion de ce funeste événement. Quittons le terrain toujours stérile de la polémique, et plaçons-nous sur celui plus utile de la pratique.

La grande, la véritable objection à faire contre le système, c'est la difficulté de soutenir pendant un temps indéterminé un état de choses qui n'est ni la guerre ni la paix!

La réponse à cette objection est facile: On ne saurait faire autrement! Qu'une Puissance essaye de sortir de l'attitude expectative; elle se hâtera d'y rentrer, s'il en est temps encore et si l'épreuve qu'elle aura tentée n'a pas brisé ses moyens de résistance les plus nécessaires. Le mal inhérent à cette position ne porte pas uniquement sur les défenseurs du bon droit et de la bonne cause; il est non-seulement commun à leurs adversaires, mais il pèse même davantage sur ceux-ci, car le temps est le plus dangereux ennemi de ceux qui n'ont qu'une existence éphémère. La fin du désordre du jour ne peut arriver que par deux voies; celle de la force, ou celle de la faiblesse. La première, c'est la guerre; la seconde, l'affaissement du mal dans les foyers d'où il tire son aliment. Par son attitude calme, l'étranger sert la seconde de ces chances; je regarde son succès comme peu assuré, peut-être même comme peu probable. Mais comme il ne s'agit pour aider au succès de cette chance que de continuer à avancer sur la ligne que suivent les Puissances, il serait inutile de s'en occuper dans une direction différente, si ce n'est en cherchant à empêcher que, dans leur marche, elles ne vinssent à commettre des fautes. Cette chance est donc celle qui ouvre un champ plus vaste à la pensée, et elle est dès lors également la plus digne de l'occuper.

Dans la situation morale où se trouve la France, la plus grande faute que pourraient commettre les Puissances serait d'attaquer ce pays. Une guerre offensive dirigée contre la France doublerait ses moyens matériels et jetterait forcément le Gouvernement dans la direction de la gauche. Si la nation n'était pas aussi dégoûtée qu'elle l'est de l'anarchie, le risque serait moins grand; l'anarchie n'est pas une bonne arme défensive, mais qui pourrait répondre qu'elle ne finisse par tout envahir? Quant à moi, je pense que très-probablement il en résulterait une union plus forte entre la nation et le Gouvernement, et non la chute de celui-ci. J'ai, — je l'avoue, — une bien faible opinion de la Vendée et du Midi, très-chaud et

toujours prêt sans doute à se prêter à un coup de main, mais nullement susceptible d'une organisation compacte dans un sens utile. Quelques milliers d'hommes de parti qui s'entre-tuent n'empêchent pas les masses armées de se lever pour la défense de leurs foyers lorsqu'ils sont attaqués.

La guerre défensive est ainsi la seule qui offrirait aux Puissances des chances de succès. Plus elles doivent leur paraître assurées, et moins le Gouvernement français pourrait-il s'exposer à hasarder une guerre offensive. Mais la force des choses placée hors de sa volonté ne peut-elle pas l'y exposer pour ainsi dire malgré lui? C'est une question que certes je ne saurais prendre sur moi de décider; mais je me garde bien de ne pas l'admettre comme pouvant se présenter d'un jour à l'autre. C'est cette chance que nous ne cessons d'avoir en vue. Veuillez attacher à ce mot la valeur que nous y mettons; on peut fixer un objet avec les yeux de la peur, ou avec ceux d'une calme assurance.

Nous ne sommes pas accessibles au premier de ces sentiments.

Vous trouverez dans cette courte esquisse le tableau le plus exact de notre attitude politique. Tout ce que nous disons, déclarons, faisons, tire son origine de cette attitude. Confrontez les faits et vous ne douterez pas de la vérité de cette assertion.

L'année où nous allons entrer sera, selon toutes les apparences, une époque décisive. La patience s'use chez les hommes, mais les choses aussi ont de l'impatience.

Comment se dérouleront-elles?

Tout est couvert d'un voile à l'entrée de l'année nouvelle. Quel sort attend le Gouvernement français? Ce que j'en pense, s'il était attaqué par l'étranger, je viens de vous le dire; c'est faire l'aveu que j'ignore parfaitement ce qui sera réservé à l'administration actuelle, qui manque de toute base solide, lorsqu'elle restera abandonnée aux passions haineuses, à la convoitise libérale des factions et à la lassitude des masses.

Quel sera le sort du Ministère Grey? Les élections semblent lui assurer la majorité dans la Chambre des communes. Mais le calcul qui porte sur des hommes se montrera-t-il exact le jour où il devra être appliqué aux choses?

Je ne vous parle pas de l'alliance entre les deux administrations libérales. C'est une dérision. Dans le cas d'une guerre offensive de la part des Puissances, elle pourrait être une gêne, et nous vivons dans un temps où la différence entre la gêne et le danger n'est pas grande. Je n'y pense pas dans ses rapports avec la guerre défensive. Dans cette hypothèse, je n'entrevois qu'une Angleterre nulle, ou alliée de ses alliés naturels.

Que devons-nous donc conclure? Je vois que la saine raison nous conseille le maintien de l'attitude du jour. Je mentirais à ma conscience si j'allais au delà, et en ne me le permettant pas, je reconnais l'insuffisance de mes moyens.

Spitze. Dieser Zorn erschreckt mich ganz und gar nicht, bot mir aber den Anlaß, mit Clemens ein ernstes Wort über unser Fastenarrangement zu sprechen, um den etwas zu weit getriebenen Ansprüchen des diplomatischen Corps Schranken zu setzen. Wir beabsichtigen alle Sonntage wie früher Gesellschaft bei uns zu sehen und jeden Mittwoch eine diplomatische Soirée zu veranstalten. An den übrigen Tagen wird es uns freistehen, unsere Gäste nach Gefallen zu wählen.

— 27. Januar.

Abends hatten wir unsern angenehmen Raout. Die kleine Diplomatie blieb fest, sie ist wirklich erbost und kam nicht. Ich gebe mir den Anschein, dies nicht zu bemerken, was ihre empfindlichste Strafe ist.

— 30. Januar.

Clemens bekam Nachrichten aus London und Paris, die jeden Tag kläglicher werden.

— 4. Februar.

Ich speiste etwas früher, weil ich um $5^1/_2$ Uhr zur Erzherzogin Sophie gehen mußte. Ich hatte sie um eine Audienz gebeten, um sie zu meinem Balle einzuladen. Die Erzherzogin führte mich zu ihren Kindern. Erzherzog Franz ist sehr lieb, er plaudert viel, lacht und springt, scheint munter und geistvoll. Die Erzherzogin fühlt sich so glücklich in Gesellschaft ihrer Kinder, daß der Anblick Einem wohlthut.

— 11. Februar.

Alles, was man über den ungarischen Landtag hört, ist entsetzlich. Meine armen Landsleute sind wirklich verrückt, sie wissen nicht, welch' schreckliches Unheil sie anstiften. Der Kaiser ist im höchsten Grade bekümmert und niedergeschlagen, wenn man mit ihm von diesen Dingen spricht. Ich halte das Uebel nicht für so gefahrdrohend, wie man sagt. Aber Alles, was geschieht, verschlimmert es. Der Kaiser wollte dem Bankette beiwohnen, das er morgen den Abgeordneten gibt, die zu seiner Beglückwünschung eingetroffen sind; da er jedoch vernahm, daß sie einen tendenziösen Toast auf ihn auszubringen beabsichtigten, so entschloß er sich, nicht zu kommen. Dies wird auf Jene, die den sehr triftigen Abhaltungsgrund nicht kennen, einen sehr schlechten Eindruck machen.

— 12. Februar.

Der Kanonendonner während des Hochamtes für den Kaiser weckte mich; der arme Clemens mußte früher aufstehen, weil die ganze Staatskanzlei und Diplomatie sich bei ihm versammelte, um Seine Majestät zu beglückwünschen. Ich stand erst um 3 Uhr auf, um die nöthigen Anstalten für den Abend zu treffen. Wir speisten allein, die Kinder waren bei meinen Eltern, weil unser Haus zu sehr in Unordnung war, um die ganze Familie zu beherbergen. Um $8^1/_2$ Uhr kamen schon Gäste und nach und nach füllten sich die Salons dermaßen, daß ich buchstäblich den Erzherzogen nicht entgegengehen konnte. Ich nahm im Saal Platz, um die Erzherzoginnen empfangen zu gehen, die von der Bastei her kamen; als ich aber die höchsten Herrschaften geleiten wollte, war es mir unmöglich, mir den Weg durch den Saal zu bahnen, der so voll und heiß war, daß man sich nicht rühren und Athem schöpfen konnte. Endlich gelang es mir, die Erzherzoginnen in den grünen Salon zu führen, von wo man sie für die Polonaise abholte. Clemens führte die Königin von Ungarn, der König folgte mit mir, dann kam der Palatin mit der Erzherzogin Sophie und die übrigen Erzherzoge schlossen sich an. Hierauf nahmen die Königin und die Erzherzogin auf dem Canapé des Saales Platz und der Tanz begann. Wunderbarerweise verschwand die Hitze und die Tänzer fanden Raum genug. Die Erzherzoginnen entfernten sich um $11^1/_2$ Uhr. Der Ball gestaltete sich wirklich in jeder Beziehung sehr schön.

— 16. Februar.

Clemens führte mit Alfred Potocki, Lamb und Sedlnitzky ein sehr interessantes Gespräch. Es betraf Fouché, die verschiedenen Umtriebe dieses Intriganten und Napoleon, der schließlich den Ränken desselben auf die Spur gekommen war. Clemens kommt gerne auf alle diese Vorfälle zu reden, die einst so bedeutsam und geheim gehalten waren, jetzt aber dem Gebiete der Geschichte angehören und den Beweis liefern, wie gerade und loyal unsere Handlungsweise zu allen Zeiten gewesen ist, eine Thatsache, die Niemand besser beurtheilen kann, als ich.

— 19. Februar.

Ich hatte ein langes Gespräch mit dem Nuntius bezüglich des Wunsches, den ich kaum im Innersten meines Herzens zu hegen wagte.

nämlich, Seine Heiligkeit bei meinem Kinde Pathenstelle vertreten zu sehen, eine Gunst, die mich so glücklich machen, um die mich aber selbst zu bewerben ich mir nie erlauben würde. Der Nuntius erwiederte, er nehme die Sache jetzt auf sich und werde sie zu vermitteln wissen. Ich fügte noch die Bitte bei, meinem Sohn, wenn mir Gott einen schenke, möchten die Namen Clemens Gregor beigelegt werden, weil ich wünsche, daß mein Kleiner der erste unter den Kindern meines Mannes sei, der seinen Namen trägt. Der Nuntius ging mit vollem Verständniß darauf ein und widmete dieser Angelegenheit die freundlichste Theilnahme.

— 7. März.

Der Altar, den der Papst Clemens zum Geschenke machte, um denselben in Königswart aufzustellen, ist angekommen. Er ist in einundzwanzig Kisten verpackt, wird jedoch leider sogleich weitergeschickt werden, so daß man ihn hier nicht besichtigen kann. Der Nuntius händigte Clemens die Breven des Papstes ein, welche herrlich sind, zuerst das wahrhaft rührende Schreiben, welches die Gabe begleitet, dann die sehr schönen Ablässe, die sich an den Altar knüpfen. Letzterer besteht aus Marmor und Porphyr der Basilika von St. Paul und enthält die Ueberreste eines kleinen Heiligen, Namens Bonifacius, der im Alter von fünf Jahren als Märtyrer starb. Diese Reliquie ist in einer Urne verwahrt. Clemens ist von diesem prächtigen Geschenke entzückt.

Ich ließ Daffinger zu mir kommen. Ich will von ihm das Porträt meines Mannes für Pilat malen und es auf einer goldenen Dose anbringen lassen. Dies wird ihm, hoffe ich, Freude machen und wahrhaftig, er verdient es auch.

— 27. März.

Bussierre sprach heute Abends mit meinem Mann über die türkische Angelegenheit. Er sagte, er betrachte gegenwärtig den Vorfall mit Admiral Roussin*) als ungeschehen. Clemens erwiederte ihm, es komme darauf an, wie Kaiser Nicolaus und die betheiligten Souveraine denselben ansehen würden.

---

*) Siehe darüber „Affaire Roussin" Nr. 1131. D. H.

— 30. März.

Windischgrätz besuchte uns nach Tisch. Er ist eben zum Feldmarschall-Lieutenant befördert worden, kommt von Prag und erzählte uns, daß der junge Herzog von Bordeaux dort außerordentlich gefällt. Man sagt, daß dieser Prinz in jeder Beziehung vorzüglich begabt sei.

— 6. April.

Clemens war schrecklich beschäftigt; er sandte einen Courier nach Paris, um dort die schönen (?) Erfolge der Unterhandlungen des Admirals Rousin mitzutheilen.

— 8. April.

Nach dem Frühstücke hatte ich eine lange Unterredung mit Dostal, dem Güterdirector meines Mannes. Ich will mich der Wirthschaft etwas ernstlicher annehmen. Es wird schwierig sein, Ordnung hineinzubringen, doch hoffe ich den Mißbräuchen wenigstens einigermaßen zu steuern.

— 15. April.

Da Clemens ein wenig Muße hatte, so sahen wir ein neues und sehr hübsches Stück auf der Wieden an, „Lumpacivagabundus"; Carl, Scholz und Nestroy, die drei besten Komiker, welche wir besitzen, spielen zusammen und leisten Vorzügliches. Wir unterhielten uns trefflich.

— 21. April.

Clemens, der die Nacht in seinem Schlafzimmer zugebracht, kam gerade, als ich von einem Knaben entbunden wurde, der sehr klein, aber frisch und gesund ist. Ich sah Clemens nie so zufrieden, es war ein wohlthuender Anblick. Seine Befriedigung war so groß, daß er keinen Augenblick für mich Besorgniß hegte.

— 22. April.

Papa ist angekommen und hat bei dem Kleinen Pathenstelle vertreten. Man gab ihm die Namen Clemens, Franz, Ferdinand, Lothar, Gregor, Bonifaz.

— 5. Mai.

Ich verließ zum ersten Mal mein Schlafzimmer, um mich in mein Kabinet zu begeben. Ich besichtigte meinen kleinen Clemens bei diesem Anlasse genau, er ist wirklich sehr klein, sieht aber gut aus. Ich theile nicht die allgemeine Meinung, welche seine Schönheit allzusehr

rühmt; nach meiner Ansicht ist er häßlich und ähnelt meinem armen Bruder Joseph; dagegen ist Melanie niedlicher als je.

— 12. Mai.

Clemens brachte mir diesen Morgen Sainte-Aulaire. Er hat ein vornehmes Aussehen und feine Manieren und scheint der alten Schule anzugehören.

— 15. Mai.

Heute erreicht Clemens sein sechzigstes Jahr. Möge ihn Gott noch lange für unser aller Glück erhalten! Richard hielt eine schöne französische Ansprache, Melanie wollte nicht einmal „lieber Papa" stammeln, obschon ihr dies nicht allzu schwer gewesen wäre.

— 27. Mai.

Mein Mann wurde Nachts mit der Meldung aufgeweckt, der kleine Clemens sei krank. Marenzeller wurde um 3 Uhr gerufen, um 5 Uhr ging dem Kinde der Athem aus und es bekam einen Croupanfall. Clemens ließ Götz holen, der mit Marenzeller übereinstimmend sagte, es sei nichts, der Kleine werde die Grippe bekommen. Mit dieser Nachricht weckte mich Clemens um 9 Uhr.

— 10. Juni.

Welch' furchtbare Woche! Mein Herz wurde von den schrecklichsten Schmerzen zerrissen, die eine Mutter fühlen kann! Ich sah mein armes Kind sterbend, mit schauerlicher Todesblässe bedeckt — um 3 Uhr hatte ich keinen Sohn mehr.... Der arme Clemens ist in solche Traurigkeit versunken, daß ich ihm Muth einflößen muß — ich bedarf dessen also für beide. Als ich ihn bat, sich nicht allzusehr zu betrüben, damit es ihm nicht schade, erwiederte er mir, er sei an das Leiden zu gewöhnt, als daß er befürchten müßte, davon krank zu werden.

Landaufenthalt in Meidling und Königswart.

1106. Ankunft in Meidling. — Gespräch mit Sainte-Aulaire. — Abreise. — Unterwegs. — Königswart. — Führich. — Baron Binder. — Die Königin von Württemberg. — Maison und Tatistscheff.

Meidling, 11. Juni.

1106. Ich brachte den ganzen Morgen mit den nöthigen Vorbereitungen für unsere Uebersiedlung zu. Wir kamen Abends in Meidling an und wohnen im zweiten Mayer'schen Hause, das wirklich allen Anforderungen entspricht.

— 17. Juni.

Graf Sainte-Aulaire hat mir beweisen wollen, daß ein Staatsmann unter dem Einflusse einer Frau stehen müsse, um Gutes zu wirken. Ich erklärte ihm mit Bestimmtheit, daß wir hier ganz entgegengesetzten Grundsätzen huldigen und Recht zu haben scheinen, weil unsere Angelegenheiten einen besseren Verlauf nehmen, als die ihrigen. Ich fügte bei, daß bei uns die Frauen sich nie hineinmischen, daß ihre Männer ihnen wohl bisweilen die Dinge mittheilen, welche sie in Anspruch nehmen, daß sie dann aufmerksame Zuhörerinnen sind, daß ihre Ansicht aber kein Gewicht in die Wagschale werfe und man nie daran denke, sie um Rath zu fragen. Dies sei gewiß eine viel zuverlässigere Methode, um den richtigen Weg zu finden, weil ein wahrer Staatsmann sich nie durch lebhafte und leidenschaftliche Eindrücke bestimmen lassen, ja solchen nicht einmal ausgesetzt sein dürfe, was alles bei Frauen unvermeidlich ist.

— 18. Juni.

Clemens war noch leidend und erging sich im Garten, wo es kalt und unangenehm war; er führte ein sehr interessantes theologisches Gespräch mit dem Nuntius.

— 26. Juni.

Um 9 Uhr machten wir uns bei schrecklicher Hitze auf den Weg nach Baden, wo Clemens mit dem Kaiser zu sprechen hatte.

— 28. Juni.

Ich war mit Clemens im Tivoli, wohin wir Richard mitnahmen, den dies sehr unterhielt; dann gingen wir in den Garten, der früher meiner Schwiegermutter gehörte und den Revicki gekauft und umgestaltet hat.

— 15. Juli.

Da Clemens mit dem Kaiser zu sprechen hatte, so begab er sich nach Baden.

— 16. Juli.

Die Kinder, nämlich Leontine und Herminie, reisten um 7 Uhr Morgens ab. Morgen um dieselbe Stunde werde ich ebenfalls unterwegs sein. Diese Abreise ist schrecklich! Meine kleine Melanie ist jetzt so lieb und zärtlich! Wie schwer fällt es mir, mich von ihr zu trennen! Als ich sie Abends, nachdem ich sie zu Bette gebracht, segnete, zerriß

mir der Gedanke, mich von ihr für so lange Zeit zu entfernen, neuerdings das Herz und ich vergoß fast die ganze Nacht bittere Thränen.

Auf der Reise, 17. Juli.

Ich stand um 6½ Uhr auf. Wir setzten unsere Reise ganz langsam fort. Wenn Clemens plauderte und sich seiner Ruhe und dieser Fahrt freute, fühlte ich mich getröstet. Wir speisten bei Felicie Hoyos in Horn und kamen um 9 Uhr nach Schwarzenau, wo wir schrieben und lasen, während man unsere Betten zurechtmachte.

— 18. Juli.

Clemens freut sich, von den Geschäften entfernt auf Reisen zu sein und dies hilft über manchen Kummer weg. Wenn wir Städte berührten, wo sich Besatzungen und ein Kreisamt befinden, wurde Clemens mit Pomp empfangen, was sehr ermüdend ist.

Königswart, 19. Juli.

Nach einer recht beschwerlichen Reise kamen wir um 10 Uhr Abends nach Königswart. Clemens zeigte mir das ganze Schloß, die Treppe ist sehr hübsch, die Zimmer sind gut und bequem, weil er jedoch Alles für sich allein eingerichtet hat und mir seine Zimmer einräumte, so bleibt für ihn nichts Passendes übrig.

— 20. Juli.

Clemens war kaum erwacht, als aufgestanden werden mußte, um Alles in Augenschein zu nehmen, was ihn interessirte. Für die Dienerschaft sind drei kleine Zimmer bestimmt; Clemens nahm eines für sich in Beschlag, um zu schreiben, was mir sehr mißfiel, da es den Anschein hat, als ob es nicht der Mühe werth sei, auf ihn Rücksicht zu nehmen, und er nur einstweilen sich dort aufhalte. Ein wahrhafter Schmuck des Schlosses ist die Capelle. Der Altar, den Papst Gregor XVI. Clemens zum Geschenke machte, ist sehr schön. Nach dem Frühstück kamen die Beamten, um sich vorzustellen und ihre Ehrerbietung zu bezeigen; sie machen einen guten Eindruck und scheinen Clemens sehr zugethan. Nach Tisch zeigte mir Clemens die ganze Besitzung, dann gingen wir in's Museum. Es enthält wirklich interessante Sachen, Gläser und Pokale, die Familienerbstücke sind, und Medaillen von großem Werthe. Clemens bereicherte es mit schönen

Gegenständen. Den Schluß des Abends bildete ein Damenspiel. Mein armer Mann ist so glücklich und genießt das bischen Freiheit mit rechtem Behagen. Man könnte so glücklich sein, wenn das Leben nicht ein ungestilltes Sehnen wäre!

— 21. Juli.

Die Herren von der Staatskanzlei, De Pont, Sieber, Reymond und Werner, sind angekommen. Wir mußten die Messe in der Amtswohnung hören, weil die Capelle noch nicht fertig ist; dann machte ich mit Clemens einen Spaziergang. Ich las ihm Depeschen aus Paris und London vor, er fürchtet sich vor der Arbeit und sucht seine Freiheit möglichst zu benützen. Den Abend brachten wir mit den genannten Herren und mit Damenspiel zu, was Clemens ebenfalls unterhält.

— 23. Juli.

Die Königin von Württemberg, welche sich in Marienbad befindet, hat Clemens und mich zu Tisch geladen, was eine große Ehre, aber etwas beschwerlich ist.

— 24. Juli.

Nachdem ich den ganzen Morgen mit Clemens spazieren gegangen, der den Architekten Nobile bei sich hatte und ihm alle seine Gebäude zeigte, betete ich meinen Rosenkranz. Clemens brachte mir Skizzen von einem jungen Maler, der sich jetzt in Prag befindet, von bäuerlicher Abstammung ist und den Clemens ausbilden ließ. Er heißt Führich und bringt reizende Sachen zuwege. Dieser junge Mann hat den Entwurf zu einem großen Gemälde ausgearbeitet, das die Ankunft des Messias und die Gründung der Kirche darstellt*). Es ist prachtvoll und

*) Das Werk, von dem hier die Rede ist, sind ohne Zweifel jene elf Federzeichnungen, den Triumph Christi darstellend, welche Meister Führich später (1854) radirte und die bei Mayer & Co. in München erschienen sind. Die Originalplatten sind jetzt Eigenthum von G. Manz in Regensburg. Als ein „großes Gemälde" läßt sich das Ganze wohl deshalb auffassen, weil die einzelnen Blätter, bei den Voreltern Adam und Eva beginnend und mit den böhmischen Heiligen abschließend, durch alle Perioden des alten und neuen Bundes, die mit der Offenbarung im Zusammenhange stehenden Personen zur Anschauung bringen, in der Mitte Christus, auf einem von den apokalyptischen Wesen gezogenen Wagen, dessen Räder die Kirchenlehrer drehen, in segnender Stellung stehend, ihm gegenüber die Mutter Gottes, so daß das Ganze einen fortlaufenden Zug bildet. D. H.

ergreifend, noch rührender aber ist der Eindruck, den dies auf Clemens gemacht — denn er war von der Gedankentiefe und dem Streben dieses jungen Künstlers so durchdrungen, daß seine Augen sich mit Thränen füllten, als er jede Gestalt erklären wollte. Gott erhalte und beschütze dieses Gemüth voll Güte und Frömmigkeit!

— 25. Juli.

Bernstorff war unser Gast bei Tische. Baron Binder, kaiserlicher Forstrath, den Clemens kommen ließ, um sich mit ihm über seine Waldungen in Plaß und Königswart zu berathen, theilte ihm auch seine Beobachtungen auf der Reise mit. Es scheint, daß er mit dem Gesehenen sehr zufrieden ist und unsere Leute tüchtig und gewissenhaft sind.

— 26. Juli.

Ich brachte den Morgen mit Vorbereitungen für den Empfang der Königin von Württemberg zu, die sich zu Tische ansagen ließ, und machte dann einen langen Spaziergang mit Clemens und Tatistscheff.

Die Königin war sehr liebenswürdig mit Jedermann und sehr freundlich mit mir. Clemens führte sie im Garten herum, zeigte ihr aber leider die wenigst günstige Seite. Wir waren lange unterwegs und es wurde $6^1/_2$ Uhr, bis sie die Capelle und alle hiesigen Sehenswürdigkeiten besichtigt hatte, worauf sie sich in der gnädigsten Weise verabschiedete.

— 29. Juli.

Clemens hat den Marschall Maison mit Tatistscheff ausgesöhnt, d. h. ersterer stattete dem Botschafter einen Besuch ab, den dieser vor Tisch erwiederte und seitdem kommen sie einander artig entgegen. Wir brachten den Abend mit unseren beiden Botschaftern zu, die freundliche Gespräche führten.

— 4. August.

Clemens lehrte Leontinen und mich Whist spielen. Tatistscheff ist nach Carlsbad abgereist, es bleiben uns also nebst den Herren von der Staatskanzlei, Graf Litta und der Forstrath Binder, der Clemens bezüglich der Verwaltung seiner Waldungen Rathschläge gibt. Den Abend brachten wir mit Billardspiel und Patiencelegen zu.

Teplitz.

1107. Teplitz. — Dortige Gesellschaft. — Fürstin Liegnitz. — Prinz Karl von Mecklenburg und Ancillon. — Alexander von Humboldt. — Schlachtfeld von Culm. — Zusammenkunft in Theresienstadt. — Abschied von Teplitz.

Teplitz, 7. August.

1007. Unsere Wohnung ist recht gut, wir haben einen großen Salon und zwei Appartements, eines für uns, das andere für unsere Mädchen. Unser Hotel heißt „zum Fürsten von Ligne". Clemens war beim König. Nach der Messe gingen wir alle in den Park und fanden dort Clemens, den König, der sehr dick geworden ist, dann seine Gemalin, die Fürstin von Liegnitz, die recht hübsch, aber etwas wohlbeleibt ist, Herrn von Ancillon, den Fürsten von Wittgenstein, Alexander von Humboldt und den Prinzen Karl von Mecklenburg — ohne des Generals Witzleben und vieler Anderer zu erwähnen.

Die Fürstin Liegnitz hat eine gewiße Sicherheit, sie besitzt nicht die Haltung einer Königin, allein man kann nicht zweifeln, daß sie eine Fürstin ist, denn Jedermann grüßt sie mit Ehrerbietung und sie dankt mit Herablassung.

Ich speiste mit Clemens und Leontinen bei Clary. Man hatte eine Menge Gäste geladen; ich saß zwischen dem Prinzen Karl von Mecklenburg und Herrn Ancillon, so daß ich mit Redensarten vorliebnehmen mußte, während die saftigen Gerichte an mir vorbeigingen. Meine beiden Nachbarn hören sich gerne reden und sprechen in sehr gewählten Phrasen. Ich habe bereits meine Methode, mich mit ihnen zu unterhalten. Wenn ich das Wort an Ancillon richte, knüpfe ich an seine Aeußerung an, ziehe den Gedanken in die Länge und je mehr ich denselben verwickle, desto mehr fühlt er sich geschmeichelt, er richtet sich stolz in die Höhe und ist mit mir zufrieden, weil ich ihn zu würdigen weiß. Er ist ein Doctrinär, der die Geschäfte leitet, wie früher die Predigten; er hat nur die Wirkung im Auge, welche die Redewendung hervorbringt, die er für den Schluß aufsparte. Prinz Karl kann ihn nicht leiden, er ist Militär, hat Muth, trotzt der Gefahr und legt den Besorgnissen Ancillon's kein Gewicht bei. Allein dieser Prinz, dessen Eigenschaften und Ziele man bewundert, ist ebenfalls Schönredner und hört sich gerne sprechen — eine Krankheit, die allem Anschein nach in Preußen epidemisch ist. Ich schweige vor

ergreifend, noch rührender aber ist der Eindruck, den dies auf Clemens gemacht · denn er war von der Gedankentiefe und dem Streben dieses jungen Künstlers so durchdrungen, daß seine Augen sich mit Thränen füllten, als er jede Gestalt erklären wollte. Gott erhalte und beschütze dieses Gemüth voll Güte und Frömmigkeit!

— 25. Juli.

Bernstorff war unser Gast bei Tische. Baron Binder, kaiserlicher Forstrath, den Clemens kommen ließ, um sich mit ihm über seine Waldungen in Plaß und Königswart zu berathen, theilte ihm auch seine Beobachtungen auf der Reise mit. Es scheint, daß er mit dem Gesehenen sehr zufrieden ist und unsere Leute tüchtig und gewissenhaft sind.

— 26. J[illegible]

Ich brachte den Morgen mit Vorbereitungen für den Em[illegible] der Königin von Württemberg zu, die sich zu Tische ansagen li[illegible] machte dann einen langen Spaziergang mit Clemens und Ta[illegible]

Die Königin war sehr liebenswürdig mit Jedermann [illegible] freundlich mit mir. Clemens führte sie im Garten herum, [illegible] aber leider die wenigst günstige Seite. Wir waren lange [illegible] und es wurde 6½ Uhr, bis sie die Capelle und alle [illegible] würdigkeiten besichtigt hatte, worauf sie sich in der [illegible] verabschiedete.

Clemens hat den Marschall Maison mit Tat[illegible] d. h. ersterer stattete dem Botschafter einen Be[illegible] vor Tisch erwiederte und seitdem kommen sie ein[illegible] Wir brachten den Abend mit unseren beiden [illegible] freundliche Gespräche führten.

Clemens lehrte Leontinen und mich Wh[illegible] nach Carlsbad abgereist, es bleiben uns also [illegible] Staatskanzler Graf Litta und der Forstr[illegible] bezüglich der Verwaltung seiner W[illegible] Abend brachten wir mit Billardsp[illegible]

[redacted] ...ein Mann

1107. Teplitz. — Dortige Gesellschaft. — [redacted] ...de, den Platz, Ancillon. — Alexander von Humboldt. — [redacted] ... so daß nur [redacted] ich genau ver-

1007. Unsere Wohnung in [redacted] ...ntate. Wir besahen Salon und zwei Appartements [redacted] ...enßen dem Andenken Mädchen. Unser Hotel heißt [redacted] ...errichtete, sowie jenes, beim König. Nach der Mode [redacted] ...das sehr schön ist. dort Clemens, den König [redacted] — 13. August. Gemalin, die Fürstin [redacted] ...kunft für heute hatte an- beleibt ist, Herrn [redacted] ...lements verlassen, um uns Alexander von Humboldt [redacted] ...Clary ein kleines, recht ohne des Generals [redacted] ...r eingerichtet hatte. Clemens

Die Fürstin [redacted] ...in Königswart zu sein. Er beklagt die Haltung einer [redacted] ...sen Aufenthalt so kurz. eine Fürstin ist, [redacted] dankt mit Herablassung [redacted]

— 14. August.

Ich speise [redacted] Uhr Morgens auf den Weg, um eine Menge [redacted] ...reffen, wo die Zusammenkunft mit Mecklenburg und [redacted] ...anderen Herren stattfand. Er kam nehmen müsse [redacted] ...mit dem Resultate zufrieden. Meine beiden [redacted]

— 16. August.

gewählten [redacted] ...ganzen Morgen beim Könige zu, mit dem zu unterhalten [redacted] ...Er machte mir darüber sehr befriedigende an seine [redacted] ...diese Bemühungen zum allgemeinen Besten! mehr ich [redacted] ...ich die Reunion besuche, wo ich nicht nur den richten [redacted] ...den Kronprinzen sah, der eben angekommen war. zu [redacted] ...wir bei Clary zu, nachdem wir uns vom König, früher [redacted] ...gnitz u. s. w. verabschiedet. Ich machte Ancillon [redacted] ...Hof. Ich bat ihn, mir die Gedanken zu geben [redacted] ...endlosen Phrasen aus, die Wiederhall in seinem [redacted] ...und er reichte mir die Münze dafür. Der Kronprinz [redacted] ...von Mecklenburg waren ebenfalls zugegen, Clemens [redacted] ...Könige und Ancillon und erlangte von ihm, was er [redacted] ...eife war also nicht erfolglos.

— 17. August.

Wir verließen Teplitz ungern, weil man sich immer schwer von einem Orte trennt, wo man eine gute Aufnahme fand. Gespeist wurde in Libkowitz.

Münchengrätz.

1108. Münchengrätz. — Diner bei Ihren Majestäten. — Gespräch mit Kaiser Franz. — Eine Partie Billard. — Die Großherzogin von Weimar. — Gespräch mit der Kaiserin. — Kaiser Nicolaus läßt auf sich warten. — Kaiser Franz als Zeichner. — Ankunft des Kaisers Nicolaus. — Orloff. — Charakteristik des Kaisers von Rußland. — Seine Umgebung. — Ancillon. — Der Kronprinz von Preußen. — Besuch des Kaisers Nicolaus bei der Fürstin. — Unterhaltungen bei Hofe und zu Hause. — Das Hußarenregiment des Kaisers Nicolaus. — Abschied von Münchengrätz.

Münchengrätz, 4. September.

1108. Um 3 Uhr kamen wir in Münchengrätz an, einer sehr kleinen und garstigen Stadt. Unsere Wohnung ist gerade nicht schlecht, wir haben ein kleines Haus zur Verfügung, wo wir allein sind. Es enthält zwei Salons, ein Kabinet für Clemens und ein Schlafzimmer, Alles ziemlich anständig, aber sehr kalt. Wir richteten unser kleines Appartement ein, so gut es ging, dann gaben wir Ficquelmont, der mit meinem Manne ein langes Gespräch hatte, eine Tasse Thee.

— 5. September.

Um 1½ Uhr begaben wir uns in's Schloß, da Ihre Majestäten uns zu Tisch geladen hatten. Die Kaiserin war sehr freundlich und der Kaiser so gütig und gemüthlich, daß es mich wirklich zu Thränen rührte. Er ließ mich bei Tisch an seiner Seite sitzen, war heiter, zufrieden und von einer wahrhaft bewundernswerthen Güte. Wir blieben bis 5 Uhr im Schlosse, weil der Kaiser und die Kaiserin am Gespräche Gefallen fanden.

— 6. September.

Das Wetter war ziemlich gut, wir machten einen kleinen Spaziergang und begaben uns dann in's Schloß. Der Kaiser zeigte sich wieder möglichst gütig und herzlich, er sprach mit mir von Clemens, wie er es so oft thut, und sagte: „Der ist besser als ich, der ärgert sich nie und hat nie etwas gegen seine ärgsten Feinde, so gut bin ich nicht." Nach Tisch spielte er mit uns eine Kriegspartie auf dem Billard. Clemens, Binder, Frau von Wehfeldt, General Crenneville spielten zusammen, der Kaiser, Appel, Felix Schwarzenberg, Gräfin

Lazansky und ich bildeten die andere Partie. Wir verloren natürlich zweimal, da uns die Andern überlegen waren. Dem Kaiser machte die Sache viel Spaß.

Den Abend brachte ich mit Schreiben, Lesen und Beten zu, dann kamen Ficquelmont, die Herren von der Staatskanzlei und Felix Schwarzenberg zum Souper. Man weiß noch nichts vom Kaiser Nicolaus, aber die Großherzogin und der Großherzog von Weimar sind gegen 9 Uhr angekommen.

— 7. September.

Das Diner bei Hofe fand erst um 3 Uhr statt. Wir mußten früher der Großherzogin unsere Aufwartung machen. Sie ist sehr steif, spricht recht gut, jedoch immer förmlich. Unser Besuch war sehr kurz. Der Kaiser, welcher die Obersthofmeisterin der Großherzogin zur Nachbarin hatte, sagte zu meinem Manne: „Das sind schreckliche Leute, jetzt haben Sie mir Ihre Frau weggenommen und haben mir die Alte hergesetzt." Nach Tisch spielten wir indessen wieder eine Partie Billard. Ich kam ziemlich spät heim und um $7^1/_4$ Uhr mußten wir wieder in's Schloß, um einer zu Ehren der Großherzogin veranstalteten Soirée beizuwohnen. Clemens sprach viel und über wissenschaftliche Gegenstände, was die Kaiserin interessirte. Der Kaiser kam um 9 Uhr und machte uns den Vorschlag, soupiren zu gehen. Er war sehr erstaunt, nur für vier Personen gedeckt zu sehen, und lachte herzlich über diesen Mißgriff, welcher der Kaiserin zu mißfallen schien. Wir grämten uns darüber nicht und kehrten mit einigen Herren und dem Ehepaare Waldstein nach Hause zurück.

— 8. September.

Graf Nesselrode und Fürst Suwaroff sind heute Nachts angekommen. Man hat endlich Nachrichten von Kaiser Nicolaus; er konnte sich in Kronstadt nicht einschiffen, weil der Sturm zu heftig war, verlor viel Zeit und beschloß endlich, nach Petersburg zurückzukehren und den Landweg einzuschlagen. Er brauchte bis Schwedt nur fünf Tage, was mir unglaublich vorkommt. Vor dem 10. kann er indessen nicht hier sein.

Wir speisten bei Hof. Gräfin Waldstein saß an der Seite des Kaisers, welcher zu Clemens sagte, er hoffe, ich würde dies nicht

— 17. August.

Wir verließen Teplitz ungern, weil man sich immer schwer von einem Orte trennt, wo man eine gute Aufnahme fand. Gespeist wurde in Libkowitz.

Münchengrätz.

1108. Münchengrätz. — Diner bei Ihren Majestäten. — Gespräch mit Kaiser Franz. — Eine Partie Billard. — Die Großherzogin von Weimar. — Gespräch mit der Kaiserin. — Kaiser Nicolaus läßt auf sich warten. — Kaiser Franz als Zeichner. — Ankunft des Kaisers Nicolaus. — Orloff. — Charakteristik des Kaisers von Rußland. — Seine Umgebung. — Ancillon. — Der Kronprinz von Preußen. — Besuch des Kaisers Nicolaus bei der Fürstin. — Unterhaltungen bei Hofe und zu Hause. — Das Hußarenregiment des Kaisers Nicolaus. — Abschied von Münchengrätz.

Münchengrätz, 4. September.

1108. Um 3 Uhr kamen wir in Münchengrätz an, einer sehr kleinen und garstigen Stadt. Unsere Wohnung ist gerade nicht schlecht, wir haben ein kleines Haus zur Verfügung, wo wir allein sind. Es enthält zwei Salons, ein Kabinet für Clemens und ein Schlafzimmer, Alles ziemlich anständig, aber sehr kalt. Wir richteten unser kleines Appartement ein, so gut es ging, dann gaben wir Ficquelmont, der mit meinem Manne ein langes Gespräch hatte, eine Tasse Thee.

— 5. September.

Um $1^1/_2$ Uhr begaben wir uns in's Schloß, da Ihre Majestäten uns zu Tisch geladen hatten. Die Kaiserin war sehr freundlich und der Kaiser so gütig und gemüthlich, daß es mich wirklich zu Thränen rührte. Er ließ mich bei Tisch an seiner Seite sitzen, war heiter, zufrieden und von einer wahrhaft bewundernswerthen Güte. Wir blieben bis 5 Uhr im Schlosse, weil der Kaiser und die Kaiserin am Gespräche Gefallen fanden.

— 6. September.

Das Wetter war ziemlich gut, wir machten einen kleinen Spaziergang und begaben uns dann in's Schloß. Der Kaiser zeigte sich wieder möglichst gütig und herzlich, er sprach mit mir von Clemens, wie er es so oft thut, und sagte: „Der ist besser als ich, der ärgert sich nie und hat nie etwas gegen seine ärgsten Feinde, so gut bin ich nicht." Nach Tisch spielte er mit uns eine Kriegspartie auf dem Billard. Clemens, Binder, Frau von Wehfeldt, General Crenneville spielten zusammen, der Kaiser, Appel, Felix Schwarzenberg, Gräfin

Lazansky und ich bildeten die andere Partie. Wir verloren natürlich zweimal, da uns die Andern überlegen waren. Dem Kaiser machte die Sache viel Spaß.

Den Abend brachte ich mit Schreiben, Lesen und Beten zu, dann kamen Ficquelmont, die Herren von der Staatskanzlei und Felix Schwarzenberg zum Souper. Man weiß noch nichts vom Kaiser Nicolaus, aber die Großherzogin und der Großherzog von Weimar sind gegen 9 Uhr angekommen.

— 7. September.

Das Diner bei Hofe fand erst um 3 Uhr statt. Wir mußten früher der Großherzogin unsere Aufwartung machen. Sie ist sehr steif, spricht recht gut, jedoch immer förmlich. Unser Besuch war sehr kurz. Der Kaiser, welcher die Oberstthofmeisterin der Großherzogin zur Nachbarin hatte, sagte zu meinem Manne: „Das sind schreckliche Leute, jetzt haben Sie mir Ihre Frau weggenommen und haben mir die Alte hergesetzt.“ Nach Tisch spielten wir indessen wieder eine Partie Billard. Ich kam ziemlich spät heim und um $7^1/_4$ Uhr mußten wir wieder in's Schloß, um einer zu Ehren der Großherzogin veranstalteten Soirée beizuwohnen. Clemens sprach viel und über wissenschaftliche Gegenstände, was die Kaiserin interessirte. Der Kaiser kam um 9 Uhr und machte uns den Vorschlag, soupiren zu gehen. Er war sehr erstaunt, nur für vier Personen gedeckt zu sehen, und lachte herzlich über diesen Mißgriff, welcher der Kaiserin zu mißfallen schien. Wir grämten uns darüber nicht und kehrten mit einigen Herren und dem Ehepaare Waldstein nach Hause zurück.

— 8. September.

Graf Nesselrode und Fürst Suwaroff sind heute Nachts angekommen. Man hat endlich Nachrichten von Kaiser Nicolaus; er konnte sich in Kronstadt nicht einschiffen, weil der Sturm zu heftig war, verlor viel Zeit und beschloß endlich, nach Petersburg zurückzukehren und den Landweg einzuschlagen. Er brauchte bis Schwedt nur fünf Tage, was mir unglaublich vorkommt. Vor dem 10. kann er indessen nicht hier sein.

Wir speisten bei Hof. Gräfin Waldstein saß an der Seite des Kaisers, welcher zu Clemens sagte, er hoffe, ich würde dies nicht

übel nehmen. Allein es thut mir doch leid, weil es mich hindert, mit ihm zu sprechen, was ein großer Genuß ist. Nesselrode war ebenfalls bei der Tafel; er hat viel Aehnlichkeit mit Ludwig Jablonowski. Nach Tisch wurde Billard gespielt, was den Kaiser immer sehr unterhält. Die Kaiserin nahm mich bei Seite, um mit mir zu sprechen. Sie sagte mir, sie wisse, welche Zuneigung ich für den Kaiser hege, sie habe es ihm gesagt und er sei darauf sehr stolz und fühle sich geschmeichelt. Auch erzählte sie mir, die Erzherzogin Sophie schreibe ihr von Wien, die Gesellschaft sei sehr eifersüchtig auf die Bevorzugung, welche der Kaiser den Prager Damen zu Theil werden lasse. Ich erwiederte, ich hätte mir dieselbe Klage entschlüpfen lassen und ich beneide sie ebenfalls um das Glück, sich ihm nähern zu dürfen, während er uns in Wien nicht einmal die Freude gewährt, ihn zu sehen. Die Kaiserin bemerkte, sie wünsche, daß ich dies laut sage, weil sie selbst dem Kaiser täglich den nämlichen Vorwurf mache, er aber darauf entgegne, daß in Wien Etiketterücksichten ihn beengen. Die Abendgesellschaft verlängerte sich, weil soupirt wurde. Doch bekamen wir noch Besuch von Nesselrode, Ficquelmont und anderen Herren.

— 9. September.

Wir speisten bei Hofe. Ich saß neben dem Kaiser. Er war diesen Morgen auf der Jagd naß geworden, aber nichtsdestoweniger bester Laune. Man erwartet den Kaiser Nicolaus morgen sehr früh. Seine Ankunft bildete für uns den Gegenstand vieler Vermuthungen. Ich war überzeugt, er werde heute Abends eintreffen. Nesselrode fuhr ihm entgegen. Wir soupirten bei Hofe.

— 10. September.

Unser Kaiser fuhr um 8 Uhr Morgens dem Kaiser Nicolaus entgegen. Ich ging mit Brockhausen und Litta auf eine Anhöhe, wo man Pöller aufgestellt hatte. Als es bald 3 Uhr war, machten wir uns, da wir um 4 Uhr bei Hofe speisen mußten, wieder auf den Weg in die Stadt. Plötzlich ertönten Kanonenschüsse und wir beeilten uns, den Eingang zum Schlosse zu erreichen. Der sechsspännige Wagen kam uns entgegen. Wir mühten uns ab, des Kaisers ansichtig zu werden und erblickten zu unserem größten Befremden Appel, der uns zurief: „Der Kaiser kommt nicht.“ Dann fügte er bei, eine

Stafette habe ihm gemeldet, der Kaiser komme erst morgen und unser Kaiser kehre mit der Großherzogin zurück. Wir speisten an der kaiserlichen Tafel; ich saß neben dem Kaiser, der trefflich gelaunt war und mir einen kleinen Löwen auf das Programm der Musikstücke zeichnete, die während der Tafel gespielt wurden. Ich sagte ihm, ich würde dies für meine Kinder aufbewahren *). Er entgegnete: „Ich will Ihnen was Schöneres machen." Seine Güte war wirklich bezaubernd. Die Kaiserin ist ein wenig verstimmt, weil man den Kaiser so unnützerweise warten läßt, und hat gewiß nicht Unrecht. Heute sind wir der Soirée überhoben.

Endlich, um $6^1/_2$ Uhr, kam Chotek zum Kaiser, um ihm zu melden, die Ankunft des Kaisers Nicolaus stehe unmittelbar bevor. Alle Russen hätten sich im höchsten Grade getäuscht gefühlt, als sie hörten, der Kaiser sei umgekehrt, und Jedermann hoffe, er werde sich wieder auf den Weg machen. Clemens begab sich sogleich zu ihm, um ihn dazu zu bestimmen, und er hatte die große Güte, sich neuerdings in Bewegung zu setzen. Eine halbe Stunde nach diesem großen Lärm und dieser unglaublichen Verwirrung kamen endlich Beide zusammen an. Ich war nicht Zeugin der Zusammenkunft. Man sagt, die beiden Kaiser hätten einander wiederholt umarmt. Mein Mann war am Hofe und der Kaiser von Rußland sagte zu ihm: „Ich komme hieher, um mich unter die Befehle meines Chefs zu stellen," dann fügte er bei: „Ich zähle auf Sie, damit Sie mir einen Wink geben, wenn ich Mißgriffe begehe." Kurz, sein Benehmen machte den besten Eindruck und Jedermann war davon befriedigt. Ich wohnte um 9 Uhr dem Souper an der Marschallstafel bei, wo ich Tatistscheff, Orloff und Andere sah. Es ist wunderbar, wie die Russen sich ändern, wenn sie sich in der Nähe des Herrschers befinden. Sie fühlen sich genirt, zeigen sich stolz, und man wird dadurch zu mancherlei Betrachtungen angeregt. Orloff ist gegenwärtig der Bevorzugte, er steht hoch in Gunst, die ganze Welt beneidet ihn daher wie eine Art Gott.

Nach dem Souper kamen diese Herren zu uns. Ficquelmont, Nesselrode, der am wenigsten gut behandelt wird, Tatistscheff und

*) Die Zeichnung, den böhmischen Löwen vorstellend, liegt dem Tagebuche bei. D. H.

um sich an den Geschäften zu betheiligen. Nachdem aber alle Weise abgelehnt, äußerte er sich endlich, es sei unter Preußens, ihn hieher zu senden. Kaiser Nicolaus war aufgebracht, daß er krank wurde. Es gelang, die Reise des zu erwirken, der die ganze Schwierigkeit seiner Stellung das entschiedene Verlangen stellt, Derjenige, welcher allein legenheiten Preußens schlichten könne, nämlich der Minister, hier einfinden. Der Kaiser von Rußland, dessen Haltung al ist, wünscht, daß Ancillon komme, trotz des Mißfallens, dessen Benehmen in Schwedt einflößte. Man wird ihn aber nicht dahin bringen, zu kommen.

Kaiser Nicolaus hatte mir sagen lassen, er werde mich besuchen. setzte mich in große Verlegenheit, weil unsere kleine Wohnung eingerichtet ist, ihn zu empfangen, er machte jedoch sogleich allen wierigkeiten ein Ende. Dieser Mann, der mir so steif vorkam, rde freundlich und heiter, er empfing mich mit einem Händedruck, chte mir Vorwürfe, daß ich ihm entgegengekommen sei, und ließ dann in ein sehr liebenswürdiges Gespräch ein. Es war viel die de von Louis Philipp und Maison und wir tauschten unsere Ansichten über beide in ungezwungenster Weise aus. Der Kaiser blieb ziemlich lange und sein Besuch hinterließ den angenehmsten Eindruck. Später besuchten wir das Theater; man gab „Der Diener zweier Herren" und ein anderes Stück, das ich bei der Herzogin Sagan von General Witt, Fräulein Müller und Korn spielen gesehen hatte. Die Schauspieler erheben sich nicht über die Mittelmäßigkeit. Nach dem Souper versammelten sich die Russen bei uns. Orloff ist munter und drollig und belustigt Clemens sehr. Er sagte uns, der Kaiser sei von dem Besuche, den er uns gemacht, sehr befriedigt gewesen; er habe sich über die Heiterkeit meines Mannes gewundert und die hier verlebte Stunde sehr angenehm gefunden. Clemens ist mit dem Gange der Dinge zufrieden und wiederholt mir bei jedem Anlaß, wie glücklich er ist, daß ich bei ihm bin. Gott sei dafür gedankt!

— 13. September.

Die Abendgesellschaft bei Hofe dauerte lange. Der kleine gelehrte Hund, den wir in Schutz genommen, machte seine Künste, was die

Zeit vertreiben half. Nach dem Souper gingen wir nach Hause, hatten aber wenig Besuche.

— 14. September.

Die beiden Kaiser, der Kronprinz von Preußen, der Großherzog von Weimar und der Herzog von Nassau waren auf der Hirschjagd. Da Clemens sein Kabinet nicht verließ, so machte ich mit Chotek einen ziemlich langen Spaziergang. Wir speisten mit den Souveränen, die ziemlich auf sich warten ließen, weil die Jagd lange dauerte. Ich saß bei Tische neben dem Herzog von Nassau. Nachher wurden mehrere Kriegspartien gespielt. Der Kaiser von Rußland war sehr liebenswürdig und spielte recht gut, er ist in hohem Grade einnehmend. Der Thee wurde im Schlosse genommen, man war in der üblichen Weise versammelt, was gerade keine besondere Unterhaltung gewährte. Wir soupirten an der Marschallstafel mit einigen Herren unserer Umgebung, dann beschlossen wir den Abend zu Hause, wo uns der Kronprinz von Preußen besuchte.

— 15. September.

Das Wetter war schlecht, die Souveräne aber wohnten im Frack einer Art Kirchenparade bei. Sie hielten Revue über die Jäger, die nachher sogar ein kleines Manöver ausführten. Clemens ist fortwährend in seinem Kabinet eingeschlossen und arbeitet. Wir speisten bei Tatistscheff, der das Diner vom Haushofmeister des Kaisers von Rußland hatte anordnen lassen. Nesselrode, Fürst Wolkonski, Orloff, Medem und Herr von Chreptowitch, Schwiegersohn Nesselrode's, speisten mit uns. Nach dem Souper an der Marschallstafel begaben wir uns nach Hause. Unsere Herren spielten nicht Whist, weil Nesselrode fehlte. Die Russen erzählten Näheres über den Tod des Kaisers Alexander, dann sprachen sie über Politik.

— 16. September.

Es wurde eine große Revue abgehalten, der alle Welt beiwohnte. Ich blieb den ganzen Tag fast allein. Wir speisten mit allen Diplomaten an der Marschallstafel. Als ich hinkam, besuchte mich Windischgrätz, der mir von seinem Manöver erzählte, das ihn sehr in Anspruch nimmt. Er sagte mir, Kaiser Nicolaus sei von dem Hußarenregiment Lato Wrbna's, das er manövriren gesehen, so bezaubert, daß es sehr passend wäre, ihm dasselbe zu verleihen; doch sollte

dies noch heute Abends geschehen. Da er mit Clemens, der mit Nesselrode eingeschlossen war, nicht habe sprechen können, so sei er gekommen, mich zu bitten, diese Angelegenheit in die Hand zu nehmen. Ich sprach darüber mit Clemens, der sie sogleich dem Kaiser vortrug. Inzwischen verweilte ich im Salon der Kaiserin. Die Großherzogin überhäufte mich mit Freundlichkeiten und Kaiser Nicolaus war sehr liebenswürdig. Auch er erging sich in begeisterten Lobeserhebungen über das Hußarenregiment. Unser Kaiser kam um 9 Uhr, nahm ihn bei Seite und sagte, daß er ihm dieses Regiment verleihe. Kaiser Nicolaus fiel ihm um den Hals, umarmte ihn wie ein Kind und konnte seine große Freude nicht bemeistern. Er schickte sogleich zu den Regimentsschneidern, um sich eine Uniform machen zu lassen, und verlangte, daß dieselbe bis morgen fertig sei — was mir unmöglich scheint. Er verlieh Windischgrätz das Großkreuz des Alexander-Newski-Ordens, dem Prinzen Reuß und dem Divisionär Salhausen das Großkreuz des St. Annen-Ordens und allen Subalternofficieren Commandeurkreuze. Jedermann ist entzückt. Alle Russen kamen zu mir und das ganze Gespräch drehte sich um die Freude des Kaisers.

— 17. September.

Wir speisten an der Hoftafel. Ich machte schöne Toilette mit meinem goldenen Diadem, das dem Kaiser Nicolaus so sehr gefallen hatte, daß er ein ganz gleiches für die Kaiserin bestellte. Nach Tisch wurde Kriegspartie gespielt; ich war mit Kaiser Nicolaus zusammen, wir spielten sehr gut und gewannen drei Partien.

— 19. September.

Kaiser Nicolaus ließ sein Regiment manövriren. Der Herzog von Nassau besuchte mich zu einem langen Gespräche, dann versammelten wir uns alle an der Hoftafel, die, glaube ich, zweiunddreißig Personen zählte. Die Kaiserin umarmte mich und sagte, sie habe sich ungemein gefreut, mich hier zu sehen. Orloff und alle Russen kamen zu mir, um sich zu verabschieden. Ersterer sagte mir, sein Kaiser habe sehr bedauert, mich nicht mehr gesehen zu haben, um sich meinen Segen zu erbitten, bevor er sich auf die Reise begebe, er habe jedoch von zu vielen Personen Abschied zu nehmen, um mir noch einen Besuch abstatten zu können. Wir soupirten bei Hofe, um

von Jedermann Abschied zu nehmen; dann kamen die noch übrigen Fremden zu mir. Da die Herren keine passende Whistpartie fanden, so spielte ich mit Tatistscheff und Nesselrode mit Herrn von Chreptowitch. Der Kaiser Nicolaus reiste um Mitternacht ab.

— 20. September.

Ich hörte den Kaiser um 7 Uhr Morgens abreisen; Kanonendonner verkündete es. Clemens war beschäftigt. Ich machte dann einen Spaziergang mit ihm und Nesselrode und um fünf Uhr versammelte sich Alles, was noch in Münchengrätz geblieben war, bei uns, von Herrn von Tatistscheff angefangen bis zu den Officieren des Jägerregiments. Clemens ging noch zu Ficquelmont, der leidend ist. Ich blieb zu Hause, betete und las. Nesselrode, Herr von Chreptowitch, Tatistscheff und ich spielten später eine Partie Whist. Herr von Brunnow führte ein Gespräch mit Clemens. So verging die Zeit bis nach Mitternacht. Ich legte mich mit einem Gefühle der Dankbarkeit gegen Gott zu Bette, weil dies die letzte in Münchengrätz zugebrachte Nacht war.

Ueber Prag nach Wien zurück.

1109. Ankunft in Prag. — Der Herzog von Bordeaux. — Ankunft in Wien. — Erste Trennung. — Unterzeichnung der Abmachungen von Münchengrätz. — Werbung des Grafen Sándor. — Neumann. — Preußische Militärs. — Herr von Cetto.

Prag, 21. September.

1109. Wir machten uns um 8 Uhr bei strömendem Regen auf den Weg. Clemens beabsichtigt, für einige Tage nach Linz zu gehen, weil er später der deutschen Angelegenheiten wegen drei Wochen in Prag zubringen zu müssen fürchtet. Um 3 Uhr kamen wir in Prag an.

— 22. September.

Wir gingen nach Buschtiehrad, zwei Stunden von Prag, es regnete und der Weg war abscheulich. Ich las Clemens während der Fahrt auf diesem holprigen Wege einige Depeschen von London vor; um 5 Uhr kamen wir endlich an. Wir sahen Karl X., dessen Aussehen ich besser fand, als ich mir vorgestellt, vielleicht weil ich ihn nur nach den Caricaturen kannte. Er empfing mich sehr gütig, stellte mir den kleinen Herzog vor, der allerliebst ist. Er ist schön, stark und spricht auf die anmuthigste Weise. Clemens nennt ihn „ein beneidenswerthes Kind".

— 23. September.

Clemens hatte ungemein viel zu thun. Blacas raubte ihm eine Stunde. Eine Menge Franzosen wollten sich versammeln, um am 29. d. Mts. die Großjährigkeit Heinrich's V. zu feiern. Man suchte ein Auskunftsmittel, um König Karl X. zur Abreise zu bewegen und ihn aus diesem Gewühle zu entfernen. Ein Schreiben Montbel's bot einen ganz einfachen Anlaß. Die Herzogin von Berry hat in Alles eingewilligt, was der König verlangte. Ihr Trauschein ist in Rom deponirt. Montbel ist sie holen gegangen, sie kommt später und der König geht ihr mit dem Herzog von Bordeaux nach Klagenfurt entgegen; sie werden lange genug dort bleiben, bis der Tag vorübergeht, an dem alle Ränke der falschen Royalisten zum Vorschein kommen sollen.

Wien, 29. September.

Wir sind am 24. von Prag abgereist.

— 10. October.

Ich brachte den Abend bei Clemens zu, der viel zu thun hatte. Der Courier von Berlin ist nicht angekommen, man weiß nicht, ob Ancillon das in Münchengrätz Beschlossene unterschrieben hat. Inzwischen hat er unersetzliche Zeit verloren, eine Zeit, die den Franzosen und Engländern beweist, daß die drei Mächte nicht vollständig einig sind.

— 12. October.

Clemens stand bei Zeiten auf, um nach Linz abzureisen. Ich frühstückte mit ihm, er war jedoch so bedrängt, daß ich ihm nicht so, wie ich es wünschte, Lebewohl sagen konnte. Ihn ohne mich abreisen zu sehen, betrübte mich tief. Das erste Mal seit meiner Verheiratung bin ich von ihm getrennt. Glücklicherweise wird es nicht lange dauern, dennoch kann ich gar nicht sagen, wie sehr ich darunter leide.

— 17. October.

Ich bekam zwei Briefe von meinem guten Clemens, einer meldete mir, er werde vor 5 Uhr ankommen.

— 19. October.

Clemens bekam Depeschen aus Berlin; die Abmachungen von Münchengrätz sind endlich unterzeichnet und geregelt.

— 26. October.

Clemens sprach mir viel von Prag, wohin er der deutschen Conferenzen wegen wird gehen müssen.

— 3. November.

Clemens ließ mich holen, um mir zu sagen, Sándor sei zu ihm gekommen, um ihn um die Hand Leontinens zu bitten; er habe ihm erwiedert, es wundere ihn, daß er sich so rasch an ihn wende, er danke ihm jedoch für diesen Beweis des Vertrauens. Er liebe aber nicht todte Schwiegersöhne, deshalb sehe er es nicht gern, daß er sich täglich in Lebensgefahr begebe, und sei im Allgemeinen kein Freund von halsbrecherischen Kunststücken. Er wünsche nicht, daß sein Schwiegersohn sich durch solche Ruf erwerbe. Er rathe ihm also, sich für geraume Zeit von Wien zu entfernen, wenn er dann nicht mehr von ihm reden höre, könne er eine neue Werbung versuchen, er gebe ihm aber bezüglich der Antwort auf dieselbe kein Versprechen u. s. w. Sándor war bis zu Thränen gerührt und entfernte sich fast befriedigt.

— 6. November.

Clemens sprach mit Leontinen über seine Unterredung mit Sándor und sie kam nach dem Frühstücke zu mir, um mir Alles zu sagen, was mir den Beweis geben kann, daß sie sich als die Verlobte Sándor's betrachtet.

— 9. November.

Neumann wohnte unserem Frühstücke bei. Clemens erzählte ihm, Lord Palmerston wünsche nicht, daß er nach London zurückkehre, und beschwere sich über die Zusammenkünfte, die er mit Bourmont gehabt, als dieser General sich zur Reise nach Portugal anschickte.

— 29. November.

Wir hatten ein großes Diner mit sechs preußischen Militärs, die aus Italien kommen, wo sie allen Manövern beigewohnt haben. Sie sind von Allem, was sie dort gesehen, sowie von der Aufnahme, die sie überall gefunden, entzückt. Wir hatten mehrere von unseren Militärs geladen, so daß zwanzig Personen am Tische saßen.

— 26. December.

Ich brachte eine Stunde bei Clemens zu, der etwas mit Prokesch zusammen las. Abends hatte ich Besuche, darunter Herrn von Cetto, bayrischen Gesandten. Clemens benützt dessen Gegenwart immer, um seine Ansichten über die gegenwärtige Lage ganz ungeschminkt auszusprechen, indem er sich den Anschein gibt, nicht zu wissen, daß derselbe der Fortschrittspartei angehört.

Ueber die politischen Ereignisse des Tages.

Auszüge aus vertraulichen Briefen Metternich's an Apponyi und Hügel in Paris vom 11. Januar bis 30. December 1833 in zwei Abtheilungen.

I.

1110. Neue Schritte Englands und Frankreichs gegenüber dem König von Holland. — 1111. Gang der belgisch-holländischen Angelegenheit. — Palmerston's eigenthümliche Haltung. — Charakteristik des englischen Kabinets. — Talleyrand. — Artikel des „Oesterreichischen Beobachter". — 1112. Türkisch-egyptischer Conflict. — 1113. Unterzeichnung der Convention in Constantinopel. — 1114. Admiral Rousin. — 1115. Dessen Benehmen in Constantinopel. — Auftritte in Frankfurt a. M. — 1116. Apponyi's Unterredung mit Broglie über die deutschen Verhältnisse. — 1117. Broglie's Ansichten über Spanien und die Schweiz. — 1118. Truppensendung aus Mainz nach Frankfurt. — 1119. Truppensendung nach Tirol.

1110—1119. **Metternich an Apponyi.**

Vienne, ce 11 Janvier 1833.

1110. J'ai reçu ce matin des rapports de Londres du 1er de l'an qui m'informent de la nouvelle démarche que les Alliés ont faite auprès de Sa Majesté Néerlandaise. Je doute fort qu'elle ait du succès. Il y a dans tous les essais faits jusqu'à présent par les deux Cours quelque chose qui doit constamment les faire échouer. On sait comment se conduire quand il pleut des soufflets ou des caresses; personne ne le sait quand les uns et les autres arrivent à la fois. Ce que dans cette marche il y a peut-être de plus curieux, c'est qu'il est impossible de démêler au juste ce que veulent les deux Cabinets; est-ce la fin de l'affaire belge ou le contraire? Agissent-ils sous l'influence de la préméditation ou de la gaucherie? Je crois beaucoup à celle-ci.

Ne parlez pas de tout ceci. Votre attitude dans l'affaire hollando-belge devra être toute passive; écoutez tout et ne répondez pas; dites tout au plus que vous répondez des intentions de votre Cour, mais que vous ne sauriez préjuger sa manière de décider des faits spéciaux. Je ne vous donne pas ici une commission qui sera difficile à remplir; s'il en était autrement, vous sauriez vous en acquitter également à notre entière satisfaction.

— Ce 26 Janvier.

1111. J'ai une vieille habitude des affaires; je n'ai pas l'esprit obscurci par des préjugés sur les hommes et sur les choses; je comprends avec la facilité que donne le sens commun le plus ordinaire; eh bien, doué de toutes ces facultés et de ces facilités, la marche que suit l'affaire belge passe mon entendement*). Je n'y comprends plus rien; j'ai l'esprit fermé à son égard, et si je n'avais le devoir de ne pas le faire, je l'abandonnerais au gré des vents et des flots, plutôt que de continuer à m'en mêler. Elle est arrivée pour moi à un degré de dégoût indicible.

Veuillez demander à M. le Duc de Broglie s'il lui arrive aussi que quand il dit blanc aux Ministres anglais, ils lui répondent comme s'il avait dit noir. Il s'agit ici d'un fait et non pas d'une question de politique.

Dans les plus récentes communications de Lord Palmerston, rien n'est empreint d'un esprit d'opposition ou de méfiance contre nous; un esprit contraire marque même ces communications. C'est un travail parlementaire que ce Ministre a évidemment en œuvre. Il m'adresse des questions sur vingt choses qui entre lui et moi sont oiseuses; il veut, en soumettant sa dépêche au Parlement, apprendre à celui-ci comment l'affaire belge a été conduite. Je n'ai non-seulement rien à dire contre ce projet; je suis même prêt à le servir, mais il m'importe de savoir si, quand d'autres que moi disent bonjour à Lord Palmerston, il les interpelle pour se justifier du bonsoir qu'il prétend lui avoir été adressé. C'est une recherche de curiosité, de nécessité, si vous voulez, mais sur laquelle M. de Broglie peut me fournir des lumières par un simple oui ou non.

Ce qui est indépendant de cette question et ce qui, à mon avis, est nécessaire à connaître, c'est l'approbation ou la désapprobation que le Cabinet français aura témoignée à propos du dernier parti que viennent de prendre et le Prince de

*) Siehe „Wiederaufnahme der belgiſch-holländiſchen Unterhandlung" Nr. 1126. D. H.

Talleyrand et Lord Palmerston à l'égard de la contre-déclaration du Roi des Pays-Bas. En faisant ce que les deux Plénipotentiaires n'ont point hésité à faire, ils ont remis tout le sort de l'affaire belge entre les mains de Sa Majesté Néerlandaise. Les deux négociateurs se conduisent comme s'ils étaient à la solde du parti qui ne veut pas voir l'arrangement final du différend hollando-belge. Jamais, non, jamais négociation n'a été conduite comme celle en instance. La sottise a plus de limites que la mauvaise foi; je dois m'arrêter forcément à regarder cette dernière comme l'élément qui prédomine dans la conduite de l'affaire. Lord Palmerston est un peu naïf en politique; de plus, c'est un homme de parti passionné; il est le jouet du Prince de Talleyrand, et il est clair que celui-ci ne veut pas la fin d'une négociation qui, tandis qu'elle est en train, a pour lui la valeur d'un lien entre les deux Cours maritimes.

La course malencontreuse du général Pozzo à Londres est, si je ne me trompe, un coup de tête de sa part. Aucune lettre de Pétersbourg ne fait mention de rien qui puisse nous faire supposer que l'Empereur aurait pressenti même une course pareille. Ce qui est certain, c'est que les Ministres anglais sont étourdis de l'apparition du général, qui leur fait l'effet de la tête de Méduse.

Les affaires ne sont, en dernier résultat, que le reflet des hommes chargés de les traiter. Je n'en connais guère de pires que ceux qui composent l'administration anglaise. La présomption et la naïveté, l'audace et la gêne, forment le caractère distinctif de Lord Palmerston. Lord Grey n'est d'aucun poids et faible. Le reste du Cabinet est formé de caractères libéraux plus ou moins incapables de saisir ou de suivre une idée de saine pratique. C'est avec de tels hommes que le vieux Talleyrand est allé faire ses dernières armes. Il a jeté dans la marche des affaires une confusion dont il est seul capable de concevoir l'idée et de manier les résultats. Et c'est avec une Angleterre ainsi arrangée que l'Europe est condamnée à marcher! Le pays qui, après l'Angleterre, en souffrira le plus,

ce sera la France. La guerre sera le résultat forcé de tant de fautes et de provocations, et le jour où elle éclatera, comme rien n'est plus positif que la guerre, ce ne sont pas ceux qui sont placés sur une ligne franchement pratique qui risqueront le plus dans la lutte.

P. S. — Si par hasard vous deviez entendre vous adresser une remarque sur le fait que dans le dernier article de l'Observateur*), qui a rendu compte des plus récentes décisions du Divan, nous avons parlé de la démarche que font les Cours d'Autriche, de Russie et d'Angleterre à Alexandrie, sans faire aucune mention de la France, alors veuillez dire que nous ne savons parler que de ce que nous connaissons et point de ce que nous ignorons. L'Empereur de Russie et le Cabinet britannique nous ont mis au fait de leurs intentions, qui se sont rencontrées avec les nôtres. Le Cabinet français n'est entré dans aucune explication avec nous. Si personne ne vous adresse une observation, alors dispensez-vous également de rien dire.

— Ce 21 Février.

1112. L'Orient a de nouveau offert à la politique d'action de la France une arme qu'elle s'est empressée d'exploiter à sa manière habituelle. La faiblesse de conception comme la faiblesse matérielle du Divan s'étaient prêtées à ce mauvais jeu. Jouer un rôle, et le jouer aux dépens d'une grande Puissance, a souri aux Ministres et aux agents français; aussi ont-ils mis tout en œuvre pour s'emparer du terrain de Constantinople et pour en évincer l'influence de la Russie et même celle de l'Autriche. Quant à l'Angleterre, elle a de nouveau été traitée comme le méritent les Ministres actuels. Il a paru facile au Cabinet français de mener celui de Londres comme un aveugle.

Vous verrez par les annexes, qui ne sont destinées qu'à votre connaissance particulière, quels progrès immenses avait faits l'intrigue française aux dépens du salut même de

*) Abgedruckt in Nr. 24 des Jahrganges 1833. D. H.

la Porte. Les événements ont mis fin à ce tripotage. M. de Varennes avait pris l'engagement si positif qu'Ibrahim-Pacha lui obéirait, que le jour où, au lieu de faire halte d'après ses ordres, il s'est avancé sur Constantinople, la jactance de ce chargé d'affaires s'est trouvée mise à nu. La marche combinée entre les deux Cours Impériales a dès lors dû emporter le succès; cette marche était sage, impartiale, et dégagée de toute arrière-pensée; nous avions pris les devants, et c'est à la démarche commune des deux Cours que Méhémet-Ali a dû céder. Telle est la vérité de l'histoire du jour, dégagée de tout fard.

J'ose me flatter que l'Angleterre sentira le besoin de ne plus se séparer de nous dans l'affaire égyptienne*). En marchant ainsi, la France devra, de son côté, se joindre à nous ou suivre une direction particulière. Dans l'un comme dans l'autre de ces cas, elle ne jouera pas le rôle que son amour-propre lui avait présenté comme possible et qu'elle avait déjà commencé à déployer.

— Ce 18 Mars.

1113. Je ne me fais pas une idée trop claire de l'effet que la signature de la convention à Constantinople aura produit sur le Cabinet français**). Il y aura de la prépondérance satisfaite, mais les suites?

L'affaire égyptienne était une affaire finie si le Gouvernement français s'était simplement placé sur la ligne des trois autres Cours. Mais le juste milieu ne connaît rien de simple; ce qui l'est de sa nature doit être tourné, retourné, contourné de toutes les façons, et parmi ces façons aucune n'est bonne ni pour lui-même ni pour les autres!

Je suppose que la courte annonce que nous avons fait mettre dans l'Observateur, de la signature de la paix, aura causé de la surprise à Paris.

Vous verrez par l'une des pièces que je vous envoie aujourd'hui, par quel motif j'ai agi ainsi que je l'ai fait. Si jamais

*) Siehe „Erhaltung der Türkei" Nr. 1128. D. H.

**) Siehe „Affaire Rouſſin" Nr. 1131 und 1132. D. H.

M. de Broglie devait vous parler de la chose, expliquez-vous ainsi que je l'ai fait envers M. de Bussierre.

Dans mes dépêches j'ai oublié un argument, et qui n'est pas sans force. La France peut-elle se reconnaître un intérêt à brouiller le Sultan avec l'Empereur de Russie? Comme une supposition pareille n'est pas admissible, comment l'amiral Roussin a-t-il pu forcer le Divan à donner un soufflet à ce Souverain? C'est une manière singulière de servir ses amis que de les compromettre par suite d'un amour-propre désordonné.

La flotte russe avait déjà reçu l'ordre de quitter le Bosphore, et c'est à la suite de ce fait accompli que l'amiral Roussin a trouvé beau d'exiger son départ comme une condition de la protection de la France, et de quelle France, grand Dieu!

— Ce 6 Avril.

1114. Le mauvais jeu conduit toujours à la confusion, et quelle confusion effroyable que celle du moment! L'affaire turco-égyptienne, affaire détestable et de laquelle toute puissance raisonnable devrait être heureuse de pouvoir se tenir éloignée, si des motifs particuliers de situation ne la forcent pas à s'en mêler, était aussi bien établie qu'elle pouvait l'être à la suite de la mission du général Murawieff.

Le danger flagrant pour Constantinople était écarté; des moyens de secours matériels étaient en route; que devait faire l'amiral Roussin? En se joignant à ce qui était fait, il eût complété l'œuvre, la seule possible. Au lieu de cela, il a renversé ce qui était gagné, pour le remplacer par une rodomontade qui n'a pas fait fortune à Alexandrie et que les phrases insolentes du Journal des Débats et la déclaration moins acerbe mais non moins ridicule des feuilles ministérielles n'élèveront jamais à un secours efficace pour le Sultan! Nous verrons à présent ce que feront les arbitres des destinées de l'Orient (phrase officielle et historique). Je vous envoie ci-joint quelques pièces qui vous mettront à même de prouver

à M. de Broglie de quel côté sont l'erreur et les torts. Où est la rage de conquêtes de l'Empereur de Russie? Si cette rage n'existe pas, M. de Broglie devra trouver que la dépense que fait aujourd'hui la France sur son capital d'honneur et de raison est trop forte pour satisfaire à un préjugé volontaire ou involontaire, c'est-à-dire à un crime ou à une erreur.

Comment les Ministres français se tireront-ils de la détestable position où ils se sont placés de gaieté de cœur?

Les Ministres anglais sont mille fois pires que le juste milieu pris en masse et en détail. Je crois cependant que la nouvelle position des choses dans le Levant leur donnera à réfléchir. Qu'adviendra-t-il de tout cet imbroglio? Dieu le sait, et comme je ne suis pas Dieu, je m'avoue hors de cause.

— Ce 13 Avril.

1115. Je crois que malgré l'abandon auquel le Cabinet français est toujours prêt à se laisser aller à l'égard des questions de principes et d'honneur vulgaire, M. le Duc de Broglie aura de la peine à défendre la manière de procéder de l'amiral Roussin.

Cet ambassadeur est déshonoré en face de tout ce qu'il y a d'honnête et même de sage; il a imité les mouvements d'un escamoteur qui remplace par un tour nouveau celui qui vient de lui manquer. Ceci devra être senti par M. de Broglie; il n'en conviendra pas, mais n'importe; en lui parlant vrai, vous frapperez juste.

Je vous prie de bien vous pénétrer de l'importance qu'il y a à ce que, relativement à l'émeute de Francfort*), vous vous placiez dans l'attitude morale que je vous indique.

— Ce 21 Avril.

1116. J'ai lu avec intérêt le compte sommaire que vous m'avez rendu, dans votre lettre particulière du 12 Avril, d'un

*) Am 3. April ſtürmten zwei bewaffnete Haufen, darunter viele fremde Studenten, die Hauptwache, ſchoſſen die Schildwache nieder, geriethen mit dem Militär in's Handgemenge und befreiten die Gefangenen. Ein gleicher Angriff auf die Conſtablerwache hatte dasſelbe Reſultat. D. H.

entretien que vous avez eu avec M. le Duc de Broglie et dans lequel ce Ministre a touché la situation de l'Allemagne.

M. de Broglie vous a demandé si vous croyiez à une révolution, et il vous a témoigné qu'il n'était pas inquiet de l'attitude du Gouvernement français; il vous a enfin exprimé sa conviction qu'il n'y aurait qu'un soulèvement du dehors sur lequel les républicains pourraient s'appuyer pour tenter un mauvais coup à Paris. Je n'hésite pas à vous confier ce que je pense à l'égard de ces trois questions.

Le mot révolution est devenu d'une définition assez difficile, depuis les événements des dernières années; ce mot change de valeur dans la bouche de ceux qui le prononcent.

Qu'est-ce que M. de Broglie entend par une révolution en Allemagne? Entend-il le bouleversement des Gouvernements existants, la fusion des diverses parties qui composent la Confédération en une république une et indivisible? Alors je répondrai qu'une révolution pareille est sans aucun doute dans la pensée d'un grand nombre de factieux, mais que son exécution offrira bien des difficultés pour les entrepreneurs de la grande œuvre. Je ne la crains pas, car je ne crains guère les luttes franchement engagées. Le canon tient la première place dans les luttes de cette espèce, et l'immense majorité des peuples allemands viendra appuyer les Gouvernements. Le général le plus expérimenté ne peut jamais assurer d'avance le sort d'une bataille; mais le général qui a compté son armée et celle de l'ennemi n'hésitera pas à livrer le combat, si le nombre et d'autres ressources sont en sa faveur.

M. le Duc de Broglie appelle-t-il révolution le désordre dans les esprits qui conduit au désordre dans les choses? Alors je répondrai qu'une révolution pareille est plus ou moins en œuvre en Allemagne. Si elle n'a pas atteint le maximum de son développement, c'est aux sages arrêtés du 28 Juin dernier*) que le bienfait en est dû. Il pourra être augmenté par des

*) Siehe die ſechs Artikel des deutſchen Bundestages Nr. 1091. D. H.

explosions partielles à l'égard desquelles les Gouvernements allemands sont unanimement décidés à ne pas faire grâce.

La Confédération est un corps légalement constitué et qui saura faire respecter ses droits.

J'entre parfaitement dans le point de vue de M. le Duc de Broglie à l'égard de la seconde et de la troisième proposition. Je crois qu'il n'y a que des révolutions couronnées de succès à l'étranger qui puissent donner au parti radical français les forces nécessaires pour renverser le Gouvernement. Cette thèse, vous me voyez la soutenir depuis longtemps, et en l'avançant j'ai dû en faire l'application, car je n'aime pas à me livrer à des idées vagues et sans valeur pratique. Si, — ce que j'admets, — le Gouvernement français porte un grand et vif intérêt à la conservation du repos à l'étranger, il devra s'efforcer de servir cet intérêt, et je ne connais à cet effet qu'un moyen, celui de ne pas donner lieu au préjugé qu'il serait le partisan et le protecteur des essais de bouleversement en dehors de ses frontières. Il n'atteindra ce but qu'en ne prêtant pas des armes aux factieux par sa condescendance envers les foyers d'insurrection établis en France, et en ne confondant pas avec des questions politiques les mesures de pure conservation que les Gouvernements peuvent se trouver forcés d'adopter dans l'intérêt de leur salut.

Ce que je viens d'établir n'est pas de ma part un reproche à l'adresse de l'administration française actuelle. Les hommes qui la composent ont déjà acquis des mérites que nul plus que moi n'est prêt à reconnaître, car je ne cède le pas à personne quand il s'agit de juger avec calme et impartialité la situation réelle de tel ou tel Gouvernement. Je connais toutes les difficultés de celle où il serait impossible que ne se trouvassent pas les Ministres français. Je sais qu'il est bien plus difficile d'arrêter une révolution que de n'en point faire; je sais que nul Gouvernement ne peut marcher droit et ferme sous l'action journalière de conditions aussi dissolvantes que le sont la licence de la presse, les éléments déma-

gogiques renfermés dans des lois fondamentales, le désordre enfin dans les idées d'une nation tout entière. Je sais tout cela, et c'est parce qu'il en est ainsi que je sais apprécier également tout ce qui a la valeur d'un effort dans le but de rétablir le repos public.

Ce qui est certain, c'est que la propagande est une arme non moins à craindre pour la France que pour l'étranger.

L'action qu'elle exerce sur celui-ci n'est en réalité que le moyen dont elle se sert pour agir sur le sol qu'elle foule. Les Lafayette, Cabet, Odilon-Barrot et consorts, veulent, avant ou après tout, l'anarchie en France; l'étranger doit servir leurs vues, et s'ils dirigent sur celui-ci leurs efforts patents, l'objet direct qu'ils ont en vue ne leur échappe pas pour cela.

De tout ceci il ressort une vérité, et cette vérité je la prêche sur les toits depuis bien longtemps; c'est qu'il existe entre les Gouvernements, de quelque nature qu'ils soient, une solidarité d'intérêts qui ne peut être méconnue qu'à leurs dépens en général, ou aux propres dépens du Gouvernement qui serait assez aveugle pour ne pas sentir le besoin de cette solidarité et se conduire en conséquence.

Telle est ma profession de foi, mon cher Comte; profession de foi qui, vous le savez, a été ma règle de conduite dans toutes les circonstances grandes ou petites qui se sont offertes à mon action depuis que l'Europe est en voie de progrès. Ce que j'entends par ce mot ne vous est pas moins connu.

Je vous laisse liberté entière de vous expliquer dans ce sens avec M. le Duc de Broglie. Ou je me trompe, ou il sera de mon avis.

— Ce 3 Mai.

1117. M. le Duc de Broglie vous a entretenu de la prochaine cérémonie de la prestation du serment en Espagne et des affaires de la Suisse. A l'égard de la première, tout est dit de notre part quand je vous répète que nous la regardons comme

une affaire domestique espagnole*). Vous savez que nous ne nous mêlons jamais d'affaires de cette nature, et si le prochain avenir nous présente une difficulté, celle-ci se trouve tout entière dans le choix de la ligne de conduite que nous avons à prescrire à M. de Brunetti, afin d'éviter que ce qu'il fera ou ne fera pas ne puisse prendre la couleur d'une ingérence de notre part dans une affaire à laquelle nous nous considérons comme étrangers.

Ce qui dans les paroles de M. le Duc de Broglie m'a fait éprouver une satisfaction véritable, c'est l'uniformité de son opinion avec la mienne sur le mérite des hommes qui forment en ce moment le Cabinet espagnol. M. le Duc de Broglie suit une ligne de pensées droite et juste lorsqu'il désire que l'ordre public soit maintenu en Espagne tel qu'il existe, et il serait infailliblement bouleversé le jour où le parti soi-disant libéral l'emporterait dans le Royaume sur les vues sages, modérées et conservatrices de MM. de Zea et d'Ofalia.

En attachant aux paroles de M. le Ministre des affaires étrangères la valeur que je n'hésite point à leur accorder, je me demande comment il se fait que le Cabinet français n'arrête pas l'élan révolutionnaire auquel s'abandonne M. Stratford-Canning dans toutes ses démarches à Madrid? Comment M. l'ambassadeur de France a-t-il pu appuyer, ne fût-ce même qu'avec les ménagements qui ne nous ont point échappé, des tentatives qui, si elles étaient couronnées de succès, auraient immanquablement pour résultat le bouleversement de l'Espagne et une révolution flagrante accompagnée de tous les fléaux de la guerre civile? Nous ne trouvons pas le joint entre ce que nous reconnaissons être l'intérêt bien entendu du Gouvernement français et la marche, selon nous inexplicable et contraire à une saine politique, que nous voyons suivre au

*) Bezieht ſich auf die Verweigerung des Huldigungseides von Seite des Don Carlos an Iſabella und auf den Proteſt des Erſteren gegen jeden Act des Königs, welcher ihn und ſeine männlichen Nachkommen zu Gunſten der weiblichen Linie des Königs von der ſpaniſchen Thronfolge ausſchließt. D. H.

représentant du Cabinet britannique à Madrid. Le seul moyen pratique à offrir à l'Espagne pour se tirer avec le moins de danger possible de la pénible position où elle se trouve, c'est de l'abandonner à elle-même. Toute ingérence étrangère amènera dans le Royaume une catastrophe dont les funestes conséquences s'étendront bien au delà de ses limites. Le caractère espagnol n'admet point de nuances; une Espagne libérale est un mot vide de sens. L'Espagne sera toujours ou franchement monarchique ou décidément radicale. Les deux partis sont en présence, et tous deux trouveront des sympathies dans le grand État voisin. Le Gouvernement français n'a ainsi qu'un intérêt à servir, c'est que l'Espagne demeure en repos. Cet intérêt est en même temps celui de l'Europe entière, et c'est là aussi l'intérêt bien entendu de la Grande-Bretagne. Si des vues personnelles ou des préjugés politiques devaient égarer momentanément les Ministres anglais, le Gouvernement français ferait-il bien de les seconder?

Cette question me conduit naturellement à examiner la situation des affaires en Suisse, sur laquelle M. le Duc de Broglie s'est également expliqué envers vous. Si j'attache aux paroles de ce Ministre leur sens véritable, je puis me croire autorisé à admettre qu'il n'est pas plus disposé à protéger les prétendues réformes que la faction révolutionnaire veut faire subir au pacte fondamental de la Suisse, que nous ne le sommes et que nous ne pourrions l'être de notre côté; la différence qui existerait par conséquent entre les deux Cabinets se bornerait au jugement qu'ils portent sur les dangers du moment. D'après les notions du Cabinet français, l'action révolutionnaire dans ce pays n'aurait pas fait autant de progrès que nous le croyons.

Je vous avouerai franchement que nous sommes trop voisins du théâtre des événements, trop bien informés de ce qui s'y passe et trop intéressés à l'être, pour ne pas être convaincus de l'exactitude des notions que nous possédons.

Nous savons tout ce qui a été préparé et médité en dedans et en dehors de la Confédération; nous connaissons tous les

ressorts mis en mouvement par les divers partis dans ce pays, qui pour être l'un des plus heureux et des plus prospères de l'Europe, n'aurait qu'à rester étranger au mouvement politique. En un mot, nous n'ignorons rien de ce qui se passe sous nos yeux. Mais c'est encore relativement à l'état d'agitation et d'anarchie intérieure où se trouve aujourd'hui la Suisse que je ne puis découvrir la différence qui pourrait exister entre l'intérêt bien entendu du Gouvernement français, le nôtre et celui de tous les États voisins de la Confédération helvétique.

La combustion générale dont la Suisse est menacée peut, là comme en tout autre pays, éclater avec plus ou moins de violence, mais quel que soit son résultat, elle finira nécessairement par tout réduire en cendres. Nous savons que les projets et les plans des plus impatients parmi les révolutionnaires suisses n'ont jusqu'à cette heure point été couronnés du succès facile et complet dont ils s'étaient flattés; nous savons que des obstacles puissants se sont opposés au triomphe immédiat de leur système de subversion totale; mais si nous le savons à ne pouvoir en douter, nous n'ignorons pas non plus que dans le cas où l'on tarderait à porter un remède efficace au progrès du mal qui s'est emparé de la Suisse, celui-ci atteindra bientôt la hauteur à laquelle les impatients s'étaients flattés de pouvoir l'élever de prime abord.

Ce remède, le seul véritablement utile que nous connaissions, se trouve dans une grande uniformité d'attitude des principales Puissances; uniformité que nous n'avons cessé de réclamer d'elles, et qui malheureusement jusqu'ici n'existe pas. La preuve la moins douteuse de cette regrettable vérité ne se trouve-t-elle pas dans la différence qui existe entre la manière dont je juge et dont est jugé par M. le Duc de Broglie le danger même de la position des choses en Suisse? Ce pays a besoin d'être calmé, et il ne peut l'être que par le franc concours moral des Puissances. Il importe aux États voisins de la Suisse qu'elle ne devienne pas un foyer révolutionnaire, et de

tous les Gouvernements, c'est le Gouvernement français qui serait exposé le premier à se voir atteint par la lave et les scories que vomirait le nouveau volcan!

Ces vérités, je n'hésite pas à vous mettre à même de les exposer à M. le Duc de Broglie. J'aime la franchise de ses explications envers vous, et je ne sais jamais rester en retard quand il s'agit d'établir des vérités pratiques. Nous ne faisons point de politique avec le Gouvernement français; nous désirons dans son intérêt bien entendu, comme dans l'intérêt général, qu'il n'en fasse point avec nous. Qu'il se place en face de la réalité et qu'il nous prenne franchement pour ce que nous sommes; qu'il ne se trompe pas surtout sur ce que nous voulons. Nous voulons que le repos public se consolide, ou ce qui est plus conforme aux véritables besoins du jour, qu'il se rétablisse. Aucun Gouvernement et aucun peuple ne peut gagner au jeu révolutionnaire. Aussi longtemps que le mouvement n'existait que dans les esprits, l'arène était vaste, et les utopies ont pu se résoudre en fumée. Il n'en est plus ainsi. Les idées ont pris un corps, et les coups portent aujourd'hui sur des réalités. Ce jeu devra bientôt trouver un terme, ou l'anarchie deviendra flagrante. Décidés à ne pas périr les bras croisés, nous nous battrons contre elle, car nous préférons vaincre ou mourir l'épée à la main. Mais ce que nous préférons à tout, c'est une conduite sage et forte de la part des Gouvernements et ayant explicitement pour but de mettre des bornes au mal. Quel est le Gouvernement qui serait assez ennemi de lui-même pour ne pas vouloir ce que nous voulons? Nous n'en connaissons pas.

— Ce 9 Mai.

1118. M. de Bussierre m'a donné lecture d'une dépêche que lui a adressée M. le Duc de Broglie et qui se rapporte aux derniers événements de Francfort, et plus particulièrement à l'envoi des troupes tirées de Mayence pour assurer le repos de la première de ces villes. J'ai déclaré à M. de Bussierre notre complète incompétence pour traiter de la question avec la France.

Je ne vous cacherai pas la surprise que m'a causée la démarche du Cabinet français. L'intérêt du maintien du repos dans les États voisins de la France est autant partagé par le Gouvernement français qu'il peut l'être par nous, et qui veut la chose doit vouloir les moyens!

Dans la dépêche en question, la nécessité de la mesure adoptée par la Diète germanique et même la compétence de celle-ci se trouvent mises en doute; la supposition que la ville de Francfort aurait protesté contre le secours que la Confédération lui a porté y est établie. Elle énonce enfin le vœu que les mesures soient retirées le plus tôt possible.

Dans ce que je viens de vous citer, il n'y a rien que je ne doive contredire. La Diète a agi dans son plein droit et d'après la plus stricte interprétation des lois; le Magistrat de Francfort n'a point protesté contre son arrêté. La paix n'est pas rétablie, à moins que l'on ne veuille prendre le découragement momentané qui s'est emparé des factieux, par suite d'un premier coup manqué, pour le retour à un ordre de choses stable. Chaque jour répand des lumières nouvelles sur la grande trame qui couvre l'Allemagne occidentale, et la suite, je ne le crains que trop, prouvera que les tentatives audacieuses ne se borneront pas au seul essai de Francfort. Je ne puis à ce sujet rien apprendre à M. le Duc de Broglie; il est naturel qu'il en sache autant que moi, et je désire même, dans l'intérêt de son propre pays comme dans celui de la cause générale, qu'il ait des informations plus étendues que ne le sont celles que nous possédons nous-mêmes. Le Gouvernement français courrait de grands risques s'il devait ne pas savoir ce qui se passe directement sous ses yeux!

Je ne vous dis que ce peu de mots, car le sujet ne prête pas à une correspondance officielle. Les Gouvernements de l'Allemagne commencent à être plus clairvoyants qu'ils n'ont montré l'être jusqu'ici; je ne conçois même plus celui qui ne verrait pas parfaitement clair. Ils sont pénétrés de la nécessité de se serrer sur le terrain fédéral; ils ne s'en laisseront pas détourner.

existe entre notre Cabinet et celui de Sa Majesté Prussienne n'est pas ce qui m'offre le plus d'intérêt dans le séjour que je viens de faire ici. Ma conviction était trop profonde pour avoir eu besoin de confirmation, et lorsqu'une vérité est aussi bien constatée, elle peut certes se passer d'être corroborée d'assurances nouvelles. Ce qui m'a causé une satisfaction véritable, c'est d'avoir vu d'anciens amis.

Les personnages diplomatiques ne manquent pas à Teplitz. M. le maréchal Maison, que j'avais déjà reçu chez moi à la campagne, où il était venu me trouver durant son séjour à Carlsbad, M. Bresson et Lord Minto sont ici. Le maréchal ayant témoigné le désir de faire sa cour à l'Empereur, Sa Majesté Impériale l'a reçu hier à Theresienstadt, d'où Elle est partie aujourd'hui pour Prague.

— Ce 16 Août.

1121. Le concours des diplomates français et anglais à Teplitz n'est certes pas l'effet du hasard. Convaincus de l'importance de la rencontre des deux Monarques et de leurs ministres, et inquiets, — comme le sont toujours ceux qui se sentent mal placés, — les envoyés français et anglais ont reçu l'ordre d'être à portée de pénétrer les prétendus mystères. Le mouvement qu'ils se sont donné pour y parvenir aura été en pure perte.

Là où il n'y a pas de mystère, il serait difficile d'en pénétrer. Les deux Monarques et leurs Cabinets sont tellement liés et de si ancienne date, que leur rencontre personnelle ne pouvait rien ajouter à ce qui existe. Ce n'est pas aux promenades publiques ni dans les salles de réunion d'un lieu de bains que ces détails sont jamais colportés par ceux qui ont intérêt à s'en occuper. Les diplomates voyageurs n'auront ainsi rien appris, et si, pour suppléer à leur pardonnable ignorance, ils devaient rapporter à leurs Cours des suppositions, des démentis ne tarderaient pas à en faire justice.

Je me suis complétement entendu avec le Cabinet prussien sur les meilleures mesures à prendre pour sauver l'Allemagne des dangers dont la menace le voisinage de tant de pays

livrés à la Révolution. Je nourris l'espoir que, sous ce point de vue, nos soins ne seront pas perdus.

J'ai fait la connaissance de M. Bresson*), et je ne doute pas qu'il n'ait déjà rendu compte à son Gouvernement d'un long entretien qu'une rencontre à la promenade publique m'a fait avoir avec lui en présence du maréchal Maison et de M. Ancillon. J'ai eu vent de l'impression qui lui en est restée, et s'il en a fait un récit fidèle, M. de Broglie devra y avoir puisé la conviction que la différence des lieux et des positions n'en apporte pas dans mon langage.

L'orage de Teplitz, — car tout a cet aspect aux yeux du juste milieu, — se sera passé sans que la foudre soit tombée. Un événement de même nature se prépare, et la frayeur qu'il causera à Paris et à Londres sera encore plus vive. L'Empereur Nicolas vient de nous annoncer sa prochaine arrivée. Sa Majesté Impériale aura une entrevue avec l'Empereur, notre auguste Maître, sur un point frontière de la Bohême. Il verra le Roi de Prusse soit à son arrivée, soit à son retour en Russie.

Je vous confie le fait sous le sceau du plus profond secret. Si je tiens la circonstance secrète, c'est que le manque de notions complétement précises nous empêche encore d'en parler tout haut, et que nous n'aimons point à parler bas là où il n'y a rien qui ne soit juste et simple. Aussi ne crois-je devoir vous en parler aujourd'hui que pour vous mettre à même de régler votre langage le jour où la voix publique, qui rendrait compte de l'événement, précéderait l'arrivée de l'annonce ostensible que je ne manquerai pas de vous adresser. . . . .

Le bruit de l'arrivée de l'Empereur de Russie occupe depuis longtemps les feuilles publiques; il a déjà fait le sujet de beaucoup de correspondances diplomatiques. La vérité est que ce n'est qu'aujourd'hui que les Monarques en savent quelque chose.

---

*) Franzöſiſcher Geſandter in Berlin. T. H.

Kœnigswart, ce 30 Août.

1122. Un courrier que l'Empereur de Russie vient d'expédier à Prague a informé l'Empereur notre auguste Maître de la prochaine arrivée de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies aux confins de la Bohême. Elle fera le trajet de la Baltique en bateau à vapeur, et se rendra par Stettin à l'endroit que l'Empereur François voudra choisir à cet effet.

M. le général Pozzo aura reçu, avant l'arrivée du présent courrier, une direction de sa Cour, par laquelle cet ambassadeur est chargé de s'expliquer sur le fait du voyage de l'Empereur de Russie. La dépêche de M. le vice-chancelier nous ayant été communiquée, il ne me reste qu'à vous charger de répéter à M. le ministre des affaires étrangères les paroles dont se sera servi M. l'ambassadeur de Russie pour donner à la rencontre des deux Empereurs le seul sens qu'elle ait et qu'elle puisse même avoir, et pour déjouer les interprétations haineuses que l'esprit de parti s'applique constamment à donner aux actes des Gouvernements. Plus, au reste, ces interprétations seront forcées, et plus l'événement les démentira.

Il y a longtemps que les deux Monarques ont désiré se voir; ce vœu réciproque n'a pu jusqu'ici se réaliser, par suite d'empêchements qu'il n'a point dépendu d'eux de vaincre. Le voyage que notre auguste Maître fait dans ce moment en Bohême a offert à Sa Majesté Impériale de Russie une occasion qu'Elle a cru devoir saisir. Rien n'était encore fixé à cet égard, que déjà la voix publique avait pris l'initiative; il y a longtemps que les journaux ont annoncé un projet qui n'était rien moins qu'arrêté entre les parties directes; car, ainsi que je viens de vous le dire, ce n'est que depuis peu que nous avons acquis la certitude que l'Empereur Nicolas exécuterait cette course, et un courrier qui a quitté Saint-Pétersbourg le 18 Août vient de nous apporter l'information qu'il comptait s'embarquer le 27 du même mois. L'Empereur notre auguste Maître me prévient qu'il se rendra les premiers jours de Septembre à

Friedland*), où il attend l'arrivée de Sa Majesté Impériale de Russie entre le 5 et le 7.

Vienne, ce 1er Octobre.

1123. Je vous prie de vous expliquer avec une entière franchise envers le Roi sur l'affaire de Prague**). Je m'en suis entretenu hier avec M. le Comte de Sainte-Aulaire, avec cette teinte de franchise et d'abandon à laquelle la conversation prête plus de facilité que la rédaction. Je ne lui ai pas caché le sentiment que l'arrivée à Prague de tant d'hommes de parti a fait éprouver à l'Empereur. Voici ce que je lui ai dit:

„Je crois que votre Gouvernement aurait pu empêcher le départ de ces voyageurs; il a donc eu une raison positive pour ne point user de ses moyens. Cette raison, je la devine. Il se sera dit: de deux choses l'une; ou Charles X attendra de pied ferme, et il répondra aux vœux des arrivants; alors il offrira au Gouvernement français l'occasion de sévir contre ces hommes et de porter plainte contre la famille réfugiée à Prague; ou bien Charles X ne les satisfera pas, alors il portera un dernier coup au royalisme. Les deux chances peuvent avoir paru favorables au Gouvernement français, et elles ont dès lors dû lui sembler admissibles. Comme dans cette question nous n'avons pas à discuter avec les partis en France, ma plainte ne portera jamais sur ce terrain; je la restreins à une question de haute morale politique. L'Autriche a, de l'aveu, je dirai même à la sollicitation du Gouvernement français, reçu chez elle la famille royale expulsée; vous n'avez eu qu'à vous louer de la ligne de conduite que nous avons su tenir; par quelle application de principes méritons-nous d'être gênés dans notre repos? Vous nommez certains royalistes des factieux et vous délivrez à quelques uns d'entre eux des passe-ports pour se jeter dans notre pays. Que diriez-vous si nous vous envoyions, ainsi que

*) Statt Friedland wurde aus Localitätsrückſichten Münchengrätz gewählt, wo im Schloſſe des Grafen Waldſtein die beiden Kaiſer ihr Abſteigquartier nahmen.

**) Anſammlung von Royaliſten in Prag zur Feier der Großjährigkeit Heinrich's V. D. H.

vous le faites, des factieux qui nous gêneraient chez nous? Ce sont des procédés tout au moins singuliers."

M. de Sainte-Aulaire me demanda si nous n'eussions pu refuser l'entrée aux arrivants?

„Vous vouliez donc," lui ai-je répondu, „nous charger de faire de la police française? Nous avons assez à faire avec la nôtre. Demain vous me porterez une plainte si nous refusons d'admettre un commis voyageur, et vous auriez voulu nous voir renvoyer de la frontière des centaines d'individus pourvus de papiers en règle? Je ne puis que vous répéter que la saine politique répugne à une marche pareille."

C'est sur ce terrain que je vous invite à vous placer dans vos entretiens avec le Roi et avec M. le Duc de Broglie, s'il devait vouloir entrer en matière.

J'ai trouvé la famille royale décidée à ne pas se laisser enlacer dans un jeu dangereux. Les écervelés qui se sont lancés vers Prague ne savent ni ce qu'il faut ni ce qu'ils doivent et pourraient vouloir. Je comprends que le Gouvernement français ne les arrête pas dans leur marche insensée, mais j'ai de la peine à comprendre qu'il ne se soit point dit que ce n'est pas en France que se trouve Prague.

Veuillez me mander le genre de propos que tiendra le Vicomte de Chateaubriand. Il est probable qu'il ne se bornera pas à les énoncer de vive voix et qu'il les lancera dans le monde sous la forme d'un manifeste. Il tombera à bras raccourcis sur nous; de tous les méfaits, ce sera celui qui nous touchera le moins.

1124—1125. **Metternich an Apponyi.**

Vienne, ce 29 Décembre.

1124. L'entretien que vous avez eu avec le Roi après votre retour à Paris montre une fois de plus combien le point de vue politique de Sa Majesté suit une direction pratique. Il est certain que si l'erreur est un très-mauvais expédient dans toutes les affaires, elle tue en particulier les affaires politiques. Quel moyen de s'entendre peut-il y avoir là où

des prétentions insoutenables remplacent des règles aussi anciennes que la société humaine, où des préjugés acquièrent la valeur de vérités, et où les paroles cessent d'avoir leur signification connue?

Il n'y a aujourd'hui en Europe qu'une seule affaire, et cette unique affaire est pour les Gouvernements de continuer à vivre. Les hommes peuvent vivre sous l'empire des conditions les plus diverses, mais ils ne le peuvent pas sous des conditions mortelles pour eux. Je conçois la Monarchie et la République, mais je ne conçois pas la Monarchie privée des conditions de la Monarchie, et la République privée de celles qui la constituent. Le monde a vu tenter bien des expériences dans le cours des dernières décades; toutes celles qui jamais n'ont réussi ne réussiront pas davantage aujourd'hui ni demain. La lutte est engagée entre le pouvoir royal et celui de simples magistrats temporaires; l'un est la Monarchie et l'autre porte le nom de la République. Que l'on choisisse, mais que l'on n'essaye pas de mêler ce qui ne souffre pas le mélange.

Notre pensée n'est pas étroite, elle est au contraire large, car elle est droite et pratique. Le Roi des Français comme l'Empereur d'Autriche doivent pouvoir régner s'ils veulent se maintenir. L'un peut régner d'après telle forme, et l'autre d'après telle autre forme, mais ni l'un ni l'autre ne peuvent régner en ne gouvernant pas. Les mots n'ont point à nos yeux la valeur des choses; c'est à celles-ci que nous nous tenons. Plus le Roi fera de la pratique, plus nous en serons satisfaits.

— Ce 30 Décembre.

1125. Le premier coup d'œil que vous jetterez sur la lettre que vous trouverez sous ce couvert vous prouvera qu'elle est rédigée de manière que vous puissiez en faire la lecture au Roi. Je ne demande pas mieux que vous en cherchiez l'occasion, car plus le Roi s'assurera que nous suivons le droit chemin, et que ce chemin ne lui est point contraire personnellement, plus il devra empêcher que ses Ministres ne fassent des sottises.

Je mets au nombre des sottises la marche pitoyable et machiavélique que vient de suivre le Duc de Broglie dans les questions de Münchengrätz. Il y a un certain art à savoir masquer la vérité, mais le mensonge cru ne fait point partie de cet art. Ce que l'on se sent le besoin de dire, il faut savoir le dire en face, car la prétention d'avoir dit une chose ne saurait remplacer le fait de l'avoir dite. La passion de lancer des circulaires est une passion de novice; les circulaires sur des questions de haute politique ont la valeur de manifestes, et il ne faut pas traiter les manifestes comme des nouvelles du jour et que le vent emporte. Pourquoi le Duc de Broglie n'a-t-il pas désigné franchement le Piémont comme faisant partie des États compris dans le rayon qu'il excepte? C'est qu'il voulait éviter de provoquer une réponse catégorique. Mais voulant éviter une réponse pareille, pourquoi a-t-il glissé le mot derrière notre dos? N'a-t-il pas admis la chance que nous serions informés du fait? Mais croit-il donc que le Gouvernement du juste milieu est aimé, qu'il a des confidents entièrement dévoués, et que toutes les Cours du second et du troisième ordre composent cette clientèle? Que penser d'un Ministre qui se fait une illusion pareille*)! Je crois que M. de Broglie est un homme de bonne foi, mais ce qui m'est tous les jours prouvé davantage, c'est qu'il se trompe sur les objets de sa foi. Quand il s'agit de bonne foi, je prétends pouvoir

*) Der hier angedeutete Sachverhalt iſt in Kurzem folgender: Baron Hügel, der damals die öſterreichiſche Botſchaft in Paris leitete, hatte bezüglich der Ergebniſſe der Kaiſerzuſammenkunft in Münchengrätz (ſiehe Nr. 1136) eine Unterredung mit dem Herzog von Broglie, worin dieſer unter Anderem erklärte, Frankreich werde gegen die von den drei alliirten Höfen beſchloſſene Interventionspolitik nur dann Einſprache erheben, wenn dieſes Princip in der Schweiz oder in Belgien zur Ausführung kommen ſollte, weil Frankreich in den gedachten Ländern das Einſchreiten einer fremden Macht nicht dulden könne und wolle. Baron Hügel berichtete darüber an Fürſt Metternich und dieſer gab dem Grafen Sainte-Aulaire Kenntniß davon. Als man zur Stelle des Berichtes kam, wo von den erwähnten zwei Ausnahmsfällen die Rede iſt, unterbrach Sainte-Aulaire die Lectüre mit dem Bemerken, Hügel's Bericht ſei nicht exact, Broglie habe gewiß

me mesurer avec tout le monde, et même avec ceux qui adorent un autre Dieu que celui du ciel et de la terre.

L'incartade à laquelle le zèle de M. Bresson*) a donné lieu n'a pas tourné à l'avantage de la mauvaise cause. Le résultat est que ce que nous n'avions fait qu'annoncer verbalement se trouve aujourd'hui consigné par écrit dans les archives françaises. Tenez-vous en, à ce sujet, à l'instruction que je vous donne; ne parlez de rien si on ne vous attaque pas, mais si on vous attaque, répondez ainsi que j'ai répondu, c'est-à-dire, droit et ferme. Il est des questions sur lesquelles il n'y a pas de capitulation possible; les révolutions que nous pouvons atteindre évoqueront notre action; nous admettons que le Gouvernement français puisse ne pas le souffrir; alors nous accepterons la guerre.

Quand on est décidé ainsi que nous le sommes, à quoi servent les paroles? La guerre est la suite des révolutions; le meilleur conseil à donner à ceux qui ne veulent pas de la conséquence, c'est qu'ils en surveillent et en étouffent la cause, et dans la situation réelle des choses en Europe, ne pas exciter les révolutions, c'est les empêcher.

L'immense majorité des populations est fatiguée du mauvais train, et le bienfait pourra être mis à profit par le juste

---

auch von dem dritten Ausnahmsfall, nämlich von Piemont, Erwähnung gethan und Oeſterreich könne ſich darauf gefaßt machen, bei einer allfälligen Intervention in Piemont dort einer franzöſiſchen Armee zu begegnen. In der oben citirten Circulardepeſche (Paris, 4. November) ſpricht Broglie ſeinen eigenen diplomatiſchen Organen gegenüber mit aller Offenheit nicht nur von der Schweiz und von Belgien, ſondern auch von Piemont als jenen Ländern, in denen Frankreich das Princip der Intervention nicht zur Anwendung kommen laſſen werde. D. H.

*) Graf Breſſon, franzöſiſcher Geſandter in Berlin, hatte an ſeine Regierung berichtet, Ancillon ſei der Meinung, daß Frankreich vorkommenden Falles einer Intervention der drei Mächte in Piemont nicht entgegentreten werde, weil auch Graf Sainte-Aulaire in Wien ſich gelegentlich einer Mittheilung an die ſardiniſche Regierung über dieſen Punkt mit ängſtlicher Zurückhaltung ausgeſprochen habe, was ſich ſchließlich als bloßes Gerede herausſtellte. Darauf ſcheint ſich obige Bemerkung zu beziehen. D. H.

milieu; s'il en a le talent et le pouvoir, nous l'en féliciterons sincèrement. Tout dans nos vues est simple, il n'est donc pas difficile de nous comprendre.

Les vues du Prince de Talleyrand dans les questions orientales sont bien plus justes que celles des Ministres anglais. C'est à Londres que se trouve un immense foyer de conflagration générale. Vous aurez lieu de vous convaincre que nous dirigeons nos pompes vers ce foyer.

Wiederaufnahme der holländisch-belgischen Unterhandlung.

1126. Eine Denkschrift Metternich's, ddo. Wien, 18. Januar 1833.
1127. Metternich an Clam in Berlin (Vertraul. Schreiben) Wien, 5. März 1833.

1126. Le Cabinet autrichien croit devoir résumer dans un travail concis le point de vue sous lequel il envisage l'affaire hollando-belge, au point où elle en est arrivée aujourd'hui, ainsi que son opinion sur la tâche dont les trois Puissances continentales sont appelées à se charger dans la poursuite ultérieure de cette affaire. En portant ce travail à la connaissance de ses intimes alliés, il leur présente en même temps l'exposé fidèle de la pensée de l'Empereur, et il exprime le vœu de voir réunir en un faisceau les décisions et l'action des Cours d'Autriche, de Russie et de Prusse.

I. Tableau général.

La révolution de 1830 a eu pour résultat immédiat la révolte des Belges. D'après les principes qu'elles professent, les trois Cours auraient pu appliquer à cette révolte des mesures actives de répression. Il n'en a pas été ainsi; elles se sont rendues à une invitation qui leur a été adressée par Sa Majesté Néerlandaise, ensuite de laquelle une négociation a été ouverte à Londres.

Il ne reste rien à dire au Cabinet de Vienne sur les errements de la Conférence qu'il n'ait déjà dit et répété à plusieurs

reprises, dans sa correspondance diplomatique avec les quatre Cours intervenantes. Il devra lui suffire aujourd'hui de s'arrêter à la situation où se trouve l'affaire, par une suite nécessaire de l'action séparée des deux Cours maritimes, de la prise de la citadelle d'Anvers, et de la rentrée de l'armée française dans ses propres frontières.

L'affaire arrivée à ce point, il en résulte les conséquences suivantes.

Il existe un traité (celui du 15 Novembre), qui a été ratifié purement et simplement par les deux Cours maritimes et par le Roi des Belges, — avec des réserves par les Cours d'Autriche et de Prusse; lequel traité, vu la déclaration jointe par la Cour de Russie à son acte de ratification accompagné des mêmes réserves que celles des deux autres Cours continentales, et eu égard à l'emploi des mesures coercitives adoptées par l'Angleterre et par la France, n'a plus pour Sa Majesté l'Empereur de Russie qu'une valeur discrétionnaire.

Le Roi des Pays-Bas, sans jamais avoir donné son adhésion au traité du 15 Novembre, a cependant continué, jusqu'au moment de la rupture de la Conférence par les deux Cours maritimes, à négocier sur les termes de ce même traité. Il a virtuellement consenti au principe de la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, et il a explicitement accepté la délimitation territoriale entre les deux États désormais séparés.

Les mesures coercitives employées contre Sa Majesté Néerlandaise n'ont pu porter ainsi que sur le règlement de certaines questions de détail; en effet, les déclarations des deux Cours maritimes, si on les analyse sévèrement, n'ont porté que sur des questions de cette nature.

De cette position incontestable des choses il ressort une différence notable dans l'attitude des Cours à l'égard de l'affaire belge.

Deux d'entre elles, la France et l'Angleterre, sont liées envers le Roi des Belges par les termes d'un traité définitif conclu avec ce Prince.

Deux autres Cours, l'Autriche et la Prusse, sont liées par certaines clauses du traité du 15 Novembre, et libres à l'égard de quelques-unes de ses conditions.

La Russie peut encore être considérée comme moralement liée au principe de la séparation des deux pays et aux clauses qui en règlent la délimitation; mais par l'emploi de moyens coercitifs de la part des deux Cours maritimes, contre lesquels elle a formellement protesté, en liant à sa protestation la clause de l'annulation de ses ratifications, cette Puissance est entrée dans un état de liberté diplomatique entière.

Sa Majesté Néerlandaise est libre dans le choix de son attitude diplomatique.

II. Conséquences de cette position des choses.

Une vérité est évidente pour tout juge impartial: c'est que les deux années de négociations à Londres n'ont point conduit l'affaire belge à sa fin, mais qu'elles l'ont placée dans une situation dont il sera impossible de sortir si les Puissances ne se décident pas à imprimer une marche différente à la négociation future.

De deux choses l'une: ou Sa Majesté Néerlandaise acceptera les propositions qui viennent de lui être adressées par les deux Cours maritimes, ou elle ne les acceptera pas. Si elle les accepte, l'affaire sera virtuellement arrivée à sa fin, et il ne resterait plus qu'à la revêtir des formes diplomatiques nécessaires pour lui assurer la valeur d'un arrangement solide et généralement admis. Si Sa Majesté ne les accepte pas, l'affaire ne sera pas plus avancée qu'elle ne l'était le 22 Octobre dernier. Une négociation nouvelle devra être entamée et conduite à son terme; ou bien l'Europe restera forcément, à l'égard de la question hollando-belge, dans un état de tension qui, par ses inévitables conséquences, devra conduire tôt ou tard à une rupture entre les Puissances.

A ces considérations on peut ajouter qu'une négociation qui serait ouverte et poursuivie dans les

voies et d'après les errements de celle qui a maintenu l'affaire belge dans des termes dont elle n'est pas sortie dans le cours des deux années qui viennent de s'écouler, ne saurait avoir pour résultat une fin pacifique.

Cette conviction est tellement établie à Vienne que, plutôt que de rentrer dans une marche qui n'offrirait pas à la pensée de l'Empereur une issue conforme à ses vœux, Sa Majesté Impériale préférerait se tenir éloignée de toute participation directe à la future négociation. La conscience de Sa Majesté Impériale et l'attitude politique de son Empire trouveraient dans cette détermination un apaisement que ne saurait lui présenter la marche opposée.

En émettant cette déclaration, l'Empereur n'hésite pas à y joindre l'expression de sa conviction intime qu'il est d'une haute importance pour la cause générale que l'affaire belge arrive dans le plus bref délai à une conclusion définitive, et pour atteindre ce but, Sa Majesté Impériale ne voit qu'un seul moyen, la reprise de la négociation commune sous des réserves qui en rendront le succès possible.

III. Mode de la négociation.

Nous partons avant tout de la nécessité d'une uniformité d'attitude complète de la part des trois Cours continentales.

La différence notable qui, à l'égard du traité du 15 Novembre, existe entre l'attitude des Cours de Vienne et de Berlin et celle de la Russie n'a pas à nos yeux la valeur d'une difficulté, mais bien au contraire celle d'un avantage. Le sacrifice que fera Sa Majesté Impériale de toutes les Russies de l'entière liberté diplomatique qu'elle a recouvrée par la faute volontaire des Cabinets français et anglais n'aura-t-elle pas la valeur d'un poids particulier dans la balance des trois Alliés? L'affaire, pour arriver à sa solution réelle, réclame indubitablement le concours des premières Puissances; la Russie, tout

aussi peu que la Prusse ou l'Autriche, ne peut rester en dehors d'un arrangement qui, s'il en était autrement, ne deviendrait qu'un sujet de complications et de compromissions perpétuelles, et qui dès lors, loin d'avoir la valeur d'un arrangement utile, ne serait que la continuation de la confusion politique passée et présente. Si, pour assurer leur concours à la négociation nouvelle, les Cours d'Autriche et de Prusse n'ont pas besoin de chercher en dehors de leur volonté clairement énoncée le moyen de préciser les conditions sous lesquelles seules elles seraient prêtes à prendre part de nouveau à une négociation, il est cependant évident que l'Empereur de Russie, dégagé de fait de tout engagement diplomatique, jettera un poids indubitable dans la balance d'une négociation régulière, par cela seul qu'il se décidera à rentrer dans l'affaire.

En admettant que ce Monarque s'arrête à cette décision, il ne s'agira plus que de déterminer les points sur lesquels les trois Cours auront à s'entendre, et qui pour elles auront la valeur d'une base commune dans la négociation.

Ces points pourraient être les suivants:

1° La négociation devra ne pas reprendre la forme d'une conférence entre les plénipotentiaires des cinq Cours, chargée de négocier alternativement et séparément avec la Hollande et la Belgique; mais elle devra porter le caractère d'une réunion de plénipotentiaires néerlandais, belge, français, anglais, prussien, russe et autrichien;

2° La négociation future devra, d'un commun accord entre les deux parties contendantes et les Puissances intervenantes, partir de la base de la séparation et de celle de la délimitation, c'est-à-dire des bases du traité du 15 Novembre auxquelles les trois Cours ont adhéré sans réserve et que Sa Majesté Néerlandaise a déjà éventuellement acceptées. Elle ne portera donc en réalité que sur le règlement des questions relatives à la navigation de l'Escaut, du syndicat et des routes de terre;

3° Pour l'arrangement définitif de la question du Luxembourg, un plénipotentiaire désigné ad hoc par la Confédération germanique devra être appelé à prendre part à l'arrangement final, à moins que la Confédération ne délègue expressément et formellement les plénipotentiaires des deux grandes Puissances allemandes pour la représenter; dans ce cas, les plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse déploieraient le caractère explicite de délégués de la Diète fédérale;

4° Avant d'entrer en négociation, les trois Cours déclareront:

a) Qu'elles n'entendent pas qu'il soit imposé à Sa Majesté Néerlandaise des conditions plus onéreuses que celles auxquelles elles ont déjà formellement consenti;

b) Que, dans le cas où une Puissance voudrait employer la force pour contraindre le Roi des Pays-Bas à souscrire à des conditions que ce Souverain n'aurait pas librement acceptées, et envahirait le territoire de la Hollande, les trois Cours continentales se retireraient sur-le-champ de la négociation, en se réservant le droit d'aviser aux moyens de garantir le territoire hollandais et la paix de l'Europe de toute atteinte;

5° Pour pouvoir prendre part à la négociation, les trois Cours considèrent comme une condition préalable nécessaire une invitation nouvelle qui serait adressée par Sa Majesté Néerlandaise aux cinq Cours de reprendre la négociation;

6° Les plénipotentiaires seront munis d'instructions spéciales et de pleins pouvoirs formels, et ce ne sera que dans les limites de ces instructions et de ces pleins pouvoirs qu'ils pourront prendre des engagements au nom de leurs commettants.

IV. Remarques générales.

La négociation entamée dans les formes que nous venons d'indiquer différerait essentiellement de celle dans laquelle elle a été conduite dans le cours des années 1831 et 1832. Les inconvénients prouvés et inséparables de l'existence d'une conférence comme corps politique constitué se trouveront

écartés; les rôles des diverses parties seront définis de fait en parties directement intéressées et en parties intervenantes; le caractère de bienveillance et d'impartialité déployé par les trois Monarques leur donner le droit de faire valoir le langage et la puissance de la raison vis-à-vis de Sa Majesté Néerlandaise; l'affaire pourra enfin être conduite à une fin pacifique.

L'intervention formelle de la Confédération germanique est diplomatiquement nécessaire à l'égard du règlement définitif de la question luxembourgeoise; elle sera d'un avantage moral important, en liant la Confédération à l'affaire en général et à la marche des trois Cours en particulier.

D'après le plan ci-dessus développé, les trois Monarques n'entreraient dans la négociation qu'à la suite d'une déclaration précise des principes qui les guideront dans son cours. La fin de la négociation leur offrira, d'un autre côté, une occasion toute naturelle pour agiter entre les premières Cours, y compris la Confédération germanique, certaines questions du plus haut intérêt, en tête desquelles devra figurer celle de savoir si l'ancien droit des gens conserve sa valeur, ou si un droit public nouveau devra remplacer le droit ancien.

Comme une seule réponse à cette question est possible, il devra en ressortir la condamnation des coups d'éclat, des neutralités offensives et partiales, des mesures de circonstance, et la définition véritable du droit d'intervention; enfin, une sanction nouvelle de la valeur des traités existants et du respect qu'on doit leur porter.

Metternich an Clam*) in Berlin (Vertraul. Schreiben) Wien, 5. März 1833.

1127. J'ai lu avec un véritable intérêt le peu de mots par lesquels vous m'avez rendu compte d'un entretien que vous avez eu avec M. Bresson. Voici l'impression qui m'en est restée.

M. Bresson est décidément dans le vrai quand il attache à la fin la plus prompte de l'affaire belge une haute valeur

*) Siehe Anmerkung auf Seite 402. D. H.

française et européenne. Mais qui veut une chose doit en vouloir les moyens. Or, le seul moyen que je connaisse pour arriver à cette fin, se réduit à des termes fort simples.

Il faut placer l'affaire sur un terrain que les Puissances puissent aborder en commun. La plus grande faute qui ait été faite a été la séparation entre les cinq Cours, et elle tombe en entier à la charge des deux Cours maritimes.

De quoi s'agit-il aujourd'hui? Veut-on finir ou traîner? Si l'on veut finir, il faudra bien avoir recours aux moyens utiles. Ces moyens se trouvent, dans l'affaire en question comme dans toutes les affaires, dans la séparation des mesures qui touchent au fond, de celles qui n'ont trait qu'à la forme.

Je regarde comme au nombre des premières:

1° La séparation rigoureuse de ce qui dans l'affaire est déjà censé arrêté; — c'est-à-dire, celle des vingt et un articles qui ont reçu la sanction générale d'avec les trois articles que les Cours continentales ont placés sous une réserve expresse;

2° L'examen de ce qui reste encore à décider relativement aux trois articles placés sous réserve. Cet examen prouvera que ce qui a la valeur de questions de principes, est déjà arrêté, et qu'il ne s'agit plus que du règlement de l'exécution. En effet, il est décidé que l'Escaut sera ouvert au commerce de toutes les Puissances, qu'il y aura des routes pour le commerce par terre, et que la Hollande doit supporter une quote-part du fonds du syndicat;

3° Ainsi posées, les questions qui restent à régler se bornent:

a) Au chiffre du droit de tonnage sur l'Escaut;

b) A celui du péage sur les routes de terre;

c) A celui de la quote-part du fonds du syndicat.

Après avoir vidé le sac qui renferme le fond de l'affaire hollando-belge, je vais vider celui qui renferme la forme à suivre; il n'est guère plus rempli que l'autre.

Il y a de par Dieu et la nature, dans l'affaire en question, deux parties contendantes, et d'autres qui ne peuvent

assumer que le caractère d'intervenantes, de médiatrices ou d'arbitres.

Intervenir dans une affaire est permis à chacun. On peut laisser faire à celui qui intervient, ou lui fermer la porte au nez. C'est une question de force ou de procédé.

On n'est et on ne peut être médiateur que si on est appelé à ce rôle par les parties contendantes. Un médiateur unilatéralement appelé est ou un allié avoué ou un officieux. Dans le premier cas, il sera l'ennemi avoué de la partie adverse; dans le second, il pourra recevoir des coups de la part des deux parties en litige; dans l'un comme dans l'autre cas, il ne sera pas un médiateur.

Quand on a de la raison, on n'accepte le rôle d'arbitre que sous la clause expressément arrêtée d'avance que les parties contendantes se soumettront au prononcé.

La Conférence de Londres, qu'a-t-elle été? Intervenante, médiatrice ou arbitre? Pour ma part, j'avoue ne pas le savoir. Il me paraît d'une saine pratique que chacun commence par se rendre un compte précis de ce qu'il est avant de passer à des actes. Je connais (sans leurs annexes) soixante-dix protocoles de Londres, et moi, l'une des parties complices, je suis forcé d'avouer que je ne sais pas ce que j'ai été. Je sais que je ne suis plus rien que le représentant d'une partie qui a recouvré sa liberté d'action, et je me dis dès lors: Ne reperdons notre liberté qu'à bonne enseigne, et je regarde comme telle la certitude que la nouvelle partie sera mieux jouée que la dernière.

Sous de pareils auspices, nous rentrerons avec empressement dans l'affaire. Je vous ai déjà dit ce qui en reste et ce qui devra être déclaré de prime abord comme n'offrant plus matière à discussion.

Il faut les cinq Puissances; car le but ne pourra être atteint différemment. Je déclare franchement que les centimes en plus ou en moins ne nous touchent guère; ce qui nous touche, c'est que l'on marche dans les voies de la justice

et de la raison. La justice veut que deux pays condamnés à vivre l'un à côté de l'autre ne se rendent pas réciproquement impossible cette première condition de leur existence; la raison veut que l'affaire finisse. Aussi longtemps que l'on dissertera sur les mesures coercitives, on sera dans le faux. Des mesures pareilles ne peuvent porter que sur des faits connus; dans l'affaire belge, il n'y a plus à régler que des chiffres; eh bien, sur quel maximum ou sur quel minimum de centimes devront porter les coups de canon, les invasions, les blocus et les embargos? Pour parler de mesures pareilles, il faut attendre au moins que des chiffres soient prononcés et que Sa Majesté Néerlandaise ou Sa Majesté Belge aient déclaré que plutôt que d'ajouter ou d'accepter un centime de plus, l'un ou l'autre préfère courir les chances d'une guerre. En conscience, mon cher Comte, tout cela n'a pas le sens commun, et comme une vieille expérience m'a prouvé que ce ne sont jamais que les choses livrées à une aussi maligne influence qui ne vont pas, je trouve de nouveau mon expérience corroborée à satiété.

M. Bresson est un homme d'esprit, et il a la routine des affaires. Expliquez-vous envers lui dans le sens de cette lettre; il se convaincra que je n'appartiens pas aux hommes qui cherchent midi à quatorze heures*).

---

*) In Folge der am 21. Mai 1833 abgeſchloſſenen Präliminarconvention zwiſchen den Höfen von England und Frankreich einerſeits und dem Könige der Niederlande anderſeits, vermöge welcher, unter Aufhebung ſämmtlicher Coërcitivmaßregeln und Wiederherſtellung des Status quo ante (November 1832), ein Waffenſtillſtand zwiſchen Holland und Belgien bis zum Abſchluß eines Definitivtractates vereinbart wurde, nahm die Conferenz in London unter Mitwirkung der Höfe von Oeſterreich, Preußen und Rußland die Verhandlungen wieder auf, behufs Abſchließung des beabſichtigten Definitivtractates zwiſchen Holland und Belgien, der bekanntlich erſt am 29. April 1839 zu Stande kam. D. H.

Erhaltung der Türkei.

1128. Metternich an Neumann in London (D.-A.) Wien, 15. Februar 1833.

1128. Le Cabinet britannique part du principe que tout ce qui touche à l'existence de l'Empire ottoman doit avoir pour nous une valeur particulière. A cet égard, il ne se trompe pas; mais nous croyons, de notre côté, pouvoir nous livrer avec tout autant de fondement à la conviction que dans les questions du Levant il n'existe pas de nuance dans l'intérêt direct de la puissance anglaise qui pourrait se trouver en opposition avec celui de l'Autriche. Les deux Cabinets devront dès lors s'entendre avec facilité sur ce qu'ils auront à faire ou à éviter, à protéger ou à réprimer, en raison de leur intérêt commun. Cet intérêt, heureusement, est en même temps celui de la Porte elle-même.

L'existence du Trône ottoman et sa conservation, quelque anomalie qu'il puisse offrir sous bien des rapports avec la civilisation chrétienne, est un bien commun pour l'Europe, et en particulier un besoin politique pour l'Autriche. Les vastes contrées sur lesquelles le nom du Sultan domine encore, plus peut-être comme une formule que comme un pouvoir effectif, et surtout comme un pouvoir compacte, deviendraient nécessairement, par la chute de son Trône, le théâtre d'une épouvantable anarchie ou la proie de la conquête de l'étranger. A l'une comme à l'autre de ces éventualités se trouvent liées des conditions plus ou moins compromettantes pour la paix du monde. Il ne peut donc s'agir pour aucune Puissance de se créer à cet égard des utopies; mais leur intérêt direct comme leur intérêt commun exige qu'elles s'attachent de préférence à une marche politique pratique.

Parmi toutes les Puissances de premier ordre, il n'en est que deux qui, en suivant une ligne de calculs aussi dangereuse que fautive, et animées d'un esprit de vertige ou de conquête, pourraient espérer obtenir des avantages individuels aux dépens de l'Empire ottoman. Ces Puissances sont la Russie et la France.

L'intérêt évident que nous avons à ne pas nous abuser sur le fond de la pensée de notre puissant voisin, qui est en même temps celui de l'Empire ottoman, a dû nous faire une loi de l'étudier et de l'approfondir avec autant de sollicitude que de constance. Aussi sommes-nous parvenus à acquérir la conviction que l'Empereur de Russie suit une politique trop éclairée, qu'il connaît trop bien les besoins de son propre Empire et la situation de l'Europe, pour se méprendre sur l'inopportunité absolue de toute vue d'agrandissement aux dépens d'un voisin faible et dont la conservation intacte est bien plus conforme aux véritables intérêts de sa propre Puissance que ne le seraient son avilissement et sa destruction. Nous savons que tous les Cabinets ne partagent pas notre confiance à cet égard; je sais aussi qu'il est difficile de ne pas croire à des errements politiques qui pendant plus d'un siècle ont servi de règle à la marche d'un Gouvernement, et d'admettre qu'ils peuvent céder facilement à des besoins nouveaux et différents; mais c'est parce que nous n'aimons pas à nous livrer légèrement à des impressions que les événements ne tendent que trop souvent à démentir, que nous avons dû vouer une attention toute particulière à l'examen le plus sévère de la valeur des bases sur lesquelles se fonde notre confiance. Ce que la Puissance la plus directement intéressée à éclaircir un fait et à en démontrer l'évidence, ce qu'une Cour qui n'est pas sujette à se livrer à un abandon ou à une légèreté blâmables, ose avancer comme ayant pour elle la valeur d'une certitude, a droit à inspirer de la confiance à un ancien allié que non-seulement elle n'a aucun intérêt à abuser, mais qu'il est bien positivement dans son intérêt de chercher à maintenir sur une ligne d'action commune.

En plaçant ainsi l'Empereur de Russie en dehors de tout soupçon à l'égard de ses vues sur le prochain avenir de la puissance ottomane, nous ne saurions avoir la même tranquillité relativement à la marche de la politique française. La France a certes le sentiment de la nécessité de prévenir

ou d'empêcher la chute de la Puissance ottomane; mais elle ne s'en livre pas moins à des calculs qu'une saine politique ne saurait mettre d'accord avec ce sentiment. Ce que le Gouvernement français veut aujourd'hui, les divers Gouvernements qui, dans le cours des trente dernières années, se sont succédé en France, ont constamment voulu, désiré et cherché à l'obtenir. L'Égypte a été considérée depuis longtemps par ces différents Gouvernements comme la conquête assurée de la France. Sans les obstacles insurmontables que la politique des Puissances les plus directement intéressées à ce que cette contrée importante ne fût point possédée par la France, a opposés à la consolidation de cette conquête ou à de nouvelles tentatives qu'elle pourrait faire pour reconquérir l'Égypte, il y a longtemps que cette Puissance serait parvenue à réaliser à cet égard ses vues ambitieuses. Ce n'est pas à des Ministres anglais que nous avons la prétention de rien apprendre à ce sujet qu'ils ne sachent aussi bien et mieux que nous. Si la question de l'Égypte est une question autrichienne, elle est sans aucun doute bien plus encore une question anglaise.

Arrêté dans un élan qu'avec toute l'impartialité dont nous nous faisons une loi nous ne saurions nous empêcher de qualifier de naturel, le Gouvernement français tient à remplacer la question ajournée par une sorte de protectorat qu'il se plaît à faire valoir en faveur du Vice-Roi d'Égypte. Ce que valent les protèctions de cette nature, l'histoire de tous les temps, et particulièrement celle des époques les plus praprochées, l'a appris au monde!

En admettant tous ces faits, il nous paraît évident que si les Cours d'Autriche, de Grande-Bretagne, de Russie et de France se rencontrent dans un intérêt politique commun, c'est sans contredit dans celui qu'elles portent à la conservation du trône du Sultan; par contre, il n'est pas moins évident qu'entre ces mêmes Puissances il faut, dans la question du jour, admettre l'existence d'une nuance importante, et cette nuance range les trois premières Cours sur un même terrain,

tandis qu'elle place la quatrième dans une direction particulière et isolée. Les faits viennent à l'appui de ce calcul. . . . .

L'attitude que, d'après ce que vous a dit Lord Palmerston, sa Cour prendra dans cette affaire est, à notre avis, tout ce qu'il faut pour assurer au bien, encore possible, les chances de succès désirables.

Au moment où l'Empereur a appris l'envoi à Alexandrie du colonel Campbell, qui était chargé de se mettre en relations avec notre agent en Égypte et de combiner avec celui-ci une marche uniforme, Sa Majesté Impériale a cru devoir offrir au nouveau consul-général anglais un appui plus efficace. Le lieutenant-colonel de Prokesch est prêt à partir pour l'Égypte; il s'y rend avec l'ordre de seconder en tous points les sages efforts du Cabinet britannique*). Le choix de Sa Majesté est tombé sur cet officier parce qu'il réunit à une portée d'esprit utile une connaissance parfaite des affaires du Levant, et celle personnellement de Méhémet-Ali, avec lequel il s'est déjà trouvé dans des rapports de confiance.

Les nouvelles les plus fraîches que nous ayons de Constantinople nous ont été apportées ici par un courrier de l'ambassade de France qui a quitté cette capitale le 30 Janvier. M. le maréchal Maison m'a donné connaissance d'un rapport de M. de Varennes, dont il m'a permis de faire prendre la copie ci-jointe. L'Internonce m'a adressé un rapport à peu près identiquement conforme à celui du chargé d'affaires de France. M. Mandeville est le seul qui ait fait mention, dans une dépêche dont m'a parlé sir Frédéric Lamb, de la décision qu'aurait prise le Sultan à la suite de la réponse qu'il avait reçue d'Ibrahim-Pacha, de réclamer l'envoi de vaisseaux russes. Le fait est-il vrai? Surpris naturellement du silence qu'observent à cet égard, dans leurs dépêches, et l'Internonce et le chargé d'affaires de France, je dois m'arrêter à ce doute. Quelle que puisse être la vérité dans les faits, l'arrivée de quelques vaisseaux de

*) Siehe die nachfolgenden Schriftstücke Nr. 1129 und 1130. D. H.

l'escadre de Sébastopol n'aura d'autre valeur réelle que celle d'une mesure de sûreté sur la côte asiatique de l'Hellespont et des Dardanelles livrées à la merci des Égyptiens. L'appel de ces vaisseaux renfermerait, d'un autre côté, la preuve que les intrigues françaises ont reçu un échec, par suite du peu de succès de la démarche de M. de Varennes vis-à-vis d'Ibrahim-Pacha.

Celui-ci, — si je ne me trompe, — n'avancera pas avant d'être muni à cet effet d'ordres exprès de son père, postérieurs à la connaissance que celui-ci aura eue des propositions d'accommodement récemment admises par le Sultan. Les projets de Méhémet-Ali ne tendent pas encore au renversement du trône de Constantinople; forcé par les événements, ce rebelle ne ménagerait pas la personne de Mahmoud, mais ses plans suivent une direction plus prudente. C'est à fonder sa propre puissance que le Vice-Roi est encore occupé. Cet objet assuré, plus qu'il ne l'est par des succès militaires remportés sur la faiblesse et l'ineptie de ses adversaires, son point de vue pourra s'élargir. Ce n'est pas de cet avenir que nous avons à nous occuper aujourd'hui. Bornons nos soins aux besoins urgents du moment. C'est positivement dans l'accord que nous considérons comme établi, dans le grand intérêt commun, entre nous et le Cabinet anglais, et qui se trouve acquérir plus de force par la connaissance exacte que nous avons également de la parfaite uniformité des vues de l'Empereur de Russie avec celles de nos deux Cours, que devront se trouver les moyens de salut pratique pour assurer la conservation de l'Empire ottoman, et pour déjouer les vues absolument subversives de Méhémet-Ali. Je compte également, en faveur des résultats que nous désirons obtenir, sur le retour du Gouvernement français à des idées plus dégagées de vues isolées, et dont la poursuite ne sera point facile lorsque les autres grandes Puissances se trouveront placées sur une même ligne de principes.

Conflict der Pforte mit Mehemed Ali.

1129. Metternich an Prokesch*) (Instruction A.) Wien, 23. Februar 1833.
1130. Metternich an Prokesch (Geh. Instruction) Wien, 23. Februar 1833.

1129. La connaissance que vous avez été mis à même de prendre des correspondances qui ont été échangées dans les derniers temps, sur le déplorable conflit qui s'est élevé entre le Vice-Roi d'Égypte et le Sultan, a suffi pour vous mettre au fait des détails de cette complication.

L'affaire, réduite à ce qu'elle est en réalité, n'est évidemment qu'une révolte de Méhémet-Ali contre son Souverain légitime. Les causes de cette révolte sont de diverses natures; quelles que puissent être ces causes, quelle que soit l'origine dont elles puissent provenir, c'est le Vice-Roi qui est dans son tort, et nous ne lui avons jamais dissimulé notre façon de penser à cet égard. Fidèle à ses principes, l'Empereur condamne la révolte; les dangers de celle dont s'est rendu coupable le Pacha d'Égypte menaçent jusqu'à l'existence de la Porte Ottomane. Les nombreux intérêts directs de l'Autriche qui se trouvent compromis par la guerre qui a éclaté entre Méhémet-Ali et le Sultan, les suites de cette guerre et ses résultats possibles, l'influence enfin qu'elle peut exercer sur le repos général de l'Europe, ont imposé à Sa Majesté Impériale le devoir de ne point rester spectateur impassible des événements.

Si nous condamnons la révolte de Méhémet-Ali, et si nous avons prononcé cette condamnation dans les ouvertures que nous avons fait faire au Pacha rebelle lui-même, nous avons commencé par recommander en même temps au Sultan la plus grande modération, que la déplorable position à laquelle se trouve réduit son Gouvernement lui fait une loi de consulter dans la négociation destinée à mettre un terme à ses différends avec son puissant vassal.

*) Der k. k. Oberst-Lieutenant Prokesch wurde, wie aus vorstehendem Schriftstücke Nr. 1128 ersichtlich ist, in außerordentlicher Mission nach Alexandrien zu Mehemed Ali gesendet. D. H.

Le temps qui s'est écoulé depuis les premiers succès des Egyptiens nous a offert la possibilité d'être informés de la pensée des principales Puissances de l'Europe sur la grave complication du moment.

L'Empereur de Russie n'a point hésité, dès le premier moment, à condamner hautement et entièrement la révolte de Méhémet-Ali. Les explications dans lesquelles ce Souverain est entré à cet égard envers le Sultan ont été les plus correctes en principe et les plus amicales dans la forme. Tous les faits ont répondu depuis à ces dispositions. Je vous autorise à partir de la pleine conviction qu'entre la pensée de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies et celle de notre auguste Maître, il n'existe aucune différence dans la manière d'envisager la question turco-égyptienne, et de calculer les dangers que provoquerait pour les deux Empires la dissolution de l'Empire ottoman.

La connaissance que vous avez été à même de prendre des explications qui ont eu lieu antérieurement, et dans les derniers temps, entre le Cabinet anglais et le nôtre, sur cette même question, vous a prouvé que la pensée des deux Cabinets se rencontre également sur la nécessité de prêter au Sultan tout l'appui possible pour l'aider à conserver son trône, et à conclure promptement un arrangement qui puisse mettre un terme à ses déplorables différends avec Méhémet-Ali.

La France, enfin, s'est récemment expliquée vis-à-vis de nous dans un sens non moins conforme à nos vœux quant au point de vue conservateur sous lequel elle envisage cette question.

Vous êtes cependant trop au fait de la ligne politique qu'a suivie la France, pour ainsi dire, de tout temps et sous les régimes les plus différents, à l'égard de l'Égypte; vous connaissez trop exactement les vues qu'elle a eues constamment sur ce pays, sous tous les Gouvernements qui s'y sont succédé et qui ont jeté de profondes racines dans l'esprit même de la nation, pour être surpris de l'influence directe

qu'elles ont exercée dans les errements suivis par le Cabinet des Tuileries à propos de ce conflit. Nous n'accusons pas cette Puissance d'avoir excité Méhémet-Ali à la révolte, mais, sans les secours de tout genre que n'a cessé de lui prêter la France, le Pacha ne se serait senti ni la force ni l'audace nécessaires pour se lancer dans une entreprise qui, si elle pouvait ne pas lui paraître impossible à tenter contre la faiblesse de la Porte, devait cependant l'exposer nécessairement à de graves complications avec plusieurs Puissances de premier ordre. Ce n'est pas, par conséquent, avec l'aide directement avouée de la France, que Méhémet a agi, mais ce n'est certes ni à l'insu des agents français ni sans se laisser guider par leurs conseils qu'il s'est lancé dans l'arène.

La France regarde l'Égypte comme une conquête qui tôt ou tard ne peut lui échapper, et le mot connu de Napoléon: „que la Méditerranée est destinée par la nature à être un lac français," n'a certes rien perdu de sa valeur aux yeux du Gouvernement actuel. Cette tendance est contre-balancée par l'intérêt politique que voue la France, sous tant de rapports importants pour elle, à la conservation du Trône ottoman. Placé entre des dilemmes contradictoires, le Cabinet des Tuileries flatte les deux rivaux et tâche de s'élever entre eux au rôle de protecteur et de médiateur dans leurs querelles. La proposition faite dernièrement au Cabinet britannique par le Gouvernement français, de se réunir à lui pour une médiation commune, est une suite du système que nous venons de signaler.

Si les principes connus de notre Cour ne s'opposaient pas à ce que nous puissions jamais nous reconnaître le droit de nous porter comme médiateurs entre un Gouvernement légitime et des sujets révoltés, des motifs puissants fondés sur une politique saine et éclairée nous défendraient de choisir cette forme pour mettre un terme au conflit du jour.

Nous dési règlement le plus prompt du différend
Porte. Le Sultan s'est déclaré prêt

à lui faire des concessions. Vous devrez mettre constamment tous vos soins à engager le Vice-Roi à ne pas élever trop haut ses prétentions. Évitez soigneusement dans votre conduite toute nuance qui pourrait prêter à votre action la couleur d'une médiation, d'après la valeur diplomatique du terme. Nous ne sommes pas non plus neutres dans tout de ce qui est relatif à la pacification; l'Empereur est l'ami du Sultan, il n'est pas celui du Vice-Roi. L'amitié que professe notre auguste Maître pour le Monarque ottoman n'est cependant pas aveugle; Sa Majesté Impériale connaît la situation où se trouve la Porte; Elle ne se fait point illusion sur les moyens de tout genre qui constituent dans ce moment la force du Pacha d'Égypte. Placés sur la ligne d'une amitié éclairée, nous saurons donner de bons conseils au Divan; nous n'en avons pas d'autre à donner à Méhémet-Ali que celui de se soumettre.

Il me serait impossible de vous donner aujourd'hui des instructions plus détaillées.

Metternich an Proteſch (Geh. Inſtruction) Wien, 23. Februar 1833.

1130. Die vorgehende Inſtruction habe ich in der Abſicht in franzöſiſcher Sprache abgefaßt, um ſelbe an die Kabinete von Rußland und von England im Urtexte mittheilen zu können. Ebenſo können Sie von dem Inhalte dem Obriſten Campbel Kenntniß geben.

Die bemerkte Inſtruction umfaßt übrigens in der Weſenheit unſern Standpunkt in dem vorliegenden Geſchäfte.

Zwei Geſichtspunkte haben Ew. Wohlgeboren ſich unverrückt als die weſentlichſten in unſerer politiſchen Stellung gegenwärtig zu halten:

1. Die reine Verdammung der Revolte;

2. Unſern unabänderlichen Entſchluß, in keinem Falle die Rolle der Mediation zwiſchen dem rechtmäßigen Souverän und dem gegen ihn aufgeſtandenen Rebellen zu übernehmen.

In dem erſten Grundſatze ſtehen die Kabinete vereint; von dem zweiten hat die franzöſiſche Regierung zu Conſtantinopel, zu Alexandrien und zu London ihre abweichende Abſicht bereits ausgeſprochen.

Findet das französische Kabinet in seiner irrigen Ansicht keine Unterstützung, so wird sie ohne Anwendung bleiben; sollte der Pascha von Egypten oder der Divan in die Falle gehen, so wird es um so nöthiger werden, daß die Höfe von Oesterreich, von Rußland und von Großbritannien auf dem Felde stehen bleiben, welches das allein correcte und selbst das einzige praktische und allgemein nützliche ist.

Die Ansprüche, welche Mehemed Ali auf Syrien mit einem für die Ehre der Pforte höchst nachtheiligen Erfolge bereits in factische Anwendung gebracht hat, werden die gesetzgemäße Sanction des Großherrn erhalten müssen. Diese Sanction wird als Endresultat nicht fehlen; wir erkennen es jedoch als möglich, daß der Divan nach gewohnter Art manche am Tage der dringenden Gefahr ausgesprochenen Worte unter dem Einflusse einer verbesserten Lage wieder zurückzunehmen oder wenigstens auf das Aeußerste zu beschränken versuchen dürfte. Unsere Einwirkung zu Constantinopel wird einer solchen Tendenz entgegenstreben.

Aber selbst mit dem Wortlaute Syrien verbinden sich sehr verschiedenartige Begriffe. Es scheint, daß die Pforte damit das alleinige Paschalik von Acre meint. Die Ansprüche Mehemed Ali's werden weiter gehen; die Pforte wird ihm das Paschalik von Damas kaum abstreiten können. Sollte das Ende der Sache auf diese Kosten allein möglich werden, so würden wir dem Sultan ebenfalls diese Concession anrathen. Jede Ausdehnung gegen Caramanien zu müßte die türkische Macht aber in ihrem Heiligthume bedrohen. Wir werden sie nie dem Sultan einrathen.

Ohne uns heute weiter in Detail-Fragen einzulassen, sehen wir vor, daß die Pforte eine Reduction der egyptischen Seemacht verlangen dürfte, und hierin auch ganz Recht hätte. Dieser wichtige Gegenstand wird eine Verständigung unter den Mächten benöthigen.

Dort, wo in der Sache selbst wenig Gutes mehr für die Pforte zu bewirken sein dürfte, muß es um so wichtiger erscheinen, das Möglichste in der Form zu gewinnen. Die Unterwerfung Mehemed Ali's wird in dieser Beziehung vollständig sein müssen.

Stellen sich Ew. Wohlgeboren auf diese allgemeinen Gesichtspunkte fest und regeln Sie nach selben Ihr Benehmen. Nach der hier

bezeichneten Richtung gewendet, werden Sie nie die Gefahr laufen, den Grundsätzen und den Ansichten Ihres Hofes entgegen zu handeln.

Affaire Rousſin.

1131. Metternich an Apponyi in Paris (D.) Wien, 18. März 1833.
1132. Metternich an Apponyi in Paris (Ref. D.) Wien, 18. März 1833.

1131. Par un rapport confié à un courrier de l'ambassade anglaise, l'Internonce nous avait informé, sous la date du 24 Février, qu'une transaction avait été conclue le 21 entre M. l'amiral Roussin et le Divan*). Par ce même courrier, l'ambassade de France à Vienne avait reçu des lettres de l'amiral, dont elle a bien voulu me donner connaissance, et par lesquelles celui-ci lui avait annoncé qu'il venait de conclure la paix entre Méhémet-Ali et le Sultan.

Les détails que vient de nous transmettre notre Représentant près la Porte, tout en confirmant le fait de la signature d'un acte entre l'amiral français et le reïs-effendi, prouvent cependant que l'engagement contracté par M. le Baron de Roussin ne l'a point été au nom du Vice-Roi d'Égypte, mais au nom de son propre Gouvernement, lequel se charge de forcer Méhémet-Ali à souscrire aux conditions proposées par le Grand-Seigneur et dont Halil-Pacha a été le porteur à Alexandrie, contre l'engagement qu'a pris la Porte de renvoyer immédiatement l'escadre russe qui venait de jeter l'ancre dans le Bosphore.

Il nous est prouvé, Monsieur l'ambassadeur, que telle est la véritable position des choses, et c'est sur elle que nous

*) Admiral Rouſſin wurde als franzöſiſcher Botſchafter mit unbeſchränkter Vollmacht nach Conſtantinopel geſendet. Die Transaction vom 21. Februar zwiſchen dem Vertreter Frankreichs und der Pforte beſtand darin, daß erſterer ſich anheiſchig machte, Mehemed Ali gegen Belehnung mit Akka, Naplus, Jeruſalem und Tripoli zur Unterwerfung zu bringen, wogegen die Pforte auf den Beiſtand Rußlands zu verzichten und daher die vor Bujukdere ankernde ruſſiſche Flotte zurückzuweiſen habe. Mehemed Ali verweigerte am 8. März die Annahme der ihm angebotenen Bedingungen. D. H.

vous chargeons de vous entretenir avec M. le Duc de Broglie avec cette franchise qui n'a cessé de caractériser nos explications avec le Cabinet français.

S'il existe une vérité politique incontestable, c'est qu'il n'y a pas une Puissance plus directement intéressée que l'Autriche au sort de l'Empire ottoman. Plus notre système politique général repose sur des principes conservateurs, plus il est de notre devoir comme de notre intérêt d'appliquer ce système au grand État voisin.

Si l'histoire d'une longue série d'années offre des preuves multipliées que telle a été en effet la ligne de conduite que nous avons suivie à l'égard de la Porte ottomane, cette vérité a reçu une démonstration nouvelle par la conduite que nous avons observée dans l'affaire grecque. Abstraction faite du principe sur lequel reposait l'émancipation de la Grèce, nous avons tenu constamment en vue la conservation du trône de Constantinople, et il n'est pas une considération que nous n'ayons subordonnée à cet intérêt, qui est vital pour notre propre Empire. Nous n'avons point hésité à séparer notre marche de celle de nos anciens et intimes alliés; nous avons bravé une opinion publique fortement excitée contre nous; nous avons enfin porté tous les genres de sacrifices à ce qui pour nous a toute la valeur d'une cause qui est heureusement tout aussi européenne qu'autrichienne. Cette vérité établie, il s'ensuit, avec évidence, que tout événement qui tend à consolider ou à troubler le repos dans le Levant ne peut non-seulement nous être indifférent, mais qu'il a le droit de fixer notre plus sérieuse attention. Parmi les événements de cette nature, nous mettons en première ligne aujourd'hui la révolte du Pacha d'Égypte, et la part que prennent à cette complication déplorable les Puissances le plus à portée d'exercer de l'influence sur ces résultats possibles. Ces Puissances sont, sans nul doute, les deux Cours impériales voisines de l'Empire ottoman, et les deux grandes Puissances maritimes.

Dès les premiers moments du soulèvement de Méhémet-Ali contre le Sultan, l'Empereur de Russie s'est expliqué à cet égard envers l'Empereur notre auguste Maître avec la plus entière franchise, et avec une rectitude de vues et de principes parfaitement conformes aux nôtres. Chaque pas qu'a fait la Cour de Russie depuis cette époque, dans l'intérêt commun, a porté le caractère de ces mêmes principes.

Le Cabinet britannique n'a également point tardé à entrer en communication avec nous sur cette même affaire. Il ne nous a pas été difficile d'acquérir la certitude qu'il l'envisageait sous le même point de vue que nous, et qu'à cet égard sa pensée ne différait pas de la nôtre.

M. le Duc de Broglie s'est enfin également ouvert à nous par votre intermédiaire. La réponse que j'ai eu l'honneur de vous adresser sans retard doit avoir prouvé à ce Ministre que les deux Cours sont d'accord sur la nécessité d'empêcher que la révolte du Pacha d'Égypte ne compromette l'existence de l'Empire ottoman, et, vu l'état de faiblesse déplorable auquel celui-ci est réduit, de circonscrire les événements dans les limites les plus étroites possibles.

Lorsqu'il existe entre les principales Puissances une aussi heureuse concordance de vues et de déterminations, comment est-il devenu possible qu'un intérêt que toutes reconnaissent et qu'elles avouent leur être commun, ait pu se trouver compromis au point où nous craignons malheureusement qu'il puisse l'être aujourd'hui; qu'une affaire qui, pour être conduite à son terme le plus désirable, n'eût réclamé qu'une marche claire et simple de la part de ces mêmes Puissances, puisse offrir des chances de désunion entre elles, si riches en conséquences déplorables? On ne saurait l'attribuer qu'à une seule cause, et c'est sur cette cause que nous n'hésitons pas à nous expliquer; elle vous a été signalée par M. le Duc de Broglie lui-même, dans l'entretien que vous avez eu avec ce Ministre.

L'Empereur de Russie a fait au Sultan des offres de secours, au moment du danger le plus flagrant où ce Souverain se

soit encore trouvé exposé. Dans quel esprit et dans quel but ces offres ont-elles été faites? Le Monarque russe a-t-il en vue la ruine ou l'affaiblissement de l'Empire ottoman? Vise-t-il à se faire payer de ses services momentanés par des concessions qui, dans leurs résultats, auraient la valeur d'un affaiblissement pareil? Cette question, Monsieur l'ambassadeur, est d'une haute importance, et l'Autriche, je n'hésite pas à l'avancer, est tout aussi intéressée à sa solution que la Porte elle-même, car, quelque vrai et sincère que puisse être l'intérêt que voue la France ou toute autre Puissance à l'existence du Trône ottoman, celui que doit y prendre et qu'y prend en effet l'Autriche est nécessairement plus vif et plus direct encore; il se rattache à des antécédents d'une haute valeur pour elle, et dans les conjonctures politiques actuelles, aucune Puissance assurément ne saurait être plus fortement et plus directement intéressée à sa conservation. Nous avons dû, par conséquent, nous considérer comme plus particulièrement appelés à évaluer les dangers du moment et les chances qu'ils peuvent amener, et lorsqu'un Cabinet qui, quels que soient les jugements contradictoires qu'on puisse porter sur sa conduite habituelle, n'a certes jamais mérité, dans les temps les plus difficiles, le reproche de la légèreté, s'est déclaré assez exactement informé pour être confiant, il nous semble que d'autres Cabinets n'ont pas le droit de s'abandonner à des doutes qui mettent en danger la cause commune.

C'est ce qui vient néanmoins d'arriver. Il est évident que l'amiral Roussin s'est laissé influencer par des doutes; car là où les Puissances veulent une même chose et où le danger est pressant, il n'est pas permis d'admettre comme possible qu'un Cabinet puisse vouloir compromettre la chose même par un simple calcul de jalousie politique. Il est des influences tellement fondées sur une force des choses indubitable, que ce serait une vaine prétention que de vouloir les nier ou les combattre. De ce nombre est l'influence que doit nécessairement exercer tout grand corps politique sur des États limitrophes.

Dans la présente occurrence, la Russie ne peut rester étrangère aux dangers que court l'Empire ottoman; elle doit, ou favoriser Méhémet-Ali, ou se déclarer hautement contre ses vues ambitieuses. Elle doit prêter au Sultan le secours que réclame d'elle ce Souverain, ou se déclarer pour la cause du rebelle. Si l'Empereur notre auguste Maître avait eu à la portée de Constantinople, pour protéger l'existence du Trône ottoman, les moyens matériels dont vient de disposer l'Empereur Nicolas en faveur du Sultan, Sa Majesté n'eût pas hésité un instant à se prêter à toute demande de secours qui lui eût été adressée par le Divan; et si dans ce cas nous avions rencontré dans le nouvel ambassadeur de France à Constantinople une opposition ouverte de la nature de celle qui vient de se manifester à l'égard de la Russie, quel jugement aurions-nous porté de cette opposition? que dirait enfin le Gouvernement français si les Puissances devaient lui interdire toute manifestation de l'intérêt qu'il prend au salut de l'Empire ottoman! Il est des circonstances, Monsieur l'ambassadeur, où les explications entre les Cabinets ne sauraient être trop franches; leur position en face des dangers qui menacent l'ordre public est trop difficile pour qu'il ne soit pas désirable de leur voir éviter des conflits.

D'après les nouvelles du 26 Février, Ibrahim-Pacha ne tenait pas compte des ordres de son père, ou bien ses ordres n'avaient d'autre but que de lui faire abandonner momentanément sa marche sur Scutari. Il vient de s'emparer de Smyrne sans coup férir. L'amiral Roussin se fera-t-il obéir du conquérant, et dans le cas où il en serait autrement, quels moyens la France croira-t-elle devoir employer pour remplir les engagements que son ambassadeur a contractés envers le Divan? Ces questions, Monsieur l'ambassadeur, ont une haute portée; elles embrassent bien des éventualités pour l'avenir; et lorsque nous les voyons soulevées parce qu'on a consigné dans un acte diplomatique la condition du renvoi instantané d'un secours réclamé, d'une part, avec instance, et accordé, de l'autre, avec bienveillance et bonne foi, et, ce qui

plus est, l'exigence du renvoi d'une escadre qui, pour se retirer, n'attendait déjà plus que le vent favorable; alors nous sommes en droit de regretter une chance de complications nuisible à la cause commune, inutile pour le but qu'on se propose et compromettante pour l'intérêt même de la cause qu'elle devrait servir.

En faisant lecture à M. le Duc de Broglie de la présente dépêche, vous voudrez bien fixer son attention particulière sur le sentiment que nous avons de la gravité de la complication nouvelle. C'est la force de ce sentiment, lequel porte sur une question d'intérêt général, qui nous a servi de guide dans la rédaction de ce travail. En nous expliquant avec une franchise entière, nous croyons, dans de telles circonstances, remplir un devoir envers nous-mêmes comme envers ceux auxquels nous nous adressons.

Metternich an Apponyi in Paris (Ref. P.) Wien, 18. März 1833.

1132. L'incident créé par la convention du 21 Février est de même nature que ceux qu'a provoqués dans toutes les affaires le Gouvernement de Juillet. Cette convention a la valeur morale des affaires d'Ancône et d'Anvers; elle est analogue au rôle joué par la France et à celui qu'elle joue encore dans l'affaire hollando-belge, dans celle de la Suisse, de l'Espagne et du Portugal. Partout nous retrouvons les mêmes principes, la même jactance, et l'envie désordonnée du Gouvernement français de s'emparer à tout prix du rôle prépondérant dans la question du jour. Ce qu'il a fait la veille, il a la prétention de le faire le lendemain dans toutes les circonstances.

La dépêche ostensible que je vous adresse a pour nous la valeur d'un acquit de conscience. En défendant la cause de la saine politique, nous défendons en même temps celle de l'Empereur de Russie et la nôtre. Le jour où nous avons hautement prononcé notre approbation de la ligne de conduite que suit ce Souverain dans l'affaire turco-égyptienne, le jour où dans

cette affaire nous avons identifié notre propre conduite à la sienne, les soupçons qu'élève un Cabinet tiers et qu'il avoue hautement avoir conçus contre les intentions du Monarque russe, doivent nécessairement porter également sur nous et sur la cause en faveur de laquelle nous nous sommes prononcés. Dans le cas dont il s'agit aujourd'hui, il devra sans doute paraître difficile au Cabinet français de nous prêter des vues destructives à l'égard de l'Empire ottoman, et de nous accuser en même temps de vouloir favoriser les projets ambitieux de la Russie; mais si la passion de faire preuve de prépondérance politique l'aveugle au point de l'engager à se mettre au-dessus des calculs de la simple raison, il n'en ressort pour nous qu'un devoir de plus de plaider la cause du bon droit. Nous le ferions si notre honneur ne s'y trouvait pas directement engagé; à plus forte raison devons-nous le faire lorsque nous y sommes positivement intéressés. L'Empereur notre auguste Maître s'est déclaré d'accord avec la ligne de conduite que suit l'Empereur de Russie; ceux qui en conçoivent de la défiance contre les motifs qui font agir ce Monarque, doivent taxer notre Cour d'être son complice ou sa dupe. Nous rejetons avec une égale indignation l'une et l'autre de ces suppositions.

L'amiral Roussin a adressé par le courrier anglais, expédié de Constantinople le 24 Février, une lettre particulière à M. le maréchal Maison, qui m'a dit que son collègue n'était pas tranquille à propos du coup hardi qu'il avait pris sous sa propre responsabilité de hasarder. Le maréchal s'est expliqué avec moi sur la conduite de ce collègue dans un sens désapprobateur. Quel qu'ait été le jugement qu'en aura porté le Cabinet français, il ne désavouera pas son ambassadeur, car il ne pourrait le faire sans s'exposer à plus d'une compromission. Ce qu'il fera peut-être, ce sera de faire envisager à la Cour de Russie les procédés de l'amiral Roussin à son égard comme n'ayant point été commandés à celui-ci. L'Empereur Nicolas sera-t-il d'humeur à se contenter d'une semblable excuse? S'il l'accepte, il donnera certes par là une nouvelle preuve de son

désir sincère de ramener le plus tôt possible la tranquillité dans le Levant; mais dans cette hypothèse, la plus favorable sans doute aux intérêts du Sultan qu'a embrassés le Gouvernement français en se permettant d'en froisser tant d'autres d'une manière aussi compromettante qu'inutile, la faute qu'a commise l'ambassadeur en sera-t-elle moindre?

Veuillez, Monsieur le Comte, donner lecture de la dépêche précédente à M. le Duc de Broglie, et vous expliquer également dans le même sens vis-à-vis du Roi. De deux choses l'une; ou le Gouvernement français veut sincèrement le retour de la paix en l'Orient, ou il ne le veut pas. Dans la première de ces hypothèses, il vient de se rendre coupable d'une faute grave; dans la seconde, il nous paraît qu'il n'a pas à sa disposition, dans ce moment, tous les moyens nécessaires pour hasarder une lutte qui pourrait devenir sérieuse dans des contrées aussi éloignées. Ce n'est plus uniquement avec des moyens maritimes que Méhémet-Ali pourra être ramené à la raison, si la crainte de se compromettre envers les Puissances chrétiennes ne l'engage pas à se soumettre complètement au Sultan. La ligne de conduite adoptée par les deux Cours impériales aura été en tout état de cause plus correcte et plus utile que celle qu'a suivie la France. Elle aura été plus correcte en ce qu'elles ont assigné aux deux parties contendantes le rôle qui leur convient sous le rapport du droit et sous celui du devoir; elle aura été plus utile, car ce n'est que par des voies correctes que de graves complications peuvent trouver leur fin véritable. En se chargeant, sans aucun égard, du rôle que le Sultan n'est malheureusement pas dans la possibilité de remplir sans l'aide de l'étranger, le Gouvernement français empiète sur ses droits et sur son honneur. Ce n'est pas la France qui sauvera le Monarque ottoman en se chargeant ainsi de son rôle et en refoulant ce Souverain dans la seconde ligne de l'action; elle ne fera que satisfaire sa propre ambition et dégrader, encore plus qu'il ne l'est déjà, le Sultan aux yeux de son propre peuple. Tout dans cette marche est faux, et tout

porte le caractère de l'intolérable jactance du Gouvernement qui est en réalité le plus faible de la Chrétienté.

Expliquez-vous, Monsieur l'ambassadeur, vis-à-vis de M. de Broglie avec une entière franchise. Tout ce qui regarde l'Empire ottoman, tout ce qui concerne les vues véritables ou présumées de la Russie en faveur ou au détriment de l'existence de cet Empire, est bien plus directement de notre domaine que de celui de la France. Si l'impartialité que nous consultons dans notre marche politique, et qui sert de base à tous nos calculs, nous engage à reconnaître à la France un intérêt direct dans les affaires d'Orient, nous cesserions d'être impartiaux si nous pouvions lui reconnaître le droit de se considérer à cet égard comme placée en première ligne. Ce droit, nous ne sommes non-seulement pas disposés à le lui reconnaître, mais nous le revendiquons explicitement en notre faveur, ou, si l'on veut, à notre charge*).

Ueber die Zustände in Württemberg.

1133. Metternich an Schönburg in Stuttgart (D.) Wien, 24. Mai 1833.
1134. Metternich an Schönburg in Stuttgart (Ref. D.) Wien, 24. Mai 1833.

1133. Seine Majestät haben den verschiedenen Mittheilungen, welche Ew. über die Ansichten und die Wünsche des Königs von Württemberg in der letzten Zeit an uns gelangen ließen, die Aufmerksamkeit gewidmet, deren sie in jeder Beziehung würdig sind.

Es ist heute über jeden Zweifel erhaben, daß der König den hohen Grad von Schwäche fühlt, in welcher sich manche deutsche Regierungen nur zu sehr befinden. Das, was für den Starken möglich ist, ist es häufig nicht für den Gelähmten, und in einer solchen Lage

*) Bekanntlich endigte die in den vorausgehenden Schriftstücken Nr. 1128 bis 1132 besprochene türkisch-egyptische Streitfrage mit dem Amnestie-Ferman der Pforte vom 4. Mai, in Folge dessen der über Mehemed Ali und Ibrahim verhängte Bann aufgehoben, und der erstere nebst seinen Paschaliks Egypten und Kreta mit Syrien und Palästina, der letztere mit Adana in Klein-Asien belehnt wurde. D. H.

befinden sich die deutschen Regenten. Der König wünscht Hilfe; der Kaiser, Seinen Grundsätzen gemäß, ist stets bereit, die Hilfe, welche Ihm zu Gebote steht, Seinen Bundesgenossen zu leisten. Aber eben als Folge dieser bereits so oft erprobten Neigung liegt es in unserer Pflicht, uns den Dingen gegenüberzustellen, sie scharf in's Auge zu fassen, um uns in der Wahl der Mittel nicht zu irren. Diese Nothwendigkeit besteht umsomehr, als zwischen den Regierungen kein Zwiespalt über den Werth und den Unwerth der bestehenden Uebel obwaltet, und es daher nicht auf die Vorfrage, ob Hilfe nothwendig ist, sondern auf die beste Wahl der Mittel zum Heile ankommt.

Um unsere Ansicht über die höchst wichtige Frage auf eine feste Grundlage zu fußen, glaube ich die folgenden Sätze vor Allem aufstellen zu sollen:

1. Die peinliche und gefahrvolle Lage, in der die süddeutschen Regierungen sich befinden, ist aus zwei Gesichtspunkten in Erwägung zu ziehen: aus der allen Regierungen gemeinsamen Stellung und aus der besonderen jeder einzelnen Regierung.

Die innere Ruhe aller Staaten ist durch das Dasein einer ihnen gegenüberstehenden, zu einer furchtbaren Höhe gelangten feindlichen Partei gefährdet. Diese Partei lastet auf dem gesellschaftlichen Körper wie eine Influenza auf den Individuen. Der Gesammtkörper ist dem Angriff ausgesetzt. Das Uebel ist eines und dasselbe, und wenn es sich in verschiedenen Formen ausspricht, so ist die Ursache hievon nicht in der Seuche selbst, deren Natur einförmig ist, sondern in der Verschiedenheit der befallenen Individualitäten zu suchen. In Folge der unstichhältigen modernen Constitutionen und gleichgemäß in Folge der großen Summe begangener Administrationsfehler aller Art gehören die süddeutschen Staaten zu den empfänglichsten für das Uebel und zugleich zu den Körpern, welche die geringste Fähigkeit besitzen, demselben Widerstand zu leisten; denn zwischen den modernen Verfassungen und dem Uebel besteht eine Analogie, wie zwischen der Ursache und den Folgen.

2. Indem wir den Unterschied zwischen der mehr oder minder großen Empfänglichkeit der Staaten für das gefahrvolle Uebel an-

erkennen, machen wir keinen zwischen der Nothwendigkeit, in der sich alle Regierungen befinden, demselben mittelst der ihnen zu Gebote stehenden Mittel zu steuern. Es gilt die Rettung des Ersten aller Güter, des Eigenthums, des materiellen wie des moralischen Besitzstandes; der Streit besteht in Wahrheit zwischen den Habenden und Habenwollenden. Nachdem die Faction lange die Larve der Beschützerin des Rechtszustandes angenommen hatte, hat sie dieselbe endlich selbst abwerfen müssen. Sie fängt nun an zu gestehen, was sie beabsichtigt, und wenn es heute noch Staatsmänner oder besser gesagt, mit Staatsämtern bekleidete Männer geben sollte, welche das Wahre in den Dingen nicht erkennen, so ist deren Zahl doch sicher weit geringer, als sie es in früheren und nicht lange verflossenen Zeiten war.

Aber eben auf dem praktischen Felde, auf dem der Vertheidigung des Rechtszustandes, bietet die innere Lage der Staaten die größte Verschiedenheit dar. So viel die Vertheidiger der modernen Constitutionen auch in dieser Beziehung verheißen hatten, so wenig haben sie und ihre Werke gehalten oder so sehr haben die Einen bewiesen, daß sie nicht wußten, welcher Art ihre Rathschläge waren, und die Anderen, daß sie ihnen bekanntes Gift, aus persönlichen Zwecken, als gute Waare zu Markte trugen. In den sich vorzugsweise constitutionell bezeichnenden Staaten ist die Regierungsgewalt nur zu sehr gebrochen, und dort, wo Kraftäußerungen nöthig sind, finden die Regenten kaum eine andere Hilfe gegenüber ihren Kammern, als in mehr oder weniger rabulistischen Advocatenkniffen, oder in der Anwendung offen ausgesprochener Exceptionsgesetze, d. h. in Gesetzen, die ihrer Natur gemäß zu den leidigsten Nothbehelfen gehören, und welche vor Allem das Kennzeichen einer bestehenden Siechheit des Staatskörpers an sich tragen. Ein Leben, dessen Erhaltung durch Ausnahmsgesetze bedingt ist, ist ein trauriges und sicher von der Utopie der Constitutionsprediger geradezu entferntes Leben.

3. Zweierlei Gefahren bedrohen die süddeutschen Staaten, oder vielmehr eine sich in zwei Formen darstellende Gefahr.

Die eine Form ist die legislative, die andere die Straßenrevolte.

Zwischen den beiden Formen ist die erstere unbedingt die am schwersten zu besiegende, denn sie bietet keine Seite für den materiellen Angriff.

Die zweite wird nur dann die gefährlichere, wenn der Charakter der Revolte bereits jenen der Revolution angenommen hat, und diesen Charakter können ihr nur die vollkommenste moralische und materielle Schwäche der Regierungen oder eine bereits eingetretene Verbreitung revolutionärer Ideen, welche die Massen selbst umschließt, leihen. So tief, glauben wir hoffen zu dürfen, ist Deutschland heute noch nicht gesunken! Ich sage mit Bedacht Deutschland; denn sollte auch irgend ein Staat bereits aller berechenbaren Selbsthilfe beraubt sein, so steht noch der Bund in seiner bisher nur wenig erprobten Kraft als ein Mittel in zweiter Instanz da.

4. Ich bezeichne die Bundeshilfe als ein Mittel in zweiter Instanz, denn nur so kann sie wirklich betrachtet und benützt werden. Der Bund kann für seine Bundesgenossen nicht regieren, denn sonst wäre er kein unter souveränen Theilen geschlossener Bund; der Unterschied zwischen einem Staatenbunde und einem Bundesstaate ist groß. Am heutigen Tage beruht die beabsichtigte Revolution in der Schweiz in der Umwandlung dieser Gestaltungen. Die Gesammtheit kann und muß den einzelnen Theilen Hilfe leisten, aber die Bundeshilfe kann nie als die in der ersten Instanz anwendbare gedacht werden.

Dieser unläugbare Satz findet seine Anwendung in der Beziehung auf die eine wie auf die andere Form der drohenden Gefahren.

In Beziehung auf die legislative Form erlaube ich mir die folgenden Bemerkungen:

Regierungen handeln nur weise, wenn sie gesetzlich vorgehen. In den neu constitutionellen Staaten sind in der Gesetzgebung nicht nur wesentliche Lücken kaum zu vermeiden, aber was weit nachtheiliger in seinen Folgen wirkt — denn Lücken lassen sich ausfüllen — ist sicher die erwiesene Wahrheit, daß das System, nach dem die Verfassungen gebildet wurden, ein in seiner Wesenheit unpraktisches ist. Die Verfassungen bestehen jedoch, und meiner vollen Ueberzeugung gemäß werden sie ebenso wenig Jahrhunderte, ja vielleicht selbst nicht Jahrzehnte überleben, als sie mit einem Schlage nicht aufgehoben werden könnten.

Alsbald nach der Einführung der neuen Verfassungen erhob sich die sogenannte constitutionelle Opposition. Dieser Opposition wurde aller Orten nachgegeben, und das Resultat, zu dem das System der täglichen Concessionen in wenigen Jahren führte, liegt heute deutlich vor; die Regierungen stehen auf dem Felde, welches die Opposition Schritt für Schritt räumte, um sich auf jenem der reinen Demagogie zu sammeln, auf einem Felde, welches dem constitutionellen in gesetzlicher (nicht in logischer) Hinsicht ebenso fremd ist, als es die Republik der Monarchie gegenüber nur immer zu sein vermag.

Auf dem Felde, welches die demagogische Opposition in der That verlassen hat, wenn sie auch in Worten es noch nicht gesteht, müssen die Regierungen vor Allem ihre Fahne aufpflanzen, sich nicht aus demselben wagen, aber bereit stehen, auf selbem jedem Angriffe zu entgegnen. Hier gilt der Satz, daß die moralische Defensive stärker ist als die Offensive. Die Erfahrung wird bald lehren, daß nur zwei Chancen bestehen. Entweder wird die Opposition einlenken, oder sie wird es bis zum Aufrufe an die offene Widersetzlichkeit bringen. Im ersten Falle wird der Zeitpunkt gekommen sein, in dem die Lücken in den constitutionellen Verhältnissen allen Wohlgesinnten deutlich werden dürften, und die Regierungen sich hierdurch gekräftigt genug fühlen können, um eine heilsame Reform in den Grundlagen der Verfassungen und hauptsächlich in der bisherigen Gepflogenheit vorzunehmen. Als Reformen der unerläßlichsten Art betrachte ich:

1. Die erwiesene Incompatibilität der Dienst-Pragmatik mit dem Repräsentativsystem.

2. Die Oeffentlichkeit der ständischen Verhandlungen statt jener der Landtagsabschiede.

3. Die Nichthandhabung der Censur über die politische Presse.

Man denke sich diese drei Uebel entfernt, wie verschieden würden die Dinge in legislativer Hinsicht und, eine gediegene Reform der Universitäten hinzu, wie verschieden würden sie nicht in moralischer Hinsicht in Deutschland stehen?

Sollte die Opposition es zum offenen Kampfe bringen wollen, so bleibt den Regierungen nichts übrig, als ihn anzunehmen, um selben im allgemeinen Bundesvereine zu bestehen. Die Repression von Re-

volten, als Folge der Einwirkung der Propaganda, ist ebenfalls in der ersten Instanz durch die einzelnen Regierungen zu bewirken. In der zweiten finden sie die nachbarliche und die gesammte Bundeshilfe.

In diesen wenigen Worten glaube ich unsere Ansichten im Skelet, so deutlich als dies möglich ist, aufgestellt zu haben. Sie beruhen auf drei Sätzen:

Auf dem Festhalten der Regierungen auf dem gesetzlichen Felde.

Auf der Anwendung der Bundeshilfe in der zweiten Instanz.

Endlich in der Nothwendigkeit der Bereithaltung der benöthigten materiellen Kräfte in einem dieselbe bezeichnenden mobilen Stande.

Was unsere Ansichten über den letzteren Satz zu beleuchten vermag, ist der Oberst-Lieutenant Graf Lichnowsky Ew. und Seiner Majestät dem Könige näher zu entwickeln beauftragt.

Metternich an Schönburg in Stuttgart (Kes. D.) Wien, 24. Mai 1833.

1134. Wenn Ew. die vorhergehende Depesche mit Aufmerksamkeit gelesen und deren umfassenden Inhalt genau erwogen haben, so werden Sie auch nicht einen Augenblick über den Geist der Instructionen im Zweifel sein, welche wir dem in diesen Tagen nach Frankfurt rückkehrenden Präsidial-Gesandten Grafen von Münch-Bellinghausen ertheilen. Von der Ueberzeugung durchdrungen, daß die Feinde der bestehenden Ordnung in Deutschland nur darum ihren Haß gegen den Bundestag gewendet haben, weil sie in demselben den mächtigsten, kräftigsten und zugleich entschiedensten Gegner ihrer den Umsturz der einzelnen Regierungen bezweckenden Pläne erkennen, und von dem Gesichtspunkte ausgehend, daß die Gesammtheit des Bundes berufen und verpflichtet sei, die einzelnen Glieder desselben in ihren Bestrebungen kräftigst zu unterstützen, um dem Anwogen des demokratischen Principes einen festen Damm entgegenzustellen, wird der Gang unserer Präsidial-Gesandtschaft in der nächsten Sitzungsperiode nur auf dem Pfade, welchen die Beschlüsse vom 28. Juni v. J. bezeichnet haben, für das Allgemeine gedeihlich und für die Einzelnen kräftigend sein.

Wenn die constitutionellen Fürsten sich zuerst mit treuen, monarchisch gesinnten, nicht den Doctrinen des Tages, sondern dem wahren

Interesse ihres Landes und ihren Fürsten zugethanen Männern umgeben, und es gibt deren noch in jedem Lande, wenn man den offenen Bruch mit den Doctrinären nicht scheuen will, wenn die so gebildeten Ministerien stark durch die Gewißheit, im Bunde, nach Bedarf, eine stets bereite moralische und materielle Hilfe zu finden, den Kampf mit den ständischen Kammern mit Klugheit führen, so ist zu erwarten, daß im letzten Resultate die besser Gesinnten sich um die Regierung vereinigen und den Bösen ihr Spiel verderben werden, wie dies in Weimar und Nassau mit entschiedenem Erfolge geschehen ist. Wir würden ein ähnliches Verfahren bei den größeren constitutionellen Staaten in mehr als einer Beziehung für das nützlichere halten. Ein constitutioneller Souverän, welcher auf dem Wege, den die Verfassung vorzeichnet, stufenweise alle Consequenzen des constitutionellen Systems bis zum Stillstehen der Staatsmaschine, das nach allgemeinen Grundsätzen sowohl als speciell nach den Institutionen des Bundes nicht platzgreifen darf, über sich ergehen ließe und dadurch den Beweis führte, entweder daß Klugheit mit Festigkeit gepaart im Stande sei, die Intriguen der sich in die constitutionellen Formen einhüllenden Demagogen zu Schanden zu machen, oder bis zur Evidenz des gemeinsten Menschenverstandes darthun würde, daß mit einem solchen Systeme nicht zu regieren sei, ohne das wahre dauernde Volksglück zu untergraben, würde — so glauben wir — der gemeinen Sache einen wesentlichen Dienst leisten. In dem ersteren Falle würde die Niederlage des demokratischen Princips in den Kammern größerer Staaten von nicht zu berechnenden Folgen für die künftige Epuration der Verfassungen von deren üppigen Auswüchsen sein; in dem anderen Falle würde die Intervention des Bundes in einer Art gerechtfertigt erscheinen, die nichts zu wünschen übrig ließe.

Unsere Instructionen weisen daher den Präsidial-Gesandten in Bezug auf die ständischen Verhandlungen an, diese durch die bestehende Commission ununterbrochen und sorgsam zu überwachen und dabei den oben bezeichneten Geist vorwalten, d. h. erst nach Erschöpfung der landesverfassungsmäßigen Mittel den Bund eintreten zu lassen. Ew. hiebei zu bemerken, daß wir bei Aufstellung dieser Theorie nur das wahre Interesse der Fürsten und des Bundes im Auge haben,

wäre überflüssig. Sie kennen die Gedanken unseres Kabinets, Sie wissen, daß wir den Muth, die Kraft und auch die Mittel haben, den süddeutschen Fürsten auf ihren ersten Aufruf zu Hilfe zu eilen; wir wollen aber, daß, sofern diese Hilfeleistung aus Anlaß ständischer Anmaßungen stattfinde, diese nur erst dann eintrete, wenn der Widerstand sich auf den Punkt gesteigert hat, welchen die Beschlüsse vom 28. Juni vorgesehen haben. Es wäre ein großer Irrthum zu glauben, daß eine solche Hilfeleistung bei dem heutigen Stande der Dinge etwas Wünschenswerthes und daher durch geschicktes Manöver der Regierenden möglichst bald Herbeizuführendes sei; wir würden hierin vielmehr eine Beschwerniß für den Regenten, dem die Hilfe geleistet wird, für das Land und auch für uns selbst finden, aber eine Beschwerniß, welcher uns zu unterziehen, wir, im Falle unausweichlichen Bedürfnisses, jeden Augenblick bereit sind. Ich bin überzeugt, mich durch diese Aeußerung bei Seiner Majestät dem Könige keiner Mißdeutung auszusetzen, denn es müßte mich Alles täuschen, oder im Könige selbst ist dieselbe Ueberzeugung vorherrschend.

Belangend die Central-Erhebung der Umtriebe, welche die französische Propaganda über Deutschland verbreitet, so wird Graf Münch diese Angelegenheit zu ordnen und, soweit Abweichung in den Ansichten noch bestehen sollte, das für die gemeine Sache möglich Beste zu erreichen suchen, und wir rechnen dabei mit Zuversicht auf die Unterstützung der königlich württembergischen Regierung.

In Bezug auf das Universitätswesen haben wir kürzlich, bei Gelegenheit der Abstimmung über den Commissionsantrag wegen der Universität Zürich, am Bundestage unsere Ansicht treu und deutlich ausgesprochen; und wir werden nicht ermangeln, den Worten, die wir in das Protokoll niederlegten, ernstliche Folge zu geben.

Was endlich die Handelsangelegenheit betrifft, so gehen wir von dem Gesichtspunkte aus, daß, wenn man den Bundestag nicht blos von den Bösen gefürchtet, sondern auch von den Gutgesinnten geachtet wissen will, sein Wirken sich nicht darauf beschränken darf, blos durch Repressivmaßregeln Lebenszeichen von sich zu geben, sondern daß da, wo demselben durch die Bundesacte Wirksamkeit in gemeinnützigen Angelegenheiten vorgezeichnet ist, diese auch ungehemmt vor

sich gehe. Diesem Grundsatze treu, und in Gemäßheit des Artikels XIX der Bundesacte wird Oesterreich, so viel von ihm abhängt und die heutige Lage der Dinge gestattet, auch in der Handelsfrage den Beweis geben, daß es stets bereit ist, den durch die Bundesacte übernommenen Verpflichtungen in allen Beziehungen zu genügen.

Der preußische Zollverein.

1135. Metternich an Kaiser Franz (Vortrag A.) Wien, Juni 1833.

1135. Durch den eben erfolgenden Eintritt der Kronen Bayern und Württemberg in das preußische Zollsystem gewinnt dieses letztere eine Consistenz und einen Grad von Wichtigkeit, die es mir zur Pflicht machen, auf selbes, auf den Charakter, den es entwickelt, und auf die Folgen, die es für Deutschland im Allgemeinen und für die österreichische Monarchie insbesondere haben dürfte, die Allerhöchste Aufmerksamkeit Eurer Majestät in Ehrfurcht zu lenken.

Seinen Ursprung verdankt dieses System der vor ungefähr sechzehn Jahren in dem Besteuerungswesen der preußischen Monarchie bewirkten Veränderung. Vorher herrschte in Preußen, wie in den meisten übrigen europäischen Staaten, das sogenannte Mercantilsystem in seinem vollen Umfange; mit Aufbringung der Staatslasten war vorzüglich das Grundeigenthum beschwert; eine sehr complicirte, Stadt und Land vielfach trennende Accise-Verfassung belastete den inneren Verkehr, ohne verhältnißmäßig die Staatscassen zu bereichern; durch strenge Prohibition ausländischer Fabricate glaubte und suchte man endlich den inländischen Fabriken den ihnen unentbehrlichen Schutz zu verleihen.

Durch finanzielle, immer steigende Verlegenheiten gedrängt und nicht im Stande, auf dem bisher betretenen Wege dem Staate die ihm unumgänglich nothwendige Einnahme zu sichern, entschloß sich endlich die preußische Staatsverwaltung, vorzüglich unter der Administration des verstorbenen Finanzministers von Motz, zu einer völligen Systemsänderung. Alle Prohibitionen gegen das Ausland wurden aufgehoben, dagegen aber die Einfuhr aller fremden Producte und

Fabricate, sowie die gesammte Durchfuhr mit hinlänglich bedeutenden Zöllen belegt, um der Staatscasse reichlichen Gewinn und dem Gewerbe die Möglichkeit einer fortdauernden Concurrenz mit dem Auslande zu verschaffen; die ganze Douanen-Verwaltung ward vereinfacht; das Personale bei der eingerissenen Verderbtheit größtentheils verändert und die strengste Controle eingeführt; die verschiedenen und vielfach gegliederten Accise-Einrichtungen im Innern endlich durch eine blos vierfache Consumtionssteuer (erhebbar bei dem ersten Erzeuger) auf Mehl, Schlachtvieh, Wein und Branntwein ersetzt.

Es ist hier nicht der Ort, weitläufiger die Ergebnisse auseinanderzusetzen, die dieses neue System für die innere Verwaltung des preußischen Staates bis jetzt gehabt hat, so viel aber ist erwiesen, daß es die Staatseinnahmen bedeutend vermehrt und daß gleichzeitig die innere Fabrication, welche (freilich unter dem Schutze des vorigen Systems) einen hinlänglichen Grad von Vollkommenheit erreicht hatte, um die Concurrenz mit den ohnehin hoch besteuerten Producten des Auslandes nicht scheuen zu dürfen, sich dabei gehoben hat. Tabellarische Listen über die preußische Fabrication in den verschiedenen Jahren nach Einführung des neuen Systems, welche auf Befehl der Regierung von einem gewissen Finanzrath Ferber officiell herausgegeben wurden, lassen über diese letztere Thatsache keinem Zweifel Raum.

Eine große Schwierigkeit jedoch bei praktischer Durchführung dieses auf einer streng geregelten Ordnung beruhenden Systems fand die preußische Staatsverwaltung in der zerstückelten, zerrissenen Lage des Staates. In zwei große ungleiche Hälften gespalten, mit vielfach enclavirten fremden Gebietstheilen, und hinwiederum mit eigenem Gebiete von fremden Territorien umschlossen, bietet allerdings Preußen seinen Nachbarn eine Ausdehnung von Grenzen dar, deren allseitige genügende Ueberwachung unmöglich, und die daher für jedes wohlgeordnete Mauthsystem, das dem Staate eine Einnahme verschaffen soll, ein gewissermaßen unübersteigliches Hinderniß ist.

Diesem Mißstande für Preußen konnte nur dadurch abgeholfen werden, wenn die mehr oder weniger inne liegenden Staaten sich entschlossen, das preußische Mauthsystem und den dortigen Zoll- und Besteuerungstarif bei sich anzunehmen, und wenn sie dem preußischen

Staate durch eine ihm über ihr Mauthwesen einzuräumende Controle für Vollziehung jener Stipulation eine hinlängliche Garantie gewährten, um ihn in den Stand zu setzen, sie rücksichtlich aller Zollverhältnisse als Inland anzusehen und die ihm lästigen Mauthlinien zwischen sich und ihnen aufzuheben.

Der erste Versuch dieser Art gelang Preußen mit den Anhalt'schen Herzogthümern. Ganz von Preußen enclavirt, bezogen sie fortwährend auf dem in Folge der Wiener Congreßstipulationen und der Dresdener Elbe-Acte freigebliebenen Elbestrom alle Fabricate und Producte des Auslandes frei, die dann im Anhalt'schen aufgespeichert und im Schmuggelhandel über die preußische Grenze gebracht wurden, jenseits welcher sie, da im Inneren des preußischen Staates nach dem neuen System alle fernere Controle des Eingebrachten aufgehoben ist, gleich der verzollten Waare zum großen Nachtheil der Staatscasse in freie Circulation kamen.

Um diesen Uebelstand zu heben, bemühte sich Preußen, den völligen Anschluß der Anhalt'schen Länder zu seinem Zollsystem nach den oben skizzirten Grundlinien zu bewirken, und es gelang ihm endlich im vollsten Maße, wenngleich nicht ohne Widerstreben der betreffenden Fürsten, welche in diesem Anschlusse den Verlust eines Theiles ihrer Souveränetätsrechte zu finden glaubten.

Nachdem dergestalt die Bahn gebrochen war, folgten nach und nach verschiedene andere deutsche Fürsten dem Beispiele der Herzoge von Anhalt, und vor Ende des Jahres 1832 waren bereits das Großherzogthum und das Kurfürstenthum Hessen ganz, das Fürstenthum Waldeck, mit Ausnahme von Pyrmont, dann alle innerhalb der preußischen Grenze gelegenen Enclaven von Mecklenburg-Schwerin, Sachsen-Weimar, Sachsen-Coburg-Gotha, die Schwarzburgischen Häuser, von Lippe-Detmold, Oldenburg und Hessen-Homburg dem Zollsystem der preußischen Monarchie durch feierliche Verträge angeschlossen.

Die Grund-Idee ist in allen diesen Verträgen dieselbe, wenn gleich die Details der Ausführung nach den Localitäten durch die einzelnen Conventionen verschieden geregelt sind. Sie besteht in vollkommener gegenseitiger Freiheit des Handels zwischen den Vereinsstaaten, einem übereinstimmenden Zollsystem nach gleichen Tarifsätzen; endlich in

Gemeinschaftlichkeit der Schutzmaßregeln für die einheimische Production der im Vereine begriffenen Länder gegen die Concurrenz der dem Vereine fremden Gebiete: Alles dieses aber unter preußischem Schutze und preußischer Präponderanz.

Nach dieser Grund-Idee hören sonach:

1. zwischen Preußen und den im Vereine mit ihm verbundenen Staaten, sowie zwischen diesen unter sich, alle Beschränkungen des Verkehrs mittelst der Mauth- und Zoll-Linien auf;

2. dagegen nehmen die Vereinsstaaten für ihre dem Auslande zugewendeten Grenzen den preußischen Zolltarif an;

3. die Einkünfte aus den Zoll-Linien um die gesammte, den Verein umspannende Grenze werden gemeinschaftlich, aber unter preußischer Leitung verwaltet und das Product derselben zwischen den Regierungen der Vereinsstaaten nach deren respectiver Seelenzahl vertheilt.

Frägt man sich, wie es kam, daß so manche von Preußen doch nicht unbedingt abhängige deutsche Fürsten Verpflichtungen eingingen, die sie in Bezug auf einen so wesentlichen Ausfluß des Hoheitsrechtes, wie es das Zollregal ist, aller freien Bewegung fortan beraubten, so lag bei einigen derselben, vorzüglich da, wo von Enclaven im preußischen Gebiete die Rede ist, allerdings reine Nothwendigkeit zum Grunde, indem die Besorgniß, derlei enclavirte Gebiete durch die Strenge der preußischen Verwaltung am Ende von allem äußeren Lebensverkehr abgeschnitten zu sehen, zum Eingehen jedes Opfers zwang. Bei freier stehenden Höfen dagegen, wie bei jenen von Cassel und von Darmstadt, scheinen, abgesehen von den Verlockungskünsten der preußischen Diplomatie, die zur Erreichung ihres Zweckes eine außerordentliche Thätigkeit entwickelte, rein finanzielle Betrachtungen den Entschluß herbeigeführt zu haben, indem der offenbar den Staatscassen aus dem neuen System erwachsende Gewinn, verbunden mit noch anderen pecuniären Opfern, zu denen sich der preußische Hof herbeigelassen zu haben scheint, bei diesen kleinen, in ihrem Finanzwesen zerrütteten und von ihren Kammern bedauernswerth abhängigen Regierungen alle anderen Betrachtungen überwog.

Hatte nun schon der preußische Zollverein, wie er zu Ende des Jahres 1832 in der obenbezeichneten Ausdehnung bestand, eine zu

ernstem Nachdenken auffordernde feste Gestalt angenommen, so ist er seitdem in Folge des bayerisch-württembergischen Anschlusses zu einer Größe gediehen, die ihn zum wahrhaft wichtigen Zeitereignisse stempelt.

Durch einen eigenen Zusammenfluß von Umständen mußte es geschehen, daß die bekannte und sonst mit Lob anzuerkennende persönliche Tendenz des Königs von Bayern für deutsche Unabhängigkeit und Einigkeit sich mit besonderer Vorliebe auf das preußische Zollsystem warf, in welchem der König einen Anfang und bedeutenden Vorschritt zur Verwirklichung seiner Lieblings-Idee, des Zusammenstürzens aller Mauth- und Zoll-Linien zwischen sämmtlichen im Deutschen Bunde vereinigten Ländern zu erblicken wähnte. Auf alle mögliche Weise von Preußen, welches die Wichtigkeit des Beitrittes von Bayern nur zu wohl einsah, in dieser Ansicht bestärkt und angespornt, sandte der König seinen Finanzminister von Mieg zur Unterhandlung des Anschlusses nach Berlin. Schon früher für die preußische Sache gestimmt und zu Berlin mit einer seltenen Geschäftszuvorkommenheit behandelt, unterzeichnete auch wirklich von Mieg bald im Namen Bayerns und des mit Bayern im Verein und durch Tractate an ersteres gebundenen Württembergs den Anschluß, und der preußische Hof hatte die Genugthuung, nachdem er bereits durch seine Zoll-Linien das nördliche Deutschland größtentheils umgarnt und von Süddeutschland abgeschnitten hatte, auch zwei sonst auf ihre Unabhängigkeit so eifersüchtige süddeutsche Staaten, wie Bayern und Württemberg, seinem Systeme als Satelliten sich beigesellen und die preußische Zoll-Linie bis an den Inn, die Tiroler Alpen und den Bodensee ausgedehnt zu sehen.

Einen Augenblick schien es, als ob der König von Bayern, dem doch seitdem manches von seiner Bewegungsfreiheit bei der Sache gebrachte Opfer klar geworden sein mochte, die Ratification des Berliner Tractates verweigern wollte und die gleich nach der Rückkunft nach München erfolgte Entfernung des von Mieg von dem Posten als Finanzminister schien diese Erwartung zu rechtfertigen. Den neuesten Nachrichten zufolge aber dürfte doch die Zustimmung des Königs zu dem Haupttractate so gut als erfolgt anzusehen sein und nur eine provisorische Convention, die den Stand der wechselseitigen

Verhältnisse für den Rest des laufenden Jahres zu ordnen bestimmt ist, Modificationen unterliegen, so daß wohl jedenfalls vom Jahre 1834 angefangen Bayern und Württemberg mit dem Namen preußischer Vereinsstaaten unzweifelhaft zu belegen sind.

Sobald Letzteres im Grundsatze durch Herrn von Mieg zu Berlin zugestanden war, mußten auch Sachsen, dann die kleinen sächsischen Herzogthümer und die thüringischen Länder (Reuß, Schwarzburg ꝛc.) wohl nothgedrungen dieselbe Partie ergreifen. Auf der einen Seite zwischen die Staaten Oesterreichs, auf der anderen Seite zwischen jene Preußens eingeklemmt und nun durch den bayerischen Anschluß auch des bisher frei gebliebenen Débouchés über Plauen, Hof, Baireuth ꝛc. beraubt, blieb diesen Staaten, wollten sie nicht in dieser rein abgeschlossenen Lage verkümmern, nichts Anderes übrig, als sich dem Vereine, welcher doch noch ihren Waaren im Vereinsumkreise Absatz und ihrem Verkehr, wenn auch unter lästigen Bedingungen, Ausfuhrwege darbot, einzuverleiben, welches sie auch durch successiv abgeschlossene Verträge alle (Sachsen insbesondere mit dem Bewußtsein, dadurch seiner Leipziger Messe eine tödtliche Wunde zu versetzen) gethan haben.

Sollte ich nunmehr Eurer Majestät ein treues Bild des durch diese Vorgänge geschaffenen Standes der Dinge zu zeichnen die Ehre haben, so würde selbes nur in sehr dunkeln Farben gehalten sein können; denn für den Deutschen Bund, insbesondere aber für Oesterreich, ist jener preußische Zollverein entschieden eine höchst nachtheilige, unheildrohende Erscheinung.

Die commerciellen Nachtheile, welche selber für die österreichische Monarchie nothwendig haben muß, Eurer Majestät näher zu entwickeln, muß ich der Finanzbehörde, wenn Eure Majestät sie darum zu befragen geruhen wollen, überlassen. Es kann aber auch dem uneingeweihten Blicke nicht zweifelhaft bleiben, daß eine und dieselbe fremde Zoll-Linie, die die Grenze der Monarchie von Krakau bis Salzburg und Bregenz umfaßt, unseren ganzen westlichen Ein- und Ausfuhrhandel, mit Ausnahme des Débouchés auf der Elbe, welches aber natürlich nur in einer einzigen Richtung nutzbar und zu verwenden ist, unbedingt beherrscht; und wenn man bedenkt, daß diese

Herrschaft in die Hände eines Staates wie Preußen gelegt ist, welcher in Natur- wie in Industrie-Producten auf den Märkten Europas als einer unserer vorzüglichsten Nebenbuhler betrachtet werden kann, so läßt sich von dessen neu erworbenem Einflusse auf alle unsere Communicationswege durch und mit Deutschland nur eine sehr ungünstige Rückwirkung auf Production und Industrie im Kaiserstaate erwarten.

Allein noch viel bedenklicher dürfte diese Rückwirkung auf dem politischen Felde sich für uns gestalten; und man möge das allgemeine Interesse des deutschen Bundesvereines oder den Oesterreich gebührenden Einfluß in selbem, oder endlich den moralischen Zustand der Parteien in der jetzigen Zeit vorzüglich vor Augen haben, so wird man in jeder dieser Beziehungen von den durchaus schädlichen und gefährlichen Wirkungen dieses preußischen Zollsystems sich überzeugen müssen.

Erlauben mir Eure Majestät Allerhöchstderselben in Kurzem folgende Betrachtungen hierüber in Ehrfurcht vorzulegen:

Der Deutsche Bund kann nur dann als eine wahrhaft wohlthätige politische Stiftung betrachtet werden und nur dann seine hohe Stellung in dem europäischen Staatensysteme behaupten, wenn er unverbrüchlich dem Grundcharakter des Vereines, Gleichheit der Rechte und der Pflichten der Glieder desselben, treu bleibt. Jede Präponderanz, jedes Vorrecht irgend einer Macht (mit Ausnahme des lediglich formellen Präsidiums Oesterreichs am Bundestage) ist dem Bundesvereine, wie ihn die Wiener Congreß-Acte schuf, gänzlich fremd; alle Mitglieder desselben sollen das ihnen verfassungsmäßig zukommende Stimmrecht am Bundestage und den daraus hervorgehenden Antheil an der obersten Leitung der Bundesgeschäfte gleichmäßig frei und ungehindert ausüben, und wenn sich bis jetzt kleinere Bundesglieder bei Geltendmachung dieses Stimmrechtes der Anleitung dieses oder jenes größeren Hofes besonders hingaben, so war dieses zwar eine Folge des natürlichen Einflusses, den in jedem freien oder geschlossenen Vereine von Staaten der Mächtigere meist über dem Schwächeren ausübt; es war aber jedenfalls stets ein blos factisches, nicht aber ein rechtlich begründetes, ein wechselndes, nicht ein dauerndes Verhältniß;

auch theilte sich dieser Einfluß nach den verschiedenen geographischen, persönlichen und Familienbeziehungen zwischen Oesterreich und Preußen; keiner von beiden Höfen nahm ihn ausschließlich in Anspruch; in Bundesangelegenheiten zumeist denselben Weg verfolgend, brachten beide im Endziele das Getheilte zusammen, und ging dennoch in einzelnen Geschäften ausnahmsweise ihre Bahn eine verschiedene Richtung, so hatte immerhin das Gewicht einer jeden dieser beiden Mächte sein Gegengewicht. Für den Bund lag in dem hieraus hervorgehenden System des Gleichgewichtes die wahre Bürgschaft der Fortdauer der durch die Grundgesetze begründeten vollen Unabhängigkeit und Rechtsgleichheit seiner Mitglieder.

Anders gestaltet sich die Sache in Folge der Bildung des preußischen Zollvereines. Eine Reihe bisher unabhängiger Staaten verpflichtet sich gegen einen übermächtigen Nachbar in einem überaus wichtigen Zweige der öffentlichen Besteuerung, seinen Gesetzen zu folgen, sich seinen Administrativ- und Control-Maßregeln zu unterwerfen. Die in der Bundes-Acte stipulirte und bisher bestandene Rechtsgleichheit der Bundesglieder hört nun, wenigstens in Bezug auf diesen speciellen Theil der Staatshoheit, auf, um dem Verhältniß zwischen Patron und Clienten, zwischen Beschützer und Schutzbefohlenen Platz zu machen. In dem großen Bundesverein entsteht ein kleinerer Nebenbund, in dem vollsten Sinne des Wortes ein status in statu, welcher nur zu bald sich daran gewöhnen wird, seine Zwecke mit seinen Mitteln in erster Linie zu verfolgen und die Bundeszwecke und Bundesmittel nur in zweiter Linie, insofern sie mit den ersteren sich vereinbaren lassen, zu berücksichtigen. Nach und nach werden die Vereinsstaaten unter der thätigen preußischen Leitung und bei den sich nothwendig bildenden gemeinschaftlichen Interessen in einen mehr oder weniger compacten Körper zusammenfließen, welcher bei jeder am Bundestage zur Verhandlung kommenden Frage (und dies nicht blos in den den Handel betreffenden Angelegenheiten) nach gemeinschaftlich verabredeten Grundsätzen vorangehen und in demselben Sinne abstimmen wird. Bei so bewandten Umständen wird alle nützliche Discussion beim Bundestage aufhören; vorher besprochene und nicht nach den Bundes-, sondern nach isolirt preußischen Zwecken eingerichtete

Abstimmungen werden an ihre Stelle treten; und da schon heute von den siebenzehn Stimmen im engeren Rathe der Bundesversammlung nur mehr sieben (Oesterreich, Hannover, Baden, Dänemark, Luxemburg, Braunschweig, Nassau und die Freien Städte) dem preußischen Zollsysteme vollständig fremd sind, so läßt sich das Resultat dieser Abstimmungen in jeder Frage, in welcher das preußische mit dem Bundes-Interesse in Collision sein wird, unschwer und bedauerlicherweise vorausbestimmen.

Einen recht lebendigen Beweis, daß diese trüben Voraussetzungen vollkommen dem Reiche der Wirklichkeit angehören, lieferte der Vorgang bei den successiven Abstimmungen über die hessisch-hannoverische Streitfrage*). Eure Majestät geruhten aus meinem früheren unterthänigsten Vortrage vom 10. März von dieser Sache Kenntniß zu nehmen und sich zu überzeugen, daß es sich dabei weder um eine politische, noch um eine Handels-, sondern um eine reine Rechtsfrage handelte; um jene, ob ein Vertrag gehalten werden müsse, und ob, wenn er gebrochen sei, der in der Bundesgesetzgebung den Bundesstaaten vorbehaltene Richter, die Austrägal-Instanz einzutreten habe oder nicht. Für jedes nur einigermaßen billig denkende, rechtskundige Kabinet konnte es hierüber fürwahr nicht zweierlei Meinungen geben. Auch war

*) Zur Aufklärung dieser Streitfrage diene Folgendes: In der achtzehnten Sitzung der Deutschen Bundesversammlung vom 24. Mai 1832 brachten Hannover, Oldenburg, Braunschweig, Nassau und die Freien Städte Bremen und Frankfurt eine gemeinschaftliche Beschwerde gegen Kurhessen wegen verletzter Vertragsverbindlichkeiten ein. Darin wurde angeführt, es sei am 24. September 1828 zwischen England, Hannover, Sachsen, Kurhessen und mehreren anderen deutschen Bundesstaaten ein Vertrag geschlossen worden, vermittelst dessen diese Staaten in einen Verein traten, dessen Zweck dahin gerichtet war, „einen möglichst freien Verkehr und ausgebreiteten Handel sowohl im Innern unter den Vereinsstaaten selbst als nach außenhin zu befördern". Einseitige Verträge der contrahirenden Theile wären dadurch nicht ausgeschlossen gewesen, aber sie sollten nichts enthalten, was den Verpflichtungen widerspräche, die jeder Staat durch den obigen Vertrag gegen den Verein übernommen habe. Da dieser Vertrag von Kurhessen unbedingt ratificirt worden sei, so habe der gedachte Staat durch Eintritt in den preußischen und großherzoglich hessischen Zoll- und Mauthverband die Bestimmungen des Vertrages vom 24. September 1828 verletzt. Die Bundestagsacten von 1832 und 1833 enthalten umfangreiche Verhandlungen über diese hessisch-hannover'sche Streitfrage.
D. H.

Anfangs die eminente Mehrheit der Bundesstaaten in der That für die gesetzmäßige Einleitung des Austrägalverfahrens. Allein bald trat zuerst Bayern, wie sein Anschluß an das preußische Zollsystem sich näherte, von seiner früheren Meinung mit einer selten so zur Schau getragenen Inconsequenz zurück und läugnete heute die Anwendbarkeit des Austrägalverfahrens, nachdem es sie gestern noch mit Entschiedenheit vertheidigt hatte. Die großherzoglich und herzoglich sächsischen Häuser, nachdem auch sie unter den Einfluß Preußens geriethen, folgten diesem Beispiel; Sachsen desgleichen; und wir können, sollte die Sache durch eine unglückliche Fügung der Umstände noch einmal zur Abstimmung an den Bundestag gelangen, das seltsame Schauspiel erleben, daß dieselbe Versammlung dieselbe Sache bei ganz unveränderten Umständen nach dem Zwischenraum weniger Monate auf eine diametral entgegengesetzte Weise entschiede!

Und, hätte es uns noch an einem Beweise gefehlt, wie ein großer Theil der Abstimmungen in dieser Sache durchgängig nicht nach Ueberzeugung, nicht nach Grundsätzen, sondern in bloßer Befolgung der Berliner Weisungen geliefert wurden, so hätten wir ihn in den von einzelnen der Vereinsstaaten, insbesondere von Hessen-Darmstadt im Stillen ausgegebenen Entschuldigungen gefunden, indem sie versicherten, sie fühlten recht gut, Hannover habe das Recht auf eine Austrägal-Instanz zu dringen; diese sei auch sicher das einzige Palladium des Schwächeren gegen den Stärkeren; aber sie könnten dessenungeachtet nicht dafür am Bundestage stimmen, denn sie seien gegen Preußen gebunden.

Wenn ein politisches Band unabhängige, von dem Mittelpunkte desselben mitunter entfernt liegende, größere wie kleinere Staaten schon so enge gefesselt hat, um sie zu zwingen, die eigenen Grundsätze und das eigene Interesse gegen ihre beste Ueberzeugung zu verläugnen, dann kann man leider wohl annehmen, daß innerhalb des Kreises, welchen dieses Band umfängt, eine wahrhaft freie Bewegung, wie sie der Bundeszweck fordert, fürwahr zu bestehen aufgehört hat!

Wie sehr nun insbesondere ein solcher in dem Bund eingerissener Zustand den speciell österreichischen Interessen nachtheilig ist, bedarf einer weitläufigeren Auseinandersetzung wohl nicht; Eure Majestät

verlangen und Uebelständen eingenommener Regierungsgrundsätze in dem Deutschen Bund einer nachtheiligen, einer reinconservativen Einfluß entgegen. Uebelstände [illegible] wirken nur daß ein jeder Ihrer Bundesstaaten in Deutschland die ihm durch die Bundesgesetze zugewiesene freie Bewegung des Handels scheute und daß der österreichischen Politik auf dieses Handels [illegible] der [illegible], keinen anderen nachtheiligende, aber sich auch [illegible] [illegible] mehr Sonderende Einfluß bleibe. Dieses hört aber von dem Tage an auf möglich zu sein, an welchem die Politik der deutschen Staaten sich vorzugsweise und entschieden jener Preußens untergeordnet hat. Diese Politik verträgt keine Theilung des Einflusses; sie wird sie am wenigsten von Seite derjenigen Macht sich gefallen lassen, deren die Erinnerungen, deren innere Kraft und deren unerschütterliche Zuneigung in Verwandtschaft sie zum deutschen Bunde, [illegible] ein [illegible] werden würden. Mit allen Kräften diplomatischer Thätigkeit, mit allen Verlockungen durch materielle Interessen wird daher in der Zukunft Preußen dahin streben, in den kleinen Staaten verschiedenen Höfen den Einfluß Oesterreichs zu schwächen, deren Beziehungen mit uns zu mindern, die Höfe daran zu gewöhnen, ihre Blicke der Furcht wie der Hoffnung nur nach Berlin zu richten, Oesterreich endlich als das, was es in commercieller Beziehung allen diesen Staaten gegenüber allerdings bereits ist und als was es die preußischen Machthaber mit besonderem Eifer immer darzustellen suchen, als Ausland an sehen zu machen. Und wenn dieser Zweck heute, wo die Höfe in ihren Gesinnungen noch schwankend und die Grundsätze des Systems noch in der Ausführung begriffen sind, als entfernt sich darstellt, so kann doch der unbefangene Beobachter nach den Lehren der Geschichte und Staatsklugheit nicht daran zweifeln, daß die Beziehungen Oesterreichs zu den anderen deutschen Bundesstaaten, bei wechselseitig allem Verkehr und Handel geschlossenem Gebiete und bei so feindlichem Bemühen, diese materielle Abgeschlossenheit zur politischen und moralischen zugleich zu stempeln, auf die Länge erschlaffen und schließlich ganz abreißen würden.

Bieten sich aber zur Abhilfe in der heutigen Lage der Dinge noch Mittel dar?

Die Schwierigkeit, solche zu finden, ist allerdings groß; denn ein eigentliches Recht, sich Handelsanschließungs-Verträgen zwischen Preußen und anderen deutschen Staaten zu widersetzen, hat Niemand; diese Staaten auf ihr vielfach hiebei compromittirtes Interesse aufmerksam zu machen, wäre vergebliche Mühe, denn theils sind sie zu verblendet, theils zu sehr bereits in das Verhältniß verstrickt, um sich schon heute, wo die bitteren Früchte für sie beiweitem noch nicht reif sind, aus demselben loszureißen. Ein offener Bruch mit Preußen endlich, der die sichere Folge einer zu entschiedenen und zu feindseligen Bestrebung Oesterreichs dem Zollverein entgegenzuwirken sein würde, liegt nicht in den hohen Absichten und nicht in der Politik Eurer Majestät.

Vielleicht könnte sich aber dennoch in der dem Artikel XIX der Bundesacte noch zu gebenden weiteren Folge ein, wenn auch langsames doch sicheres Mittel auffinden lassen, für das Erste die gefährlichen Wirkungen zu neutralisiren und für die Folge dessen Fortbestehen selbst problematisch zu machen.

Dieser Artikel XIX der Bundesacte lautet:

„Die Bundesglieder behalten sich vor, bei der ersten Zusammenkunft der Bundesversammlung in Frankfurt wegen des Handels und Verkehrs zwischen den verschiedenen Bundesstaaten, sowie wegen der Schifffahrt nach Anleitung der auf dem Congresse zu Wien angenommenen Grundsätze in Berathung zu treten."

Eine Reihe von Jahren hindurch nach dem Zusammentreten des Bundestags blieb dieser Artikel unvollzogen und selbst selten erwähnt. Die großen Schwierigkeiten, die die Verschiedenheit der Zoll- und Steuerverfassungen in den einzelnen deutschen Ländern dem Unternehmen entgegenzusetzen drohte, schreckten von demselben ab; ein unmittelbares dringendes Bedürfniß, sich demselben zu unterziehen, bestand nicht oder schien wenigstens nicht zu bestehen; Niemand wollte mit Vorschlägen vorangehen, die, mochte man die Sache einleiten wie man wollte, für Jeden zuvörderst Opfer irgend einer Art zur Folge haben würden, und selbst bei den Wiener Conferenzen im Jahre 1820, die doch vermittelst der Schlußacte so manche gemeinnützige und den Bund bekräftigende Anordnung in das Leben riefen, kam man über Handel

und Verkehr nicht weiter als zu einem allgemeinen Artikel, der abermals nur baldige gründliche Vornahme des Gegenstandes seitens des Bundestages verhieß. Erst bei dem immer mächtiger werdenden Umsichgreifen des preußischen Zollsystems und bei dem Mißlingen des versuchsweise zum Schutz wider selbes geschaffenen sogenannten mitteldeutschen Zollvereines erwachte bei mehr als einem der Bundesstaaten die lebendige Ueberzeugung, daß nur in dem Einverständniß Aller ein Mittel liege, die einseitig eigennützigen Pläne Einzelner zu paralysiren. Besonders lebhaft regte sich dieses Gefühl bei Hannover, welches im Grundsatze schon von einem vorzüglich föderativen Geiste beseelt, insbesondere noch durch das preußische Zollsystem nach dem Abfall Kurhessens von dem mitteldeutschen Verein, in seinem Verkehr vielfach bedrängt war. Hannover war es also, welches die erste, ernste Anregung dieses Gegenstandes an den Bundestag brachte.

In dem (hier angeschlossenen) Protokolle der neunundzwanzigsten Bundestagssitzung vom Jahre 1832 geruhen Eure Majestät die von diesem Hofe an den Bund gerichteten Anträge (§§ 296 und 297) zu finden.

Dieselben zerfallen in zwei von einander getrennte Abtheilungen, deren erstere die Erleichterung des Transits durch die deutschen Bundesstaaten, die andere jene des Verkehrs zwischen den Bundesstaaten in sich begreift.

Hannover ging hiebei von der Betrachtung aus, daß beide Gegenstände, wolle man nicht den Erfolg beider im Voraus verscherzen, nothwendig abgesondert behandelt werden müßten; daß das leichter zu Erreichende allerdings die Befreiung des Transits von den ihn erdrückenden Abgaben sei, indem eine solche von einem jeden Staate bewilligt werden könne, ohne sein inneres Besteuerungs- und Industriesystem zu beeinträchtigen; daß es hingegen weit schwerer fallen würde, von allen Staaten eine gleichmäßige Begünstigung auch der Einfuhr fremder Producte und Fabricate zu erlangen; daß daher die Klugheit vorschreibe, zuerst mit dem Leichteren anzufangen, den ersten Versuch mit Sprengung der Fesseln des Transits zu machen und sodann erst womöglich stufenweise auf die Frage wegen Erleichterung des inneren

Verkehrs im Bunde überzugehen. Indem sonach ferner die hannover'sche Regierung zum Behufe der Begünstigung des Transits sogleich bestimmte Anträge an den Bund brachte, begnügte sie sich in Bezug auf die zweite schwerere Frage, dem Bunde im Allgemeinen Berathung und Erwägung des Gegenstandes anheimzustellen.

Diese Anträge wurden der Geschäftsordnung des Bundestages gemäß einer Commission desselben zur Begutachtung zugestellt. Sie erstattete ihren Bericht in der zehnten Sitzung des laufenden Jahres, deren Protokoll hier angeschlossen ist; und — indem sie gleichfalls die Gegenstände sonderte und die Frage wegen des inneren Verkehrs auf eine spätere Verhandlung hinausschob — brachte sie in Bezug auf den Transit den Entwurf einer Uebereinkunft in Antrag, welcher auf die hannover'schen Vorschläge im wesentlichen sich gründend, aus dem Protokolle ersichtlich ist.

Ueber diesen Vertragsentwurf haben nunmehr die deutschen Regierungen am Bundestage abzustimmen.

Da Graf Münch als Mitglied der zur Begutachtung der hannover'schen Anträge gewählten Commission mir das Concept ihres Berichtes, ehe er an den Bundestag erstattet wurde, eingesendet hatte, damit ich ihm allfällige Bemerkungen des kaiserlich königlichen Hofes noch zur rechten Zeit mittheilen könne, so war ich im Stande gewesen, von demselben dem Hofkammer-Präsidenten mit der Bitte um Eröffnung seiner Meinung hierüber Kenntniß zu geben. Die damals erhaltene Antwort des Grafen Klebelsberg bestätigte, was mir schon früher nicht unbekannt geblieben war, daß nämlich die von Eurer Majestät dem Transit in Allerhöchstdero Staaten bewilligten Erleichterungen von so ausgezeichneter Ausdehnung sind, daß sie in allen Punkten die von der Bundestags-Commission in Antrag gebrachten Begünstigungen übersteigen, daß folglich letztere als in Oesterreich bereits bestehend angesehen, mithin ohne Anstand genehmigt werden können. In der Fassung blos beantragte Graf Klebelsberg einige geringe Details-Veränderungen, die Graf Münch, den ich mit dem diesfälligen Wunsche des Hofkammer-Präsidenten alsbald bekannt machte, auch bei der Commission sämmtlich durchgesetzt und die diese in ihr Gutachten an den Bundestag aufgenommen hat.

In demselben zustimmenden Sinne wird daher auch jetzt im Einverständniß mit dem Hofkammer-Präsidenten das Votum Oesterreichs am Bundestage abgegeben werden.

Zu irgend einem praktischen Resultate dürfte es aber hiedurch in diesem Theile der Frage wohl noch nicht kommen. Alle Anhänger des preußischen Zollsystems, von welchem die größte Belastung des Durchfuhrhandels ein Hauptgrundsatz ist, werden wahrscheinlich gegen Hannover stimmen und, indem in Gegenständen dieser Art überhaupt ein giltiger Beschluß nur durch freiwilliges und wechselseitiges Entgegenkommen sämmtlicher Betheiligten zu Stande kommen kann, so ist das Schicksal desjenigen, welchen Hannover zu Gunsten des Transits in Antrag brachte, in dem jetzigen Stande der Dinge unschwer vorauszusagen.

Aber vorausgesetzt sogar, daß Preußen und seine Anhänger, bedrängt durch die allenthalben laut erschallenden Klagen über die von ihnen ausgehende Bedrückung des Durchfuhrhandels, sich zu einer Uebereinkunft im Sinne des ersten Theils der hannover'schen Anträge herbeiließen, so wäre dadurch allerdings für den Transit viel, für eine Entgegenwirkung gegen das preußische Zollsystem aber noch wenig gewonnen, indem, wie es die Erfahrung in Eurer Majestät Staaten am besten beweist, ein begünstigter Transit mit strengen Zoll- und Prohibitiv-Maßregeln sehr gut vereinbar ist.

Eine desto eindringlichere Waffe zur Bekämpfung des preußischen Zollsystems dagegen bietet, unter gewissen Voraussetzungen und geschickt benützt, der zweite, bis jetzt nur oberflächlich berührte Theil der hannover'schen Anträge, jener, der sich auf den freien Verkehr der Bundesstaaten unter sich bezieht, dar.

Wäre es nämlich möglich, mit einigem Anschein des Erfolges dahin anzutragen, daß durch eine gemeinsame Uebereinkunft aller Bundesstaaten dieser Verkehr auf dem gesammten Bundesgebiete freigegeben, daß die abstracte Abgeschlossenheit der Gebiete gegen einander im Grundsatze aufgehoben, und daß in sämmtlichen Bundesstaaten die Einfuhr der Natur- und Kunstproducte aus anderen Bundesländern vor jener aus dem gemeinschaftlichen Auslande einer bestimmten gleichmäßigen Begünstigung theilhaftig gemacht würde, so wäre ohne

Zweifel dem preußischen Zollsystem der empfindlichste Stoß versetzt; kein Staat wäre so leicht mehr, wie eben jetzt Sachsen und die sächsischen Häuser, in dem Falle, sich aus bloßer Noth, um nicht ganz aller Ausflüsse nach Außen beraubt zu werden, der preußischen Vereinigung in die Arme zu werfen. Die Ideen Derjenigen, welche, wie der König von Bayern, in der Freigebung des Verkehrs in dem gesammten Deutschland das höchste Heil erblicken, wären in einem ganz anderen Maßstabe, als ihn das immer einseitige und partielle preußische System zu bieten vermag, realisirt. Die öffentliche Meinung in Deutschland, die den Grund des allenthalben herrschenden Nothstandes mit Recht oder mit Unrecht in den vielfachen strengen Mauthlinien, welche Deutschland durchziehen, sucht, und die daher in Ermanglung von etwas Besserem sich häufig dem preußischen Zollsystem, welches wenigstens einen freieren Verkehr in einem gewissen Umkreise zur Folge hat, zuwendet, diese öffentliche Meinung würde einer ganz Deutschland umfassenden Maßregel dieser Art ungetheilt und mit Macht zufallen und es Preußen gewissermaßen unmöglich machen, aus egoistischen Absichten sich einem so offenbar gemeinnützigen und wohlthätigen Beschluß zu widersetzen. Der Bundestag endlich, dem durch die unruhige Stimmung der Zeit nur zu häufig der undankbare Beruf, Repressiv- und Maßregeln der Strenge ergreifen zu müssen, zu Theil wird, fände in einer dem Artikel XIX der Bundesacte zu gebenden, umfassenden Anwendung eine sehr erwünschliche Gelegenheit mit einer den öffentlichen Wohlstand in Deutschland befördernden, durchaus wohlwollenden Maßregel hervorzutreten.

So große und wahrhaft segensreiche Erfolge hängen aber — dies vermag ich Eurer Majestät nicht zu verbergen — von einer Vorbedingung ab, die ich als eine unerläßliche zu bezeichnen nicht umhin kann. Sie sind nämlich nur dann möglich, wenn kein deutscher Bundesstaat sich davon ausschließt, nach Erforderniß der Umstände in seiner Zoll- und Mauthverfassung Modificationen, und zwar in solchem Maße eintreten zu lassen, daß nirgends innerhalb des Deutschen Bundes den Natur- und Kunstproducten der anderen deutschen Bundesländer der Markt gänzlich geschlossen sei. Ein Prohibitivsystem in seiner vollen strengen Ausdehnung, irgendwo im

Bunde, ist mit dem Systeme der Vollziehung des Artikels XIX der Bundesacte, wie ich es oben anzudeuten mir erlaubte, nicht vereinbar; denn Reciprocität der Opfer und der Begünstigungen ist von demselben die Grundlage; und einem Staate, welcher, mit Beibehaltung des Prohibitivsystems in dem eben vorausgesetzten Umfange für sich, den anderen Staaten auch nur Vorstellungen gegen das isolirte Vorangehen mit Preußen machen und ihren Sinn auf eine gemeinnützige Tendenz ihres Strebens nach Handelserleichterung zu richten trachten würde, könnte mit vollem Fuge von ihnen erwidert werden, er möge damit beginnen, von seiner eigenen Abgeschlossenheit abzugehen, denn so lange diese bestehe, könne er sich unmöglich als auf einer Linie mit Staaten stehend betrachten, die dem entgegengesetzten System zu huldigen nur zu gern bereit wären, und von ihnen nicht verlangen, daß, während er selbst gegen sie seine Grenzen hermetisch verschließe, sie auf der anderen Seite die Debouchés, die ihnen ein dritter Staat, wenn auch unter Opfern aller Art anbiete, in die Schanze schlagen oder ihre Erleichterung in Verhandlungen am Bunde suchen, welche, so lange er selbst bei dem Prohibitivsystem beharre, doch niemals zu irgend einem befriedigenden Resultat würden geführt werden können.

Wenn Eure Majestät nach dem Vorhergehenden meine Ueberzeugung zu theilen geruhen, daß die Consolidation des preußischen Zollvereines mit den bedeutendsten Nachtheilen, ja mit Gefahren für die Monarchie verknüpft ist; wenn Allerhöchstdieselben ferner mit mir darüber einverstanden sind, daß diesem Zollvereine nur durch eine alsbaldige Aufnahme des Artikels XIX der Bundesacte im Sinne des zweiten Theiles der hannover'schen Anträge mit Erfolg entgegengewirkt werden, dieses aber nur im Falle allseitiger Verzichtleistung auf ausschließende Grundsätze geschehen kann, so wird Allerhöchstdero Weisheit auch die Nothwendigkeit nicht entgehen, die besteht, daß in dem bisher geübten Mauthsystem der Monarchie einzelne Modificationen bis zu jenem Punkte eingeführt werden, der uns in den Stand setze, mit den übrigen deutschen Bundesstaaten unter Anbietung der Reciprocität über den Vollzug des gedachten Artikels XIX der Bundesacte in Verhandlungen zu treten.

Ich glaube hiebei im Voraus verbürgen zu können, daß das Resultat dieser Verhandlungen, weit entfernt, dem Staate pecuniäre Opfer aufzubürden, im Gegentheil der Einnahme desselben vortheilhaft sein und auch die Landes-Industrie keinen Schaden erleiden würde. Das nähere Urtheil hierüber steht natürlich der Finanzbehörde zu. Aber selbst zu Opfern, sollten deren wider meine Ueberzeugung in Folge solcher Maßregeln durch den Staat zu tragen sein, würde ich von meinem Standpunkte nur anzurathen mich im Gewissen verpflichtet halten, indem ich dieselben fürwahr weniger für einen Gegenstand freier Wahl als für eine unabwendbare Nothwendigkeit ansehen würde, weil sie das einzige Mittel wären, einem größeren Uebel, welches in der Folge den Wohlstand und den Einfluß der Monarchie in seinen Wurzeln angreifen könnte, vorzubeugen.

Mein unterthänigster Antrag nach dieser ehrerbietigen Auseinandersetzung geht dahin, Eure Majestät möchten geruhen:

„Die betreffende Behörde des Innern zur Erstattung eines umfassenden Gutachtens darüber aufzufordern, ob und welche Modificationen in den bestehenden Zoll- und Mauthgesetzen erforderlich sein dürften, um Oesterreich in den Stand zu setzen, zur Erfüllung des Artikels XIX der Bundesacte nach dem Sinne des zweiten hannover'schen Antrages vom 9. August 1832 mitzuwirken und durch solches Entgegenkommen zu einer Neutralisirung des preußischen Zollvereines den Grund zu legen" *).

*) Der zweite hannover'sche Antrag vom 9. August 1832 war auf Erleichterung und Beförderung des Activhandels und Verkehrs in Deutschland mit rohen und Fabrikserzeugnissen, sowie auf gemeinsame Maßregeln gegen den Schleichhandel im Innern Deutschlands gerichtet. Wir werden auf den preußischen Zollverein, der sich immer weiter ausdehnt und später den Namen eines deutschen Zollvereines annimmt, noch zurückzukommen Anlaß finden. D. H.

Die Monarchen-Zusammenkunft in Münchengrätz und deren Ergebnisse.

1136. Metternich an Hügel in Paris Geh. T.-A. Wien, 22. October 1833.
1137. Vertrag Oesterreichs, Preußens und Rußlands, dto. Berlin, 15. October 1833, gegen die Nichtintervention Beilage 1 zu Nr. 1136.
1138. Entwurf einer Depesche Metternich's an Hügel Beilage 2 zu Nr. 1136.

1136. Vous avez le droit d'être surpris du silence que j'ai gardé vis-à-vis de l'ambassade à Paris sur les résultats de notre séjour à Münchengrätz. La raison de ce silence se trouve expliquée par les circonstances suivantes; circonstances indépendantes de nos vœux comme de notre volonté, et dont l'existence nous a fait éprouver de bien véritables regrets.

Voici le fait, que je vous confie sous le sceau du secret.

Le retard qu'avait éprouvé l'arrivée de l'Empereur de Russie en Bohême a dérangé les plans du Roi de Prusse. Ce Souverain avait mis une lenteur calculée dans son arrivée à Teplitz, et il y prolongea le plus longtemps possible son séjour; mais Sa Majesté Impériale n'ayant pu se mettre en route de Saint-Pétersbourg que vers la fin d'Août, la rencontre des trois Monarques a dû coïncider avec les revues de Magdebourg et de Berlin; et vous savez ce qu'est en Prusse une revue arrêtée et annoncée! Le Roi retourna à Berlin et vit l'Empereur de Russie lors de son passage par Schwedt. Tout dans ces faits est simple; mais ce qui a dû nécessairement avoir des conséquences regrettables, c'est qu'il a été impossible de vaincre la répugnance de M. Ancillon à retourner en Bohême et à prendre, en sa qualité de chef du Cabinet prussien, une part personnelle aux travaux des deux Cabinets impériaux. Cette répugnance ressortait de la faiblesse de caractère de M. Ancillon et de quelques singularités regrettables qu'offre la marche de son esprit. Ce Ministre est éminemment peureux et constamment dominé par la crainte de se compromettre. Livré à ces sentiments, il a voulu se ménager le rôle de contrôleur des actes de Münchengrätz et en même temps la certitude de pouvoir se réserver une position qui le mettrait à même

d'exercer ce contrôle conjointement avec M. le Comte de Bernstorff.

MM. les Comtes de Nesselrode et de Ficquelmont reçurent alors des deux Empereurs l'ordre de se rendre à Berlin. Ils y portèrent les arrêtés de Münchengrätz, et ce n'est qu'à la suite d'un travail pénible et après plus de trois semaines qu'ils sont enfin parvenus à atteindre leur but. Le Cabinet prussien s'est joint aux Cours impériales, et la seule différence entre les résultats de Berlin et ceux de la réunion en Bohême consiste dans un changement de forme. Les trois Cours ont contracté un engagement formel relativement à leur détermination de s'opposer dorénavant à l'application du faux et dangereux principe de non-intervention. Cet engagement se trouve renfermé dans l'acte ci-joint, qui à été minuté à Münchengrätz et signé à Berlin (N° 1137). Les deux Cabinets impériaux eussent désiré que cet acte fût communiqué textuellement et simplement accompagné d'une dépêche dont vous trouverez le projet dans l'annexe (N° 1138). Le Cabinet prussien, par contre, a demandé avec instance qu'on se bornât à communiquer le contenu de l'acte signé à Berlin. Nous avons cédé pour en finir, mais contre notre conviction relativement à l'utilité de la nouvelle forme. Nous la trouvons moins forte pour le fond, tandis que le mode de communication est peut-être plus sévère. Il nous semble, en effet, que des paroles renfermant un énoncé de principes, et adressées directement à un tiers, portent un caractère plus sévère que la consignation de ces mêmes principes de la part de Puissances indépendantes dans le choix des règles de leur conduite, et la communication pure et simple de l'acte qui les renferme, faite franchement par elles à une Puissance tierce. A Berlin, on en a jugé différemment, et l'expérience prouvera si la crainte de blesser une Puissance placée sur un terrain faux et dangereux aura dicté un conseil salutaire. En dernière analyse, les deux Cours impériales ont pu apporter des facilités dans leur marche à l'égard de la Prusse, car le but principal qu'elles ont dû se proposer se

trouve atteint: cette Puissance est engagée dans leur solidarité.

C'est, au fond, ce que les Ministres prussiens auraient désiré pouvoir éviter. Ils n'ont pas entièrement oublié les antécédents de la marche de leur Cour, et en 1833 ils ont encore éprouvé quelque peine à se priver de la possibilité d'un retour aux dangereux errements de 1796. La route qui pouvait y conduire est coupée, et le but des deux Empereurs se trouve ainsi atteint.

Le malheur veut que l'attitude morale de la Cour de Prusse offre un mélange de pouvoir et d'impuissance. La Prusse compte parmi les Puissances de premier ordre sans en avoir en réalité la valeur; sorte de juste milieu entre les Cours du premier et du second rang, elle participe aux devoirs des Puissances prépondérantes, et sa configuration géographique, jointe au manque de certaines ressources intérieures essentielles, la refoule au second rang. De ces conditions matérielles résultent dans le Cabinet des combats journaliers, lesquels sont augmentés par la nature de l'esprit de son chef actuel. M. Ancillon a de la peine à oublier ce qu'il a été durant le cours de sa vie entière. Prédicateur et professeur, il ne sait pas descendre de la chaire, où la parole seule domine, et s'établir dans l'arène du Cabinet livré à l'action. La contradiction lui déplaît et l'irrite, tandis que la controverse répond à ses habitudes antérieures. La marche et les travaux diplomatiques du Cabinet prussien ne se ressentent que trop de cette habitude; il abonde facilement en déclamations et en démonstrations, mais il conclut rarement. Les dépêches de M. Ancillon regorgent de phrases de rhétorique, mais elles n'épuisent que peu la question pratique, et les Empires cependant courent bien moins de risques à se passer des premières que de la seconde! Un grand objet toutefois est atteint, et c'est au bienfait obtenu que nous devrons porter le sacrifice de maint regret aujourd'hui stérile.

J'éprouve le besoin d'ajouter encore ici une observation qui devra offrir à M. l'ambassadeur de Russie la preuve

que les arrêtés de Münchengrätz reposent sur la base la plus solide que nous connaissions à des travaux diplomatiques; nommément la franche conviction de ceux qui en sont les auteurs, et il n'a jamais existé de conviction plus uniforme qu'entre les deux Empereurs et leurs Cabinets.

En jetant sur les événements de 1830, et sur les suites qu'ils ont eues jusqu'à cette heure, un coup d'œil sévère mais impartial, il serait impossible de leur reconnaître d'autre valeur que celle du renouvellement de la révolution de 1789. Ce qui toujours se rencontre dans le renouvellement d'un mal, c'est son identité avec le mal primitif; mais il se manifeste cependant une différence notable dans les corps sur lesquels il est appelé à exercer ses ravages. Il suffit d'arrêter un instant ses regards sur les événements de ces derniers temps pour se convaincre que tel est également le cas de la révolution de 1830 comparée à celle de 1789. Tout dans la première révolution a porté le caractère de la force; tout, dans la seconde, est empreint de celui de la faiblesse. En 1789, le trône était vieux et la Révolution pleine de la séve et de la vigueur de la jeunesse; en 1830, le trône datait de quinze ans, et tous les éléments révolutionnaires étaient vieux. Sans les fautes commises par Louis XVIII et par Charles X, la révolution de 1830 n'eût point dépassé les limites d'une révolte, et ses succès si faciles ne l'ont pas moins réduite à la valeur d'une révolution de palais. L'usurpation actuelle porte le caractère de la mollesse; Louis-Philippe ne se serait pas soutenu un mois sur le trône de Napoléon, si même il y était parvenu. Des doctrines et d'ambitieuses velléités ne suffisent pas pour assurer le Gouvernement d'un Empire aussi agité. La révolution véritable, celle que veulent les coryphées du parti républicain, est l'ennemie irréconciliable du trône du 7 Août. Ce trône n'a rien créé, car il ne peut rien créer; tout ce qu'il peut faire, c'est de se soutenir lui-même. Il ressemble aux mauvaises lampes qui n'éclairent que le vase dans lequel elles sont renfermées, et à de la lumière privée de chaleur; tout dans son existence est

négatif; il se soutient, car toute chose a besoin d'occuper une place, et deux choses ne peuvent pas se trouver à une même place; rien dans son existence n'est actif que l'esprit des hommes voués à la recherche des moyens d'étayer son existence.

Je le répète, le trône du 7 Août n'a rien créé, et il ne créera rien, car le désordre est le contraire de la création, et il n'a à sa disposition d'autres éléments que ceux qui émanent du désordre et qui y conduisent. Aussi tous les soins du Gouvernement français tendent-ils constamment à l'affaiblissement de l'étranger. C'est dans les résultats de cette tendance qu'il espère trouver des moyens de vie et de conservation pour lui-même. L'existence des trônes et même celle de tous les Gouvernements tirant leur force de la sanction du temps, lui semble un danger pour la consolidation de sa propre existence; se sentant faible, il voudrait s'entourer de Gouvernements paralytiques ou de création nouvelle, mais débiles comme l'est celui de 1830. Faute de pouvoir créer, il s'est arrêté à une invention, et le seul produit auquel il a pu arriver, c'est celui du soi-disant principe de non-intervention. Comme cette invention se trouve être la seule qu'ait produite la capitale de la propagande, les deux Cabinets impériaux ont dû s'attacher, de préférence à tout autre soin, à se rendre un compte exact de sa valeur réelle, et ils ont dû s'avouer que le prétendu principe n'est qu'un mot vide de sens, une phrase sans valeur pratique; qu'elle n'est en réalité qu'une négation dont l'affirmation elle-même n'existe pas dans le droit public. Et en effet, le droit d'intervention est-il autre chose que le simple exercice d'une faculté dont l'emploi est la conséquence du libre mouvement de tout État indépendant? Aussi l'acte conçu à Münchengrätz et signé à Berlin le 15 Octobre s'arrête-t-il à l'exposé pur et simple des règles les moins contestables du droit des gens.

Il est tout simple que le Gouvernement de Louis-Philippe ait voulu se faire une arme du principe de non-intervention. Voué exclusivement, comme je l'ai dit plus haut, au soin de

sa conservation, il en trouve le moyen positif dans les ressources que lui offre l'administration intérieure, le moyen négatif en maintenant d'autres États dans la nullité d'action que lui commande sa propre position; car si la vie politique des grands États, forts du principe de leur existence, est dans l'action au dehors, celle d'un pays dont l'admission dans la société européenne est contestable sous plus d'un rapport, se trouve nécessairement restreinte à sa vie matérielle.

Que fera le Gouvernement français relativement à l'énoncé des principes que les Puissances sont invariablement résolues à suivre? Il ne nous appartient pas d'en décider; mais le juste milieu se trouvera dans la nécessité de se prononcer pour ou contre les principes qui servent de base à la décision des trois Cours. En se prononçant pour, il s'écartera de sa ligne politique actuelle; s'il se prononce contre, nous ne prétendrons pas faire de la polémique avec lui, mais nous l'attendrons, le cas échéant, sur un champ de bataille où il sera forcé de prendre l'offensive.

Je ne crois pas, au reste, que le Cabinet français veuille entamer aujourd'hui une querelle sur la question de non-intervention. Si je ne me trompe, il a abandonné ce topique pour épouser celui des rayons d'influence, lequel, au fond, tend au même objet. Comme les trois Cours admettent aussi peu la nouvelle invention que l'ancienne, et que les deux formules ont en vue le même but, vous ne vous laisserez pas dérouter par un changement de langage possible de la part de M. de Broglie. S'il devait vous concéder la renonciation au principe de non-intervention et voulait le remplacer par celui des rayons d'influence, vous ne l'écouteriez pas, et vous vous retrancheriez derrière la détermination de votre Cour de protéger la liberté du mouvement politique la plus entière à appliquer à tous les États indépendants, sans égard à des rayons imaginaires qui ne sont que du machiavélisme en pratique. J'ai même quelque peine à croire que M. de Broglie oppose à vos communications autre chose qu'un auguste silence; silence

que la doctrine commande aux adeptes quand ils ne savent que dire. La position des choses en Espagne gênera singulièrement la doctrine; celle-ci s'arrête aux frontières de la France, et entre les deux pays voisins il y aura encore longtemps des Pyrénées.

Telle est, Monsieur le Baron, la ligne de raisonnement que nous avons suivie, et nous croyons que nous eussions commis une faute en nous en écartant *).

Vertrag Oeſterreichs, Preußens und Rußlands, ddo. Berlin, 15. October, gegen die Nichtintervention.

(Beilage 1 zu Nr. 1136.)

1137. Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche, le Roi de Prusse et l'Empereur de toutes les Russies, prenant en même considération les dangers dont l'ordre de choses établi en Europe par le droit public et les traités, spécialement ceux de l'année 1815, continue à être menacé, unanimement résolus de raffermir le système de conservation qui constitue la base immuable de leur politique, et intimement convaincus que l'appui mutuel des Gouvernements entre eux est nécessaire au maintien de l'indépendance des États et des droits qui en dérivent dans l'intérêt de la paix générale en Europe, sont convenus, d'un commun accord, de consigner dans un acte formel les déterminations que les hautes parties contractantes ont

*) Außer den nachfolgenden Stipulationen wurden zu Münchengrätz noch abgeſonderte Verträge zwiſchen Oeſterreich und Rußland abgeſchloſſen. In Betreff der Türkei verpflichteten ſich die beiden Mächte gegenſeitig: „à persévérer dans la résolution qu'elles ont prise de maintenir l'existence de l'Empire ottoman sous la dynastie actuelle (Article II); à s'opposer à toute combinaison qui porterait atteinte à l'indépendance de l'autorité souveraine en Turquie, soit par l'établissement d'une régence provisoire, soit par un changement complet de dynastie". In Betreff Polens lautete das Uebereinkommen der beiden Mächte im Weſentlichen dahin, wie folgt: „Les Cours d'Autriche et de Russie, unies entre elles par les transactions générales des années 1814, 1815, 1818 et 1819, reconnaissent que la garantie mutuelle qui en découle pour leurs États respectifs est plus spécialement applicable aux provinces dont se composait la Pologne en 1772. En conséquence, elles se garantissent réciproquement la tranquille et paisible possession de ces provinces." D. H

arrêtées pour atteindre ce but salutaire. En conséquence, Leursdites Majestés ont nommé pour leurs Plénipotentiaires, savoir:

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, le sieur Charles-Louis, Comte de Ficquelmont, etc., etc.;

Sa Majesté le Roi de Prusse, le sieur Frédéric Ancillon, etc., etc.;

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, le sieur Charles-Robert, Comte de Nesselrode, etc., etc.;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, ont arrêté et signé les stipulations qui suivent:

Article Ier.

Les Cours d'Autriche, de Prusse et de Russie reconnaissent que tout Souverain indépendant a le droit d'appeler à son secours, dans des troubles intérieurs comme dans les dangers extérieurs de son pays, tel autre Souverain indépendant qui lui paraît le plus propre à l'assister, et que ce dernier a le droit d'accorder ou de refuser ce secours selon ses intérêts et ses convenances. Elles reconnaissent de même que, dans le cas où cette assistance serait accordée, aucune Puissance non invoquée ou appelée par l'État menacé n'a le droit d'intervenir soit pour empêcher l'assistance réclamée et accordée, soit pour agir dans un sens contraire.

Article II.

Dans le cas où l'assistance matérielle de l'une des trois Cours d'Autriche, de Prusse et de Russie aurait été réclamée, et qu'une Puissance quelconque voulût s'y opposer par la force des armes, les trois Cours considéreraient comme dirigé contre chacune d'elles tout acte d'hostilité entrepris dans ce but. Elles prendront alors les mesures les plus promptes pour repousser une telle agression.

Article III.

Les présents articles seront ratifiés, et les ratifications en seront échangées à Berlin dans l'espace de six semaines ou plus tôt si faire se peut.

Article séparé.

Les trois Puissances contractantes s'engagent réciproquement à tenir secrets les articles signés en date de ce jour, et à n'en faire aucun usage quelconque, jusqu'au moment où les événements rendraient leur application nécessaire et où les trois Puissances décideraient entre elles d'en donner communication là où besoin serait.

Le présent article séparé ayant la même force et valeur que les articles signés en date de ce jour, sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Berlin, en même temps que celles de l'acte précité.

Entwurf einer Depesche Metternich's an Hügel.

Beilage 2 zu Nr. 1136.

1138. Leurs Majestés Impériales d'Autriche et de Russie et Sa Majesté Prussienne ont pris en mûre considération certaines erreurs qui, dans le cours des dernières années, se sont répandues sur des règles du droit public nullement sujettes à contestation; erreurs dont les partis politiques qui agitent le corps social se sont emparés dans le but d'augmenter, par une controverse sur le terrain de la polémique, la lutte qu'ils voudraient parvenir à engager sur le terrain plus pratique de la politique. Les trois Monarques ont jugé nécessaire de consigner les principes qu'ils professent sur ces questions dans un acte qui, fixant d'une manière claire et précise leur pensée commune, les mît à même de porter à la connaissance d'autres Gouvernements cette même pensée et servît à la fois à ceux-ci de gage de sa fixité.

Vous êtes en conséquence chargé, Monsieur de Baron, de remettre au Cabinet français une copie de l'annexe, en prévenant M. le Ministre des affaires étrangères que notre Cabinet, ainsi que ceux de Russie et de Prusse, ne se proposent pas de donner à l'acte en question une publicité qui s'étende au delà d'une communication de Cabinet à Cabinet. Forts de leurs vues pacifiques et uniquement conservatrices, les trois

Cabinets n'ont d'autre vœu à former que de voir tous les autres Gouvernements continuer à prendre pour règle d'action des principes dont pour leur part ils ne s'écarteront jamais.

Einladung zu den deutschen Ministerial-Conferenzen in Wien.

1139. Circular-Depesche Metternich's an die k. k. Missionen bei den deutschen Höfen, Wien, 5. October 1833.

1140. Circular-Depesche Metternich's an die k. k. Missionen bei den deutschen Höfen, Wien, 18. November 1833.

1139. Die Gefahren, welche die einzelnen deutschen Staaten sowohl, als den Bund in seiner Gesammtheit bedrohen, sind unläugbar; sie sind, zu unserer wahren Beruhigung, von allen Regierungen Deutschlands in ihrem vollen Maße anerkannt.

Dringenden Uebeln müssen angemessene Mittel der Abhilfe entgegengestellt werden. Um sich in der Wahl nicht zu irren, muß das Uebel strenge in's Auge gefaßt, mit unparteiischem Blicke das Bestehen oder Nichtbestehen der Mittel der Rettung erwogen und unter letzteren sodann eine kluge, rein praktische Auswahl getroffen werden.

Vor Allem stellte sich uns bei Betrachtung des Gegenstandes eine wichtige Vorfrage zur Lösung dar, die nämlich: Bedarf der deutsche Bund, um den Zweck seines Bestehens auch in der gegenwärtigen Zeit zu erreichen, neuer Gesetze? Oder wird es zu diesem Ende an der bloßen Anwendung der bereits bestehenden und nur nicht gehörig zur Ausführung gebrachten Bundesgesetze genügen? Mit Bestimmtheit glauben wir das Letztere; und der Erfolg wird, insofern es uns gelingt, unsere Ansicht geltend zu machen, sicherlich beweisen, daß die heute bestehende Gesetzgebung des Bundes, wie sie insbesondere die im Jahre 1820 in's Leben getretene Wiener Schlußacte vervollständigt hat, vollkommen hinreichend ist, den Bedürfnissen der Zeit zu genügen, wenn man sich nur entschließt, sie mit Consequenz in ihrer vollen, ungeschmälerten Ausdehnung in Wirksamkeit zu setzen.

Von diesem Gesichtspunkte ausgehend, sind wir zu der ferneren Betrachtung gelangt, daß in einer früheren Epoche, welche mit der

gegenwärtigen in Bezug auf die Natur, wenn auch nicht auf den Umfang der sich darbietenden Gefahren, mannigfach verglichen werden kann, nämlich in den Jahren 1819 und 1820, um dem Bedürfnisse der Zeit abzuhelfen, als das schnellste und ausgiebigste Mittel zum Zwecke, eine Kabinetsvereinigung anerkannt wurde. Der Erfolg hat bewiesen, daß das Mittel gut gewählt war.

Sollte zur Erreichung ähnlicher Zwecke im Jahre 1833 dasselbe Mittel nicht auch das passendste sein?

Diese Frage ist zwischen den Kabineten von Wien und Berlin besprochen und reiflich erwogen worden. Zwischen ihnen konnte die Verständigung nicht schwer sein. Sie führte zu der beiderseits ausgesprochenen Ueberzeugung, daß eine Vereinigung der deutschen Kabinete die erste Bedingung zur Abhilfe des Uebels sei.

Beide Höfe sind übereingekommen, diese ihre Ansicht ihren Mitverbündeten zur ebenmäßigen Würdigung und Beschlußnahme ungesäumt vorzulegen. Ihr Antrag geht dahin:

„Daß alsbald zwischen den Kabinets-Chefs der deutschen Regierungen eine Besprechung stattfinde, zu dem rein ausgedrückten Zwecke, die Mittel in Ueberlegung zu nehmen, durch welche den immer drohender werdenden Uebeln der Zeit, sowohl Seitens der einzelnen Regierungen als Seitens des Bundes begegnet werden könne, und in die Kraftäußerungen, welche demnach von der einen wie von der andern Seite stattzufinden hätten, denjenigen Einklang zu bringen und sie in eine solche Wechselwirkung zu setzen, die geeignet wären, den Erfolg der zu nehmenden Maßregeln nach Möglichkeit zu sichern."

Unverbrüchlich sollen, unserer Ansicht zufolge, bei diesem Zusammentritte die Kabinete von dem Grundsatze ausgehen, daß die vorhandenen Gesetze und Einrichtungen des Bundes heilig zu halten und vollkommen geeignet sind, diesem großen Vereine nach Außen Sicherheit, nach Innen Kraft und Einheit zu gewähren; allein daß es, soll dieser Zweck erreicht werden, zu allen Zeiten und vorzüglich in jenen stürmischer Bewegungen, vonnöthen ist, diese bestehenden guten Gesetze und Einrichtungen mit festem Willen und mit kluger Einsicht auf die Bedürfnisse des Tages anzuwenden. Fester aber wird bei den

deutschen Regierungen dieser Wille und umfassender diese Einsicht werden, wenn sich ihre Kabinete einmal wieder auf Einem Punkte zusammenfinden und ihre Ansichten über die Gefahren der Zeit und über die Mittel, ihnen zu begegnen, gegeneinander austauschen. Sehr bald werden sie, daran zweifeln wir nicht, sich in der heilsamen Ueberzeugung begegnen, daß in dem zweckmäßigen Gebrauche der landesherrlichen Macht in den einzelnen deutschen Staaten, vereint und in Wechselwirkung mit der gesetzmäßigen Kraftäußerung der den Bund repräsentirenden Centralbehörde, noch alle Elemente eines geregelten Standes der Dinge liegen, und aus dieser Ueberzeugung selbst wird wieder die Staatsgewalt in den einzelnen Ländern erstarkt und die sie unterstützende Bundesgewalt zu neuer Kraft und Würde emporgehoben, ohne Zweifel hervorgehen.

Es versteht sich, daß die beantragte Vereinigung unter Verbannung aller hemmenden und zeitraubenden Formen sich zu gestalten und lediglich als eine freie Berathung der Kabinete, als derjenigen Behörden, denen insbesondere die Instruirung der Gesandten am Bundestage obliegt, zu gelten hätte.

Zeit und Ort dieser nur auf eine kurze Dauer berechneten Zusammenkunft wären, sobald man über den Grundsatz übereingekommen, gemeinsam festzusetzen. An derselben dürfte jede der Virilstimmen im engeren Bundesrathe der Bundesversammlung für sich und von den Curiatstimmen ein von jeder aus zu wählender Delegirter Namens derselben theilzunehmen haben.

Dieses sind die Grundzüge der vertraulichen Eröffnung, welche Euer .... gemeinschaftlich mit dem königlich preußischen Gesandten, dem Seitens seiner Regierung dieselbe Weisung zukommt, dem .... Hofe ungesäumt zu machen angewiesen sind. Der stets erprobte föderative Sinn desselben und sein richtiges Urtheil über die Gefahren und Bedürfnisse der Zeit bürgen uns dafür, daß er in unsere Ansichten eingehen und Euer .... demnächst in den Stand setzen wird, uns seine Zustimmung zu unseren Vorschlägen zu melden.

Weitere Mittheilungen in Bezug auf die etwa noch zu regelnden Detailfragen werden nachfolgen, sobald die hoffentlich nicht entfernte allgemeine Zustimmung zu unserem Antrage eingelangt sein wird.

Circular-Depesche Metternich's an die k. k. Missionen bei den deutschen Höfen, Wien, 18. November 1833.

1140. Sämmtliche deutsche Regierungen, an welche die Euer .... mittelst des Circulärs vom 5. October zugemittelte Einladung zum Zusammentritt der Chefs der deutschen Kabinete ergangen ist, haben dieselbe mit voller Zustimmung angenommen und sich bereit erklärt, an der in Antrag gebrachten Berathung theilzunehmen.

Es handelt sich nunmehr darum, dieselbe wirklich in's Leben treten zu lassen.

Im Einverständnisse mit dem königlich preußischen Hofe tragen wir darauf an, daß die Vereinigung zu Wien, und zwar den 1. Januar k. J. stattfinde.

Wenn von manchen Seiten die Hoffnung genährt und der Wunsch geäußert worden ist, daß diese allseitig für heilsam und nothwendig erkannte Maßregel an einem etwas näher gerückten Termine als der oben genannte bewerkstelligt worden wäre, so stand der Erfüllung dieser Erwartung unsererseits vorzüglich der Umstand entgegen, daß es uns vor Allem erforderlich dünkte, einer jeden Regierung die gehörige Zeit zu lassen, um ihre Ansichten über das, woran es jetzt in Deutschland überhaupt und insbesondere in dessen einzelnen Staaten Noth thut, festzustellen, denn je mehr wir davon überzeugt waren, daß der Zweck der Vereinigung, wie er in unserer Einladung ausgesprochen ist, nur dann genügend erreicht werden kann, wenn alle Regierungen Deutschlands ihre Erfahrungen über die Größe und Beschaffenheit des ihre Existenz bedrohenden Uebels, ihre Ansichten über die Mittel, diesem Uebel zu steuern, und ihre Wünsche über den ihnen hiezu von bundeswegen zu leistenden Beistand, ihren Mitverbündeten im Bunde treu und unumwunden mittheilen, desto unumgänglicher schien es uns zu sein, daß diesen Regierungen zu einem so wichtigen und so mannigfache Betrachtungen in Anspruch nehmenden Geschäfte die nöthige Zeit gegönnt werden müsse. Diesem gerechten Anspruche ist nunmehr vollkommen genügt und wir zweifeln sonach nicht, daß jetzt die Bevollmächtigten sämmtlicher deutschen Regierungen, mit allen den Zweck schnell und ausreichend fördernden Materialien ausgerüstet, zu dem Vereine treten werden.

Von dem Inhalte gegenwärtiger Weiſung wollen Euer .... der betreffenden Regierung, welcher Dieſelben von dem Circulare vom 5. October Mittheilung machten, nunmehr Kenntniß geben und ſie einladen, gemeinſchaftlich mit den in derſelben Curie befindlichen Regierungen, wegen Abſendung des die Curie vertretenden Bevollmächtigten nach Wien, alsbald die nähere definitive Einleitung zu treffen *).

Beginn des Thronſtreites in Spanien nach dem Tode Ferdinand's VII. **)

1141. Metternich's Unterredung mit Herrn von Campuzano, ſpaniſchem Geſandten, nach einer Aufzeichnung vom 28. October 1833.
1142. Metternich an Graf Senfft in Florenz (D.) Wien, 1. November 1833.
1143. Metternich an Graf Spiegel in München (D.) Wien, 3. November 1833.

1141. Le 28 Octobre, M. de Campuzano vint chez moi, pour me prévenir qu'il venait de recevoir ses nouvelles lettres de créance, et pour me prier de lui obtenir de l'Empereur une audience, dans laquelle il pût avoir l'honneur de les présenter à Sa Majesté. Je l'invitai à les déposer sur mon bureau, et je ne crus pas devoir lui dissimuler que l'Empereur, avant de lui accorder l'audience qu'il sollicitait, voudrait certainement se consulter avec l'Empereur Nicolas et le Roi Frédéric-Guillaume, ses augustes alliés, sur la marche à suivre à l'égard de l'Espagne dans les circonstances actuelles, attendu que, dans l'intérêt même de cette Puissance, il était désirable que les trois Monarques pussent en adopter une entièrement uniforme. M. de Campuzano m'avoua qu'il s'était attendu à cette réponse de ma part, mais qu'il ne pouvait cependant s'empêcher de regretter l'impression pénible qu'elle ferait sur sa Cour; qu'il craignait que le retard qu'éprouverait son audience n'affaiblît la position ministérielle de M. de Zéa, qui croyait avoir acquis par la loyauté de sa conduite et la pureté de ses principes

*) Das Weitere über dieſen Gegenſtand ſiehe im folgenden Jahre unter den Nummern 1168—1171. D. H.

**) König Ferdinand VII. ſtarb am 29. September 1833. D. H.

assez de titres à la confiance des Cabinets des Puissances continentales pour espérer qu'elles ne lui refuseraient pas leur appui dans des circonstances aussi difficiles et où il lui serait si nécessaire. Je convins avec M. de Campuzano de toute la valeur de l'observation qu'il venait de me faire, et je n'hésitai pas à lui dire que personne assurément ne rendait plus de justice que moi aux qualités éminentes de M. de Zéa et aux nobles efforts qu'il avait faits jusqu'ici pour imprimer à la marche de son administration un caractère monarchique; que le Manifeste de la Reine-Régente du 3 Octobre en offrait une nouvelle preuve, infiniment honorable pour ce Ministre; mais qu'il était impossible néanmoins de ne pas craindre que, vu le système politique qu'avait suivi cette Princesse dans l'administration intérieure de l'Espagne avant l'entrée de M. de Zéa dans le conseil, ce Ministre ne rencontrât des difficultés presque insurmontables pour assurer le succès de celui qu'il se proposait de suivre, placé surtout, comme il se trouve l'être, entre deux partis extrêmes qui paraîssent également animés contre lui; que si M. de Zéa, comme il n'était que trop à craindre, succombait prochainement sous leurs efforts réunis, et se voyait forcé d'abandonner la direction des affaires à un Ministère formé par les chefs du parti du mouvement en Espagne, il se trouverait alors que les Puissances continentales, en précipitant leur détermination, s'exposeraient à devoir, pour ainsi dire, sanctionner par leur reconnaissance un ordre de choses aussi contraire à leurs intérêts qu'à leurs principes. M. de Campuzano, sans admettre la vraisemblance de cette hypothèse, ne put cependant en nier la possibilité. „Examinons", lui dis-je alors, „si, dans l'intérêt de M. de Zéa, nous ne ferions pas mieux de suspendre notre détermination, en lui faisant connaître avec une entière franchise le motif qui nous y engage, et si nous ne lui prêtons pas un appui plus réel, en rattachant, pour ainsi dire, la reconnaissance de la jeune Reine à sa conservation au Ministère; tandis que, si nous procédions avec hâte à cette reconnaissance, les ennemis du ministre, n'ayant plus alors de motifs

de le ménager, réuniraient vraisemblement leurs efforts pour précipiter sa chute."

M. de Campuzano convint de la justesse de cette observation et me promit d'en faire part à M. de Zéa; mais interrompant subitement la discussion qui s'était établie entre nous, il m'adressa la question suivante: „Reconnaîtrez-vous l'Infant Don Carlos?" — „Je vous répondrai", lui dis-je, „que l'Autriche reconnaîtra l'Infant Don Carlos tout aussi peu qu'elle reconnaîtra la Reine Isabelle. L'Autriche ne prétend pas avoir le droit de prononcer entre la pragmatique de Philippe V et celle de Ferdinand VII; elle est bien décidée à ne jamais en faire une question de personnes: mais si le changement de la loi de succession en Espagne devait y amener le triomphe de la Révolution, l'Autriche aurait sans doute alors le droit de se refuser à y reconnaître un ordre de choses diamétralement opposé à ses intérêts les plus chers et aux principes sur lesquels repose son existence."

Là se termina mon entretien avec M. de Campuzano.

Metternich an Graf Senfft in Florenz (W.) Wien, 1. November 1833.

1142. Le conseil que Votre Excellence a donné au Gouvernement toscan, ainsi qu'Elle veut bien m'en informer par son rapport du 22 Octobre, de ne point attendre l'arrivée des lettres de notification du décès du Roi Ferdinand VII pour ordonner le deuil de Cour, était d'autant plus sage qu'il offrait un moyen tout naturel d'éviter de se compromettre avec l'un ou l'autre des compétiteurs au trône. Nous avons appris avec plaisir que la Cour de Toscane avait suivi ce conseil, et elle aura été informée depuis qu'à Vienne on en avait agi exactement de même.

Quant à la Cour de Lucques, l'Infant aurait d'autant plus de motifs de se conformer aux sages avis de M. le ministre Manzi et d'éviter de prendre l'initiative dans la question de la succession au trône d'Espagne, que, par la pragmatique de Ferdinand VII, Son Altesse Royale se trouve lésée dans ses

droits. Il me semble que tout ce qu'elle peut faire, c'est de commencer par s'entendre sur cette question importante avec la Cour de Naples.

Quant à nous, vous verrez, Monsieur le Comte, par le résumé ci-joint (N° 1141) d'un entretien que j'ai eu le 28 Octobre avec M. de Campuzano, que pour le moment nous nous sommes bornés à prendre vis-à-vis de sa Cour une attitude expectante, et que je ne lui ai point laissé ignorer les motifs qui, dans cette circonstance, avaient influé sur notre décision. Vous pouvez en faire part verbalement à Son Altesse Impériale Monseigneur le Grand-Duc, ainsi qu'à M. le Comte de Fossombroni, en y joignant l'assurance que nous nous ferons un devoir d'informer la Cour de Toscane des déterminations ultérieures que pourrait prendre l'Empereur, lorsque Sa Majesté sera informée de celles auxquelles se seront arrêtés ses augustes Alliés.

Quant à l'Angleterre, voici ce qu'on me mande de Londres, en date du 24 Octobre. Lord Palmerston pensait que la Régence de la Reine Christine se trouvant établie de droit et de fait, le Gouvernement anglais ne saurait tarder plus longtemps à établir avec elle les relations d'usage; que cependant, en reconnaissant le nouveau Gouvernement en Espagne, le Gouvernement anglais n'entendait s'engager que pour le présent, se réservant d'agir selon les circonstances, si Don Carlos parvenait à s'emparer du trône, attendu que cette querelle de dynastie ne pouvait être considérée par l'Angleterre que comme une affaire domestique.

Metternich an Graf Spiegel in München (W.) Wien, 3. November 1833*).

1143. Es wird ohne Zweifel für den königlich bayerischen Hof von Interesse sein, zu erfahren, welches die Stellung ist, die der kaiserlich königliche Hof bei Gelegenheit der Thronveränderung in Spanien und der neuen in Madrid eingesetzten Regierung gegenüber vorläufig eingenommen hat.

*) Gleichlautende Depeschen sind gleichzeitig an die Gesandten in Dresden und Stuttgart ergangen. D. H.

Von dem Grundsatze ausgehend, daß für die Mächte des östlichen Europas kein Grund vorhanden sei, sich mit Anerkennung einer neuen Ordnung der Dinge zu übereilen, deren Grad von Consolidation bis jetzt uns noch ebenso unbekannt ist, als die Richtung, in welcher sie sich entwickeln wird, haben wir beschlossen, vor Allem dem Verlangen um diese Anerkennung die Nothwendigkeit eines vorgängigen Einverständnisses mit Rußland und Preußen entgegenzusetzen. Auf welche Weise ich diesen Entschluß dem königlich spanischen Gesandten Herrn von Campuzano gegenüber in's Werk gesetzt habe, belieben Ew. Wohlgeboren aus dem hier angeschlossenen Résumé meiner Unterredung mit ihm zu erfahren. (Nr. 1141.)

Für das Erste haben wir uns sodann mit den Höfen von Berlin und Petersburg in's Einvernehmen gesetzt, um ihre Ansicht über das gemeinschaftlich einzuhaltende Benehmen kennen zu lernen; denn vor Allem sind wir fest entschlossen, in dieser, sowie in allen Fragen gemeinsamen Interesses, nur im vollkommenen Einklange mit unseren Alliirten vorzugehen.

In der Zwischenzeit werden auch wahrscheinlich die Begebenheiten in Spanien einen entschiedeneren Charakter, als der bisherige war, angenommen und es wird sich gezeigt haben, ob die Regierung der Königin Maria Isabella einen hinreichenden Grad der Festigkeit besitzt und genügende Bürgschaften des monarchischen Sinnes, in dem sie geführt werden wird, darbietet, um den Mächten das Anknüpfen unserer Verbindungen mit selber erwünscht und anständig zu machen.

Bis zum Einlangen der erwarteten Nachrichten aus Petersburg und Berlin wird die kaiserlich königliche Gesandtschaft zu Madrid zwar verbleiben, allein ohne daß der Gesandte mit Beglaubigungsschreiben an die Königin-Regentin versehen sei.

Theilen Euer Excellenz gefälligst den Inhalt gegenwärtiger Depesche und ihrer Beilage dem Herrn von Gise mit. Der königlich bayerische Hof dürfte es wahrscheinlich seinen Absichten entsprechend und der Identität seiner Grundsätze und seines Ganges mit jenem der drei Mächte angemessen finden, in Beantwortung des königlich spanischen Notificationsschreibens auf eine ähnliche dilatorische Weise, wie wir selbst, vorzugehen.

Das Jahr 1834.

Aus dem Tagebuche der Fürstin Melanie.

Biographische Notizen.

1144. Wien (vom 1. Januar bis 2. Juli).
1145. Ausflug nach Carlburg und Landaufenthalt in Baden (vom 5. Juli bis 8. September).
1146. Rückkehr in die Stadt (vom 11. September bis 31. December).

Wien.

1144. Die deutschen Conferenzen. — Ball bei Sainte-Aulaire. — Die Krone der Fürstin. — Eröffnungsrede. — Verhältniß des Fürsten zum Kaiser. — Unterredung mit Sainte-Aulaire. — Ball bei Rasumowski. — Hofball. — Erzherzog Franz. — Denkmal für Karl Eduard von Schottland. — Unwohlsein des Fürsten. — Sainte-Aulaire beruhigt sich. — Tod des Herzogs von Württemberg. — Börne's Pariser Briefe. — Geburtsfest. — Pauline von Württemberg. — Herr von Reitzenstein. — Unwohlsein des Kaisers. — Dilettanten-Theater. — Die Krone der Fürstin in „la Quotidienne". — Anderson. — Noch einmal Sainte-Aulaire und die Fürstin. — Geschenke des Großherzogs von Toscana. — Raymund's „Verschwender". — Dilettanten-Vorstellung in Schönbrunn. — Broschüre Ramorino's. — Neue Entdeckung. — Fräulein Sainte-Aulaire. — Zedlitz. — Wurstelprater. — Ministerwechsel in Paris. — Bild von Arreygié. — Burgtheater. — Baronin Talleyrand. — Diplomatische Anmaßung. — Ancillon. — Jubiläum. — Zur Ernennung des Fürsten im Jahre Neun. — Depesche über das Juste-milieu. — Frühstück in den Glashäusern des Burggartens. — Einundsechzigster Geburtstag des Fürsten. — Gartenfest. — Thronfolge in Belgien. — Tod Lafayette's. — Ausspruch Chateaubriand's über Lamennais. — Hauskauf in Baden. — Das alte Haus in Meidling. — Artikel über den Fürsten in der „Allgemeinen Zeitung". — Abreise der deutschen Bevollmächtigten. — Bei Dommayer. — Baupläne. — Don Carlos. — Erfreuliche Nachrichten aus der Schweiz.

Wien, 1. Januar.

1144. Das Jahr 1833 war sehr traurig und peinlich; der Wille Gottes geschehe, möge er uns aber in seiner Barmherzigkeit für die Zukunft beistehen!

— 5. Januar.

Heute Abends hatte ich zahlreichen Besuch, Frau von Beroldingen und alle Deutschen, die sich vollzählig eingefunden, denn selbst Herr von Alvensleben ist angekommen. Herrn von Ancillon scheint es besser zu gehen. Als ein Theil der Anwesenden sich entfernt hatte, kam die Rede auf den armen Gentz; ich suchte sein Andenken nach Kräften zu vertheidigen, denn es thut mir wirklich leid um ihn und ich bekenne es gern.

— 6. Januar.

Alle Deutschen speisten bei mir. Clemens sprach mit jedem Einzelnen und ist mit ihnen sehr zufrieden. Gott segne dieses große und schwierige Unternehmen!

— 8. Januar.

Clemens sagte mir gestern, er wünsche, daß ich tanze; ich sehe nicht aus, als ob ich fünfzig Jahre alt wäre. Dies Alles genirt mich und ist mir unangenehm. Ich bin gegenwärtig gar nicht zum Tanzen aufgelegt.

Auf dem Balle bei Sainte-Aulaire herrschte eine schreckliche Hitze, so daß es in den Salons kaum auszuhalten war. Die Erzherzoginnen und der ganze Hof waren zugegen. Ich war sehr ärgerlich, weil Herr de Viel-Castel, einer der französischen Herren, die sich hier befinden, sich an Leontinen gewendet hatte, um ihr zu sagen, der Ball sei so hübsch, daß man glauben könnte, er werde nicht in Wien, sondern in Paris gegeben. Leontine gab ihm eine viel zu artige Antwort, und dies verstimmte mich für den ganzen Abend. Ich hatte die Rolle einer Garde de dames übernommen, war in schweren Stoff gekleidet und konnte daher das Versprechen nicht erfüllen, welches ich Clemens gegeben, wenigstens scheinbar am Tanze theilzunehmen.

— 9. Januar.

Brockhausen und Alvensleben speisten bei uns; dann mußte ich zum Kammerball bei Hofe, der viel schöner war als der gestrige. Doch fiel mir der gänzliche Mangel an hübschen Gesichtern auf; es fehlen zwanzig Personen aus der Gesellschaft, die meistens in Trauer sind, was einen recht trüben Eindruck macht. Man besprach heute Abends allgemein meine Antwort, die ich am 1. Januar Herrn von Sainte-Aulaire gab. Ich trug eine Art Diamantenkrone und er sagte zu mir: „Aber, Fürstin, Ihr Kopf ist mit einer Krone geschmückt." Ich erwiederte ganz ruhig: „Warum nicht? Sie gehört mir; wenn sie nicht mein Eigenthum wäre, würde ich sie nicht tragen!" Diese Geschichte machte rasch die Runde und alle Erzherzoge sprachen mit mir davon, was mir unangenehm ist, weil das Publicum schnell davon Kunde bekommen und Clemens über mich ungehalten sein wird.

— 10. Januar.

Ich brachte eine Stunde bei Clemens zu und las die bewundernswerthe Rede, welche für die Eröffnung der deutschen Conferenzen bestimmt ist*).

*) Siehe Nr. 1168. D. H.

Es ist ein seiner würdiges Schriftstück, von rednerischem Schwung und durchdrungen von loyalster Gesinnung, man hört die Stimme unseres Kaisers und die seinige vereinigt, und beide zusammen bilden wahrlich eine göttliche Kraft, welche die Welt noch retten kann! Ohne sie, ohne ihr gemeinsames Wirken würde ein allgemeiner Zusammensturz erfolgen. Der Kaiser las heute Morgens diese Rede, er war davon entzückt und gerührt. Wer nicht jeder Bewegung, jedem Worte meines Mannes folgen kann, ist nicht im Stande, diesen erhabenen Geist zu beurtheilen. Dieser Mann, der immer selbstständig handelt, der die Geschäfte allein leitet, der keines Menschen zu bedürfen scheint, um sein Ziel zu erreichen, hegt die Ueberzeugung, seine Kraft bestehe darin, daß er sich unter den Schutz seines Souveräns stellt. Gilt es im Laufe der Dinge eine schöne Stellung einzunehmen, gilt es einen Zug von Loyalität oder Größe, so stellt er den Kaiser voran und dieser allein wird genannt. In ihm, ich wiederhole es, concentrirt er alle seine Kräfte, von ihm läßt er jeden Antrieb ausgehen, ohne sich selbst nur im geringsten geltend zu machen. Die Welt wird diese beiden Charaktere nicht kennen lernen, denn man muß, um sie zu begreifen, Tag für Tag ihren Spuren folgen.

Mazzuchelli und Constantin Löwenstein, der glaubt, der deutsche Congreß sei versammelt, um alle kleinen deutschen Fürsten wieder in ihre alten Rechte einzusetzen, kamen, um Clemens zu quälen. Ich brachte die ersten Abendstunden bei meinem Manne zu, dann mußten wir zu Molérus gehen, wo ein schrecklicher Raout stattfand. Clemens wurde von Conferenzen so sehr in Anspruch genommen, daß wir unendlich lange blieben.

— 11. Januar.

Heute Abends erhielt ich ein Billet von Sainte-Aulaire, der mich um eine Unterredung und eine förmliche Erklärung ersuchte, was mich sehr befremdete. Ich zeigte das Billet meinem Manne, der mir sagte, ich solle ihm antworten, daß ich ihn morgen um die ihm beliebige Stunde erwarten würde, indem ich mich sehr glücklich schätze, daß mir die Annehmlichkeit eines Gespräches mit ihm zu Theil werde. Mein Ball war um 10 Uhr zu Ende, worauf noch einige Besuche kamen. Ich legte mich zu Bett, Clemens kam noch auf das Billet

des Botschafters zu sprechen und ich fühlte mich beruhigt, als ich sah, daß mein Mann sich der Sache annehme und zu meiner Vertheidigung rüste. Nach reiflichen Erwägungen kann es nur die Geschichte mit der Krone sein, auf die er zurückkommen will.

— 12. Januar.

Ich war — ich gestehe es — über die Unterredung, welche mir mit Herrn von Sainte-Aulaire bevorstand, sehr aufgeregt. Ich sollte zu Lazi Odescalchi frühstücken gehen, unterließ es aber, um den Botschafter zu erwarten. Endlich, um 12½ Uhr, trat er sehr ernsten Ausdrucks bei mir ein. Ich sagte ihm, es scheine mir, er komme in kriegerischer Absicht zu mir und ich sei zu einem Kampfe auf Leib und Leben bereit. Er entgegnete sehr gemessen, er komme nicht, um über wichtige Dinge zu scherzen. Ich klingelte, um meinen Mann rufen zu lassen, der sogleich kam. Nun wiederholte Herr von Sainte-Aulaire in sichtlicher Aufregung die Antwort, die ich ihm am Neujahrstage gegeben. Er fügte bei, er habe von mir mehr oder minder schickliche Worte vernommen, habe mir aber nicht zugetraut, daß ich sie wiederholen würde. Man sei von allen Seiten zu ihm gekommen, um ihm zu erzählen, ich hätte mich dieser beleidigenden Aeußerung gerühmt und sogar hinzugesetzt: „Ich habe ihm noch ganz andere Dinge gesagt." Ich ließ mich keinen Augenblick aus meiner Fassung bringen. Ich könne nicht läugnen, sagte ich ihm, mit absichtlicher Bestimmtheit ausgesprochen zu haben, daß, wenn die Krone auf meinem Haupte nicht mir gehörte, ich sie nicht tragen würde, ich hätte jedoch diesen Ausspruch nicht öffentlich wiederholt, vor Allem, weil die Gelegenheit dazu sich nicht darbot, dann aber, weil, obschon ich mit seiner Regierung und Allem, was damit zusammenhänge, sehr wenig sympathisire, es mir niemals in den Sinn gekommen sei, ihm persönlich, seiner Frau und seinen Kindern, die ich für gut und redlich halte, wehe zu thun. Ich sei jedoch gegen die übrigen Angehörigen seiner Botschaft nicht ebenso gesinnt und zweifle keinen Augenblick, daß seine jungen Leute diese Geschichte erfunden hätten, um uns zu entzweien — ich rathe ihm, allen diesen Schwätzereien, die seine Späher ihm zuzutragen sich beeifern würden, sein Ohr nicht zu leihen. Ich sagte ihm dies Alles mit großer Freimüthigkeit, er schien bestürzt und sogar er-

griffen, bat mich schließlich um Verzeihung, daß er mir einen Vorwurf gemacht, der nicht begründet scheine, und gestand dann, er sei übel berichtet worden und nun in einiger Verlegenheit, wie er über diese Angelegenheit, die so viel Staub aufwerfe, nach Paris berichten solle. Er bat meinen Mann, an Apponyi über die Sache in jenen Ausdrücken zu schreiben, die er auf dem Blatte hingeworfen, das ich als interessantes Actenstück aufbewahre *).

— 13. Januar.

Clemens hatte seine erste deutsche Conferenz, die lange dauerte. Er ist mit allen Mitgliedern derselben sehr zufrieden und überzeugt, daß er Gutes zu Stande bringen wird.

Alle Deutschen, die der Conferenz beiwohnten, speisten bei mir. Dann führte ich die Kinder und selbst Clemens auf einen Ball bei der Gräfin Léon Rasumowski. Das Fest war sehr heiter, erfrischend und hübsch. Der französische Botschafter näherte sich mir mit seiner liebenswürdigsten Miene; ich bemerkte ihm, er möge sich vor jenen Herren in Acht nehmen, die sich gewiß ärgern würden, uns in gutem Einvernehmen zu sehen, was Anlaß zu neuen Schwätzereien gäbe. Er versicherte mir aber, daß er Niemandem mehr glauben würde und daß es ihm unmöglich wäre, auch nur einen Augenblick an mir zu zweifeln.

— 14. Januar.

Die so nichtigen Beschäftigungen mit Toilette und Diamanten rauben mir einen Theil meiner Zeit, was mich trostlos macht. Clemens ging ein wenig mit mir spazieren, dann mußte ich bei Zeiten nach Hofe, weil man mir auch das Amt einer Obersthofmeisterin für einen Bal paré übertragen und ich bei der Königin die Aufwartung hatte.

Der Hofball war prächtig, nur entstand, als der Hof den Saal betrat, ein allzu großes Gedränge, so daß man sich kaum den Weg bahnen konnte. Es wimmelte von reichen Uniformen und die Kleider strotzten von Diamanten. Der Rittersaal war ganz gefüllt — kurz, es war ein schönes Schauspiel, das mir der Fremden wegen Freude machte.

*) Siehe den Brief Metternich's an Apponyi Nr. 1147. D. H.

Ich will meine Toilette erwähnen, weil ich mich in der Folge wahrscheinlich selbst wundern werde, daß ich mir einen so eigenthümlichen Anzug erlaubte. Ich hatte einen Haarschmuck mit zwei Bändern aus rothem Sammt gewählt, die ich mit Diamanten besetzte. Ich sah einer Israelitin ähnlich, aber es stand mir gut und machte viel Effect. Der kleine Erzherzog Franz, der vier Jahre alt ist, befand sich auf der Galerie und brach beim Anblicke des so dicht gefüllten Saales in Freudengeschrei aus. Er rief seinen Vater und seine Mutter und lenkte die allgemeine Aufmerksamkeit auf sich.

— 16. Januar.

Nach einem Familiendiner mußte ich einem Ball bei Prinz Wasa beiwohnen. Clemens schützte einen Schnupfen vor, um dieser Plage zu entgehen. Der Ball war dem Anscheine nach hübsch, aber heiß und langweilig. Ich gestehe, daß ich erschöpft zurückkam. Ich fand Clemens in seinem Kabinete mit Neumann und Marmont, denen er seine Denkwürdigkeiten vorlas.

— 17. Januar.

Clemens fühlte sich leidend, er hatte ein wenig Fieber und blieb im Bett. Ich fand ihn niedergedrückt, und da ich mich über Alles ängstige, besonders wenn es ihn betrifft, so war ich in schrecklicher Aufregung. Ich blieb bei ihm, trotz der Gegenwart mehrerer Personen, mit denen er von Geschäften sprach.

Abends las ich Clemens einen Artikel der „Revue de Paris" über die Geschichte Karl Eduard's von Schottland vor. Er sagte mir, er habe Georg IV. bewogen, demselben ein Denkmal setzen zu lassen — und beim Erzählen dieser Thatsache brach er in so heftiges Weinen aus, daß ich in größten Schrecken gerieth. Ich hatte ihn den ganzen Tag so traurig gefunden, daß es mir das Herz zerriß. Da ich jedoch wahrnahm, daß er sich dieser Gemüthsbewegung nicht hingeben wollte und sie auf alle Weise zu bemeistern suchte, so setzte ich meine Lectüre scheinbar kaltblütig fort, wenn auch mit blutendem Herzen. Nach und nach erholte er sich, die Haut wurde frischer, meine Aufregung steigerte sich aber dennoch immer mehr.

Clemens schlummerte um 10 Uhr ein; ich legte mich auch zu Bett, jedoch ohne einschlafen zu können. Ich hatte solche Angst vor einer Krankheit! Gott bewahre mich vor einer solchen Pein!

— 18. Januar.

Clemens hat gut geschlafen, er fühlte sich besser, blieb aber im Bett. Ich brachte den Morgen bei ihm mit Vorlesen zu.

— 19. Januar.

Wir wurden beinahe geweckt durch ein Billet des Herrn von Sainte-Aulaire an meinen Mann; es betrifft abermals mein Diadem. Clemens nimmt die Sache selbst in die Hand und da er ohnehin mit einer Menge Verdrießlichkeiten zu kämpfen hat, so betrübt es mich sehr, daß ich daran Schuld bin, wenn neue dazukommen.

Clemens fühlte sich besser und stand auf. Sein Aussehen gefiel mir nicht, seine Stimme war schwach und verändert, es zeigte sich deutlich, daß er sich noch nicht ganz erholt hatte, und dies gibt mir zu fortwährender Beunruhigung Anlaß. Er begann seine Tagesarbeit mit Beantwortung des Billets Sainte-Aulaire's und widmete sich dann den Geschäften wie gewöhnlich.

Der Gedanke an den Besuch, den Sainte-Aulaire meinem Manne für 8 Uhr angekündigt hatte, quälte mich schrecklich. Ich fürchtete, diese Unterredung werde ihn ärgern und in Aufregung bringen, ihm vielleicht schaden und schließlich mir seinen Unwillen zuziehen. Clemens kam jedoch ganz befriedigt und aufgeheitert zurück. Sainte-Aulaire hatte sich vollkommen beruhigt. Er sagte ihm, es sei klar, daß man uns habe entzweien wollen, und bat ihn, diese Angelegenheit auf sich beruhen zu lassen. Ja, Sainte-Aulaire wurde so weich, daß er meinem Manne sein ganzes Herz ausschüttete. Er entfernte sich mit dem Ersuchen, ihm nicht böse zu sein, indem er seine Schwäche bekannte, er könne die falschen und unangenehmen Stellungen nicht ertragen, in die er täglich gerathe; Clemens möge ihm mit seinem Rathe beistehen, damit er Sanftmuth und Herzensgüte übe. Es fiel mir ein Stein vom Herzen, als ich dies Alles vernahm.

Clemens sagte mir, er wünsche, daß ich mit dem Botschafter über diese abgethane Sache nie mehr spreche.

— 22. Januar.

Ein aus Wiesbaden datirtes Schreiben des Barons Salis, Adjutanten des Herzogs von Württemberg, meldet Clemens, daß sein Schwager an einem Wechselfieber erkrankt sei, daß dessen Kräfte er-

schöpft schienen und die Aerzte fürchteten, ihn nicht retten zu können, wenn ein dritter Anfall käme.

— 25. Januar.

Prinz Hohenlohe, Adjutant des Herzogs von Württemberg, hat die Nachricht von dessen Tode hierher gebracht. Er starb am 20. Pauline, sagt er, sei gefaßt, aber von tiefem Schmerz ergriffen.

— 26. Januar.

Ich brachte die ersten Abendstunden bei Clemens zu, dem ich Börne's „Pariser Briefe" vorlas. Sie sind natürlich so boshaft wie möglich, der Styl ist aber von einer dämonischen Ausgelassenheit und ungemein geistreich.

— 28. Januar.

Richard war im Bett und hielt mir also zu meinem Geburtstage keine Ansprache; dagegen erfreute mich meine Kleine mit zwei langen Ansprachen, einer deutschen und einer italienischen. Clemens machte mir zwei prächtige Smaragd-Ohrgehänge zum Geschenke und sagte mir die rührendsten und zärtlichsten Dinge.

— 29. Januar.

Clemens zeigte mir einen Brief von Pauline Württemberg; die arme Frau scheint in Verzweiflung; sie ersucht uns, ihr eine Wohnung in der Stadt zu suchen. Sie will also hierher kommen, spricht sich aber nicht mit Bestimmtheit aus. Alle ihre Projecte sind sehr schwankend. Ich blieb lange bei Clemens, der mir das Ergebniß der ersten deutschen Conferenzsitzung vorlas.

— 31. Januar.

Clemens war von der Sitzung, welche die Preßverhältnisse betraf, sehr befriedigt. Er sagt, der Gesandte von Baden, Herr von Reitzenstein, habe ganz vortrefflich gesprochen.

— 27. Februar.

Clemens machte zwischen zwei Conferenzsitzungen mit mir einen Spaziergang auf der Bastei; die Kinder kamen mit uns. Mein Mann war diesen Morgen beim Kaiser; er hatte sich wirklich den Eintritt erzwungen, denn schon vierzehn Tage lang hält ihn Stifft wegen eines einfachen Schnupfens eingeschlossen, der, Gott sei Dank, nicht den geringsten Anschein von Gefahr hat; nichtsdestoweniger weiß er Jedermann von ihm fern zu halten, ausgenommen die Kaiserin, welche

ihn mit solcher Sorgfalt pflegt, daß sie sich die kleinlichsten Dinge angelegen sein läßt; kein lebendes Wesen hat ihn noch erblickt. Man erging sich darüber in allerlei Geschwätz und Vermuthungen.

Wir hatten einige Deutsche bei Tisch, dann eine Abendgesellschaft und zuletzt Festlichkeiten bei Franziska Széchényi, wo Komödien aufgeführt wurden. Das erste Stück „Ich bin mein Bruder", worin Louis Széchényi und Mademoiselle Müller recht gut, Andlau nicht schlecht und Fräulein von Gallenberg nicht besonders spielten; Letztere spricht zu schlecht, um mit Personen zu spielen, die gut sprechen. Dieses Fest wurde der Prinzessin Pauline Hohenzollern zu Ehren veranstaltet.

— 28. Februar.

Das Wetter ist fortwährend warm. Clemens kam mit mir und den Kindern in den Garten. Es blüht dort ein rothes Rhododendron, das ganz merkwürdig ist und Clemens natürlich viel Vergnügen macht.

Nugent, Marmont, Binder, d'Aspre schlossen sich mit Clemens ein, um die Vorrede zu einem Roman von Eugène Sue*) zu lesen — eine hervorragende Arbeit, weil Niemand über die Weltlage jemals besser geschrieben hat.

— 2. März.

Clemens sagte mir, die fatale Geschichte mit meiner Krone stehe in der heutigen „Quotidienne"; die Art, wie dieselbe erzählt ist, macht die Sache nnerklärlich.

Kein Mitglied der französischen Botschaft zeigte sich bei uns, was mir sehr natürlich schien; allein es fiel auf und mehrere Personen sprachen mit mir von dem Artikel der „Quotidienne". Dies überraschte mich, denn wer konnte ihn wohl zu Gesicht bekommen? Als die Soirée zu Ende ging, fühlte ich mich beunruhigt, indem ich ein langes Zwiegespräch zwischen Clemens und einer mir ganz unbekannten Persönlichkeit wahrnahm, die man mir als Amerikaner bezeichnete. Er entpuppte sich jedoch als ein ganz harmloser Mann, dessen Mittheilungen über sein Vaterland recht interessant waren. Ich glaube, er heißt Anderson.

*) Vielleicht die große Vorrede vom 15. November 1833 zum Roman „La vigie de Koat-Ven" von Eugen Sue. D. H.

— 4. März.

Emilie kam zu uns, während ich mit Clemens frühstückte; sie sprach sich entschieden gegen eine theatralische Aufführung aus, welche die Gesellschaft zum Besten des wohlthätigen Frauen-Vereines veranstalten will, d. h. zu Gunsten der Armen. Henriette, die erst seit wenigen Tagen Vorsteherin des Sammel-Vereines ist, freut sich sehr auf den Ertrag dieser Vorstellung. Clemens kann es nicht leiden, daß Damen Komödie spielen, besonders nicht, wenn dies öffentlich geschieht, er würde mir daher auch nie gestatten, eine Rolle zu übernehmen. Er sprach jedoch mit mir über dieses ganze Unternehmen in einer Weise, die mich sogar hindert, es zu fördern, und dies thut mir leid, weil sich nur zu viel übler Wille, an dem es in Wien nie fehlt, geltend machen wird.

— 5. März.

Der Kaiser hat Henrietten für die projectirte Aufführung das Schönbrunner Theater zur Verfügung gestellt. Czernin scheint wüthend darüber. Clemens führte mich mit Richard in den Garten, von dem er entzückt ist, seit seine Camelien und sein berühmtes Rhododendron in so schöner Blüthe stehen.

Mama und Neumann speisten bei uns, dann mußte ich an meinen großen Mittwochsraout denken, der wirklich so glänzend ausfiel, daß man darüber den Kopf verlieren konnte. Die Sainte-Aulaire waren ebenfalls zugegen. Der Botschafter hatte Clemens eine Depesche mitgetheilt, die er an Herrn von Broglie zu richten sich bemüßigt geglaubt und worin er die Geschichte mit der Krone auf seine Weise darstellt, unter den wärmsten Betheuerungen, daß er eine Beleidigung seines Königs niemals geduldet hätte — überdies aber mit dem Beifügen, daß die Fürstin Metternich sehr feindselig gegen die französische Regierung gesinnt sei u. dgl. Clemens machte ihn aufmerksam, wie lächerlich es sei, eine Frau als Gegnerin irgendeiner Regierung hinzustellen und rieth ihm in seinem, des Botschafters, eigenem Interesse, eine sol[illegible]eußerung wegzulassen. Er that es, hatte aber Abends ein lan[illegible]ch mit Clemens, worin er ihm zu beweisen

te, daß es ie Frauen seien, von denen die Staats-

geleit daß man unmöglich glauben könne, die

ſeinige übe nicht ungeheueren Einfluß auf die Angelegenheiten der Welt*)!

Unterdeſſen ſchilderte mir Frau von Sainte-Aulaire ihre ſo natürliche Freude, die mein Herz vollkommen begreift. Der armen Frau war ein unbeſtimmtes Gerücht über einen Unfall zu Ohren gekommen, der ihren Sohn betroffen, deſſen Wagen in einen ausgetretenen Fluß geſtürzt war. Er rettete ſich durch Schwimmen, verlor jedoch ſein ganzes Gepäck. Sie hatte nun eben erfahren, daß er außer Gefahr ſei und fühlte ſich darüber ungemein glücklich.

— 6. März.

Clemens führte mich in den Liechtenſtein'ſchen Garten, um die Camelien zu beſichtigen, die ſehr ſchön ſind. Auch das Wetter war prächtig. Man kann wattirte Kleider nicht mehr vertragen und glaubt ſich im Mai. Zu Hauſe meldete man uns die Ankunft der Gemälde und der Statue, die der Großherzog von Toscana meinem Manne ſchickt. Wir machten uns alſo daran, ſorgfältigſt auszupacken, zuerſt zwei große Gemälde in pietra dura, die man als äußerſt werthvoll

*) Sainte-Aulaire zeigte dem Fürſten Metternich den Entwurf eines Berichtes, den er über dieſe Angelegenheit an den Herzog von Broglie zu ſchreiben vorhabe. Der Staatskanzler ſtellte das Schriftſtück mit folgenden Bemerkungen zurück: „Je suis parfaitement d'accord avec votre marche, mon cher ambassadeur. Je vous proposerai seulement d'omettre dans votre dépêche et dans la phrase: „la Princesse dont les opinions sont hostiles au Gouvernement français, mais dont le caractère est franc et loyal, etc." —, les mots ci-dessus soulignés.

„Je fais cette remarque dans votre intérêt comme dans le mien et celui de la chose publique, et par conséquent dans celui de la vérité. Si les femmes ne sont rien à l'égard des affaires, — et ce principe est tout à fait le nôtre, — c'est faire trop d'honneur à une femme que de lui accorder une valeur hostile en opposition avec un Gouvernement. Une femme peut, tout comme un homme, avoir des opinions, et celles qui n'en ont point sont placées au-dessous de leur sexe. Mais de cette opinion féminine à de l'influence sur les affaires, il n'y a nulle part plus loin qu'en Autriche. Les mots d'hostilité et de Gouvernement me semblent donc se trouver ici trop rapprochés. Vous direz tout ce qui est vrai et ce qu'il me paraît utile de dire, en omettant les paroles ci-dessus marquées.

„Tell est mon avis, que je soumets, au reste, à votre entière liberté de jugement et d'action." D. H.

bezeichnet, obschon ihr Anblick mir gerade nicht besonders gefällt, dann die Statue eines kleinen Mädchens, das mit einer Turteltaube spielt.

— 10. März.

Wir waren in der Josefstadt, wo man ein neues ausgezeichnetes Stück von Raymund gab. Es heißt „der Verschwender", ist zwar nicht besonders lustig — denn alle seine Stücke durchweht ein trauriger Zug — aber sehr hübsch und gemüthlich.

— 15. März.

Wir blieben ganz allein, Clemens, ich und die Kinder. Er brachte die ersten Abendstunden beim Erzherzog Ferdinand zu und ich beschäftigte mich in meinem Kabinet mit Schreiben, was mir wohl thut.

— 18. März.

Herr Ancillon, der gestern angekommen ist, Alvensleben, Brockhausen, Binder und Andere speisten bei mir, auch Marmont, der an Ancillon großen Gefallen fand.

— 21. März.

Wir speisten frühzeitig und fuhren um 6½ Uhr nach Schönbrunn. Das Theater ist reizend, der Saal sehr bequem und geschmackvoll und das Publicum war trefflich gestimmt. Die Vorstellung fiel im Ganzen gut aus und das Publicum war sehr befriedigt.

— 25. März.

Ancillon, Alvensleben, Brockhausen und Neumann speisten bei uns. Ich brachte die ersten Abendstunden bei Clemens zu, der mit Schreiben beschäftigt war, da Neumann sich nach Frankfurt begeben soll. Diese Abreise thut mir leid, denn er wird uns gewaltig abgehen.

— 26. März.

Clemens erhielt aus Paris ganz unbedeutende Depeschen. Da wir frühzeitig aufgestanden waren, so las ich ihm eine Broschüre vor, welche General Ramorino kürzlich veröffentlicht hat, um die Verleumder zu widerlegen, welche ihm die Schuld des Mißlingens des savoyer Putsches zuschreiben. Diese Broschüre zeigt ganz klar, daß es ihm vollständig an Streitkräften und Hilfsmitteln fehlt.

— 31. März, Ostermontag.

Ich machte mit Clemens, Melanie und Richard eine Spazierfahrt im Prater; die Kinder waren glücklich, so viele Leute zu sehen; es w[illegible] aber schön.

Clemens hatte wieder eine Conferenz; dies wird sehr ermüdend und selbst die Mitglieder beschweren sich darüber, er ist aber glücklicherweise mit den Ergebnissen zufrieden. Abends besuchten uns einige Herren. Marmont sprach mit Clemens über wissenschaftliche Gegenstände, über Papst Pius VII., Napoleon u. s. w., was uns den Schlaf vertrieb.

— 2. April.

Wir hatten ein Diner bei Tatistscheff zu Ehren Ancillon's.

Clemens las uns einen Artikel einer englischen Review vor, worin eine sehr interessante neue Entdeckung besprochen wird. Die amerikanische Esche soll nämlich alle Kräfte lähmen und die Klapperschlangen vollständig betäuben. Wenn die Sache sich bestätigt, so ist es eine merkwürdige Entdeckung.

— 3. April.

Wir speisten bei Herrn von Sainte-Aulaire mit Ancillon, dem Ehepaar Lutteroth, Pepi Esterhazy, der Familie Sainte-Aulaire und La Rochefoucauld. Wir befanden uns en famille. Die jüngere Tochter des Botschafters ist vertraute Freundin aller Gelehrten Wiens und ganz Europas; sie steht in fortlaufendem Briefwechsel mit Sismondi und Lamartine; jetzt ist sie die Vertraute des Herrn von Hauer geworden, der ihr alle seine Aufsätze mittheilt. Herr von Zedlitz nahm an ihrer Seite Platz und unterhielt sich ausschließend mit ihr. Die ältere ist Braut Herrn von Langsdorff's, Botschaftssecretärs in Constantinopel, der in einigen Wochen eintreffen wird, um sich mit ihr zu vermählen, was der ganzen Familie die größte Freude macht.

— 5. April.

Ich besuchte mit Clemens das Theater auf der Wieden, wo man ein schlechtes Stück gab, das aber lustig war und ihn unterhielt. Carl, Scholz und Nestroy spielen so gut, daß sie Alles erträglich machen.

— 7. April.

Gräfin Lanckoronska war bei mir und während dieser Zeit hatte meine Kleine einen förmlichen Wuthanfall, weil man ihr etwas abgeschlagen hatte. Ich strafte sie empfindlich und nachdem ich sie eine Zeit lang hatte weinen lassen, beruhigte sie sich und ich führte sie mit Richard in den Prater. Clemens war mit uns und ließ die Kinder

im Wurstelprater sich belustigen. Die Ringelspiele, das Panorama von Paris und die Taschenspieler wurden nicht übergangen.

— 9. April.

Der französische Botschafter war über einen Ministerwechsel in Paris sehr beunruhigt. Der Herzog von Broglie hat seine Entlassung gegeben und man weiß nicht, wer an seine Stelle treten wird.

— 11. April.

Clemens kaufte einige hübsche Gemälde von einem Herrn von Scotti, darunter eine wirklich bewundernswerthe Magdalena. Er behauptet, es sei ein Facsimile von Correggio selbst. Wenn es auch nur eine Copie ist, so genügt dies mir, denn das Bild ist reizend.

Clemens hatte den Einfall, in's Burgtheater zu gehen; wir sahen ein kleines Bruchstück der „Bekenntnisse", eines sehr hübschen Lustspiels, dann „Nr. 777", was sehr unterhaltend ist und trefflich gespielt wird.

— 24. April.

Wir hatten den Gelehrten Herrn Balbi und Clemens Hügel zu Tisch. Ersterer hat bei uns eine Anstellung für das statistische Fach erhalten, und diese Errungenschaft, die Clemens große Mühe kostete, freut ihn sehr.

— 26. April.

Leontine und Herminie, die wußten, daß Clemens heute Abends eine deutsche Conferenz hatte, führten mich wider meinen Willen in's Theater. Man gab „das Liebesprotokoll" und „die Tochter Pharaonis", zwei recht hübsche Stücke, die gut gespielt werden. Als ich heimkam, erhielt ich den Besuch einer Baronin de Talleyrand, mit der Clemens in Paris gut bekannt war und die mit der armen Marie in freundschaftlichen Beziehungen stand.

— 30. April.

Wir hatten ein Diner für fünfundsechzig Personen bei Sainte-Aulaire aus Anlaß des Namensfestes Louis Philipp's. Der Botschafter hatte es mit allen Ministern des diplomatischen Corps zu thun; sie beschwerten sich nämlich in einer von allen unterzeichneten officiellen Note darüber, daß ihre Frauen nicht zum Diner geladen worden. Diese lächerliche Anmaßung gereicht diesen Herren

nicht zur Ehre, inzwischen war aber keine der Diplomatenfrauen dort zu sehen und nach Tisch fanden sich nur sparsame Besuche ein.

— 1. Mai.

Wir speisten ruhig en famille zu Hause und fuhren dann in den Prater. Clemens war mit mir. Die lange Wagenreihe war ermüdend, wir gingen daher bei mildestem und heiterstem Wetter kurze Zeit zu Fuße. Der Abend verstrich mir sehr angenehm mit Flore, Thereſe und Ancillon, der am Gespräche lebhaften Antheil nahm und sich natürlicher gehen ließ als gewöhnlich, so daß der leidenschaftliche Enthusiasmus dieser Damen neuerdings erwachte.

— 6. Mai.

Als wir allein waren, erzählte mir Clemens, daß alle Beamten, die ihm untergeordnet sind, dieses Jahr, das fünfundzwanzigste seiner Ministerlaufbahn, benützen wollen, um ihm eine Medaille oder irgendein anderes Anerkennungszeichen zu verehren. Dieser Gedanke rührt mich. Er kam bei diesem Anlasse auf die Art und Weise zu sprechen, wie er im Jahre neun ernannt wurde. Ich hatte so oft sagen gehört, er habe sich über Stadion mißbilligend geäußert und sich auf dessen Kosten das Vertrauen des Kaisers zu erwerben gewußt, daß ich endlich daran glaubte. Heute nun erzählte er mir, Stadion, erschreckt über die schlimme Wendung der Dinge und überzeugt, daß er den Krieg nicht fortsetzen könne, habe dem Kaiser erklärt, daß er seine Entlassung gebe. Der Kaiser wollte sie nicht annehmen, weil er in einem solchen Augenblicke schwer für ihn einen Nachfolger finden könnte. Stadion war es, der Clemens in Vorschlag brachte, welcher sich eben in Znaim befand. Er lehnte anfangs ab, weil er, wie er sagte, sich nicht die Kraft zutraute, bei der damaligen Lage der Dinge eine so schwierige Aufgabe zu übernehmen. Ueberdies schwebten ihm zwei mögliche Fälle vor, die ihm beide mißfielen, wenn es galt, damit sein Ministerium anzutreten. Entweder drohte der schmählichste Friedensschluß, und damit wünschte er seine Laufbahn nicht zu beginnen, oder der Krieg wurde auf rühmliche Weise beendigt und es kam der ehrenvollste Friede zu Stande, und dann wollte er einen Andern nicht um den Erfolg bringen, welcher ihm selbst nicht zukam. Er schlug daher am 5. Juli 1809 den Titel eines Ministers der auswärtigen Angelegen-

heiten aus und versprach dem Kaiser, Stadion als Rathgeber und treuer Freund zur Seite zu stehen, bis die Möglichkeit einer Aenderung eintrete, die in der That erst im August oder November des nämlichen Jahres stattfand. Mein Mann ist nicht fähig, Thatsachen zu entstellen, was ich am besten beurtheilen kann. Ich beklage es jeden Tag, daß ich die Dinge, welche ich sehe und höre und die der Nachwelt richtige Begriffe von dem Herzen und dem Charakter dieses großen Mannes beibringen würden, nicht schriftlich aufzeichnen kann. Möge Gott ihn erhalten und seine Feinde beschämen.

— 7. Mai.

Clemens begab sich schon um 10 Uhr zu einer Sitzung der deutschen Conferenz und kam erst um 7 Uhr zurück. Ancillon hatte ihn genöthigt, die Berathungen wieder aufzunehmen, damit seine auf morgen festgesetzte Abreise nicht um einen halben Tag verspätet würde; als die Sitzung um $9^1/_2$ Uhr beendigt war, mußte eine dritte begonnen werden, die Clemens bis Mitternacht festhielt.

— 12. Mai.

Ich mußte um 10 Uhr bereit und in großer Toilette sein, um dem Déjeuner dansant beizuwohnen, das in den Glashäusern des Burggartens stattfand. Das Fest war reizend; man hatte vor dem Salon ein Zelt aufgeschlagen, das Wetter war prächtig, aber sehr warm, Alles athmete Frische und Heiterkeit. Die Fremden waren auch vom Anblicke, den die Versammlung bot, auf das angenehmste überrascht. Man verloste die Plätze an den Frühstückstafeln, um jede Rangstreitigkeit zu vermeiden.

— 15. Mai.

Heute ist der einundsechzigste Geburtstag meines Mannes. Gott schenke ihm noch eine Reihe glücklicher und friedlicher Jahre, behüte ihn vor allem Mißgeschick und lasse ihn endlich eine Ruhe genießen, die er wahrhaftig nie vollkommen gekannt hat. Gott erhöre meine Bitte! Die üblichen Glückwünsche wurden schon in der Frühe dargebracht; die Kinder trugen Verse in den verschiedensten Sprachen vor. Richard sagte einen französischen und einen italienischen Glückwunsch auf, Melanie stammelte einen deutschen, dem einige sehr gut gesprochene französische Verse folgten.

Ich verzichtete auf alle Besuche und beschränkte mich darauf, mit Clemens und den Kindern bei Mama zu speisen. Sein Geburtstag nahm ihn so wenig in Anspruch, daß er für den Abend eine Menge Projecte gemacht hatte; schließlich erklärte ich ihm, er müsse die deutschen Conferenzmitglieder im Garten empfangen. Ich bat Mama, ihn hinzuführen, und begab mich selbst schon um $5^1/_2$ Uhr auf das Schlachtfeld, wo es noch eine Menge zu thun gab. Die Gäste fanden sich sehr pünktlich ein. Ich empfing sie vor dem durch eine Decoration versteckten alten Hause. Auf der Wiese war ein türkisches Zelt aufgeschlagen, zu beiden Seiten standen Theetische und die hübschen Toiletten verschönerten den Anblick. Zwei Militärmusikbanden waren nächst dem Hause aufgestellt und wechselten mit ihren Productionen ab. Als Clemens gekommen war, wartete man bis $7^1/_2$ Uhr, dann begab man sich in den Pavillon; im Zelte war ein niedliches Theater errichtet, auf dem Scholz, Nestroy und Fritz Fürstenberg komische Scenen zur Darstellung brachten. Es war sehr drollig und fand allgemeinen Beifall. Hierauf ging es in den mit Stukkaturarbeiten geschmückten Salon, wo mehrere gute Musikstücke aufgeführt wurden. Mazzuchelli, Fräulein Jasbin, Gabrielli und Montenegro betheiligten sich hauptsächlich daran. Die Gesellschaft hatte zur Hälfte im Garten Platz genommen, wo man sehr gut hörte und die erfrischendste Luft genoß. Die Militärmusik gab nachher das Zeichen, den Pavillon zu verlassen und sich in den Garten zu verfügen.

Buol hatte ein Lager von Zigeunern arrangirt, die tanzten, sangen und allerhand Kurzweil trieben. Bengalische Feuer beleuchteten es. Der Himmel war rein, die Luft milde und der Anblick wahrhaft bezaubernd. Auf einem anderen Rasenplatze tummelten sich Schäfer und Schäferinnen singend und tanzend herum — eine sehr hübsche Augenweide. Die ganze Gesellschaft war entzückt, und zwar aufrichtig und ohne Complimente. In den Glashäusern verweilten wir nur einen Augenblick, um die Pelargonien zu besichtigen, die gerade in voller Blüthe standen. Der Weg durch die Allee war durch verschiedenfarbige Lampions erleuchtet. Eine Schaar von Kriegern und Kriegerinnen, Nymphen und Sylphiden kam uns entgegen und in ihrer Mitte zeigte sich auf einem kleinen Wagen Scholz als Amor

verkleidet. Er überreichte einen Blumenstrauß und declamirte einige Verse. Es war drollig und nicht geschmacklos, wie ich besorgt hatte. Den Schluß bildete ein ungemein gelungenes Feuerwerk vor dem Pavillon mit einem reizenden Kriegertanze, den Kinder aufführten. Jedermann war entzückt und man überhäufte mich mit den schmeichelhaftesten Lobsprüchen. Auch Clemens war befriedigt, weil die Fremden durch das ihnen gebotene Schauspiel überrascht waren. Die Kinder aber, die nie genug bekommen, tanzten und sprangen noch wie närrisch und ich kam um Mitternacht sehr ermüdet heim.

— 24. Mai.

Clemens blieb lange mit mir im Garten. Er erzählte mir, der Tod des ein Jahr alten Sohnes des Königs von Belgien bringe die ganze Partei dieser Familie in schreckliche Verlegenheit. Wenn Leopold selbst sterben sollte, was würde dann aus dem Throne? O'Sullivan de Graß kam heute Morgens, um sich über das, was er thun solle, Raths zu erholen; es scheint, daß sie den Sohn unseres Prinzen Coburg und der Prinzessin Kohary zum Nachfolger ernennen wollen, wenn der König keinen Sohn bekommt.

— 28. Mai.

Lafayette ist gestorben — zu spät für die Welt. Es mißfällt mir, daß der „Moniteur" ihm eine Lobrede hält, obschon ich an die Schwächen jeder Art gewöhnt bin, welche sich die gegenwärtige Regierung zu Schulden kommen läßt.

Ich war lange bei Clemens; wir lasen eine Menge Zeitungen. Die „Tribune" bringt einen bezeichnenden Ausspruch Chateaubriand's über das Buch des Herrn von Lamennais „Die Worte eines Gläubigen". Er sagte: „Das ist 1789, welches seine Osterbeichte ablegt."

— 2. Juni.

Buol sagte mir, er möchte sein Haus in Baden verkaufen, man biete ihm 28.000 Gulden und er frage uns, ob wir nicht selbst auf diesen Kauf eingehen wollten. Ich erwiederte ihm scherzend, ich besäße nur 10.000 Gulden, worauf er bemerkte, dies genüge, weil ich 18.000 Gulden auf dem Hause stehen lassen und ihm nach und nach abzahlen könnte. Ich sprach mit Clemens über dieses Project, welches ihm so gut gefiel, daß er mich sogleich an Buol schreiben ließ, der

Handel sei abgeschlossen. Ich befand mich also auf einmal im Besitze dieses Hauses, ohne es zu merken. Clemens ergötzte sich so sehr an dieser Idee, daß sie mir doppeltes Vergnügen machte. Während unserer Fahrt nach Hietzing, wohin wir uns zu einem Diner bei Tatistscheff begaben, unterhielten wir uns mit lauter Projecten bezüglich unserer neuen Erwerbung.

— 3. Juni.

Clemens brachte die ganze Angelegenheit meines Hauskaufes in Baden in Ordnung, er sprach darüber mit Odelga, der ebenfalls findet, daß wir Recht gethan.

Tatistscheff kam Abends, um sich von Clemens zu verabschieden; er reist noch heute Nachts nach Petersburg.

— 7. Juni.

Clemens nimmt Salzbäder, Gott gebe, daß sie ihm gut bekommen! Ich finde sein Aussehen schlecht, seine Stimme schwach und dies beunruhigt mich in hohem Grade. Er begab sich um Mittag in eine Conferenzsitzung und kam erst um 4 Uhr zurück. Später war abermals eine Sitzung, die bis 1 Uhr nach Mitternacht dauerte.

— 9. Juni.

Wir besichtigten das neue Haus, welches Graf Revicky in Meidling gebaut hat. Der Garten ist ganz besonders häßlich; er hatte einst meiner Schwiegermutter gehört und in dem alten Hause daneben war meinem Manne seine Wohnung angewiesen, als Napoleon ihn gefangen hielt *).

— 10. Juni.

Wir fanden dieser Tage in der „Allgemeinen Zeitung" einen Artikel über Clemens, der mich interessirte. Ich halte einen der deutschen Bevollmächtigten für den Verfasser.

— 12. Juni.

Ich speiste mit allen Deutschen in der Stadt. Herr von Berolbingen will heute Abends abreisen. Ich gestehe, daß mir ein Stein vom Herzen fällt, wenn sie Alle fort sein werden. Jeder hielt noch eine Abschiedsansprache an mich, die ich so gut wie möglich erwiederte.

---

*) Siehe I. Band, Seite 78. D. H.

— 16. Juni.

Wir speisten bei Lamb mit Ompteda, dem einzigen Deutschen, der noch hier ist, uns aber auch heute Abends verläßt.

— 20. Juni.

Ich brachte den Abend mit Clemens zu, der etwas weniger arbeitet als gewöhnlich, was seiner Gesundheit zuträglich ist. Da die Botschafter sich nicht mehr hier befinden, so bleibt ihm ebenfalls mehr Freiheit.

— 26. Juni.

Wir speisten im Garten mit Puschkin, seinem Bruder Urussoff, Andlau und Windischgrätz. Unsere Gäste sprachen von einem Ball, der heute Abends in Hietzing zu wohlthätigem Zwecke stattfinden wird. Clemens hatte zu meiner großen Ueberraschung den Einfall, hinzugehen. Wir fanden Dommayer's Restauration auf das glänzendste erleuchtet, eine prächtige Musik und den Tanzsaal gedrängt voll. Die Tänzerpaare konnten sich kaum bewegen; es gab darunter recht sonderbare Gestalten. Ganz Wien war da und wir blieben bis 11 Uhr.

— 27. Juni.

Nobile kam nach Tisch mit seinen Plänen. Das kleine Haus, welches Clemens bauen will, wird reizend ausfallen; Gott verleihe mir die Gnade, daß ich es recht lange mit ihm bewohne. Dieser Bauplan nimmt ihn auf eine Weise in Anspruch, die mir ungemein wohlthut.

— 28. Juni.

Ich war mit Clemens auf der Wieden, wo man den „Raub der Europa" gab, ein jämmerliches Stück, zu dumm, um darüber zu lachen. Mir ist jedoch derlei lieber, als ihn den ganzen Abend arbeiten zu sehen.

— 29. Juni.

Clemens bekam Nachrichten aus London, welche die Ankunft des Don Carlos in Portsmouth melden und sagen, er habe alle Vorschläge, die man ihm gemacht, abgelehnt und erklärt, er sei der einzige Präsumtiverbe des spanischen Thrones, werde seinen Rechten und jenen seiner Kinder nie entsagen, sei aber ebenso entschlossen, keine Geldunterstützung weder von England noch von einer anderen Macht anzunehmen. Er wolle Niemandem etwas danken, ausgenommen

seinen Dienern, die seiner Sache treu geblieben seien und dadurch das Recht erworben hätten, ihm Gutes zu thun bis zu dem Augenblicke, wo er in der Lage sein werde, es ihnen zu vergelten.

— 1. Juli.

Clemens erhielt die befriedigendsten Nachrichten aus der Schweiz; er hat dort einen ruhmvollen Sieg errungen*), auf den er außerordentlich stolz ist. In unserer Kanzlei herrschte, als diese Nachricht ankam, allgemeine Freude.

— 2. Juli.

Clemens beschloß diesen Morgen, daß wir am Samstag abreisen würden, um den Sonntag und Montag in Carlburg zuzubringen und am Dienstag unsern Aufenthalt in Baden zu nehmen.

Ausflug nach Carlburg und Landaufenthalt in Baden.

1145. Abreise nach Carlburg und Baden. — Ankunft in Carlburg. — Marienau. — Ankunft in Baden. — Häusliches. — Don Carlos. — Ministerwechsel in England. — Dom Pedro. — Sainte-Aulaire. — Gespräch des Grafen Hoyos mit dem Kaiser. — Varnhagen. — Geschenk des Kaisers für Richard. — „Die Jungfrau von Orleans" von Görres. — Siebenbürgische Angelegenheiten. — Aufgegebenes Reiseproject. — Dornau. — Junge Türken. — Feuersbrunst in Neustadt. — Abschied von Baden.

Carlburg, 5. Juli.

1145. Ich war schon um 6 Uhr zur Abreise bereit und ich gestehe es, recht ungeduldig, aber Clemens wurde nicht fertig und es befanden sich zwanzig Personen bei ihm, die ihn aufhielten.

Wir begaben uns endlich auf den Weg, es war sehr heiß und die Kinder, Richard und Melanie, die fast immer auf meinem Schoße saßen, machten mich recht müde. Da wir erst um 9 Uhr abgereist waren, so kamen wir nicht vor 3 Uhr nach Carlburg**). Wir hatten gehofft, Niemand werde von unserer Ankunft wissen und ich freute mich schon auf die frohe Ueberraschung. Leider hatte aber ein geschwätziger Postillon Papa erzählt, daß wir um 5 Uhr Morgens von

*) Bezieht sich auf die von der Schweizer Regierung getroffenen Maßregeln gegen den Mißbrauch des Asylrechtes, worüber der Präsident des Vorortes Zürich in seiner Note vom 24. Juni an den österreichischen Gesandten die bündigsten Zusicherungen gab, die auch anerkennend erwiedert wurden. D. H.

**) Carlburg war damals eine dem Vater der Fürstin Melanie gehörige Herrschaft. D. H.

Wien abreisen und gegen 11 Uhr in Carlburg ankommen würden, da die Pferde bestellt seien u. dgl. Statt sie also zu überraschen, erwarteten sie uns vergeblich mehrere Stunden lang.

— 6. Juli.

Wir brachten einen sehr angenehmen, heimlichen und ruhigen Tag zu.

— 7. Juli.

Clemens ging mit Papa nach Marienau. Er kam von diesem Ausfluge und den schönen Arbeiten Wittmann's beim Erzherzog Karl sehr befriedigt zurück. Dieses Marienau soll ungemein sehenswerth sein; es war früher ein sumpfiger, unfruchtbarer Grund; durch die Errichtung von Canälen wurde eine prächtige Vegetation hervorgerufen und nun ist der Anblick bezaubernd.

Abends spielte ich mit Papa, Clemens und Henriette eine Partie Whist.

— 8. Juli.

Clemens will Papa mit sich nach Königswart nehmen; er beabsichtigt, im August dort drei Wochen zu bleiben und möchte, daß wir Alle zusammen in der Zwischenzeit unseren gemeinsamen Aufenthalt in Carlburg nehmen. Dieses Project macht meinen Eltern große Freude.

Baden, 9. Juli.

Wir fuhren Alle um 8 Uhr ab, hatten unterwegs ein Gewitter, das uns nicht erfrischte, und kamen um 4 Uhr in Baden an. Das Haus Jäger, welches wir bewohnen, ist abscheulich.

— 11. Juli

Clemens führte mich zur Krainerhütte; wir machten eine gute Strecke zu Fuß. Bei dieser fürchterlichen Hitze werde ich jedoch rasch müde.

Mein Mann beschäftigt sich viel mit meinem Hause; er hat den hiesigen Syndicus kommen lassen und ihn beauftragt, ein Grundstück zu kaufen, das hinter dem Hause liegt und sich trefflich zu einem Garten eignen würde. Kurz, dieser Besitz macht ihm Vergnügen und der Gedanke freut ihn, daß derselbe mir gehört.

— 14. Juli.

Clemens war heute durch die Nachricht von der Flucht des Don Carlos aus England sehr in Anspruch genommen. Es wird sehr geheim

gehalten, man glaubt ihn krank in London. Ich fürchte, dieses Unternehmen werde ganz erfolglos sein — ein Gegenstück zu jenem der Herzogin von Berry.

Nachmittags brachte ich eine Stunde allein mit Clemens zu; er war so gut, gar freundlich und liebevoll. Diese in unserem Eheleben so seltenen Augenblicke sind ein wahrer Balsam für mein Herz.

— 15. Juli.

Clemens fuhr um 7 Uhr früh nach Wien; er hatte dort Geschäfte und wollte sich zum Kaiser nach Schönbrunn begeben. Erst um 10 Uhr kam er zurück. Er hatte den Kaiser gesehen, dessen Befinden nichts zu wünschen übrig läßt, und sich noch Zeit genommen, für mein hiesiges Haus eine Menge Einkäufe zu machen — eine Sorgfalt, die mich wahrhaft rührt.

— 16. Juli.

Neumann schreibt meinem Manne, er habe die Königin von England auf ihrer Durchreise gesehen. Sie begibt sich mit ihrer Familie nach Sachsen. Sie sagte Neumann, die Dinge könnten in England nicht so fortgehen und die Tage des Ministeriums seien gezählt.

Ich machte mit Clemens einen Spaziergang im Thale und um 8 Uhr kehrten wir nach der Stadt zurück, um den Kaiser ankommen zu sehen, der mit den freudigsten Zurufen empfangen wurde.

— 17. Juli.

Clemens wohnte einer Conferenz über ungarische Angelegenheiten bei. Unsere Gäste bei Tische waren Revicky, Nadasdy, Mailath, Gerway und Herr von Cetto, der über die in den nächsten Tagen bevorstehende Ankunft des bayerischen Kronprinzen Erkundigung einziehen wollte.

Zu Hause angekommen, fand Clemens die Nachricht vom Rücktritte des englischen Ministeriums. Man weiß noch nicht, wer Lord Grey und Lord Palmerston ersetzen wird. Diese Nachricht ist sehr wichtig. Clemens besorgt, die Regierung werde dort in noch schlimmere Hände kommen. Ich glaube dagegen, es sei damit eine Wendung zum Besseren eingetreten, das uns der Himmel bescheren wird.

— 20. Juli.

Clemens vertraute mir unter dem Siegel der tiefsten Verschwiegenheit an, Don Carlos habe London heimlich verlassen, sei durch Paris gereist und glücklich in Spanien angekommen, wo er einen Hauptschlag beabsichtige. Clemens fürchtet, dieses Unternehmen werde mißlingen.

— 23. Juli.

Die Nachrichten aus Paris schildern die Ueberraschung, welche die plötzliche Abreise und Ankunft des Don Carlos dem Könige und dem Ministerium verursachte.

Das englische Ministerium ist noch nicht gebildet, man glaubt jedoch, Lord Melbourne werde an die Spitze treten. Es werden noch genug schlimme Elemente darin bleiben; man hofft jedoch, dieses gemischte Ministerium werde die Rückkehr der Tories anbahnen. Gott gebe es! Dom Pedro soll sehr krank, ja sterbend sein. Lauter wichtige Nachrichten, die große Aenderungen hervorbringen müssen.

Ich war um 12½ Uhr bei der Königin, die sich sehr gnädig zeigte, dann bei der Kaiserin, die mir sagte, sie werde nächstens meinen Mann in Anspruch nehmen, weil er sie sehr interessire. Auch sie war sehr gütig und liebenswürdig.

— 26. Juli.

Die Nachricht von der Ankunft des Don Carlos in Spanien macht großes und allgemeines Aufsehen.

— 27. Juli.

Sainte-Aulaire war durch die Nachrichten über Don Carlos sehr beunruhigt; er ging vor vierzehn Tagen nach Ischl, indem er Clemens sagte, er sehe kein Hinderniß, sich zu entfernen, da in diesem Augenblicke ein politischer Stillstand eingetreten sei und keine Aenderung zu besorgen scheine. Während seiner Abwesenheit ist in der Art gar nichts Anderes vorgekommen als der Rücktritt des englischen Ministeriums und die Ankunft des Don Carlos in Spanien. Heute benachrichtigte ihn mein Mann, Marschall Soult habe seine Entlassung gegeben *).

*) Marschall Gerard übernahm am 18. Juli an Stelle des demissionirenden Marschalls Soult das Kriegsministerium mit der Präsidentschaft des Conseils. Der Hauptgrund von Soult's Rücktritt war in Zerwürfnissen gelegen, die sich

— 28. Juli.

Hoyos besuchte uns heute Abends und erzählte Clemens, wie sehr er durch ein Gespräch mit dem Kaiser gerührt worden sei, der mit ihm nur über meinen Mann gesprochen habe. Er habe nie geglaubt, daß unser Kaiser Jemandem eine so warme und herzliche Zuneigung widmen könne, wie er sie für Clemens hegt.

— 5. August.

Clemens und ich waren in Kottingbrunn; wir besichtigten die dortige Fabrik von Pumpenröhren, die meinen Mann interessirte.

— 9. August.

Herr von Varnhagen, Gatte der Israelitin Rahel, mit welcher Gentz in lebhaftem Briefwechsel stand, speiste mit Hardegg, Neumann, Clemens Hügel und Pepi Esterhazy bei uns. Er gilt für einen geistreichen Mann.

— 11. August.

Stifft ist mit Richard sehr zufrieden, das Fieber war Abends fast ganz gewichen. Der Kaiser gab Clemens eine Porzellantasse mit dem Auftrage, sie Richard einzuhändigen; dies rührte meinen armen Mann zu Thränen. Er konnte nicht ohne tiefe Bewegung mit mir vom Kaiser sprechen und dieser zeigte ihm mit Bezug auf Richard eine solche Güte, daß ich die dankbaren Gefühle meines Mannes vollkommen begreife.

— 12. August.

Clemens und ich machten einen Spaziergang; wir begegneten dem Kaiser, der uns ebenso wie die Kaiserin höchstfreundlich ansprach.

— 14. August.

Ich brachte den Morgen in der gewöhnlichen Weise zu. Clemens las mir ein neues Buch vor, „die Jungfrau von Orleans", von Görres, der aus einem abscheulichen Jacobiner der beste Mensch von

---

im Schoße des Ministeriums aus Anlaß der Frage über die Regierung Algiers ergeben hatten. Louis Philipp äußerte sich über die Demission Soult's zu Pozzo di Borgo mit folgenden Worten: „Je ne puis que le regretter; il avait d'excellentes qualités, entre autres celle de ne jamais ambitionner la popularité; s'il avait voulu marcher de manière à pouvoir s'arranger avec ses collègues il aurait pu rester; malheureusement lui-même a rendu la chose impossible."

D. H.

der Welt geworden ist. Dieses Buch ist ein Beweis davon und Clemens hatte beim Vorlesen desselben Thränen in den Augen.

— 18. August.

Clemens hatte eine Conferenz über die siebenbürgischen Angelegenheiten*). Er glaubt, sein Reiseproject aufgeben zu müssen, zuerst wegen dieser Angelegenheiten, die leider eine sehr traurige Wendung nehmen, und dann im Hinblick auf die Ankunft des Kronprinzen von Bayern. Ich freue mich darüber in meinem eigenen Interesse, weil ich diese lange Trennung fürchtete; dennoch thut es mir leid, meinen armen Mann auf etwas verzichten zu sehen, was ihm Vergnügen machen und ihm eine für seine Gesundheit nothwendige Zerstreuung gewähren würde. Er führte mich in's Theater, wo man „Werther's Leiden" gab.

— 23. August.

Um 7 Uhr fuhren die Kinder nach Guttenstein, Clemens und ich um 10 Uhr nach Wien. Wir kamen dort um 12½ Uhr an und fanden das ganze Haus renovirt und gesäubert.

— 24. August.

Clemens führte mich nach Dornau zum König von Ungarn. Man hatte mir von dieser Besitzung eine sehr abschreckende Schilderung entworfen, ich fand sie reizend. Der Garten ist klein, aber sehr hübsch, das Haus alt und ziemlich schlecht, aber höchst sauber und elegant eingerichtet — kurz, ein Muster von einer kleinen Besitzung.

— 27. August.

Clemens kam von Wien zurück mit allerlei Bauplänen für das Haus am Rennweg.

— 7. September.

Maurojeni speiste bei uns mit Namyk Pascha, der während der zwei Jahre, die wir ihn nicht gesehen, eine Menge Reisen gemacht hat. Er hat sich außerordentlich civilisirt, beträgt sich jetzt gleich einem Europäer und kehrt als Botschafter nach London zurück. Nach Wien brachte er ein Dutzend junger Leute, von denen sechs hier und sechs in Paris ausgebildet werden sollen. Clemens will sich mit ihnen

*) Dieselben betrafen den siebenbürgischen Landtag, der seiner scharf oppositionellen Haltung wegen später aufgelöst wurde. D. H.

sehr abgeben, damit jene, die uns anvertraut werden, sittliche Festigkeit und solche Bildung erlangen, die uns Ehre macht.

— 8. September.

Das Tagesgespräch bildete eine schreckliche Feuersbrunst in Neustadt. Die Verwüstung ist grauenhaft; fünfhundert Häuser liegen in Asche. Das Feuer breitete sich mit so furchtbarer Schnelle aus, daß die Leute keine Zeit fanden, sich zu flüchten; mehr als vierzig Personen sind erstickt, weil sie in den Kellern Zuflucht suchten. Das Elend soll herzzerreißend sein.

Clemens verläßt dieses Haus morgen sehr ungern; er befand sich, wie er sagt, hier so wohl.

Rückkehr in die Stadt.

1146. Homöopathische Behandlung. — Dampfwagen. — Jahrestag. — Entbindung der Fürstin. — Verlobung der Prinzessin Leontine. — Tory-Kabinet. — Billet Palmerston's. — Malachitvase. — Concert bei Hofe. — Trauriger Jahresschluß.

Wien, 11. September.

1146. Clemens war dieser Tage ein wenig leidend. Ich behandle ihn homöopathisch und er sieht, daß die Pulver wirken; das überrascht ihn und er folgt dieser Behandlung nun mit dem lebhaften Wunsche, darüber in's Klare zu kommen.

— 14. September.

Clemens führte mich in den Prater, um einen Dampfwagen zu sehen, den Ferländer hieherbrachte. Ich war mit einem starken Vorurtheil gegen diese Erfindung gekommen, die ich für gefährlich halte; seit ich aber diese bewundernswerthe englische Arbeit gesehen, bin ich davon entzückt.

— 15. September.

Clemens machte Paul Esterhazy den Antrag, bei meinem nächsten Kinde, wenn Gott mir einen Knaben schenkt, Pathenstelle zu vertreten, was demselben große Freude bereitete.

— 21. September.

Ich war lange bei Clemens, der sich nach besten Kräften der Geschäfte annimmt, die schlecht oder gar nicht vorwärts gehen. Namentlich haben die siebenbürgischen Angelegenheiten eine sehr üble Wendung genommen und werden uns noch Sorge machen.

— 2. October.

Clemens sagte mir beim Erwachen, er sei sehr leidend, habe das Fieber und werde im Bette bleiben. Ich war anfangs darüber sehr beunruhigt, allmälig überzeugte ich mich aber, daß es sich um einen bloßen Schnupfen handle, wie ich ihn vorgestern gehabt. In der That fühlte er sich bald nachher viel besser und begab sich gegen 5 Uhr in sein Kabinet.

— 7. October.

Heute sind es fünfundzwanzig Jahre, seit Clemens Minister ist. Ich hoffte, heute niederzukommen und ihm einen Sohn zu schenken; dies wäre ein Lohn für seine mannigfachen Kümmernisse gewesen. Die Staatskanzlei erbat sich die Erlaubniß, ihm ihre Glückwünsche darzubringen. Um die Mittagsstunde erschien Mercy an der Spitze des ganzen Departements und hielt eine Ansprache, die sehr schön und sehr rührend gewesen sein soll. Clemens erwiederte, die eben verflossenen fünfundzwanzig Jahre hätten viel Kummer und Unglück mit sich gebracht; er habe eine kräftige Stütze bei diesen Herren gefunden und bitte sie, seine Bemühungen mit jenem Eifer und jener Ausdauer zu fördern, welche sie bisher an den Tag gelegt u. s. w. Ansprache und Erwiederung machten, wie ich höre, den besten und tiefsten Eindruck*). Meine Kinder hatten vernommen, welches Fest man feiere und thaten ebenfalls ihr Bestes.

Um $4^1/_2$ Uhr war ich im Salon, um die Besucher zu empfangen. Paul Esterhazy hielt an der Spitze unserer den auswärtigen Gesandtschaften zugetheilten Diplomaten, die sich gegenwärtig hier befinden, eine Rede, die mich sehr ergriff — die Antwort meines Mannes ging

*) Die Botschafter und Gesandten Oesterreichs überreichten aus diesem Anlasse dem Staatskanzler eine (im Museum zu Königswart aufbewahrte) Denkmünze, welchen Act derselbe mit folgendem Antwortschreiben entgegennahm: „Euer Excellenz bitte ich, das Organ der Gefühle zu sein, welche die im Namen sämmtlicher in Activität stehenden kaiserlich königlichen Herren Botschafter und Gesandten mir überreichte Denkmünze in mir erzeugte. Mein Gefühl beschränkt sich nicht auf jenes der Erkenntlichkeit; es erhebt sich in meiner Seele bis zum Stolze; das Bild des letztverflossenen Viertel-Jahrhunderts stellt mich in die Mitte der Gehilfen und Freunde, welche mir durch treues Mitwirken die Erfüllung schwerer Pflichten, die im Verlauf einer so langen Zeitperiode auf mir lasteten, nicht nur

mir aber noch mehr zu Herzen. Gott segne diese trefflichen Männer, die ihm seine schwere Aufgabe zu erleichtern trachten und den Werth seiner Leistungen zu schätzen wissen.

— 13. October.

Clemens begab sich zum Kaiser, der eben von Brünn angekommen war und ihn gütig und freundlich empfing.

— 20. November.

Gott und seine heilige Mutter seien gepriesen für die beseligende Gnade, die sie mir gespendet! Ich fühle mich so zufrieden und glücklich und im höchsten Grade dankbar, und bitte nur um die Fortdauer der Ruhe und des Glückes, welche der Himmel mir geschenkt. Am 14. October um 5 Uhr Nachmittags genas ich eines schönen und starken Knaben. Meine Schwestern eilten zu meinem Manne, um ihm diese frohe Nachricht zu bringen, die ihn ebenso glücklich machte wie mich. Das Kind wurde am folgenden Tage, den 15., getauft. Leontine hatte im blauen Salon einen schönen Altar errichten lassen. Paul Esterhazy vertrat Pathenstelle. Ich wollte das Kind Lothar taufen lassen, allein Clemens bemerkte mir, er hege für den heiligen Apostel Paulus eine solche Vorliebe, daß er einen Sohn dieses Namens zu besitzen wünsche. Man gab ihm also die Namen Paul Clemens Lothar Franz Marie.

Meine Schwägerin Pauline traf in der vierten Woche nach meiner Niederkunft ein. Ich fand sie gut, freundlich und natürlich, und hatte mit ihr über sehr wichtige Dinge zu sprechen. Es handelte sich dabei um die Kinder, namentlich um Leontine, die ernstlich daran denkt, Sándor zu heiraten, der sie oft beschwor, sich zu entscheiden. Clemens hatte eine lange Unterredung mit Sándor, die ihn vollständig befriedigte. Letzterer kam schon in der Frühe, ich sprach mit

möglich machten, sondern den glücklichen Ausschlag der großen Aufgaben der Wiederherstellung und der Erhaltung sicherten, welcher denselben geworden ist. Ich ersuche Euere Excellenz, der Ueberbringer dieser meiner recht aufrichtigen Gefühle an die sämmtlichen verehrten Herren Subscribenten zu einem Denkmale zu sein, welches mir zur Erhebung und meinen Nachkommen zur Aneiferung dienen wird. Das, was von Freunden dargeboten wird, geht zum Herzen und ebenso hoffe ich, werden die Herren Subscribenten meinen lebhaften Dank aufzunehmen belieben." Der Name des Adressaten fehlt im Concepte. D. H.

ihm und Clemens, ließ sie dann allein und in Folge dieser Unterredung wurde das Jawort ausgesprochen.

— 29. November.

Ich war bei Clemens, wo ich Tatistscheff fand; beide waren durch die wichtigen Angelegenheiten, welche die Gegenwart bewegen, sehr in Anspruch genommen. Clemens las Depeschen vor, die er nach England schickt. Der Rücktritt der Minister Grey und Melbourne, die einem Tory-Kabinete Platz machten, das die Zustimmung aller Parteien zu genießen scheint, vollzieht sich unter den günstigsten Auspicien und Clemens fühlt sich erleichtert, seit er Wellington die Geschäfte ruhig in die Hand nehmen sieht, ohne sie selbst leiten zu wollen, denn es heißt, er werde Peel in das Ministerium aufnehmen, welches noch nicht gebildet ist. Palmerston schrieb, als er aus dem Amte trat, an den hiesigen Gesandten Strangway ein merkwürdiges Billet, das ungefähr so lautete: „We are out! Die Whigs haben ihren Gegnern Platz gemacht und der Herzog von Wellington ist mit der Neubildung des Kabinets betraut. Zeigen Sie dieses Billet sogleich dem Fürsten Metternich, der nie eine Nachricht vernommen haben wird, welche ihm mehr Vergnügen machte als die, daß er meiner losgeworden." Clemens gab eine edle und stolze Antwort *).

— 9. December.

Nach Tisch fertigte Clemens einen Courier für Petersburg ab. Tatistscheff kam Abends und sprach mit ihm lange über die Projecte seines Kaisers, der mit dem unserigen im nächsten September eine Zusammenkunft haben und die Kaiserin mitbringen will.

— 11. December.

Wir stellten eine prächtige Malachitvase auf, die Kaiser Nicolaus soeben meinem Manne geschickt hat. Farbe und Form sind sehr schön, die Vase ist aber so groß und schwer, daß man nicht recht weiß, was man damit machen soll. Wir brachten sie vorläufig im Säulensalon unter.

— 22. December.

Nach Tisch mußte ich an den Hof, da der Kaiser uns zu einem Concerte eingeladen hatte. Er sagte zu Clemens, dieser möge kommen,

*) Siehe „Palmerston's Rücktritt" Nr. 1174. D. H.

wenn es ihn nicht zu sehr langweile und mich mitbringen, indem er beifügte: „Ich freue mich recht, Ihre Frau einmal wieder zu sehen." Wir fanden blos den Hof, was aber schon eine ziemliche Anzahl Personen gibt. Der Kaiser richtete gütige Worte an mich. Das Concert war nicht besonders unterhaltend, dauerte aber zum Glücke nicht lange. Thalberg, der in entzückender Weise Clavier spielte, half über den Rest des Abends hinweg, der sich etwas in die Länge zog. Die Erzherzogin Sophie war sehr schön und auch freundlich; sie versicherte mich, sie habe vor meiner Entbindung für mich gebetet.

— 26. December.

Clemens wachte mit starken rheumatischen Schmerzen auf und blieb lange im Bette. Jäger verordnete ihm ein Bad.

— 27. December.

Clemens leidet noch stark, doch konnte er sich ankleiden und in sein Kabinet begeben.

— 28. December.

Clemens ist noch immer leidend, doch stand er auf und arbeitete in seinem Kabinet. Ich pflegte ihn, er ist so gut und freundlich und für die kleinen Dienste, die ich ihm leisten kann, so dankbar. Wir speisten allein. In den ersten Abendstunden dictirte er mir Depeschen, was mir großes Vergnügen machte.

— 31. December.

Der Festtag verlief mir traurig. Clemens ist mit seinem Rheumatismus geplagt und blieb den ganzen Tag im Bett. Er war in der Früh sehr leidend und man mußte ihm Umschläge machen. Ich verließ ihn so wenig wie möglich und empfand es wie ein wahres Glück, ihm nützlich zu sein. Ich feierte die Mitternachtstunde, indem ich den Segen des Himmels auf meine Kinder und meinen Mann herabrief, der ruhig schlummerte. Ich dankte Gott für seine unzähligen Wohlthaten, mit dem heißen Gebete, er möge mir erhalten, was er mir geschenkt und meiner Familie, meinem Mann und meinen Kindern seine Gnade verleihen — Amen!

Ueber die politiſchen Ereigniſſe des Tages.

Auszüge aus vertraulichen Briefen Metternich's an Apponyi in Paris vom 12. Januar bis 24. December 1834 in zwei Abtheilungen.

I.

1147. Das Diamantendiadem der Fürſtin Melanie. — 1148. Iſt die Herzogin von Berry eine Gefangene in Oeſterreich? — Die Royaliſten in Frankreich. — 1149. Unterredung mit Sainte-Aulaire über den möglichen Fall des Zuſammenbruchs der Pforte. — 1150. Aufklärung des politiſchen Horizonts. — 1151. Aufbruch polniſcher Inſurgenten aus der Schweiz nach Piemont. — Die Giovane Italia. — 1152. Der Putſch in Echelles. — Rechtfertigung der Kaiſer-Zuſammenkunft in Münchengrätz. — Das deutſche Comité in Paris. — Börne und Heine. — Moraliſcher Sanitätscordon gegen die Schweiz. — 1153. Der Zuſtand Frankreichs. — 1154. Miniſterkriſis in Paris. — Rumigny's Benehmen in der Schweiz. — 1155. Drohende Gefahren für die Ruhe Europas. — Scenen in Brüſſel. — 1156. Bewegung in Galizien. — Unruhen in Lyon und Paris. — Thiers' Rede über den deutſchen Congreß. — 1157. Unterredung Louis Philipp's mit Fürſt Paul Eſterhazy. — Bedeutung des Wortes Republik in Frankreich. — Die Quadrupel-Allianz. — Keine Bundesexecution gegen Frankfurt. — 1158. Erſcheinen der engliſchen Escadre vor Nauplia.

Metternich an Apponyi.

Vienne, ce 12 Janvier 1834.

1147. Vous connaissez Vienne, et vous savez que les commérages y courent avec facilité. Vous savez également qu'ils ne dépassent guère le seuil de ma porte; je dois cependant vous prémunir contre le plus notable du jour.

Le 1er de l'an, j'ai réuni chez moi à un grand dîner le corps diplomatique. Voici ce qui s'y est passé. Ma femme avait soigné sa toilette comme il convenait à la circonstance. M. le Comte de Sainte-Aulaire lui dit: „Quels beaux diamants vous avez, Madame! — mais ils sont superbes, — mais ce sont les joyaux de la Couronne!"

Mélanie, un peu impatientée, car plusieurs personnes lui avaient déjà parlé de sa toilette, à laquelle vous savez qu'elle n'attache pas plus de valeur qu'il ne faut, lui répondit: „Mes diamants sont ce qu'ils sont; je les porte comme on me les a donnés; je ne les ai pas volés." M. de Sainte-Aulaire a repris: „Ce diadème n'est pas volé, mais il est déplacé. Au lieu d'être sur votre tête, il devrait être à vos pieds!"

Cette conversation, parfaitement anodine et toute de bonne amitié, car Mélanie aime beaucoup les Sainte-Aulaire, s'est

passée au milieu du salon; des groupes d'écouteurs n'étaient pas loin, et dans l'un de ces groupes il doit s'être trouvé un amateur de fagots. C'est depuis deux ou trois jours qu'il doit avoir trouvé moyen de placer sa marchandise, et le bruit d'une scène politique entre l'ambassadeur et la Princesse de Metternich s'est fait jour.

Comme nous vivons dans un temps où les commérages de salons deviennent facilement par les gazettes des nouvelles publiques, je vous mande les faits. Si par hasard vous deviez en entendre parler, veuillez donner connaissance au Roi de la présente lettre. C'est tout ce que je regarde comme utile et de bon procédé. Vous savez ce que je pense des commérages, et je ne doute pas que Sa Majesté leur accorde tout aussi peu de valeur*).

— Ce 20 Janvier.

1148. Je suppose qu'un article qui a paru dans la feuille des 27 et 28 de la Gazette de France, sous le titre de „Madame", aura fixé votre attention comme elle a dû fixer la nôtre. C'est évidemment une production informe de cette division qui tous les jours s'affirme dans le sein des Royalistes de France, c'est-à-dire de cette fraction qui, à mon avis, ne peut être caractérisée mieux que par l'épithète de radicaux blancs.

Peu enclin à se livrer à des soucis par suite d'attaques que les factieux d'une couleur quelconque se plaisent à diriger contre sa personne, l'Empereur n'est sensible qu'à ce qui touche à son honneur. Aussi Sa Majesté, en prenant connaissance du susdit article, m'a-t-elle incontinent ordonné de faire passer la pièce ci-jointe à Madame la Duchesse de Berry par l'intermédiaire de M. de Saint-Priest, qui par hasard se trouvait à Vienne. La Duchesse n'a pas tardé à faire la réplique également ci-jointe**).

---

*) Siehe über denselben Gegenstand das „Tagebuch der Fürstin Melanie" Seite 541 f. D. H.

**) Das beigeschlossene erste Schriftstück lautet vollinhaltlich und wortgetreu: „Déclaration verbale faite par le Prince de Metternich à M. le Comte de Saint-

En vous mandant ces faits, notre intention ne se borne pas à vous confirmer dans la connaissance que vous avez de l'attitude morale de notre auguste Maître en ce qui concerne l'asile de Charles X et de sa famille dans les États autrichiens, mais l'Empereur désire que vous fassiez lecture de ces pièces au Roi. Sa Majesté, dont la marche de l'esprit nous est connue, y retrouvera des preuves nouvelles de la franche loyauté de Sa Majesté Impériale.

Si vous deviez être interpellé par des personnages du parti royaliste au sujet de l'impression que le susdit article d'un ournal, dont la tendance est difficile à caractériser aurait faite à Vienne, vous serez libre de vous expliquer dans le sens de la vérité. Rien dans notre marche n'est louche, rien donc n'a besoin d'être voilé. Mais que votre attitude soit franchement négative. Nous n'avons rien à faire avec les partis, vous n'êtes donc appelé à aller au-devant de personne.

— Ce 21 Janvier.

1149. J'ai eu un long entretien avec M. de Sainte-Aulaire à la suite de la lecture que je lui ai faite de la dépêche que

---

Priest le 5 Janvier 1834. L'Empereur ayant pris connaissance d'un article dans la feuille de la Gazette de France des 27 et 28 Décembre 1833, intitulé „Madame", désire s'assurer d'une manière positive si le contenu de cet article répond aux sentiments de Madame la Duchesse de Berry, ou s'il n'y répond pas; c'est-à-dire, si Son Altesse Royale se regarde comme prisonnière dans les États autrichiens, ou comme y jouissant d'un asile réclamé par elle. L'Empereur n'entend pas que, pour détruire une indigne calomnie, son Gouvernement entre en lice avec des journalistes. Il regarderait toute démarche pareille comme au-dessous de sa dignité. Il préfère, dans cette occasion comme dans toutes les circonstances, aller droit au fait, et c'est par suite de cette détermination qu'il désire que si Madame la Duchesse de Berry ne partage pas le sentiment exprimé dans la Gazette de France, Son Altesse Royale adresse à Sa Majesté Impériale une lettre dans laquelle elle consignera un démenti formel de l'imputation calomnieuse de ce journal. Mais si, au contraire, Son Altesse Royale devait partager le sentiment exprimé par cette feuille, Sa Majesté Impériale met à sa libre disposition son départ des États autrichiens." Die darauf erfolgte Antwort gab dem Artikel der Gazette de France ein entſchiedenes Dementi.

D. H.

je vous adresse au sujet d'un article dans le Journal des Débats. Il a dû s'en déclarer content, car le contraire n'y aurait rien changé. Il a cependant touché une corde que ma dépêche ne fait pas résonner, mais qui n'en existe pas moins en réalité.

„Que ferez-vous si, après avoir épuisé toutes les chances de conserver la Porte, elle devait crouler?" m'a demandé l'ambassadeur après avoir adhéré au texte de ma dépêche.

„— Ce que je voudrai, alors", lui ai-je répondu, „ce sera un franc accord entre les Puissances. L'Autriche entrera dans cet accord sous la condition expresse que les chances de conserver ce qui existe soient épuisées, et que pas une Puissance, à commencer par la nôtre, ne songe à s'emparer d'une dépouille de ce qui aura été prouvé ne pouvoir être conservé dans sa forme actuelle."

Si M. de Broglie devait vous adresser la même question, répliquez comme moi.

— Ce 27 Janvier.

1150. L'horizon politique commence à s'éclaircir. Il n'y a, en toute vérité, pas une affaire politique en Europe: j'appelle affaires celles qui existent par suite de leur propre valeur. Tel a été le cas de la question turque. La conservation de cet Empire est une affaire; la question russo-turque n'en est pas une; il suffit de l'envisager droit et ferme pour qu'elle se dissipe en fumée. C'est ce qui me semble arriver aujourd'hui. Le terrain, une fois déblayé des préjugés qui naguère encore l'obstruaient, se présentera propre à de la bonne culture, et on nous trouvera toujours prêts à ce genre de travail.

— Ce 6 Février.

1151. Je vous prie d'attacher une valeur sérieuse aux nouvelles de la Suisse*). M. le Duc de Broglie ne peut certainement pas trouver bonnes les opérations des factieux étrangers

*) In Betreff des Aufbruchs von bewaffneten polnischen Insurgenten aus der Schweiz nach Piemont. D. H.

qui semblent vouloir tenter un coup de désespoir, et qui à l'heure qu'il est l'ont peut-être déjà tenté; il devra dès lors lui paraître nécessaire d'aviser aux meilleures mesures que pourra prendre le Gouvernement français pour déjouer les plans des factieux.

Je ne crois pas à la version que les factieux s'efforcent d'accréditer, car je sais que l'arme du mensonge est une de celles dont ils se servent le plus habituellement.

Les entreprises de ces hommes n'ont rien de commun avec les systèmes qui divisent aujourd'hui le corps social: il ne s'agit pas, dans leur pensée, d'établir une ou plusieurs royautés constitutionnelles de plus; ils veulent fonder la république universelle, et même en fait de républiques, englobent-ils celles fondées sur d'anciennes formes dans un même système de proscription que les Monarchies, sous quelque forme que celles-ci puissent être régies. L'entreprise dont il est question dans ce moment est une œuvre de la Giovane Italia, qui regarde la loi agraire elle-même comme un rêve de bonhomme en comparaison de ce à quoi elle entend conduire le genre humain! C'est la lie des populations de l'Europe entière qui sert la grande œuvre, et ce n'est pas avec ses coryphées que le président du Conseil du Roi des Français pourrait échanger de doux regards. Ce qui ne se peut pas n'est pas, et c'est pour se donner une importance que les conspirateurs n'ont pas, qu'ils se targuent d'un nom propre à éblouir les crédules du parti.

Je me permets d'espérer que la criminelle entreprise aura éprouvé des obstacles dans son exécution et même que celle-ci pourra échouer. Mais s'il devait en être ainsi, c'est-à-dire, si le bon esprit de la troupe sarde et des populations savoyardes devait ne pas répondre aux vœux des conjurés cosmopolites, n'en ressortira-t-il pas tout de même la nécessité d'empêcher que le repos d'un État pacifique et la paix de l'Europe ne soient mis à tout propos à d'aussi cruelles épreuves?

Je suis trop plein de confiance dans la raison du Cabinet français et dans le sentiment de ce qu'il se doit à lui-même,

pour mettre en doute que vous ne rencontriez en lui de bonnes dispositions. Il est cependant des cas tellement flagrants, qu'il ne suffit pas de seules dispositions pour se sauver, soi et d'autres, de graves embarras; il faut des actions, et c'est justement ce que nous demandons au Gouvernement français. Si Dieu vient en aide au bon droit, l'entreprise folle des sectaires échouera. Mais ne se sont-ils pas montrés à nu, et l'impunité ne devra-t-elle pas les exciter à de nouveaux essais? Nous approchons du printemps, de cette saison où les esprits fermentent toujours et où les entreprises audacieuses ont lieu de préférence. Il est donc prudent de s'attendre à du mouvement. Si les anarchistes savent s'entendre, pourquoi les Gouvernements ne le sauraient-ils pas?

— Ce 13 Février.

1152. L'événement des Échelles*) aura sans doute paru déplorable au Gouvernement français. Il aurait éprouvé une défaite s'il en avait été le complice, et comme je ne crois pas à de la complicité directe, le fait est seulement pénible pour ceux dont il prouve la faiblesse gouvernementale. Il est positif que dans certains départements bien des fonctionnaires n'obéissent pas; mais comment alors la machine peut-elle fonctionner? Quelles que soient les alternatives qu'on admette, tout est pitoyable et donne la preuve évidente que si le Gouvernement vit en France, c'est au moyen d'une certaine portion de forces que lui prêtent ceux qui du jour au lendemain pourront, selon leur fantaisie, lui retirer leur appui.

Je vous prie de traiter d'une manière sérieuse les questions que j'aborde aujourd'hui. Les choses ne peuvent plus rester.

*) Ungefähr fünfzig Individuen, zumeiſt Savoyarden, drangen von Voreppe aus, wo ſie ſich geſammelt hatten, mit Flinten bewaffnet und von zwei Officieren befehligt, unter Hochrufen auf die Giovane Italia in den Ort Échelles, wo ſie republikaniſche Proclamationen verbreiteten, einen Zollpoſten überrumpelten und ſardiniſche Carabinieri gefangen nahmen. Ihr Verſuch, nach Chambery vorzudringen, wurde durch eine ſardiniſche Truppen-Compagnie vereitelt. Sie flüchteten ſich nach Entre-deux-Guiers, wo der dortige Maire ihnen die Waffen und Militäreffecten abnehmen ließ. D. H.

sur le pied où elles se trouvent placées. Que la France se gouverne comme il lui plaît, mais qu'elle ne serve pas de foyer à un incendie général. C'est la révolution de Juillet qui a fait de la Suisse ce qu'elle est; ce malheureux pays n'a plus de Gouvernement, ni central ni cantonal. Ce sont les clubs qui y dominent, et ils se composent de tout ce que l'Europe renferme de lie humaine; singulière manière de servir un État ami que de l'infecter ainsi!

Unissez-vous avec MM. vos collègues pour soutenir la thèse que je vous fournis. Les événements du commencement de ce mois justifient tellement les démarches qui ont suivi la rencontre des Monarques l'été dernier, que vous aurez beau jeu pour appuyer ces mêmes thèses. N'acceptez plus une dénégation des faits; nous ne parlons que de choses que nous savons, et nous n'inventons pas. Si la police française ignore une foule de choses, il ne s'ensuit pas que nous devions les ignorer également; si elle feint l'ignorance, nous n'avons pas de motif pour nous conduire en dupes.

Je ne sais si vous vous occupez de la mauvaise littérature allemande qui a établi son siége à Paris. Si vous ne connaissez pas les lettres de Börne qui paraissent chez Brunet dans cette ville, faites-les acheter, et forcez MM. de Broglie et d'Argout à lire certains passages dans les cinquième et sixième volumes, qui ont paru naguère, et qui traitent du Gouvernement français.

Heine va publier un ouvrage nouveau qui sera tout ce qu'il y a de plus fort. Tous ces gens-là sont membres du comité allemand, qui s'intitule ainsi parce qu'il est en réalité un centre de Gouvernement.

Ce que le Gouvernement français ne pourra ou ne voudra pas faire dans son propre pays, nous exigerons de la Suisse qu'elle le fasse dans la Confédération.

Les chefs des Gouvernements sont fatigués de punir leurs sujets pour des crimes importés de l'étranger. La civilisation connaît depuis longtemps les quarantaines contre la peste de

l'Orient; nous tirerons un cordon sanitaire moral autour de la Suisse, et nous verrons qui, des Suisses ou de l'Europe, en souffrira le plus.

Je prévois que l'on entonnera à Paris des chants de triomphe pour le coup manqué en Savoie. On voudra nous persuader que de pareilles tentatives sont un bonheur, parce qu'elles doivent échouer. Nous ne sommes pas du nombre de ceux qui admettent ce calcul politique.

Nous déclarons que les essais de propagande sont des crimes; or nous n'aimons pas le crime, pas même celui qui dans ses résultats offre un côté d'utilité. Tant que la paix ne reposera que sur le hasard, ce ne sera pas la paix. On parle toujours du désarmement en France; commençons par désarmer les factions, et alors les Gouvernements pourront désarmer également. Les propositions, comme les paroles vides de sens, ne font pas fortune auprès des Gouvernements réguliers.

— Ce 14 Mars.

1153. Je ne vois pas la position du Gouvernement français couleur de rose. Je crois qu'il gagnera encore quelques procès en faveur du bon ordre, mais je ne pense pas que le gain de ces procès mêmes décide les questions en sa faveur.

La dissolution morale est par trop grande en France, tous les éléments y sont jetés sens dessus dessous; le jour présent n'offre pas un gage pour le lendemain, et ce n'est pas ainsi que vivent les Empires.

— Ce 12 Avril.

1154. Il est fort difficile de rédiger des instructions quand on ne sait à qui on va avoir affaire. Tel est le cas dans lequel je me trouve aujourd'hui, et je ne fais que céder à la nécessité de vous mettre au fait des nouvelles démarches que nous allons faire en Suisse, en vous expédiant le présent courrier. Sans une circonstance aussi impérieuse, j'aurais certainement attendu pour vous écrire que le dénoûment de la crise ministérielle à Paris nous fût connu.

Cette crise est en elle-même une fort mauvaise chose. Quel que puisse être son résultat, elle aura prouvé le peu de solidité de la machine gouvernementale, et à cet effet, certes, la fin d'une session qui sera suivie d'élections générales est la combinaison la plus malheureuse*). Nous voici au 12 Avril; le 6, le remplaçant de M. de Broglie ne peut donc pas encore avoir été désigné. Il suffit de la difficulté qu'éprouve la recomposition du Ministère pour qualifier la véritable situation du Gouvernement.

M. de Rumigny**) joue un bien mauvais jeu en Suisse. Au lieu de pousser au bien, il place les affaires sur la pente de la jalousie politique. Il n'est pas question de diplomatie proprement dite dans ce que les États voisins de la Confédération helvétique réclament de celle-ci. Il s'agit de questions sociales et de rien de plus, mais aussi de rien de moins. Si le Cabinet français vise à asseoir son influence politique sur l'appui à prêter aux factions antisociales, il marche droit au suicide. Expliquez ceci bien clairement au Roi Louis-Philippe, il le comprendra sans aucune doute, mais se conduira-t-il en conséquence? Je ne me permets pas de préjuger cette question.

---

*) Am 9. April ſchrieb Fürſt Metternich an Sainte-Aulaire über die Miniſter-Kriſis in Frankreich folgendes Billet: „Un banquier vient de m'apporter une lettre de Paris qui renferme la nouvelle que je vous ai donnée hier. D'après la version du correspondant, la démission de M. de Broglie serait irrévocable; on parlait pour le remplacer de M. Molé ou de vous, — et dans ce cas Molé viendrait à Vienne, — de Rigny, puis de Haxo à la place de Soult. Comme ni vous ni moi n'influerons sur les choix, je vous donne les renseignements comme ils m'arrivent. Ce que je vous demande, c'est de rester à Vienne ou de devenir Ministre, et ce que je demanderai à Molé s'il devait le devenir, ce sera de ne plus inventer des principes, mais de se contenter de ceux qui depuis quatre mille ans régissent la société humaine, et qui par cela même ont acquis des droits à sa confiance.

„Tout cela, mon cher ambassadeur, est mauvais, comme tout ce qui n'offre point de bases pour des calculs." D. H.

**) Franzöſiſcher Geſandter in der Schweiz. D. H.

— Ce 18 Avril.

1155. J'ai fourni à M. le Comte de Sainte-Aulaire dans ces derniers jours, des données dont il ne manquera pas de faire usage envers son Gouvernement; elles sont de nature à lui prouver que nous sommes parfaitement informés des graves dangers qui menacent le repos de tous les États de l'Europe et particulièrement le maintien de l'ordre de choses existant en France. Le moment actuel est un moment de crise flagrante; si les Gouvernements fléchissent, tout ira à vau-l'eau! On s'est fait bien des illusions en beaucoup d'endroits; nous n'avons pas ce reproche à nous faire.

Les scènes de Bruxelles*) sont déplorables, car elles déconsidèrent le Gouvernement jusqu'à lui prêter toutes les apparences d'une abjecte complicité avec des anarchistes et des pillards. Les excuses que donne le Ministère sont mauvaises, car si elles peuvent faire douter de la complicité du Gouvernement, elles proclament son impuissance, et tout Gouvernement impuissant a cessé d'en mériter le nom. Il est clair que les Ministres ont visé à prouver l'impuissance du parti orangiste; mais avoir agi de manière à prouver en même temps celle du Gouvernement, c'est se rendre coupable tout au moins d'une grande gaucherie. Il ressort de tout cela que le seul parti qui soit en possession du pouvoir, c'est celui des anarchistes!

Au reste, nous ne sommes encore qu'au commencement des scènes actives. Il faut avant tout attendre leur prochain développement.

— Ce 19 Avril.

1156. Les événements du jour ne sauraient manquer de faire une forte impression sur les niais et les doctrinaires optimistes. Quant à moi, qui me flatte de ne point appartenir aux premiers et qui suis certain de ne jamais faire partie des se-

*) Aus Anlaß der Bekanntmachung der Subscriptionslisten zum Rückkauf der Pferde des Prinzen von Oranien hatte sich in den ersten Tagen des April die Bevölkerung Brüssels zu Excessen hinreißen lassen, die zur Verwüstung mehrerer Häuser führten. D. H.

conds, je n'y trouve qu'un ordre de faits tout naturel, une opération arithmétique claire et certaine comme une addition ou une division.

La révolution de 1830 a dû porter ses fruits, et ces fruits commencent à mûrir. Il en est de même de tous les pays sur lesquels la Révolution exerce son influence. La différence des positions ne se fonde que sur l'organisation intérieure des États; dans les uns, le mal s'est développé à l'intérieur; dans d'autres, il y a été importé. Nos pays appartiennent à la dernière catégorie.

Je vous parle dans ma dépêche de ce jour de grandes découvertes faites en Galicie*); dernièrement déjà, je vous ai annoncé en peu de mots que je serais bientôt à même de fournir des preuves à l'appui. Il ne se passera plus guère de temps sans que nous puissions parler haut, et le monde devra de nouveau nous rendre la justice qu'il n'est pas facile de nous prendre pour dupes. Le 4 Mai prochain était, depuis l'automne dernier, le jour fixé pour l'explosion générale d'une révolution qui devait à la fois s'attaquer aux sommités des Gouvernements et bouleverser les régions inférieures de la société. La révolution universelle, qui depuis nombre d'années s'élabore dans les comités de Paris, avait besoin pour réussir d'une force active et aguerrie. Elle a trouvé celle-ci dans les Polonais réfugiés et partout accueillis comme des héros. Quand le jour sera venu, je vous fournirai la matière pour dessiller les yeux des moins clairvoyants, et bien des masques tomberont.

Je serais fâché que le Gouvernement français dût croire l'avenir sauvegardé par suite des batailles de Lyon et de

*) In dieſer Depeſche ſchreibt Fürſt Metternich: „Nous tenons des milliers de fils de cette vaste conspiration, qui tous se rattachent à Paris; dans un seul cercle de la Galicie, près de quatre-vingts agents des comités directeurs français et polonais sont tombés entre les mains de la justice. Leurs aveux sont complets, et les arrestations qui s'ensuivront dans d'autres pays en feront foi." D. H.

Paris*). Ce n'est pas à si bon marché que les radicaux renonceront à leurs entreprises.

M. de Broglie a fait de la politique bien pitoyable. M. de Rigny en fera-t-il de meilleure? Je ne connais pas de débat plus ridicule que celui qui a eu lieu relativement au Congrès allemand, entre quelques radicaux de la Chambre et M. Thiers. Tout Ministre français interpellé sur les affaires étrangères a une fort bonne cause à défendre, s'il assure que la France respecte le libre mouvement dans chaque État, tout comme la France entend que la liberté de son mouvement soit respectée. Un aveu pareil, le seul correct et le seul propre à tirer les Ministres d'embarras, répugne au Cabinet, qui voudrait pouvoir se mêler de ce qui ne le regarde pas, dominer partout et se poser toujours en protecteur. Parmi les réticences dont a fourmillé le discours de M. Thiers, il a eu soin de glisser une niaiserie politique. Quel Cabinet s'est jamais avisé de se déclarer le protecteur-né des petits Princes! Le Ministre qui cherche à se concilier des Princes en les qualifiant de petits, ressemble à l'homme à bonnes fortunes habitué à être repoussé par les femmes désirables et qui se déclare l'amant en titre des femmes laides; cet homme maladroit peut renoncer d'avance à jamais voir un être féminin céder à ses vœux.

— Ce 4 Juin.

1157. Le Prince Esterhazy vous aura sans doute parlé d'un entretien fort intéressant qu'il a eu avec le Roi Louis-Philippe**). Ce sur quoi je vous prie d'insister, c'est que je ne

*) Arbeiteraufstand in Lyon vom 5. bis 15. April. Zu gleicher Zeit brachen auch in Paris, Grenoble, Toulon, Nimes republikanische Aufstände aus. D. H.

**) Diese Unterredung fand in Neuilly am 23. Mai statt, worüber Fürst Esterhazy, der sich auf der Durchreise in Paris befand und dem Könige aufwartete, einen ausführlichen Bericht erstattete. Louis Philipp äußerte sich gegen den österreichischen Botschafter ganz unverhohlen über die Schwierigkeit seiner Lage und erklärte seinen besten Willen sich den Absichten der drei alliirten Nordmächte anzuschließen, wozu man ihm aber Zeit lassen müsse. Er beklagte die Fehler, welche Karl X. begangen, der, statt in einer starken Defensivstellung auszuharren, eine schwache Offensive ergriffen habe, was den Sturz des Thrones herbeiführen

crains pas la République plus qu'elle n'est à craindre; fait que contredit le Roi, qui semble ne pas la craindre du tout. Pour me faire comprendre, il pourra vous suffire que j'appelle l'anarchie, la République. Je sais fort bien que la République, — c'est-à-dire un Gouvernement républicain offrant des chances de stabilité, — n'est pas ce qui attend la France, mais bien l'anarchie sous les couleurs de la République, car personne ne proclamera jamais l'anarchie. C'est par elle qu'est menacé le Gouvernement actuel, qui ne s'appuie que sur des forces négatives, nommément sur la peur des masses.

Je ne vous charge d'aucune explication relativement au fameux traité de la quadruple-alliance. Je ne suis pas dans le cas de prendre à cet égard l'initiative, non que je n'eusse plus d'un reproche à faire à cette transaction, mais parce que tout

---

mußte. Dann kam er auf ſich zu ſprechen und ſagte: „Je sais", ſo lauteten ſeine Worte nach dem Berichte Eſterhazy's, „que ma conduite est sévèrement jugée. J'aurais dû ne point accepter ce que l'on m'offrait, ou bien le faire au profit de la ligne de succession légitime. Un tel jugement, cependant, ne peut se fonder que sur une connaissance entièrement erronée de l'état des choses. Il dépendait aussi peu de moi de faire reconnaître le Duc de Bordeaux que d'arrêter le cours de ce soleil, dont les rayons dardent sur nous. On se trompe encore en supposant que ma popularité et l'envie que l'on avait de moi aient été de nature à me permettre de l'essayer; la lutte entre la Monarchie et la République était fort douteuse; La Fayette lui-même s'était refusé à s'entendre avec moi, et je ne l'avais même vu qu'à l'hôtel de ville, où je lui ai dit que, puisqu'il n'avait pas voulu venir me voir, je n'avais pas hésité à lui faire la première visite. Que l'on ne perde pas de vue", fuhr der König fort, „qu'il n'y avait de choix qu'entre la république et moi, et que si effectivement je m'étais rendu au château d'Eu, où j'avais déjà même envoyé mes chevaux, la République était proclamée, ce qui équivalait à une guerre immédiate avec l'étranger, guerre que la révolution de Belgique, qui eût dans cette supposition éclaté bien plus tôt, et l'entrée d'une armée française dans ce pays, aurait infailliblement amenée. Je n'avais dans un pareil moment guère le temps ni le loisir d'une mûre réflexion. Cependant j'avouerai que l'espoir d'arriver, par mon intervention personnelle, à arrêter les désastres effroyables et les dangers incalculables dont le monde civilisé se trouvait menacé, et la pensée que les grandes Puissances de l'Europe me soutiendraient dans des efforts dont le succès devait leur tenir à cœur, ont seuls pu me décider à

ce que je pourrais vous en dire répandrait nécessairement du blâme sur une combinaison politique qui, d'après toutes les apparences, devra porter des fruits amers pour ceux mêmes qui l'ont conçue. Dans les affaires, il y a d'ailleurs des positions où le blâme ne sert qu'à attiser le feu qu'il serait utile d'éteindre. La communication du texte des traités ne nous a d'ailleurs pas encore été faite; et en attendant que nous soyons forcés de nous expliquer, nous nous contenterons de prendre acte des termes dans lesquels le Roi Louis-Philippe a abordé le premier ce sujet envers M. le Prince Esterhazy*), termes qui portent plutôt le caractère de l'excuse que celui de la vanterie.

Si le Roi ou ses Ministres devaient chercher à ramener la conversation sur cet objet, avant que vous ayez reçu de ma

---

me lancer dans une pareille entreprise. Le Gouvernement antérieur n'avait aucunement pris racine, il ne s'était créé aucune force quelconque, ni morale ni matérielle, et j'ai eu moi-même à créer une base sans laquelle nul Gouvernement ne saurait se soutenir. Les résultats obtenus, sans en exagérer la valeur, sont cependant irrécusables, et ce que vous avez vu hier (eine Anſpielung auf das am 22. Mai ſtattgehabte Leichenbegängniß Lafayette's) en fournit la preuve. Le parti républicain est évidemment à son déclin, et tout en se gardant contre ses trames secrètes et ses machinations, il ne faut pas rehausser sa valeur devant l'opinion publique, en montrant une inquiétude à son égard qu'il n'est nullement en droit d'exciter. Rien ne saurait être plus satisfaisant que l'esprit de la troupe et celui de la garde nationale, surtout à Paris. Quant à l'armée, cette disposition est sans contredit uniforme dans tous les régiments. Pour la garde nationale, celle de Paris est admirable; mais on ne saurait en dire tout à fait autant de celle de Lyon, et la résistance prolongée dans cette ville n'est attribuable qu'à la précaution nécessaire de ne point la mettre tout d'abord trop fortement en avant, ainsi qu'à la diminution de la garnison, résultant de la dernière réduction. La grande masse de la nation veut certainement conserver la tranquillité intérieure, et toute la classe moyenne se prononce fortement pour elle. On peut admettre que le danger ressortant d'une tendance républicaine, à laquelle le Prince de Metternich attribue une valeur trop prononcée, diminue de jour en jour." .... Auf dieſe Aeußerung Louis Philipp's bezieht ſich die Bemerkung Metternich's im obigen Briefe. D. H.

*) In der vorerwähnten Unterredung vom 23. Mai. Eſterhazy berichtet darüber an Metternich: „Le Roi en vint naturellement à la question du

part des directions plus particulières, veuillez leur faire observer que le silence en dit souvent plus que des explications.

Les agents diplomatiques français à l'étranger prêtent à ce nouveau lien entre les deux Puissances maritimes la valeur de représailles contre l'entente qui a eu lieu l'année dernière entre les trois Monarques.

Cette phrase est tirée des feuilles révolutionnaires, qui ne laissent échapper aucune occasion de chercher à faire naître des différends entre les Puissances. Elle n'a réellement pas de valeur pratique; car le fait que les Cabinets français et anglais soutiennent dans toutes les occasions les principes révolutionnaires, en opposition aux principes conservateurs que professent les Puissances continentales, n'est pas nouveau, et

---

quadruple traité, disant que, voyant l'Angleterre décidée à agir et même recherchant son aide pour sortir de la mauvaise position où elle s'était placée, il ne s'y était point refusé, et que dans l'intérêt général il croyait même plus utile de ne point laisser à l'Angleterre l'action entièrement libre. Que cependant il était bien déterminé à ne point intervenir dans les affaires d'Espagne, et que, bien que la question d'un envoi de troupes ait été appuyée par plus d'un membre de son conseil, il s'y était constamment refusé; qu'il avait été à cet égard fortement soutenu par le maréchal Soult, que l'on cherchait à persuader de son côté à envoyer dix mille hommes. „Ni dix mille, ni cinq mille, ni cent", dit le maréchal; „j'ai été trop longtemps en Espagne pour donner un pareil conseil au Roi."

„— Je sais", continua le Roi, „que le Prince de Metternich a dit à M. de Sainte-Aulaire que d'après son opinion j'aurais mieux fait de me déclarer en faveur de Don Carlos et d'épouser sa cause. Bien que cette assertion de sa part fasse preuve de sa perspicacité ordinaire et même d'une certaine coïncidence avec mes propres impressions; bien que, de plus, je sois prêt à convenir que sous le rapport de la question de droit et de l'intérêt qui se rattacherait pour moi à la succession mâle, le Prince de Metternich ait effectivement raison, c'est le côté pratique qui manque, vu l'absence totale des qualités individuelles nécessaires chez Don Carlos, qui sans cela aurait réussi à se faire proclamer Roi d'Espagne dès aujourd'hui. Car enfin, s'il avait réussi et qu'il eût été proclamé Roi dans une province quelconque, la question était différente, et ma ligne de conduite eût été différente également....." Siehe auch „Quadrupel-Allianz zwiſchen England, Frankreich, Spanien und Portugal" Nr. 1172. D. H.

L'Europe a suffisamment de besogne avec les révolutions; elle n'a pas besoin que ce fléau se complique encore du bonapartisme. En exprimant ce sentiment, il me semble que je ne saurais heurter ceux du Roi des Français, et je tiens à savoir ce qu'il pense à ce sujet, et ce qu'il a cru devoir faire jusqu'à cette heure pour amoindrir les chances que poursuit Dom Pedro, s'il devait ne pas être en son pouvoir de les annuler. Je ne comprends pas la marche que suit le Roi dans les affaires de la Péninsule. Je me suis déjà expliqué sur ce qui me semble être l'intérêt de ce Prince dans l'affaire de Don Carlos: le Roi m'a donné raison en principe, mais il croit devoir suivre une ligne de conduite opposée. La même chose a lieu à l'égard de Dom Pedro. Cet esprit aventureux donnera encore bien du fil à retordre aux deux Puissances qui l'ont mis là où il est, et qui en le faisant ont commis la grande faute de ne pas briser l'instrument après avoir cru devoir s'en servir. Il y a dans tout cela bien de la confusion dans la manière de procéder et il est impossible de comprendre ce qui a pu motiver l'attitude prise par la France et l'Angleterre. Quant à moi, je renonce franchement à la prétention de le deviner.

En transplantant le bonapartisme en Portugal et le mettant sous la protection de Dom Pedro, vous verrez ce spectre reprendre un corps. Le bonapartisme représente quelque chose dans le désordre universel; il ne serait rien si le corps social était moins agité qu'il ne l'est. Il a l'avantage de pouvoir fournir des Rois et des Présidents que les révolutionnaires offrent sur les marchés; s'ils trouvent peu d'acheteurs, il est cependant difficile de comprendre comment des Gouvernements tels que ceux d'Angleterre et de France puissent se prêter à préparer le terrain.

Le Duc de Leuchtenberg Roi de Portugal attirera à lui une fraction de la secte: le jeune Louis Bonaparte tend à se ménager la protection d'une autre fraction, car le bonapartisme offre une fort grande superficie; il s'étend du despotisme militaire jusqu'à la Société des Amis du peuple.

Si je me livre à ces raisonnements, comment pourraient-ils ne pas occuper la pensée du Roi Louis-Philippe? Je suis loin de la bagarre, lui est au milieu: la France est géographiquement placée de manière que la Monarchie bonapartiste n'aurait qu'à franchir les Pyrénées et que la République bonapartiste n'aurait qu'à passer les Alpes pour se donner la main dans ce Royaume.

Je fais de la politique de prévoyance, quand le Roi Louis-Philippe peut se trouver devoir en faire d'une tout autre espèce.

— Ce 17 Septembre.

1160. Vous verrez qu'une de mes dépêches de ce jour*) répond au besoin que vous m'avez exprimé, en exposant la nécessité où se sentent placés les ambassadeurs à Paris de recevoir des éclaircissements sur l'attitude de leurs Cours dans les affaires d'Espagne.

La susdite dépêche remplit cette tâche autant que j'ai pu le faire, en consultant la prudence.

Rien n'est difficile comme de décider de la conduite que les Cabinets auront à tenir dans une complication où les conditions matérielles sont entièrement en leur défaveur. Pesez mûrement ce que je vous dis dans mon exposé de ce jour, et vous serez aussi savant et aussi ignorant que je le suis moi-même.

La Révolution a eu parfaitement raison de choisir la péninsule Ibérique pour y établir son quartier général. Couverte par la France et flanquée par l'Angleterre, elle peut s'y regarder comme placée sous une puissante sauvegarde. Je réduis dans ma pensée les questions à leurs termes les plus simples, mais ces termes pèsent le poids d'un monde tout entier.

Nous n'avons pas perdu un moment pour tâcher de fournir des secours matériels, mais ces secours mêmes arrivent difficilement, et ils n'arriveront plus du tout le jour où le secret

*) Siehe „Die Stellung der drei Nordmächte gegenüber Don Carlos" Nr. 1173. D. H.

de leur provenance sera éventé. Il faut donc le garder soigneusement envers et contre tout le monde. M. d'Alcudia est ici*); je m'entends avec lui avec facilité, car il appartient aux hommes droits et sensés; il est d'accord avec moi sur tous les points véritablement importants, et surtout sur celui de ne pas mêler le carlisme espagnol avec le légitimisme français. Mais nous sommes à quatre cents lieues des frontières de l'Espagne et à six cents de Saint-Pétersbourg; à deux cents de Berlin, à quatre cents de Naples et à trois cents de La Haye! Quand il s'agit de faire mouvoir une machine et que les leviers sont aussi longs; quand les leviers ont un point d'appui aussi frêle que l'est incontestablement Don Carlos, alors les affaires clochent et les impatients ne les font point avancer: ils gênent même le mécanisme.

J'ai le sentiment que jusqu'à cette heure nous avons fait tout ce qu'il nous a été possible de faire, et personne n'a plus que moi le sentiment que ce tout est peu de chose. Mais la faute n'en est pas à nous, il faut la chercher dans les choses elles-mêmes.

J'ai cru utile de vous en parler, et en même temps à MM. vos collègues. Le côté d'où nous ne savons rien jusqu'à cette heure, c'est celui de Saint-Pétersbourg.

Les autres sont en pleine explication entre eux, et relativement au premier des besoins matériels, celui de l'argent, en pleine activité.

Ne confiez rien aux Espagnols de tout ce qui se fait et ne se fait pas. M. d'Alcudia est au courant de tout, et il ne faut pas sortir de là. Une preuve combien nous plaçons le secret en première ligne de nos préoccupations se trouve dans le fait que je me suis même tu vis-à-vis de vous.

— Ce 6 Octobre.

1161. Votre rapport du 22 Septembre dernier m'a offert un grand intérêt. Je lui accorde la valeur d'avoir tracé le

*) Graf Alcudia war in einer Vertrauensmiſſion zur Vertretung der Intereſſen des Don Carlos nach Wien geſendet. D. H.

tableau exact de la pensée intime du Roi Louis-Philippe. Il pense à l'égard des affaires d'Espagne comme vous le dites, car il serait impossible qu'il pût les juger autrement qu'il ne le fait. Là où la vérité est sous les yeux et où elle se montre à ceux qui ne la cherchent pas comme à ceux qui en la cherchant voudraient la savoir autre qu'elle n'est, sous la forme d'une puissance invincible, là, dis-je, un esprit pratique et fin comme celui de Louis-Philippe voit ce qui est, car ce qui est pénètre par tous les pores.

La Reine Christine n'est rien par elle-même. Ce qui se trouve derrière elle est quelque chose, comme ce qui lui est opposé.

C'est entre deux choses que peut exister une lutte, mais non avec ce qui n'est rien. Or la question pour le Roi des Français est purement et simplement de savoir de quel côté se trouvent pour lui le plus de dangers; est-ce du côté de la réforme radicale équivalant à la révolution complète, ou du côté de la Monarchie languissante?

La décision de la question n'est point difficile ici; elle est même très-facile: le Roi et ses Ministres doivent dans leur for intérieur la décider de même; si leur marche diffère, la cause en est que le Roi ne peut capituler avec la révolution radicale, tandis que ses Ministres sont du nombre des hommes qui en dernière analyse savent capituler avec toute révolution victorieuse. Dans un pays où le corps social est déjà réduit en poussière et où la machine législative est organisée de manière à rendre cette poussière journellement plus impalpable, tout en étant chargée de fournir de la matière à des constructions, les hommes et les choses ne peuvent être placés autrement que nous ne les voyons en France.

Si on ne vous parle pas de la réplique que la Diète germanique vient de faire aux Envoyés de France et d'Angleterre à Francfort, ne vous en occupez pas. Si on vous en parle, dites que cela ne vous regarde pas; que vous êtes ambassadeur d'Autriche, mais non le représentant de la Confédération.

Si les deux Puissances maritimes avaient voulu prêter à la Confédération germanique ce qui a pu lui manquer d'énergie, elles n'auraient pu mieux faire.

L'Allemagne attaquée dans son principe vital, dans ses lois fondamentales, a dû se sentir blessée au vif; le dernier arrêté de la Diète en fournit une preuve*).

— Ce 18 Octobre.

1162. Je vous recommande l'affaire de Berne**), et cela afin qu'elle n'en devienne pas une, car c'est franchement ce que nous désirons.

En rapprochant les données diverses que je vous transmets aujourd'hui du parti que l'Empereur a pris, vous aurez lieu de vous convaincre que tout dans la pensée de Sa Majesté est paternel et plein de modération. Si le misérable Gouvernement bernois conspire avec l'ennemi des populations suisses

*) Der Bundestag erließ an die Vertreter Englands und Frankreichs in Frankfurt (Cartwright und Alleye) eine Verbal-Antwortsnote folgenden Inhaltes: „Die Bundesverſammlung kann nur bedauern, daß der königlich engliſche (königlich franzöſiſche) bevollmächtigte Miniſter von ſeiner Regierung zur Communication über einen Gegenſtand beauftragt worden iſt, hinſichtlich deſſen eine nähere Erläuterung — wäre es auch zur Berichtigung thatſächlich irriger Vorausſetzungen — zu geben, die Bundesverſammlung ſich ſelbſt dann verſagen müßte, wenn ihr ſolche in den freundſchaftlichſten Ausdrücken abverlangt würde.

„Denn das Recht, ſeine inneren Angelegenheiten ohne fremde Einmiſchung zu ordnen, iſt ein Recht des eigens zur Bewahrung der Unabhängigkeit der einzelnen deutſchen Staaten und zur Erhaltung der Sicherheit Deutſchlands geſtifteten Bundes. Dieſes Recht unverletzt zu bewahren, wird ſich die Bundesverſammlung ebenſo getreulich zur angelegentlichen Pflicht machen, als der Deutſche Bund hinſichtlich der Maßregeln, welche auswärtige Staaten zur Vorbeugung und Dämpfung von Unruhen und zur Unterdrückung der Anarchie im Umfange ihrer Staaten zu ergreifen in dem Falle ſind, ſich zu irgend einer Intervention nie berechtigt erachten wird." Anlaß zur Einmengung der beiden Seemächte gab die weiter oben (in der Anmerkung auf Seite 584) erwähnte Angelegenheit. D. H.

**) Die öſterreichiſche und mehrere deutſche Regierungen ſahen ſich veranlaßt, den Aufenthalt von Handwerksgeſellen aus den betreffenden Staaten im Canton Bern ſtrengſtens zu verbieten, weil die Berner Regierung gegen das revolutionäre Treiben der dortigen Handwerker-Vereine mit großer Duldſamkeit vorgehe. D. H.

et étrangères, s'il se plaît à couvrir de sa protection des attentats contre le corps social, — attentats à la fois contre le simple bon sens, — le moins que puissent faire des Gouvernements sages et prudents, c'est de retirer leurs nationaux du foyer de la séduction. Dans un procédé pareil il n'entre point de politique; il est simplement conservateur. Veuillez vous appliquer à faire bien comprendre cette vérité à Paris. J'ai peur que l'on ne s'y livre trop aux impressions que l'ambassadeur de France en Suisse doit chercher à y donner par suite de la fausse position dans laquelle il s'est placé vis-à-vis de tous les partis qui divisent la Suisse, véritable pétaudière politique, législative et morale. M. de Rumigny, qui, à force de faire de la politique, croit que tout le monde en fait, se trompe sur notre compte. Je désire qu'il n'en soit pas de même à Paris.

Si je vous dis que nous n'avons pas encore arrêté notre marche à l'égard de Berne „Vorort", je vous dis ce qui est vrai. Nous désirons laisser aux meneurs une porte ouverte pour se placer mieux qu'ils ne le sont (moralement parlant), et cela avant le 1er Janvier prochain. S'ils continuent à prendre sous leur protection les attentats les moins tolérables, nous ne pourrons renouer les relations avec le Canton de Berne. Nous pourrions, en dernière analyse, en entretenir avec le Vorort, comme deux individus brouillés personnellement peuvent entretenir des rapports d'office; mais un état de choses pareil serait-il désirable, — je ne dis pas pour nous, car la chose nous serait assez indifférente, — mais au point de vue de la politique générale?

Je pourrais vous fournir des centaines de preuves de l'abjection radicale des meneurs à Berne. Elles ne vous serviraient de rien personnellement, car vous nous croyez sur parole, et il est impossible que le Gouvernement français ne sache pas ce que nous savons.

Le point essentiel est que vous ne vous trompiez pas vous-même et que le Cabinet français ne nous cherche pas dans une direction que nous ne suivons pas. Cette direction

serait celle d'une politique qui se trouverait en opposition avec la cause de la morale et de la société.

— Ce 18 Octobre.

1163. Les meneurs bernois sont fort embarrassés entre leur qualité de radicaux et leur charge de gouvernants. J'ai des nouvelles de Berne de fraîche date et des sources les plus sûres, qui ne sauraient nous laisser de doute sur le fait que je viens d'avancer. La boutique va toujours le même chemin, mais les hommes ne savent de quel bois faire flèche. Le professeur Schnell a fait citer devant lui naguère les chefs du comité allemand pour les supplier de ne plus faire de scandale comme au 28 Juillet dernier*), non que la chose ne soit bonne en elle-même, mais vu les embarras inextricables qui en résultent pour le Gouvernement, et à cause du risque qu'il court d'être culbuté par les bourgeois moins éclairés que lui et ses amis! M. Tavel, l'ami intime de M. de Rumigny, a tenu le même langage aux chefs du club.

Le fait est que M. de Rumigny est placé, comme les Gouvernants bernois, entre deux compromissions. Il s'est, comme ceux-ci, trop avancé vers la gauche pour pouvoir reculer, et la gauche se méfie de lui comme la droite. Il fait jouer à son Cabinet le rôle le plus misérable; ayant dû rompre avec la majorité, il se trouve lié à la minorité, et celle-ci est formée par la lie du radicalisme, cette même tourbe que l'on canarde dans les rues en France et qui en veut bien plus encore au trône de Juillet qu'aux autres trônes.

Ce que je vous recommande, c'est de parler de l'affaire suisse, avec Rigny et avec le Roi, comme d'un ennui et non comme d'une complication politique. Nous saurons nous faire droit à nous-mêmes, et ce n'est pas là ce qui nous inquiète. Nous trouvons en dernier résultat les chances les plus pénibles comme bien plus mauvaises pour la France que pour nous;

*) Bei einem Festmahle der Gesellschaft der Naturforscher in Luzern (28. Juli) beschimpfte Dr. Troxler in einem von ihm ausgebrachten Toast die fremden Monarchen in derart pöbelhafter Weise, daß man ihn zum Saale hinauswarf. D. H.

nous avons tous les voisins de la Suisse et l'Allemagne tout entière de notre côté; cette dernière surtout n'en peut plus, et si nous ne modérions pas l'élan, Dieu sait à quel excès arriveraient les choses!

Pas un seul de nos ouvriers n'est compromis. C'est un exemple rare de la raison qui caractérise notre peuple. Nos informations sur le travail que se permet la faction sont exactes, car nos propres gens nous servent à les contrôler. Vous trouverez à Paris de l'incrédulité sur certains points; elle est causée par M. de Rumigny, qui croit tout savoir en puisant dans les cartons de la police bernoise: ce moyen de contrôle est certes le plus absurde à employer. Tavel le met dedans, et Rumigny croit ce que cet homme lui dit, car il ne saurait plus où donner de la tête, si l'incrédulité dans la bonne foi des hommes qui l'entourent et le dupent venait une fois à s'emparer de lui.

— Ce 2 Novembre.

1164. Il y a des affaires de tous les côtés, et quand on les examine, toutes se réduisent à une seule. C'est la Révolution qui fait la guerre à tout ce qui est stable. Le Roi Louis-Philippe, qui sans contredit est un homme de beaucoup de sens, ne peut douter que son intérêt véritable ne soit de conserver son trône, quelque mal assis qu'il puisse être. Je fais une grande et très-juste différence entre le Roi et ses Ministres; lui ne peut être assis qu'à une place; les autres ne sont guère dégoûtés de s'accommoder de toutes les places, pourvu qu'elles leur rapportent argent, considération et influence. Le Roi doit dès lors être conservateur, qu'il le veuille ou ne le veuille pas. Ce que je désirerais, ce serait qu'il se convainquît une bonne fois que s'il y a différentes manières de se conserver, il y a une manière certaine pour tous les Gouvernements de se perdre, et ce moyen c'est de caresser la faction radicale. Louis-Philippe croit devoir combattre cette faction chez lui et l'encourager chez d'autres. En cela il a complétement tort. Tout triomphe du radicalisme, qu'il ait lieu en un endroit

quelconque, est un malheur général et commun à tous les Gouvernements de quelque acabit qu'ils soient.

Je vous envoie aujourd'hui une preuve de la marche que continue à suivre M. de Rumigny en Suisse. Cette marche est inexplicable, car elle est privée de tout sens commun. Il y a forcément complicité entre le Cabinet et son représentant, et tout aussi nous prouve que le Gouvernement français protége encore aujourd'hui les œuvres de la propagande à l'étranger, tout comme il avait placé sous son égide cette belle institution au sortir des glorieuses journées. Les notions que vous nous fournissez dans vos derniers rapports sur Mazzini servent de preuve à ce que j'avance.

Cela n'empêchera pas que nous opérerons un grand bien en Suisse, et que par ce fait même M. de Rumigny perdra chaque jour plus de terrain. La Suisse renferme encore plus de bon sens qu'on ne le croit sans doute à Paris, et ce qui pourra arriver de plus malheureux, une nouvelle incursion au dehors, sera à mon avis un événement heureux. On est en tout lieu tellement préparé à recevoir les frères et amis comme ils le méritent, que le triomphe ne leur appartiendra pas. Rien ne porte le cachet de la gaucherie comme la politique qui se fait dans la rue des Capucines. Si le Cabinet français prenait à tâche de lier la partie entre les Gouvernements étrangers, il ne pourrait pas mieux s'y prendre. MM. de Rumigny et Alleye ne laissent sous ce rapport rien à désirer. Le premier a formé en Suisse une majorité de vingt cantons et demi, le second a réuni en un faisceau toute la Confédération germanique.

Dom Miguel se promène en Italie sans que nous puissions attribuer à ses courses un but bien déterminé. Il a été naguère à Venise; il avait dit qu'il irait à Trieste, il n'y a pas été. Nous le laissons aller sans nous en mêler. S'il voulait s'embarquer dans l'un de nos ports, on ne le souffrirait pas. Voilà toute notre politique à son égard *).

*) Dom Miguel hatte in Folge der Capitulation von Evora (26. Mai 1834) Portugal verlaſſen und begab ſich zunächſt nach Rom. Siehe „die Quadrupel-Allianz zwiſchen England, Frankreich, Spanien und Portugal“ Nr. 1172. D. H.

— Ce 1er Décembre.

1165. Je ne me suis jamais moins senti le besoin de vous adresser des directions détaillées que dans la présente situation des affaires, des hommes et des choses. Il est certain que vous en pensez ce que j'en pense, et que l'avenir ne vous est pas plus clair qu'il ne se présente à mes yeux; quant aux événements, ils se passent sans que ni vous ni moi puissions y jouer un autre rôle que celui de spectateurs.

Toute la question sera de savoir quel parti prendra le Roi à l'égard de la direction de sa politique. Il ne pourra pas se ménager au même degré, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à présent, le rôle de conservateur chez lui et de démolisseur à l'étranger. Arrive ce que voudra en Angleterre, que Wellington et le parti conservateur se soutiennent ou qu'ils tombent accablés par les radicaux (car de whigs, il n'en sera une bonne fois plus question), Louis-Philippe devra décider ce qu'il veut, ou la fin de la Révolution française, ou le commencement de la Révolution générale en Europe.

Je vous parle aujourd'hui de la détestable marche des bureaux du Ministère des affaires étrangères français*). C'est que d'heureux hasards m'ont prêté des connaissances solides à ce sujet. Fiez-vous au fait que ces bureaux prêchent et appuient la Révolution dans toutes les directions, et que tout ce que le Roi et ses Ministres disent de contraire n'est qu'un leurre. Il n'y a que le maréchal Maison auquel je n'aie jamais connu la prétention d'avoir, durant son Ministère de dix jours, réglé les affaires du monde; le général Bernard, je crois, n'a pas non plus eu cette prétention pendant son intérim de trois jours. Si les choses continuent en France ainsi qu'elles vont, il faudra naître Ministre pour l'avoir été durant un laps de temps quelconque.

*) In dem am 18. November unter dem Präſidium des Marſchalls Mortier neu zuſammengeſetzten franzöſiſchen Miniſterium übernahm der Vice-Admiral de Rigny die Leitung der auswärtigen Angelegenheiten. D. H.

La France, au reste, ne fixe guère aujourd'hui mes regards; c'est vers l'Angleterre qu'ils sont tournés, car ce qui s'y passera d'ici à quelques mois exercera sur les événements en Europe une influence décisive.

Par le dernier courrier que M. de Rigny avait expédié à Vienne peu de jours avant la dissolution du Ministère rentré depuis aux affaires, il adressa à M. de Sainte-Aulaire une lettre particulière par laquelle il le prévenait sous le sceau du secret que Mgr le Duc d'Orléans désirait voyager; qu'il dirigerait son voyage vers les contrées où il serait sûr d'être bien reçu; que Vienne semblait devoir lui offrir le plus d'agréments et de facilités, vu son étroite parenté avec la famille impériale; qu'il viendrait si on lui garantissait un accueil gracieux; qu'il s'en abstiendrait dans la supposition contraire.

Vous comprenez, mon cher Comte, que je n'ai pu sortir des généralités. M. de Sainte-Aulaire s'est rabattu sur les conséquences qu'aurait un essai manqué. Nous sommes convenus que je ne parlerais pas à l'Empereur avant que l'ambassadeur et moi en fussions tombés d'accord. Deux jours après est venu le scandale ministériel, et ce n'est que depuis la rentrée de M. de Rigny que M. de Sainte-Aulaire a repris le fil de notre premier entretien. Il m'a prévenu qu'il avait écrit au Ministre d'engager le Roi à vous parler à ce sujet, et il a ajouté qu'il serait important que vous pussiez recevoir à cet égard des instructions. J'ai assuré M. de Sainte-Aulaire que je n'étais pas à même de vous en donner sans avoir pris les ordres de l'Empereur, et que comme il m'avait lui-même engagé à ne pas faire encore une démarche pareille, je ne saurais vous donner une direction.

C'est là où en est l'affaire, et si je vous en rends compte, c'est afin que vous fassiez semblant de n'en rien savoir si le Roi devait jamais y toucher. Vous devez avoir l'air de puiser dans votre jugement personnel tout ce que vous pourrez dire sur les égards avec lesquels Sa Majesté Impériale a l'habitude

d'accueillir les Princes étrangers qui viennent le visiter. Ne parlez pas du public, car celui-ci ne regarde pas la Cour de France.

Tout cet épisode a la valeur d'une tuile qui tombe sur un passant. C'est la tuile qui a tort, car elle ne devrait pas tomber, mais c'est le passant qui souffre de sa chute. Je me flatte que les grands événements du jour mettront du lest dans la barque de Mgr le Duc d'Orléans, et qu'il ne croira pas le moment propice aux voyages d'agrément. M. de Sainte-Aulaire cherche dans cette excursion plus qu'un simple désir de voir du pays; il croit à des idées de mariage. „Vous avez plusieurs Archiduchesses à établir", m'a-t-il dit, „pourquoi ne nous en donneriez-vous pas une?" J'ai fait semblant de ne point entendre le propos.

Il y a dans tous ces projets un fond de grande légèreté, et je crois en conscience que le Roi Louis-Philippe aurait raison en ne pressant pas ce que le temps n'a pas encore mûri.

— Ce 14 Décembre.

1166. M. de Sainte-Aulaire était prévenu déjà par sa correspondance directe du changement de destination qui semble devoir avoir lieu à son égard. Il n'en est pas content, mais il obéira. J'ai quelque peine à croire que M. de Talleyrand ait le courage d'entreprendre le voyage de Vienne; s'il devait en être autrement, je n'aurais rien à objecter à sa venue. De tous les diplomates, c'est avec M. de Talleyrand que j'aurai le moins de difficulté à m'entendre sur bien des choses, et c'est lui que je craindrais le moins dans celles sur lesquelles une entente entre nous serait impossible. J'ai fait un si grand nombre d'affaires avec lui qu'il ne serait pas pardonnable si je ne le connaissais pas, tout comme il doit me connaître. M. de Talleyrand, comme homme et comme esprit, représente en toute vérité la France telle qu'elle est, tandis que la majeure partie des envoyés à l'étranger n'en représentent souvent que des partis et bien souvent qu'eux-mêmes.

— Ce 24 Décembre.

1167. Je vous envoye sub volanti l'expédition que j'adresse à M. de Hummelauer.

Veuillez en prendre connaissance et ne point arrêter le courrier. Lisez ce que j'écris sur les affaires anglaises, mais ne communiquez rien de mes dépêches à aucun de vos collègues. Cette recommandation porte principalement sur le contenu de celle qui touche aux affaires d'Espagne. Mon intention est de sonder les dispositions du Duc de Wellington, et ce n'est que dans les voies les plus directes qu'une pareille entreprise peut être couronnée de succès. Il n'y a certes jamais eu de situation plus difficile que celle du Duc, et elle ne peut dès lors être ménagée avec trop de scrupule.

L'ensemble de mon expédition à Londres vous prouvera que nos prétentions à l'égard de l'attitude que nous désirons voir prendre au nouveau Cabinet anglais ne sont empreintes d'aucune exagération. Ce Cabinet traîne, comme je le dis dans mes dépêches à Londres, trop de mauvais bagage à sa suite pour pouvoir marcher droit et vite*). Il devra commencer par s'assurer une existence et tâcher de prendre racine. Aussi mes prétentions ne dépassent-elles guère les limites d'une atti-

*) An Sainte-Aulaire schrieb Metternich am folgenden Tage: „Voici des nouvelles de Paris du 18 que l'on m'envoie de Francfort. Vous y verrez la composition du nouveau Ministère anglais. Tout ce qu'il est possible d'en conclure, c'est qu'il est là. Ce seront les hustings qui décideront du sort de l'Angleterre. Ce qui m'est prouvé, c'est que je n'ai pas idée comment il deviendra possible de former un nouveau Ministère, si celui du jour devait succomber. Trois partis influent sur les élections, les tories, les whigs et les radicaux. S'il n'y avait que deux partis, leur force numérique trancherait la difficulté; mais comme les whigs sont moitié conservateurs et moitié radicaux et que ces subdivisions se jettent tantôt dans l'un et tantôt dans l'autre plateau de la balance, comme ils ont contre eux et les tories et les radicaux, il en résulte un désordre qui sera surmonté Dieu sait comment."

Das neue Tory-Kabinet war bis dahin folgendermaßen zusammengesetzt, und zwar: Peel, Premierminister; Wellington, Auswärtiges; Goulburn, Inneres; Wharncliffe, Justiz; Baring, Handel; Aberdeen, Marine; Lyndhurst, Lordkanzler ꝛc. D. H.

tude passive: le jour où la complicité active de l'Angleterre avec le Cabinet doctrinaire de France cessera, un grand bien aura déjà été atteint.

Le retour vers un meilleur état de choses prendra-t-il de la consistance en Angleterre? C'est de la solution de cette grosse question que dépend le sort de ce pays et de beaucoup d'autres encore; je suis trop éloigné de la scène pour pouvoir me former une opinion, et je me renferme ainsi dans une très-pénible attente.

M. Ancillon vient de me communiquer une dépêche raisonnée qu'il a adressée le 15 de ce mois à M. de Werther. Comme je suppose que celui-ci vous en aura donné connaissance, je m'empresse de vous assurer que j'approuve en entier les vues et les jugements que renferme le travail prussien. Tout ce que M. Ancillon dit sur la situation du Cabinet français est frappé au coin de la vérité la plus exacte.

Madame de Dino a écrit ces jours derniers au Prince Esterhazy pour lui rendre compte de la décision de M. de Talleyrand de se retirer entièrement des affaires. Elle dit que le poste de Vienne lui avait été offert à deux reprises, mais qu'il l'avait refusé, vu son âge et ses infirmités, et même, abstraction faite de ces motifs, par la considération qu'il aurait craint de fournir trop d'aliments à ses calomniateurs, en venant, dans l'endroit même où il avait aidé à assurer le triomphe du principe de la légitimité, défendre la thèse contraire, et cela, de plus, dans le pays même où la famille de Bourbon jouit d'un asile et dans une ville que vient souvent visiter Madame la Dauphine. Malgré ces belles paroles, je crois que M. de Talleyrand cherche à ne plus rien faire, ou à dépenser son dernier feu en Angleterre, si les choses y prennent une tournure qui lui plaise.

Je vis dans de bien vives inquiétudes sur ce qui arrivera dans ce pays-là d'ici à deux mois. Le sort du corps social s'y joue sur un tapis vert.

[illegible]

[illegible]nister in Wien.

[illegible]

[illegible] souveranen Fürsten und Freien [illegible] heute zum drittenmale ver- [illegible] Angelegenheiten in Berathung [illegible] mir vergönnt, Mitglied und [illegible] zu sein. Heute wie damals [illegible] die Ueberzeugung, daß auch [illegible]samen Vaterlande zum Segen [illegible] und zweimal schon hat eben diese

[illegible] bereits aus den Einladungs- [illegible] in Uebereinstimmung mit [illegible], an sämmtliche deutsche [illegible], daß die Aufgabe, zu deren [illegible] andere sei als die, welche [illegible] Berathungen beschäftigte. [illegible] galt es, den Bund zu stiften [illegible] der europäischen Mächte [illegible] und Befestigung des [illegible] Grundgesetze die Aufgabe. [illegible]

an sie ergangenen Antrage, sich zu diesem Zwecke zu vereinigen, entsprochen haben, einen wiederholten Beweis des von Seinen Mitverbündeten Ihm auch bei dieser Gelegenheit bewährten Vertrauens in Allerhöchstdessen dem Bunde zugewendete Gesinnung zu schätzen; und hierfür den Dank des Kaisers, meines Herrn, auszusprechen, bin ich ausdrücklich angewiesen. Der Kaiser findet demnächst in eben diesem Vertrauen eine Aufforderung, über den hier zu verhandelnden, für Ihn wie für alle Bundesglieder gleich bedeutungsvollen Gegenstand Seine Ansichten, wie Seine Wünsche und Hoffnungen, mit derjenigen Freimüthigkeit, welche im Charakter Seiner freundschaftlichen Beziehungen zu den deutschen Bundesregierungen liegt, unverhohlen zur Kenntniß Seiner Mitverbündeten zu bringen. Seine Majestät gehen dabei von der Voraussetzung aus, daß die Männer, welche von ihren Fürsten in einer so bewegten Zeit und zu einer so ernsten Aufgabe hierher gesendet worden, als treue Diener ihrer Herren und als eigens von ihnen zu diesem Berufe erwählte Bevollmächtigte, mit deren innigsten Gedanken über die große Frage des Augenblicks bekannt, dem Vertrauen mit gleichem Vertrauen entgegenkommen werden. Aus einem auf solche Art begründeten Austausche der Meinungen, Ansichten und Vorschläge wird alsdann — wie Seine Majestät der Kaiser hofft — nothwendig ein Resultat hervorgehen, welches nicht blos für den Augenblick die den Bund bedrohenden Gefahren entfernen, sondern diesem großen und mächtigen Staatenvereine auch für kommende Zeiten neuen Glanz und neue Stärke verleihen wird, damit er in sich selbst die kräftigste Garantie der Selbstständigkeit seiner Glieder zu finden für alle Zukunft im Stande sei.

Von diesem Gesichtspunkte geleitet, soll ich, nach Seiner Majestät des Kaisers Befehl, ohne Rückhalt und Bedenken, in dieser hochansehnlichen Versammlung die Wahrheit und die ganze Wahrheit über die Lage der Dinge in Deutschland aussprechen, wie sich solche Seiner Majestät darstellt.

Die deutschen Fürsten haben, mit Inbegriff der Freien Städte, im Jahre 1815 sich zu einem beständigen Bunde vereinigt, dessen Zweck die Erhaltung der inneren und äußeren Sicherheit Deutschlands und der Unabhängigkeit und Unverletzbarkeit der einzelnen deutschen Staaten ist.

Conferenzen deutscher Minister in Wien.

1168. Eröffnungsrede Metternich's vom 13. Januar 1834.
1169. Schlußrede Metternich's vom 12. Juni 1834.
1170. König Friedrich Wilhelm III. von Preußen an Metternich (Schreiben) Berlin, 25. Juni 1834.
1171. Metternich an den König von Preußen (Schreiben) Wien, 20. Juli 1834.

1168. Die Bevollmächtigten der souveränen Fürsten und Freien Städte des Deutschen Bundes finden sich heute zum drittenmale versammelt, um über Deutschlands wichtigste Angelegenheiten in Berathung zu treten, und zum drittenmale ist es mir vergönnt, Mitglied und Theilnehmer dieser feierlichen Vereinigung zu sein. Heute wie damals hege ich mit voller Ruhe des Gemüthes die Ueberzeugung, daß auch diese Zusammenkunft unserem gemeinsamen Vaterlande zum Segen und dauernden Heile gereichen werde, und zweimal schon hat eben diese feste Hoffnung mich nicht getäuscht.

Die hochansehnliche Versammlung wird bereits aus den Einladungsschreiben, welche Seine Majestät der Kaiser, in Uebereinstimmung mit Seiner Majestät dem Könige von Preußen, an sämmtliche deutsche Kabinete gelangen ließen, entnommen haben, daß die Aufgabe, zu deren Lösung wir dermal berufen sind, eine andere sei als die, welche die deutschen Kabinete bei ihren früheren Berathungen beschäftigte. Als wir im Jahre 1815 uns vereinigten, galt es, den Bund zu stiften und ihm einen würdigen Platz in der Reihe der europäischen Mächte zu sichern. Im Jahre 1820 war Ausbildung und Befestigung des Bundes und Vervollständigung seiner Grundgesetze die Aufgabe. Heute gilt es, den deutschen Bund und seine Glieder zu erhalten; es gilt, die Gefahren, welche den Bund und die einzelnen deutschen Staaten bedrohen, unerschrocken in's Auge zu fassen und dann die Mittel in treue und gewissenhafte Ueberlegung zu nehmen, deren Anwendung in den Gefahren dieser stürmischen Zeit die Pflicht der eigenen Erhaltung und die Sorge für das Wohl der deutschen Völker von jeder einzelnen Regierung wie von der Gesammtheit des Bundes erheischt.

In diesen Worten habe ich die inhaltschwere Aufgabe ausgesprochen, die der Gegenstand unserer Conferenzen sein wird.

Seine Majestät der Kaiser, mein allergnädigster Herr, wissen in der Bereitwilligkeit, mit welcher sämmtliche deutsche Regierungen dem

an sie ergangenen Antrage, sich zu diesem Zwecke zu vereinigen, entsprochen haben, einen wiederholten Beweis des von Seinen Mitverbündeten Ihm auch bei dieser Gelegenheit bewährten Vertrauens in Allerhöchstdessen dem Bunde zugewendete Gesinnung zu schätzen; und hierfür den Dank des Kaisers, meines Herrn, auszusprechen, bin ich ausdrücklich angewiesen. Der Kaiser findet demnächst in eben diesem Vertrauen eine Aufforderung, über den hier zu verhandelnden, für Ihn wie für alle Bundesglieder gleich bedeutungsvollen Gegenstand Seine Ansichten, wie Seine Wünsche und Hoffnungen, mit derjenigen Freimüthigkeit, welche im Charakter Seiner freundschaftlichen Beziehungen zu den deutschen Bundesregierungen liegt, unverhohlen zur Kenntniß Seiner Mitverbündeten zu bringen. Seine Majestät gehen dabei von der Voraussetzung aus, daß die Männer, welche von ihren Fürsten in einer so bewegten Zeit und zu einer so ernsten Aufgabe hierher gesendet worden, als treue Diener ihrer Herren und als eigens von ihnen zu diesem Berufe erwählte Bevollmächtigte, mit deren innigsten Gedanken über die große Frage des Augenblicks bekannt, dem Vertrauen mit gleichem Vertrauen entgegenkommen werden. Aus einem auf solche Art begründeten Austausche der Meinungen, Ansichten und Vorschläge wird alsdann — wie Seine Majestät der Kaiser hofft — nothwendig ein Resultat hervorgehen, welches nicht blos für den Augenblick die den Bund bedrohenden Gefahren entfernen, sondern diesem großen und mächtigen Staatenvereine auch für kommende Zeiten neuen Glanz und neue Stärke verleihen wird, damit er in sich selbst die kräftigste Garantie der Selbstständigkeit seiner Glieder zu finden für alle Zukunft im Stande sei.

Von diesem Gesichtspunkte geleitet, soll ich, nach Seiner Majestät des Kaisers Befehl, ohne Rückhalt und Bedenken, in dieser hochansehnlichen Versammlung die Wahrheit und die ganze Wahrheit über die Lage der Dinge in Deutschland aussprechen, wie sich solche Seiner Majestät darstellt.

Die deutschen Fürsten haben, mit Inbegriff der Freien Städte, im Jahre 1815 sich zu einem beständigen Bunde vereinigt, dessen Zweck die Erhaltung der inneren und äußeren Sicherheit Deutschlands und der Unabhängigkeit und Unverletzbarkeit der einzelnen deutschen Staaten ist.

Dieser Verein ist in seinem Innern eine Gemeinschaft selbstständiger, unter sich unabhängiger Regierungen, mit wechselseitigen gleichen Vertragsrechten und Vertragsobliegenheiten, in seinen äußeren Verhältnissen eine zu einer politischen Einheit verbundene Gesammt-Macht.

In derselben feierlichen Acte, welche den Deutschen Bund constituirt und welche unverbrüchlich zu halten sich alle Glieder gleichmäßig verpflichteten, haben die deutschen Fürsten es ausgesprochen, daß in allen Bundesstaaten landständische Verfassungen sein sollen.

Diese Angelegenheit als eine innere Landessache zu ordnen, blieb jedem souveränen Fürsten überlassen.

Ob die Mehrzahl der hierauf in den einzelnen Bundesstaaten eingeführten Verfassungen fremden Mustern nachgebildet und zum großen Theile den Theorien des Tages über das sogenannte Repräsentativ-System entnommen, dem echten deutschen Sinne und Charakter angemessen waren; ob und wie durch deren Ertheilung der Bestimmung des Artikels XIII, welcher ausdrücklich landständische Institutionen verheißt, entsprochen worden; ob dabei die nothwendige Berücksichtigung sowohl der früheren ständischen Rechte, als der gegenwärtig obwaltenden Verhältnisse stattgefunden habe; endlich und vorzüglich, ob die Wahrung der unveräußerlichen Regierungsrechte dabei überall gehörig im Auge behalten sei — Alles dieses mag hier unerörtert bleiben. Zum Zwecke des gegenwärtigen Vortrages genügt es, der Thatsache zu erwähnen, daß die den meisten neueren Verfassungen zum Grunde liegenden Elemente des Repräsentativsystems in kurzer Frist die bedenklichsten Früchte getragen haben. Aus den Stürmen der Zeit ist eine Partei entsprossen, deren Kühnheit, wenn nicht durch Entgegenkommen, so doch durch Nachgiebigkeit bis zum Uebermuth gesteigert ist. Jede Autorität anfeindend, weil sie selbst sich zur Herrschaft berufen wähnt, unterhält sie, mitten im allgemeinen politischen Frieden, einen inneren Krieg, vergiftet den Geist und das Gemüth des Volkes, verführt die Jugend, bethört selbst das reifere Alter, trübt und verstimmt alle öffentlichen und Privatverhältnisse, stachelt mit voller Ueberlegung die Völker zum systematischen Mißtrauen gegen ihre rechtmäßigen Herrscher auf, und predigt Zerstörung und Ver-

nichtung gegen Alles, was besteht. Diese Partei ist es, die sich der Formen der in Deutschland eingeführten Verfassungen zu bemächtigen gewußt hat. Ob sie diesen scheinbar gesetzlichen, langsameren und sicheren Weg oder den des offenen Aufruhrs einschlage, immer verfolgt sie den nämlichen Zweck. Planmäßig vorschreitend, begnügte sie sich zuerst damit, in den ständischen Kammern, den Regierungen gegenüber, eine Position zu gewinnen. Allmälig ging ihr Streben weiter; die gewonnene Stellung sollte thunlichst verstärkt werden; dann galt es, die Regierungsgewalt in möglichst enge Grenzen einzuschließen; endlich sollte die wahre Herrschaft nicht länger in dem Staatsoberhaupte concentrirt bleiben, sondern die Staatsgewalt in die Omnipotenz der ständischen Kammern verpflanzt werden. Und in der That dürfen wir uns nicht verhehlen, daß die Partei, mit größerem oder geringerem Erfolge, leider! ihren Zweck hier und da zu erreichen gewußt, und daß, wenn nicht bald dem überfluthenden Strome dieses Geistes ein hemmender und rettender Damm entgegengesetzt und in dem mächtigen Entwicklungsgange jener Fortschritte der Faction ein Abschnitt gemacht wird, in Kurzem selbst das Schattenbild einer monarchischen Gewalt in den Händen mancher Regenten zerfließen könnte.

In diesem Verhältnisse der Dinge, in dem Mißbrauche, den eine Faction mit den in Deutschland eingeführten Constitutionen treiben darf, in dem dadurch hervorgerufenen Zwiespalte zwischen der Bundesverfassung, welche die Aufrechthaltung des monarchischen Princips will, und den einzelnen Constitutionsurkunden, in welche die Faction die, unter den Formen des Repräsentativsystems verhüllte, moderne Idee der Volkssouveränität einzupflanzen versucht; hierin liegt — Seine Majestät der Kaiser sind davon durchdrungen — der Haupthebel der mit jedem Tage wachsenden Zerrüttung, und die Grundursache der in manchem deutschen Staate beinahe bis zur äußersten Grenze gesteigerten Eingriffe in die Rechte der souveränen deutschen Fürstengewalt. Alle übrigen Erscheinungen, wie hervortretend und beunruhigend sie auch sein mögen, sehen Seine Majestät der Kaiser nur als unvermeidliche Folgen des Uebergewichtes an, welches jene unselige Theorie über das monarchische Princip bereits in Deutschland gewonnen hat. Denn in allen Ländern, wo die Umstände es begün-

stigten, hat dieselbe Faction die politische Presse benützt, um durch Flug- und Tagblätter, sowie durch Druckschriften aller Art ihre Lehren zu verbreiten und die Völker zum Widerstande gegen Recht und Gesetz und jede bestehende Ordnung aufzufordern; überall hat sie sich der Oeffentlichkeit der ständischen Verhandlungen bemächtigt, um ihrem Drange nach Umwälzungen in täglich wiederholtem Tadel über Alles, was von rechtmäßigen Regierungen ausging, Luft zu machen; überall hat sie versucht, die für Neuerungen empfängliche Jugend für ihre Theorie zu gewinnen und sie selbst zum thätigen Werkzeuge ihrer verbrecherischen Pläne zu benützen; sie hat endlich sich des Mittels bedient, das wohlerworbene Recht und das Eigenthum der bemittelten Stände in Frage zu stellen und die niedere Volksclasse dadurch in ihr Interesse zu ziehen, daß sie ihr jeglichen Besitz als eine ihr früher oder später bestimmte sichere Beute bezeichnet.

Es wäre überflüssig, Thatsachen, die vor ganz Deutschland offenkundig sind, durch Beispiele zu belegen, unter deren unzählbarer Menge nur die Auswahl täglich schwieriger wird.

Seine Majestät hegen indeß die volle Ueberzeugung, daß diese betrübenden Erscheinungen verschwinden werden, sobald es gelungen sein wird, die Hauptursachen derselben zu beseitigen.

Es würde von dem Zwecke dieses Vortrages abführen, hier zu prüfen, ob nicht von den einzelnen Regierungen oder von der Gesammtheit ein Mehreres und Kräftigeres hätte geschehen können, um dem Umsichgreifen des Uebels bei Zeiten ein Ziel zu setzen. Davon allein kann hier die Rede sein, wie dermal den Gefahren Einhalt gethan werden kann, welche den Bund und dessen einzelne Glieder bedrohen, und über deren Realität und stets wachsende Größe sich heute Niemand mehr täuscht.

Indem Seine Majestät Sich die Stellung vergegenwärtigen, in welcher sich die deutschen Fürsten, einmal als souveräne, selbstständige, von einander unabhängige Herren ihrer Länder, und dann als Glieder eines zum Zwecke der Erhaltung äußerer und innerer Sicherheit geschlossenen Vereines befinden; so sind Allerhöchstdieselben keinen Augenblick in Zweifel, daß auch die Hilfe auf diesem doppelten Felde gesucht und allein hier gefunden werden könne und müsse.

Wenn die Regenten der deutschen Bundesstaaten sich jeder Täuschung entschlagen, in welche sie die Faction mit allen Sophismen, die ihren geschicktesten Wortführern zu Gebote stehen, einzuwiegen sucht; wenn sie ihre heutige Stellung als Staatsoberhäupter in Vergleich stellen mit dem vollen Besitze ihrer Souveränitätsrechte, in welchen sie sich noch unmittelbar nach dem Abschlusse der Bundesacte befanden; und wenn sie endlich sich selbst streng und gewissenhaft Rechenschaft davon ablegen, was sie aus eigener Machtvollkommenheit in den ihnen von der Vorsehung anvertrauten Ländern zur Abwendung der Gefahren derzeit noch vermögen; so wird sich auch die Frage: welche Hilfe sie von der Gesammtheit anzusprechen genöthigt und berechtigt sind, zuverlässig auf eine befriedigende Weise beantworten lassen; denn nur erst, wo das Vermögen des Einzelnen seine Grenze erreicht, tritt die Verpflichtung der Hilfeleistung von Seiten der Gesammtheit, aber dann auch in ihrem vollen und ausgedehntesten Umfange ein. Mit Einem Worte, was in Beziehung auf die Gefahren der Zeit der Bund in Zukunft von den deutschen Regierungen und was diese vom Bunde zu erwarten haben, das ist die Frage, welche in Eintracht und Vertrauen, offen und ohne Rückhalt beantwortet sein muß, wenn diese hochansehnliche Versammlung ihren Committenten von dem Resultate dieser Berathungen Rechenschaft ablegen wird.

Seine kaiserlich königliche Majestät begleiten das Gedeihen der Bestrebungen dieser hochansehnlichen Versammlung mit Ihren besten Wünschen, und bei allen Ihren Mitverbündeten dieselbe Gesinnung aus voller Ueberzeugung voraussetzend, finden Sie hierin die sicherste Bürgschaft, daß die große Lehre der Zeit von uns Allen würdig erfaßt und zum Nutzen und Frommen unseres gemeinsamen Vaterlandes werde in Anwendung gebracht werden *).

---

*) Siehe die Einladung zu den deutschen Ministerial-Conferenzen in Wien Nr. 1139. An den Ministerial-Conferenzen, die am 13. Januar begannen und am 12. Juni endigten, betheiligten sich unter dem Vorsitz des Staatskanzlers und mit Beiziehung des Präsidenten des Frankfurter Bundestages, Grafen Münch-Bellinghausen, folgende Mitglieder: Für Preußen Ancillon und Alvensleben, für Bayern Gise und Mieg, für Sachsen Minckwitz, für Hannover und die dreizehnte

Schlußrede Metternich's vom 12. Juni 1834.

1169. Im Augenblick der Unterfertigung des Schlußprotokolles der hiesigen Conferenzen bitte ich die hochansehnliche Versammlung, mir einen Rückblick zu erlauben auf das, was wir während der letztverflossenen fünf Monate, die uns hier zu einem so wichtigen und so hohen Zwecke versammelt hielten, gewollt, und was wir durch unsere Arbeiten geleistet haben.

Ich habe bei Eröffnung dieser Berathungen die Ueberzeugung in Ihrer Mitte ausgesprochen, daß es darauf ankomme, dem Deutschen Bunde sein Bestehen und seine Dauer zu sichern und dadurch Deutschland vor einer Zerrüttung zu bewahren, die früher oder später alles rechtlich Bestehende vernichten und namenloses Unheil über alle Classen der deutschen Völker verbreiten müßte.

Ich habe mich über die Schwierigkeit und den Umfang dieser Aufgabe nicht getäuscht, aber auch niemals an der Bereitwilligkeit zu allem Guten und Heilsamen, an der Rechtlichkeit der Gesinnung und an der tiefen Einsicht und Erkenntniß von Seite Derer gezweifelt, welche das Vertrauen ihrer Höfe zu diesen Berathungen gesendet hatte. Jetzt am Schlusse derselben fühle ich mich freudig bewegt, indem

Curie Ompteda, für Württemberg Berolbingen und Hartmann, für Baden Reitzenstein und Puich, für Kurhessen Trott, für Hessen du Thil, Gruben und Linde, für Dänemark Reventlow-Criminil, für die Niederlande Vertolese van Soelen, für die zwölfte Curie Fritsch, für die vierzehnte Curie Plessen, für die fünfzehnte Curie Berg, für die sechzehnte Curie Strauch und für die siebzehnte Curie der Bürgermeister von Bremen Smidt. Die Geschäfte waren in fünf Comités vertheilt. Das erste besorgte die Vorarbeiten für die Mitwirkung der Stände bei Ausübung der landesherrlichen Rechte; das zweite für die Oeffentlichkeit der ständischen Verhandlungen; das dritte für Schul- und Universitätswesen; das vierte für die Preßfrage, und das fünfte für das Verhältniß der inneren Landesgesetzgebung zu jener des Bundes. Das Schlußprotokoll vom 12. Juni enthält in sechzig Artikeln die Ergebnisse der Conferenz. Ein Theil derselben (Artikel III—XIV, die Einsetzung des Schiedsgerichtes betreffend) wurde in der Bundesversammlung vom 30. October 1834 in Folge gleichlautender Erklärungen der Bundesregierungen zum Bundesbeschluß erhoben und sofort kundgemacht; die übrigen Artikel dienten vorläufig nur als Norm für die von den deutschen Regierungen ihren Gesandtschaften am Bundestage zu ertheilenden übereinstimmenden Instructionen. D. H.

ich mit voller Ueberzeugung die Anerkennung aussprechen kann, daß der Geist, der den Bestrebungen und Ansichten, die den kaiserlichen Hof bei diesem Geschäfte leiteten, von Ihrer Seite entgegenkam, dessen vertrauensvoller Hoffnung entsprach, und daß die Resultate dieser Conferenzen, wie wir sie jetzt mit einem Blicke übersehen, die nicht niedrig gestellten Erwartungen Seiner kaiserlich königlichen Majestät übertroffen haben.

Wir Alle theilen gewiß die Ansicht, daß die Gefahren, mit welchen unser gemeinsames Vaterland bedroht ist, ein trauriges Resultat tiefgreifender älterer Ereignisse, die Niemand ungeschehen machen kann, ein Product bedauernswerther Irrthümer, von denen ganze Generationen heimgesucht worden, überhaupt eine Wirkung von Ursachen seien, deren Schuld eine andere Zeit als die unsere trägt. Wer wäre nun eitel genug zu glauben, daß menschliche Berathungen ein Uebel, welches leider eine so weit hinaufreichende und vielfach verzweigte Geschichte hat, in weniger Monate Frist mit der Wurzel ausrotten und seine Spuren vertilgen könnten? Unser Trost darf jedoch sein, daß geschehen ist, was menschliche Kräfte unter den gegebenen Umständen vermochten, und mehr noch als dies, daß ein Weg gefunden und eröffnet ist, der, wenn er mit treuem und beharrlichem Festhalten an dem einmal als recht Erkannten verfolgt wird, ohne feindliche Gegenwirkungen hervorzurufen, nicht blos aus dem Labyrinthe der in diesem Augenblicke drohenden Gefahren und Bedrängnisse zu führen, sondern auch für alle Zukunft auf einen besseren Pfad der Ordnung, der echten Freiheit und des Rechtes zu leiten geeignet ist.

Diese Hoffnung beruht auf zwei Einrichtungen, die ich als den eigentlichen Mittelpunkt der Beschlüsse dieser Conferenz bezeichnen möchte. Die erste derselben ist das Institut der Schiedsgerichte.

Während das Repräsentativsystem in seiner naturgemäßen Entwicklung zu einer souveränen Gewalt demokratischer Volksvertreter-Versammlungen hinstrebt und durch die unbegrenzte Verantwortlichkeit der Minister die eigentlich entscheidende Macht im Staate den Händen der Regierungen zu entwinden, ja dieselbe in der Person ihrer nothwendigen Organe, gerade in den wichtigsten Angelegenheiten, eben jenen republikanisirten Kammern zu unterwerfen, mithin

die Natur der Dinge umzukehren strebt; führt unser Schiedsgericht auf den schlichten Pfad der natürlichen Verhältnisse zurück. Fortan wird es nicht mehr den Landständen zustehen, nach ihrem Belieben die Bestimmungen der Verfassung zu deuten und im Falle eines Widerspruchs oder einer nach ihrer Ansicht verwerflichen Handlungsweise der Regierung, Richter in eigener Sache zu sein. Ebenso wenig kann der gewählte Ausweg zu dem Vorwurf Anlaß geben, als begründe und begünstige er unrechtliche Willkürherrschaft der Regierungen; es werden vielmehr, wenn Stände und Regierung im Streite befangen sind, unparteiische und geprüfte Männer als Schiedsrichter erkennen, was Rechtens oder, wo Rechtsnormen mangeln, was der Natur der Sache gemäß ist. So wird, wo früher demagogische Willkür der Unterthanen das monarchische Princip zu untergraben drohte, künftig eine höhere richterliche Behörde entscheiden, deren Glieder aber, nach der Natur des Bundesverhältnisses unter den souveränen deutschen Fürsten und freien Städten, der freien Ernennung der Verbündeten ihr Dasein verdanken. Die Souveränität der Regierungen und die von den Ständen in Anspruch genommene Garantie ihrer Rechte sind auf diese Weise ausgeglichen, und wie sich auf der einen Seite hoffen läßt, daß alle besseren Elemente der öffentlichen Meinung in Deutschland diesem Institute mit freudiger Dankbarkeit entgegenkommen werden, so ist auf der anderen Seite Deutschlands Zukunft in die Hand der Regierungen gelegt, deren Weisheit und Gewissen die Ernennung unparteiischer Schiedsrichter anheim gegeben ist.

Die zweite der oben bezeichneten Einrichtungen schließt sich an die ebengenannte an und betrifft die Sicherung des Staatshaushaltes in den deutschen Bundesländern gegen mögliche feindselige Bestrebungen der anarchischen Faction.

Die Theorie des Repräsentativsystems legt in die Hand der Volksdeputirten die Gewalt, mittelst einer Abstimmung das gesammte Leben der öffentlichen Verwaltung zu lähmen, und Bosheit oder Aberwitz einer systematischen Opposition hat auch in deutschen Kammern Bundesregierungen mit dieser landesverrätherischen Selbsthilfe bedroht, wenn dem Willen der antimonarchischen Secte in dem, was sie gerade

zu fordern beliebte, kein Genüge geſchieht. Unfügen ſolcher Art iſt für die Zukunft vorgebeugt. Der Artikel XXI unſeres Schlußprotokolles verweiſt den Fall, wo Stände und Regierung ſich über das Budget nicht einigen können, vor ein Schiedsgericht und ermächtigt, wenn böſer Wille der Stände dieſen rechtlichen Ausweg erſchweren oder verſchmähen ſollte, die Regierung zur Forterhebung der früher bewilligten Steuer. In welch' neue günſtige Stellung die Regierungen, die früher durch jene unziemlichen Drohungen von den Ständen abhängig gemacht werden ſollten, durch dieſe Beſtimmung kommen, wie ihnen jetzt ein kräftiges und entſchiedenes Auftreten für die Sache der Gerechtigkeit und Ordnung und ein raſtloſes Fortſchreiten auf dieſer Bahn möglich iſt, ohne daß ſie eine Hemmung von Seite irregeleiteter Stände zu beſorgen hätten, iſt ſo einleuchtend, daß es einer weiteren Ausführung nicht bedarf.

Was ſonſt von anderen Beſchlüſſen und Maßregeln um den Mittelpunkt der von uns erreichten Reſultate ſich gruppirt, enthält im Ganzen und Allgemeinen nur Verabredungen der Regierungen zum Behufe des Schutzes der beſtehenden und der Wiederherſtellung der geſtörten Ordnung in Deutſchland. Sie waren einerſeits nöthig, um einer gleichmäßigen Wirkſamkeit für den gemeinſamen Zweck in allen deutſchen Bundesſtaaten zur Baſis zu dienen; anderſeits ſollten und konnten ſie deshalb nicht ſpecieller gefaßt werden, weil locale Verhältniſſe bei der Ausführung berückſichtigt werden mußten, und jede Regierung, wenn anders nur ihre eigene Baſis geſichert iſt, in den Einzelheiten der Ausführung des Beſchloſſenen am geeignetſten nach Maßgabe ihrer beſonderen Bedürfniſſe verfährt. Nur in den oberſten Grundſätzen mußte hier eine Verſtändigung erfolgen, und dieſe ſind in der Vereinbarung über die Oeffentlichkeit der ſtändiſchen Verhandlungen, über die Preſſe und die Univerſitäten niedergelegt. Wohl mögen alle dieſe Vereinbarungen neben den oben erwähnten organiſchen Einrichtungen beim erſten Anblick als minder wichtig erſcheinen, aber reiferes Nachdenken zeigt zugleich, daß auch in dieſer Form vieles Heilſame verabredet worden, daß ein tieferes Eingehen auf dieſe Verhältniſſe nicht Sache eines Geſammtbeſchluſſes, und das Beſchloſſene für den gemeinſchaftlichen Zweck vollkommen hinreichend

sei, wenn ihm, wie mit Zuversicht zu hoffen steht, der entschiedene Wille der Regierungen bei der Ausführung und das Eingehen auf den Geist dieser Vereinbarungen entgegenkommt.

Indem wir sonach unsere Sitzung schließen, bleibt mir noch eine angenehme Pflicht zu erfüllen übrig: Ihnen die volle Anerkennung Ihrer mit so glücklichem Erfolge gekrönten Bestrebungen während dieser Berathungen von Seite Seiner Majestät des Kaisers, meines allergnädigsten Herrn, und meinen eigenen tiefgefühlten Dank für das mir mannigfach bewiesene Vertrauen, welches unsere gemeinschaftlichen Arbeiten so wesentlich gefördert und erleichtert hat, auszusprechen. Ihren schönsten Lohn werden Sie in dem Bewußtsein finden, ein für ganz Deutschland wohlthätig wirkendes Werk durch Ihre einsichtsvollen und beharrlichen Bemühungen glücklich zu Stande gebracht zu haben.

König Friedrich Wilhelm III. von Preußen an Metternich (Schreiben)
Berlin, 25. Juni 1834.

1170. Mein Herr Fürst von Metternich. Nachdem die Wiener Ministerial-Conferenzen am 12. d. Mts. geschlossen worden sind und Ich eine vollständige Einsicht in die Resultate derselben, wie sie im Schlußprotokoll aufgestellt sind, genommen habe, kann ich nicht umhin, Ihnen Meine Freude über das Resultat der ebenso schwierigen als wichtigen Arbeit auszudrücken. Die erste Idee einer gemeinsamen Berathung aller deutschen Kabinete über die geeignetsten Mittel, Deutschlands Ruhe und Unabhängigkeit zu sichern, kam von Ihnen; Preußen und Oesterreich gingen bei dieser großen Angelegenheit — möge es immer der Fall sein — Hand in Hand; diese heilbringende Idee ist in das Leben getreten und hat gute Früchte getragen. Die Conferenz hat durch ihre Beschlüsse den einzelnen Bundesstaaten mehr Unabhängigkeit und eine festere Stellung gegen revolutionäre Anmaßungen gegeben und zugleich der Bundesversammlung in dem gesetzmäßigen Kreise ihrer Befugnisse und Verpflichtungen mehr Haltung und mehr Einheit verliehen. Diese Einheit ist um so ersprießlicher und heilbringender, als sie aus der Einstimmigkeit aller deutschen Kabinete hervorgegangen ist und der Beweis dieser Einstimmigkeit und dieses Gemeinsinnes, den die Wiener Conferenzen abgegeben haben, wird

das europäische Ansehen und die moralische Kraft des Bundes um Vieles erhöhen. Wie viel Sie, mein Herr Fürst, zu dieser Einstimmigkeit vermittelst Ihrer scharfsinnigen, besonnenen, fördernden und zugleich regelnden Leitung beigetragen, hat Mir nicht unbekannt bleiben können; und es ist mir ein wahres Bedürfniß, Ihnen Meinestheils deswegen verbindlichst zu danken. Sie haben sich dadurch neue Ansprüche auf die Hochachtung unseres gemeinsamen Vaterlandes erworben und Ihren längst gegründeten Ruf eines der ersten Staatsmänner der früheren wie der jetzigen Zeit bekräftigt und bewährt.

Gott erhalte Sie dem Kaiser, Ihrem Herrn, Deutschland und Europa! Mit diesem innigen Wunsche empfangen Sie die Versicherung der besonderen Werthschätzung, womit ich verbleibe, Mein Herr Fürst von Metternich, Ihr wohlgeneigter

Friedrich Wilhelm m. p.*)

Ich benütze diese willkommene Gelegenheit, um Ihnen, mein lieber Fürst, von Neuem zu wiederholen, wie sehr und in welchem hohen Grade ich die unschätzbaren Verdienste zu erkennen und zu würdigen weiß, die Sie sich seit einer so langen Reihe von Jahren und unter den mannigfaltigsten und schwierigsten Verhältnissen um das politische Erhaltungsprincip erworben haben. Sie wissen längst, wie sehr hierüber meine eigenen Ansichten mit denen des Kaisers und den Ihrigen übereinstimmen und wie hocherfreut ich daher sein muß, daß die unter Ihrer weisen Leitung zu Stande gekommenen Beschlüsse in den deutschen Angelegenheiten ein so zufriedenstellendes Resultat geliefert haben.

Metternich an den König Friedrich Wilhelm III. von Preußen (Schreiben) Wien, 20. Juli 1834.

1171. Allergnädigster Herr! Das Schreiben, welches Allerhöchstdieselben an mich zu erlassen geruhten, hat mich mit dem Gefühle des lebendigsten Dankes erfüllt. Eure Majestät legen mir in selbem Verdienste bei, welche ich mir nur in einem weit geringeren Maße zuerkenne. So oft die Rede von gutem Willen und von treuer Erfüllung

*) Der nachfolgende Schluß zu dem officiell ausgefertigten Schreiben ist von dem König eigenhändig beigesetzt. D. H.

meiner Pflichten ist, so erkenne ich mir in diesen Beziehungen Rechte zu, die mir theuer sind; zwischen dem Willen und der Möglichkeit, Dinge auszuführen, liegt aber ein weites Feld, welches Beihilfe jeder Art erheischt. Für die der guten Sache auf so kräftigen Wegen geleistete Hilfe muß die Welt dem geraden und kräftigen Sinne Eurer Majestät danken! Allerhöchstdieselben haben abermals das, was ohne Preußens offenes Handeln unerreichbar gewesen wäre, möglich gemacht. So oft Eure Majestät und der Kaiser Hand in Hand gehen werden, und dem Factionsgetriebe die Wege versperrt werden, wird es noch Mittel der Rettung geben, und durch deren Anwendung wird sich das gute Princip in eben dem Maße gestärkt finden, als das schlechte an Kraft verlieren wird.

Geruhen Eure Majestät, mir Ihr gnädiges Vertrauen ferner ungetrübt zu erhalten, daß ich desselben nie unwürdig sein werde, hiefür bürgt mein Gewissen.

Geruhen Allerhöchstdieselben die erneuerten Versicherungen meiner tiefen Ehrfurcht und treuen Ergebenheit zu genehmigen ꝛc.

Metternich m. p.

Quadrupel-Allianz zwischen England, Frankreich, Spanien und Portugal.

1172. Metternich an Ficquelmont in Petersburg (D.) Baden, 3. September 1834.

1172. Le chargé d'affaires de France est venu me trouver avant-hier pour me donner connaissance des quatre articles signés à Londres le 18 Août dernier*).

*) Bekanntlich schlossen England, Frankreich, Spanien und Portugal zu London am 22. April 1834 einen Quadrupel-Allianzvertrag zur Vertreibung Dom Miguel's aus Portugal und Don Carlos' aus Spanien, zu welchem Zwecke ein spanisches Corps mit den portugiesischen Truppen zusammenzuwirken, englische Kriegsschiffe das Unternehmen zu unterstützen und Frankreich erforderlichen Falles Hilfe zu leisten hatte. Die Folge davon waren die Niederlage Dom Miguel's bei Thomar, dann die Capitulation von Evora mit der darin ausgesprochenen Verzichtleistung Dom Miguel's auf den Thron (26. Mai), wogegen jedoch der Letztere von Genua aus feierlichen Protest erhob (16. Juli). Im Nachhang zu diesem (ver-

Après en avoir fait la lecture, j'ai déclaré à M. de La Rochefoucauld qu'éloigné de l'Empereur, je n'avais pas à m'expliquer officiellement sur un acte de cette nature.

„Cette circonstance", lui ai-je dit, „me met d'autant plus à l'aise pour ne pas vous cacher mes impressions personnelles sur les articles en question:

„L'article Ier n'accorde rien à la France qu'elle ne possédât déjà en sa qualité de Puissance souveraine et indépendante. Chaque État a le droit d'ouvrir et de fermer ses frontières à qui et à quoi il veut; c'est à ses propres risques et périls qu'il exerce ce droit, et je ne saurais donc comprendre pourquoi vous avez cru devoir faire un article à ce sujet. Vous ne gagnez rien par le fait, mais vous y perdez votre liberté d'action.

öffentlichten) Allianz-Vertrage unterzeichneten die vier Vertreter der vorbenannten Mächte am 18. Auguſt zu London nachfolgende vier Artikel, von denen in der obigen Depeſche Erwähnung geſchieht, nämlich:

I. Sa Majesté le Roi des Français s'engage à prendre dans les parties de ses États contiguës à l'Espagne les mesures les plus propres à empêcher que des secours en hommes, armes ou munitions de guerre soient envoyés du territoire français aux insurgés en Espagne.

II. Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande s'engage à fournir à Sa Majesté Catholique les provisions en armes et munitions de guerre que Sa Majesté pourra requérir de sa part, et à venir au surplus au secours de Sa Majesté, en cas de besoin, avec des forces navales.

III. Sa Majesté Impériale le Duc de Bragance, Régent du Portugal et des Algarves, au nom de la Reine Donna Maria II. partageant complétement les sentiments de ses augustes alliés, et désirant de plus faire quelque chose en retour des engagements contractés par Sa Majesté la Reine régente d'Espagne par l'article II du traité du 22 Avril 1834, s'engage à coopérer, en cas de besoin, pour la cause de Sa Majesté Catholique, avec tels moyens qui seront en son pouvoir, et de telle manière qui sera plus tard convenue entre Leursdites Majestés.

IV. Les articles précédents auront la même force et valeur que s'ils étaient insérés mot à mot au traité du 22 Avril 1834, et seront considérés comme en faisant partie.

Londres, le 18 Août 1834.

Palmerston, Miraflores, Talleyrand, C. P. de Moraes-Sarmento.

D. H.

„L'article II suggère les mêmes considérations à l'égard de l'Angleterre. Il reconnaît cependant à cette Puissance une liberté d'action plus grande qu'à la France. J'ignore ce que vous y gagnerez.

„L'article III nous servira de moyen, à moi et à bien d'autres encore, de nous assurer du sentiment de vitalité que peut avoir le Gouvernement de la Reine Christine. En effet, s'il ratifie l'article, je me dirai qu'il se sent mourir; s'il se refuse à le ratifier, il agira bien dans son propre intérêt, mais il compromettra la sagesse de la stipulation. Une autre considération, toute spéeiale à la France, se présente à moi et m'empêche de comprendre comment le Roi Louis-Philippe a pu consentir à la rédaction de l'article en question. Dom Pedro a des troupes sur lesquelles il devra plus ou moins pouvoir compter; il a les corps étrangers qui chaque jour menacent de le renverser. Il n'enverra jamais au secours de la Reine Christine les premières, et les secondes, si elles devaient même parvenir à expulser Don Carlos du sol espagnol, ne tarderont pas à arborer conjointement avec les communeros espagnols le drapeau de la république au delà des Pyrénées. Le Roi des Français vise-t-il à créer à la République française un point d'appui en Espagne?"

M. de La Rochefoucauld, faute sans doute de savoir que répliquer, se tut.

Ce court exposé, Monsieur l'ambassadeur, vous retrace mon jugement tout entier sur la conclusion du nouvel acte des quatre complices; cette transaction n'a d'autre valeur à mes yeux que celle d'un danger pour tout le monde, y compris et même en tout premier lieu pour ses signataires.

Die Stellung der drei Nordmächte gegenüber Don Carlos.

1173. Metternich an Apponyi in Paris (Geh. D.) Wien, 17. September 1834.

1173. La présente dépêche vous est destinée, ainsi qu'à MM. vos collègues de Russie et de Prusse; veuillez par conséquent leur en donner lecture.

Il serait impossible que les représentants des trois Cours à Paris ne se trouvassent pas dans une fort pénible situation, chaque fois que l'affaire espagnole est mise sur le tapis en leur présence. Placés entre le risque de dire trop ou trop peu, de compromettre ainsi la liberté d'action de leurs Cours ou l'intérêt de la cause monarchique, leur situation doit nécessairement être embarrassante. Elle ressemble en cela à celle dans laquelle se trouvent placées les trois Puissances elles-mêmes. Ce qui m'importe cependant, c'est de fixer votre propre pensée et celle de MM. vos collègues, autant qu'il m'est permis de le faire, sur une base, et cette base ne peut être que celle de la vérité dans les faits.

Pénétrez-vous avant tout de la conviction que l'affaire espagnole a la plus haute valeur à nos yeux et à ceux de nos alliés. Cette affaire occupe le premier rang parmi toutes les complications du jour, parce qu'elle porte sur le terrain des principes, et parce que sa solution englobe l'avenir. Ceci posé, il est inutile de s'arrêter au côté moral d'une question qui est tranchée à nos yeux. La Reine Isabelle est la Révolution incarnée dans sa forme la plus dangereuse; Don Carlos représente le principe monarchique aux prises avec la Révolution pure. La question placée ainsi est claire, et les vues comme les vœux des Puissances conservatrices ne sauraient former le sujet d'un doute.

Mais abordons la partie matérielle de l'affaire; c'est ici que nous nous trouverons placés en face de bien grands embarras.

1° La déplorable pragmatique de Ferdinand VII a surpris les Puissances dans une situation générale des affaires qui ne leur a pas permis d'évoquer la question de la succession devant

un tribunal politique. Les questions de succession sont, dans tous les temps et dans toutes les situations, difficiles à traiter. Le Roi Louis-Philippe paraissait placé, dans le principe, sur le terrain qui, certes, aurait dû lui convenir le mieux. Les trois grandes Puissances ont pris alors une détermination sage en déclarant, ainsi qu'elles l'ont fait, qu'elles ne faisaient point de l'affaire espagnole une affaire de personnes, et qu'à l'égard des droits respectifs de celles-ci, elles ne se reconnaissaient pas le devoir de se charger du rôle de juges.

2° Don Carlos, en se retirant en Portugal et en ne quittant pas ce Royaume à la première sommation qui lui a été adressée, a décidé de la perte de Dom Miguel. Il s'est rendu par ce fait coupable d'une immense faute. Il en a commis une autre en se lançant en Espagne sans s'être assuré d'aucun des moyens nécessaires pour y frapper un grand coup au moment de son apparition, et sans avoir prévenu les Puissances de sa détermination.

3° L'arrivée inattendue de ce Prince en Espagne a fait naître immédiatement pour les Puissances la nécessité de prendre en mûre considération la marche qu'elles auraient à suivre. Si la maturité qu'exigent des déterminations de cette nature ne permet pas de les prendre avec promptitude, la grande distance qui sépare les Cabinets augmente encore à cet égard nécessairement les lenteurs. Convaincus de ces vérités, nous avons calculé que l'intérêt de la cause exigeait impérieusement de partager en deux parties les secours qu'il est, sans aucun doute, nécessaire de lui prêter, et par conséquent de s'occuper avant tout:

a) De la prestation la plus prompte de secours matériels; ensuite

b) des secours politiques et moraux.

C'est en suivant ce plan que nous avons ouvert, sans perte de temps, une souscription pour assurer à Don Carlos des secours pécuniaires. Ce but sera atteint incessamment; il l'est déjà en partie.

On lui a fait passer des armes. Nous ignorons si elles lui sont déjà parvenues. Les mesures rigoureuses de blocus adoptées par les deux Puissances maritimes rendent difficiles les moyens de faire arriver ces secours à leur destination. Nous espérons toutefois qu'elles ne les rendront point impossibles.

4° Quant à l'appui moral, celui que les carlistes se sont empressés de réclamer, c'est la reconnaissance de Don Carlos.

Les Cabinets, Monsieur l'ambassadeur, doivent procéder d'une manière plus réfléchie. Le fait de la reconnaissance embrasse deux périodes: il renferme le présent et l'avenir.

Quant au présent, rien n'est plus facile que de lâcher le mot. Nous n'avons point reconnu la Reine Isabelle, et comme tout pays doit avoir un Gouvernement, et que certainement les Puissances ne reconnaîtront jamais la république Ibérienne, il ne peut exister de doute sur la seule personne à laquelle les Puissances ont jusqu'à cette heure reconnu le droit de gouverner l'Espagne. Nous ne nous dissimulons pas, et nous en sommes même persuadés, que la reconnaissance de Don Carlos, hautement prononcée par les Puissances alliées, serait pour la cause de ce Prince d'une utilité morale incontestable. Ce que nous ne nous permettons pas de décider, c'est l'effet qu'elle produirait sur les deux Puissances maritimes, et plus particulièrement l'influence qu'elle exercerait sur le Roi des Français. Cette influence, nommément dans le cas où les trois Cours alliées proclameraient la reconnaissance de Don Carlos, ne serait-elle pas assez puissante pour forcer Louis-Philippe, soit par suite de ses propres calculs, soit par l'effet que produirait cet acte sur son conseil et sur les partis révolutionnaires en France, à sortir de cette ligne de juste-milieu sur laquelle il a su se maintenir jusqu'à cette heure à l'égard de l'Infant?

Quant à l'avenir, la question oblige à un calcul bien autrement grave. Que feront les Puissances et que sont-elles décidées à faire, dans le cas où Don Carlos, reconnu Roi

par elles, serait expulsé de son Royaume? Le soutiendront-elles? Dans ce cas, quels sont leurs moyens d'action? Et si elles ne le soutiennent pas, quelles seront, dans cette supposition, les conséquences de la preuve qu'elles offriraient alors aux yeux de l'Europe attentive que la protection des deux Puissances maritimes est plus favorable aux prétendants à des couronnes que celle des trois Cours qu'on se plaît à désigner sous le nom de Puissances du Nord?

En vous traçant, Monsieur l'ambassadeur, cette courte et rapide esquisse de notre position dans l'affaire espagnole, je crois remplir un devoir, celui de vous placer en face de la vérité.

Vous tirerez facilement de ce que je viens de vous exposer la règle de votre conduite diplomatique.

Vous ne ferez pas fausse route là où la bonne voie est encore couverte d'un nuage qu'il ne dépend pas de notre volonté de dissiper. Cela tient à la nature des positions respectives, et c'est une de ces difficultés qu'il n'est pas aisé de surmonter.

Palmerston's Rücktritt.

1174. Metternich an Hummelauer, Geschäftsträger in London (Ref. T.) Wien, 29. November 1834.

1174. Je ne me sens nullement le besoin de chercher à vous donner une idée de l'impression qu'a faite sur moi la première nouvelle du grand événement qui fixe en ce moment l'attention de l'Europe sur l'Angleterre. Cette impression peut être définie par une seule phrase: conviction que, dans le succès du changement qui vient de s'opérer, pourra se trouver une ancre de salut pour le corps social, et certitude que l'insuccès amènera la consommation de la ruine de la cause des principes et du bon ordre! Dans un dilemme de cette nature, l'homme raisonnable doit s'arrêter sur la ligne des calculs, et attendre les premiers développements de l'événement. C'est aussi à ce parti que je me suis arrêté.

Le jour même où j'ai reçu votre rapport du 15 Novembre, est arrivé ici un courrier du Cabinet anglais avec des dépêches pour Constantinople. Ce courrier était porteur d'un billet de Lord Palmerston à M. Strangway, en date du 16, que cet Envoyé m'a apporté, au moment où il l'a reçu, et dont il m'a laissé prendre lecture. Son contenu est à peu près littéralement le suivant: „We are out; le Duc de Wellington est premier ministre, chargé de la composition du Cabinet. Demain nous remettrons les sceaux au Roi; je n'ai pas le temps de vous en dire davantage, occupé ainsi que je le suis à mettre ordre à mes affaires. Ever yours, etc., etc. P. S. Portez le billet ci-dessus, sans perte de temps, au Prince de Metternich. Je suis convaincu que de sa vie il n'aura éprouvé une joie plus grande qu'en le lisant, et que jamais je ne lui aurai été plus agréable qu'en m'en allant!"

Après avoir achevé cette courte lecture, j'ai demandé à M. Strangway s'il répondrait à son ci-devant chef? Sur sa réponse affirmative, je lui ai dit: „Mandez à Lord Palmerston que pendant les relations d'affaires dans lesquelles je me suis trouvé avec lui, j'ai souvent été dans le cas de regretter la facilité avec laquelle il se trompe sur les choses et sur les hommes. Ses dernières paroles reposent également sur une erreur. Un homme raisonnable ne peut éprouver un sentiment de joie que pour des événements dont il est à même de calculer la portée; or, comme je ne me trouve pas aujourd'hui dans le cas de pouvoir le faire, Lord Palmerston se trompe dans le choix de ses expressions. Si, au lieu du mot joie, il s'était servi du mot espoir, il ne se serait point trompé. Dans une longue carrière", ai-je ajouté, „il est rare qu'il se présente un incident entièrement nouveau et sans précédents; le singulier congé que prend de moi Lord Palmerston m'en offre la preuve. Lorsqu'en 1824 M. le Vicomte de Chateaubriand fut éloigné du Ministère, il adressa, au moment même de sa sortie, un billet d'une teneur et d'un laconisme semblables à l'ambassadeur de France qui se trouvait accrédité alors à la

Cour de Vienne. Si les deux missives ont un caractère de ressemblance, les positions cependant n'offrent guère d'analogie. Il s'agissait alors de l'éloignement d'un individu; aujourd'hui il est question du passage d'un système à un autre Dans le premier cas, j'ai pu me livrer à un sentiment personnel de satisfaction ou de peine, tandis qu'aujourd'hui je dois attendre le lendemain pour exprimer mon sentiment."

Je vous livre cette anecdote moins comme un fait important que comme une preuve nouvelle de ce que l'esprit et le caractère du dernier principal Secrétaire d'État renferment de haineux et d'inexplicable.

... De quelque manière que les choses puissent se placer en Angleterre, la nouvelle administration n'aura qu'un principe et une ligne de conduite à suivre. Ce principe, je l'ai établi en peu de mots dans la dépêche précédente: „Le Gouvernement devra s'emparer de la réforme." Vouloir la faire reculer ou l'arrêter serait une entreprise malheureuse. Les mots sujets à diverses interprétations et jetés dans le public sans une définition préalable et précise, offrent toujours de grands dangers. Les partis n'hésitent jamais à s'en emparer pour en faire leur profit aux dépens du bien général. La réforme est l'un de ces mots; pris dans sa véritable acception, c'est le remède contre les abus, et il ne peut raisonnablement en avoir une autre. La réforme est le contraire de la destruction; et en bonne logique, le mot réforme est même synonyme de réparation. Les whigs, avec leur légèreté et leur jactance, ont proclamé la réforme sans en avoir défini le sens; le radicalisme l'a acceptée en l'interprétant à sa guise; entraînés dans la poursuite de leur entreprise bien au delà des bornes qu'ils s'étaient plus ou moins exactement fixées, les whigs se sont avancés en masse pour se dissoudre comme un nuage. La nation, froissée dans ses intérêts les plus divergents, s'est alors réveillée; car ce que les chefs du radicalisme nommeront sans doute le sommeil de la nation, est en toute réalité son réveil. Il y a trois ans, il n'en était pas ainsi. Que les hommes qui

se trouveront aujourd'hui placés au timon de l'État s'emparent de la vérité; qu'ils se saisissent, en partant du point auquel sont arrivées les choses, de la réforme, et qu'ils l'appliquent avec discernement, avec force et avec sagesse, aux anciens abus comme aux nouveaux; à ceux qui existent véritablement, et non à ces soi-disant abus supposés et voulus par les ennemis de la chose publique; et le succès pourra couronner leur noble entreprise. . . . .*)

*) Das Whigminiſterium, vom König aus eigener Initiative entlaſſen, übernahm fünf Monate ſpäter (April 1835), unter der Präſidentſchaft des Lord Melbourne und mit Lord Palmerſton als Staatsſecretär der auswärtigen Angelegenheiten, wieder die Leitung der Staatsgeſchäfte. D. H.

Das Jahr 1835.

Aus dem Tagebuche der Fürstin Melanie.

Biographische Notizen.

1175. Wien (vom 25. Februar bis 14. März).

Wien.

1175. Erkrankung des Kaisers. — Theilnahme der Bevölkerung. — Vorbereitungen für den Eintritt der Katastrophe. — Der Kaiser dictirt sein Testament. — Berufung von Aerzten an das Krankenbett. — Tod des Kaisers Franz. — Thronbesteigung des Kaisers Ferdinand. — Organisation der Regierung. — Sendung des Prinzen Wilhelm nach Wien. — Brief an Ficquelmont. — Kaiserin Caroline Augusta über Kaiser Franz.

Wien, 25. Februar.

1175. Ich wurde heute Morgens gewaltig erschreckt, als Clemens mir sagte, der Kaiser sei gefährlich erkrankt. Man ließ ihm um 8 Uhr zur Ader. Es scheint eine Lungenentzündung eingetreten zu sein. Ich war tief erschüttert, besonders bei dem Gedanken, daß Clemens mir während eines ganzen Tages eine so wichtige Sache, die ihn so sehr beunruhigen und beschäftigen mußte, verheimlichen konnte. Dies raubt mir alles Vertrauen und läßt mich befürchten, er verberge mir immer, was ihm das Herz brechen muß. Stifft war hier; er findet den Zustand des Kaisers so gut wie möglich. Clemens beruhigt mich, wenn ich mich ängstige; allein ich schwebe in fortwährender Aufregung. Es war mir höchst peinlich, als Podstatzky mir sagen kam, der Prinz von Bayern werde heute Abends nicht kommen, weil ich aus seinen Aeußerungen schloß, daß man am Hofe sehr unruhig sei. Da ich gewöhnt bin, Clemens die Dinge von der guten Seite nehmen zu sehen, so war ich auf das tiefste bekümmert.

Ich war in Verzweiflung, für heute Abend bei mir einen Ball veranstaltet zu haben; da jedoch Stifft Clemens schrieb, der Kaiser befinde sich so gut wie möglich, so empfing ich meine Gäste mit Muth und Ergebung.

Nachts keine weiteren Berichte.

— 26. Februar.

Welch' schreckliches Erwachen um 10 Uhr! Ich schickte nach Clemens. Man sagte mir, er sei nicht zu Hause; der Kaiser befinde sich sehr übel, man habe ihm um 8 Uhr die Sacramente gereicht und er sei

so schwach, daß er den Tag kaum überleben werde. Um Mittag kam Clemens endlich zurück. Er sagte mir, dem Kaiser gehe es viel besser, er habe Nachts Erstickungsanfälle und Fieber gehabt, man habe ihm zur Ader gelassen; er sei selbst sehr unruhig gewesen und habe verlangt, daß man ihm die Sacramente reiche. Stifft habe sich dem widersetzen wollen; Bischof Wagner (Beichtvater des Kaisers) habe gesagt, er finde denselben in keiner beunruhigenden Weise erkrankt, er werde ihm nicht die letzte Oelung reichen und betrachte die heute Morgens vorgenommene Ceremonie nur als Beichte und Communion, welche der Kaiser verlangt habe. Die Kaiserin war beruhigt, weil sie ihn ohne Aufregung und ganz anders fand als diese Nacht. Der Erzbischof wollte öffentliche Gebete anordnen; es kam zu großen Erörterungen über diese Frage, so wie darüber, ob man die Theater und Redouten schließen solle. Letzteres kam auch zur Ausführung und es lief, Gott sei Dank, Alles wenigstens von dieser Seite gut ab. Im Laufe des Tages hielt die Besserung an. Ich brachte den Abend bei Clemens zu, der auf das Angestrengteste arbeitet, denn er muß mit allen Diplomaten der Welt sprechen und in diesem Augenblicke die Politik von ganz Europa besorgen.

Rührend ist die herzliche Theilnahme, welche die Bevölkerung für den Kaiser an den Tag legt. Allgemein spricht sich der Haß gegen die Siebenbürger aus, die, so sagt man, an der Krankheit des Kaisers Schuld sind. Man möchte sie zerreißen. Alles ist bestürzt und, dem Himmel sei Dank, man weiß bei uns zu würdigen, was Gott uns zu nehmen droht. Eine Menge Leute sind gekommen, um Nachrichten zu erhalten, und wandern hier betrübt umher. Ein Augenblick wie dieser ist wahrhaft martervoll! Ich legte mich zu Bett, ohne zu schlafen, denn ich horchte immer auf, ob Jemand komme, um Clemens zu rufen. Er hat glücklicherweise geschlafen.

— 27. Februar.

Der Bericht von heute Morgen lautete gut. Der Kaiser hat sechs Stunden geschlafen und sein Befinden war so gebessert, daß Jedermann sich darüber erstaunte. Man hatte gestern Abends einen kleinen Aderlaß vorgenommen und er fühlte sich viel besser. Günter, den man gerufen, erklärte die Krankheit für eine Leberentzündung

und fügte bei, daß alle Symptome günstig seien. Man suchte uns auf alle Weise zu beruhigen.

Clemens machte mit mir einen Spaziergang auf der Bastei und sprach mir von den Vorbereitungen, die er für den Fall treffe, daß wir das schreckliche Unglück haben sollten, unsern Kaiser zu verlieren. Beruhigend für die Welt in diesem Augenblicke ist die Thatsache, daß Alle, Gute und Böse, sich Clemens nähern und bei ihm allein Belehrung und Schutz suchen. Bewundernswerth ist der Muth, den er entfaltet, und die Umsicht, womit er an Alles denkt.

— 28. Februar.

Um 7 Uhr brachte man uns einen schrecklichen Bericht. Das Fieber hat zugenommen. Die Nacht war schlecht, kurz, wir sehen den Tod kommen. Taaffe ließ Clemens rufen. Er kam vom Hofe und hatte dort erfahren, der Kaiser habe seinen Kabinetschef Martin berufen lassen, um ihm seinen letzten Willen zu dictiren. Clemens begab sich sogleich zum Kaiser und kam nach 2 Uhr zurück. Er betrachtet ihn als verloren! Stifft erklärt, es sei nichts zu machen. Clemens arbeitet wirklich auf dem Grabe des Kaisers, denn er sieht die Katastrophe als geschehen an. Niemals erblickte ich eine Ruhe, eine Ergebung, eine Kraft gleich der seinigen. Er bewundert die Kaiserin, die sich vortrefflich benimmt. Er hat mit Wagner, Hoyos, Sedlnitzky gesprochen, kurz, Alles findet an ihm eine Stütze. Ich wurde mit den abgeschmacktesten Nachrichten gequält, die man mir mitzutheilen kam; um 2 Uhr glaubte ich ihn todt. Ich begab mich in die Burgcapelle, um zu beten. Als ich nach Hause kam, erfuhr ich, es finde eine Consultation statt. Ich glaube, Gott wolle uns den Kaiser erhalten, weil man sich entschlossen hat, ein Mittel ausfindig zu machen, um wenigstens das Menschenmögliche zu versuchen. Wolf, Fischer und Wierer wurden gerufen. Ich hoffe, daß mindestens der letztere vom heiligen Geiste erleuchtet werden wird. Clemens wohnte der Consultation bei. Bei der Rückkehr gab er uns beruhigende Nachrichten. Wierer sagt, es sei mehr Grund zur Hoffnung als zur Besorgniß vorhanden. Er findet ihn erstaunlich kräftig; es sei eine schwere Krankheit ohne unmittelbare Gefahr. Kurz, wir leben wieder auf, nachdem wir diesen Morgen aller Hoffnung entsagt hatten. Ich bekenne, daß mein armer Clemens mir tiefes Be-

dauern und eine schreckliche Unruhe einflößt, denn Aufregungen solcher Art sind unerträglich! Möge sich Gott unser erbarmen!

— 1. März.

Der Bericht von heute Morgen ist leidlich gut. Unser angebeteter Kaiser war ziemlich ruhig gewesen. Meine Leute erzählten mir, die Köchin habe gestern in die kleine Lotterie gesetzt, und zwar Nr. 12 (weil der Kaiser am 12. Februar geboren), 43 (weil es heute 43 Jahre sind, daß er die Regierung antrat) und 67 (sein Alter), und daß sie heute Morgens mit 30 Kreuzern 2800 Gulden gewonnen. Wir betrachteten dies als gutes Vorzeichen und Clemens schrieb es der Kaiserin, die das Billet unserm guten Kaiser zeigte.

Der Bericht von 4 Uhr meldete Zunahme des Fiebers. Clemens begab sich sogleich in die Burg, wo eine Consultation stattfand. Ich ging in die Burgcapelle beten und hatte dann ein Gespräch mit Clemens. Baronin Sturmfeder, der ich mit den kleinen Erzherzogen begegnete, schien mir sehr beunruhigt, was mich ängstigt. In der ärztlichen Berathung war beschlossen worden, daß ein starker Aderlaß vorgenommen werden müsse, und man entzog 8 Unzen Blut. Mein Gott! welch' schreckliche Behandlung!

Die Kaiserin ließ Clemens Nachmittag rufen, um einer abermaligen Consultation beizuwohnen. Man hat dem Kaiser neuerdings zur Ader gelassen, und von diesem Augenblicke an war er verloren. Er hatte mit dem Könige ein langes Gespräch; ließ dann die ganze Familie eintreten und segnete alle seine Kinder, mit Einschluß des kleinen Erzherzogs Franz. Bis zum letzten Augenblicke war er bei vollem Bewußtsein. Clemens kam von 6 Uhr bis Mitternacht nicht heim, dann erschien er, um uns zu sagen, daß noch nicht Alles zu Ende sei, daß man aber nun diesen furchtbaren Tod erwarte, der die ganze Welt wie ein Donnerschlag treffen müsse. Kaum war mein armer Mann heimgekommen, als zwei Botschaften ihn zurückriefen. Die ganze kaiserliche Familie war um den sterbenden Kaiser versammelt. Die Kaiserin und diese ganze zahlreiche Familie waren bewunderungswürdig. Um $^3/_4$1 Uhr verschied Kaiser Franz, unser Aller Vater! Clemens kam um 3 Uhr nach Hause. Ich werde diese Nacht nie vergessen! Der Kaiser starb, wie er gelebt, wie ein Heiliger.

Er entschlief ohne Todeskampf, ohne Qualen. Die Kaiserin verließ ihn keinen Augenblick. Als Clemens nach Hause ging, weilte sie noch am Todtenbette dessen, den sie so zärtlich geliebt und gepflegt hat. Warum überlebt man so schreckliche Augenblicke! Jetzt ist also der Tag angebrochen, den ich fürchte, seit ich denken kann. Auch ich bin niedergeschmettert und vermag nur einen einzigen Gedanken zu fassen, den, Gott zu bitten, daß er sich unser, der ganzen Monarchie und der unglücklichen Welt erbarme! Armer Clemens, er hat eine moralische Kraft, die ich nicht begreife!

— 2. März.

Clemens hat sich heute sehr früh zum neuen Kaiser begeben. Doch war es ihm gelungen, einige Stunden Schlaf zu finden. Er besitzt eine wunderbare Kraft. Ich war mit Besuchen überhäuft. Man kam zu mir, um seine Klagen auszuschütten und mir in allen Tonarten zu wiederholen, Clemens müsse, was von dieser armen Monarchie noch übrig sei, zu erhalten trachten, indem er sich der ganzen Regierung bemächtige u. s. w. Kurz, Jedermann wußte etwas zu sagen.

Clemens kam um 3 Uhr. Er war über den Kaiser Ferdinand sehr gerührt, der sich vertrauensvoll in seine Arme geworfen und ihn, wie ein Sohn den Vater, gebeten, ihn in diesem schrecklichen Augenblicke nicht zu verlassen. Unsere gute Kaiserin hat sich wie ein Engel benommen; sie übergab dem Kaiser das Testament seines Vaters und legte ihm an's Herz, stets dessen Willen zu befolgen. Die Handbillete des neuen Kaisers sind erschienen und haben einen trefflichen Eindruck auf die Bevölkerung gemacht. Die Papiere stiegen sogleich in außerordentlicher Weise. Clemens zeigte mir das Testament des Kaisers. Er hat sechs Seiten eigenhändig mit Bleistift geschrieben. Ich habe sie gesehen und weiß nicht, was ich geben würde, um einen Buchstaben dieser Schrift zu erhalten. Die Kaiserin händigte dem neuen Kaiser die Schrift ein, womit Kaiser Franz ihm die schwere Aufgabe der Regierung überträgt und ihn ermahnt, mit seiner Familie in Eintracht zu bleiben, die Rathschläge des Erzherzogs Ludwig zu befolgen, besonders aber in Allem auf den Fürsten von Metternich zu hören, „meinen treuesten Diener und besten Freund". Alle diese Dinge zer-

reißen Clemens das Herz, der seine Kraft verliert, wenn er sich seiner Bewegung hingibt.

— 3. März.

Clemens stand sehr früh auf, um sich zum Kaiser zu verfügen. Es gab am Hofe eine Geschichte. Der Kaiser sagte zu Hoyos, er danke ihm für seine Dienste und verleihe ihm das Großkreuz des Leopoldordens, da jedoch Colloredo Oberstthofmeister sei, könne er ihn nicht behalten. Clemens sagte dem Kaiser, er hätte nicht so handeln, sondern die Sache anders einkleiden sollen. Natürlich fehlt es nicht an Ränken und man muß dafür sorgen, daß der Kaiser nicht in's Garn gehe. Dies ist's, was ich besorge, ich fürchte die allzugroße Nachgiebigkeit des Kaisers, der sich aus Güte irren könnte.

— 4. März.

Ich betete an der Bahre meines guten Kaisers. Er ist ganz entstellt. Ich bin fast entrüstet über die geringe Pracht, welche ihn umgibt; man sagt, dies sei der Gebrauch und die vor ihm gestorbenen Kaiser seien durchaus von den nämlichen Gegenständen umgeben gewesen. Das Gedränge vor dem Schweizerthor war schrecklich, wegen der Menge, die hinauf wollte, um die Leiche aufgebahrt zu sehen.

— 5. März.

Clemens arbeitet mit aller Anstrengung. Er hat soeben eine neue Verwaltungsform organisirt und ein berathendes Collegium zusammengesetzt, bestehend aus ihm selbst, dem Erzherzog Ludwig und dem Grafen Kolowrat. Es läßt sich hoffen, daß Alles in's rechte Geleise kommen wird, weil Jedermann guten Willen zeigt.

Clemens hat Hügel beauftragt, ihm Auszüge aus den diplomatischen Actenstücken zu verfassen, um die auswärtigen Angelegenheiten dem Kaiser übersichtlich zur Kenntniß zu bringen — kurz, er trifft zweckmäßige Anordnungen. Er hatte eine lange Unterredung mit Erzherzog Johann und war davon entzückt. Im Ganzen sind Alle sehr gut.

— 6. März.

Die Fürstin Kinsky ist im Auftrage der Erzherzogin Sophie gekommen, um Clemens Haare unseres guten Kaisers zu überbringen. Clemens war dadurch bis zu Thränen gerührt. Die Fürstin hob die Verdienste meines Mannes in einer Weise hervor, die mir Vergnügen

machte. Man fühlt es am Hofe, wie sehr man ihn nöthig hat Clemens sprach mit mir über die neue Ernennung Clam's zum ersten General-Adjutanten des Kaisers an die Stelle Appel's.

— 10. März.

Clemens hat Nachrichten von Berlin erhalten. Der König war durch den Tod unseres theuren Kaisers auf das Tiefste betrübt und erschüttert. Er wollte Europa sogleich einen Beweis seiner Gefühle für den Sohn des Kaisers geben und beauftragte seinen Sohn, den Prinzen Wilhelm, mit dieser Sendung. Derselbe soll morgen ankommen.

— 11. März.

Clemens las mir einen Brief vor, den er an Ficquelmont schrieb. Ich fand darin eine Stelle, die in der That die Geschichte seines Lebens ausmacht. Seit ich bei ihm bin, suche ich, was er sagt, in wenig Worten wiederzugeben. Ich war so unbescheiden, diese Stelle abzuschreiben, um sie niemals zu vergessen. Dies ist die Art und Weise, wie er sich immer dem Kaiser Franz gegenüber benommen hat und ebenso wird er sich immer benehmen! Er ist bewunderungswürdig.

„Ich werde meine Fähigkeiten mit jener Mäßigung und jenem gesunden praktischen Sinne gebrauchen, welche Sie kennen; frei von Eigenliebe und weit entfernt, nach äußerem Scheine irgendeiner Art zu haschen — Dinge, die ich verachte und die Schuld tragen, daß Männern, welche nicht gleich mir denken, Vieles mißlingt. Meine Pflicht ist es, das Gute zu fördern und mir nicht das Verdienst davon zuzuschreiben. Alles muß dem Souverän zugute kommen, da ihm Alles zu eigen gehört. Er ist es, dem ich Rath ertheilen werde, die That aber ist seine Sache."

— 14. März.

Als wir uns Abends wieder allein befanden, erzählte mir Clemens, daß ihn die Kaiserin-Mutter heute Morgens zu sich beschieden und mit ihm Vieles besprochen habe. Zuletzt gab sie ihm eine von ihr verfaßte, einfache, unendlich rührende Erzählung der letzten Augenblicke des Kaisers zu lesen. Dann sprach sie lange noch von den unzähligen Tugenden des Verewigten. Namentlich hob sie seine Demuth hervor. Oft habe er erwähnt, er sei ganz erstaunt darüber, daß man aus ihm einen großen Mann machen wolle! „Ich bin doch," sagte er, „ein so

einfach schlichter Mensch — hätte gar nicht bemerkt werden sollen. Jetzt macht man ein Wesen aus mir — ich weiß aber recht gut, woher das kommt! Der Metternich schiebt immer Alles, was Gutes und Geschicktes gethan wird, auf mich. Das weiß ich, wenn der länger lebt als ich, komme ich noch mit einem ungeheuren Rufe in die Geschichte, das kommt Alles vom Metternich!"

Nein gewiß, er war es, der ein großer Mann war — ein großer Monarch! Als mir Clemens das erzählte, vergoß er Thränen der tiefsten Rührung und der Trauer. Wie Schade, daß er so wenig Zeit übrig hat, um, wozu er gern sein ganzes Leben opferte, die Geschichte seines Kaisers zu schreiben!*)

Ueber die politischen Ereignisse des Tages.

Auszüge aus vertraulichen Briefen Metternich's an Apponyi in Paris vom 9. Januar bis 14. März 1835.

1176. Vertrauliche Mittheilungen Sir Frederic Lamb's. — 1177. Reiseproject des Herzogs von Orleans. — Verlegenheit der Berner Regierung. — 1178. Reiseproject des Kaisers Franz. — Herzog von Orleans nach Wien. — 1179. Ueber die Reise der französischen Prinzen nach Wien. — Bedeutungslosigkeit der französischen Minister. — 1180. Nochmals die Reise des Herzogs von Orleans nach Wien. — 1181. Reise des Kaisers Franz im Mai. — Rumigny's Rolle in der Schweiz. — Aufschub der Reise des Herzogs von Orleans. — Sainte-Aulaire Urheber des Projectes. — 1182. Wiederum die Reise des Herzogs von Orleans betreffend. — 1183. Krankheit des Kaisers Franz. — 1184. Tod des Kaisers Franz.

Metternich an Apponyi.

Vienne, ce 9 Janvier 1835.

1176. Je ne doute pas que mon expédition d'aujourd'hui, tant celle que je vous adresse que celle qui ne fera que passer sous vos yeux, vous offre de l'intérêt. J'y coule à fond deux affaires, celle d'Espagne et celle de Suisse**). Ce qui a donné

*) Die Fortsetzung des Tagebuches aus dem Jahre 1835 folgt im achten Buche. D. H.

**) Ueber die spanische Angelegenheit siehe die Schriftstücke unter Nr. 1185. In Betreff der Schweiz findet sich in der bezogenen Expedition eine Aeußerung Metternich's an Sainte-Aulaire, auf deren Mittheilung wir uns beschränken, weil aus den wenigen Worten die Haltung Metternich's gegenüber der Schweiz klar hervortritt. Diese Aeußerung lautet: „Nous ne faisons point de politique en

lieu aux explications dans lesquelles j'entre avec le Duc de Wellington sur la première de ces affaires, c'est la connaissance que sir Frédéric Lamb m'a donnée des commissions secrètes dont le Roi Louis-Philippe l'a chargé pour le Duc, au moment de son départ pour Londres. Vous aurez, comme de juste, l'air d'ignorer tout ce qui est relatif à ces faits; je vous en informe, car il est bon que vous sachiez quelle est l'anxiété à laquelle est visiblement livré le Roi. Veuillez raisonner avec lui dans le sens de mes dépêches à vous et à M. Hummelauer, en ne perdant jamais de vue que ni l'une ni l'autre de ces expéditions ne sont censées être le compte rendu de mon dernier entretien avec M. de Sainte-Aulaire et de ce que je tiens de la confiance que me voue sir Frédéric Lamb.

— Ce 31 Janvier.

1177. Je reçois vos rapports en ce moment, c'est-à-dire après que les paquets sont fermés.

Ce qu'ils renferment de plus foudroyant, c'est le projet de voyage du Duc d'Orléans, question saugrenue s'il en fut jamais. Elle n'offre dans sa phase actuelle qu'un seul bon côté, qui est celui que Son Altesse Royale veut arriver le 25 Mai à Vienne, et que l'Empereur compte quitter cette ville le 15 ou le 20 du même mois, pour aller faire une tournée de six semaines dans l'intérieur du pays. Je vous écrirai par le courrier prochain, qui ne se fera point attendre. N'avouez pas que le vôtre soit arrivé avant le départ de celui-ci, et parlez du voyage de Sa Majesté comme d'un bruit qui aurait couru à Vienne. C'est aussi bien un correspondant particulier qui peut vous l'avoir mandé que moi.

Je ferai tout ce que je pourrai pour faire comprendre à Paris que le voyage des Princes est une idée creuse, ou que

Suisse; ce que nous demandons à ce pays, c'est de se tenir tranquille et de ne pas nous forcer par son agitation à fixer sur lui des regards inquiets; que votre Cour en fasse autant, qu'elle défende à son ambassadeur de faire ce que nous ne faisons pas, et il ne nous restera plus rien à demander ni à la Suisse ni à vous." D. H.

si elle ne l'est pas, le plan ne repose pas sur des idées bien nettes.

Vous verrez par mes communications de ce jour sur les affaires suisses que nous ne pensons pas à lancer une nouvelle note; ce que nous ferons tout aussi peu, c'est de renoncer à la satisfaction qui nous est due pour l'affaire du 27 Juillet*). Je suis convaincu des embarras dans lesquels peut se trouver le Gouvernement de Berne; ce que je désirerais par contre, c'est que M. de Rigny se convainquît de notre quiétude parfaite à notre propre égard. Je comprends qu'en France on ait perdu jusqu'au souvenir de l'étendue que peut acquérir ce sentiment dans ceux qui ont raison en tout et pour tout. Si le Cabinet français veut donner au Gouvernement de Berne une apparence de repos, qu'il lui fasse faire les démarches nécessaires à cet effet. Je conçois que MM. Tavel et Cie pourraient objecter qu'une condescendence pareille les tuerait. Je réponds à cela que je ne vois pas la nécessité que ces Messieurs vivent.

— Ce 2 Février.

1178. J'ai reçu votre expédition du 24 Janvier peu d'heures après le départ de mon courrier du 31. Il y a une espèce de sort attaché aux expéditions de courriers, et je voudrais bien savoir s'il m'est personnel ou s'il tient à l'organisation diplomatique en général; j'ai reçu cent fois des dépêches tout juste au moment où j'en faisais partir, et durant mon ambassade à Paris, deux courriers se sont culbutés sous la porte cochère de mon hôtel, l'un entrant et l'autre sortant.

L'Empereur compte faire entre le 15 Mai prochain et le 1er Juillet une tournée dans l'intérieur de l'Autriche, pour laquelle il a pris tous les arrangements depuis l'automne dernier. Il ira voir des routes et des constructions nouvelles. Lors de son retour ici, il ira faire son séjour habituel à Baden.

*) Betrifft eine Verſammlung deutſcher Handwerksgeſellen in Steinhölzle nächſt Bern, die am 27. Juli ſtattfand, worüber der öſterreichiſche Geſandte vom Canton Bern Auskunft verlangte, die dieſer unter Hinweiſung auf die Norm, wonach die diplomatiſche Correſpondenz durch den Vorort zu pflegen ſei, ablehnte. D. H.

Je vous envoie le présent courrier pour vous prévenir de ce fait et vous dire que j'attendrai, pour parler à Sa Majesté du projet de voyage de Mgr le Duc d'Orléans, que je reçoive le rapport que vous ne manquerez certainement pas de m'adresser dès que le Roi vous en aura parlé. Je garderai jusque-là le même silence que, par suite de mon entente avec M. le Comte de Sainte-Aulaire, j'ai gardé jusqu'à présent, et par les mêmes raisons de délicatesse qui ont guidé cet ambassadeur.

Veuillez ainsi, mon cher Comte, prévenir de ce que je vous annonce celui qui vous a entretenu de cette affaire. Je ne puis rien ajouter ni retrancher à ce que j'ai dit ici à M. de Sainte-Aulaire, car je n'ai encore parlé de rien avec Sa Majesté. Je n'ai jamais qu'une parole, et quand je la donne, il faut me la rendre pour que je puisse m'en servir. M. de Sainte-Aulaire a emporté ma parole; s'il veut que je parle, il faudra qu'il m'ouvre la bouche, cérémonie que vous deux, anciens ambassadeurs à Rome, devez comprendre.

Si avant le retour d'une réponse de votre part, vous deviez m'avoir rendu compte de ce que vous aurait dit le Roi, alors je parlerai comme de juste à l'Empereur. Ce que, dans les affaires d'une nature délicate, il faut avant tout éviter, c'est qu'elles n'entrent avant le temps strictement nécessaire dans le domaine du commérage: ce domaine est tellement vaste qu'il faut renoncer à le dominer, et c'est cette considération qui me fait regretter que de Paris on écrive ce qui ne devrait pas même être abordé. Je vous préviens, et vous pourrez le confier à M. de Sainte-Aulaire, que Madame de Dino a parlé à Madame de Sagan des projets de voyage des Princes français. Heureusement cette dernière m'en a rendu compte immédiatement, et je l'ai suppliée de se taire, ce qu'heureusement elle sait faire.

— Ce 3 Février.

1179. J'ai mis le fait du voyage de l'Empereur, comme un argument d'une force matérielle, à votre disposition préa-

lable par le bout de lettre que j'ai ajouté à mon expédition du 31 Janvier. Je vous livre ce même argument, aujourd'hui, comme le meilleur que nous puissions faire valoir contre une idée saugrenue autant qu'il est possible d'en concevoir une; une de ces idées qui ne sont explicables que par la légèreté qui caractérise certaines têtes françaises sous quelque régime qu'elles se trouvent placées!

On ne voit jamais à Paris les choses que sous une seule face, et si elle plaît, on agit, sans s'occuper du revers de la médaille. Le voyage du Duc d'Orléans est une entreprise fort hasardée et positivement intempestive. Il sera reçu partout, et en particulier à Vienne, comme il est naturel de recevoir le fils du Roi des Français, avec lequel on est en paix. S'attendre à plus, c'est se tromper, et croire à la possibilité d'un mariage chez nous, c'est se tromper encore une fois. Nous avons fait de trop tristes expériences pour que leur souvenir puisse s'effacer de sitôt; et je ne connais pas d'Archiduchesse qui se prêterait au troisième essai. Mais rien en ceci n'arrête la rapidité de la pensée française; ce qui pour elle est effacé, elle le regarde comme n'existant plus; et ce que je trouve de plus surprenant dans le cas présent, c'est que l'essai, s'il manque, — et il manquera, — réagira sur la famille royale de la manière la plus compromettante.

Mais tout ce côté de la question ne nous regarde pas. L'Empereur recevra le Duc d'Orléans comme je vous l'ai mandé la première fois qu'il a été, entre nous, question de son projet de voyage. Il ne le recevra pas dans la seconde moitié du mois de Mai, car Sa Majesté se mettra à cette époque en route pour une longue excursion qui le conduira jusqu'en Tyrol. Elle ne sera plus de retour à Vienne qu'en automne, car la Cour se rendra, au retour du voyage, droit à Baden. A moins de graves empêchements politiques, je compte me rendre sur mes terres durant les mois de Juillet et d'Août, et, si faire se peut, même au Johannisberg. Vienne sera donc complétement désert et un bien maussade séjour pour des Princes étrangers.

Madame de Dino a écrit à la Duchesse de Sagan par votre courrier, et cela pour lui annoncer le voyage des Princes français. M. de Sainte-Aulaire, dit Madame de Dino, a tellement vanté aux Tuileries les mérites de la Duchesse, qu'on la prie de protéger les Princes! Madame de Sagan a eu le bon esprit de me porter incontinent la lettre de sa sœur, et nous sommes convenus qu'elle ne parlerait à personne de son contenu. Il y a dans tout cela un manque de saine pratique incompréhensible pour tous ceux qui ne sont point pris dans ce tourbillon vicieux; car le mot cercle n'est pas à la hauteur de l'état véritable des choses.

Je prévois de grands embarras pour les Ministres français, non par suite des mauvaises affaires d'argent qui occupent la Chambre, mais comme une conséquence de leur nullité manifeste et de leur manque total de valeur intrinsèque. Le Gouvernement français manque d'une base solide, c'est un fait certain, et contre lequel il ne peut rien: il ressemble en cela à un bâtard, qui, pour se créer une attitude sociale, a besoin de bien des choses que d'autres apportent au monde toutes faites. Ce qu'il faut à un homme qui n'a pas même une existence sociale, c'est une somme de talents, de qualités et surtout de savoir-faire bien autre que ne l'exige l'usage commun. Or c'est tout juste ce qui manque aux Ministres français, et j'ai le sentiment intime que ce sont les facultés gouvernementales du Roi qui seules ont jusqu'à cette heure soutenu l'ordre de choses. Il a su s'identifier avec les négations qui forment les éléments de l'esprit public en France, et il a deviné juste.

— Ce 22 Février.

1180. Le dernier courrier que vous m'avez expédié m'a remis la lettre particulière par laquelle vous m'avez rendu compte de l'ouverture que le Roi vous a faite des projets de voyage de Mgr le Duc d'Orléans. Je n'ai pas tardé à porter votre lettre à la connaissance de l'Empereur.

Relativement à son contenu, Sa Majesté Impériale s'est expliquée ainsi que j'avais pressenti qu'Elle le ferait. Aussi

souvent qu'un Prince de la Maison de France voudra se rendre à Vienne, il pourra être sûr d'y rencontrer l'accueil que l'Empereur se plaît à faire à des étrangers d'une aussi haute distinction et à ses augustes parents.

Ce fait établi, il sera clair pour le Roi que la question du voyage projeté n'est point là où en réalité elle ne saurait se trouver. Elle devra être décidée sous le point de vue de l'époque, et celle que Mgr le Duc d'Orléans a fixée pour son séjour à Vienne coïncide avec une excursion que l'Empereur fera dans plusieurs de ses provinces et qui le tiendra éloigné de sa capitale durant sept à huit semaines. Ce voyage ayant pour objet l'une de ces inspections salutaires que Sa Majesté Impériale a l'habitude de faire dans un but purement administratif, les dispositions qui y sont relatives sont prises depuis l'automne dernier. J'ai cru devoir vous prévenir de ce fait par mon expédition du 3 de ce mois, c'est-à-dire dans le moment même où j'ai eu les premiers indices que Mgr le Duc d'Orléans avait fixé son arrivée à Vienne pour la fin du mois de Mai prochain.

Je vous prie, mon cher Comte, de porter le contenu de la présente lettre à la connaissance du Roi. Ici, personne, sauf l'Empereur et moi, n'est instruit des projets de voyage de Mgr le Duc d'Orléans, et il me paraît que le silence est d'une convenance parfaite, vu la coïncidence de ce projet avec le voyage depuis longtemps annoncé de Sa Majesté Impériale.

Nous vivons dans un temps où les événements les plus simples échangent avec facilité le caractère qui leur est propre avec celui que leur prêtent, selon leur convenance, les partis généralement déchaînés contre tout ce qui se passe dans la région la plus élevée de la société, dans cette sphère à laquelle il leur est impossible de s'élever et de laquelle ils visent dès lors à faire descendre ceux qui à juste titre s'y trouvent placés. Le régime de l'injure ne suit pas les règles de l'égalité; les sommités du corps social paraissent décidément réservées à servir de pâture aux calomniateurs du plus bas étage.

— Ce 22 Février.

1181. J'ai retardé jusqu'à ce jour le départ du présent courrier, dans l'espoir qu'à la suite de l'avertissement du voyage de l'Empereur au mois de Mai prochain, nous recevrions la nouvelle que le Roi a renoncé à nous envoyer son fils. Comme cette agréable nouvelle n'arrive pas, je vous ai adressé la lettre que je vous prie de porter à la connaissance du Roi. L'Empereur quittera Vienne à la mi-Mai et ne sera de retour ici qu'au mois de Juillet, où il se rendra droit à Baden.

Le Duc d'Orléans a eu parfaitement raison de ne pas vouloir se mettre en voyage durant le cours de la session; il a également raison de vouloir faire manœuvrer la troupe; c'est un hasard que ses projets de voyage aient coïncidé avec ceux de l'Empereur. Je regarde comme un bonheur pour le jeune Prince qu'il soit forcé de retarder ses projets de voyage, que je regarde comme prématurés.

Ce que j'ai prévu comme devant arriver à la suite de l'indiscrète publication de nos pourparlers avec le Cabinet français sur l'affaire de Berne, n'a pas tardé à se réaliser: les feuilles des diverses oppositions attaquent le Ministère et elles ont beau jeu dans l'occasion. Il est possible de faire du juste milieu chez soi, mais ce même régime appliqué à la politique extérieure ne réussit jamais. On ne mène pas l'étranger comme l'intérieur de son pays: les mêmes moyens de séduction ne sont pas à la portée d'un Gouvernement étranger. M. de Rumigny a fait jouer au sien un bien sot rôle en Suisse, et ce qu'il avait voulu atteindre est justement ce qui lui a échappé: — la popularité! Il a induit en erreur le Gouvernement de Berne en lui promettant un soutien qu'il n'a pu lui accorder, car il est impossible, en dernière analyse, de soutenir l'absurde, et telle est, en effet, la situation dans laquelle se trouve refoulé le Gouvernement de ce canton. Aussi celui-ci et son premier conseiller, l'ambassadeur de France, ne savent-ils plus de quel bois faire flèche. Nous avons tellement gagné les hauteurs que nous ne craignons pas l'attaque, et nous pourrons laisser se

perdre dans la boue ceux qui s'y sont enfoncés jusqu'au cou, ou les en retirer, selon notre bon plaisir. Celui-ci sera de les y laisser.

— Ce 25.

J'espère que la lettre que je vous adresse aujourd'hui mettra un terme au projet de voyage pour cette année, et qui gagne du temps gagne quelque chose. Que veut et que doit vouloir le Roi? Il doit viser à effacer les aspérités inhérentes à la nouvelle Dynastie française, dont les bases sont en opposition flagrante avec celles des autres Maisons régnantes. Or ce miracle ne peut être opéré que par le temps; vouloir gagner sur lui n'est pas toujours au pouvoir des hommes. M. de Sainte-Aulaire part du point de vue que si nous ne voulions pas de l'arrivée du Prince, nous le dirions. C'est mal juger l'attitude politique d'un Cabinet raisonnable que de croire à un aveu pareil; aussi est-il faux que nous ne voulions pas; nous ne désirons pas, voilà tout. Ce qui serait raisonnable, ce serait que l'on pensât à Paris comme à Vienne.

Dans le fond de cette pensée il n'y a rien qui ressemble à de l'inimitié ni même à de la roideur; il ne s'y trouve qu'un calcul fait à froid, et qui repose sur les chances de désagréments et de compromissions que les factions ne manqueront certainement pas d'utiliser dans leur intérêt, intérêt qui n'est ni celui de Vienne ni celui de Paris. Si, sans le craindre, nous n'aimons pas à être charivarisé, nous aimons encore moins à être l'objet d'un débat parlementaire. Que dirons-nous si nous sommes loués ou injuriés à tort? Nous tairons-nous ou parlerons-nous? Dans le premier cas, nous assumerons sur nous bien des torts; dans le second, nous aurons l'air de nous avouer coupables des imputations charivariques, etc., etc.

Que le Roi, au reste, fasse ce qu'il trouvera bon de faire. On n'a encore jamais dit à un Prince: Ne venez pas.

— Ce 25 Février.

1182. Au moment où le courrier allait partir, votre expédition du 14 de ce mois m'est arrivée. Je me suis empressé de la soumettre à l'Empereur.

Je m'en rapporte au contenu de ma lettre du 22 Février, que vous porte également le présent courrier. Mgr le Duc d'Orléans peut être parfaitement certain qu'il recevra toujours de la part de l'Empereur l'accueil auquel il est en droit de s'attendre. Il ne s'agit donc pas du voyage même, mais bien d'en fixer l'époque.

Quand M. de Sainte-Aulaire me fit part pour la première fois de l'idée de la venue de Son Altesse Royale à Vienne, je m'en expliquai avec lui dans des termes que l'Empereur a depuis pleinement sanctionnés. Dans la prise en considération de l'époque la plus propre au voyage du Prince, nous avions parlé ensemble de la saison où la société est réunie à Vienne. S'il eût été question d'une saison plus avancée, j'aurais informé M. l'ambassadeur du projet de voyage de Sa Majesté pour les mois de Mai et de Juin prochains; mais tel n'ayant point été le cas, je n'ai pas fait mention de ce projet.

D'après ce que vous m'avez mandé, Mgr le Duc d'Orléans répugne à quitter Paris avant la clôture de la session, et Son Altesse Royale nous semble avoir parfaitement raison. Son voyage, quelle qu'en soit la direction, et peut-être plus particulièrement encore celle de Vienne, sera immanquablement commenté par la presse périodique et par l'opposition antidynastique dans la Chambre. Si les incartades de la presse n'ont guère de portée pour les Cabinets, il n'en est pas de même des débats parlementaires. Le Prince voyageur et la Cour à laquelle il se rendra pourront être placés dans une gêne véritable, que l'on a toujours raison d'éviter par les motifs mêmes qui engagent les adversaires à la provoquer.

L'Empereur s'établira, dès son retour, à Baden. Ce n'est pas le moment que Mgr le Duc d'Orléans ferait bien de choisir pour se rendre en Autriche, et comme nous causons en famille, je n'hésite pas à vous en dire la cause. Si Son Altesse Royale s'établit à Baden, il aura l'air de vouloir éviter la capitale, ou bien l'Empereur aura l'air de ne pas avoir voulu lui en faire les honneurs. L'Empereur mène à Baden la vie

d'un simple particulier, et son établissement même y est tellement bourgeois, que je ne troquerais certes pas le mien avec celui de Sa Majesté: il y mêne la vie d'un baigneur, et son régime y est sévère. Sa Majesté devrait ainsi renoncer à sa cure ou placer le Duc sous un faux jour. On fera bien d'éviter ces inconvénients.

Veuillez, mon cher Comte, soumettre mes lettres au Roi. Il reconnaîtra en elles le langage d'une entière franchise, et Sa Majesté m'y a habitué. Je la prie de se pénétrer de la vérité que la question n'est pas celle du voyage, mais bien celle de l'époque.

Le Duc d'Orléans peut être certain de la réception la plus amicale de la part de l'Empereur et de son auguste famille. C'est à la haute sagesse du Roi qu'appartient la décision.

— Ce 26 Février.

1183. Je suis charmé de pouvoir ajouter encore quelques bonnes nouvelles à ma dépêche de ce jour. Je vous envoie ci-joint un billet que je reçois en ce moment du premier médecin de l'Empereur, et vous verrez que le troisième jour de la maladie de Sa Majesté est bien meilleur que ne l'avait été la seconde journée.

C'est l'Empereur qui a exigé qu'on lui donnât la communion. Les médecins n'y pensaient point.

J'espère que des crises salutaires mettront un terme à la maladie, qui, jusqu'à cette heure, n'a d'alarmant que le nom.

Convaincu que la Reine prendra le plus vif intérêt à l'état de l'auguste malade, je vous prie d'assurer Sa Majesté que ce que je vous mande est conforme à la plus stricte vérité.

— Ce 14 Mars.

1184. Votre lettre du 7 de ce mois renfermait un exposé si clair de vos sentiments, que je n'ai pas besoin de vous assurer combien elle a trouvé d'écho dans mon âme. Quel coup la divine Providence nous a porté! Impénétrable, et toujours adorable dans ses décrets, il est du devoir des

hommes de courber la tête et d'obéir. Aussi n'ai-je pas perdu un seul instant à gémir sur un malheur que nulle force humaine n'eût pu empêcher. Mon temps comme mes facultés ont été employés à servir le nouveau Monarque et l'État dans la direction qui répond à l'intérêt de l'un et de l'autre.

La Monarchie offre en ce moment un spectacle imposant. Rien n'est admirable comme le calme et la confiance universelle qui règnent dans toutes les classes de la nation. Ces sentiments reposent sur la certitude que rien dans les principes ni dans la marche ne sera changé sous le nouveau règne.

L'attitude de Vienne et celle du pays tout entier frappent d'étonnement les étrangers. Vous-même, mon cher Comte, si vous pouviez vous transporter ici, éprouveriez la même impression. Tout va comme si rien n'était arrivé, et cet heureux résultat, on le doit assurément au caractère du nouveau Monarque et à la raison qui prédomine dans l'esprit de nos peuples.

Veuillez tâcher d'empêcher, par des raisons que vous trouverez tout naturellement dans le deuil de cœur de la famille impériale, que Louis-Philippe ne nous envoie ici un Prince de sa famille. Qu'il laisse prendre quelque haleine au nouvel Empereur. Je me flatte que l'idée ne lui en viendra pas; ce qu a fait naître ici celle d'un envoi pareil, c'est l'arrivée du Prince Guillaume, fils du Roi de Prusse. Celui-ci a été reçu à bras ouverts, mais aussi quelle différence de position!

Je suis charmé que M. de Sainte-Aulaire nous revienne sans retard. C'est tout ce qu'il faut pour marquer l'empressement de la Cour de France.

Nous allons incessamment envoyer aux grandes Cours des personnes de marque chargées de remettre les notifications formelles de l'avénement du nouveau Monarque. La Cour de France est au nombre de celles qui recevront une mission pareille, et j'ai tout lieu de croire que le choix de Sa Majesté tombera sur M. le Prince de Schœnburg. Les autres personnes

déjà désignées sont le Prince Louis de Liechtenstein pour Londres; le Prince Adolphe de Schwarzenberg pour Berlin, et le Prince Charles de Liechtenstein (le général) pour Saint-Pétersbourg *).

Die Politik der beiden Weſtmächte in Spanien.

1185. Metternich an Apponyi in Paris (Reſ. D.-A.) Wien, 8. Januar 1835.
1186. Metternich an Hummelauer in London (D.-A.) Wien, 8. Januar 1835.

1185. ... M. de Sainte-Aulaire m'a demandé ce qu'il pourrait dire au Roi de mon opinion sur les affaires d'Espagne**). Je l'ai remercié de m'avoir adressé cette question, et je l'ai assuré que ma réponse serait aussi courte que précise: „Je ne sais point changer de manière de voir là où les choses ne prêtent point à un changement. Je trouve que l'Espagne est exposée aujourd'hui aux mêmes dangers auxquels j'ai jugé qu'elle l'était le jour où le Roi Ferdinand a commis la faute immense de changer la loi de succession, ce qu'il n'avait pas plus le droit de faire que tout autre Souverain lié par une pragmatique. L'Espagne est et continuera à être divisée en deux partis, le parti religieux et monarchique, et le parti révolutionnaire et irréligieux. C'est Don Carlos qui représente sans aucun doute le premier de ces partis, et c'est la Reine qui sert de drapeau et de masque au second, et qui par conséquent n'est personnellement rien dans la grande et malheureuse lutte à laquelle est livré le Royaume. La France, si elle est sage, n'a qu'une ligne de politique à suivre à l'égard de l'Espagne, et cette ligne est la même que celle que nous suivons à l'égard de la Porte Ottomane. Lorsqu'une grande Puissance a pour voisin, du seul côté où elle peut être attaquée,

*) Die Fortſetzung dieſer vertraulichen Briefe aus dem Jahre 1835 folgt im achten Buche. D. H.

**) Sainte-Aulaire war im Begriff, nach Paris zu reiſen und bei Gelegenheit der Abſchiedsviſite, die er dem Staatskanzler machte, fand das erwähnte Geſpräch ſtatt. D. H.

un État tombé dans la faiblesse et dont elle ne peut ni se faire un allié utile ni attendre des secours, tout ce que peut désirer la Puissance de premier ordre, c'est que son voisin ainsi affaibli ne soit point en situation de lui nuire. Ce but ne sera certainement jamais plus efficacement atteint que lorsque la Puissance forte n'aura point à s'occuper de son faible voisin. L'Espagne monarchique, ou ce qui est équivalent, l'Espagne placée sous le Gouvernement de Don Carlos, n'offre aucun danger pour la France, car en supposant même que l'avénement de ce Prince au trône de ses pères n'ait pas pour résultat immédiat la pacification du pays, ce qui est certain, c'est que le principe que défend Don Carlos a une bien autre force que celui que ne représentent même pas et que ne sauraient représenter un enfant à peine sorti du berceau et une tutrice aussi faible que la Reine Christine. Il ressort de ces vérités que le triomphe de la faction révolutionnaire en Espagne réagira pendant longtemps encore et d'une manière dangereuse sur l'intérieur de la France, et affaiblira nécessairement la position de cette Puissance vis-à-vis de l'étranger. C'est dans ce sens que je me suis constamment expliqué vis-à-vis du Roi Louis-Philippe, depuis le jour où ce Prince a confié à notre ambassadeur qu'à l'égard de l'Espagne il partageait en principe ma manière de voir, mais que sa gêne provenait de l'esprit de son conseil et des engagements qu'il avait contractés; il ne me restait d'après cela plus rien à dire à ce sujet, car il est inutile de prêcher à des convertis."

„Mais", reprit M. de Sainte-Aulaire, „en admettant l'existence de la gêne où se trouve le Roi, que lui conseilleriez-vous de faire?"

„— Si j'avais l'avantage d'être placé en face de Sa Majesté, je lui dirais qu'en partant de la base qu'en principe nous sommes d'accord, je croyais pouvoir me dispenser de revenir sur la première cause du danger auquel Elle se trouve exposée par suite de la marche politique qu'a suivie antérieurement son Cabinet. Prenons les choses telles qu'elles existent.

L'Espagne est engagée dans une lutte dont on ne saurait prévoir le terme, à moins que Don Carlos ne triomphe de la Révolution; lutte qui, par contre, si ce Prince succombe, prendra immanquablement l'essor que ses meneurs n'ont point osé lui donner jusqu'à cette heure. Vous avez signé un traité et vous avez eu la sagesse de borner votre rôle à celui d'une stricte neutralité; dès lors, soyez neutre, et pour l'être en effet, défendez à votre Gouvernement de prêter à l'une des parties contendantes des secours que vous enlevez à l'autre ou que vous ne lui laissez pas arriver. Il résultera de ce simple fait un bienfait pour l'Espagne, et pour la France en sa qualité de Puissance limitrophe. Lorsque les deux parties seront réduites à leurs seuls moyens et à ne faire usage que de ceux qu'elles auront une égale facilité ou difficulté à se procurer, leur force relative deviendra claire aux yeux des plus impartiaux; alors, quand les forces seront connues et qu'elles pourront être appréciées par les Puissances, celles-ci seront tout naturellement appelées à exiger, dans leur propre intérêt comme dans celui de l'Espagne, qu'on mette fin à cette lutte. Dans ce système, tout est clair et justifiable devant le tribunal de la raison et d'une saine politique. Il me reste encore un conseil à vous donner, Sire, ce serait de vous entendre, sur le système que je viens de développer, avec le Cabinet anglais actuel. Vous y trouverez plus de raison et beaucoup moins de passion que dans le précédent, et de la manière dont je connais M. le Duc de Wellington, je suis certain qu'il est aussi convaincu que je le suis moi-même à quel point serait dangereuse l'entreprise de vouloir imposer à une grande nation un Gouvernement dont elle ne veut pas, et que ce ne serait certainement pas l'étranger qui pourrait en assurer le succès."

M. de Sainte-Aulaire prit à tâche de me prouver qu'en définitive la marche que suivait son Gouvernement ne s'éloignait pas de celle que je venais de lui développer; qu'il observait une neutralité stricte et complète, et qu'il n'en sortirait certainement pas.

„J'admets", lui dis-je, „que vous puissiez croire que tel est effectivement le cas, mais vous êtes ici dans une erreur complète. Non, la conduite qu'observe votre Gouvernement non-seulement n'est pas conforme à une stricte neutralité, mais elle est au contraire pour les révolutionnaires espagnols d'une partialité dont chaque jour offre des preuves. Croyez qu'à ce sujet nous savons tout ce qui se passe, tout ce que vous fournissez d'armes, d'argent, de munitions, d'objets d'équipement, de secours enfin de toute espèce, à ce qu'on appelle l'armée de la Reine Christine. Vous permettez aujourd'hui à vos soldats et même à vos officiers de passer dans les rangs de cette prétendue armée, et si je suis loin de me faire illusion sur les forces matérielles dont dispose Don Carlos, il doit m'être permis de les croire supérieures à celles de son adversaire, car sans cela vous n'iriez pas renforcer les forces des Christinos."

M. de Sainte-Aulaire a admis la possibilité que cela fût vrai. De mon côté, je l'assurai que je n'étais point dans l'erreur, et je l'invitai expressément à rendre compte de mes paroles au Roi son maître.

Metternich an Hummelauer in London (D.-A.) Wien, 8. Januar 1835.

1186. . . . Je ne saurais mieux répondre à votre rapport du 26 Décembre qu'en vous envoyant l'extrait ci-joint de la dépêche secrète que j'adresse aujourd'hui à M. le Comte Apponyi (N° 1185). Je vous autorise à en donner confidentiellement connaissance à M. le Duc de Wellington; il y verra, en la lisant, quelles sont les explications secrètes qui, depuis l'origine de la déplorable complication espagnole, ont eu et ont encore lieu entre moi et le Roi Louis-Philippe. . . . .

Dans la question espagnole il est évident, en effet, que pour le Roi Louis-Philippe deux intérêts sont mis en jeu, l'intérêt du Gouvernement et celui de sa dynastie; et c'est précisément parce que les hommes qui composent en France le Ministère n'attachent qu'un médiocre prix au premier de

ces intérêts et n'en mettent aucun au second, qu'il existe à cet égard entre l'opinion du Roi et celle de son Conseil une divergence prononcée.

Dans mes relations avec M. le Duc de Wellington sur l'affaire d'Espagne, je sens que je dois me borner à lui faire connaître la manière dont nous jugeons cette affaire, et quelle est la ligne de conduite que nous nous sommes tracée à cet égard. La situation où se trouve le Duc à l'égard de cette grave question ne ressemble nullement à celle que, à la suite du système suivi par son prédécesseur, nous avons pris soin de nous ménager. Nous sommes entièrement libres de notre action, et c'est cette même liberté d'action que le Cabinet britannique, dans son propre intérêt comme dans celui de la cause générale, aurait dû également se réserver. Rien n'est plus désavantageux aux Puissances comme aux particuliers que de ne point tirer une ligne de séparation claire et précise entre ce qui appartient au terrain du droit et ce qui uniquement est du domaine de la politique.

Toute question de succession est, sans aucun doute et avant tout, une question de droit. Elle n'est point et elle ne peut devenir une question politique que dans ses rapports avec l'étranger. Les Cabinets de Londres et de Paris ont renversé cet ordre de choses naturel; en entrant en alliance avec la Reine Christine, ils ont préjugé la question de droit. Il doit être assurément bien difficile de justifier devant le tribunal de la saine raison les motifs politiques qui, à défaut d'autres, ont pu seuls influer sur la décision des deux Cours. J'avoue franchement qu'en envisageant, sous tous les points de vue qu'elle présente, la situation dans laquelle se trouve l'Espagne, il m'a été impossible de découvrir le motif plausible que peuvent avoir eu la France et l'Angleterre pour se lier les mains par un traité conclu qui n'est qu'un fantôme, et avec un Gouvernement qui, pour se créer une chance de consistance, a été forcé d'avoir recours à la signature d'un acte qui, si on l'analyse avec impartialité, n'a réellement d'autre but que celui de

paralyser l'indépendance d'action des deux Cours signataires. Aussi suffit-il de l'aveu des embarras qu'éprouve aujourd'hui le Roi Louis-Philippe pour constater à quel point mon sentiment à cet égard a été constamment juste et pratique. Je fais ici une grande différence entre les considérations qui ont servi de base aux déterminations des deux Puissances maritimes; et c'est à mon grand regret que je suis forcé de reconnaître que, dans cette circonstance, celles du Ministère britannique ont été bien plus révolutionnaires que celles qui ont influé sur la décision du Roi des Français. Aussi avons-nous vu ce Prince se maintenir sur une ligne bien moins avancée que ne l'a été celle sur laquelle Lord Palmerston n'a pas hésité à placer son Gouvernement, et nous savons de science certaine que si Louis-Philippe n'avait pas opposé une résistance aussi prononcée aux efforts qu'a faits ce Ministre pour l'entraîner plus loin, le traité du 22 Avril porterait un caractère bien auterment sérieux que celui qu'il porte en effet. Ce traité, tel qu'il existe, a pour les deux Cours la valeur d'un poids qu'elles traînent après elles; il a la valeur d'un lacet dans lequel elles se sont prises elles-mêmes; il a entraîné pour elles le sacrifice de leur indépendance politique, sans pouvoir jamais avoir pour l'Espagne l'avantage de décider la question de droit que les Espagnols, dans leur propre intérêt, ne sauraient considérer comme étant ou pouvant jamais être de la compétence d'une Puissance étrangère quelconque. Qu'on demande aujourd'hui aux Cortès si c'est des deux Puissances qui ont reconnu Dona Isabelle comme Reine que cette Princesse tient sa Couronne? Et à Don Carlos, si de droit il n'est pas Roi et ne se reconnaît pas comme tel, quoique ces deux Puissances aient reconnu comme Reine celle qu'il regarde comme une usurpatrice?

Deux Cours qui passent un acte pareil à celui que l'on s'est plu à qualifier de quadruple Alliance ont été bien mal guidées dans leur marche politique, et M. le Duc de Wellington est certainement tout aussi pénétré de cette vérité que je le suis moi-même.

Il résulte de cet exposé que le nouveau Cabinet britannique doit se trouver, à cet égard, dans un embarras extrême; embarras naturel, au reste, et qui aurait également fini par peser de tout son poids sur le Cabinet whig, s'il s'était maintenu. Aussi M. le Duc de Wellington n'a-t-il qu'une route à suivre, celle qui pourra rendre à sa Cour la plus grande liberté politique qu'il soit possible de lui ménager. C'est une route sur laquelle, d'un côté des ménagements, et de l'autre le sentiment d'une nécessité impérieuse, peuvent seuls servir de jalons, et ce n'est pas à moi qu'il pourrait appartenir d'empiéter ici sur les droits du Ministre anglais, seul juge de ses besoins et des moyens les plus propres à y satisfaire.

Ce que je me permettrai, c'est de fixer l'attention la plus sérieuse de Sa Grâce sur l'avantage immense qu'il y aurait à retirer, autant que cela serait humainement possible, le Roi Louis-Philippe de la fausse politique dans laquelle l'esprit révolutionnaire de ses propres Ministres et celui des derniers Ministres anglais l'ont engagé. Le Roi des Français nourrit une crainte; c'est de voir le trône de Juillet compromis par le triomphe de Don Carlos, que ses Ministres lui font envisager comme l'exemple dangereux d'une restauration. Mais il y a là, ce me semble, une erreur de fait. La question placée comme elle l'est entre les deux Prétendants au trône d'Espagne n'a rien de commun avec une restauration. Si le Roi Ferdinand VII avait été expulsé de son Royaume, et s'il s'agissait de le replacer sur le trône, il serait, sans aucun doute, question d'une restauration dont l'exemple pourrait avoir des conséquences dangereuses pour le Roi du 7 Août; mais qu'a de commun cette position des choses avec la lutte qui existe entre les deux compétiteurs au trône d'Espagne, de quelque manière que celle-ci se décide, à moins que la susceptibilité de l'esprit révolutionnaire ne s'attache à entraver le triomphe du principe monarchique que représente Don Carlos? Or, si j'admets que tel est réellement le fond de la pensée des Ministres français, je ne saurais admettre, d'un autre côté, que ce puisse être

celle du Roi Louis-Philippe; et surtout que jamais ce Prince ni même son Conseil pourraient en faire l'aveu, si, dans le fond de leur âme, ils pensaient effectivement ainsi.

Je sais que le Roi Louis-Philippe regarderait comme une heureuse chance la possibilité de parvenir à unir par un mariage le fils de Don Carlos et la jeune Reine Isabelle. Cette proposition, sans contredit la plus simple de toutes celles qu'il serait possible de mettre en avant, n'offre cependant, selon nous, qu'une seule chance pratique de succès. Il est question avant tout de savoir, si ce serait le Prince des Asturies comme tel, ou bien le Prince comme Roi d'Espagne, dans le cas où Don Carlos aurait abdiqué en sa faveur, qui épouserait l'Infante Dona Isabella, ou bien, s'il s'agirait de marier la jeune Reine à l'Infant, fils de Don Carlos. J'admets comme une supposition que, sous l'une comme sous l'autre forme, la pacification de l'Espagne pourrait être facilitée. C'est cependant uniquement sous la première qu'elle pourrait être utile et durable, car c'est uniquement en adoptant cette forme qu'il serait possible de sauver le principe conservateur et de renverser le principe révolutionnaire.

Si dans toutes les circonstances nous attachons la plus grande valeur au triomphe du principe conservateur, c'est assurément dans l'affaire d'Espagne qu'il nous paraît de la dernière importance de ne point s'écarter de ce principe, car les conséquences qui résulteraient infailliblement pour l'Europe de son abandon seraient incalculables.

La présente dépêche vous mettra à même d'entrer avec M. le Duc de Wellington dans les plus franches explications sur le grand intérêt de la question espagnole.

Tod des Kaisers Franz.

1187. Vertrauliches Circular-Schreiben Metternich's an die k. k. Missionen bei den fremden Höfen, Wien, 12. März 1835.

1188. Metternich an Ficquelmont in Petersburg (Vertraul. Schreiben) Wien, 12. März 1835.

1187. . . . Si le règne et la vie tout-entière de l'Empereur sont destinés à remplir dans l'histoire des pages dignes d'être méditées par les hommes appelés à gouverner; si on ne peut douter que la bonté de cœur, l'esprit de justice, la haute sagesse qui ont marqué tous les actes de ce long et glorieux règne, seront certainement appréciés comme ils le méritent par les hommes de bien, il faut néanmoins se trouver sur les lieux pour se convaincre de cet élan uniforme et général, de cet esprit national si franchement conservateur, du respect que portent les masses comme les individus au maintien inaltérable des choses et des hommes, tels que les a établis et laissés le Souverain vénéré auquel le peuple n'a cessé de décerner le nom de père; le seul titre que l'Empereur François ait jamais ambitionné, et le seul qui pût jamais satisfaire son cœur!

Le cours de la maladie de l'Empereur a été tellement prompt, et, d'un autre côté, la marche qu'elle a suivie a permis aux médecins de conserver si longtemps de l'espoir, qu'entre la certitude que l'auguste malade succomberait et sa mort, il s'est à peine écoulé vingt-quatre heures. La seule fluctuation que nous ayons remarquée dans les esprits n'a eu lieu que pendant ce court espace de temps, et elle tenait uniquement à la crainte que des changements ne signalassent la passage d'un règne à l'autre; doute naturel chez ceux qui n'étaient point initiés aux véritables secrets de l'État.

L'Empereur François est mort comme il a vécu. Ses dernières pensées portaient le caractère de la droiture et de la simplicité, et il était bien plus occupé de la chose publique que de lui-même. C'est ainsi que dans la nuit du 27 au 28 Février, au milieu d'une redoutable recrudescence de la maladie, il a travaillé pendant quatre heures, écrivant tantôt de sa propre main ou faisant écrire sous sa dictée ses dernières

volontés. Il a rédigé un testament dans lequel il a réglé des affaires particulières d'intérêt, et s'élevant spontanément à la hauteur de sa vocation de Souverain, il a fait entrer dans cet acte l'article que l'Empereur Ferdinand se serait reproché comme une infidélité envers les légataires en ne le publiant pas textuellement.

Le Monarque mourant qui lègue son amour à son peuple, sa reconnaissance à son armée et aux serviteurs de l'État qui l'ont bien servi, a consulté la voix de son cœur, cette voix qui, durant le long cours de sa vie, a été si puissante, et qui encore après sa mort lui assurera la pieuse reconnaissance de ceux que la Providence l'avait destiné à gouverner pendant un si long espace de temps, et encore dans quels temps!

Dans une lettre qu'il a adressée à son fils, l'Empereur François a consigné, sous forme de conseils, les principes qui ont servi de base et de règle à son propre gouvernement. Ma conscience m'impose le devoir de vous transcrire ici les passages suivants de cette pièce remarquable, qui, en peu de mots, renferme un code complet de législation gouvernementale.

„Ne dérange rien dans les fondements de l'édifice de l'État."

„Gouverne et ne change rien. Place-toi avec fermeté et d'une manière inébranlable sur les principes au moyen desquels, en les observant constamment, j'ai non-seulement conduit la Monarchie à travers les orages des temps les plus durs, mais je lui ai assuré la position qu'il lui appartient d'occuper, et qu'elle occupe dans le monde."

„Respecte les droits bien acquis, et tu pourras prétendre qu'on porte un respect égal à tes droits comme Souverain."

„Maintiens l'harmonie dans la famille, et considère-la comme l'un des biens les plus précieux"*).

*) Dieſes Schreiben, dem die obigen Worte entnommen ſind, lautet vollinhaltlich im deutſchen Originaltexte wie folgt:

Ces principes, Monsieur ....., sont ceux que suivra invariablement le nouveau Monarque.

La longue durée du règne de feu l'Empereur, comme de tout règne éprouvé, avait élevé ce Monarque à la hauteur d'une puissance morale personnelle qui était généralement connue. Un Prince, au début de son règne, ne possède pas et ne saurait posséder cette puissance morale. Il ressort tout naturellement de cette différence de position que, dans des circonstances données, le Monarque dont la réputation est faite peut s'abandonner bien plus facilement à ses sentiments personnels que, dans son propre intérêt comme dans celui de la

„An meinen Sohn Ferdinand! Ich folge der Stimme Meines Gewissens wie jener Meines Herzens, indem ich Dir — den die allwaltende Vorsehung zur schweren Pflicht des Regierens berief — die folgenden Rathschläge als den Ausfluß Meiner väterlichen Liebe für Dich und die Monarchie empfehle.

Betrachte diese Regeln für Dein Benehmen als ein theueres Vermächtniß. Der Segen des Himmels wird auf deren Beachtung ruhen.

Verrücke nichts an den Grundlagen des Staatsgebäudes; regiere und verändere nicht; stelle Dich fest und unerschütterlich auf die Grundsätze, mittelst deren steter Beachtung Ich die Monarchie nicht nur durch die Stürme harter Zeiten geführt, sondern derselben den ihr gebührenden hohen Standpunkt gesichert habe, den sie in der Welt einnimmt.

Ehre die wohlerworbenen Rechte, dann kannst Du gleich fest auf die Ehrfurcht bestehen, die Deinen Regenten-Rechten gebührt.

Betrachte die Einigkeit in der Familie und bewahre sie als eines der höchsten Güter.

Schenke Meinem Bruder, dem Erzherzog Ludwig, der Mir in so vielen wichtigen Regierungsgeschäften stets mit treuem Rathe beistand, volles Vertrauen. Ziehe ihn in wichtigeren inneren Angelegenheiten fortan zu Rathe.

Erhalte Dich in den freundschaftlichsten Verhältnissen mit Deinem Bruder, und ebenso erhalte ihn in der Kenntniß der Geschäfte.

Uebertrage auf den Fürsten Metternich, Meinen treuesten Diener und Freund, das Vertrauen, welches Ich ihm während einer so langen Reihe von Jahren gewidmet habe.

Fasse über öffentliche Angelegenheiten wie über Personen keine Entschlüsse, ohne ihn darüber gehört zu haben. Dagegen mache Ich es ihm zur Pflicht, gegen Dich mit derselben Aufrichtigkeit und treuen Anhänglichkeit vorzugehen, die er Mir stets bewiesen hat.

Wien, 28. Februar 1835. Franz m. p."

chose publique, n'oserait le faire un Souverain qui vient de monter sur le trône. Les factions ne gagneront rien ainsi au changement de règne en Autriche; par contre, les hommes de bien ne courent pas le risque de perdre par ce déplorable événement!

Vous êtes autorisé, Monsieur ....., à porter également la présente dépêche, mais dans les formes les plus confidentielles et conjointement avec la précédente*), à la connaissance, etc., etc.

Metternich an Ficquelmont in Petersburg (Vertraul. Schreiben) Wien, 12. März 1835.

1188. Ne parlons pas du cœur, mais laissons un libre essor à l'esprit et au sentiment de nos devoirs! Tel doit être le début d'une lettre que je vous adresse, car vous aimiez le Monarque que le sort nous a enlevé comme je l'ai aimé moi-même, vous l'avez connu comme je l'ai connu, et lui qui connaissait tous les siens, vous a jugé à votre mérite comme il m'a fait l'honneur de juger mon entier dévouement à sa personne et à la cause qui fut celle de sa vie entière, comme elle est celle de la mienne! Si j'entamais avec vous le thème de notre immense douleur, celui de nos regrets, nous aborderions un champ sans limites. Je suis pénétré du sentiment de mes devoirs, ils sont pénibles; n'importe, je saurai les remplir.

Nous commençons à connaître l'impression que la mort de l'Empereur a faite dans les parties les plus reculées de l'Empire. Elle ne diffère en rien de celle dont nous sommes témoins dans la capitale. C'est ainsi que le bon grain que, durant son long règne, avait semé le sage dont nous pleurons la perte, couvre tous les champs, et que la mauvaise herbe n'ose pas se montrer de crainte d'être fauchée.

Avec la connaissance profonde que j'avais de la position

*) Die bezogene Depesche vom gleichen Tage bespricht den Regierungsantritt des Kaisers Ferdinand, gehört also mit Rücksicht auf den Gegenstand in das nächstfolgende achte Buch, wo sie unter der Aufschrift „Regierungswechsel in Oesterreich" ihren Platz findet. D. H.

véritable du pays, mes inquiétudes ont, à l'égard du passage d'un règne à l'autre, constamment moins porté sur la Monarchie que sur l'étranger. Ici, la manière dont le coup a été frappé par le ciel; la promptitude de l'événement et la chance que nous avons pu saisir d'annoncer la catastrophe et à la fois l'immutabilité du Gouvernement, serviront de contre-poids au danger. Il est dans la nature des factions de beaucoup vouloir et de peu préparer pour le temps utile; nous avons pu les prévenir, et mes craintes sont grandement apaisées. . . .

Ce dont je puis vous assurer, c'est que chacun ici, à commencer par l'Empereur, par la Famille impériale, — sans exception aucune, — et à finir par les derniers citoyens, fait son devoir. Les Archiducs sont admirables comme union et comme zèle pour le bien public. L'Empereur François m'a légué à son fils, en me qualifiant d'épithètes qui seules flattent mon cœur, — de celles de serviteur et d'ami fidèle à toute épreuve; le successeur me connaît ainsi que m'a connu son père; je ferai mon devoir tout comme je l'ai fait durant ma longue et pénible carrière; que Dieu nous soit ainsi en aide, et nous saurons servir une cause qui est la sienne, car Dieu et la vérité ne font qu'un!

Le Prince Guillaume de Prusse est arrivé ici dans la nuit du 10 au 11. Il a été le porteur de condoléances dignes du Roi son père, et qui ne nous ont appris que ce que nous savions. Aussi longtemps que l'union entre les trois Monarques existera, le monde conservera des chances de salut, et comme je ne connais pas la puissance maligne qui pourrait invalider cette union, les portes de l'enfer ne prévaudront pas!

Veuillez me mettre aux pieds de l'Empereur Nicolas et lui demander la continuation de son entière confiance. Je saurai toujours m'en rendre digne*).

*) Von Seite des russischen Hofes wurde Graf Orloff zur Beileidsbezeigung nach Wien gesendet. Er war der Ueberbringer eines Schreibens des Kaisers Nicolaus an Fürst Metternich folgenden Inhaltes: „J'ai reçu avec une vive émotion, mon Prince, la lettre par laquelle vous m'avez instruit des dernières

intentions de mon auguste ami et allié, feu Sa Majesté l'Empereur François. Elles seront sacrées pour moi. Les assurances dont le Comte Orloff sera l'organe, attesteront hautement combien je tiens à cœur de remplir dans toute leur étendue les engagements que j'ai pris à Münchengrätz. Les souvenirs que cette époque me rappelle ne s'effaceront jamais de ma mémoire. C'est vous exprimer, mon Prince, l'importance que je ne cesserai d'attacher aux services que vous êtes appelé, j'espère, à rendre longtemps encore à la cause de l'ordre et de la Royauté; c'est vous assurer en même temps de la constance des sentiments de haute estime que je vous ai voués.

Pétersbourg, 1er Mars 1835. Nicolas m. p."

Ende des fünften Bandes.

K. k. Hofbuchdruckerei Carl Fremme in Wien.

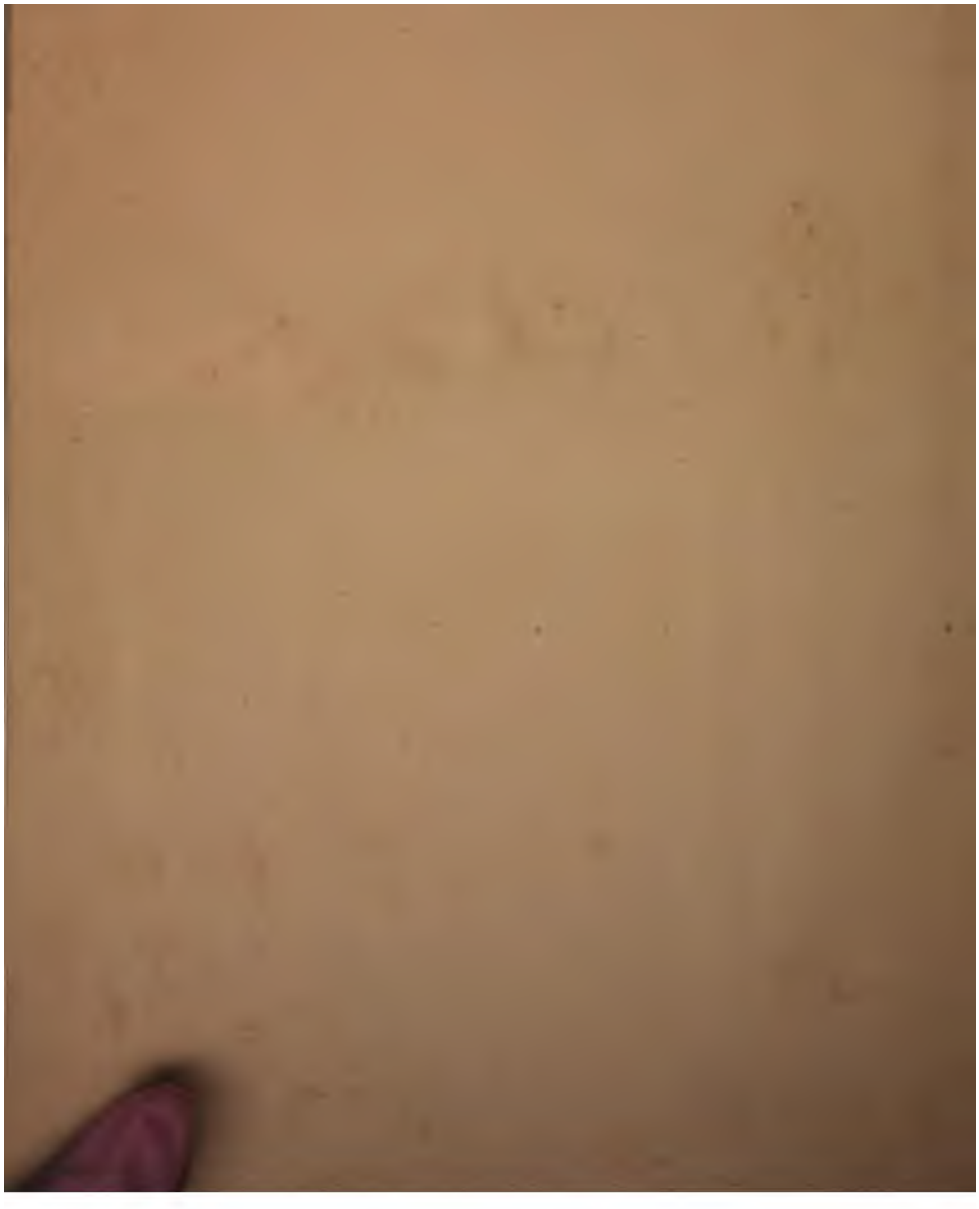

Stanford University Libraries
3 6105 001 323 414

DB
80.8
M5
v.5

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

MAY 11 RC